3 1761 06837394 3

MÉLANGES

RELIGIEUX, HISTORIQUES, POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

I

L. M. Blair
Montreuil

MÉLANGES

RELIGIEUX, HISTORIQUES, POLITIQUES

ET LITTÉRAIRES

V

L. H. Blais.

Montmagny.

PROPRIÉTÉ.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :

A Besançon,	chez Turbergue, libraire.
Lyon,	— Girard et Josserand, libraires.
—	— Perisse frères, libraires.
—	— Bauchu, libraire.
—	— Briday, libraire.
Montpellier,	— Séguin, libraire.
—	— Malavialle, libraire.
Angers,	— Lainé frères, libraires.
—	— Barassé, libraire.
Metz,	— Mme Constant Loïez, libraire.
Lille,	— Lefort, libraire.
—	— Quarré, libraire.
Dijon,	— Hémery, libraire.
Rouen,	— Fleury, libraire.
Arras,	— Théry, libraire.
Nancy,	— Thomas et Pierron, libraires.
—	— Vagner, imprimeur-libraire.
Toulouse,	— Ferrère, libraire.
Nantes,	— Mazeau, libraire.
—	— Poirier-Legros, libraire.
Le Mans,	— Leguicheux-Gallienne, libraire.
Reims,	— Bonnefoy, libraire.
Chambéry,	— Perrin, libraire.
Annecy,	— Burdet, imprimeur-libraire.
Rome,	— Merle, libraire.
Milan,	— Dumolard, libraire.
—	— E. Bezozzi, libraire.
Turin,	— Marietti (Hyacinthe), libraire.
Madrid,	— Bailly-Baillière, libraire.
	— J. Poupart, libraire.
Londres,	— Burns et Lambert, libraires.
Genève,	— Marc-Mehling, libraire.
Bruxelles,	— H. Goemaere, libraire.
Gênes,	— Fassi-Como, libraire.

Corbeil. — Typographie de Crété.

LF
V594me

MÉLANGES

RELIGIEUX, HISTORIQUES, POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

PAR

LOUIS VEUILLOT

RÉDACTEUR EN CHEF DE L'*UNIVERS*

TORONTO LIBRARY UNIVERSITY OF

2e SÉRIE

TOME CINQUIÈME

402457
28. 4. 42

PARIS

GAUME FRÈRES ET J. DUPREY, ÉDITEURS

RUE CASSETTE, 4.

1860

Droits de reproduction et de traduction réservés.

A2247w6
Th.

MÉLANGES

RELIGIEUX, HISTORIQUES, POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

LES JUIFS

Sous ce titre, je recueille la longue et multiple polémique à laquelle a donné lieu l'incident sans importance propre que l'on appelle encore l'affaire Mortara. Cette polémique s'est étendue sur une foule de points en histoire, religion, morale politique et droit naturel; une partie des ignorances, des passions et des périls de l'époque s'y sont caractérisés, et c'est une des rencontres où j'ai le mieux vu l'esprit de la presse et où elle a le plus injurié le catholicisme et les chrétiens. Dans tout cela les juifs en général et la presse juive en particulier jouent le principal rôle.

Ils prétendaient, ainsi que leurs nombreux alliés, ne revendiquer que la liberté de conscience. Dans la réalité, sachant parfaitement que la liberté de conscience n'est pas menacée, ils ne voulaient qu'attaquer la papauté, et ils ne faisaient pas autre chose. L'affaire Mortara a été le prélude de l'invasion des Romagnes. Maintenant que le Saint-Siége est dépouillé, on ne demande plus que l'enfant juif soit rendu à son père et que le baptême soit effacé de son front.

Ce qui a été plus triste pour nous dans ce combat que la fureur des juifs et la mauvaise foi des incrédules, c'est l'ignorance et la tiédeur d'un grand nombre de catholiques auxquels il fallut véritablement apprendre ce que c'est que le baptême. La nécessité qui nous réduisit à traiter ce point de doctrine, m'engage à reproduire plusieurs articles de mes collaborateurs. Ce

sont de belles et solides pages et qui auront encore aujourd'hui leur utilité.

Au risque de quelques répétitions et d'un peu de désordre, j'ai laissé les articles dans le rang où ils ont été publiés. Agitée d'abord, comme il arrive souvent, sans connaissance suffisante de la doctrine, ni même du fait, la question est mal posée et ne se débrouille que lentement; mais le débat reste plus vif et les physionomies des interlocuteurs sont plus vraies et plus plaisantes. Plus d'une, soit dans la presse chrétienne (hélas !), soit dans la presse juive, apporte au milieu de ce grave débat des arguments et un langage tout à fait grotesques. M. Plée, du *Siècle*, et quelques autres; M. Bloch, de la presse juive, et quelques autres; M. *Trois étoiles*, de la presse belge, et quelques autres sont de beaux spécimens des publicistes qui éclairaient l'esprit public en l'an de grâce et de progrès 1858.

Deux mots suffiront pour mettre le lecteur au courant.

Un enfant juif de Bologne ayant été baptisé *in extremis* par une servante chrétienne, le gouvernement pontifical, en exécution de la loi civile aussi bien que de la loi religieuse, ordonna que cet enfant chrétien fût retiré de la maison de son père et élevé chrétiennement. Sur ce fait si simple, les juifs, aidés des journaux révolutionnaires, élevèrent des réclamations emportées. La presse catholique n'y répondit que tardivement et faiblement. Le fait lui était mal connu, et elle le jugeait peu sérieux. Mais les journaux officieux du gouvernement intervinrent avec cette physionomie particulière qu'ils prennent lorsqu'on les charge de parler. Les catholiques connurent alors la gravité de la situation. C'est là que nous prenons le débat.

PREMIÈRE PARTIE

L'AFFAIRE MORTARA

— 7-17 OCTOBRE 1858 —

I

M. Renée, rédacteur en chef du *Constitutionnel*, défend la conscience humaine contre les lois de l'Église. — Il enseigne au Pape comment il doit conduire les fidèles. — Intervention du gouvernement français.

A propos de l'affaire Mortara, qu'il envisage exactement comme le *Journal des Débats*, le *Siècle* et les autres journaux juifs, le *Constitutionnel* enseigne aujourd'hui à l'Église « ce qu'elle doit faire pour rester fidèle à sa mission. » Le *Constitutionnel* appartient à la maison de Jacob, qui est une maison puissante, mais il emploie des chrétiens ; et c'est un chrétien, M. Am. Renée, membre du Corps législatif, qui se charge de communiquer au souverain Pontife les instructions de M. Mirès (1).

(1) J'ai su depuis que M. Mirès, propriétaire du *Constitutionnel*, est d'ailleurs totalement étranger à la direction politique du journal ; c'est une sorte de maison meublée, personnel compris, qui tire sa valeur de l'importance du locataire.

M. Renée, « fidèle à sa mission, » ne paraîtra pas l'avoir remplie avec toute la convenance désirable. Les travaux qu'a exigés la composition de sa grave histoire des *Nièces de Mazarin*, et ses fréquentations au Corps législatif, ont sans doute empêché ce publiciste important d'étudier le langage dont un chrétien doit se servir à l'égard du Saint-Siége, même lorsqu'il a l'honneur de porter la parole pour Israël. On imaginerait difficilement quelque chose de plus suffisant et de plus dédaigneux que la rédaction de M. Renée. Le gouvernement romain a été insulté bien souvent dans les journaux français ; jamais plus directement et d'une façon plus blâmable qu'aujourd'hui ; et ceci passe, à notre avis, les grossièretés du *Siècle* et les récentes impertinences du feuilleton du *Moniteur* (1). Nous n'avons pas besoin de dire longuement ce que nous en pensons ; nos lecteurs le comprendront de reste en lisant la citation qui va suivre. Leur indignation sera d'ailleurs, comme la nôtre, tempérée par la pitié. Y a-t-il quelque chose au monde de plus pitoyable que cet air de plénitude et ce ton sage d'un si médiocre écrivain, traçant au Saint-Siége la ligne qu'il doit suivre et celle qu'il doit éviter, dans une question qu'il ignore manifestement, ou qu'il n'ose pas aborder au fond !

« Nous n'examinons pas, dit-il, quel jugement on peut « porter de l'affaire au *point de vue des doctrines exclu-* « *sives de l'Église ;* mais nous n'hésitons pas à affirmer que « la religion ne peut rien gagner à violenter des senti- « ments non moins puissants que la foi la plus sincère. »

(1) Le *Moniteur* publiait les feuilletons où M. About donnait les premiers croquis de son livre intitulé la *Question romaine*, dont il sera question plus loin. Ces feuilletons ne furent pas continués, l'auteur ayant été expulsé de Rome, d'où il écrivait.

Il n'*hésite pas !* Il est convaincu que le Pape ne doit point tenir compte des doctrines exclusives de l'Église ! Qui l'empêche de déclarer tout de suite que le Pape ne doit point régner ?

Un autre argument de M. Renée semble indiquer que, pour lui comme pour M. de la Bédollière, le baptême n'est qu'une simple formalité : *quelques gouttes d'eau sur le front.* Il sera étonné d'apprendre que les catholiques regardent le baptême comme un sacrement indélébile et qui engage devant Dieu et devant les hommes pour l'éternité. Lui-même, M. Renée, il est chrétien à toujours, et il sera jugé comme chrétien. Nul doute qu'en apprenant cette circonstance, M. Renée, profitant de l'autorité que lui ont donnée M. Mirès et les électeurs, ne s'efforce d'obtenir une loi en vertu de laquelle aucun citoyen français ne sera désormais baptisé avant l'âge de vingt et un ans.

Il tire une excellente raison de la conduite que tiennent nos consuls dans les États musulmans, en empêchant les Turcs de circoncire par force les enfants chrétiens. « Nous « ne saurions, dit-il, approuver, en pleine chrétienté, ce « que nous réprouvons en Turquie. » D'abord, s'il connaissait la question en fait, il saurait que le Saint-Siége n'approuve ni la violence ni la ruse, et au contraire les condamne. Ensuite, s'il connaissait la question en droit, il saurait que l'irrégularité légale du baptême n'empêche pas le sacrement d'être valide, par suite des *doctrines exclusives* de l'Église, auxquelles le Pape est soumis comme tout autre chrétien. M. Renée peut, pour son compte, n'être pas plus chrétien que turc, ou être aussi turc que chrétien, et croire que la circoncision et le baptême se valent. C'est sa doctrine particulière, sur laquelle ne peuvent se régler ni l'Église ni l'État. Et nous l'avertissons que s'il

osait mettre ainsi sur un pied d'égalité la circoncision musulmane et la circoncision juive, il ferait horreur à M. Mirès.

Mais laissons parler M. Renée, et que nos lecteurs, en l'écoutant, sachent pourquoi nous attachons quelque importance à ses sophismes. Il prétend y mêler les secrets de l'État.

« Plusieurs journaux se sont livrés à une vive polémique au sujet de la séquestration d'un enfant israélite de Bologne ; dans un pays comme la France, où la liberté de conscience est un principe d'ordre public et social, une mesure aussi grave devait nécessairement soulever une réprobation générale, et, il faut le dire, parfaitement légitime.

« Nous n'examinons pas quel jugement on en peut porter au point de vue des doctrines exclusives de l'Église, mais nous n'hésitons pas à affirmer que la religion ne peut rien gagner à violenter des sentiments non moins puissants que la foi la plus sincère. Nous croyons savoir que le gouvernement français a profondément regretté la conduite tenue par la cour de Rome dans cette affaire, et, si nous sommes bien informés, l'ambassadeur de l'Empereur aurait, dès le premier moment, employé tous ses efforts pour éclairer le Saint-Siége et lui représenter comment l'opinion, en France, ne manquerait pas d'envisager un acte qui est de nature à blesser les plus saintes affections. Nous sommes certains que M. le duc de Gramont n'aura pas manqué de signaler au Saint-Père tout le préjudice qui pouvait résulter, pour les véritables intérêts de la religion, d'une atteinte aussi manifeste, portée, au nom de l'Église et par ses ministres, aux droits du père de famille comme aux liens qui l'unissent à son enfant.

« C'est qu'en effet, du moment où la religion accepte pour auxiliaires des subterfuges occultes ou les violences, elle porte le trouble dans les consciences et compromet sa dignité. L'Église, pour rester fidèle à sa mission, doit, la première, enseigner le respect de la puissance paternelle ; en pareille matière, la religion ne saurait avoir d'autres règles que celles de la nature, et on les a méconnues doublement en maintenant la conversion d'un enfant mineur, incapable de faire acte de discernement, et en le séparant de sa famille.

« Telle est la doctrine que nos consuls en Orient ont eu si souvent l'occasion d'invoquer, pour soustraire de jeunes chrétiens au fanatisme des musulmans, qui, sous les prétextes les plus futiles, abusant du pouvoir dont ils disposent, enlèvent ces enfants à leurs familles, en prétendant qu'ils ont embrassé l'islamisme ; le gouvernement ottoman, il faut en convenir, ne s'est pas toujours refusé à interposer son autorité pour réprimer de pareils écarts. Or, nous ne saurions approuver, en pleine chrétienté, ce que nous réprouvons en Turquie.

« Nous avons eu trop souvent occasion de rendre hommage à la noblesse et à l'élévation des sentiments éclairés et paternels de Pie IX, pour ne pas être certain qu'il ressent amèrement les tristes effets de cet aveugle zèle. On assure qu'il n'a caché ni ses regrets ni sa tristesse, dès qu'il a pu apprécier les circonstances qui ont accompagné la conversion du jeune Mortara. Il a reçu avec une extrême bonté le père de cet enfant, et il a voulu que le fils pût être visité par ses parents toutes les fois qu'ils en témoigneraient le désir. Nous voudrions apprendre que sa Sainteté a pu faire davantage et que l'enfant a été rendu à sa famille.

« Le gouvernement français n'aura, du moins, négligé aucun effort pour déterminer le Saint-Siége à donner à l'opinion publique la satisfaction que, de toutes parts, elle réclame. Mais il paraîtrait que l'autorité du Pape se trouve impuissante pour invalider un fait religieux que l'Église a, de tout temps, considéré comme appartenant exclusivement au domaine spirituel, et qui ne saurait dès lors relever de la volonté personnelle du chef de l'Église.

« On ne se méprend pas toutefois à Rome sur la nécessité de décliner une responsabilité si préjudiciable aux intérêts de la religion, et le journal officiel, si nous sommes bien informé, publiera prochainement des explications de nature à montrer quelle a été, dans cette regrettable affaire, la situation du Saint-Siége. On préparerait également un mémoire qui serait destiné à fournir tous les éclaircissements propres à établir que le Souverain Pontife n'a pas le pouvoir d'intervenir et d'user de son autorité pour rendre le jeune Mortara à la religion de ses pères et à sa famille. Nous ne saurions d'avance porter un jugement sur les principes ou les raisons de droit canonique que l'on se propose d'invoquer ; mais si, comme on l'espère à Rome, ce travail doit avoir pour effet de prévenir le retour de pareils événements, de garantir désormais la sécurité des familles et de

rassurer le sentiment public justement ému, il faudra s'en féliciter, sans cesser de regretter néanmoins un fait que rien ne saurait justifier.

AM. RENÉE. »

Notre espérance, à nous, c'est que le gouvernement français, quelle qu'ait été sa diplomatie dans l'affaire Mortara, donnera une leçon sévère aux publicistes officieux qui le compromettent en faisant croire qu'ils ont mission de lui pour tenir un langage si capable de révolter les cœurs catholiques.

II

— 18 OCTOBRE 1858 —

Observation du *Siècle* et du *Journal des Débats* sur l'article du *Constitutionnel*. — Ils demandent davantage. — M. Alloury et M. de la Bédollière.

Les commentaires du *Constitutionnel* sur l'affaire Mortara n'obtiennent pas partout le succès qu'il a eu le tort de désirer. Le *Siècle* et le *Journal des Débats* ne sont qu'à demi contents. Il leur plaît de croire que le gouvernement français est intervenu diplomatiquement dans cette affaire, mais ils voudraient quelque chose de plus tranché, de plus décisif. La force leur semblerait le véritable argument à employer contre les *doctrines exclusives* qui maintiennent le caractère indélébile du baptême et qui protégent l'âme du jeune Mortara. On dirait que ces philosophes sont en doute de savoir si le jeune juif baptisé a une âme ; ces chrétiens ne peuvent comprendre qu'une âme soit devenue chrétienne par le baptême. Le *Siècle* se glorifie de son

ignorance ; il en fait l'aveu, afin, dit-il, de confondre notre orgueil par son humilité. L'humilité, qui se targue d'ignorer ce qu'il faut savoir pour être sauvé, est le plus grand, et par conséquent le plus absurde orgueil qui puisse abaisser l'esprit de l'homme. En outre, par cette orgueilleuse ignorance qui l'empêche de s'éclairer dans les discussions, le *Siècle* se prive d'une grande joie. Plus instruit et plus intelligent, il verrait combien l'obscurcissement général de la croyance chrétienne, qui se dénonce en tout ceci, promet de succès prochains aux idées théosophiques de M. Louis Jourdan. A cent cinquante ans de Bossuet, M. Jourdan devient un penseur et un prophète dans la société française. O progrès ! Et le *Siècle* ne connaît pas son bonheur ! Il est vrai que s'il le connaissait, il en connaîtrait aussi les origines, par conséquent les futurs résultats : et alors M. Havin, qui est propriétaire foncier, retrouverait ses émotions de 1848.

Le *Journal des Débats*, par la voix touchante de M. Alloury, déclare qu'il se soucie peu des arguments tirés des lois canoniques, et « qu'il en appelle au cœur de toutes les mères. » Cet appel est suspensif de toute réplique ; la raison perd ses droits devant les larmes de M. Alloury. Mais il fait un autre appel encore, sans oser, par un reste de pudeur, l'articuler aussi directement. Apprenant du *Constitutionnel* que le résultat des démarches de notre ambassadeur à Rome sera la publication d'un mémoire contenant « tous les éclaircissements propres à établir que « le Souverain Pontife n'a pas le droit d'intervenir et « d'user de son autorité pour rendre le jeune Mortara à « la religion de ses pères et de sa famille, » il laisse voir sa mauvaise humeur. « Ces renseignements, dit-il, seront reçus avec quelque étonnement par l'opinion pu-

blique. » Que voudrait donc l'opinion ? Apparemment que le gouvernement français fît faire au Souverain-Pontife ce que le Souverain-Pontife ne peut pas faire.

C'est ce que le *Siècle* va nous dire très-clairement, en indiquant la manière de s'y prendre, et même en annonçant qu'on le fera ; mais il nous semble ici s'engager au delà de son pouvoir.

En même temps que le *Constitutionnel* publiait l'article déplorable dont nous avons donné connaissance à nos lecteurs, le *Siècle* rééditait pour la dixième fois peut-être, une pièce qu'il fait reparaître dans toutes les occasions où se rallument ses espérances politiques et religieuses. Cette pièce est la célèbre lettre du Président de la République à M. Edgar Ney. Elle trace un programme de réformes qui serait à peu près le renversement du trône pontifical et la restauration de la république romaine. Le *Siècle* en appliquait les termes à l'affaire Mortara : « Nous ne sommes « point froids, disait-il, devant un *semblable crime ;* il « accuse si hautement la société au sein de laquelle il a été « commis, que nous n'hésitons point à la *condamner* et à « en demander la réforme. La France ne peut s'associer « même par la tolérance à une semblable iniquité lé- « gislative... Plus que jamais les termes de la lettre à « M. Edgar Ney, doivent être l'ultimatum du gouver- « nement français. » Il faisait observer que la France entretient assez de baïonnettes dans les États romains pour y modifier à son gré la loi politique et la loi religieuse...

En effet, à quel homme intelligent fera-t-on croire qu'un juif est baptisé, si quelques baïonnettes françaises soutiennent qu'il ne l'est pas ?

Le *Siècle* revient à la charge à propos de l'article insuffisant du *Constitutionnel*, et c'est M. de la Bédol-

lière qui parle cette fois en confident des puissances. S'il est autorisé à prononcer les paroles qu'on va lire, nous n'avons pas besoin d'en signaler la gravité; s'il ne parle qu'en son propre nom, nous n'avons pas besoin d'en relever le ridicule :

« Les principes posés, IL FAUT *en déduire les conséquences*. Nous concevons les scrupules du Saint-Père, mais il nous est impossible d'admettre, avec le *Constitutionnel*, *que le Gouvernement les partage*, et nous croyons qu'en raison des services qu'il a rendus au trône pontifical, *il a bien le droit de faire entendre sa voix. Il y a plus, nous pensons être dans le vrai* en disant qu'*il n'a pas renoncé à la politique affirmée dans la lettre que nous citions hier* (la lettre à M. Edgar Ney), et que M. le ministre des affaires étrangères a *donné des instructions dans ce sens* à notre ambassadeur à Rome. »

Nous croyons, quant à nous, que la lettre à M. Edgar Ney ne fait pas partie de la Constitution. Elle a été noblement déchirée, même avant le 2 décembre 1851, par la protection pleine de générosité, mais non moins pleine de sagesse, que le gouvernement français a donnée au gouvernement pontifical. Nous croyons plus fermement encore que les baïonnettes françaises peuvent bien déchirer le cœur des catholiques, mais ne peuvent pas déchirer les lois de l'Église; et quand même M. de la Bédollière et M. Alloury auraient le commandement de nos armées, nous serions fort rassurés sur ce point. M. Guizot disait à la tribune du Luxembourg, en 1847, lorsque la Révolution menaçait Rome : « Ce qui a survécu à Luther, à Calvin, à Voltaire, à Bonaparte, peut survivre à M. Mazzini.» L'événement a vérifié cette prophétie, quoique d'une façon imprévue. Nous prophétiserions de même, si M. Alloury, M. de la Bédollière, et par-dessus le marché M. Jourdan, venaient à être investis de ces forces que souhaitait Voltaire pour que l'Église catholique « vît beau jeu ».

Mais sans jeter de si tristes regards sur un avenir que nous espérons meilleur, et qui, dans tous les cas, trouvera toujours l'Église prête, et plus prête que ne le pensent beaucoup de ses adversaires et de ses timides enfants, nous nous contenterons de faire remarquer au *Constitutionnel* la faute grave qu'il a commise en fournissant un thème à de pareilles discussions. Pour la cause qu'il sert (la cause politique, car celle de Mortara l'inquiète assurément fort peu), quel avantage attend-il des pensées qu'il met en mouvement, des espérances qu'il éveille dans le *Siècle* et dans le *Journal des Débats*, des appréhensions et des doutes qui naîtront nécessairement ailleurs? Rien de plus malheureux et de plus malhabile n'a été dit depuis longtemps; à moins qu'on ne regarde comme une habileté de substituer la reconnaissance, la confiance et le dévouement des juifs aux sentiments analogues que s'habituaient à sentir et à exprimer les chrétiens.

III

— 19 OCTOBRE 1858 —

Plaintes du *Constitutionnel*.

Le publiciste chrétien qui donne des leçons au Chef de l'Église catholique pour le compte d'Israël, paraît fort indigné de nos observations. Son article, dit-il, était *plein de déférence respectueuse*. Au lieu d'actions de grâces, après avoir montré tant de bénignité, voilà qu'on lui fait une

réponse remplie d'*injures*, de *personnalités*, d'*imputations mensongères*. Il n'y répliquera pas ! « n'ayant point l'habitude de se mesurer avec un adversaire qui se respecte si peu. » Ce sont de belles fiertés, et nous n'attendions pas moins d'un homme de lettres qui fait parfois des commissions importantes. Il n'a pas de temps à perdre en route. Mais nous, pauvres gendarmes, dont le métier est de battre la campagne par tous les temps, par tous les chemins, nous nous mesurons bonnement avec tout le monde ; et lorsque nous rencontrons quelque voyageur en armes, nous lui demandons de montrer ses papiers. Sans vouloir diminuer en rien l'estime que M. le rédacteur en chef du *Constitutionnel* fait de lui-même, aussi tranquillement que s'il était de la meilleure humeur du monde, nous nous permettrons de vérifier les siens.

De quelles personnalités se plaint-il ? Nous l'avons nommé ; c'est le vœu de la loi. La loi a voulu que les articles des journaux fussent signés, parce que tant vaut la signature, tant vaut l'article. C'est une bonne loi, favorable aux bonnes mœurs politiques, et que le *Constitutionnel* doit bénir, quoiqu'elle le gêne aujourd'hui un peu. Le public trouve étrange qu'un chrétien fasse des leçons au Pape dans un journal qui est la propriété d'un banquier juif ; qu'un auteur de livres frivoles se mêle d'enseigner au Vicaire de Jésus-Christ comment il doit gouverner l'Église pour qu'elle reste fidèle à sa mission. Ces détails, comme nous l'avons dit, tempèrent l'indignation par la pitié. Nous ne voyons pas du tout pourquoi nous nous priverions des avantages qu'ils nous offrent. Puisque l'Église est jugée, il est bon que l'on sache quels sont les juges. Le bon sens public en a plus de facilité à casser le jugement.

De quelles injures se plaint M. Renée ? N'est-il pas l'au-

teur des *Nièces de Nazarin?* Lui rappeler ce titre de gloire, est-ce une injure ? Pour nous, ce n'est qu'un argument légitime. Nous pensons que les études auxquelles M. Renée s'est livré pour composer ce savant ouvrage ne peuvent pas justifier l'autorité qu'il s'arroge, et ne l'ont pas mis en état d'apprécier pertinemment la valeur des « doctrines exclusives » de l'Église, dont il fait si bon marché. Lorsque l'on veut instruire le Pape, c'est bien le moins que l'on sache ce que croit le Pape. L'auteur des *Nièces de Mazarin* est manifestement très-court là-dessus ; les mains qui lui ont conféré la rédaction du *Constitutionnel* avec le pouvoir de régenter l'Église catholique, n'ont pas comblé cette vaste lacune de son éducation première. Il a vu récemment que Sa Majesté la reine d'Angleterre, siégeant en conseil pontifical de sa religion, avait considéré le baptême comme une cérémonie de peu d'importance, et telle qu'on n'est pas forcé de croire à ses effets pour être bon chrétien et même bon évêque... anglican. Il en a conclu que le Pape ne devait pas avoir plus de scrupules. C'est l'inconvénient de l'ignorance, inconvénient grave, même lorsque l'on dirige un journal qui n'est pas forcé de réfléchir à ce qu'il fait.

Certainement, si l'auteur des *Nièces de Mazarin* avait eu le temps d'étudier la doctrine catholique, il aurait appris que le Pape croit, professe, doit défendre au prix de son sang, beaucoup de choses dont se soucie peu le conseil de Sa Majesté la Reine d'Angleterre. Il aurait su que, sur le dogme de la régénération baptismale en particulier, le Souverain-Pontife n'a rien à sacrifier ; qu'il ne peut pas faire qu'un juif baptisé ne soit chrétien ; qu'il ne peut pas davantage livrer ses enfants chrétiens à ses sujets juifs, et que sa paternité dans cette rencontre est supérieure à toute

autre. Pour le Pape, la question soulevée à l'occasion du jeune Mortara n'est pas de ravir un enfant à son père, mais au contraire de ne permettre pas qu'on lui ravisse, à lui père, son enfant. Sachant cela, l'auteur des *Nièces de Mazarin* n'aurait pas écrit l'article que nous lui reprochons. Il aurait rougi de s'employer dans une cause inique, soulevée par l'intrigue philosophique et révolutionnaire pour contraindre le Saint-Père à transgresser son devoir comme pasteur, ou pour lui susciter des difficultés comme roi. Car il n'y a pas autre chose au fond de l'affaire Mortara. Signaler l'ignorance de M. le rédacteur en chef du *Constitutionnel*, ce n'est pas lui faire une injure ; au contraire, nous montrons ce qui peut l'excuser.

Mais il y a deux points où nous le trouvons inexcusable.

Le premier, c'est de n'avoir pas été intérieurement averti de l'inconvenance de son style. Comme chrétien et comme personnage politique, il aurait dû prévoir que cette manière de parler d'une affaire où la personne même du Souverain-Pontife est intéressée, ce soin de lui apprendre ce qu'il doit à la puissance paternelle, de lui rappeler la mission de l'Église, et par-dessus tout, les insinuations comminatoires mêlées à ces étranges avertissements, produiraient instantanément deux résultats également malheureux : à l'égard des chrétiens, de les indigner à l'égard des incrédules et des révolutionnaires, de les encourager. Voilà tout le fruit de la campagne du *Constitutionnel* dans l'affaire Mortara. Il n'en peut attendre un meilleur ; plaise à Dieu qu'il n'y en ait pas de pire !

Le second tort inexcusable du *Constitutionnel*, mais beaucoup moins grave, et que nous lui remettons gratuitement, c'est de nous injurier en prétendant que nos obser-

vations sur son article plein de *déférence respectueuse*, sont remplies d'*imputations mensongères*. Qu'entend-il par là ? Quels mensonges nous reproche-t-il ? Nous l'avons cité sans retrancher une virgule ; il nous accuse de mentir, mais il ne cite pas un mot, il n'indique pas un point où nous aurions blessé la vérité. Avons-nous involontairement commis une erreur ? qu'il la signale, nous la réparerons. A-t-il besoin d'une grâce ? qu'il la demande, nous l'accorderons. Si M. le rédacteur en chef relève d'une autorité occulte, si ce n'est pas lui qui écrit ce qu'il signe, ou si ce n'est pas lui qui pense ce qu'il écrit, nous ne sommes pas obligé de pénétrer ces mystères. A parler franchement, nous croyons n'avoir aucun besoin de les sonder pour apprendre quelque chose sur le respect que les écrivains doivent à la vérité et se doivent à eux-mêmes.

— 18 OCTOBRE 1858 —

Le fâcheux abbé Delacouture. — M. Alloury son garçon théologien.

Le *Journal des Débats* a trouvé un prêtre pour lui fournir des arguments théologiques dans son *sens*. Nous ne voulons ni prononcer le nom, ni réfuter les raisons de ce docteur, qui choisit si bien son moment, et qui prétend qu'il suffit de connaître les maximes et les pratiques de la religion chrétienne pour s'étonner de ce qui s'est fait à Rome. Nous ferons simplement connaître l'acte de Benoît XIV qu'il ose alléguer à l'appui de sa scandaleuse intervention (V. p. 76 et suiv.).

On lit dans la lettre, signée par un prêtre, que le *Journal des Débats* publie sur l'affaire Mortara : « La « prudence conseillait de se taire, au moins, sur un pareil « fait, quand il n'est pas possible de le contester ; mais « l'*Univers* ne veut jamais rester sans réponse. » Dans le *Journal des Débats*, qui pendant trois mois n'a cessé de nous faire honte de la lâcheté de notre silence, ce reproche est vraiment bien placé.

On lit, de même, dans la correspondance parisienne du *Nord*, journal qui, à ce qu'il paraît, n'est pas moins « sincère ami du catholicisme » que de S. M. l'Empereur orthodoxe de l'Église grecque : « Les sincères amis du « catholicisme ne sauraient trop vivement déplorer *la* « *polémique provoquée* par le journal l'*Univers*, à « propos de l'affaire Mortara. »

Nous remercions le correspondant ecclésiastique du *Journal des Débats* et le correspondant catholique du *Nord*. Nous avions besoin de leur témoignage pour nous justifier auprès du clergé et des catholiques.

En présence des provocations incessantes du *Journal des Débats*, du *Siècle*, de la *Presse* et des journaux qui les suivent dans les départements et à l'étranger ; en présence des outrages dont leurs colonnes étaient remplies contre les lois sacrées de la sainte Église, nos amis s'étonnaient, se scandalisaient de nous voir muets. Le *Journal des Débats* et le *Nord* leur donnent aujourd'hui la raison de ces trois mois de silence. Nous savions parfaitement qu'il est puéril de se taire quand toute l'Europe parle, et nous n'avions nullement le ridicule espoir d'obtenir, en nous taisant, grâce pour l'Église. Mais nous savions aussi que, d'après certains sages, tout ce qui arrive de fâcheux dans le monde, depuis que l'*Univers* existe, c'est l'*Univers*

qui en est cause, et qu'à les en croire, jamais on ne trouverait une parole mal sonnante dans les pieux journaux qu'ils honorent de leurs correspondances, si l'*Univers*, par ses attaques imprudentes, ne donnait à ces journaux l'occasion de manifester les beaux sentiments dont ils sont pénétrés pour la religion. Nous avons voulu voir si réellement il en était ainsi. L'expérience est faite ; elle a été longue, et, nous l'avouons, elle nous a coûté. Néanmoins nous ne la regrettons pas. Il est maintenant établi : 1° que les journaux antichrétiens peuvent parler alors même que l'*Univers* se tait ; 2° que l'*Univers* a beau se taire, c'est lui, toujours lui, qui a *provoqué la polémique*.

Pour parler, nous avons attendu, d'abord, un récit authentique de l'affaire Mortara. Ce récit, nous l'avons eu dans l'article de l'*Observateur de Bologne* du 1er octobre, reproduit par les feuilles catholiques de Turin. Nous avons attendu, en second lieu, des interprétations de notre silence telles, qu'il ne fût plus possible de le garder sans paraître rougir de ce qui s'est fait à Bologne, et des lois de l'Église en vertu desquelles cela s'est fait : ces interprétations, nous les avons eues, coup sur coup, dans trois journaux de Paris, et notamment dans le *Journal des Débats*, sans parler de ceux qui les ont reproduites dans toute l'Europe. Ne pas repousser ces interprétations, c'était les accepter ; les accepter, c'était trahir la vérité ; c'était, par une insigne lâcheté, passer du côté des ennemis de Dieu et de son Église.

Au surplus, s'il faut dire toute notre pensée, nous ne partageons nullement les craintes de certains journaux plus prudents que nous, et qui se glorifient de leur prudence. Le retentissement donné à l'affaire Mortara est un

fait providentiel. Les inconvénients qu'il peut entraîner, quand bien même ils iraient aussi loin que l'imagination crédule du *Siècle* le suppose, ces inconvénients ne sont rien en comparaison du bien qui en sera la conséquence. Ces inconvénients sont de l'ordre temporel, et ce bien est de l'ordre spirituel. Tout ce qui se publie depuis trois mois atteste que les ennemis de l'Église, en Europe, ne savent plus ce qu'est pour elle le baptême, quel prix elle y attache, quels effets elle lui attribue, et, hélas ! il est évident aussi que beaucoup de chrétiens l'ont oublié ; les uns et les autres ont besoin de l'apprendre ; ils l'apprendront. DU LAC.

— 19 OCTOBRE 1858 —

La lettre d'un ecclésiastique au *Journal des Débats* fait fortune. M. de la Bédollière l'analyse dans le *Siècle* avec satisfaction, et le *Constitutionnel* la reproduit en entier, en la faisant précéder des lignes suivantes :

« Le *Journal des Débats* publie ce matin une lettre qui est de nature à jeter une vive lumière sur la valeur de certains arguments auxquels on a eu recours au sujet de la déplorable affaire Mortara. Cette lettre est signée par M. l'abbé Delacouture.

« En la publiant, le *Journal des Débats* dit qu'il le fait avec d'autant plus d'empressement que, très-probablement, l'opinion de M. l'abbé Delacouture n'est pas une opinion isolée dans le clergé français, et qu'un très-grand nombre d'ecclésiastiques ont, il n'en doute pas, partagé la surprise et la douleur du public. »

Assurément nos lecteurs auraient droit de se plaindre

si nous les privions d'une lettre qui obtient un tel succès. La voici tout entière :

« AU RÉDACTEUR.

« MONSIEUR,

« Je crois devoir, dans l'intérêt de la religion, vous prier d'insérer les observations suivantes :

« Recevant l'*Univers* un peu tard, je lis aujourd'hui seulement dans un numéro de ce journal la réponse qu'il vous adresse à propos d'un enfant né de parents israélites, et qui aurait été soustrait à ces mêmes parents par suite du baptême qu'on lui aurait conféré. La prudence conseillait de se taire, au moins, sur un pareil fait, quand il n'est pas possible de le contester, mais l'*Univers* ne veut jamais rester sans réponse.

« Le cas, dit-il, n'est pas nouveau. Belle raison ! Comme si tout ce qui n'est pas nouveau était permis, et comme si une infraction aux droits de la puissance paternelle devenait moins odieuse parce qu'elle n'est pas nouvelle !

« Que quelques canonistes et quelques théologiens aient avancé qu'on pouvait ravir aux parents des enfants qui avaient été baptisés à leur insu ou malgré eux, que peut-on conclure de là ? Faudra-t-il rendre le clergé responsable de toutes les opinions plus ou moins excentriques soutenues par des casuistes ou des canonistes du moyen âge ? Il est faux qu'une pareille coutume ait été, ainsi qu'on le prétend, « de tout temps observée dans les pays catholiques, » et particulièrement dans le nôtre ; et il est incroyable qu'on ait osé écrire « qu'il faut une singulière ignorance des principes de la religion pour supposer que des chrétiens puissent s'en étonner » (l'*Univers*, 10 octobre), c'est-à-dire puissent s'étonner de cette prétendue loi canonique et des enlèvements qui en sont la conséquence. Cette assertion est si étrange qu'il est difficile de croire à la parfaite bonne foi de celui qui l'a émise. Car tout le monde ne dira-t-il pas, au contraire, qu'il suffit de connaître les maximes et l'esprit de la religion chrétienne pour s'étonner, et s'étonner beaucoup, surtout aujourd'hui, d'un événement semblable à celui qui nous est raconté par les feuilles publiques ?

« Heureusement il est encore faux qu'une telle opinion ait été généralement enseignée par les théologiens et les cano-

nistes. Je prends un célèbre théologien de notre France, Tournely, dans lequel on peut croire entendre toute l'ancienne Sorbonne. Il se demande s'il est permis de baptiser les enfants des infidèles malgré leurs parents : il répond négativement. Car, dit-il, ou ces enfants demeureront en la puissance de leurs parents, et alors il y aura danger pour leur foi et la grâce du baptême; ou ils seront enlevés à leurs parents, et alors *le droit naturel* qu'ont les parents sur leurs enfants *sera violé*, ce qu'assurément il n'est pas plus permis de faire que de leur ravir par violence les biens qu'ils possèdent légitimement. « *Vel subducencentur a potestate parentum; et tunc jus naturale quod parentes habent in filios violabitur : quod certe non magis licite fieri potest quam si ab iisdem bona quæ juste possident, per vim eriperentur.* » (Tournely, *de Baptismo.*) Benoît XIV lui-même, dans une bulle sur cette matière, dit que les enfants qui n'ont pas l'usage de leur libre arbitre (c'est-à-dire qui sont encore dans la dépendance) et qui ne peuvent se pourvoir à eux-mêmes, sont, *suivant le droit naturel*, sous la puissance et la garde de leurs parents. « *Quandiu ipsi sibi providere non possunt secundum jus naturale, sunt sub cura parentum.* » On ne peut donc en disposer contre leur gré, les leur ravir pour les mettre dans un collége, même « quand on les élève avec le plus grand soin et que les parents ont la liberté de les visiter, » circonstances atténuantes que nous apprend l'*Univers*, quoiqu'il paraisse d'abord vouloir jeter quelque doute sur la certitude du fait. C'est là ce qu'il aurait fallu pouvoir contester. Mais ce qui n'est susceptible d'aucun doute ni d'aucune contestation, c'est que les droits de la nature sont inviolables, et que la religion ne peut jamais les enfreindre. Les colléges des catéchumènes ne doivent exister que pour les enfants des israélites et des infidèles que leurs parents désirent faire élever dans la foi chrétienne. Il ne faudrait voir dans une institution qui méconnaîtrait ce principe qu'un reste de ces opinions du moyen âge, qui avaient étendu la juridiction ecclésiastique au delà de ses justes bornes, et il est assurément permis de désirer qu'elle modifie ses règlements, et qu'elle renonce à des prétentions que désavouent la nature et le droit public de toutes les nations.

« Agréez, Monsieur le Rédacteur, etc.

« L'ABBÉ DELACOUTURE.

« PARIS, le 15 octobre 1858. »

— 24 OCTOBRE 1858 —

Le *Journal des Débats* persiste à soutenir que l'enfant baptisé avant l'âge de raison, sans le consentement des parents, est baptisé *malgré lui-même*, d'où il suit que le baptême est nul. Il ne veut pas que Dieu, dans sa bonté, ait pu rendre capable de recevoir le baptême toute créature humaine, même lorsqu'elle n'a pas encore de volonté propre, et il voit, dans la volonté contraire des parents, un obstacle invincible à la puissance divine. Mais qu'importent les théories qu'il se forge là-dessus! ce n'est pas d'après la doctrine de M. Alloury sur le baptême, c'est d'après la doctrine de l'Église que les catholiques sont tenus d'agir. Du reste, il se trompe encore quand il se figure que, lorsque les parents présentent leur enfant au baptême, c'est uniquement comme parents et non pas comme chrétiens, comme membres de l'Église. C'est l'Église entière qui présente l'enfant par les mains de celui qui le porte, et c'est la volonté de l'Église qui suppléé, qui seule peut suppléer la volonté que l'enfant est encore incapable d'avoir, *tota mater Ecclesia pueros gestat et offert*, dit saint Augustin.

Le *Journal des Débats* soutenait que « le précepte qui « défend d'enlever un enfant à ses parents est absolu, « qu'il n'admet d'exception ni pour ce cas, ni pour aucun « autre. » Maintenant il se résigne à reconnaître que « l'autorité paternelle a des limites. » Mais, dit-il, la question est de savoir si, aux limites établies par la loi

civile, la loi canonique ne peut en ajouter d'autres? Oui, c'est là précisément la question, et il s'ensuit que tous vos arguments, tirés des droits naturels des parents, supposent ce qui est en question et ne sont que déclamation pure.

Nous lui avons demandé si « la loi canonique n'a pas le « droit de faire, pour assurer la vie éternelle de l'enfant, « ce que la loi civile fait pour assurer sa vie physique? » Cette question le gêne, et il refuse d'y répondre directement, mais il croit pouvoir s'en débarrasser en disant :

« Si ce raisonnement a quelque valeur, il faut le pousser jusqu'au bout; il ne faut pas s'arrêter en chemin; il ne faut pas attendre pour baptiser les enfants des juifs qu'ils soient en danger de mort; il faut les baptiser tous, les enlever tous à leurs parents et les renfermer tous à l'hospice des catéchumènes, car il est évident que tous les enfants des juifs sont exposés au même péril aux yeux de l'Église catholique, c'est-à-dire au péril de perdre leur âme en restant dans leur famille. »

C'est absolument comme si l'on disait : « La loi civile française n'a pas le droit d'enlever un enfant à ses père et mère lorsque, par leur conduite et leurs mauvais traitements, la vie ou la moralité de cet enfant est mise en péril, » attendu que si la loi française avait ce droit, la France serait obligée de se charger de tous les enfants qui, sur toute la terre, sont victimes de la brutalité et de l'immoralité de leurs parents. — Pour que la loi française puisse exercer ce droit sur un enfant, il faut que cet enfant soit sous sa juridiction; de même, pour que l'Église puisse exercer son droit, il faut que l'enfant lui appartienne, c'est-à-dire qu'il soit déjà baptisé. Le *Journal des Débats* confond à dessein deux choses très-différentes, le droit de baptiser les enfants des infidèles, droit que l'Église

ne revendique que pour les cas extraordinaires où, l'enfant étant en danger de mort, la Providence conduit un chrétien auprès de lui, et le droit d'élever dans la religion chrétienne, même malgré ses parents, tout enfant baptisé, lorsque les lois du pays où l'enfant se trouve lui en laissent la liberté. L'Église n'a pas sur les enfants non baptisés le droit qu'elle a sur ceux qui ont reçu le baptême, et elle a à remplir envers ceux-ci des devoirs qui ne lui sont pas imposés envers ceux-là. La réponse de M. Alloury n'est donc pas recevable. DU LAC.

IV

— 21 OCTOBRE 1858 —

Ce qu'il y a sous le masque. — Le fait. — La Synagogue et la Révolution. — Attitude des journaux dans les cas analogues qui regardent les catholiques, en Russie et en Angleterre. — Pie IX.

Il nous semble qu'après huit jours de discussion le public ne comprend plus rien à l'affaire Mortara sous aucun point de vue, et que les hommes d'État eux-mêmes n'en ont pas bien saisi le caractère et les conséquences. On se trompe passionnément sur le fait lui-même, qui est le plus simple et le plus légitime du monde. On s'aveugle dangereusement sur la comédie qui se joue à cette occasion, et qui n'est autre chose qu'une scène du vieux mélodrame révolutionnaire. Rétablissons le fait principal dans sa sincérité, voyons ce qu'il y a sous tous ces mas-

ques pleurants et hurlants qui le commentent, et découvrons le vrai but de tout ce sabbat.

Les Juifs, depuis longtemps, sont les hôtes de l'Église romaine. Elle les accueillait et les protégeait sur son territoire lorsque partout ailleurs ils étaient ou proscrits, ou bâtonnés et rançonnés. La protection s'étendait non-seulement à leurs personnes et à leurs biens, mais à leurs croyances. Longtemps avant qu'ils fussent devenus une puissance en Europe, l'Église, chez elle, garantissait leur faiblesse contre le zèle indiscret qui aurait voulu les convertir par la force ou par la ruse, soit adultes, soit enfants. Pour plus de sûreté, elle défendait aux juifs, ses hôtes, de garder dans leurs maisons des domestiques chrétiens. Deux cas seulement étaient prévus, où les enfants juifs pouvaient être baptisés sans le consentement des parents : 1° le péril de mort ; 2° l'abandon. Pour le premier cas, les juifs pouvaient l'éviter, en fermant leur maison aux chrétiens. Dans le second, ils n'avaient rien à dire. Les protestants, les juifs et les libres-penseurs fournissent leur large contingent aux enfants-trouvés ; tous les enfants trouvés reçoivent le baptême.

Le gouvernement pontifical défendait à ses hôtes juifs d'exercer de leur côté le prosélytisme contre lequel il les protégeait eux-mêmes.

A côté de cette loi civile, parfaitement connue des Juifs et plusieurs fois appliquée, il y en a une autre, préexistante, et que les Juifs, sans doute, n'ont pas entendu abroger en recevant l'hospitalité ecclésiastique : c'est la loi même du christianisme, par laquelle le baptême, nécessaire pour être sauvé, nous rend *enfants de l'Église*. Il est inutile que nous discutions ce point contre ceux qui prétendent ne pas l'admettre.

Tout gouvernement chrétien doit respect et protection à celui qui, *baptisé en Jésus-Christ, est revêtu par là même de Jésus-Christ* (1). Certains gouvernements chrétiens rejettent ce principe, quant aux effets civils. Aucun homme de foi et de bon sens ne pensera que le gouvernement pontifical doit les imiter, doit s'affranchir de la règle de foi et de charité qui l'oblige à protéger, même matériellement, l'âme de son sujet, de son enfant baptisé en Jésus-Christ. Vouloir l'y engager par le raisonnement, est puéril ; prétendre l'y contraindre par la force est inique, et de plus inutile : *Non possumus !*

Eh bien ! il est arrivé qu'un juif de Bologne a enfreint la loi qui lui défendait d'avoir dans sa maison des domestiques chrétiens ; il est arrivé qu'une chrétienne, servante de ce juif, voyant l'enfant de son maître en danger de mort, a voulu lui ouvrir le ciel, l'a baptisé et l'a fait chrétien, légalement selon toute apparence, validement sans contestation ; il est arrivé que ce père juif, qui avait enfreint la loi, s'est vu appliquer la loi : on lui a retiré son enfant, qui n'est plus juif, mais chrétien, pour ne pas le mettre dans la tentation de faire abjurer cet enfant chrétien, soit par ruse, soit par violence, et de perdre ainsi une âme rachetée du sang de Jésus-Christ.

Voilà toute l'affaire Mortara. Le *Siècle,* par l'organe de M. Jourdan, prophète et homme d'affaires, promoteur de religions et de commandites, dit que la loi de l'Église et de l'État qui a été appliquée en cette circonstance, « est tout simplement détestable ; » qu'il faut abroger les lois de l'Église qui blessent la conscience universelle ; que le gouvernement pontifical a commis un rapt, un crime dont le

[1] Galat., III, 27.

monde entier doit tirer vengeance, etc. Nous saurons tout à l'heure ce que veut le *Siècle* et à quelles impulsions il obéit. Personne, d'ailleurs, n'ignore que le jeune Mortara n'est nullement séquestré et que sa famille n'a rien à souhaiter pour lui, sauf le bonheur de n'être pas élevé dans la religion chrétienne.

Comment cette affaire si simple, si légale, donne-t-elle lieu à tant de déclamations ? Uniquement parce que la Révolution espère en tirer parti. Hors le gouvernement pontifical, que tout le monde insulte pour sa *barbarie* à l'égard des Mortara, personne assurément ne se soucie des Mortara. Le sort de l'enfant n'inspire aucune compassion, la douleur de ses parents fait couler peu de larmes. Qui croit aux indignations du *Siècle ?* Qui croit aux attendrissements du *Journal des Débats ?* Mais d'habiles gens ont machiné une pièce que ces deux illustres compères jouent avec zèle.

La Synagogue est forte. Elle enseigne dans les universités, elle a les journaux, elle a la banque, elle est incrédule, elle hait l'Église ; ses adeptes et ses agents sont nombreux. Elle les a mis en mouvement partout, et son succès dépasse les espérances qu'elle pouvait concevoir, puisque, si nous en croyons le *Constitutionnel*, les gouvernements eux-mêmes, cédant à la fausse opinion qu'elle a su créer, lui viennent en aide. Rarement les juifs ont mieux montré ce qu'ils sont en état de faire en Europe : toutefois, ils prennent l'habitude d'employer des comparses qui pourront se faire payer cher.

Tout part, à l'origine, d'une commission des Israélites d'Alexandrie en Piémont. Commission israélite où, probablement, beaucoup de chrétiens de la communion mazzinienne ont voix délibérative. Cette commission a protesté

contre l'acte *cruel et barbare* dont la famille Mortara a été victime, et elle a réclamé « l'appui de la *presse universelle* « pour faire un appel à *l'humanité tout entière*, afin que « par *tous les moyens possibles* on tâchât de réparer les « maux passés et de prévenir ceux qui pourraient atteindre leurs coreligionnaires qui *habitent des pays où les lois* « *ne peuvent rien contre de si horribles attentats.* » On a lu nos journaux, on voit que le thème de la commission d'Alexandrie a été bien développé. Le jeune Mortara, nourri dans une maison d'éducation pontificale, élevé à la dignité de chrétien, qui lui ouvre une carrière d'honneurs et de considération où la plus haute fortune juive ne peut prétendre ; visité d'ailleurs par ses parents, qui ne l'ont nullement perdu, ce jeune infortuné est devenu l'*Oncle Tom* de l'Europe. M. Alloury n'a plus besoin que de prononcer son nom pour parler au cœur de toutes les mères. Mais ce qui montre la grande supériorité des inventeurs du drame Mortara sur mistress Beecher-Stowe, c'est l'intervention diplomatique signalée par le *Constitutionnel.* On n'a jamais dit que les gouvernements chrétiens et philanthropes de l'Europe eussent fait les moindres représentations au gouvernement des Etats-Unis pour obtenir que les nègres des Etats à esclaves fussent désormais traités comme des hommes et comme des chrétiens, et que tout au moins, quand on vend une famille, elle fût vendue au même maître.

Il ne manque plus au succès de la commission d'Alexandrie que le couronnement réclamé par le *Siècle :* savoir que l'armée de protection qui est entretenue à Rome contre les révolutionnaires, soit changée en armée d'occupation contre le Chef suprême de la religion catholique ; de telle sorte que, par la force des baïonnettes, on oblige le

barbare Pie IX à remettre le jeune Mortara dans les mains de sa famille et à réformer les lois trop chrétiennes de l'Etat pontifical... Il est vrai qu'en tout cas le jeune Mortara resterait baptisé ; mais au moins il pourrait abjurer, et la morale publique serait satisfaite ! Quant à la paix du monde, elle deviendrait ce qu'elle pourrait.

Ce dernier succès, les juifs et les révolutionnaires ne l'obtiendront pas pour cette fois, selon toute apparence. Des communications du *Constitutionnel*, si elles sont fondées, il résulte que le Souverain-Pontife a répondu aux démarches de la diplomatie par le mot qui, dans une telle bouche, termine les contestations et ne laisse plus place qu'à la violence : *Non possumus*. On aurait pu le prévoir. Ne l'ayant pas prévu, pourquoi se donne-t-on le tort d'en appeler contre le Pape, contre sa conscience, à une opinion dont il était plus facile encore de prévoir l'injustice et la brutalité ? Quand Pie IX n'a pu céder aux instances d'un gouvernement qu'il aime, veut-on qu'il cède aux clameurs et aux menaces d'une cohue à laquelle on pourrait plus tard le livrer ? Comme il a des inspirations et des lumières d'en haut contre la ruse, il a des secours d'en haut contre la crainte ; et sa propre histoire suffit à lui rappeler que son vaisseau frêle est le seul que Dieu ne laisse pas sombrer. Pour vaincre la tempête, il n'a qu'à ne pas lui faire le sacrifice qu'elle demande.

Chose triste et humiliante ! Quelques jours avant celui où le *Constitutionnel*, avec la *déférence respectueuse* que l'on connaît, traçait au Saint-Père ses devoirs envers la société catholique et autorisait les menaces du *Siècle*, les journaux anglais nous apportaient le compte-rendu d'un meeting révolutionnaire tenu à Londres sous la présidence du docteur Bernard, la tête du complot d'Orsini.

Là, un orateur a déclaré que le seul moyen de faire une révolution complète *est de faucher tous ceux qui la combattent;* il a annoncé que la république future « punirait les *classes respectables* qui ont fait avorter la république de 93 et *assassiné* Robespierre. » Et c'est l'affaire Mortara qui occupe et qui indigne les journaux du gouvernement français; et c'est au Saint-Père que l'on fait entendre des paroles menaçantes; et c'est au gouvernement pontifical que l'on demande de se réformer dans l'intérêt de l'humanité!

Nous connaissons l'odieuse comédie qui se joue effrontément à la face du monde. Jetons un coup d'œil sur les principes connus des acteurs, et voyons le cynisme de ces hypocrisies.

Si c'était l'empereur de Russie qui se fût emparé non pas d'un enfant juif et pour le faire chrétien, mais de plusieurs milliers d'enfants catholiques et pour les faire schismatiques, avec la perspective d'être fifres et tambours dans ses armées, que diraient tous ces journalistes, si apitoyés par le sort du jeune Mortara? Rien. Ce que nous donnons comme une supposition, l'empereur de Russie l'a fait, non pas sur une famille, mais sur une nation : ils n'ont rien dit; il le fait encore : ils ne disent rien, ils ne diront rien; ils n'auront pas une parole pour les catholiques de Pologne, arrachés de leurs foyers et de leurs autels. Le sang a coulé : les uns se sont tus, les autres ont insulté les martyrs.

Ils ont horreur de la vérité religieuse et de ceux qui la professent. Quoi que ce soit que l'hérésie et l'erreur entreprennent contre les catholiques, ils le trouvent bon. Ils ne se souviennent plus alors de ce zèle pour la loi naturelle, de ce respect pour les droits de la famille qu'ils affichent en ce moment. Il n'y a pas longtemps, le protestan-

tisme anglais donna au monde le spectacle d'une iniquité comme il sait en commettre. Il s'agissait d'employer les fonds d'une souscription générale pour faire élever les orphelins des soldats morts en Crimée. Beaucoup d'orphelins étaient catholiques, beaucoup de catholiques avaient souscrit. On s'empara des souscriptions de l'Irlande catholique pour élever des enfants protestants ; on s'empara des orphelins catholiques pour les faire élever dans les écoles protestantes. L'archevêque de Dublin a protesté ; il a signalé les cas nombreux où la ruse accomplissait ce que la violence ouverte n'aurait pu faire ; il a nommé les mères et les parents qu'on avait trompés afin d'enlever l'enfant ou de le garder dans l'asile schismatique où il était enfermé. Ici on n'appliquait pas une loi juste et dès longtemps connue : on violait purement et simplement le droit non d'une famille, mais d'un peuple : ici, il y avait bien rapt et rapine. On volait l'argent des catholiques pour corrompre la foi des enfants catholiques ; on se riait des dernières volontés des soldats morts sur le champ de bataille ; c'était par cette injustice cruelle et infâme que l'on payait leur sang versé pour la patrie. Le *Journal des Débats* n'a pas soutenu les protestations désolées du vénérable archevêque de Dublin ; il n'en a pas appelé au cœur de toutes les mères. Le *Siècle* n'a pas trouvé une parole contre ces actions qui blessaient la conscience universelle ! Il y a un article dans la religion du *Siècle* qui lui défend de contester contre les possesseurs d'esclaves en Amérique et contre le prosélytisme anglican. Quelquefois, par pudeur et en passant, lorsque l'iniquité est trop criante, le *Siècle* et le *Journal des Débats* se permettront une allusion, une parole timide contre l'intolérance hérétique ; mais leurs traits acérés, leur éloquence, ils en font grâce aux

persécuteurs de l'Église, ils les réservent pour en user contre l'Église elle-même et contre son Pontife. Ils haïssent la vérité.

Et enfin, en France, lorsque les catholiques réclamaient la liberté d'enseignement, quel cas faisaient alors le *Journal des Débats* et le *Siècle* des droits du père de famille? Les enfants appartenaient à l'État, ils devaient être *coulés dans le moule de l'État ;* ils devaient recevoir la philosophie, la croyance, l'incroyance de l'État. Tels étaient leurs axiomes. Et nous aurions vu toutes les dents de M. Alloury, si nous en avions appelé au cœur des mères.

Élevons nos regards, respirons un air plus pur.

Sur cette scène où le mensonge étale son insolence, au-dessus de ces cyniques qui ameutent des niais et qui semblent triompher de la vérité trahie et abattue, à travers toutes les clameurs, en dépit de toutes les menaces, domine invinciblement une figure qui console et rassure la conscience humaine. Pie IX, affligé et tranquille, représente bien Celui qui aurait encore voulu souffrir la mort de la croix, n'eût-il eu à racheter qu'une seule âme. Ainsi le Vicaire de Jésus-Christ affirme quelle est la valeur d'une âme, devant tout ce monde abaissé qui ne le sait plus. C'est pour un pauvre enfant juif que le Souverain-Pontife affronte ces contradictions, subit ces avanies, boit ce fiel des défections, des ingratitudes et des lâchetés, brave ces fureurs encore impuissantes, mais qu'on menace de déchaîner, et qu'il sait trop qu'on déchaîne, même sans le vouloir, rien qu'en les caressant. Le salut d'un petit enfant, la protection et le respect qu'il doit à une âme chrétienne l'enchaînent sur ce calvaire d'où tout autre prince, assurément, fût-il compté parmi les plus

grands du monde, se hâterait de descendre, s'il n'y avait qu'un intérêt de ce genre à protéger. Il reste là, inébranlable, priant Dieu pour ceux qui l'injurient. Le monde, à l'heure qu'il est, n'a pas de plus beau spectacle. Là est la force, là est la grandeur, là est l'amour, là est la vérité. Sur le trône pontifical aussi, l'on peut écrire ces paroles du prophète, gravées au pied du crucifix qui s'élève à l'entrée du *Ghetto* de Rome : *Tota die expandi manus meas ad populum non credentem et contradicentem* (1).

— MÊME DATE—

Un de nos lecteurs nous adresse la question suivante :

« On fait en ce moment grand bruit de l'affaire du juif Mortara.

« Pourquoi donc un fait semblable, qui s'est produit récemment en Suède, a-t-il passé pour ainsi dire inaperçu?

« On lisait, il y a quelques mois, dans un article du *Journal des Débats* relatif à l'intolérance suédoise, les lignes suivantes :

« Il n'y a pas jusqu'au pouvoir paternel qui, à défaut de la profession de foi officielle, ne soit mis à néant. A cet égard, l'exemple assez récent d'un pelletier d'Œrebro, M. Heidenberg, dont l'enfant fut *baptisé de force avec parrain et marraine désignés d'office par l'autorité supérieure*, sert à prouver, en dépit des journaux suédois, que l'intolérance, pour se satisfaire, ne recule devant aucun attentat. »

« Encore une fois, pourquoi les journaux qui, depuis trois mois, ne cessent de parler de l'affaire Mortara, se

(1) Isaie. LXIII, 2.

sont-ils contentés de mentionner ce fait en passant ? »

Nous prierons d'abord notre correspondant de remarquer que le fait de Bologne n'est pas semblable au fait cité par le *Journal des Débats*. Le jeune Mortara n'a pas été *baptisé de force* et par intervention de l'autorité. Jamais rien de pareil ne s'est fait à Rome, où il est, au contraire, expressément défendu de baptiser les enfants des juifs contre le gré de leurs parents.

Notre correspondant dira sans doute que tant d'indifférence dans le premier cas, tant de fureur dans le second, n'en sont que plus inexplicables, et cela serait vrai si le *Journal des Débats*, le *Siècle*, et ceux qui les suivent, étaient vraiment possédés de la passion de la liberté. Mais c'est un autre intérêt qui les pousse. Que pouvaient gagner les partis qu'ils servent à guerroyer contre la Suède ? que ne peuvent-ils pas gagner au jeu qu'ils jouent maintenant !

Dans toute discussion importante, il y a pour les journalistes la partie très-fatiguante des conseils privés, des contestations confidentielles, écrites et orales, des lettres signées et anonymes. Toutes ces choses abondèrent au début de la discussion Mortara. Je reproduis quelques-unes de ces pièces retrouvées dans mes papiers. Elles donneront une idée de l'agitation que la presse avait su jeter dans les esprits.

— 21 OCTOBRE 1858 —

MON CHER AMI,

Bien que je sois un peu du nombre des modérés qui regrettent parfois de vous voir émailler la discussion de personnalités trop directes, je ne puis résister à la tentation de vous signaler

une note des *Nièces de Mazarin* où se prélasse la plus crasse ignorance des éléments du catholicisme que jamais publiciste ait étalée. Si vous avez lu le livre et que vous n'ayez pas oublié cela, je vous trouve bien bon de ne pas vous en servir.

(Les *Nièces de Mazarin*, page 53, en note :)

« Un cardinal n'est pas nécessairement prêtre; il y en a qui ne sont que diacres, ayant reçu les ordres mineurs, mais non la consécration. Représentants de la chrétienté tout entière, ecclésiastique et laïque, les cardinaux, par quelques-uns d'entre eux, correspondent à la partie laïque de la chrétienté : ce sont les cardinaux non-prêtres, simples diacres. Un diacre peut se marier, en cessant, bien entendu, d'être diacre (le diaconat n'étant pas indélébile) ; en lui, aucun caractère n'interdit le mariage; mais il est d'usage que les cardinaux, même diacres, ne se marient point. Ainsi Raphaël ne voulut point se marier, et il se contenta de la Fornarina, parce qu'il avait l'espoir de devenir cardinal. »

Voilà le chef-d'œuvre. Il étonne encore un lecteur de M. de la Bédollière. Mais devez-vous irriter davantage le gendre de M... ? Soyez prudent. Vous avez sur les bras une bien grosse affaire, et le jeune Mortara est une sorte de Calas pour la postérité imbécile de Voltaire. Je crains que cela n'aille très-loin. Les conseils doivent vous pleuvoir de tous côtés, et j'hésite, moi chétif, à vous donner le mien. Ce serait, je l'avoue, de briser sur ce sujet.

A M. LOUIS VEUILLOT, RÉDACTEUR DU JOURNAL *L'UNIVERS* (*UNION CATHOLIQUE*).

CHARENTON-LE PONT, 19 octobre 1858.

MONSIEUR,

Pour répondre aux absurdités théologiques, philosophiques, économiques, etc., que tous les jours vous entassez dans votre feuille, il faudrait des volumes, des *in-folio* par milliers.

Vous vous posez devant la France comme les champions *de la Révélation*; nous nous posons, nous, comme les champions de la *Raison*. Outre la gothique science que vous avez péniblement amassée dans les bouquins du moyen âge, vous avez pour vous le Dieu du ciel qui, dites-vous, combat dans vos rangs; eh bien,

vous devez être assurés de vaincre, si vous croyez ; car, *puisque Dieu est avec vous, qui pourrait être contre vous?*

Moi, avec l'*Évangile* d'une main, et la *Raison* ou la *Philosophie* dans l'autre main, je viens vous provoquer à un combat singulier. Simple homme des champs, vaudois ; nouveau *David*, j'appelle en champ clos, je somme de sortir de vos rangs celui que vous considérez comme un nouveau *Goliath* ; qu'il vienne armé de pied en cap, je me charge de trouver le défaut de sa gothique armure. Nouvel *Élie*, je dis à vos *Pontifes* et à vos *Prêtres Papistes* : Venez, élevez vos autels, élevez-les bien haut et bien somptueux, offrez vos sacrifices ; chantez, criez, parlez-lui en latin à votre Dieu ; moi, seul, je prierai mon Dieu, le seul vrai Dieu, le Dieu d'Israël ; je le prierai dans mon cœur, tout bas et en français ; nous verrons lequel des deux il exaucera.

Si vous refusez mon cartel, il sera démontré que vous n'êtes que des lâches, des hommes sans conviction, des hypocrites, en un mot ; alors je ferai publier cette lettre dans tous les journaux de la grande capitale.

Je vous accorde dix jours de délai pour vous entendre et préparer vos ruses ; si le jeudi, 28 octobre courant, je n'ai point reçu de réponse de vous, le lendemain 29, je publierai cette lettre-ci.

Si vous acceptez, je vous ferai connaître mes états de service.

SEVESTRE, aîné.

A M. LOUIS VEUILLOT, RÉDACTEUR DU JOURNAL *L'UNIVERS* (A PARIS, *UNION CATHOLIQUE*).

CHARENTON-LE-PONT, 22 octobre 1858.

MONSIEUR,

Mardi dernier, 19 octobre courant, je vous ai écrit une lettre, mise par moi-même au grand bureau de Paris, pour vous provoquer, vous et vos adeptes, à une discussion *régulière* et *approfondie* de vos dogmes, de vos opinions *théologiques*, *philosophiques*, *économiques*, et des nôtres à nous, pauvres réprouvés, à nous hommes du siècle et du progrès. Ma lettre vous est certainement parvenue.

Vous ne m'avez fait aucune réponse : croiriez-vous indigne de vous d'en venir à une discussion *calme*, *orale* et *publique?* me regarderiez-vous comme trop chétif pour vous mesurer avec moi ? ou bien penseriez-vous que ma lettre du 19 courant n'aurait été qu'une boutade et une fanfaronnade, en d'autres termes, une *folie* ou une *tartufferie?*

J'aime mieux croire que vous êtes des *hypocrites* qui ne croient pas un seul mot de ce qu'ils impriment ; que vous êtes des *lâches* qui redoutez d'être mis en regard de la vérité, de l'Évangile et de la Raison.

Quoi qu'il en soit de vos sentiments, je viens, ce jourd'hui 22 octobre 1858, vous défier de nouveau, vous provoquer en duel, *au duel de la parole.*

C'est pour cela que je vous porte moi-même cette lettre décachetée dans les bureaux de votre *fanatique* et *schismatique* journal. SEVESTRE, aîné.

Voici maintenant une lettre anonyme. Elles pleuvent quand les discussions sont un peu animées. En général, elles sont misérables et ne révèlent guère moins de stupidité et d'ignorance que de bassesse et d'ignominie de cœur. Il y a pourtant des hommes assez instruits qui cherchent à se soulager par ces vomissements. L'auteur de la lettre suivante est de ce genre. Il m'écrivait d'Angleterre, assez fréquemment, et c'était certainement un lecteur assidu des journaux français ! les fautes qu'il commet contre la langue dénoncent un étranger, mais il faut qu'un étranger ne manque pas de culture pour écrire de la sorte en français. Je pense que celui-ci est quelque pasteur dissident de l'Église anglicane. Quoique son écriture fût très-reconnaissable et qu'il n'affranchît pas ses lettres, le journal les acceptait toujours. Elles nous amusaient, et nous n'étions pas fâchés de voir dans quels esprits et dans quelles âmes nos adversaires trouvaient des échos.

« LOUIS,

« Comment peux-tu tolérer que ce coquin Delacouture se moque de toi, et de la science théologique de tous ceux qui, comme toi, ont défendu la sainte opération exécutée avec l'enfant Mortara ? Il faut écraser ce monstre. Il faut inventer une bonne calomnie, ton arme favorite, et que tu *maneges* (*sic*) avec

tant d'adresse. Il faut dire qu'il entretient une concubine ; qu'il est accusé de péculat. On le dit bien du cardinal Antonelli, qui est un bien plus gros oiseau. Ainsi, donc, Louis : *esgrime* ta plume ; deverse sur ce misérable janséniste ce torrent d'immondice, ces atroces injures qui t'ont rendu si fameux dans toute la chretienté. Songe que le catholicisme dégringole ; songe, que outre les églises protestantes dont Paris était jadis contaminé, vous avez déjà un chapelle *presbitérienne*, et vous aurez bientôt un *meeting* méthodiste, pour la formation du quelle on a déjà souscrit de grosses sommes à Londres. Songe enfin que nous sommes baffoués, mis en ridicule, meprisés par tous les gens raisonnables. Tonne aussi contre le gouvernement impérial, qui se mêle des affaires ecclésiastiques et qui s'avise de faire savoir au pape que l'enlèvement de l'enfant Mortara a fait une pénible impression en France. Qu'est-ce que cela lui fait ?

« Sais-tu ce que tu devais faire pour confondre les implacables ennemis de nôtre très sainte religion ? Invente un bon miracle ; quelque chose dans le genre de la Sallette. Surtout que ta vierge soit habillée en jaune et qu'elle parle patois. Choisis pour scène de l'apparition une localité bien reculée, bien ignorée des géographes ; un coin de terre impénétrable dans les Cévennes ou dans le Morvan. Que ta vierge ne s'approche pas de Paris, où la farce serait bientôt decouverte. Il y a des mauvais plaisans qui disent : pourquoi ne fait-on pas ces miracles au Palais Royal ou sur le boulevard de la Madeleine ?

« Imbéciles ! nous ne sommes pas si bêtes.

« Louis ! je t'admire ; je te considère comme la colonne fondamentale de ce que les impies appellent la sacristie. Je vois en toi le digne représentant de la foi catholique ; de cette foi proffessée par Escobar, par Phillippe II, par Marie d'Angleterre, par Laynez, enfin par l'illustre, l'immortel Bomba.

« Louis ! Je t'aime et suis bien loin de croire, comme toute l'Europe croit que tu n'as pas plus de religion que la semelle de mes pantouffles ; que ta morale privée n'est pas un modèle ; que tu n'est qu'un farceur ridicule.

« Louis Veuillot ! ne fais pas le moindre cas de ceux qui disent que tes articles font un grand tort à notre sainte cause. Il est vrai que nous avons vu ici des catholiques que tu as convertis au protestantisme. Mais le nombre en est peu considérable. Une centaine tout au plus.

« Louis ! meprise ceux qui aiment mieux lire le *Journal des*

Débats et la *Revue des deux Mondes* que l'*Univers* et son digne collegue le *Journal de Bruxelles*.

« Celui qui ne considérera pas Louis Veuillot comme le premier écrivain d'Europe.

Anathema sit. »

V

— 22 OCTOBRE 1858 —

Une flèche du *Constitutionnel*.

Le *Constitutionnel* se met en grands frais de rhétorique ce matin pour persuader à ses lecteurs que l'*Univers* fait le plus grand mal à la Religion. Nous lui donnons acte de la bonne volonté qu'il déploie en cette circonstance ; mais ses arguments, où ne brille pas l'invention, sont en outre fort débilités par l'usage qu'il en a fait tout récemment contre le gouvernement du Souverain-Pontife.

Il y ajoute beaucoup d'injures, entre autres celle-ci, qui nous semble un peu moins déterrée que les autres : que les rédacteurs de l'*Univers* sont les Mazzini de l'Église. Mais comme M. H. Marie Martin, auteur de cette trouvaille, n'indique pas qu'il a été chargé de dire cela, et que c'est simplement son opinion particulière, il nous permettra de la lui laisser.

Il dit aussi que nous rendrons compte à Dieu de nos écrits. Sans le moindre doute : ils sont bien de nous et nous en répondrons. Mais le *Constitutionnel* aurait tort de croire que Dieu ne demandera pas compte des simples signatures.

— 23 OCTOBRE 1858 —

On lit dans le *Nord :*

Par voie télégraphique. — Service particulier du *Nord.*

PARIS, 22 octobre,

« Le *Constitutionnel* publie un article dans lequel il appelle l'*Univers* le Mazzini de l'Église. »

On lit dans l'*Indépendance :*

« Une dépêche télégraphique nous annonce que le *Constitutionnel* est rentré ce matin dans l'arène... Il traite M. Louis Veuillot de « Mazzini de l'Église ».

Voilà, il faut l'avouer, des nouvelles importantes et capables de faire apprécier cette merveilleuse invention par laquelle, comme disent les gens éloquents, « la pensée humaine voyage avec la rapidité de la foudre ! » Quel dommage que le télégraphe transatlantique soit atteint de la goutte ! l'Amérique connaîtrait la pensée de M. H. Marie Martin presque au moment qu'elle éclôt dans sa cervelle puissante !!!

Heureux siècle ! heureuse humanité !

VI

— 23 OCTOBRE —

Une excursion savante du *Siècle.*

Le *Siècle* publie ce matin une série de documents historiques, desquels il résulte que la législation de la société catholique protégeait la liberté religieuse des juifs en défendant sous des peines sévères de baptiser leurs enfants par force ou par ruse, ni même de les instruire avant l'âge

de douze ou quatorze ans. Après avoir rappelé différents arrêts et ordonnances, il termine par un *bouquet*, c'est lui qui parle, dont il paraît fort charmé et que nous ne sommes pas moins que lui enchantés de reproduire. Il s'agit d'un décret de l'Inquisition. Voilà déjà deux ou trois fois que le *Siècle*, ayant occasion de citer les documents émanés de l'Inquisition, leur accorde ses louanges. Si la vérité pouvait toujours le prendre au dépourvu, le *Siècle* serait plein de bon sens.

« Nous, frère J.-B. Mabil, docteur en sainte théologie, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, inquisiteur général dans Avignon et tout le comtat Venaissin.

« En exécution des ordres suprêmes de notre saint-père le Pape Pie VI, heureusement régnant, et au nom de la sacrée congrégation du Saint-Office de Rome, à nous adressés par lettre de S. E. Mgr le cardinal Torregiani en date de Rome du 6 présent mars, ordonnons être faite très-expresse inhibition et défense, par criée publique et son de trompette précédant, et par affiche publique, des copies des présentes, aux places et lieux accoutumés de la présente ville d'Avignon, et de toutes les villes, villages et bourgs du comtat Venaissin, et même aux places et portes des carrières de Carpentras, Cavaillon et Lisa, à tous les habitants de la présente ville, desdites villes, villages et bourgs, tant chrétiens que juifs, de baptiser les enfants juifs, ni de jacter ou menacer de les baptiser, ou menacer de dire de les avoir baptisés ; et en outre, a fait inhibition et défense, à toute personne, de quelque état et qualité qu'elle soit, d'enlever de leurs parents les enfants juifs, sous prétexte de baptême, ou sur la déclaration que quelqu'un pourrait avoir faite de les avoir baptisés, et sous prétexte de les faire instruire dans la religion catholique, sous peine corporelle, même de la galère pour les hommes et de fouet par les rues publiques pour les femmes, encourable sans aucune rémission par tous ceux qui oseront baptiser lesdits enfants juifs, ou se vanter ou menacer de les baptiser, ou menacer de dire de les avoir baptisés, voulant et ordonnant que cette publication et affiche publique serve de personnelle intimation.

« Donné à Avignon, dans le palais du Saint-Office, le 20 mars 1776.

« Signé : François-Jean-Baptiste MABIL,
inquisiteur général.

« Vu : Joseph RIGAUD, avocat fiscal ;
« FONCET, secrétaire de l'office.

« (Avignon, chez Bonnet frères, imprimeurs du Saint-Office, vis-à-vis le *Puits des Bœufs*.) »

M. de la Bédollière déclare qu'il n'a « qu'à approuver « les doctrines contenues dans cet acte, *bien qu'il émane* « *de l'Inquisition*, et qu'il le trouve *un peu trop sévère*. » En le louant de sa bonne foi, nous le prions de nous dire ce que deviennent, devant cet acte, toutes les déclamations de ses compères et toutes les siennes sur l'intolérance, les violences et les cruautés de l'Église envers les juifs ?

Qu'il rapproche cet édit du fait arrivé dernièrement à Œrebro en Suède, où l'autorité fit baptiser de force l'enfant d'un habitant de la ville avec parrain et marraine désignés d'office. Ses lecteurs lui épargneront le chagrin de déclarer où se trouve le respect de la liberté humaine.

Oui, dira-t-il, mais l'édit de l'Inquisiteur du comtat Venaissin condamne ce qui se fait maintenant à Rome. Nous lui répondrons qu'il se trompe. L'Inquisiteur rappelle qu'il est défendu de baptiser les enfants juifs par surprise ou par contrainte, et que ceux qui le feront sont punis. Il ne déclare pas que le baptême, lorsqu'il est valide, sera considéré comme non avenu pour avoir été administré illégalement. Il n'est au pouvoir de personne de faire que celui qui est baptisé ne le soit pas. La loi, si l'on veut permettre cette comparaison étrange, peut punir le chrétien qui donne la vie spirituelle à un juif en le baptisant, comme elle punit le meurtrier. Elle ne peut ni ressusciter le juif noyé sous le baptême, ni ressusciter le

mort enfermé dans le tombeau. Si le cas de Bologne s'était présenté dans le comtat Venaissin, on aurait pu réprimander et fouetter la servante ; l'enfant baptisé validement n'aurait pas été rejeté de l'Église. Est-il impossible au *Siècle* de comprendre cela?

Il doit comprendre avec plus de facilité encore que ses documents historiques renversent absolument un des plus précieux arguments dont ses confrères de la presse se soient servis dans la discussion de l'affaire Mortara. — Quoi! disait M. Alloury, mais tous les chrétiens peuvent donc se jeter sur tous les juifs, les baptiser en un clin d'œil, et ce sera fait ; il n'y aura plus de juifs? — Voilà M. Alloury bien rassuré, nous l'espérons, contre cette éventualité terrible. Comme l'Inquisition et la police correctionnelle travailleraient d'accord, il y a lieu de croire qu'elles viendraient à bout du zèle indiscret dont il redoute tant les entreprises, et dans les pays les plus fanatiques et les plus barbares, à Rome même, la synagogue continuerait de ne perdre que les enfants en péril de mort — et les enfants trouvés.

VII

— 23 OCTOBRE 1858 —

Ce que c'est que le baptême.

L'un des indices les plus frappants de l'envahissement du naturalisme chez nous est, sans aucun doute, l'impression d'étonnement, pour ne rien dire de plus, que produit çà et là l'affaire du juif Mortara. Il y a un siècle, pas un chrétien n'eût témoigné la moindre surprise de la conduite qu'a tenue le Souverain-Pontife dans cette affaire ; chacun, en apprenant ce fait du baptême d'un enfant juif, se fût inquiété des périls qui allaient menacer l'âme de ce

néophyte, remis en contact avec des parents plongés dans les ténèbres du judaïsme : aujourd'hui, il nous faut entendre d'autres chrétiens blâmer la manière d'agir du Chef de l'Église, sans montrer nul souci de la persévérance de ce frère que le saint baptême leur a donné. Comment s'est opérée cette révolution dans les idées d'un si grand nombre ? Il est aisé de le dire. Ces chrétiens sont préoccupés en premier lieu, non du souverain domaine du Christ sur tous ceux que le sacrement régénérateur a faits ses membres, mais de l'autorité de la famille naturelle sur les enfants ; non des droits de l'Église, mère commune, mais des préjugés païens de la société moderne ; non du salut éternel de l'enfant, mais des idées de liberté personnelle, qui leur semblent une conquête à la conservation de laquelle il faut tout sacrifier. Ce n'est qu'à travers ces préjugés naturalistes qu'ils consentent à voir les vérités de la foi et de la pratique chrétiennes. Et l'on s'étonne après cela que nous jetions le cri d'alarme, que nous réclamions contre les progrès du naturalisme, que nous avertissions les fidèles de veiller sur eux et de se garder des miasmes délétères au milieu desquels il leur faut vivre !

Avant donc de reprendre le cours de nos excursions dans le champ du naturalisme historique (1), arrêtons-nous un moment à considérer ce qui se passe, à écouter ce qui se dit sur cette affaire si retentissante ; mais posons d'abord les principes qui régissent cette matière.

Il ne peut être permis, il n'a jamais été permis de conférer le baptême à un adulte qui refuse de le recevoir. La foi ne peut, dans aucun cas, être l'effet de la contrainte ; elle doit être libre pour être une vertu.

(1) Dom Guéranger publiait alors dans l'*Univers* ses savants articles contre le *naturalisme*.

Par une miséricorde spéciale, Dieu, qui veut le salut de tous les hommes, a daigné disposer que tout enfant de fidèle ou d'infidèle auquel le baptême serait conféré avant l'âge de raison, obtiendrait tous les effets de ce sacrement, tous les droits qu'il assure, en même temps qu'il contracterait tous les devoirs qu'il impose.

Le baptême imprimant un caractère ineffaçable et ne pouvant être réitéré, les obligations qu'il entraîne ayant les plus graves conséquences pour l'éternité, l'Église défend de conférer ce sacrement aux enfants des juifs et des infidèles, à moins que ces enfants ne soient en danger évident de mort, ou encore que les parents ne consentent à ce qu'ils soient élevés dans la religion chrétienne.

Si l'enfant de juif ou d'infidèle, ainsi baptisé en danger évident de mort, vient à survivre, ou si les parents enfreignent l'engagement qu'ils avaient pris de le laisser élever dans le christianisme, le devoir du magistrat dans un État constitué chrétiennement est de soustraire l'enfant aux influences de la famille, et de le placer dans une situation où il puisse garder la foi qui lui a été infuse par le baptême, et arriver au salut par la pratique des devoirs dont il a contracté l'obligation.

Deux droits distincts se trouvent ici en présence : celui des parents sur l'éducation de leur enfant, et celui de l'enfant lui-même à jouir des avantages qu'il a obtenus dans son baptême et à être préservé du péril auquel l'exposerait l'infraction des devoirs qui lui incombent. De ces deux droits, l'un appartient à l'ordre de nature, l'autre à l'ordre surnaturel ; tous deux viennent de Dieu ; dans le conflit, lequel devra l'emporter ? le droit surnaturel, sans aucun doute. Dieu ne peut être contraire à lui-même ; le droit postérieur abroge le droit antérieur ; le

droit supérieur remplace le droit inférieur. Il est évident que Dieu, qui impose à l'enfant l'obligation de vivre en chrétien, ne peut autoriser en même temps les parents à étouffer en lui le christianisme. La puissance paternelle est donc suspendue dans l'espèce, bien qu'elle persiste pour tout le reste ; seulement elle est dévolue, pour l'éducation de l'enfant, à une puissance plus haute, celle de l'Église, représentée momentanément par l'autorité du magistrat chrétien. C'est cette autorité à qui il appartient de protéger l'individualité chrétienne de l'enfant, jusqu'à ce qu'elle n'ait plus rien à craindre des influences de la famille.

Et il se rencontre des chrétiens que l'application de ces principes étonne. Ils n'ont donc jamais lu l'Évangile ; autrement ils y auraient appris que les liens naturels doivent céder quand le devoir surnaturel réclame. Ce principe n'est ni plus ni moins qu'une des bases fondamentales du christianisme. Jésus-Christ lui-même nous a prévenus des conflits qui s'élèveraient tout aussitôt que sa doctrine serait prêchée dans le monde. « N'allez pas « croire, disait-il à ses disciples, que je sois venu apporter la paix sur la terre ; je ne suis pas venu apporter « la paix, mais le glaive. Je suis venu séparer le fils du « père, la fille de la mère, la belle-fille de la bru ; « l'homme aura des ennemis jusque dans sa maison. Celui qui aimera son père ou sa mère plus que moi n'est « pas digne de moi, et celui qui aimera son fils ou sa fille « plus que moi n'est pas digne de moi. » Est-ce à dire que le Christ venait anéantir les liens de la famille ? Loin de là ; les faits prouvent assez que la famille, au contraire, doit sa conservation, son rétablissement au christianisme, qu'elle périssait sous la loi païenne. Comment donc s'est-elle relevée ? par l'application du principe surnaturel, qui,

en proclamant les droits absolus de Dieu sur toute créature humaine, a corroboré les relations naturelles et les a réglées en les soumettant au bon plaisir de Celui de qui l'homme tient tout. Les situations violentes que prédit le Sauveur se sont réalisées à la lettre dans le monde ; la politique, et la législation sont intervenues en faveur de l'ordre naturel, comme les Actes des Martyrs en font foi. Nonobstant, le surnaturel a triomphé, et en s'établissant dans le monde, il a régénéré et consolidé l'élément de nature.

L'affaire du juif Mortara présente une de ces situations violentes dont nous parlons. Il est vrai que l'enfant n'est pas en âge de soutenir en face du père sa résolution de rester chrétien ; mais c'est précisément pour cela que l'Église, dont il est devenu le fils pour jamais, lui doit venir en aide et lutter en sa place. Elle confesse aujourd'hui, dans cette affaire, le principe surnaturel qui est sa vie. Remplie de reconnaissance envers Dieu, qui, voyant qu'un si grand nombre d'enfants est moissonné chaque jour, avant l'âge où l'homme peut discerner la vérité, a daigné rendre efficace jusque dans cet âge si tendre le sacrement de la seconde naissance, elle se résigne volontiers à encourir le reproche de tyrannie de ceux-là même qui devraient reconnaître dans sa conduite la sollicitude d'une mère. Elle plaint les parents naturels de l'enfant, et si elle suspend l'exercice de leur pouvoir sur lui, elle n'a garde de contester ce pouvoir en lui-même ; au contraire, elle le protége en ne souffrant pas qu'il s'exerce contre la disposition de Dieu dont il émane. Auteur de la nature, Dieu est aussi l'auteur de la grâce ; et il n'a créé la nature qu'avec l'intention de la rehausser et de la transformer par la grâce, sauf à briser l'obstacle qui s'opposerait à la victoire de celle-ci. C'est ce que l'Église sait, c'est ce qu'elle

a toujours enseigné, c'est ce qu'elle enseignera toujours.

Les chrétiens qui s'étonnent aujourd'hui, qui osent murmurer le mot de Moyen-Age, auraient donc trouvé bon que le Saint-Père livrât à un père juif cet enfant que la grâce divine a providentiellement conquis, ce frère, ce membre de Jésus-Christ, ce temple de l'Esprit-Saint, en l'âme duquel le baptême a infus les vertus théologales, cet héritier du royaume céleste ; que cet élu encourût le risque certain de voir flétrir en lui le divin caractère dont il est marqué pour l'éternité ; que sa bouche apprît à blasphémer Jésus-Christ qui l'a régénéré ; que pour obéir aux leçons de la famille et aux traditions de la Synagogue, il prît en exécration ce sceau ineffaçable dont il est marqué ; en un mot, qu'il devînt un apostat ! Je le demande, le naturalisme qui inspire en ce moment de telles pensées à des chrétiens qui prétendent rester chrétiens, n'a-t-il pas faussé leur jugement, n'a-t-il pas aveuglé leur entendement ? Qu'un infidèle raisonne ainsi, on le plaint, on l'excuse ; mais que des hommes qui font profession du christianisme se laissent aller à de telles idées, est-il rien qui nous montre plus clairement à quel degré le siècle a perdu le sens de la foi ?

Comment est-on arrivé à de telles inconséquences, à de si étranges aberrations ? l'explication est aisée. On a accepté sans examen toutes les idées païennes qui courent le monde civilisé et compromettent sa paix et son existence depuis plus de soixante ans ; et on a voulu, de gré ou de force, y coudre un lambeau de christianisme. Vous aurez beau faire, il y a là incompatibilité radicale : la seule affaire du juif Mortara le prouve surabondamment. Vous voulez que le christianisme n'ait pas limité les droits du père de famille, quand ils font obstacle aux droits du Christ et de son Église ; vous vous trompez. Tout à

l'heure, vous nous reprochiez de rétrograder jusqu'au Moyen-Age ; c'est vous qui rétrogradez jusqu'au paganisme. Alors, en effet, le père de famille était maître absolu ; souvent même il avait droit de vie et de mort sur ses enfants. Laissez-nous donc vous dire que nous ne sommes plus sous ce droit de nature ; nous avons été affranchis, et c'est au baptême que nous devons la liberté, cette liberté en présence de laquelle toutes les autres ne sont rien, la liberté d'être enfants de Dieu, par cette génération qui ne procède *ni de la chair ni du sang, mais de Dieu lui-même*. (*Joan.*, I.)

Vous parlez souvent d'individualité ; selon vous, c'est l'individualité qui importe avant tout ; mais comment ne voyez-vous pas qu'elle est ici en jeu, et que c'est vous-mêmes qui la sacrifiez à plaisir ? Chez l'enfant baptisé, ne fût-il que d'un jour, la foi nous la découvre, grande, sublime, parce qu'elle est surnaturelle. Cet enfant qui, un instant auparavant, n'était qu'un pauvre petit être maculé de la tache originelle, sans valeur propre que celle de membre chétif et impuissant de l'espèce humaine, à peine l'eau baptismale l'a-t-elle touché, qu'il est devenu *participant de la nature divine*, qu'il a été investi de droits infiniment plus précieux que ceux qui lui seront conférés à l'âge d'homme par vos constitutions les plus libérales. C'est un jeune roi, et d'un royaume qui dépasse en grandeur et en richesses tous ceux de la terre. Et vous qui êtes aussi appelés à ceindre une couronne, vous serez indifférents à cette royale individualité de votre frère, parce qu'elle n'est que celle d'un enfant ; vous l'exposerez lâchement à s'éteindre dans une dégradation lamentable ! Vous voulez sauvegarder la liberté de conscience dans un père juif, et vous sacrifiez sans pitié cette même liberté dans un

chrétien. Qu'importe son âge? Il est aussi chrétien que vous l'êtes vous-même; mais il a besoin d'être protégé, et vous le livrez.

Je conçois l'embarras que l'on peut avoir à concilier tout ceci avec les prétendues idées modernes; mais il y a un remède. Il consiste à reconnaître franchement que ces théories nous ramènent tout bonnement au paganisme, et qu'il est grand temps de revenir au point de vue de la foi chrétienne, le seul sensé, le seul logique pour des chrétiens. Vous y sacrifierez quelque chose de votre popularité; mais vous devez en être fiers. Le Pontife suprême a répondu *Non possumus;* il ne pouvait répondre autrement sans ébranler tout l'édifice du christianisme. Puisse cette leçon donnée au naturalisme de quelques-uns de nos frères leur dessiller les yeux! Quant aux ennemis de l'Église, nous concevons leur joie de la voir ainsi se compromettre avec le siècle; qu'ils ne triomphent pas trop, cependant: l'Église est d'autant plus forte qu'on lui fournit une meilleure occasion de mettre au jour l'inflexibilité de ses doctrines. Elle est arrivée au dix-neuvième siècle de son existence parce qu'elle n'a jamais varié; elle continuera d'user successivement tous les systèmes de la politique, toutes les phases des révolutions, parce qu'elle ne variera jamais. Mais quel ignoble spectacle nous donnent, en attendant, ces journaux hostiles qui n'ont pas honte de la harceler sur un point où elle ne pourrait donner satisfaction à l'esprit du temps, sans s'abdiquer elle-même! Rien ne leur coûte, parce qu'ils espèrent détruire ce qui pourtant ne saurait être détruit. Un jour, ils nous donnent la puissance paternelle comme ne pouvant, dans aucun cas, être interceptée par l'autorité publique; ils savent cependant que nos tribunaux ont le pouvoir de sous-

traire un enfant à la direction d'un père notoirement indigne. Un autre jour, ils se lamentent sur l'obstacle que l'on vient de mettre à ce qu'un juif étranger à la France puisse élever son fils dans sa propre croyance ; ils oublient donc que, pendant dix ans, des milliers de pères de famille français ont réclamé en vain la liberté de faire instruire leurs enfants dans la foi de leurs familles. Naguère ils se croyaient invincibles quand ils avaient posé en principe que les enfants appartiennent à l'État et doivent être élevés dans les écoles et les doctrines de l'État ; aujourd'hui, ils font un crime au chef d'un État de faire élever dans les doctrines de cet État, non les juifs qui vivent en grand nombre et en parfaite liberté de croyance dans le pays, mais un seul et unique enfant qui n'est plus juif, mais chrétien. Tout ceci révèle l'importance de la question qui vient d'être soulevée, afin que *les sentiments de plusieurs fussent manifestés*, comme parle Siméon, dans l'Évangile. Les ennemis du christianisme ont dévoilé leur pensée une fois de plus ; et les chrétiens que séduit le naturalisme sont à même de reconnaître les dangers de la voie dans laquelle ils se sont engagés. Une telle leçon vaut mieux pour eux qu'un gros livre contre lequel ils seraient en garde. Ici, il faut choisir : ou le Pape a bien fait, et alors le surnaturel l'emporte, en dépit des idées modernes ; ou ils jugeront que le Pape a mal fait, et ils se séparent du christianisme, dont le Pontife n'a fait qu'appliquer les principes les plus vulgaires.

D. P. Guéranger,
Abbé de Solesmes.

VIII

— 24 OCTOBRE 1858 —

Un journal catholique allié du *Constitutionnel*. — La raison civile (1).

L'*Union franc-comtoise*, journal rédigé à Besançon par des catholiques, admire la sagesse et la convenance de l'article du *Constitutionnel* que nos lecteurs connaissent, et s'indigne de ce que l'*Univers* ne partage pas son admiration. Le *Constitutionnel*, de son côté, loue l'*Union franc-comtoise* et lui emprunte un article où nous lisons :

« Il est douloureux qu'un enfant chrétien soit entre les mains de parents juifs; mais le baptême ayant été donné malgré ses parents, l'Église, comme puissance spirituelle, ordonne-t-elle à l'autorité publique de leur enlever cet enfant pour le faire élever chrétiennement ?

« L'*Univers* reconnaît que le fait n'est point possible en France, et qu'il n'y serait pas juste; qu'il serait condamné non-seulement par les évêques, mais par la cour de Rome. Donc, d'après ce journal, qui doit être bien informé, là ne se trouve pas une question de foi, et il ne s'agit que d'une loi civile. Car si la foi était intéressée dans la question, il serait aussi nécessaire de renouveler l'acte relatif au fils de la famille Mortara en France, en Angleterre et ailleurs qu'à Bologne. »

Quand même il ne s'agirait que d'une *loi civile*, des catholiques pourraient-ils admettre que la loi civile, établie, maintenue et appliquée dans ses États par le chef de l'Église, est une loi contraire à la loi naturelle et à la raison, à la morale et à la justice ? Or, c'est ainsi que la

(1) Cet article est de M. du Lac.

question a été posée, d'abord par les juifs d'Alexandrie et de Londres, puis par le *Journal des Débats* et le *Siècle*, et enfin par le *Constitutionnel*, qui déclare *parfaitement légitime la réprobation générale* dont, selon lui, a été l'objet le fait de Bologne, qu'à son avis *rien ne saurait justifier*. Ce n'est pas seulement comme plus ou moins inopportune, comme pouvant entraîner plus ou moins d'inconvénients, mais comme inique, immorale, insensée, qu'ils attaquent cette loi.

Cette idée de ne voir dans la loi en question qu'une loi purement civile est bien étrange. Comment! il s'agit du baptême, des droits qu'il donne et des obligations qu'il impose quand il a été validement administré, et vous voulez que ces questions soient du ressort de la loi purement civile? En fait, ce n'est pas la loi civile, mais la loi canonique, ce sont les canons des conciles, les décisions des Congrégations romaines, les actes des Souverains-Pontifes qui ont tracé les règles suivies à Bologne. Quand même ces règles n'auraient été établies que pour le seul État romain, l'Église entière n'en serait-elle pas responsable, et des catholiques pourraient-ils croire, qu'infidèle à sa mission, elle a imposé quelque part, sous le nom de loi, des mesures contraires à la justice? Or, ces règles ont été, pendant des siècles, fidèlement appliquées dans tous les États catholiques, partout où, la société étant constituée catholiquement, l'autorité temporelle prêtait main-forte à l'autorité spirituelle pour l'exécution des lois de l'Église.

Nous avons reconnu que le fait de Bologne ne serait point possible en France; qu'en France un évêque ne pourrait point demander à l'autorité civile de lui faire remettre un enfant chrétien contre le gré de sa famille

juive, attendu que les lois et la constitution du pays ne permettent en aucune façon à l'autorité civile de faire droit à de telles demandes. Mais de ce que les évêques ne sont pas tenus de suivre les règles en question dans les pays où cela est manifestement impossible, s'ensuit-il qu'ils ne doivent pas les suivre là où ils le peuvent sans difficulté, là où l'autorité civile, loin de s'y opposer, se fait un devoir de leur prêter son concours ?

« Si la foi était intéressée dans la question, nous dit l'*Union franc-comtoise,* il serait aussi nécessaire de renouveler l'acte relatif au fils de la famille Mortara en France, en Angleterre et ailleurs qu'à Bologne. » M. Michel a pris cet argument au *Journal des Débats,* comme il a pris sa loi civile à la *Gazette de France.* L'argument n'en est pas moins ridicule. Parmi les choses que la religion nous commande, il en est que nous devons faire partout et toujours, parce que partout et toujours il dépend de nous de les faire ; il en est d'autres que l'Église veut autant qu'il est en elle, que nous devons accomplir autant qu'il est en nous, mais dont nous sommes pleinement dispensés lorsqu'elles sont hors de notre puissance. Partout et toujours je dois souffrir le martyre plutôt que d'apostasier, car refuser d'apostasier dépend toujours de ma volonté ; je dois, surtout si je suis son évêque, arracher au péril certain d'être élevé dans le judaïsme l'enfant qui, par le baptême, est devenu l'enfant de l'Église, un membre sacré du corps de Jésus-Christ ; mais si un obstacle contre lequel je ne puis rien, si des lois que je n'ai pas faites et que je ne puis changer m'empêchent de remplir ce devoir, ni Dieu ni son Église ne me commandent l'impossible.

Parlant du régime de la *liberté de conscience et d'é-*

galité des cultes qui prévaut de nos jours dans la plupart des États de l'Europe, l'*Union franc-comtoise* s'exprime ainsi :

« L'Église adopte cette situation sociale et politique, et elle ne regarde pas comme une faute de l'établir. Cette conduite indique que, dans l'état actuel de la société, l'Église ne regarde pas comme nécessaire ou légitime, au point de vue de la foi, de faire intervenir le bras séculier des souverains pour empêcher la manifestation d'un culte et d'un enseignement contraires au culte et à l'enseignement de la religion catholique. »

L'Église souffre ce qu'elle ne peut pas empêcher, et sa conduite vis-à-vis des sociétés modernes ne prouve pas plus en faveur de la constitution de ces sociétés que sa conduite en Turquie ou en Chine ne prouve en faveur de l'état social des Chinois ou des Turcs. Que la liberté de conscience et des cultes soit devenue une nécessité en France et ailleurs, personne ne le conteste. Que les gouvernements soient obligés d'en subir les conséquences comme tout le monde et comme l'Église elle-même, on le reconnaît. Mais de là à reconnaître que ceux dont les fautes amenèrent cet état de choses ne furent pas coupables, ou qu'en soi cet état de choses est l'état normal, régulier, légitime des sociétés humaines, il y a un peu loin. Pendant des siècles, l'Église a maintenu dans les sociétés chrétiennes un état contraire, et alors elle n'était pas, comme aujourd'hui, en dehors de la société et absente de son gouvernement : il y avait union étroite entre elle et la puissance temporelle, le roi était l'évêque du dehors, le protecteur et le bras de l'Église, dont les lois, partout reconnues, se trouvaient partout appliquées. Croit-on que, par condescendance pour les erreurs et les préjugés du

temps, l'Église puisse jamais consentir à flétrir ce long et glorieux passé?

Arrivant à la question actuelle, l'*Union franc-comtoise* ajoute :

« Est-il plus opportun de se servir de ce bras séculier à Bologne, pour élever chrétiennement un enfant juif de naissance, baptisé malgré la volonté de ses parents? »

Sous la plume d'un écrivain catholique, voilà une question bien... singulière. Comment M. Michel, de Besançon, a-t-il pu se figurer qu'il savait mieux que le Pape ce qui est et ce qui n'est pas opportun dans ses États? Et comment peut-il sérieusement demander que le Pape détruise de ses mains l'unité de la foi parmi son peuple et proclame à Rome l'égalité et la liberté des cultes? Car sa prétention va jusque-là : c'est de la manière la plus générale qu'il repousse toute intervention du bras séculier du souverain, même lorsque ce souverain est le Pape, « pour empêcher « la manifestation d'un culte et d'un enseignement con- « traires au culte et à l'enseignement de la religion catho- « lique. »

Ses raisons sont tirées des inconvénients qu'il énumère en ces termes :

« Si ce fait se produit à Rome, comment les catholiques seront-ils admis à réclamer contre l'enlèvement d'enfant de leur religion opéré par diverses sectes pour les élever dans l'erreur? »

Ainsi, dans le vain espoir de voir les catholiques admis, dans les pays protestants, à faire des réclamations que les sectes ennemies refuseront toujours d'entendre, il faut que le Pape laisse ces sectes travailler librement à pervertir son peuple; pour avoir plus de chances d'obtenir qu'on lui rende les enfants qu'on lui a enlevés, il doit

livrer lui-même ceux que Dieu a mis sous sa garde ; pour un bien incertain et même improbable, il doit faire un mal positif et certain.

« Il a été possible à quelques catholiques de Franche-Comté, il y a quelques années, de faire relâcher à des protestants qui s'en étaient emparés, un enfant catholique. Cet enfant était élevé dans la religion réformée, et il y restait de son plein gré, parce qu'il avait été séduit. Le gouvernement français s'est loyalement et très-énergiquement employé pour que l'enfant fût rendu à ses parents. Et il a été rendu. »

Si cela a été possible il y a quelques années, comment cela ne serait-il pas possible encore ? Est-ce que les magistrats français cesseront de juger d'après les lois françaises, et l'*Union franc-comtoise* croit-elle qu'ils violeront désormais ces lois pour se venger de ce que le Pape n'aura pas voulu suivre ses conseils ?

« Et si les souverains d'Allemagne appartenant à la religion réformée favorisaient cette propagande protestante (la propagande qui consiste à voler aux catholiques leurs enfants pour les faire protestants) par une législation civile, comment les catholiques pourraient-ils réclamer avec énergie et espérance de succès contre un si criant abus, si, dans les États-Romains, la législation dont nous parle l'*Univers* était appliquée ? »

Nous savons ce que peuvent les réclamations les plus justes dans les États protestants lorsque les catholiques n'ont pour les faire valoir que le bon droit et la justice ; la Suède, l'Angleterre, la Prusse nous en ont appris quelque chose. Mais lorsque dans l'Allemagne protestante ou ailleurs on aura l'impudence de dire aux catholiques : Nous violons envers vous, nos concitoyens, le droit et la justice, et il nous plaît de les violer parce qu'à notre avis le droit et la justice sont violés à Rome, les catholiques

pourront répondre en montrant combien est fausse et calomnieuse cette accusation portée contre Rome, en prouvant que cette législation romaine qui semble scandaliser l'*Union franc-comtoise*, loin d'autoriser des faits semblables à ceux dont on parle, les prohibe au contraire et les punit sévèrement. Il n'y a aucune analogie entre une législation faite pour des cas rares et exceptionnels comme celui du jeune Mortara, et une législation qui autoriserait d'une manière générale les protestants à enlever leurs enfants aux catholiques. Un pays où le fanatisme protestant serait assez puissant pour l'établir s'inquiéterait assurément fort peu de ce qui se fait ou ne se fait pas à Rome. En tout cas, la question est de savoir si ce qui se fait à Rome est juste et si Rome est obligée de cesser d'agir selon la justice parce qu'elle peut craindre que des gouvernements hérétiques n'en prennent prétexte pour maintenir ou redoubler leurs iniques persécutions.

« Les gouvernements catholiques, comme les gouvernements dissidents, ont protesté contre les faits qui s'accomplissent en Turquie, à propos des enfants chrétiens dont les Turcs, au nom de leur loi civile, s'emparent pour les élever dans la religion de Mahomet; mais si à Rome la législation qui a permis l'enlèvement du jeune Mortara à ses parents continuait à être mise en vigueur, les mêmes gouvernements seraient-ils à l'avenir, et avec le même zèle, les interprètes des sentiments des catholiques sur la question qui nous occupe, vis-à-vis des souverains barbares? Prendraient-ils la défense des intérêts catholiques avec la même ardeur? »

Si les gouvernements dont parle l'*Union franc-comtoise* croient qu'il y a quelque différence entre le mahométisme et le christianisme, nous ne voyons pas comment le fait de Bologne pourrait diminuer leur zèle? S'ils ne le croient point, si à leurs yeux la religion de Mahomet

et la religion de Jésus-Christ se valent, les catholiques ont peu de chose à attendre d'eux.

« Ce qui sera déclaré article de foi, nous nous y soumettrons; mais si la question dont nous parlons n'est pas dans ce domaine, nous ne pouvons nous empêcher d'indiquer les conséquences fâcheuses que la législation civile des États-Romains pourrait entraîner.

« L'opinion publique a été fortement émue de ce fait. Nous le sommes nous-mêmes à cause des dangers auxquels serait exposée la religion catholique par les suites que ce fait pourrait avoir. Voilà pourquoi, dans la vue de servir cette même religion, nous avons exprimé les courtes observations qui précèdent.

« J. MICHEL. »

Si M. Michel se persuade qu'un catholique n'est obligé de se soumettre qu'à ce qui est *déclaré article de foi*, il est dans une grande erreur. Du reste, nous le prions de remarquer que la question n'a pas été posée ainsi qu'il la pose. Tout dans ce monde a des inconvénients, même la fidélité à Dieu et à son Église, et nous ne prétendons pas que le maintien de la loi canonique dans les États-Romains, à l'époque présente, n'en ait aucun. C'est un inconvénient, assurément, une conséquence fâcheuse, un vrai danger, que tout ce qui se passe à propos de l'affaire Mortara. Mais s'ensuit-il que cette loi soit inique, et que le Saint-Siége puisse être légitimement accusé d'avoir perdu la notion de la justice parce qu'il l'a établie et qu'il la maintient? S'ensuit-il que lorsque les ennemis de l'Église le prétendent et s'unissent pour faire retentir l'Europe de ces accusations, les écrivains catholiques puisse laisser croire qu'au fond de l'âme ils les trouvent fondées? Entre l'*Union franc-comtoise* et nous, voilà la question.

IX

— 24 OCTOBRE 1858 —

Où en est aujourd'hui le sentiment paternel. — Le tendre cœur de M. Alloury.

Il y a aussi un élément comique dans l'affaire Mortara; c'est ce que nous appellerons l'argument du cœur, exploité par M. Alloury et par le *Charivari*, journal des mères d'actrices, spécialement attaché à la fortune du théâtre des *Folies-Nouvelles*. Le *Charivari* n'a pas manqué d'en appeler *au cœur de toutes les mères*, et le voilà classé parmi les défenseurs de l'autorité paternelle. Il tient la tête dans cette croisade de républicains, de socialistes et de bourgeois qui prennent le ciel et la terre à témoin que le gouvernement pontifical a violé les droits les plus sacrés de la nature. Quoi! arracher un enfant à la tendresse de son père, pour le mettre en pension! Depuis le sacrifice d'Iphigénie, aucun événement public n'a si fortement remué les âmes tendres; et M. Alloury et M. Carraguel, les grands interprètes de cette tragédie, font couler plus de larmes que Racine et la Champmêlé.

L'énormité de cette farce n'empêche pas un certain nombre d'honnêtes gens de tirer leurs mouchoirs, pour faire comme tout le monde. Ils s'éviteraient ce ridicule, s'ils considéraient ce qui se passe chez leurs voisins, et peut-être dans leur propre maison, en matière de tendresse paternelle.

Nous les prions d'observer d'abord que ce monde sensible des journaux, qui les exhorte à pleurer, se compose principalement de célibataires, fort peu occupés la plupart

de fortifier la famille, ni même d'en protéger l'existence. On a toujours vu par là beaucoup de sympathies pour le divorce, ou tout au moins beaucoup de complaisance pour les philosophes, poëtes, romanciers, dramaturges, dont le génie s'emploie à préparer une législation conjugale où les devoirs de la paternité ne gêneront pas les libertés de l'amour. On sait la place que tiennent les enfants dans la doctrine des Saint-Simoniens, dans celle des Fouriéristes, dans celle des Eclectiques, dans les poëmes de madame Sand, dans tous les romans modernes; personne n'ignore la profondeur du lit que ce torrent d'idées anticonjugales et antipaternelles s'est creusé dans les mœurs.

L'autorité paternelle est affaiblie; mais pourquoi? Comme toutes les autorités qui s'affaiblissent, elle a négligé, méconnu, abjuré en partie ses devoirs. Les plus grands ennemis de la religion n'oseraient lui imputer cette décadence. C'est la religion au contraire qui, soutenant la nature, a relevé la famille de ses chutes et l'a préservée d'une dissolution totale. Où en serions-nous aujourd'hui, si la religion n'avait pas eu raison du divorce, qu'un juif, M. Crémieux, a voulu nous rendre en 1848, et si seulement elle permettait que le mariage civil parût suffisant? Mais abandonné à ses seules forces par la loi civile, lorsqu'il ne l'a pas pour ennemie; battu en brèche par la littérature, par la philosophie, par la politique, par le déchaînement des intérêts matériels, le sentiment religieux n'a pu empêcher que le tempérament social ne fût profondément débilité. La famille s'en est ressentie. Déjà la frivole et impure société du dix-huitième siècle, méprisant l'enseignement divin, avait permis que le code des devoirs lui fût tracé par un sophiste vagabond qui vivait en concubinage public, et qui avait notoirement renié trois

choses: son Dieu, sa patrie et ses enfants. C'est la postérité la plus directe de Rousseau qui se larmoie aujourd'hui sur les enfants arrachés au foyer paternel!

Ce Rousseau professa que les pères doivent être les *amis* de leurs enfants. Le moment était venu où les pères trouveraient plus commode de se faire aimer que de se faire respecter. Mais combien de pères et de fils, au lieu de devenir amis par ce système, sont seulement devenus complices, et ont senti qu'ils avaient reçu et rendu aussi peu d'amour que de respect ? Élever son enfant, c'est se dévouer pour lui, non-seulement au travail qui pourra lui faire une fortune, mais encore aux vertus qui pourront lui former une vertu. Parlant de son chimérique élève, qu'il ne vit jamais et ne voulut jamais voir, Rousseau disait : *Vivre est le métier que je lui veux apprendre.* Fort bien, à condition de savoir ce que c'est que vivre. La vie de l'homme est de combattre pour la justice et de s'immoler au devoir. Ce métier ne s'apprend que par l'exemple; Rousseau n'était pas le professeur qu'il fallait, et ses disciples ne sont pas devenus meilleurs maîtres. Dans la pratique, la belle maxime du docteur de Genève s'est tournée en sensiblerie ridicule et funeste. Et tout ce grand étalage et toutes ces expansions d'amour ont abouti à l'exil des enfants.

Dès que la tradition du gouvernement paternel a été perdue, le sentiment paternel a fléchi sous l'abondance des mécomptes provoqués par ses déviations. Donner aux enfants l'enseignement de l'exemple n'étant plus possible dans la famille où ne régnait plus l'austérité chrétienne, et d'un autre côté le lâche souci de se faire aimer des enfants ne permettant plus de les corriger, la conscience paternelle s'est épouvantée des résultats de cette prétendue

éducation de l'amour. Aussi, de toutes parts, ces chers enfants sont-ils livrés à l'éducation publique avec un empressement auquel concourent également la nécessité de leur apprendre le « métier de vivre » et la lassitude de les garder dans la maison. Chaque année, à la rentrée des classes, la verve de Cham remplit le *Charivari* de dessins qui peignent le bonheur des pères de famille lorsqu'enfin ils peuvent ramener leurs fils au collége. Scènes comiques et tristes, comme tout ce qui est vraiment copié sur la pauvre nature.

Dans une pareille société, il faut admirer le génie de M. Alloury, qui a su faire couler tant de larmes sur le sort d'un enfant mis au collége *avec bourse entière ;* car telle est en deux mots l'histoire lamentable du jeune Mortara. Les trois quarts, pour ne pas dire la totalité de ceux qui pleurent, n'aspirent qu'à obtenir pour leurs enfants un semblable destin. Le père le plus tendre pétitionne, repétitionne, fait valoir tous ses services, met en campagne tous ses amis pour attraper une bourse, une demi-bourse seulement, dût-il envoyer son fils unique à deux cents lieues. Sans doute, il préférera un collége à sa portée ; mais le Ministre de l'Instruction Publique peut dire si la tendresse paternelle s'inquiète beaucoup de l'éloignement, du climat, et surtout des croyances religieuses des professeurs ! Nous n'avons point en France de collége juif : est-ce que les boursiers juifs manquent dans les maisons catholiques de l'Université ? Hélas ! les chrétiens ne sont guère plus scrupuleux, et M. de Salvandy, en 1847, pour glorifier le monopole, citait ce fait, que dix mille enfants seulement lui échappaient et étaient élevés dans la famille.

Nous le répétons, la famille semble, en vérité, n'exister

chez nous que par une grâce toute spéciale de Dieu, qui ne lui a pas permis de se dissoudre. La tendresse paternelle se subordonne à tant d'autres intérêts et leur est si docile, qu'on peut voir une quantité de maisons, et dans toutes les classes, où l'enfant n'est plus qu'un hôte passager. Il naît pour aller en nourrice ou à la crèche ; de la crèche, il passe à la salle d'asile ; puis, dès qu'on le peut, dans les petites pensions, au collége ou à l'apprentissage. Il devient soldat, employé ; il se marie, et ses parents ne l'ont vu qu'aux vacances, avec les joies et les empressements dont Cham nous fait tous les ans une fidèle peinture.

Nous n'avons pas besoin de pousser plus loin ces observations. Elles suffisent pour montrer le faux, le mensonge et le ridicule des déclamations dont l'intérêt de la famille fait en ce moment le prétexte, mais qui n'ont d'autre objet que d'ébranler la *Pierre* sur laquelle la famille repose, comme tout le reste de la civilisation.

— 26 OCTOBRE 1858 —

Nous devons des actions de grâces à M. Alloury ; il analyse assez fidèlement et il cite en partie nos réflexions sur l'élément comique de l'affaire Mortara. Ces réflexions lui semblent odieuses ; il s'en exprime avec cette certaine sauvagerie qui perce fréquemment dans sa nature d'humaniste. C'est son droit. Quand même il nous dévouerait aux dieux infernaux, nous connaissons les droits de l'éloquence, et nous ne lui saurions pas mauvais gré d'aller jusque-là. Il rachète tout par la quasi-sincérité de ses citations. On peut compter sur le bon sens des lecteurs pour faire justice du commentaire.

Certainement les fureurs de M. Alloury n'assombriront pas des fronts déjà déridés par ses larmes. Nos dispositions sont, au contraire, tout à fait amicales, et nous lui en fournirons immédiatement une preuve, en lui disant qu'il se fait grand tort lorsqu'il assimile son article incandescent à un chapitre du fameux libelle intitulé : *L'Univers jugé par lui-même*. Si les auteurs de cet ouvrage avaient cité aussi loyalement que lui, nous n'aurions pas songé à leur infliger d'autres juges que l'opinion. Nous l'exhortons à s'estimer davantage.

Mais puisque M. Alloury est si contristé du sort des enfants ravis à leurs pères, que pense-t-il d'une classe d'infortunés dont la société qui pleure par ses yeux, voit pourtant le malheur d'un œil sec? Il y a des enfants qu'on achète dès l'âge le plus tendre à leurs tendres parents, pour les vouer aux plaisirs du public; les petits saltimbanques, les petits acteurs des deux sexes, engagés souvent avant l'âge de raison dans une *carrière* d'où ils ne sortiront plus. On les rencontre par les rues, traînant l'uniforme de leur dégradation, et on leur jette une obole en détournant la tête ; au théâtre, les paillettes sont plus belles, et on les applaudit. M. Alloury ne les trouvera-t-il pas dignes de sa pitié, aussi à plaindre que le jeune Mortara, ces pauvres enfants élevés au milieu d'une société chrétienne et qui n'auront, suivant l'énergie de Tacite, d'autre industrie que leurs vices? Nous voudrions entendre sur ce sujet l'éloquent publiciste qui tonne avec tant d'éclat contre l'immoralité des conséquences que l'Église romaine donne au baptême.

X

— 25 OCTOBRE 1858 —

Autre excursion savante du *Siècle*.

Le *Siècle* va pousser l'*Univers* « dans ses derniers retranchements. » Il ne se contentera pas, cette fois, de citer un édit de l'Inquisition ; il *invoquera* « un acte de la Sacrée Congrégation des Évêques de Rome, donné au palais épiscopal. » Quelle est cette *Sacrée Congrégation des Évêques de Rome,* et en quel quartier de Rome se trouve situé le *palais épiscopal* où elle donne ses actes ? Voilà ce que les Guides les mieux informés ne disent pas ; mais M. de la Bédollière le sait, ce puits de science ! et il va nous le dire.

La Sacrée Congrégation *des Évêques de Rome* promulgue ses actes au palais épiscopal de Casale, ville du Piémont, par l'organe de D. Antonio Gaspardone, vicaire-général de l'Évêque dudit lieu !

Tout cet exposé annonce que M. de la Bédollière, quoique fort savant, n'est pas complétement maître de sa matière, et s'expose quelquefois à ne comprendre ni l'origine, ni la valeur, ni le sens des documents qu'il cite. Néanmoins, voyons le document.

C'est tout simplement une ordonnance du vicaire-général de Casale, qui, ayant consulté une congrégation romaine, probablement celle du Saint-Office, sur le cas des enfants juifs baptisés indûment, promulgue la réponse qui lui a été faite.

Cette réponse, la voici, mais traduite par le *Siècle*, qui

nous obligerait beaucoup s'il voulait nous fournir le texte original.

« Ayant été exposé à la Sacrée-Congrégation *des Évêques de Rome* (?) que quelques chrétiens habitants de cette ville et du diocèse de Casale se sont laissés aller à prendre de force les enfants des Hébreux, qui sont en bas âge ou au maillot, et à les baptiser contre la volonté de leurs parents ; attendu qu'un tel acte, quoique fait à bonne intention, n'est ni admis par la sainte Église, ni approuvé par les saints Pères, nous avons reçu de l'éminentissime seigneur Cardinal de S. Onofrio l'ordre, daté de Rome, le 3 décembre dernier, de mettre un terme à un tel abus.

« En conséquence, voulant obéir à l'ordre que nous avons reçu, nous défendons expressément, par notre présent édit, à tout chrétien quelconque de l'un et de l'autre sexe, quels que soient son état, grade et condition, d'oser à l'avenir, soit par lui-même, soit par intermédiaire, et sous quelque prétexte que ce soit, prendre ou faire prendre dans leurs maisons ou ailleurs aucun fils ou fille hébreu en bas âge ou au maillot, incapable de discerner encore le bien d'avec le mal, pour les faire baptiser (même dans le cas où, par nécessité, ils auraient été allaités par une nourrice chrétienne) contre la volonté de leurs pères et mères ou de leurs parents, sous peine d'excommunication et autres peines fulminées par les saints canons et les bulles pontificales, *outre la nullité de l'acte.* »

Encore une fois, il faudrait avoir le texte pour vérifier la traduction. Mais dans cette traduction elle-même, que voit-on, sinon la constante sollicitude de l'Église pour les juifs ?

Il est défendu aux chrétiens de *prendre ou faire prendre* les enfants des juifs *dans leurs maisons* pour les baptiser malgré leurs parents. Il n'est pas défendu aux chrétiens admis chez les juifs de baptiser les enfants lorsqu'ils les verront *en péril de mort ;* il n'est pas dit que ces enfants, venant à survivre, seront réputés non baptisés ; il n'est pas dit que ces enfants, validement baptisés et devenus chrétiens, seront laissés chez leurs

parents, dans le péril d'abjurer, c'est-à-dire dans le péril de la mort éternelle.

La décision romaine promulguée à Casale spécifie *la nullité du baptême* dans les cas de violence et d'enlèvement contre lesquels réclamaient non-seulement les juifs, mais les chrétiens et les prêtres. Admettons que le *Siècle* a bien traduit. En quoi cette décision est-elle applicable au cas tout différent du jeune Mortara, baptisé dans la maison paternelle par une domestique qui n'a fait que ce qu'elle devait faire, puisque cet enfant lui paraissait être à l'article de la mort?

Mais, dit encore le *Siècle*, « dans l'espèce, il *n'est pas* « *certain* que le fils Mortara ait été baptisé. M. Sardini, « médecin, établit que l'enfant n'a jamais été en danger ; « s'il a été baptisé, l'acte est nul. » Cette argumentation est admirable et M. de la Bédollière n'a jamais mieux plaidé. Seulement, il ne fait pas réflexion que le jugement est rendu, et que le juge lui a donné tort. Dans le doute de savoir si le fils Mortara est baptisé, qui prononcera, si ce n'est le Pape ? Or, le Pape croit que cet enfant a reçu le baptême. Il le croit si bien qu'il s'expose à tout ce que nous voyons et à tout ce qu'il peut attendre plutôt que de retirer à cet enfant chrétien la protection qu'il lui doit.

Si le *Siècle* n'admet pas que la chrétienté, dans cette affaire, doive recevoir le jugement de Pie IX au lieu de celui que veut rendre une coalition de juifs et d'incrédules, c'est que le *Siècle* a résolu de ne pas écouter la raison et de ne pas comprendre que deux et deux font quatre.

Si le *Siècle* n'avait pas pris cette résolution fâcheuse, nous l'amènerions sans doute à avouer que ses documents prouvent de plus en plus l'ingratitude des juifs et la tolérante sagesse de l'Église romaine ; et rien de plus.

XI

— 26 OCTOBRE 1858 —

Opinion de saint Thomas. — Connaissances théologiques de la *Patrie*.

On lit dans la *Patrie :*

« Il ne s'agit pas de savoir s'il est défendu de baptiser contre le gré de leurs parents, hors le cas de mort imminente, les enfants mineurs des juifs : cela est admis par tout le monde, et le point en litige n'est pas là. La question se pose ainsi :

« L'enfant mineur d'un juif, une fois baptisé, est-il permis, pour l'honneur du sacrement et le salut de l'enfant, de le retirer par force des mains de son père ?

« On répond oui ; saint Thomas avait répondu NON. »

La *Patrie* nous obligerait beaucoup si elle pouvait dire dans quel écrit de saint Thomas elle a trouvé ce NON. Ce n'est pas assurément dans la partie de la *Somme* où elle puise ensuite la série de textes qu'elle rapporte et qui sont tout à fait en dehors de la question, telle qu'elle-même la comprend et la pose. Ces textes se trouvent, comme elle le sait sans doute, quoiqu'elle ne le dise pas, dans la *Seconde-seconde, question X, art.* 12, et dans la *troisième partie question LXVIII, art.* 10. L'un et l'autre article est intitulé : *Doit-on baptiser les enfants des juifs et des autres infidèles malgré leurs parents ?* Saint Thomas répond qu'on ne le doit pas, et il le prouve par les arguments que cite la *Patrie*. Mais cela, elle le remarque elle-même, *est admis par tout le monde*. Quant au *point en litige*, saint Thomas ne le traite pas, du moins en ce lieu ;

s'il le traite ailleurs, que la *Patrie* veuille bien indiquer le passage.

En attendant, nous la prierons de remarquer qu'aux deux endroits où elle a découpé ses citations, saint Thomas reconnaît expressément le droit de baptiser, malgré leurs parents, les enfants, même mineurs, des juifs et des autres infidèles, s'ils y consentent, pourvu qu'ils aient atteint l'âge de raison. La raison qu'en donne le Docteur Angélique, c'est que dès lors l'enfant commence à être maître de lui-même, et qu'il peut, par conséquent, sans le consentement de ses parents, et même malgré eux, user des droits que lui donnent le droit divin et le droit naturel. Voici le texte :

« Contra justitiam naturalem esset, si puer antequam habeat usum rationis, a cura parentum subtrahatur, vel de eo aliquid ordinetur invitis parentibus. Postquam autem incipit habere usum liberi arbitrii, jam incipit esse suus, et potest quamtum ad ea quæ sunt juris divini vel naturalis sibi ipsi providere. Et tunc est inducendus ad fidem non coactione sed persuasione. Potest enim, invitis parentibus, consentire fidei et baptizari ; non autem antequam habeat usum rationis. » (2. 2., Q. x, 12.)

La *Patrie* croit-elle que saint Thomas aurait trouvé raisonnable de laisser l'enfant, ainsi baptisé malgré ses parents, exposé à leurs persécutions ? Si elle le croit, c'est qu'elle n'a pas bien lu les passages de saint Thomas, dont elle cite une partie ; le Docteur Angélique y enseigne expressément que le baptême de l'enfant fait perdre aux parents juifs ou infidèles les droits que la nature donne aux pères sur leurs fils, et c'est là sa raison capitale pour refuser aux chrétiens le droit de baptiser les enfants des infidèles malgré les parents : « A toutes ces objections, je « réponds qu'il ne faut faire d'injustice à personne. Or,

« on ferait injustice aux juifs si on baptisait leurs enfants « malgré eux ; car alors ils perdraient sur leurs fils devenus « fidèles le droit de la puissance paternelle. » *Sed contra est, quod nemini facienda est injuria. Fieret autem judæis injuria, si eorum filii baptizarentur, eis invitis; quia amitterent jus patriæ potestatis in filios jam fideles.*

Nous ferons encore observer à la *Patrie*, qui paraît l'avoir oublié, que pour réclamer à ses parents le jeune Mortara, on a attendu qu'il eût atteint cet âge où, selon saint Thomas, l'enfant, commençant à avoir l'usage de son libre arbitre et de sa raison, peut, malgré ses parents, user des droits que donne à toute créature humaine le droit divin ou le droit naturel.

Nous ne serions pas justes envers la *Patrie* si nous négligions de dire qu'au-dessus de ces citations de saint Thomas communiquées sans doute par quelque mauvais plaisant, nous avons lu dans ses colonnes un article sur l'affaire Mortara fort convenable de toutes manières. Nous dirons seulement que la *Patrie* se trompe lorsqu'elle prend pour l'opinion de la France l'opinion des journaux de Paris. La France est catholique et ne partage nullement le fanatisme ignare et haineux de ces journaux.

Nous trouvons ce matin dans le *Siècle* une lettre composée de citations empruntées aux ouvrages de Son Éminence monseigneur le cardinal Gousset. Le savant cardinal expose et soutient la doctrine de saint Thomas, et notre réponse au correspondant de la *Patrie* s'applique sur tous les points au correspondant du *Siècle*.

DU LAC.

XII

— 26 OCTOBRE 1858 —

Le journalisme juif. — Pourquoi il existe. — Double but qu'il se propose.

Les défenseurs récents de l'autorité paternelle ont du malheur ; ils ont beau entasser les grands mots, ils ne parviennent pas à persuader au public qu'ils sont sincères et sérieux. Le plus naïf des lecteurs de journaux croirait plutôt à la transmutation des métaux qu'à cette subite métamorphose de MM. Alloury, Jourdan, Guéroult. La nature même de leurs arguments est suspecte ; en vrais disciples de l'école révolutionnaire, ils n'invoquent que des généralités sur lesquelles tout le monde est d'accord et sur l'application desquelles personne ne s'entend. Le droit naturel, la conscience publique, l'autorité paternelle règnent à Rome aussi bien qu'à Paris ; nous ne connaissons aucune ville, aucun village qui se soit soustrait à leur empire. M. Alloury est descendu de ses hauteurs pour nous inviter à lire l'article 354 du Code pénal, sur l'enlèvement des mineurs ! Voilà où en est arrivé ce grave légiste ? Disons à sa décharge que l'argument avait déjà été effleuré par M. Louis Jourdan. Il n'y a pas de tribunal en France qui n'ait opéré un pareil enlèvement de mineur, et n'ait ôté à un père, pour cause d'incapacité ou d'immoralité, la direction de son enfant. Les Don Quichotte du *Siècle*, de la *Presse* et du *Journal des Débats* ont-ils pour cela enfourché Rossinante ? Ils sont restés paisibles. Si les parents du jeune Mortara étaient catholiques, qui songerait à cette affaire ? On y verrait un acte

ordinaire de la justice ou de l'administration romaine. Ils sont juifs, privilége énorme par ce temps d'égalité ; la faction mazzinienne a attaché le grelot, et les feuilles libérales ont fait chorus. Il s'agit de savoir si les époux Mortara sont aptes à surveiller l'éducation de leur fils ; le brevet de capacité qui leur est décerné par les publicistes européens vaut tout autant à Rome qu'à Paris. Et un tribunal français ne s'effraierait guère de tout ce vacarme, si on voulait lui imposer l'obligation de laisser la tutelle d'un fils à des parents qu'il en jugerait indignes. Mais Rome est le centre de la chrétienté et le Souverain-Pontife est hors la loi.

L'opinion, un instant surprise par la clameur de toutes les feuilles dévouées à la maison de Jacob, commence à envisager la question sous son véritable point de vue. C'est une coalition contre Rome. C'est l'Église qui est attaquée. Si l'esprit de tolérance animait nos libéraux, ils trouveraient de quoi l'exercer. Le droit naturel a été assez souvent violé en Espagne, en Portugal, en Suisse, en Angleterre, en Belgique, en Russie, en Suède, en Piémont, etc., pour qu'ils aient pu se croire autorisés à en revendiquer les principes. Ont-ils ouvert la bouche ? Les catholiques sont grossièrement insultés en Portugal et en Angleterre ; ils ont été spoliés en Espagne, en Piémont, en Suisse ; en Belgique, ils ont été chassés du pouvoir par la violence ; en Russie, ils sont sous le glaive de la persécution, ils ont à choisir entre l'apostasie et les supplices. Le libéralisme a-t-il élevé la voix ? Les partisans de la tolérance se sont tus, ou bien ils ont manifesté leur désapprobation d'une façon encore plus honteuse que la complicité de leur silence, tant elle était insignifiante en présence des actes les plus odieux.

Cette guerre de plume contre le chef de l'Eglise annonce une situation toute nouvelle. Il était facile de prévoir, il y a quinze ans, que le système de l'agiotage, favorisé par les circonstances et par les gouvernements, prendrait des proportions alarmantes pour la paix publique. On parlait déjà des *juifs rois de l'époque*. Les saint-simoniens avaient institué leur religion financière ; leur fusion avec le parti juif avait amené le règne du capital et du crédit. La presse européenne appartient aux juifs ; en France, les principaux organes de la publicité sont à leur disposition. En Autriche, ils sont propriétaires même des journaux catholiques : les ministres de Sa Majesté Apostolique ont préféré au zèle suspect des catholiques la fidélité bien connue de la maison de Juda. Les entreprises financières embrassant le monde entier, il fallait une publicité universelle aux chefs du mouvement industriel. Ils ont acquis assez de journaux pour influencer l'opinion. Le crédit joue un grand rôle dans leurs opérations ; *credere : confier, croire*. Crédit est synonyme de crédulité. L'ancienne divergence des opinions et des intérêts aurait contre-carré les chefs de la haute finance européenne. Grâce à l'ingénieuse acquisition des journaux, l'opinion docile n'a plus qu'à s'incliner devant eux. Aujourd'hui, cette franc-maçonnerie judaïco-saint-simonienne dicte ses volontés. Les prophéties du temps de Vespasien semblent se réaliser : *Plurimis persuasio inerat antiquis sacerdotum litteris contineri, eo ipso tempore fore ut valesceret Oriens, profectique Judæa rerum potirentur*. (Tacite, *Hist.*, l. V.) Le célèbre Herder a prédit que « les enfants d'Israël, qui forment partout un État dans l'État, viendraient à bout, par leur conduite systématique et raisonnée, de réduire les chrétiens à n'être plus que leurs

esclaves. » Cette citation, empruntée à un recueil qui a paru de 1801 à 1803 en Allemagne, a été reproduite par M. de Bonald dans le *Mercure* de 1806. Ce même M. de Bonald signalait dès lors une puissance qui grandissait au milieu des troubles publics, et il ne craignait pas de dire : « Les chrétiens peuvent être trompés par les juifs, mais ne doivent pas être gouvernés par eux ; et cette dépendance offense leur dignité, plus encore que la cupidité des juifs ne lèse leurs intérêts. » (*Mercure* de février 1806.) Nous abandonnons aux juifs les chemins de fer, les banques, la Bourse, le commerce, etc., c'est bien le moins que nous nous réservions notre religion, notre dignité, notre indépendance politique.

Les journaux n'ont prêché le cosmopolitisme que pour établir au-dessus des souverains et des peuples cette puissance des capitaux représentée par Israël. Les flottes et les armées des États seraient à la disposition des directeurs du crédit moderne pour servir, en temps opportun, la hausse ou la baisse de leurs actions. La diplomatie interviendrait pour eux. La *Presse* et le *Siècle* donnent déjà des ordres à la diplomatie française.

Les proportions que prend, dans une certaine presse européenne, l'affaire Mortara, indiquent assez où l'on veut frapper. Cette doctrine du droit naturel, au nom duquel s'est fait tout ce bruit, serait une condamnation directe de la législation et de l'indépendance des États. Si les souverains sont obligés d'obéir à un prétendu droit naturel prêché par les journalistes, ils ont cessé de régner ; ou, ce qui est pis, ils ne règnent plus que sous le bon plaisir de la finance ; ils n'ont qu'un intérêt, c'est de défendre les droits de la souveraineté. C'est aussi leur plus solide gloire et la meilleure garantie de la stabilité de leurs trônes. COQUILLE.

XIII

— 27 OCTOBRE 1858 —

La doctrine canonique. — Encore M. Delacouture.

Le *Journal des Débats* invoque Benoît XIV et Tournély ; le *Siècle* produit des décisions des congrégations romaines ; la *Patrie* cite saint Thomas ; le *Droit* aime à croire que le fait de Bologne est un fait purement *arbitraire,* qu'aucune loi n'autorise, et que les lois canoniques dont on parle sont une invention de l'*Univers*. Il devient donc nécessaire, non pas pour les catholiques, assurément, mais pour leurs ennemis, de justifier, par des textes clairs et positifs, tout ce que nous avons avancé dans cette discussion, et de donner, au moyen de ces textes, un résumé des enseignements de la théologie catholique et des dispositions de la *législation ecclésiastique* en ce qui touche le baptême des enfants des juifs et des autres infidèles. Sans doute l'Église n'a rien *défini dogmatiquement* sur cette question, mais une pratique qu'elle a favorisée ne saurait être, sans témérité, improuvée par aucun catholique, et dénoncée à la société comme évidemment contraire à la loi naturelle (1).

Nous prendrons pour base de ce travail la lettre de Benoît XIV à l'Archevêque de Tarse, vice-gérant de Rome, en date du 28 février 1747. Ce grand pape l'écrivit à l'occasion d'un fait analogue à celui qui occupe aujourd'hui le monde et pour servir de règle dans les cas semblables : « Nous avons jugé nécessaire, dit-il en commençant, de

(1) Cette thèse erronée se trouve dans une circulaire de M. Roulland, ministre des cultes.

« vous adresser cette lettre et de la publier. Si elle ne « peut vous être utile à vous qui connaissez parfaitement « tout ce qu'elle contient, je crois qu'elle ne sera pas de « peu d'utilité soit à ceux qui vous succéderont dans les « fonctions de vice-gérant, soit à ceux à qui il appartient « ailleurs, comme il appartient ici au vice-gérant, de « décider dans les cas ou analogues ou tout à fait sembla- « bles à celui qui vient de se présenter à Rome, et qui, « comme l'on dit vulgairement, *dat causam Edicto.* »

Nous joindrons aux principaux passages de cette lettre, ou plutôt de ce décret de Benoît XIV, car elle fait loi, des textes empruntés aux auteurs que nos adversaires ont eux-mêmes invoqués dans cette occasion, ou pour lesquels d'ordinaire, à cause de leur qualité de Français, ils manifestent moins de répulsion ! Saint Thomas, Billuart, Tournély, Nicole, Collet, M. l'abbé Lequeux, etc.

Pour plus d'ordre et de clarté, nous diviserons notre travail en sept questions auxquelles on peut ramener tout ce qui a été écrit sur le baptême du jeune Mortara. Les cinq premières sont formulées par les théologiens, qui donnent à chacune d'elles, comme on le verra, une réponse nette et précise. La solution des deux autres dépend des circonstances, et nous laisserons au lecteur le soin d'y répondre.

Première question. — Les enfants des infidèles qui n'ont pas encore l'usage de la raison doivent-ils être baptisés malgré leurs parents ?

Benoît XIV, dans le décret du 28 février 1747, dont nous venons de parler et d'où sont tirées toutes les paroles de ce pape que nous citons dans cet article, Benoît XIV expose et approuve la doctrine de saint Thomas, que résument les passages suivants du Docteur Angélique :

« Les enfants des infidèles ne doivent pas être baptisé « malgré leurs parents,

« 1° Parce que la coutume de l'Église de Dieu, qui « doit être suivie en tout, n'a jamais approuvé cette « conduite ;

« 2° Parce que cela répugne aussi à la justice naturelle : « il est de droit naturel que l'enfant, avant d'avoir l'usage « de la raison, soit sous la garde de son père, d'où il suit « qu'il serait contraire à la justice naturelle d'enlever « l'enfant aux soins de ses parents avant qu'il ait l'usage « de la raison ;

« 3° Parce que la foi pourrait être par là mise en péril : « si, en effet, ces enfants recevaient le baptême avant de « jouir de l'usage de leur raison, lorsque ensuite ils arri- « veraient à l'âge de raison, ils pourraient être facilement « amenés par leurs parents à abandonner la religion « qu'ils auraient reçue sans la connaître, ce qui tourne- « rait au détriment de la foi (1). »

Billuart développe en ces termes la même doctrine :

« Dieu pouvait établir de deux façons la loi qui ordonne « de baptiser tous les hommes : 1° il aurait pu l'établir de « telle sorte, que cette loi fût accomplie nonobstant le

(1) Non sunt infidelium pueri, invitis parentibus, baptizandi.

Quia id, Ecclesiæ Dei consuetudo in omnibus sequenda, nunquam probavit.

Quia et justitiæ naturali repugnat : de jure naturali est quod filius antequam habeat usum rationis, sit sub cura patris : unde contra justitiam naturalem esset, si puerantequam habeat usum rationis, a parentum cura subtrahatur.

Quia inde fides in periculum venire possit. Si pueri enim nondum rationis usum habentes baptismum susciperent, postmodum cum ad perfectam ætatem venirent, de facili possent a parentibus induci ut relinquerent quod ignorantes susceperunt; quod vergeret in fidei detrimentum. (In 2. 2. q. x. art. 12. — Voyez aussi : In 3. p. q. LXVIII, 10, où le saint docteur expose la même doctrine.)

« droit naturel, car Dieu est l'*Auteur de la nature;*
« 2° il a pu l'établir aussi en disposant que cette loi fût
« accomplie en respectant le droit naturel.

« En fait, c'est de cette dernière façon qu'il l'a établie,
« comme nous l'apprenons par la pratique constante de
« l'Église (1). »

L'Église n'a encore aucune juridiction sur ces enfants, puisqu'ils sont fils d'infidèles. Il n'en est pas ainsi des enfants des hérétiques, l'Église a droit sur ceux-ci, disent à la fois les décrets du Saint-Office, Nicole, Tournély, etc. (2).

Nicole demande si l'on doit baptiser les enfants des hérétiques malgré leurs parents, lorsque cela est opportun? Et il donne la réponse de saint Thomas : « *Oui*, parce
« qu'ils sont soumis à l'Église; mais, en ce cas, il faut les
« soustraire à la puissance de leurs parents (3). » Ceci nous amène à la deuxième question.

Deuxième question. — Peut-il se présenter quelque circonstance où il soit licite et convenable de baptiser, malgré ses parents, un enfant d'infidèles qui n'a pas encore l'usage de sa raison?

Benoît XIV expose quatre circonstances exceptionnelles; — et quant au cas de péril de mort, voici ses expressions :

« S'il arrive qu'un chrétien trouve un enfant juif en
« danger de mort, il fera, certes, une chose très-louable

(1) Potuit Deus duplici modo instituere legem baptizandi omnes : 1° ut impleretur non obstante jure naturali, siquidem *Deus est auctor naturæ*, 2° ut impleretur servato jure naturali.

Hoc posteriori modo instituit; siquidem hoc collegimus ex constanti usu Ecclesiæ. (*De Baptismo*, *Dissert.* 3, art. IV.)

(2) *Tournély*, q. 3, art. 3. *De Baptismo.*

(3) *Seconde instruction du Baptême.* Edition de 1767, p. 52.

« et très-agréable à Dieu, en procurant à cet enfant, par « l'eau baptismale, le salut éternel (1). Entre divers dé- « crets du Saint-Office sur ce sujet, il en est un de l'an- « née 1618, ainsi conçu : *Un enfant juif, ayant été,* « *faute de nourrices juives, confié à une nourrice chré-* « *tienne, et s'étant trouvé en danger de mort, a été* « *baptisé, la Sacrée Congrégation déclare qu'il l'a* « *été licitement.* Un autre décret du 18 février 1705, « répondant à cette question : *Les enfants des infi-* « *dèles peuvent-ils être baptisés sans le consentement* « *de leurs parents?* décide : *Il n'est permis de les bap-* « *tiser sans le consentement des parents qu'à l'article* « *de la mort.....* »

Benoît XIV cite, à l'appui de cet enseignement, divers auteurs de toutes les écoles, et ajoute :

« Ce point est merveilleusement confirmé par une lettre « de saint François-Xavier au Père François Henri, qui « se plaignait à lui du petit nombre d'infidèles qu'il était « parvenu à convertir dans sa mission des Indes : *Vous* « *avez fait,* lui écrivait le saint, *beaucoup plus que vous* « *ne croyez; car, par le baptême, vous avez enfanté pour* « *le ciel un grand nombre d'enfants.* Il est certain que, « dans ce passage, Xavier parle des enfants à l'article de la « mort que le Père François Henri baptisait validement et « licitement; car il poursuit en ces termes : *Souvenez-* « *vous que, dans l'espace de huit mois, vous avez sauvé* « *un grand nombre d'âmes en baptisant des enfants* « *moribonds.* »

Billuart et Tournély soutiennent la même doctrine. Si

(1) Cum id eveniat ut ab aliquo christiano Hebræorum puer morti proximus reperiatur, *rem oppido laudabilem Deoque gratam is certe efficiet qui salutem puero aquâ lustrali præbeat immortalem.*

l'enfant est en manifeste péril de mort, disent-ils, il peut être baptisé malgré ses parents (1).

Citons encore sur ce point les textes suivants, tirés de deux de nos meilleures théologies :

« Si les enfants sont évidemment en danger de mort, c'est licitement qu'on les baptise ; car alors on ne les enlève pas à leurs parents et le baptême n'est pas exposé à être profané, tandis que d'un autre côté le précepte de la charité presse. Néanmoins, on doit user de prudence afin d'éviter toute occasion de trouble.

« Si l'un ou l'autre des parents, le père ou la mère, consent au baptême, on doit le donner malgré l'opposition de son conjoint. Cela a été ainsi arrêté par le 4e concile de Tolède (cap. 63), parce que la volonté, juste et favorable à l'enfant, de l'un des parents doit être préférée à la volonté injuste et nuisible de l'autre (2). »

« 2° Le baptême est licite dans les cas où l'enfant est « évidemment en danger de mort, comme le prouve la « pratique des missionnaires.

. . . . . .

« 5° Il est licite si l'enfant, ayant l'usage de la raison, « demande le baptême malgré ses parents, parce qu'alors « l'enfant, pour ce qui est de la religion, est en son propre « pouvoir. Il l'est encore si l'enfant est tellement séparé de « ses parents qu'il n'y ait plus d'apparence qu'il doive « retomber sous leur puissance (3). »

(1) Si puer sit in manifesto vitæ discrimine, potest, inconsultis parentibus, baptisari. (Billuart, *loco citat.* — Tournély, *loco citat.*)

(2) *R. P. Thomæ ex Charmes Theologia dogmatica*, édition nouvelle publiée par M. J.-A. Albrand, supérieur du séminaire des Missions-Etrangères, à Paris, chez Vivès, 1857. Au traité *de Baptismo*, t. 4, p. 29.

(3) *RR. PP. Societatis Jesu Theologia dogmatica, polemica, scholastica et moralis prælectionibus publicis in alma. Universitate Wirceburgensi*

Troisième question. — Le baptême conféré aux enfants infidèles, malgré leurs parents, est-il valide, lors même que les enfants n'ont pas encore l'âge de raison?

Benoît XIV répond : validement baptisés, quoique le baptême leur ait été donné malgré leurs parents, attendu que la capacité du sujet, la matière et la forme, avec l'intention requise du ministre, suffisent pour la validité du baptême. La volonté, l'intention et la foi des parents n'appartiennent pas à l'essence du sacrement.

« Durand a prétendu que sans le consentement, du « moins interprétatif, de celui qui est baptisé, le baptême « est nul. D'où il conclut que si ce sacrement est administré « à des enfants de juifs ou d'infidèles malgré leurs parents, « ces enfants ne sont réellement pas baptisés. Sa raison est « que l'enfant n'a pas d'autre volonté que celle de ses pa- « rents, de sorte que lorsque cette dernière fait défaut, il « n'y en a aucune ; or, ajoute-t-il, il faut absolument qu'il « y ait volonté d'être baptisé pour que le baptême soit « valide.

« On n'a jamais fait aucun cas de cette opinion bizarre. « Il est constant que le baptême est valide et parfait toutes « les fois que la volonté de celui qui baptise se joint à la « forme et à la matière voulues. C'est pourquoi Suarez af- « firme que le sentiment de Durand est faux ; Cajétan, qu'il « est tout à fait contraire à la raison, et Silvius, ce docte « disciple de saint Thomas, s'exprime ainsi : *Si le baptême « est donné à des enfants d'infidèles, il sera valide, même « lorsqu'il aura été administré malgré la volonté des « parents ; car le sujet, l'enfant, est capable de le rece-*

accommodata. Edition nouvelle publiée par les Pères de la même Société Chez Julien Lanier et Ce, Paris, 1853. Au traité *de Sacramento Baptismi*, t. V, p. 219.

« *voir, et le ministre a appliqué avec l'intention voulue* « *la matière et la forme. Or, rien de plus n'est requis* « *pour que le baptême des enfants soit valide. Vouloir de* « *plus la volonté des parents est ridicule.*

« L'école de Scot parle comme celle de saint Thomas ; « voici comment Frassen réfute l'opinion de Durand. « Après avoir exposé son argument : « *Que si la volonté* « *des parents ou de ceux qui présentent les enfants fait* « *défaut, toute volonté manque,* » il répond que la vo- « lonté de l'Église y supplée : *Si personne ne présente* « *l'enfant, de telle sorte que le ministre qui baptise soit* « *seul, on doit comprendre que toute l'Église notre mère* « *répond pour cet enfant, l'Église que forment les saints* « *et qui tout entière engendre tous ceux qui sont baptisés* « *et chacun d'eux en particulier par la volonté de son mi-* « *nistre, qui les baptise au nom de l'Église et au nom du* « *Christ.* Cette réponse tire sa force de l'autorité de saint « Augustin, qui, dans sa lettre à Boniface, s'exprime « ainsi : *Les enfants sont offerts pour recevoir la grâce* « *spirituelle, non pas tant par ceux dont les mains les* « *présentent que par toute la société des saints et des* « *fidèles ; ils sont à bon droit regardés comme offerts par* « *ceux auxquels il plaît qu'ils soient offerts et par la* « *charité sainte et individuelle desquels ils sont aidés* « *pour être mis en communion avec le Saint-Esprit.* « *C'est donc l'Église entière notre mère, que forment les* « *saints, qui porte et offre les enfants tous en général et* « *chacun d'eux en particulier.* »

Ces paroles de saint Augustin nous rappellent le passage suivant de la théologie des RR. PP. Jésuites que nous citions tout à l'heure ;

« Le baptême est valide, puisque lorsque ce qui est

« prescrit, quant à la matière et quant à la forme, est ob-
« servé, rien ne manque de ce qui est essentiel au baptême.
« Il n'est pas écrit, dit saint Augustin (*Epist.* 23, al. 98,
« n. 2, *ad Bonifacium*) : *Nisi quis renatus fuerit ex paren-*
« *tum voluntate,* mais bien : *Nisi quis renatus fuerit*
« *ex aqua et Spiritu sancto.* »

Benoît XIV ajoute qu'après des arguments si décisifs et appuyés par de si grandes autorités, il trouve inutile de rien ajouter. Il se contente donc de rapporter quelques décisions du Saint-Office, et d'abord celle-ci, du 30 mars 1638:

« Le baptême ayant été donné par une chrétienne appelée Faustine à une petite fille juive de trois ans et demi, et cela malgré la volonté des parents, les Eminentissimes Seigneurs décident que cette petite fille a été véritablement baptisée, puisque ce baptême réunit les conditions voulues: la matière, la forme et l'intention. Qu'un seul témoin suffit pour prouver le fait du baptême ; et que, quoiqu'il ne soit pas permis de baptiser les enfants des juifs sans le consentement des parents, cependant, lorsqu'en fait ils ont été baptisés, le baptême est valide et le caractère demeure imprimé. Que, par conséquent, la fille en question doit être élevée chez les chrétiens. Qu'on doit réprimander très-sévèrement la femme qui l'a baptisée, et notifier au peuple qu'il n'est pas permis de baptiser les enfants des juifs, parce que, bien que la fin soit bonne, les moyens ne sont pas licites, surtout en présence de la bulle de Jules III, qui frappe de suspense et d'une amende de 1,000 ducats, ceux qui baptisent les enfants des juifs *invitis parentibus.* »

Après cette décision, Benoît XIV en rapporte une autre, du 3 mars 1633, ainsi conçue :

« On demande si un enfant juif, baptisé à l'insu de son

père par une nourrice chrétienne, est véritablement baptisé, si ce baptême est valide, et où l'enfant doit être élevé. La Sacrée Congrégation répond : L'enfant est véritablement baptisé, le baptême est valide, et l'enfant doit être confié à des chrétiens pour être instruit par eux; lorsqu'il sera parvenu à l'âge de raison, il pourra être contraint à la persévérance dans la foi catholique; si le père a du bien, il doit fournir au moins ce qui est nécessaire pour la subsistance de son enfant. »

Quant aux infidèles adultes, le baptême est valide aux mêmes conditions, mais il faut de plus le *consentement* du sujet. — Une négation formelle de recevoir le baptême rend nul le rite sacramentel.

Quatrième question. — Est-il permis de baptiser, contre la volonté de leurs parents, les enfants des infidèles qui ont l'âge de raison (l'âge de sept ans)?

Saint Thomas répond à cette question :

« Si les enfants des infidèles ont l'âge de la raison, ils « commencent déjà, quant aux choses qui sont du droit « divin ou du droit naturel, à être en leur propre pouvoir : « et c'est pourquoi ils peuvent, en vertu de leur propre « volonté, recevoir le baptême malgré leurs parents (1). »

Benoît XIV a statué que, régulièrement, l'âge où, dans cette hypothèse, les enfants des infidèles peuvent recevoir le baptême, malgré leurs parents, est l'âge de sept ans. On trouve la même doctrine exposée et soutenue dans Tournély, dans Billuart, dans Collet, etc.

Cinquième question. — Est-il *quelquefois* permis de

(1) Si pueri infidelium habent usum rationis, jam quantum ad ea quæ sunt juris divini vel naturalis, incipiunt suæ potestatis esse; et ideo propria voluntate, invitis parentibus, possunt baptismum suscipere. (3 p. q. LXVIII, art. 10.)

retirer des mains de leurs parents et de confier aux fidèles, pour qu'ils les élèvent pieusement et saintement, les enfants des infidèles qui, *étant déjà baptisés, ont atteint l'âge de raison?*

Billuart répond :

« S'il arrive que des enfants d'infidèles aient été bapti-
« sés malgré leurs parents, on doit les en séparer à cause
« du danger d'apostasie.

« En ce cas-là le droit de la puissance paternelle ne fait
« pas obstacle, parce que le droit que l'Église a acquis par
« le baptême doit prévaloir l'exercice de ce droit sau-
« vegardant l'intérêt de l'enfant et l'honneur de Dieu, de
« la religion et du sacrement, qui souffrirait une grave
« atteinte par l'apostasie future de l'enfant, apostasie mo-
« ralement certaine (1). »

La même réponse est donnée par le canon suivant du quatrième concile de Tolède, qui se trouve au corps du droit :

« De peur que les fils et les filles des juifs ne soient par
« eux imbus de leurs erreurs, nous décrétons qu'ils seront
« séparés de leurs parents, envoyés dans les monastères,
« ou confiés soit à des hommes, soit à des femmes craignant
« Dieu, afin que sous leur direction ils apprennent le culte
« de la foi et que, élevés plus convenablement, ils fassent
« des progrès sous le rapport de la foi et sous le rapport
« des mœurs. »

Benoît XIV s'exprime ainsi :

(1) Quod si contingit filios infidelium invitis parentibus baptizari, debent ab illis separari, propter periculum apostasiæ.

Neque obstat hic jus paternum; quia prævalet jus, quod Ecclesia per baptismum acquisivit, cum cedat in utilitatem pueri et in honorem Dei, religionis et sacramenti, quæ per apostasiam moraliter certo futuram pueri, gravi injuria afficerentur. (*De Baptismo*, dissert. 3, art. 4.)

«..... Si les enfants infidèles avaient déjà reçu le sacre-
« ment du baptême, on doit ou les retenir ou les retirer
« des mains de leurs parents juifs et les confier à des fi-
« dèles pour qu'ils soient élevés d'une manière pieuse et
« sainte ; car tel est l'effet du baptême même illicite, mais
« véritable et valide (illicite si l'enfant n'avait pas l'âge
de raison et ne se trouvait pas en danger de mort ou
abandonné).

Benoît XIV cite ensuite le canon du concile de Tolède que nous venons de rapporter ; il y joint la décrétale de Boniface VIII (in cap. Contra, de hæreticis in sexto), suivant laquelle les juifs ainsi baptisés dans leur enfance, qui retournent au judaïsme, doivent être regardés et traités comme les apostats et les hérétiques, et il poursuit en ces termes :

« Ce sentiment a paru dur à quelques-uns, qui, pour
« l'adoucir, ont cru qu'il serait permis de rendre leurs en-
« fants aux parents juifs, pourvu que ces parents s'enga-
« gent, sous caution, à rendre leurs fils aux chrétiens
« lorsqu'ils seront parvenus à l'âge convenable, et, en at-
« tendant, de ne leur rien enseigner contre la foi catholi-
« que. Tel a été le sentiment de Calderin (*in suo consil.* 3
« *de Judæis*), qu'a suivi Graffius (*in suis decis. c. cons-*
« *cienc.*, p. 2, lib. I, c. XXIII, n. 23) ; mais ce sentiment est
« accusé d'erreur par tous les autres, et le cardinal Albizi
« déclare ceci : « Je sais certainement que dans cette con-
« grégation (il parle de la congrégation du Saint-Office),
« l'opinion de Calderin a été rejetée comme erronée. »

M. Lequeux reproduit cet enseignement dans ses *Institutions canoniques :*

« Si le baptême était administré à un enfant malgré ses
« parents, les congrégations romaines ont plusieurs fois

« répondu que le baptême est valide, et alors il faut avoir « soin, autant que la chose est possible, que l'enfant soit « retiré des mains des infidèles, et qu'il soit élevé chez des « fidèles. »

Sixième question. — Quand est-il expédient de séparer de leurs parents les enfants d'infidèles ainsi baptisés ?

Pour juger sainement s'il est expédient, dans tel cas donné, de séparer de leurs parents, les enfants des infidèles ainsi baptisés, il faut tenir grand compte des temps, des circonstances, des mœurs, de l'état social au milieu duquel on vit.

Mais quel catholique oserait se dire meilleur juge que le pape lui-même sur l'application qu'il peut faire dans ses propres États, de la législation ecclésiastique.

Et si des catholiques croient pouvoir soumettre au Saint-Siége des observations, est-ce dans les journaux, est-ce sous la forme de réprimande et de conseil ?

Septième question. — Lorsque le Saint-Siége est attaqué par une coalition de juifs, d'hérétiques et d'incrédules qui l'accusent de professer et de pratiquer une doctrine monstrueuse, condamnée par la raison et par la justice, quel est le devoir des journaux catholiques : ceux qui protestent contre ces indignes outrages sont-ils coupables de ne pas imiter la prudence de ceux qui se taisent?

Du Lac.

— 28 OCTOBRE 1858 —

Actions de grâces des juifs envers la Papauté.

Lorsque la Synagogue ameute les passions révolutionnaires contre le Saint-Siége, il n'est pas sans intérêt de lire dans les plus récentes archives du judaïsme un témoignage de sa reconnaissance pour l'Église catholique et pour la papauté, qui devient aujourd'hui un témoignage de son ingratitude. Nous l'empruntons au tome Ier du savant ouvrage de M. Drach, ancien rabbin, intitulé : *De l'Harmonie entre l'Église et la Synagogue.* Ce beau livre a été publié en 1844, sous le pontificat de Grégoire XVI.

M. Drach proteste contre une parole de l'abbé Grégoire, qui accusait les juifs d'ingratitude envers les souverains Pontifes. Loin de là, dit-il, on les entend partout parler avec une sincère reconnaissance de la protection que le clergé catholique leur a toujours assurée. Ils profitèrent de leur première assemblée officielle, convoquée par Napoléon en 1806 (1), pour rendre avec solennité des actions de grâces publiques aux souverains pontifes ainsi qu'aux prélats et autres membres du clergé. *On ne dira pas*, remarque M. Drach, *qu'ils ont été influencés.*

Un orateur estimé, M. Avigador, député des Israélites, habitant le département des Alpes-Maritimes, prononça un discours dont il suffit de citer le passage suivant :

(1) Voir à la fin de cette polémique le chapitre intitulé *Dernières Notes.*

« C'est par suite de ces principes sacrés de morale que, dans différents temps, les PONTIFES ROMAINS ONT PROTÉGÉ ET ACCUEILLI DANS LEURS ÉTATS *les juifs persécutés et expulsés de diverses parties de l'Europe*, et que les ecclésiastiques de tous les pays les ont souvent défendus dans plusieurs États de cette partie du monde.

« Vers le milieu du septième siècle, saint Grégoire défendit les juifs et les protégea dans tout le monde chrétien.

« Au dixième siècle, les évêques d'Espagne opposèrent la plus grande énergie au peuple qui voulait les massacrer. Le pontife Alexandre II écrivit à ces évêques une lettre de félicitations pour la conduite sage qu'ils avaient tenue à ce sujet.

« Dans le onzième siècle, les juifs, en très-grand nombre dans les diocèses d'Uzès et de Clermont, furent puissamment protégés par les évêques.

« Saint Bernard les défendit, dans le douzième siècle, de la fureur des croisés.

« Innocent II et Alexandre III les protégent également.

« Dans le treizième siècle, Grégoire IX les préserve, tant en Angleterre qu'en France et en Espagne, des grands malheurs dont on les menaçait. Il défendit, sous peine d'excommunication, de contraindre leur conscience et de troubler leurs fêtes.

« Clément V fit plus que les protéger, il leur facilita encore les moyens d'instruction.

« Clément VI leur accorda un asile à Avignon, alors qu'on les persécutait dans tout le reste de l'Europe.

« Vers le milieu du même siècle, l'Évêque de Spire empêcha la libération que les débiteurs des juifs réclamaient de force, sous prétexte d'usure si souvent renouvelée.

« Dans les siècles suivant, Nicolas II écrivit à l'Inquisition pour l'empêcher de contraindre les juifs à embrasser le christianisme.

« Clément XIII calma l'inquiétude des pères de familles alarmés sur le sort de leurs enfants, qu'on arrachait souvent du sein de leurs propres mères.

« Il serait facile de citer une infinité d'autres actions charitables dont les Israélites ont été, à diverses époques, l'objet de la part des ecclésiastiques instruits des devoirs des hommes et de ceux de leur religion.

« Le vif sentiment d'humanité seul a pu donner, dans tous les siècles passés d'ignorance et de barbarie, le courage qu'il fallait pour défendre des hommes malheureux, barbarement aban-

donnés à la merci de l'horrible hypocrisie et de la féroce superstition.

« Ces hommes vertueux ne pouvaient pourtant, tout au plus, espérer de leur courage philanthropique que cette douce satisfaction intérieure que les œuvres de charité fraternelle font éprouver aux cœurs purs (1).

« Le peuple d'Israël, toujours malheureux, et presque toujours opprimé, n'a jamais eu l'occasion ni le moyen de manifester sa reconnaissance pour tant de bienfaits, reconnaissance d'autant plus douce à témoigner qu'il la doit à des hommes désintéressés et doublement respectables.

« Depuis dix-huit siècles, la circonstance où nous nous trouvons est la seule qui se soit présentée pour faire connaître les sentiments dont nos cœurs sont pénétrés.

« Cette grande et heureuse circonstance, que nous devons à notre auguste et immortel empereur, est aussi la plus convenable, la plus belle, comme la plus glorieuse, pour exprimer aux philanthropes de tous les pays, et notamment aux ecclésiastiques, notre entière gratitude envers eux et envers leurs prédécesseurs.

« Empressons-nous donc, Messieurs, de profiter de cette époque mémorable et payons-leur ce juste tribut de reconnaissance que nous leur devons; faisons retentir cette enceinte de l'expression de toute notre gratitude : témoignons-leur AVEC SOLENNITÉ nos sincères remercîments pour les bienfaits successifs dont ils ont comblé les générations qui nous ont précédés.

Le procès-verbal termine ainsi :

« L'assemblée a applaudi au discours de M. Avigador : elle en a délibéré l'insertion en entier dans le procès-verbal, ainsi que l'impression, et a adopté l'arrêté qui le suit :

« Les députés de l'empire de France et du royaume d'Italie au synode hébraïque, décrété le 30 mai dernier, pénétrés de gratitude pour les bienfaits du clergé chrétien, dans les siècles passés, en faveur des Israélites des États de l'Europe ;

« Pleins de reconnaissance pour l'accueil que divers Pontifes (Papes) et plusieurs autres ecclésiastiques ont fait dans différents temps aux Israélites de divers pays, alors que la barbarie, les préjugés et l'ignorance réunis, persécutaient et expulsaient les juifs du sein des sociétés ;

(1) Oublier dans une assemblée religieuse qu'il y a quelque chose au delà du tombeau, c'est une étrange distraction. (*Note de M. Drach.*)

« Arrêtent que l'expression de ces sentiments sera consignée dans le procès-verbal de ce jour, pour qu'elle demeure à jamais comme un témoignage authentique de la gratitude des Israélites de cette assemblée pour les bienfaits que les générations qui les ont précédés ont reçus des ecclésiastiques de divers pays de l'Europe ;

« Arrêtent, en outre, que copie de ces sentiments sera envoyée à S. Exc. le ministre des cultes. »

M. Drach ajoute les notes curieuses que voici :

« Les juifs savent très-bien qu'ils trouvent plus de sympathies auprès des catholiques qu'auprès des protestants, qui, en Allemagne, répètent souvent cet adage : *Respectez le juif*, parce que c'est de lui qu'on a reçu la Bible, mais ne le nourrissez pas. Le père du protestantisme les a traités tout autrement que les Pères de l'Église : « Les juifs, dit-il dans ses *Propos de table*, sont « presque tous des enfants de.... Je les tiens pour de véritables « épicuriens. » Après avoir cité leurs blasphèmes contre Jésus-Christ et contre la Mère de Dieu, il ajoute : « Si j'étais à la place « de nos magistrats, je leur ferais tendre la langue d'un pied « de long derrière le chignon. *In summa*, il ne faut pas souffrir « de juifs parmi nous. » (Fol. 592.)

« Donnons encore un exemple de l'aménité de Luther. « Fi ! « fi ! vous laisser la Bible ! Vous n'êtes pas dignes (vous, juifs) de « lire ce livre divin. La seule Bible qu'il devrait vous être per- « mis de lire, c'est celle qui est sous la racine de la queue du « cochon, et vous ne devriez manger et boire que les lettres qui « tombent de cet endroit; ce serait là une Bible digne de pro- « phètes comme vous ! » (*Œuvres de Luther*, 2 8, fol. 83, édit. de Iéna.)

Ce docteur Martin avait de belles imaginations, et les juifs, en attaquant l'Eglise catholique, font voir un excellent cœur !

— 2 NOVEMBRE 1858. —

Les marques politiques. — Un mot sur le *droit naturel.*

La question Mortara s'est complétement éclaircie, et nos adversaires concourent à ce résultat aussi bien que nous-mêmes. Le fond de la pensée finit par échapper ; le *Siècle* se débarrasse des lambeaux de théologie dont il s'était affublé et revient à son idée, qui est d'implanter à Rome « les immortels principes de 1789 ». Il faut donc annexer les États Romains à la France, ou du moins détrôner le Souverain Pontife. M. Havin annonce que telle sera sa conclusion. C'est ce qu'il appelle « placer la question sur son véritable terrain ». Il est impossible d'être plus franc. Mieux vaut tard que jamais. Mais il y a un pays encore plus étranger que les États Romains aux principes de 1789, c'est l'Angleterre. Pourquoi M. Havin ne nous propose-t-il pas d'y porter la lumière du Code civil ? La *Patrie* rappelait récemment aux libéraux du *Siècle,* du *Journal des Débats*, du *Constitutionnel,* de la *Presse*, que les enfants d'un Anglais catholique tué en Crimée avaient été enlevés à la religion de leurs parents et placés dans une école protestante. Ces journaux n'ont rien répondu. S'ils sont de bonne foi, il est pourtant nécessaire qu'ils publient autant d'articles contre l'Angleterre qu'ils en ont publié contre Rome. Un journal judiciaire, le *Droit,* reprend pour son compte les arguments délaissés ; nous regrettons que ce journal, dont la spécialité est la science du droit, n'ait rien trouvé de plus présentable dans la discussion que ces généralités déjà res-

sassées dans toutes les feuilles de la province, et qui ont l'unique avantage de supposer résolu ce qui est en question.

L'*Indépendance Belge* a reçu d'Allemagne et de Hollande des lettres qui attestent toute sa sollicitude pour le principe de l'autorité paternelle. Malheureusement, depuis quinze jours, ses colonnes sont remplies par le développement d'un système qui met les enfants sous la direction de l'État, et établit l'instruction obligatoire pour les filles et pour les garçons. Cette dépossession de tous les pères de famille belges n'a pas ému nos journaux. Et il en est de la liberté de conscience comme de l'autorité paternelle ; ils ne font pas plus d'attention à l'une qu'à l'autre, si le catholicisme n'y est pas impliqué. La *Presse* veut élever la liberté de conscience au-dessus des religions particulières. Pourquoi refuse-t-elle au Pape cette liberté de conscience ? Et de quel droit lui impose-t-elle son panthéisme saint-simonien? Les principaux saint-simoniens se sont réfugiés aux *Débats*, au *Siècle*, à la *Presse ;* et c'est de là qu'ils évoquent le principe de l'autorité paternelle qu'ils ont autrefois bafoué, qu'ils se lamentent sur les parents du jeune Mortara, eux qui dans leur plan de réorganisation sociale abolissaient le mariage, l'hérédité, la famille, et inventaient un nouveau pouvoir spirituel, l'omniarque Enfantin !

Les arguments sommaires du *Siècle* et du *Journal des Débats* arrivent à la négation du pouvoir pontifical ; ils partent de ce principe que la loi française est la loi naturelle, celle à laquelle toutes les nations doivent se soumettre, nonobstant toutes lois contraires. Comme application, ils professent qu'en présence de cette loi civile, toutes les religions doivent être non avenues. C'est là une idée bizarre, et si peu naturelle, qu'elle n'a encore

été adoptée par aucun peuple, puisque l'Espagne, l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse, la Russie, ont des religions d'État. Cette supériorité attribuée à la loi civile sur la loi religieuse est un système d'athéisme qui n'existe pas même en France. L'égalité de toutes les religions est non-seulement une chimère, mais une immoralité. Pouvons-nous juger l'affaire Mortara comme s'il se fût agi d'un enfant chrétien enlevé par un Turc ? Les journaux libéraux ont en effet plaidé l'assimilation. Où est le rapport logique ? De ce qu'un Turc n'a pas le droit de ravir un enfant chrétien à son père, s'ensuit-il que le Pape n'a pas le droit de pourvoir à l'éducation d'un enfant catholique, fils d'un père juif ? Que d'actions en apparence identiques diffèrent essentiellement par le fond ! Tout dépend des motifs et des circonstances. Le juge qui condamne à mort est-il un meurtrier ? Le *Journal des Débats* ne peut tirer du droit naturel qu'il invoque sans cesse qu'une interprétation toute personnelle, et cette interprétation arbitraire, il la met au-dessus de la religion et des lois des États Romains.

Certes, il n'y a pas opposition entre le droit naturel et la religion catholique. Domat, que le *Journal des Débats* nous invite à méditer, sait qu'ils émanent du même auteur ; il présuppose leur concordance. C'est la religion qu'il assigne pour fondement aux lois civiles ; la loi civile doit aider l'homme à atteindre sa fin surnaturelle. Telle est la doctrine de Domat. Les vérités naturelles, il les voit resplendir dans la lumière religieuse ; c'est elle qui les tire de l'obscurité où elles sont dans le cœur de l'homme déchu, et les rend plus accessibles à l'intelligence et à la conscience. Le religieux auteur des *Lois civiles* est fort éloigné de cette séparation qu'on fait entre l'élément

religieux et l'élément laïque. Cette division, il ne l'eût pas comprise. La raison et la foi s'harmonisaient dans son esprit et dans celui de ses contemporains par le principe de subordination qui les lie et les soutient. Nos anciens jurisconsultes auraient repoussé avec horreur ce droit naturel indépendant de la religion et supérieur à la religion, qu'on place aujourd'hui maladroitement sous le patronage de Domat. L'Église n'a jamais porté atteinte au droit naturel ; elle en est la gardienne la plus sûre. Elle le respecte dans sa plénitude, et ce sont ses adversaires qui le foulent aux pieds. Le fils aussi a des droits; et c'est à la société à veiller sur lui, quand, par une cause quelconque, la maison paternelle offrirait quelque danger pour lui. La loi qui protége l'enfant est la plus naturelle de toutes les lois. Car le père a des devoirs à remplir envers son fils encore plus qu'il n'a des droits à exercer sur lui. C'est en ce sens, du moins, que la religion entend l'autorité paternelle. Osera-t-on prétendre que c'est un devoir pour la famille Bjuive de ologne de forcer son fils à l'abjuration du christianisme? En France même la question serait douteuse ; et aucun journal n'a tenté de démentir les présomptions juridiques que nous en avons fournies. Le droit naturel n'est pas aussi clair qu'on le prétend. Les jurisconsultes romains le définissaient ainsi : *Jus naturale est quod natura omnia animalia docuit*. Quelle est donc la valeur d'un droit qui nous serait commun avec les animaux? M. Alloury a-t-il trouvé une meilleure définition? Ce qui est clair, c'est le droit des États Romains de se gouverner par leurs coutumes; c'est le droit des gens, qui ne permet à aucun peuple de s'immiscer dans le gouvernement d'un autre peuple et d'intervenir dans des questions de légalité étrangère.

COQUILLE.

XIV

— 2 NOVEMBRE 1858 —

Histoire rétrospective de la cause. — Comment le petit Mortara fut baptisé.

Dans la discussion soulevée par le baptême du jeune Mortara, nous nous sommes occupés de la doctrine plutôt que du fait, dont les détails ne nous étaient pas parfaitement connus. Des catholiques ne pouvaient douter que le Saint-Siége n'eût agi en cette circonstance avec tout droit, toute prudence et toute charité. La cause ayant été portée à la connaissance du Souverain Pontife, nous tenions pour certain qu'aucun incident ne serait révélé, aucun argument produit qui ne tournassent à l'honneur de l'Église. Aussi avons-nous été douloureusement surpris de voir plusieurs journaux catholiques ou garder un inexplicable silence, ou se renfermer dans une pusillanime réserve, sous prétexte d'attendre que les faits leur fussent connus. Les faits n'offraient ici qu'une importance secondaire, et à bien dire, qu'un intérêt de curiosité. La question était tout entière dans le droit de l'Église; le sens chrétien suffisait pour la résoudre contre les sophismes des détracteurs du pouvoir pontifical.

La discussion, en se prolongeant, nous a obligés de rappeler des principes trop oubliés. On a vu qu'ils renversaient aisément les considérations que certains journaux prétendaient tirer de la loi naturelle, et même de la théo-

logie et du droit canonique. Le *Siècle*, citant des documents qu'il n'entendait pas, a inutilement fait l'érudit : le *Journal des Débats* a voulu en pure perte se donner un vernis de doctrine. On a vu M. Alloury se rencontrer avec l'aventureux Durand de Saint-Pourçain, dominicain du quatorzième siècle, surnommé le docteur *très-résolu*, lequel a soutenu sur le baptême diverses thèses unanimement réprouvées des autres théologiens. Mais M. Alloury n'avait ni autant d'imagination que nous étions tenté de le supposer, ni autant de mauvais savoir qu'il le laissait innocemment croire. Il n'a pas créé pour son usage les fausses opinions de Durand, et ne s'est pas donné la peine d'aller les puiser dans le *Commentarium* du docteur très-résolu sur le *Maître des Sentences*. Tout lui a été fourni, sans qu'il en ait averti le public, par un mémoire que quelque théologien de louage a composé sous le nom des époux Mortara. C'est là aussi que M. de la Bédollière a pris certaines de ses plus belles pièces.

Pendant que la question de droit se vidait, la question de fait s'éclaircissait. Nous sommes maintenant en mesure de dire comment l'enfant israélite de Bologne a reçu la grâce du baptême. Ces détails, dont nous garantissons l'exactitude, montreront que le « fanatisme » religieux, si souvent dénoncé par le fanatisme irréligieux, n'a été pour rien dans cet incident, mais que la foi chrétienne seule a tout fait, avec charité et *avec légalité*. Eux-mêmes, les ecclésiastiques du *Journal des Débats*, qui se sont tant distingués dans cette polémique, confesseront qu'ils auraient agi comme les ultramontains.

Dans le courant de novembre 1857, la nommée Marianna Bajesi, sous l'impulsion de sa conscience, informa l'autorité ecclésiastique de Bologne, qu'un enfant de Sa-

lomon Mortara, juif modénois établi dans la ville pontificale, était baptisé. Elle savait qu'une personne respectable, voyant un enfant des époux Mortara sur le point de mourir (et en effet celui-ci mourut), avait conseillé à leur servante, Anna Morisi, de lui conférer le saint baptême ; mais la servante s'y était refusée, par la raison que déjà, quelques années auparavant, dans un semblable péril, elle avait baptisé un autre enfant de ses maîtres. Or, elle s'en trouvait fort embarrassée et inquiète, car cet enfant baptisé n'était pas mort ; il vivait, et il complétait sa septième année.

L'autorité, ainsi avertie, ne pouvait se dispenser d'informer par décret régulier de l'autorité compétente. Anna Morisi fut mandée devant l'inquisiteur, et interrogée sous la foi du serment.

Elle déclara que l'enfant de Salomon Mortara, nommé Edgard, arrivé à l'âge d'environ deux ans, fut pris d'un mal (*da un sinoco* (?)) tellement violent que son père et sa mère commencèrent à le pleurer, persuadés, comme elle-même et comme toutes les personnes de la maison, que d'un moment à l'autre il allait passer. S'entretenant de ce malheur avec les voisins, l'un d'eux, laïc, lui dit que si réellement l'enfant était en péril de mort, elle ferait une chose bonne et louable de le baptiser. Elle s'enquit alors de la manière d'administrer le sacrement : ce même voisin l'instruisit, et elle répéta minutieusement devant l'Inquisiteur toutes ses instructions. Enfin, la nuit étant venue, comme le mal s'aggravait et que l'enfant paraissait au moment de rendre le dernier soupir, elle lui avait versé l'eau sur le front, disant : *Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.*

Interrogée sur son intention en faisant cet acte, elle ré-

pondit que son intention était de baptiser le petit moribond *suivant l'esprit de la sainte Église pour régénérer une âme*. Chrétienne, elle ne voulait pas que cette âme fût perdue, elle voulait la donner à Dieu. Elle était convaincue d'ailleurs que l'enfant, dans l'état où il se trouvait, ne survivrait pas.

Les réponses d'Anna Morisi et les enquêtes auxquelles elles donnèrent lieu ne laissaient place à aucun doute. Le baptême était non-seulement réel et valide, mais licite, suivant la règle dès longtemps tracée, rappelée par Benoît XIV dans sa lettre au vice-gérant de Rome : « Cum « filius Hebræorum consignatus fuisset nutrici Christianæ, « in deficientia nutricum hebræarum, dum esset proxi- « mus morti fuit baptizatus : et Sacra Congregatio decla- « ravit prædictum puerum fuisse *licite* baptizatum. »

On a voulu nier le péril de l'enfant, et à cet effet on a produit un certificat de médecin en date du 31 juillet 1858, c'est-à-dire postérieur d'environ quatre ans à la maladie et au baptême. Tout le monde comprend qu'aucune autorité ne pouvait être accordée à cette pièce.

Ainsi, le fait est clair comme le jour : les époux Mortara, sujets modénois, établis dans l'État pontifical, sont venus très-volontairement se soumettre à la loi qui les atteint et qu'ils ne pouvaient méconnaître. Ils ont préparé d'une autre manière encore la situation dont ils se plaignent, en prenant à leur service une femme catholique, ce qui leur était défendu. Cette femme, en baptisant leur enfant contre leur gré, sans doute, n'a cependant commis aucun délit, mais, au contraire, elle a fait son devoir et usé de son droit aussi manifestement que si elle avait ramassé cet enfant dans la rue pour le mettre en lieu sûr et lui sauver la vie. On ne lui reprochera pas d'avoir agi par fanatisme

et par méchanceté : ses maîtres ont sans doute été contents de sa probité, de sa tolérance et de ses services, puisqu'elle est restée chez eux ; et elle ne complotait nullement de leur enlever leurs enfants, puisque ce n'est pas elle qui a révélé que le premier était baptisé, et qu'elle a craint, malheureusement, de baptiser le second.

Le reste est connu du public. Nous ne voulons pas rentrer dans la discussion doctrinale ; mais pour la résumer dans les termes du simple bon sens, répétons que le Pape, en cette circonstance, devait se montrer tout à la fois père et souverain, et qu'en même temps qu'il remplit un double devoir, il maintient un double droit.

Un cas de force majeure, pour ainsi dire, lui jette dans les bras un enfant que la Providence a voulu retirer des ténèbres du judaïsme. Suivant les lois de la religion, il ne pouvait pas plus le refuser que tout homme ne pourrait, suivant les lois de l'humanité et de l'honneur, refuser asile à son frère en danger de mort. L'Angleterre, qui ne se fait pas faute de déclamer aussi contre le Pape au sujet de l'enfant Mortara, se glorifie d'être le refuge inviolable de tous les bannis du monde, de tout ce qu'il y a en Europe d'ennemis de l'ordre et du repos public. Le Pape donne ce même refuge à l'innocent. On peut sans doute noter beaucoup de différence entre le jeune Mortara et le régicide Bernard, comme entre l'État pontifical et l'Empire britannique ; la situation, néanmoins, est semblable. Le Pape maintient le droit d'asile. Étendant la main sur ce pauvre enfant que la Providence lui a donné et que la Synagogue et l'incrédulité coalisées veulent lui reprendre, il répond qu'il ne peut pas le livrer : *Non possumus ;* qu'il ne peut pas s'affranchir des règles saintes tracées par ses prédécesseurs, de ses devoirs de pontife et de souverain,

des lois de l'Église de Jésus-Christ, qui sont les lois de son État. C'est ce que l'Angleterre, étalant ses forces, répondait naguère si fièrement à la justice qui lui redemandait des assassins : Nos lois les protégent et nous *ne voulons pas* que nos lois soient changées : *Nolumus leges Angliæ mutari.* Hélas! nous avons, nous, des journaux qui demandent bravement que l'on contraigne l'État romain à changer ses lois; mais ils sont prudents et respectueux devant les lois de l'Angleterre. Que tant de hauteur d'un côté, tant de prudence et de longanimité de l'autre, feraient encore un humiliant et amer contraste, quand même celui que l'on menace ne serait pas le juste et le faible, quand même celui que l'on respecte ne serait pas le méchant et le fort.

Plaçons-nous à un autre point de vue : la servante Anna Morisi a fait ce que devait faire une chrétienne, et les chrétiens du *Journal des Débats* laisseront aux *jordanistes* du *Siècle* le fardeau de soutenir la négative. Supposons qu'au lieu de baptiser un enfant juif, Anna Morisi eût tout simplement tiré un enfant quelconque d'un péril matériel; qu'elle l'eût, par exemple, ramassé nu et inanimé au coin d'une borne, où l'aurait déposé quelque père de famille un peu en avance sur les principes de Rousseau. — Il y en a de cette espèce, et ils sont pleins de mépris pour la religion de saint Vincent de Paul ! — Pour un tel acte d'humanité, on ne lui paierait pas, sans doute, la prime philosophique accordée aux filles-mères, cependant elle serait louée, même de ceux qui la blâment d'avoir voulu donner au jeune Mortara plus que la vie. Supposons encore que ne pouvant nourrir l'enfant après l'avoir sauvé, elle l'ait porté chez quelque personnage riche de la ville : on l'applaudirait aussi de cela, et on l'applaudirait d'autant

plus qu'elle aurait risqué de paraître importune. Mais maintenant, si ce personnage, alléguant quelque prétexte de prudence ou de légalité, fermant son cœur, fermant sa porte, refusait l'orphelin et ordonnait qu'on le remît à l'endroit où il fut trouvé, dans le même dénûment, dans le même péril, que diraient les philanthropes et les gens de bien ? Assurément, ils ne sauraient trop flétrir une telle dureté, une si honteuse prudence ; et le scandale serait au comble lorsqu'on ajouterait que dans l'enfant rejeté, ce riche inhumain ne pouvait méconnaître le sang de ses frères.

Nos adversaires ne contesteront pas cette comparaison, ou ils ne connaissent plus du tout la valeur du caractère que leur a conféré le baptême, et dont le baptême a revêtu le jeune Mortara. Plusieurs d'entre eux ont osé alléguer l'instruction du pape Benoît XIV : s'ils l'avaient lue jusqu'au bout avec intelligence, ils auraient vu que les chrétiens, si libéralement investis du pouvoir d'ouvrir le ciel, doivent l'exercer avec d'autant plus de respect, qu'il produit des effets plus certains et communique un caractère plus indélébile, à ce point qu'ils ne peuvent feindre d'en user même pour sauver leur propre vie (1). Par le baptême,

(1) Longtemps, en divers pays, les infidèles, persuadés que le baptême produisait des effets physiques favorables à la santé corporelle, voulurent contraindre les chrétiens et les prêtres à baptiser leurs enfants, sous peine de mort. Plusieurs docteurs pensèrent que dans ce cas, et pour éviter la mort, on pouvait feindre de donner le baptême en appliquant la matière sans employer la forme voulue. Ce sentiment a été condamné par la Congrégation du Saint-Office le 6 septembre 1625; et de même, parmi les propositions condamnées par Innocent X, figure celle-ci : « Une crainte « grave et pressante est un motif suffisant de feindre l'administration des « sacrements. »

S'il n'y a pas péril de mort, tout le monde convient, dit Benoît XIV, qu'il n'est pas permis de donner le baptême, attendu qu'alors il n'est pas raisonnablement permis d'espérer que les enfants ainsi baptisés échappent à l'apostasie.

celui qui était dénué de tout bien spirituel et en péril de tomber dans l'éternelle privation de Dieu, devient membre de Jésus-Christ et cohéritier du royaume céleste. Le plus grand tort que l'on puisse lui faire est donc de l'exposer à abjurer cet héritage de gloire sans égal et sans prix. Des hommes enfoncés dans la matière, d'honnêtes païens, les uns sans religion aucune, les autres qui s'élisent un prophète toutes les fois qu'ils s'abonnent à un journal, peuvent rire d'un si haut mystère ; mais ils devraient au moins comprendre que le Pape le croit, et que c'est une chose absurde et inique de lui demander d'agir comme s'il ne le croyait pas.

Cette discussion a eu des côtés pénibles et douloureux. Le plus cruel a été de voir combien de chrétiens ignorent ce que c'est que le baptême ; mais en même temps, comme nous l'avons remarqué souvent avec une inébranlable espérance , tous ceux pour qui la lumière a été produite ne la refuseront pas. Il y aura de nobles esprits, il y aura de nobles cœurs qui seront touchés de cette grandeur et de cette sagesse avec lesquelles l'Église dispense et règle la magnifique abondance des dons de Dieu. Une richesse divine est tombée sur la terre ; c'est la clef même du ciel ; elle appartient à qui veut l'employer avec un cœur droit : une pauvre femme, la servante d'un juif, mais chrétienne et servante de Dieu, est plus puissante que le monde et que l'enfer. Elle a le pouvoir de donner une âme au ciel, elle la lui donne, et le monde ne pourra pas défaire ce qu'elle a fait, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas. Ce sacrement tombé dans l'ombre sur le front d'un enfant de la race rejetée, ne s'effacera point avec le péril, comme il eût triomphé de la mort, il résiste à la vie. L'enfant devenu chrétien ne renie point son sang,

mais, avec une force au-dessus de son âge, il reconnaît et confesse la paternité plus haute à laquelle il veut obéir ; il dit à son père suivant la chair : *Je suis baptisé ; c'est le Pape qui est mon père*. Enfin, comme si la Providence voulait que le monde vît complétement et en action ce que c'est que la foi au baptême, une tempête aussi furieuse que déraisonnable s'élève ; la politique même s'émeut et s'irrite contre le Père commun des fidèles, elle veut lui ôter cet enfant que la Providence lui a donné en garde : et le Pape, à travers l'ouragan des clameurs, des outrages, des hautaines et menaçantes prières, répond : — Cet enfant est baptisé, il est chrétien, il est mon fils ; j'ai envers lui les devoirs d'un père ; je lui dois l'enseignement chrétien ; il n'y a aucune considération qui puisse me faire changer la foi et la loi de l'Église.

Tout cela c'est la semence divine jetée à pleines mains ; une partie tombera dans la bonne terre et fructifiera.

La *Presse* a voulu voir dans ce débat « une lutte de l'orthodoxie religieuse contre la liberté de conscience ; » c'est, suivant ce journal, « le moyen-âge qui livre bataille à la Révolution et au dix-neuvième siècle. » On s'afflige d'entendre des hommes qui ne manquent ni de connaissances ni de probité, ressasser ces lieux communs, soit pour se dispenser eux-mêmes de réfléchir, soit pour surprendre l'ignorance ou la passion du public. M. Guéroult, que nous venons de citer, a trop l'habitude de penser pour se méprendre autant que l'indiquerait son langage. Il ne peut méconnaître que l'orthodoxie et la liberté de conscience sont ici parfaitement d'accord. Loin de se livrer bataille, elles combattent ensemble, l'une pour l'autre, et le Pape combat pour toutes deux. Si un mortel peut se trouver un jour en état de choisir librement sa religion, c'est le jeune

Mortara. Né juif et devenu chrétien sans l'avoir demandé, élevé par l'Église, réclamé par la Synagogue, il entrera dans un monde où aucune loi humaine ne punit plus l'apostasie, et où toutes les ressources du sophisme s'offriront pour lui en voiler l'inévitable honte. Plus coupable sans doute qu'un autre, s'il veut rejeter le don de Dieu, cependant, aux yeux du monde, il le paraîtra moins. Que le dessein lui vienne de vendre son âme, il en trouvera, certes, le placement ! Et que pourra matériellement l'orthodoxie, pour l'en empêcher ? Rien du tout. En attendant, l'orthodoxie, qui lui assure un rang temporel supérieur, lui donnera intellectuellement des connaissances, tandis que sa religion d'origine lui eût imposé des préjugés. Les rabbins ne lui eussent pas appris la loi de Jésus-Christ ; les prêtres catholiques ne peuvent l'élever sans lui apprendre la loi de Moïse. Loin donc de violenter sa conscience, l'orthodoxie en éclaire et en élargit la liberté.

M. Guéroult ajoute, de mauvaise humeur, que, « cette fois encore, le moyen-âge remportera la victoire. » En cela il ne se trompe point. L'orthodoxie religieuse, qu'on l'appelle le moyen-âge ou qu'on lui donne tout autre nom, triomphera comme elle a toujours triomphé, parce que, dit fort bien M. Guéroult, « elle a le courage de ses convictions et va jusqu'au bout de sa logique. » Mais pourquoi, faible et désarmée, a-t-elle seule ce courage au milieu de tant de puissants adversaires ? Pourquoi va-t-elle au bout de sa logique, tandis que ses adversaires reculent ? — Parce qu'elle est taillée à l'exacte mesure de la conscience humaine, ou plutôt parce qu'elle est la conscience humaine elle-même, éclairée de la lumière de Dieu. Elle sait qu'il faut que la vérité triomphe ; elle sait que le bout de sa

logique est le triomphe de la vérité, de cette vérité qui maintient, conserve, éclaire et ressuscite, et sur laquelle repose toute la société. L'erreur, au contraire, sent que le bout de sa logique serait la ruine et la destruction de tout ; et il y a toujours un point où elle s'arrête, tantôt effrayée d'elle-même, tantôt bornée par la force des choses. Quand Dieu permettra que l'erreur puisse passer outre, l'emporte tout à fait sur l'orthodoxie, ne soit plus effrayée d'elle-même, ne soit plus arrêtée par la force des choses, alors l'humanité aura congé de périr et se suicidera. Cette époque n'est pas venue, et l'orthodoxie religieuse aura raison dans l'affaire de Mortara, parce qu'ainsi le veut la conscience humaine. S'il est bien vrai que le Pape n'est qu'un prêtre sans peuple et sans armée, il est également vrai que, dans l'exercice de sa souveraineté, ce prêtre souverain est le plus puissant roi de la terre parce que la conscience humaine est avec lui. Napoléon disait : Traitez le Pape comme s'il avait deux cent mille hommes. Il croyait peut-être beaucoup dire, et néanmoins la conscience humaine vaut plus que cela.

Et ce n'est encore que la petite ressource de la papauté, la ressource temporelle. Quand celle-là vient à manquer, il y en a une autre. On a vu la conscience humaine faussée, ou endormie, ou terrifiée, se taire devant la toute-puissance apparente de l'erreur ; et le Vicaire de Jésus-Christ, l'image vivante de la vérité, chassé de son trône, errer dans l'exil et mourir dans les prisons. Tristes et dures époques, celles qui ont vu de pareils spectacles ! L'orthodoxie soumise à cette épreuve, qui ne lui fut pas épargnée par le moyen-âge, a été jusqu'*au bout de sa logique*, et elle a vu le triomphe de la vérité. Dieu lui a ramené la conscience humaine, redressée de force ou ré-

veillée par des coups de tonnerre, et les portes de l'enfer n'ont pas prévalu. Nous voudrions que M. Guéroult, qui est un homme de mérite, se prît à réfléchir un peu sur cette belle histoire de dix-huit siècles, et ne crût pas si aisément que le ciel et la terre parlent par la voix de M. Havin.

— 15 NOVEMBRE 1858 —

Réponse à M. Guéroult.

Le *Siècle* et la *Presse* se livrent depuis quelques jours à un échange de propos dont le sujet apparent n'est pas sans intérêt pour nous, et dont le but réel ne manque pas de gravité. Il s'agit de savoir si l'*Univers* est réprouvé par le clergé français, ou si seulement il devrait l'être. La *Presse* prétend que cette réprobation, dès longtemps urgente, aurait dû se manifester à l'occasion du langage que l'*Univers* a tenu sur le baptême du jeune Mortara. Le *Siècle* répond que la *Presse* s'inquiète à tort, et que l'arrêt est prononcé. — Non pas ! dit la *Presse*. — Si fait ! répond le *Siècle*. — Il y faut venir, reprend la *Presse*, mais nous n'y sommes point. — Il y faut si bien venir, continue le *Siècle*, le besoin s'en est fait si bien sentir et dès si longtemps, que la piété de nos Évêques n'y a pas manqué, et que tout est dit. — Mais non ! — Mais si !...

Ils en sont là, et qui ne ferait que les écouter ne les croirait pas d'accord. Au fond, ils nous semblent s'entendre fort bien. Observons de plus près.

Un ami de M. Guéroult, *catholique fervent*, dit-il, lui a mis dans la main certains paragraphes tirés d'une bro-

chure publiée vers 1847 par un ecclésiastique distingué, élevé depuis à l'épiscopat. M. Guéroult, à la prière de son ami le catholique fervent, veut bien voir dans ces paragraphes l'expression d'une doctrine politique et religieuse fort différente de celle de l'*Univers*, et qui lui plairait beaucoup plus.

Nos lecteurs croiront aisément que M. Guéroult se trompe. Pour les en convaincre, il suffit de dire qu'il s'agit de ce que les catholiques acceptent ou rejettent des conséquences de la Révolution, et que les paragraphes allégués sont tirés du livre intitulé : *De la Pacification religieuse*, par M. l'abbé Dupanloup. Sur cette matière, nous ne pouvons être loin de Monseigneur l'Évêque d'Orléans, et Monseigneur l'Évêque d'Orléans ne saurait se rapprocher du rédacteur de la *Presse*. M. Guéroult en conviendrait, si malheureusement sa bonne foi n'était mise à une épreuve trop forte.

En voulant lui prouver que les sentiments et les principes exprimés par l'*Univers* dans l'affaire Mortara ne sont en rien ceux du clergé, son ami le catholique fervent lui a tout simplement suggéré un plan d'attaque assez machiavélique.

Il commence par mettre de côté cette honorable sincérité dont nous le félicitions l'autre jour (1), et par feindre un grand zèle, sinon pour la religion, du moins pour le clergé. Il voudrait bien que le clergé français considérât la Révolution comme il la considère lui-même, et ne pût pas être accusé d'avoir les mêmes pensées que l'*Univers*. Il veut bien trouver que les paragraphes qu'on lui a fait lire le donneraient à croire... Mais il a des doutes ! Pour

(1) Voy. vol. 4, seconde série : *La France est-elle une nation catholique ?*

s'en éclaircir, il somme le prélat de confirmer ses prétendues thèses libérales de 1847, en fulminant quelque chose, n'importe quoi, qui dégage le clergé de toute responsabilité avec l'*Univers* dans la question du moment, l'affaire Mortara.

Si on lui accorde à lui, M. Guéroult, saint-simonien, rédacteur en chef de la *Presse* sous l'inspection de M. Millaud, israélite (1), cette petite satisfaction, il ne promet pas qu'il se fera chrétien ; mais enfin il sera content. S'il ne l'obtient pas, alors il croira que le clergé français nourrit toutes les pensées liberticides que la presse révolutionnaire attribue à l'*Univers*, — et il continuera d'en faire part à ses amis.

Cette sommation a tout à fait l'air d'un appel au bras séculier des cabarets contre les doctrines catholiques ; elle ne peut donc déplaire au *Siècle*. Néanmoins, soit que le *Siècle*, en bon compère, veuille aider la *Presse* à tirer de son plan tous les avantages *populaires* qu'il peut produire ; soit que tout simplement il n'en attende aucun succès auprès du clergé et se veuille contenter de ce qui a été fourni de ce côté par le théologien spécial du *Journal des Débats*, M. de la Couture, il fait le personnage que nous avons dit, et soutient que la *Presse* n'a rien à désirer non plus que lui-même, par la raison que l'*Univers* est depuis longtemps au ban de l'Eglise gallicane. Pour preuve, il atteste que déjà, dans diverses occasions, la majorité des Évêques, tantôt cinquante, tantôt soixante, tantôt

(1) M. Millaud (Moïse), alors propriétaire de la *Presse*, était aussi à cette époque en relation avec M. Louis Jourdan pour la confection du *journal* des actionnaires. M. Millaud a la réputation d'être un juif très-orthodoxe. On verra quelles opinions ou plutôt quels sentiments, ou mieux encore quels instincts cette qualité dénonce. En même temps M. Millaud est homme d'esprit et auteur de vaudevilles.

plus, tantôt moins, ont formellement réprouvé ce journal, que réprouvent M. Havin et M. Carraguel, M. de la Bédollière et M. Guéroult, et cent autres coryphées et choristes de la libre-pensée.

Le *Siècle* ne se donne pas précisément pour le *Moniteur* de l'Eglise gallicane, ainsi qu'il l'a fait en diverses rencontres; mais il se prétend assez instruit. Nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs sa dernière réponse à la *Presse :*

« La *Presse* persiste à penser que le clergé français est exactement représenté par l'*Univers*. « Êtes-vous autorisé, nous demande-t-elle, à le démentir? » Non sans doute; mais en appréciant ce qui se passe, le *Siècle* ne peut admettre que les ecclésiastiques français soient de l'avis de l'*Univers*, et *même du Saint-Siége*, uniquement parce qu'ils ne prennent aucune part aux discussions animées que soulève l'affaire du jeune israélite bolonais.

« Mais, nous dit la *Presse*, le Saint-Siége est infaillible; tous les membres du clergé catholique le reconnaissent; ils ne pourraient par conséquent exprimer un sentiment contraire au sien sans se mettre en état de révolte.

« Jamais plaisanterie de bon goût n'a déparé une grave polémique, et nous devrons regarder un pareil argument comme une plaisanterie de la part d'un homme aussi compétent que M. Guéroult en matière de dogmes et de pontificat. Est-ce que les décisions qui n'ont pas été prononcées *ex cathedra* sont admissibles au même degré que les autres? est-ce que l'autorité du Pape n'est pas tempérée par celle des conciles? L'*opinion favorable que nous avons du bon sens, de la droiture des prélats français*, nous donne la conviction que s'ils avaient à résoudre l'affaire Mortara, le jeune catéchumène serait immédiatement restitué à ses parents.

« Si l'honorable rédacteur principal de la *Presse* veut bien accorder quelque attention à nos paroles, il verra qu'en toute occasion *nous invoquons les franchises de l'Église gallicane* contre les empiétements de la cour de Rome. Avons-nous besoin d'autorisation pour dire que l'immense majorité de nos prêtres est gallicane; que l'*Univers* pourra bien rester l'interprète des cardi-

naux et des inquisiteurs romains, mais qu'il ne sera jamais l'organe de la partie saine, si considérable, du clergé français? La *Presse* a donc eu tort de vouloir absolument rendre notre clergé complice de l'attentat commis à Bologne contre la puissance paternelle et des doctrines sauvages du journal théocratique.

EM. DE LA BÉDOLLIÈRE. »

Il n'est pas plus nécessaire de redresser le *Siècle* sur les prétendues condamnations doctrinales prononcées contre l'*Univers*, que de redresser la *Presse* sur le prétendu sens des passages empruntés à l'écrit de M. l'abbé Dupanloup. Tout le monde sait que l'*Univers* n'a jamais été condamné ni par soixante, ni par cinquante, ni par dix Évêques, ni par un seul, sur aucun point qui intéresse la foi ou les mœurs ; et tout le monde sait mieux encore que le vénérable Évêque d'Orléans n'a rien de commun avec les partis révolutionnaires. La *Presse* et le *Siècle* eux-mêmes sont parfaitement fixés là-dessus, et c'est où l'on peut voir tout ce qu'il y a de méchanceté dans la comédie que nous donnent ces deux journaux.

Après avoir déraisonné systématiquement contre l'évidence du droit, et passionné de leur mieux l'opinion égarée, ils s'appliquent à faire retomber sur le clergé français l'odieux qu'ils croient avoir réussi à jeter sur le Souverain Pontife. Ils sont plus acharnés à mesure qu'ils voient davantage que la conduite tenue par le gouvernement pontifical échappe à la censure de tout esprit éclairé et de bonne foi ; et voici maintenant qu'ils demandent simplement à nos Évêques de désapprouver ce que le Souverain Pontife a fait conformément à sa foi, conformément à sa conscience, conformément aux lois de son État et aux lois de l'Église.

Il ne leur suffit pas que les Évêques gardent le silence

sur une affaire dont l'éventualité ne peut pas même se prévoir en France, puisque nos lois s'opposent en ce point aux vœux de l'Église : ils demandent que les Évêques se prononcent contre l'Église.

Cette prétention, sans doute, est risible, et ils ne l'ignorent point ; mais ce qu'ils savent bien et ce qu'ils peuvent espérer de faire, c'est de souffler contre l'Église ce feu de haine qui est dans notre pays le prélude des catastrophes politiques.

Le mot de tout cela, nous l'oserons dire : Ils se soucient peu du jeune Mortara, et toutes leurs déclamations et leurs frénésies ne sont qu'une réponse au voyage de Bretagne et au discours prononcé à Rennes. La noble parole qui a glorifié le peuple breton d'être *catholique*, monarchique et soldat, cette parole si chrétienne et si politique a provoqué tous les blasphèmes que nous entendons (1).

Lorsque le *Constitutionnel* a publié son malheureux article sur l'affaire Mortara, nous l'avons averti qu'il donnait dans une intrigue mazzinienne. Il voit aujourd'hui si nous nous trompions.

— 16 NOVEMBRE 1858 —

Fantaisies gallicanes de la *Gazette de France*.

La *Gazette de France* revient sur l'affaire Mortara et trouve le moyen de dépasser le *Journal des Débats*, le *Siècle* et la *Presse*.

M. de Lourdoueix voit dans le fait de Bologne, non

(1) Voy. vol. IV, le *Voyage de Bretagne*.

l'accomplissement d'un devoir sacré imposé par les lois de l'Église, mais une *petite pratique du gouvernement romain*, non l'exercice du droit de la paternité spirituelle que le père commun a sur tous les enfants que Dieu lui a donnés par le baptême, mais *un acte de force matérielle* contre lequel *les journaux de la Révolution* ont le droit de protester. En attaquant cet acte, ces journaux *sont sûrs d'avoir pour eux le sentiment universel. Ils auraient même celui de l'Eglise catholique, si leur défense était exempte de déloyauté et d'injustice*, c'est-à-dire s'ils ne voulaient pas *rendre la religion et l'Eglise solidaires des actes du gouvernement romain*. L'Église catholique est pour le *Siècle* et pour la *Presse* contre le Pape, car *la doctrine de l'Église a toujours été conforme aux grands principes* qu'ils défendent en cette occasion, et condamne par conséquent l'acte accompli à Bologne, et maintenu à Rome, au mépris de ces grands principes.

De tout cela il suit, ou que le Pape ne connaît pas la doctrine de l'Église, ou qu'il la viole sciemment, de même qu'il ignore ou qu'il viole sciemment la loi naturelle. Et cela n'est pas vrai seulement de Pie IX, car ses prédécesseurs, depuis des siècles, ont toujours tenu la même conduite. La célèbre instruction de Benoît XIV le prouve non-seulement pour lui, mais pour tous les pontifes dont il rappelle les décisions. Voilà donc qui est entendu : le chef de l'Église ne sait pas la doctrine de l'Église, et c'est M. de Lourdoueix qui a reçu la charge d'instruire le Vicaire de Jésus-Christ.

La *Gazette de France* dit qu'il y a une distinction à faire entre le Pape, chef de l'Église, et le Pape, chef du gouvernement romain. Soit : chef de l'Église, le Pape connaît et se garde de violer la loi naturelle et la loi de

l'Église : chef du gouvernement romain, il les ignore complétement et les viole sans scrupule. En d'autres termes, Pie IX a deux consciences ! il fait comme souverain ce qu'il condamne comme pape ; ni le *Journal des Débats*, ni la *Presse*, ni le *Siècle* lui-même, ne sont allés aussi loin dans l'outrage. Nous aimons à croire que M. de Lourdueix ne se rend pas bien compte de ce qu'il écrit.

« Le Saint-Père, ajoute la *Gazette de France*, n'a nullement agi dans cette affaire comme chef de l'Église. » — Non, c'est comme prince temporel qu'il a prononcé sur la validité du baptême? C'est comme prince temporel qu'il revendique le droit de la paternité spirituelle sur l'enfant baptisé ?

« Il n'a jamais prescrit ni aux évêques, ni aux fidèles des autres parties de la chrétienté, de suivre cette règle de conduite. » La preuve en est que cette règle a été suivie pendant des siècles dans tous les pays catholiques ; que, formulée dès l'an 633, au quatrième concile de Tolède, elle a pris place au corps du droit, c'est-à-dire dans le code obligatoire pour toute l'Église, et qu'enfin, les décisions des congrégations romaines en ont maintes fois requis l'application en des cas tout semblables à celui du jeune Mortara, non-seulement dans les États Romains, mais encore dans les divers États de l'Europe, où l'antique union entre l'Eglise et l'Etat n'étant pas rompue, la loi demeurait praticable.

Le *Constitutionnel* nous a appris qu'à la prière qui lui était faite de rendre l'enfant à sa famille, le Saint-Père a répondu qu'il ne le pouvait point, les lois de l'Église ne le permettant pas. Ce n'était là qu'un vain prétexte, les lois de l'Église, M. de Lourdoueix l'affirme, ne sont pour rien dans cette affaire.

Du reste, on ne comprend pas en quoi les lois de l'Eglise pourraient gêner le Pape ? *Il n'est lié par aucune tradition, par aucune loi.* C'est à l'*Univers* que la *Gazette de France* trouve bon d'attribuer cette belle doctrine : « L'*Univers*, dit-elle, ne « démentira pas cette interprétation de « ses paroles. Et voilà ce qui autorise la *Presse* et le *Siècle* « à rendre l'Église et la religion solidaires des actes du « gouvernement romain. » Si la *Presse* et le *Siècle* n'ont pas d'autre motif d'attaquer l'Église et la religion, ils peuvent mettre bas les armes : jamais, dans l'Église, personne n'a professé l'absurdité que nous prête M. de Lourdoueix. Le Pape est dans l'Église le docteur infaillible, le juge suprême, le chef souverain ; mais il n'en est pas moins lié par la loi comme le dernier des chrétiens. En tout ce qui est de droit divin naturel et de droit divin révélé, il interprète la loi souverainement, infailliblement, mais il ne peut ni l'abroger, ni la modifier, ni en dispenser personne : encore moins pourrait-il s'en dispenser lui-même. Pour ce qui est de droit purement ecclésiastique, il peut sans doute dispenser, modifier ou même abolir, lorsque les nécessités de l'Église l'exigent, comme Bossuet l'a reconnu lui-même ; mais il ne le doit pas faire sans raison, et lui seul est juge des raisons et des nécessités qui peuvent rendre de tels changements nécessaires.

Appliquons ces principes à l'affaire Mortara : il ne dépend pas du Pape de changer les conditions du baptême et de faire qu'un baptême valide ne le soit pas. Il ne dépend pas du Pape d'ôter à un enfant baptisé son caractère de chrétien, de lui ravir les droits que ce caractère confère, de l'affranchir des devoirs qu'il impose. Il ne dépend pas du Pape d'abolir la loi de justice et de charité qui l'oblige à assurer à cet enfant, autant que cela est en son pouvoir,

la jouissance de ses droits de chrétien, et le moyen de remplir les obligations de son baptême. Il ne dépend pas du Pape d'empêcher qu'un enfant chrétien, abandonné à une famille juive, ne soit exposé à un péril moralement certain d'apostasie, et il ne dépend pas de lui non plus de s'affranchir du devoir de le soustraire à ce péril, si cela est possible. Le droit de l'enfant, le devoir du Pape existeraient toujours, quand même aucune loi ecclésiastique n'aurait déterminé la conduite à tenir en de telles occasions, et l'abrogation de la loi existante ne détruirait ni ce droit, ni ce devoir.

C'est donc bien vainement que la *Gazette de France* va fouiller dans l'arsenal du gallicanisme : loin de vouloir dispenser le chef de l'Église des lois de droit divin, le gallicanisme prétend le soumettre de telle sorte aux lois de droit purement ecclésiastique, qu'il ne peut jamais en aucune circonstance, y apporter aucun changement. Dans le système gallican, le gouvernement de l'Eglise est un gouvernement parlementaire, les canons sont la charte, et le Vicaire de Jésus-Christ, pape constitutionnel, n'y peut toucher qu'avec l'assentiment et le concours du concile œcuménique. On appelle proprement *Canons*, les décrets des anciens conciles, œcuméniques ou autres, qui, reçus dans toute l'Église, ont passé dans le corps du droit. Si la *Gazette de France* en doute, elle peut voir dans Bossuet avec quel respect cet oracle de l'Église gallicane parle des canons des conciles d'Ancyre, de Gangres, de Sardiques, etc., qui ne sont pourtant pas des conciles œcuméniques. Le concile de Tolède est au même rang, ses canons sur le baptême des enfants juifs ont la même autorité souveraine et font loi. Aux termes des quatre articles de la déclaration de 1682, pour obtenir la réforme de ces

canons, M. de Lourdoueix doit attendre le futur concile.

Il trouve que ce serait trop long, et pour abréger, il invente une espèce de gallicanisme dont assurément les prélats de 1682 n'avaient pas l'idée. Selon lui, il n'y a de lois obligatoires dans l'Eglise que les décrets des conciles généraux.

« L'Eglise et la Religion, dit-il, ne peuvent donc être rendues responsables des actes du gouvernement romain, que dans les cas où ces actes sont l'exécution des décrets des conciles généraux. Ce cas se présente-t-il dans l'affaire Mortara ? qui oserait le soutenir ! »

Quelques exemples suffiront pour faire apprécier les avantages de ce nouveau système.

Le dogme de l'Immaculée-Conception choque votre rationalisme, vous pouvez le rejeter, il n'a été défini que par un pape, ce qui ne signifie rien; il n'y a pas de décret des conciles généraux qui vous commande d'y croire. Vos idées libérales sont un peu froissées par les Encycliques de Grégoire XVI contre l'abbé de Lamennais; moquez-vous de ces encycliques, elles ne viennent pas d'un concile général. Vous avez du goût pour le jansénisme, soyez janséniste; aucun concile général n'a proscrit cette hérésie.

Dans l'affaire Mortara, on cite un canon du quatrième concile de Tolède. Ce canon a passé dans le corps du droit; il a été adopté, mis en vigueur, fidèlement observé pendant douze siècles dans toute la chrétienté ; c'est, en un mot, un de ces canons dont la déclaration de 1682 dit *qu'ils ont été faits par l'esprit de Dieu et consacrés par le respect général de tout le monde*, d'autant plus qu'ils furent *reçus dans le royaume et dans l'Église gallicane ;* n'importe, ce canon ne peut avoir aucune autorité ; le concile de Tolède n'était qu'un concile national.

« Ce concile de Tolède, dit la *Gazette de France*, n'a aucun des caractères des conciles généraux, et ses décrets, inspirés par les circonstances particulières où se trouvait l'Espagne, occupée alors à chasser les Maures, ne peuvent faire loi dans l'Église universelle. »

Le quatrième concile de Tolède est de 633, un an après la mort de Mahomet; l'Espagne était alors peu *occupée à chasser les Maures*. Quant aux circonstances particulières par lesquelles fut inspiré le canon en question, les voici : Sisebut, roi des Wisigoths, avait promulgué une loi par laquelle il obligeait tous les juifs qui étaient dans ses Etats à embrasser le christianisme et à faire baptiser leurs enfants. Le concile, jugeant cette loi injuste, l'annula et défendit, par le canon 57, de contraindre les juifs à se faire chrétiens; mais en même temps il maintint, par le canon 60, le droit de l'Eglise sur les enfants qui avaient déjà reçu le baptême. Ces deux canons parurent si justes et si sages que l'un et l'autre, n'en déplaise à la *Gazette de France*, adoptés par toutes les Eglises, et passant ensuite dans le *Corpus juris, firent loi dans l'Église universelle*, c'est cette loi, qui dure depuis 1225 ans, qu'on a appliquée à Bologne.

Pour se convaincre que cette loi était reçue et observée en France, M. de Lourdoueix n'a qu'à consulter les livres qui faisaient autorité dans son école avant la Révolution. Qu'il ouvre par exemple le *Rituel de Toulon*, au premier volume, chapitre du baptême, il y lira ce qui suit :

« On ne doit point baptiser les enfants qui n'ont pas encore l'usage de la raison, malgré leurs parents juifs ou infidèles, à moins que la vie de ces enfants ne soit entièrement désespérée : c'est la pratique générale de l'Église. On ne doit pas même les baptiser du consentement de leurs parents, lorsqu'on les laisse entre leurs mains, et qu'on a lieu de croire qu'ils les élèveront

dans leurs superstitions, auxquelles ces enfants demeureront ordinairement attachés. Si ces enfants sont en péril de mort et tout à fait désespérés, on doit les baptiser, si on peut le faire sans violence et sans scandale ; et si ces enfants ne périssent pas, ceux qui les ont baptisés doivent, autant qu'ils pourront, veiller sur leur conduite, en prendre un soin extraordinaire et les séparer d'avec leurs parents, de crainte qu'ils ne soient pervertis. C'est la loi du quatrième concile de Tolède, can. 60. »

Les *Conférences d'Angers*, autre ouvrage peu suspect de tendances ultramontaines et théocratiques, s'expriment à peu près dans les mêmes termes, et de plus elles donnent le texte du 60e canon du concile :

« Judæorum filios vel filias, ne parentum ultro involvantur erroribus, ab eorum consortio separari decernimus, deputatos aut monasteriis aut christianis viris ac mulieribus Deum timentibus, ut sub eorum conversatione cultum fidei discant, atque in melius instituti, tam in moribus quam in fide proficiant. »

Saint Thomas enseigne que la pratique de l'Eglise est dans l'Eglise la plus grande des autorités; une autorité contre laquelle aucune autre ne saurait prévaloir, et qu'on doit suivre en tout et toujours : *Maximam auctoritatem Ecclesiæ consuetudo quæ semper est in omnibus æmulanda quia ipsa doctrina catholicorum doctorum ab Ecclesia auctoritatem habet, unde magis standum est auctoritati Ecclesiæ quam auctoritati vel Augustini, vel Hieronymi, vel cujuscumque doctoris.* (2a 2æ q. X, 12.) Quelle pratique plus constante, plus générale que celle dont les monuments les plus authentiques et les lois écrites elles-même attestent l'existence depuis l'an 633 jusqu'à l'an 1858 ? Mais aux yeux de la *Gazette de France* ce n'est là qu'une *petite pratique* sans poids et sans valeur; il lui faut le décret d'un concile œcuménique.

Nous ne terminerons pas sans reproduire les lignes par

lesquelles M. de Lourdoueix proteste de son respect pour le Souverain Pontife :

« Si nous établissons ces distinctions entre l'autorité exercée par le Pape dans ses États, et celle dont il est divinement investi comme chef spirituel de la catholicité, ce n'est pas, nous prions nos lecteurs de le croire, par un entêtement gallican contracté dans les luttes d'une autre époque, luttes que nous ne voulons certainement pas raviver. Monarchiste par sentiment et par conviction, nous sommes loin de vouloir amoindrir le pouvoir du chef de l'Église, que cette Église soit assemblée ou dispersée. C'est elle, c'est Jésus-Christ lui-même qui parle par la voix du successeur de Pierre ; nous n'entendons opposer aucune autorité à la sienne, et nous voudrions faire partager à tous notre soumission, notre amour filial, notre respect profond pour notre roi spirituel, pour le guide suprême que Dieu nous a donné.

« Mais qu'on se reporte aux articles des journaux de la Révolution, et l'on verra s'il nous était possible, en l'absence de toute explication émanant du gouvernement romain, de laisser établir entre ce gouvernement et la religion une solidarité dont les ennemis de notre foi tirent pour conséquence logique et pour conclusion l'ABOLITION de cette religion, coupable, disent-ils, de violer la loi naturelle et de détruire la famille. »

M. de Lourdoueix se trouve donc dans la dure nécessité de sacrifier le Pape, chef du gouvernement romain, pour sauver le Pape, chef de l'Eglise. Par malheur, le Pape, chef de l'Eglise, et l'Eglise ont fait pendant une longue série de siècles ce que les *ennemis de notre foi* représentent comme une *violation de la loi naturelle* et comme la *destruction de la famille*, et M. de Lourdoueix est convaincu qu'en ce point les *ennemis de notre foi* ont raison. Il est donc obligé d'inventer une religion nouvelle. C'est le seul moyen qui lui reste pour que la religion ne soit plus solidaire des lois et des pratiques anti-naturelles et anti-sociales du Saint-Siége et de l'Eglise. Cette religion de M. de Lourdoueix est la religion de Jésus-Christ, avec

laquelle la religion du Pape n'a rien de commun, comme cela est démontré dans cette péroraison éloquente :

« Non, la religion de Jésus-Christ ne peut violer la loi naturelle, car cette loi vient du Christ comme l'Évangile, comme toutes les vérités révélées que l'Église a pour mission de défendre, même au prix de son sang, et de faire triompher pour le plus grand bien de l'humanité. Mettre d'un côté la loi naturelle et de l'autre la religion et l'Église, c'est diviser Dieu. Le Verbe incarné ne peut défaire ce qu'il a fait avant son incarnation, ou plutôt ce qu'il fait de toute éternité, car il n'y a pas de temps dans cette génération de la vérité divine. Il y a donc défaut de connaissance et erreur d'esprit dans l'argumentation des écrivains révolutionnaires ; l'erreur d'un journal catholique ne les justifie pas. »

L'erreur du *journal catholique* dont parle la *Gazette de France* est de croire que c'est une dérision de parler de sa *soumission*, de son *amour filial*, de son *respect profond* pour le Pape, lorsque, d'accord avec tous les impies de l'Europe, on l'accuse de violer scandaleusement la loi de Dieu et la loi du Christ.

DU LAC.

XV

— 17 NOVEMBRE 1858 —

Idées belliqueuses de M. Plée, empruntées de M. Proudhon. — Diverses figures de l'hypocrisie. — L'Enfance sous le régime de l'Église.

M. Plée, du *Siècle*, racontait hier la belle parole d'un père de sa connaissance, lequel disait que si l'on venait lui enlever son enfant, *il transformerait sa maison en forteresse et ferait feu par toutes les fenêtres*. Autant en

ferait M. Plée lui-même, et autant, dit-il, tous les pères, et plus encore toutes les mères. Nous aimons à croire que M. Plée parle du cas où l'on enlèverait les enfants pour les baptiser; car s'il s'agissait du service de l'État dans l'armée ou sur la flotte, il donnerait l'exemple de la soumission et ne voudrait pour rien au monde encourager des réfractaires. Or, comme M. Plée ni les pères et mères de sa connaissance ne sont nullement exposés à ce péril, pas même ceux qui auraient voulu réserver à leurs enfants le haut avantage et le haut honneur de n'être point baptisés, il s'ensuit qu'ils n'auront nul besoin de montrer leur vaillance; la ville n'est point exposée aux détonations dont ils la menacent. Laissez votre revolver sans capsules dans le tiroir de votre table de nuit, éloquent M. Plée! et conseillez à vos amis de dormir en paix près de leurs enfants non baptisés, sous la protection des canons de l'Église et sous celle des sergents de ville. Les lois ecclésiastiques qui défendent de baptiser les gens malgré eux ne sont pas abrogées; vos amis n'ont donc rien à craindre des chrétiens. Et s'il arrivait un cas semblable à celui de Bologne, un enfant méchamment baptisé en péril de mort, qu'importe encore à vos amis? La loi mettra, s'il le faut, cinq cent mille hommes sur pied pour les maintenir en possession de l'enfant baptisé, et ils pourront le faire enterrer ou le faire élever par M. Isidore (1).

Nous connaissons le père de famille qui a inspiré à M. Plée ses résolutions si militaires, mais si superflues. Tout le monde le connaît. C'est un homme de lettres qui a fait récemment à sa femme l'honneur de publier que son mariage n'est point bénit et que leurs enfants ne sont

(1) Grand-rabbin, Président du consistoire israélite de Paris.

point baptisés. On le nomme M. Proudhon et les opinions sont divisées sur son compte. Pour le *Siècle*, c'est un homme de génie ; pour d'autres, c'est un fou et un charlatan ; pour la police correctionnelle, c'est l'auteur d'un livre impie, diffamatoire et contraire aux mœurs. Avant de lancer ce livre apprécié en justice, M. Proudhon nous en a donné un autre, par permission des autorités, dans lequel, au nom de son droit et de sa tendresse de père, il se déclare prêt à tuer le prêtre qui oserait mettre la main sur son enfant. Il aime ces attitudes, elles sont ridicules et répugnantes, quoiqu'il écrive mieux que M. Plée.

L'affaire Mortara fait passer devant nous toutes les figures de l'hypocrisie : hypocrisie de science et de philosophie, hypocrisie de liberté, hypocrisie de justice, hypocrisie même de colère, hypocrisie enfin de tendresse et d'humanité. Celle-ci est de beaucoup la plus dure à subir et la plus sotte en son mensonge. C'est en revendiquant la férocité du droit païen sur l'enfant qu'elle répand ses larmes pâteuses, qu'elle mêle à ses grimaces et à ses hoquets de sensibilité mille insultes contre le Chef de l'Église qui adore le Dieu de la crèche, le Dieu qui disait : *Laissez venir à moi les petits enfants.*

Des esprits que ne choquent point les restes brutaux du paganisme demeurés dans les sociétés modernes, ou qui même les admirent, ont qualifié de *rapt*, de *crime abominable*, d'outrage à l'enfance, la législation de cette Église qui place au ciel, dans une société intime avec Dieu, la plus haute expression de la tendresse maternelle, Marie, mère de Jésus et mère du monde chrétien, et qui a sans cesse les yeux fixés sur ce divin exemplaire de toute douceur et de toute bonté !

Que sait-on de l'histoire de la civilisation, si l'on ignore

le respect et la tendresse de l'Église pour l'enfance? si l'on ignore comment l'enfance a été traitée avant le paganisme, comment elle l'est encore dans les sociétés idolâtres et infidèles, et dans la société chrétienne elle-même, partout où celle-ci s'éloigne de Jésus-Christ?

Nous regarderons en Angleterre. Les journaux anglais, dont on a vu dernièrement les sympathies pour les droits et pour la misère des orphelins irlandais, exploitent beaucoup l'*argument du cœur*, que M. Alloury, chez nous, a dû délaisser promptement à M. Plée. La philanthropie britannique réclame la suppression du catéchuménat de Rome avec le même empressement d'humanité que la destruction des villes rebelles de l'Inde. Ces explosions d'amour pour l'enfance, accompagnées de belles considérations sur les droits sacrés de l'autorité paternelle, nous ont rappelé le régime auquel sont soumis les enfants dans les manufactures et les mines de la chrétienne Angleterre. Là, des enfants travaillent dans les mines dès l'âge de cinq ans, ils y grandissent sans qu'on leur parle de Dieu, sans qu'on leur laisse voir le jour; d'autres sont mis en coupe réglée dans les manufactures, d'autres par troupes déguenillées ne reçoivent l'éducation que des spectacles de la rue, et ne vivent que de ce qu'ils peuvent voler. Voyons quel devoir le vrai christianisme impose envers les enfants.

En nous donnant nos enfants, Dieu se réserve les droits de père et de maître, et nous charge avant tout de lui former des serviteurs fidèles : — *Prends cet enfant et nourris-le-moi; je te donnerai ta récompense.* (Exod. II, 9.) — *Ne pèche point contre ton enfant; tu m'en réponds.* (Ezech. XLII, 22.) *Je te demanderai compte du sang de ton fils; je le réclamerai de tes mains.* (Ezech. III, 18.)

Aux textes multipliés qui limitent la puissance paternelle s'ajoutent, également nombreux, ceux qui obligent le père de donner à l'esprit de l'enfant les mêmes soins qu'à son corps ; c'est-à-dire de l'instruire dans la loi divine, afin que de bonne heure, connaissant toute sa dignité d'enfant de Dieu, il sache qu'il doit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. C'est la première leçon que donna Jésus-Christ, et il la donna à sa mère elle-même, lorsqu'elle lui reprocha doucement de s'être arrêté dans le temple sans l'avertir : — *Ne savez-vous pas qu'il faut que je m'emploie aux choses qui regardent mon Père ?* (Luc. II.)

Le père terrestre n'est pas le propriétaire de l'enfant ; il est son gardien, son protecteur et son instituteur. Il doit surveiller, conseiller, mais non pas forcer sa vocation. Là, son droit s'arrête : il n'appartient qu'aux hommes de déterminer, chacun avec Dieu, ce qui regarde le choix de leur état et leur vocation. Ce principe, remarque Bourdaloue, est un des plus incontestables de la morale chrétienne. « Un père sur la terre peut disposer de l'é-« ducation de ses enfants ; il peut disposer de leurs biens « et de leurs partages ; mais de leurs personnes, c'est-« à-dire de ce qui porte avec soi engagement d'état, il « n'y a que vous, mon Dieu, disait Salomon, qui en « soyez l'arbitre ; c'est un droit qui vous est réservé : « *Tu autem cum magna reverentia disponis nos.* « Expression admirable et qui renferme un sentiment « encore plus digne d'être remarqué : *Cum magna reve-« rentia ;* c'est comme s'il disait : Vous n'avez pas voulu, « Seigneur, que cette disposition de nos personnes fût « entre les mains de nos pères temporels ; *vous avez bien « prévu qu'ils n'en useraient jamais avec les égards ni*

« *avec les respects que nos personnes méritent* (1). » Il se trouve des docteurs pour attaquer, au nom de la liberté humaine, la seule loi qui ait soustrait l'homme à la domination absolue de l'homme !

L'Église, développant la législation divine, descend à des soins et à des recherches de mère, pour que l'enfant, cet être deux fois sacré, soit mis en état de répondre à l'attente de la terre et du ciel. L'autre jour, M. Guéroult, nous proposant une pensée dérobée à Lélia ou à M. Plée, disait que le Pape et les Cardinaux ne peuvent avoir aucune idée des attentions que réclame l'enfance, attendu qu'ils sont célibataires. C'est ce qui explique la dureté de cœur de saint Vincent-de-Paul et des Sœurs de Charité, en même temps que le dévouement célèbre dont les enfants de famille profitent dans les maisons d'éducation connues sous le nom de *débits de soupe!* M. Guéroult ayant de bonne heure détourné ses regards de l'Église pour trouver ou pour inventer mieux, n'a pas eu le temps d'apprendre à la connaître. Il ne sait pas que l'Église veille sur l'enfant dès avant qu'il soit né, veille auprès de son berceau, et que la première main qu'il rencontre pour faire en sûreté ses premiers pas est encore la main de l'Église. *Sainte mère Église!* disait le bon peuple chrétien. Des prescriptions ecclésiastiques avertissent la femme enceinte de ne pas s'exposer aux accidents, le mari de lui éviter des travaux trop pénibles; pressent la mère de nourrir elle-même son enfant, défendent en tout cas de le confier à une nourrice de mauvaises mœurs ou de mauvaise santé. L'Église ne veut pas que le berceau soit placé à terre ou dans un

(1) Bourdaloue, 1er dimanche après l'*Épiphanie*.

endroit humide, ni que les enfants soient laissés seuls à la maison, ni que les parents s'exposent à les étouffer en les tenant avant un certain âge dans leur lit. Aucun règlement public n'a été pris pour le soin des enfants, que n'ait proposé, sollicité, imposé l'Église. Personne n'ignore, et personne ne fera oublier quels cœurs ont conçu, quelles mains ont édifié les refuges pour l'enfance, quelles magnanimes ardeurs s'y dévouent à tous les servages de la charité. Pour l'amour et l'honneur de l'âme humaine, M. Guéroult devrait au moins remercier l'Église de mettre tant de célibataires vierges au service des enfants que jettent dans la rue les libres troupeaux des célibataires mariés.

L'Église, si maternelle auprès des berceaux, veut que l'amour des parents, aussi intelligent et fort que dévoué, n'oublie pas de former des hommes pour Dieu, pour la patrie et pour le genre humain. Le père corrigera donc l'enfant, mais avec justice, sans colère, et en cela encore il le respectera. *Et vos, patres, nolite ad iracundiam provocare filios vestros; sed educate illos in disciplina et correptione Domini.* (Ephes. VI, 4.) Saint Bernard appelle des assassins plutôt que des pères ceux qui, se contentant lâchement d'aimer leurs enfants selon la chair, n'osent pas les reprendre et les abandonnent à leurs caprices. Quelque abaissé et attiédi que soit aujourd'hui le sens chrétien, l'on avouera qu'il n'y a pas moins de tendresse dans l'énergie qui soumet l'enfant au joug de la discipline que dans la patience qui veille auprès de son berceau. Cette tendresse efféminée, condamnée par l'Église, est d'ailleurs une autre usurpation sur Dieu et sur l'enfant, qu'elle prive, par un moyen détourné, de la liberté dont il a besoin.

Voilà un léger aperçu de ce que l'Église fait pour l'enfance. Il ne faut pas un regard bien exercé pour y voir le moule, en quelque sorte, de la grandeur chrétienne, et la marque du respect immense, *magna reverentia*, dont le christianisme entoure la liberté et la dignité de l'homme.

L'antiquité ne s'élevait point à ces sentiments sublimes ; les nations qui n'ont point reçu l'Évangile ne les connaissent pas ; ils s'affaiblissent parmi celles où l'Évangile s'affaiblit. L'Angleterre, sans doute, prétend n'avoir pas oublié l'Évangile ; mais pour elle, c'est un livre mort ; chacun le lit à son heure, l'interprète à sa guise : il ne fait plus ces miracles qu'on lui voit encore produire, et qu'il produira sans fin dans la bouche sonore et dans les mains vaillantes d'un sacerdoce vivant. Il est muet, il est glacé, il succombe, et les monstres qu'il avait dispersés, l'esclavage, le mépris de la vie humaine, l'immolation de l'enfance aux divinités des ténèbres, crimes favoris de Carthage, reparaissent dans le peuple qui tient le sceptre du négoce et des mers.

La polémique sur le fait particulier de l'enfant Mortara fut interrompue ici par un avertissement officieux du ministre de l'intérieur qui prévint tous les journaux de ne plus agiter cette question. Le numéro de l'*Univers* qui allait paraître contenait la première partie d'un exposé complet récemment publié par la savante revue romaine la *Civiltà cattolica*, et conforme pour les faits et pour la doctrine à tout ce que l'*Univers* avait déjà dit. Nous déclarâmes qu'à moins d'un empêchement formel et public, nous publierions en entier ce document, sans en rien retrancher, — que les louanges qu'il donnait à l'*Univers*, — et qu'ensuite nous garderions le silence. Par compensation, le *Siècle* prit ou se fit accorder la permission de réfuter la *Civiltà cattolica*, rentrant ainsi dans la question interdite aux autres. Les réfutations du *Siècle* nous paraissant moins redoutables que les avertissements du ministère, nous le laissâmes aller, d'autant plus volontiers que la matière était vraiment épuisée (1).

Au moment de quitter le petit Mortara, je me permettrai de reproduire le passage suivant d'une lettre que j'écrivais de Rome, quelques mois après la polémique que l'on vient de lire.

Rome, mars 1859.

J'étais avant-hier dans la basilique Vaticane, au pied de la chaire de Saint-Pierre, avec ma sœur. Un très-digne et très-aimable prélat français, monseigneur Bastide, nous expliquait les beautés sacrées de ce lieu, lorsque nous vîmes arriver un religieux blanc conduisant une bande de petits écoliers, vêtus suivant l'usage romain du même habit que leur maître. Sous la gravité de ce costume, ces visages d'enfants ne paraissaient que plus frais et plus éveillés. Monseigneur Bastide en attrapa un par le menton, de très-petite taille, mais robuste, et qui le regardait avec de grands yeux intelligents et étonnés : — Voilà, me dit-il, ce fameux personnage qui a tant occupé l'Europe et nous. Je vous présente le petit Mortara. En même temps, monseigneur Bastide me nomma au religieux qui était l'un des supérieurs de la congrégation des clercs réguliers nommés vulgairement à Rome *Rochettini*, parce qu'ils portent habituellement le rochet. C'est une congrégation enseignante très-considérée.

Je m'étais toujours proposé depuis mon arrivée de voir ce célèbre petit Mortara. Je fus vraiment enchanté de le rencontrer au pied de la chaire de Saint-Pierre. Sur l'ordre de son supérieur, il me baisa la main. Quel

Mais dans le même moment un décret qu'on eût dit provoqué par le retentissement de la discussion ouvrait une nouvelle arène dans laquelle les juifs se posaient encore plus directement, et où l'*Univers* entra aussitôt. Sur la proposition du prince Napoléon, alors ministre, plusieurs juifs étaient introduits en leur qualité de juifs dans les conseils généraux de l'Algérie. Diverses considérations présentées par le ministre donnaient à cette mesure un caractère sur lequel l'*Univers* crut devoir et pouvoir présenter quelques observations. On verra comment la presse libérale, toujours fidèle à ses nobles et fiers sentiments, parla de cette liberté, et quels instincts tout pareils laissèrent voir les juifs.

spectacle pour M. Plée du *Siècle* s'il avait pu le voir ! J'embrassai moi-même de très-bon cour l'écolier des *Rochettini*, et ma sœur en fit autant. Il est bien portant, il a la figure ouverte et spirituelle, et les plus beaux yeux du monde. Il répond sans embarras, comme un enfant bien élevé aux questions qu'on lui fait. Il écrit déjà gentiment ; il est le plus fort de son âge et de la classe sur le catéchisme.

« Je l'ai revu ce matin dans la prison. C'est le beau couvent de *San-Pietro in vincoli* que nous autres jésuites sans entrailles nous oserions nommer aussi un collége. Les *Rochettini* gardent et desservent cette admirable église de Saint-Pierre-ès-liens où les curieux vont admirer le Moïse de Michel-Ange, où les chrétiens vont vénérer les reliques des Machabées, déposées sous l'autel, et les chaînes que le premier pape a portées dans une prison d'un autre genre. Après que j'eus baisé ces chaînes plus illustres que toutes les couronnes, je demandai à voir l'innocente victime de la tyrannie pontificale. On l'alla chercher, et j'attendis dans le cloître intérieur. Ce cloître est vaste, orné de marbres, de fleurs, de peintures et d'eaux jaillissantes ; le soleil y descend et joue sur tout cela. Voilà donc où ce pauvre enfant est condamné à prendre ses récréations, quand ses professeurs ne le mènent pas en promenade à Saint-Pierre, au Colisée, à Saint-Paul hors les murs, à Saint-Jean de Latran et autres endroits ! Je n'eus pas beaucoup le temps de m'apitoyer, le martyr arriva. Je lui trouvai la même mine fraîche et éveillée, les mêmes grands yeux intelligents. Il me dit qu'il aimait bien son père et sa mère, et qu'il irait demeurer avec eux quand il serait grand et instruit, pour leur parler du Saint Père, du bon Dieu et de *Maria santissima*. Après quelques entretiens de ce genre, il me baisa de nouveau la main, je l'embrassai de nouveau, et il partit en gambadant pour rentrer dans sa classe. Il n'a pas l'air de sentir du tout l'horreur de son sort ; mais c'est là, dirait M. Plée, le comble de l'horreur.

DEUXIÈME PARTIE

LA PRESSE JUIVE

— 17 NOVEMBRE 1858 —

I

Faveur politique accordée aux juifs algériens — Un mot sur l'unité religieuse, et sur l'irréligion gouvernementale.

Nous avons publié d'après le *Moniteur* un décret qui nomme quatre israélites aux places laissées vacantes dans les conseils généraux de l'Algérie. Nous n'avons rien à dire sur l'opportunité de cette mesure. Pendant longtemps les juifs de l'Algérie, malgré leur nombre et leurs richesses, ont été aussi peu considérés des Arabes que des Français, et les premiers gouverneurs se sont parfois repentis de les avoir employés. Mais en un petit nombre d'années de grandes choses ont été faites, de grands changements se sont accomplis ; et les juifs du temps de la conquête, prompts à trahir également musulmans et chrétiens, ont dû disparaître, ou ont pu se modifier.

Il y a une remarque plus sérieuse à faire sur une phrase du rapport dans lequel le Prince chargé du ministère de

l'Algérie explique cette mesure, proposée comme « conforme à nos principes de tolérance religieuse. »

Le rapport s'exprime ainsi :

« En présence de la diversité des cultes pratiqués en Algérie, il est utile et opportun de manifester par un acte du Gouvernement que *l'égalité des croyances* est *absolue* et complète *devant nos lois.* »

Nous croyons permis et nécessaire de signaler ici une fausse expression de la pensée du Prince. *Devant nos lois,* les *cultes* sont libres ou plutôt sont *reconnus,* les individus sont *égaux ;* il nous semble que les *croyances* ne sont ni libres, ni reconnues, ni égales. Tous les jours les tribunaux condamnent l'expression d'une croyance ou d'une incroyance, soit religieuse, soit politique. Les juifs, les mahométans, les mormons, disons même les catholiques, en vertu de leurs croyances, et d'un autre côté les incrédules et les athées, en vertu de leur incroyance, se croient le droit de faire des choses que les lois ne permettent pas.

Mais cette inexactitude matérielle impliquerait une pensée générale plus inexacte encore, et surtout plus inquiétante.

S. M. l'Empereur, dans son discours de Rennes, a dit avec autant de bonheur que de force :

« Si la France n'est pas complétement homogène dans « sa nature, elle est unanime dans ses sentiments. Elle « veut un gouvernement... assez consciencieux pour « déclarer qu'il protége hautement la religion catholique, « tout en *acceptant* la liberté des cultes. »

Ces sobres paroles ne laissent rien à deviner, rien à craindre ; elles sont pleines et claires, elles expriment et affermissent la vérité de notre situation religieuse. La France est une nation catholique dans laquelle les cultes

dissidents sont admis. Beaucoup de Français regrettent l'unité, personne ne pense à la rétablir autrement qu'avec et par la liberté. Un illustre protestant, fort peu disposé, certes, à renouveler la révocation de l'édit de Nantes, nous disait un jour que s'il dépendait de lui, la France serait tout entière catholique (1). C'était le vœu d'un homme d'État et d'un bon citoyen. Un seul culte nous rendrait plus facile de n'avoir qu'un esprit et qu'un cœur ; et sous cette discipline naturelle nous pourrions accomplir des choses qu'il faut se contenter de rêver. Nous serions plus forts, plus libres aussi. Une quantité d'entraves civiles n'ont d'autre origine et d'autre raison que nos dissidences. L'unité des lois, l'unité administrative, l'unité des poids et mesures, qui n'eussent jamais été possibles si l'unité religieuse ne les avait préparées, ne l'ont remplacée qu'imparfaitement. Il a fallu ajouter la centralisation, l'armée, la gendarmerie, la police : elles n'ont pas suffi, et les révolutions, sans rien diminuer de cet attirail, nous ont ramenés à l'unité de pouvoir ; tant a paru vrai cet oracle, qui dit que tout royaume divisé périra : or, qui divise plus que la variété des croyances ? L'unité religieuse est donc très-regrettable. La France *accepte* néanmoins la liberté des cultes, comme un moindre mal que les moyens de coercition par lesquels on entreprendrait de rétablir l'unité. Comptant sur l'assistance divine, la religion catholique n'a réclamé que sa liberté à elle-même. Elle ne doute pas qu'avec le temps, sous un gouvernement respecté, sa doctrine et ses œuvres ne sachent triompher pacifiquement de l'anarchie des sectes et des erreurs, et reconstruire l'unité religieuse par la persuasion, comme l'unité politique a été reconstruite par la nécessité.

(1) Cette parole m'a été dite par M. Guizot.

Mais de la liberté des cultes à l'*égalité absolue des croyances*, il y a un abîme en religion, en morale, en législation, en tout. Un gouvernement qui proclamerait l'égalité absolue des croyances proclamerait l'athéisme. Ni la France n'en est là, ni elle n'y veut venir. Il ne lui est pas indifférent que son gouvernement soit chrétien, ou juif, ou mahométan, ou mormon, ou tout cela en même temps. Louis-Philippe s'est dit, sans se faire honneur, le dernier voltairien de son royaume. Il n'a pas été utile à ce roi que l'épouse de son héritier fût protestante, et que les princes, ses enfants, s'amusassent à poser en Algérie les premières pierres des mosquées.

Le sentiment public repousse ces largeurs. Il a comme un instinct qu'elles ne peuvent plaire à celui *par qui règnent les rois*. C'est traiter les peuples avec peu de révérence, que d'affecter ce dédain pour ce qu'ils ont gardé de plus cher au fond du cœur. Ils se disent que les gouvernements qui accordent à tous les cultes une égale protection sous la forme d'un égal mépris, reçoivent de Dieu exactement ce qu'ils lui donnent. Si les gouvernements ne savent pas où est Dieu, où les peuples le chercheront-ils ? Si toutes les croyances sont égales, c'est-à-dire s'il n'y a pas de croyance absolument vraie, dans quel sol prétendra-t-on planter la vérité politique ? On oublie que les croyances règlent la vie et que la vie se règle en vue de l'éternité. L'entreprise est vaine de vouloir ôter aux hommes l'attente d'une vie future ; mais si elle pouvait réussir, quel être doué de raison voudrait en voir le succès !

Les gouvernements doivent avoir soin de ne pas laisser soupçonner leur sincérité. L'Empereur, un jour, a dit encore de belles paroles sur ce courage, qui seul attire et

gagne les cœurs. Nous avons vu dans la dernière guerre les souverains invoquer à l'envi le Dieu des chrétiens. Le Czar terminait son appel aux armes en citant une parole des saintes Écritures ; la reine d'Angleterre ordonnait un jeûne et des supplications publiques ; notre Empereur envoyait à la flotte une image de la Vierge Marie. Tout cela ne ressemble pas à l'*égalité absolue des croyances*. Tout cela signifie que l'égalité des croyances n'est pas admise dans le fond du peuple ; que ce fond viril et militaire, le fond solide, est chrétien dans toute l'Europe, et en France est catholique. On l'a senti aux battements du cœur, quand l'heure est venue non pas seulement d'obéir, mais de se dévouer et de mourir ; et le cœur du souverain a battu comme le cœur du peuple. Qui dira combien d'âmes en France sont à l'Empereur, parce que l'Empereur fait voir qu'il veut être à Dieu !

— MÊME DATE —

Le *Journal des Débats* et le *Siècle* louent avec effusion le rapport du prince Napoléon sur l'*utilité* et l'*opportunité* de l'introduction de trois ou quatre juifs dans les conseils généraux de l'Algérie.

Voici comment le *Journal des Débats*, si froid d'ordinaire pour les actes du pouvoir, motive sa haute approbation :

« Le *Moniteur* publie et nous reproduisons plus loin un rapport du prince Napoléon à l'Empereur sur la nécessité de compléter par quelques nominations nouvelles le personnel des conseils généraux récemment institués en Algérie. Les nominations proposées par le Prince et sanctionnées par l'Empereur ont spécialement pour but de faire entrer l'élément israélite dans la composition de ces conseils. « Il est utile et opportun, dit à ce

sujet le ministre de l'Algérie, de manifester par un acte de votre gouvernement que l'égalité des croyances est absolue et complète devant nos lois. » Ces paroles fermes et sensées seront accueillies avec faveur par l'opinion publique ; elles prouvent que si le gouvernement français se croit obligé de rester spectateur impassible de ce qui se passe à Rome, il tient du moins avec raison à ne pas en paraître le complice. »

« PRÉVOST-PARADOL. »

Le *Siècle* voit dans la phrase du Prince-ministre sur l'élément israélite une *éclatante preuve* du peu de sympathie du Gouvernement pour le *fanatisme*. Il ajoute :

« Nous pouvons louer sans réserve cette déclaration, qui s'applique à la France aussi bien qu'à l'Algérie. Elle était nécessitée par la recrudescence d'audace d'une incorrigible faction, à laquelle il était bon de rappeler que les principes de 1789 sont la base de la Constitution française. »

« E. DE LA BÉDOLLIÈRE. »

Dans leur zèle éprouvé pour la maison d'Israël, le *Siècle* et le *Journal des Débats* méconnaissent le texte et l'esprit de nos institutions.

Tout citoyen français qui n'a pas eu de mauvaises rencontres avec les tribunaux, et qui remplit les conditions voulues de capacité, peut atteindre à tous les emplois. Son culte ne saurait être une cause d'exclusion ; mais il ne doit pas non plus lui donner un privilége. Or, d'après les commentaires du *Siècle* et du *Journal des Débats*, comme d'après le rapport du Prince-ministre, les juifs nommés membres des conseils généraux de l'Algérie doivent leur nomination, non pas aux services qu'ils ont pu rendre ou à leur capacité, mais au titre de juif. De telle sorte que la question de religion, qui doit légalement être mise en oubli, devient un privilége si l'on professe le culte israélite. Ainsi le veut la logique des doctrines révolutionnaires.

— 19 NOVEMBRE 1858 —

M. Havin, directeur du *Siècle*, reproche à l'*Univers* « d'imaginer que l'on veut conférer un privilége aux « israélites parce que l'on en a mis quelques-uns dans « les conseils généraux de l'Algérie. » Là-dessus il s'exclame et nous déclare atteint du plus complet aveuglement. M. Havin déplace la question et place mal son pathos.

Nous n'avons rien imaginé. Quatre juifs ont été nommés membres des conseils généraux de l'Algérie *à titre de juifs*. Cela est dit expressément dans le rapport que le *Siècle* a loué, et qu'il a loué à cause de cela. Nous avons dit et nous répétons qu'une pareille doctrine est contraire à l'esprit comme à la lettre de nos institutions. Puisque le *Siècle* veut équivoquer, nous lui répondrons par un exemple qu'il ne récusera point.

Lorsqu'on a jugé convenable de donner des conseils généraux à l'Algérie, comment a-t-on procédé? On a choisi pour membres de ces conseils les hommes qui, par leurs antécédents, leur position, leur capacité, offraient au Gouvernement et aux administrés les plus grandes garanties. S'est-on occupé de savoir si ces hommes étaient chrétiens ou juifs? Nullement. Le rapport est muet sur ce point, et il devait l'être, puisque les citoyens français sont égaux devant la loi et également admissibles à tous les emplois, quel que soit leur culte.

Mais bientôt on a découvert qu'aucun juif ne se trouvait compris dans cette première nomination. Était-ce un calcul? Le supposer serait se méprendre sur les intentions

du Prince-ministre de l'Algérie. Si quelque juif avait eu des titres aussi éclatants que ceux des autres candidats, il eût été nommé sans qu'il fût question de son culte. Personne n'eût même remarqué cette nomination. Qui donc s'occupe de savoir combien il y a de juifs dans l'administration, la magistrature et autres emplois publics ?

Le rapport que le *Siècle* a loué pose la question sur un terrain tout différent. Tandis que les premiers nouveaux conseillers généraux ont été nommés comme citoyens français, remplissant les conditions voulues, et dont les croyances religieuses restaient chose indifférente, les conseillers doivent le choix dont ils ont été l'objet à la profession du culte israélite. S'ils avaient été baptisés au lieu d'être circoncis, ils auraient dû céder la place à d'autres, car on voulait des fils d'Israël. Si ce n'est pas là conférer un privilége aux juifs, qu'est-ce donc ?

Nous savons très-bien que cette exception ne deviendra pas une règle ; mais, pour nous, il s'agit des principes plutôt que du fait. Or, nous maintenons, en dépit de l'éloquence de M. Havin et de ses dénonciations, que sous le régime de la liberté des cultes, aucun citoyen ne doit être appelé aux fonctions publiques à titre de juif.

II

— 18 NOVEMBRE 1858 —

Le juif natif en Algérie.

Il y a juifs et juifs. Nos banquiers des grandes villes, gens civilisés, mondains, promoteurs de la liberté politi-

que et protecteurs du vaudeville, quelquefois aussi, rendons-leur justice, bienfaiteurs des pauvres, ne ressemblent pas plus aux juifs de Pologne et même d'Alsace, que M. Delessert et M. Coquerel ne ressemblent aux pasteurs du désert ; et ces juifs européens sont encore loin, en fait de pureté judaïque, de leurs confrères d'Orient. J'ai connu un vrai juif, et il y a peu d'hommes que je me sois senti plus disposé à aimer. Dans le moment où nous sommes, cette physionomie pourra paraître intéressante. Je raconte un souvenir de près de vingt ans, mais j'avais pris des notes ; en les consultant, je vois que ma mémoire n'a rien perdu, et je veillerai jusqu'au scrupule à ne rien ajouter.

C'est à Alger, en 1841, que j'ai rencontré ce juif idéal. Un beau et très-élégant jeune homme, parlant fort bien le français, l'italien, l'espagnol, l'anglais, l'arabe, et très-versé dans la connaissance de l'hébreu; ayant vu l'Europe ; déjà riche, et l'un des premiers de son peuple. Avec tout cela, juif en exercice, faisant le négoce à Oran, où il habitait une sorte de cave, sans autre mobilier qu'un sac mal rembourré, siége et lit tout à la fois, et un coffre pour serrer ses habits et ses écritures. Il étonnait tout d'abord par la dignité polie de ses manières, qualité plus que rare sous son costume qui est, en Algérie, l'uniforme de la ruse et de la familiarité serviles.

Son père, homme remuant, parent ou associé de plusieurs grands juifs de la Méditerranée, faisait la banque à Alger du temps des Janissaires. Il continua sous les Français. Lorsque le traité de la Tafna eut fait d'Abd-el-Kader une espèce de petit souverain, le bon juif se mit au service des deux partis ; agent de l'Émir près du Gouverneur, agent du Gouverneur près de l'Émir, tirant de son double

emploi triple bénéfice. Au milieu de ces intérêts mêlés de l'arabe et du chrétien, il soignait surtout ceux d'Israël. Il se nommait Judas. Quand il écrivait à Abd-el-Kader, il n'oubliait pas de lui demander sa bénédiction ; au Gouverneur, il offrait ses sentiments très-dévoués.

Ce jeu plein de péril réussit quelque temps. On dit qu'un juif peut battre trois Grecs ; je n'en sais rien ; mais un Arabe ou deux, la chose est sûre ; quant aux Français, le juif ne les compte pas. A la fin pourtant, Abd-el-Kader s'apercevant que le subtil Judas savait toujours l'amener à ses fins, le jugea *in petto*, de droit régalien, et le fit empoisonner.

Abd-el-Kader entretenait alors à Oran un certain Hadji-Habib, maître arabe, qui se chargea de consoler la famille de Judas : « Que voulez-vous ? dit-il au fils qui pleurait ; chez nous, c'est l'usage. Celui qui s'élève trop, on le couche. Votre père avait pris sur le Sultan (Abd-el-Kader) un ascendant que celui-ci attribuait à la magie. Il n'osait plus le recevoir qu'en présence du premier khodja (secrétaire) Mohammed, et la présence de Mohammed n'y faisait rien. Le Sultan se voyait toujours amené à suivre les avis du pauvre Judas, même les plus contraires à son propre sentiment : le pauvre Judas devait donc mourir. ... C'est l'usage. »

— Et il est certain, continua Yacoub (ainsi se nommait le fils du pauvre Judas), après m'avoir donné ces détails, que mon malheureux père avait eu le tort d'accepter deux politiques (je reproduis ses expressions). Mieux valait aller droit, ne servir qu'Abd-el-Kader ; les Français l'auraient permis. Mais lorsqu'il avait une affaire à traiter, il achetait d'abord ce khodja Mohammed, homme habile et savant, en qui l'Émir avait une confiance abso-

lue. Par le moyen de ce *fourbe,* mon père arrivait toujours à son but. Hélas ! ce fut sa perte ! L'Émir, d'ailleurs, ne nous a pas fait tort d'un boudjous.

Voilà le style de Yacoub ; on s'apercevait tout de suite qu'il n'avait pas appris le français dans les journaux.

Changeant de conversation, je lui demandai s'il ne comptait pas aller en France.

— Dans quel but ? me répondit-il : la France n'est pas mon pays. Je veux rester ici ; et prochainement, lorsque je pourrai renoncer aux affaires, me marier et demeurer parmi les miens.

— Prendrez-vous une femme à Alger ? ajoutai-je, uniquement pour ne pas laisser tomber le discours.

— Non, s'écria-t-il avec une véhémence qui me montra un tout autre homme ; elles sont trop perverses ! Le contact des Français a gâté cette malheureuse nation. Il se voit ici, parmi les nôtres, des choses qui ne s'étaient jamais vues. Je prendrai une femme à Oran. Là, tout le monde est laborieux, honnête, attaché à la religion, et les Israélites peuvent encore espérer de conserver à leurs enfants des vertus que n'auront pas leurs petits-fils.

Il reprit avec une colère plus marquée : — A Alger, dans dix ans, les juifs seront Français comme en France. Plusieurs d'entre eux, quittant la coiffure noire, prennent le bonnet des musulmans ; bientôt ils adopteront le costume européen. Dès à présent, la plupart ne montrent que bien rarement quelque reste d'attachement à la foi de leurs pères. Mais ils perdent cette religion sans en prendre une autre, et empruntent des Français tout ce qu'ils ont de mauvais, rien de ce qu'ils peuvent avoir de bon.

— A Oran, il ne se fait donc pas de mariages entre Israélites et chrétiens ?

— Non, certes! ni mariages, ni, comme ici, quelque chose de pis. Une seule juive, en 1853, abjura pour épouser un chrétien. Les chefs de la nation, et mon père en particulier, qui fut toujours sur ce point animé d'un grand zèle, eurent recours à tous les moyens possibles pour empêcher un pareil scandale. Malgré tout, l'abjuration et le mariage eurent lieu. Grâce à Dieu, l'exemple n'a pas été suivi !

— Et cette femme, aujourd'hui se conduit-elle bien ?

— Oui, mais ses deux frères nous ont dernièrement affligés autant qu'elle l'avait fait elle-même, en abjurant pour une somme qui fut donnée à chacun.

— Ne croyez pas cela, m'écriai-je à mon tour. Des juifs convertis et malheureux ont pu recevoir une aumône ; mais ils l'ont reçue après leur changement, et non pas pour le décider.

— Pensez-vous donc, reprit Yacoub avec une certaine ironie, qu'on change de religion par une inspiration divine, et qu'aucun de ces juifs croie à la Trinité ?

— Vous connaissez mieux que moi vos coreligionnaires. Cependant je ne puis admettre que tous les juifs qui ont embrassé le christianisme l'ont fait par intérêt. Je sais même le contraire, je le sais positivement. Bravant des obstacles que l'on fait élever en France aussi bien et mieux qu'à Oran, plusieurs juifs que je connais ont abandonné leur famille, *leur fortune*, et sont aujourd'hui de bons et vénérés prêtres catholiques. S'il est ordonné aux chrétiens de porter partout la lumière et de l'offrir à tout le monde, il leur est interdit d'acheter de misérables consciences, qu'on attirerait ainsi non à la religion, mais au sacrilége. Pour entrer au ciel, nous n'avons pas besoin de traîner derrière nous des juifs ou des musulmans

convertis : c'est assez que nous leur ayons donné de bons exemples et, autant que nous l'aurons pu, de bons conseils. L'Évêque d'Alger a refusé d'en accueillir plusieurs, ne trouvant en eux, sans vouloir soupçonner autre chose, ni assez de désir, ni assez d'instruction.

— Je vous crois, répondit poliment Yacoub ; mais vous me permettrez de ne pas estimer un homme qui abandonne sa religion pour en embrasser une autre, et celle-là même que depuis sa tendre enfance il a particulièrement appris à détester. Penchées sur nos berceaux, nos mères, avant même que nous ayons pu les comprendre, ont cent fois maudit le nom chrétien. Celui qui oublie de telles leçons, nous pouvons supposer qu'un intérêt condamnable le pousse ; et si ensuite nous le voyons recevoir de l'argent, soit qu'il ait trompé la charité, soit qu'en effet on lui paie son apostasie, nous avons droit de le tenir pour infâme.

Je ne voulus pas rester sur un sujet qui semblait pénible à mon interlocuteur. Remettant à une autre fois la controverse, je lui demandai pourquoi ses compatriotes s'obstinaient à rester parmi des peuples qui les haïssent et qui les traitent cruellement. A Alger, par exemple, sous les Janissaires, un juif qui aurait osé monter, non pas un cheval, mais seulement un âne, eût été aussitôt massacré.

— Où irions-nous ? me dit Yacoub. En quel lieu, il n'y a pas encore bien longtemps, aurions-nous pu fuir pour ne pas rencontrer l'oppression ? Nous sommes sans patrie; notre cœur s'attache où nous avons creusé une tombe et veillé sur un berceau... Peu de temps après l'arrivée des Français, une centaine de familles juives d'Oran, dévorées par la misère, obtinrent de la charité du Gouvernement un navire qui devait les porter à Beyrouth, d'où, par la

Syrie, elles auraient gagné Jérusalem. Là, au moins, ne pouvant vivre nulle part, elles seraient mortes sur le sol des aïeux. On ne voulut point les recevoir à Beyrouth, ni au Caire, ni ailleurs. Quelques-unes, cependant, après des peines et des fatigues inouïes, gagnèrent Jérusalem; elles n'y purent rester. Enfin, tous ceux qui n'étaient pas morts à travers les chemins revinrent expirer chez nous.

Et puis, vous le dirai-je ? sous l'oppression musulmane, nous sommes plus libres que dans vos pays civilisés. Sans doute, les Musulmans nous frappent, nous pillent, nous insultent; mais, protégés par cette haine même, qui ne daigne pas s'inquiéter de nos coutumes, nous pouvons vivre et nous gouverner entre nous, suivant les lois que nos pères ont reçues. Il n'est pas jusqu'à cette férocité des maîtres barbares que les vrais Israélites ne préfèrent à la mansuétude des chrétiens, et même à l'égalité où les Français nous ont admis. La dureté des uns maintient parmi nous la pureté des mœurs ; la douceur et la familiarité des autres la détruisent. Maudit entre nos plus mauvais jours, le jour où le chrétien n'a plus craint de se souiller au contact des enfants d'Israël ! Alors on a vu le mépris gagner tout ce que perdait la haine, et la sainte rigueur des lois s'en aller du même pas que la sainte chasteté. Il n'a plus été permis de placer les châtiments et la mort en garde à côté de l'honneur des jeunes filles et de la fidélité des épouses. On nous a soumis à une clémence funeste. Ce que nulle tyrannie n'avait pu obtenir a été le résultat de cette bienveillance exécrée qui nous élevait au rang des autres hommes. Par le chemin qui leur ouvrait le libertinage, les juifs sont arrivés rapidement à l'oubli des coutumes antiques. Les foyers, jusque-là si purs, ont été souillés de mille usages pervers ; l'épouse flétrie a pu

rester dans la maison, le père a perdu son autorité sur ses enfants, le maître le respect des serviteurs ; voici qu'enfin les juifs ne sont parmi les Gentils qu'un misérable troupeau de philosophes, d'impies et de débauchés, et plusieurs deviennent apostats. Il fallait, s'il n'était que ce remède à nos malheurs, nous laisser sous la verge de fer, nous tenir enfermés et seuls dans nos quartiers réputés immondes, toujours asservis au dernier caprice du dernier valet de police, mais libres d'entretenir parmi nous le zèle des mœurs et le zèle de la foi.

— Je pense comme vous, lui dis-je. Et certes, sans désirer qu'on opprime les juifs (car de tous les moyens de corruption l'oppression est le pire), je déplore l'effet odieux des libertés qu'on leur a données, et tout ce qui résulte en ce genre de l'affaiblissement des anciens sentiments chrétiens. L'horreur qu'inspirait le juif était préférable aux relations qui se sont établies.

— Connaissez-vous, me demanda Yacoub, l'histoire du malheureux Nathan, qui occupe en ce moment le public ?

— Non.

— Vous allez comprendre ce que nous devons souffrir. Ce Nathan est un homme honnête et laborieux, marié depuis quatre ans à une femme qu'il chérissait. Elle le trahit et lui avoua son crime avec une effronterie dont il fut encore plus navré. Mais il l'aimait toujours. « Écoutez, lui dit-il, vous avez contracté une souillure; vous savez que je ne saurais vous garder auprès de moi sans offenser Dieu. Pourtant je ne puis vous retirer ma tendresse. Si vous le voulez, voici ce que nous ferons : comme il n'y a point de témoin de votre faute, vous la déclarerez vous-même au Rabbin ; il prononcera le divorce ; et moi, quand vous aurez été purifiée par quelques jours de pénitence et

que vous serez résolue à mieux vous conduire, alors j'oublierai tout, excepté que je vous aime, et je vous reprendrai. « La femme y consentit. Ils allèrent devant le Rabbin, qui les divorça ; mais une sentence du Rabbin n'est valable aujourd'hui qu'après l'approbation du Procureur-Général. Or, cette approbation fut refusée, et le divorce n'eut pas lieu. Voilà un israélite obligé, contrairement à sa religion, contrairement à sa conscience, de vivre avec une pécheresse que la loi de Moïse condamne à la mort, et que, du temps des Turcs, le *Mohaddem* (chef de la communauté juive) aurait fait périr sous le bâton. Qu'arrivera-t-il ? Que cette femme continuera de se mal conduire, et que son mari, qui serait resté honnête, maintenant, dans son chagrin, se conduira mal aussi.

Autrefois une jeune fille pauvre entrait au service dans quelque maison aisée. Elle ne gagnait rien, mais elle était élevée, instruite ; on lui donnait du pain, un asile, des vêtements, jusqu'à ce qu'elle fût en âge de se marier. Alors, son maître l'établissait. L'époux qui lui était donné trouvait en elle une femme honnête, pure, habituée au travail et à la soumission ; et malheur à celle qui, même avant d'être mariée, s'écartait du bon chemin ! La loi turque, conforme à la nôtre, prononçait contre l'impudique la peine des adultères : elle et son séducteur devaient périr. Aujourd'hui, les Français ouvrent leurs maisons à ces enfants ; ils leur donnent tout de suite des gages, elles s'y jettent en foule, elles apprennent votre langue, elles oublient leur religion, ou même ne la connaissent jamais ; elles sont perdues ; et lorsqu'à leur tour elles auront une famille, comment la sauront-elles élever ?... Voilà ce que je vois, ce que j'entends, ce qui me fait continuellement rougir. N'ai-je pas lieu de regretter le sabre et le bâton

qui contraignaient à la vertu ce peuple misérable ! Non, je ne veux pas vivre ici ; j'irai à Oran, où les miens n'ont pas mis en oubli les saintes coutumes. Là, je pourrai encore espérer de voir en mes fils quelque dernier reste des vertus de mes aïeux.

Telle fut ma conversation avec ce juif. Je regrettai de ne pouvoir la reprendre. Yacoub retournait à Oran, et j'allais partir pour la France. En nous séparant, nous nous donnâmes la main, étonnés l'un et l'autre, lui de serrer la main d'un chrétien, moi de serrer celle d'un juif. Pareille chose ne nous arrivait pas souvent.

Je me sentais, je l'avoue, et j'ai conservé une vraie sympathie pour ce jeune Yacoub, si attaché à sa nation, et cependant si différent des juifs plus ou moins *natifs* que j'ai pu rencontrer à Alger, en Alsace et ailleurs. Car, il faut bien le dire, quelque réel que soit le personnage, c'est là tout à fait un juif de fantaisie. Je me suis demandé si je l'avais bien vu ; et s'il vit encore, comme je l'espère, est-il encore tel que je l'ai vu? Ses frères d'Alger ne lui ressemblaient guère ! Dans l'amertume des reproches qu'il leur adressait, on pouvait sans injustice trouver de l'indulgence. Je ne nie pas le savoir-faire des Français ; mais, en dix années, ils n'auraient pu déformer un peuple au point où les juifs d'Alger l'étaient alors ; il fallait que la besogne eût été déjà commencée et avancée.

N'importe, ce seul Yacoub a heureusement changé mes impressions générales touchant les juifs, qui n'étaient ni réfléchies ni chrétiennes. Il ne faut pas haïr ces débris de Jérusalem infidèle, sur lesquels pleura Jésus-Christ. Un jour, ils doivent s'asseoir au banquet de la réconciliation : la prophétie qui les y appelle est divine comme toutes celles qu'accomplissent depuis si longtemps leur exil et leur

misère. Quand Dieu aura donné à sa justice les satisfactions qu'elle s'est réservées, on lui verra encore des entrailles de père pour les enfants d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Les derniers de la race déicide seront pardonnés, les rejetons de ces bandes misérables mourront dans la lumière et dans l'amour de la croix. S'ils blasphèment le Christ sur les berceaux de leurs enfants ; si dans de lointains pays, où ils sont tombés au-dessous des derniers barbares, il faut à leur Pâque devenue sacrilége le sang d'un enfant chrétien, d'un prêtre, afin qu'après avoir crucifié l'Agneau ils le dévorent dans ceux qui sont devenus sa chair, qu'avons-nous à faire, sinon de suivre l'exemple de la grande victime, et leur rendre le bien pour le mal ?

Mais je ne crois pas qu'on fasse aucun bien à ce peuple, d'une part, en multipliant les priviléges de sa détestable industrie, de l'autre en lui prodiguant des faveurs politiques qui encouragent son insolence naturelle. Il y a dans le sang chrétien contre le juif une inimitié qui n'est pas injustifiable et que ces moyens n'éteindront pas. La charité chrétienne seule peut la combattre ; mais les juifs excellent à décourager la charité, comme leurs auxiliaires de la philosophie excellent à l'affaiblir. Qu'ils y prennent garde : toujours les abus de la puissance ont été punis par les révolutions ; ce châtiment sait atteindre même les puissances légitimes, et la leur ne l'est pas. Les révolutions sont ingrates ; elles oublieront les services des juifs, et vengeront sur eux, aux dépens de leurs trésors, les bienfaits méconnus de l'Église qui les a toujours protégés, qui a toujours voulu les relever et les éclairer, et qu'ils ont toujours haïe.

Si les juifs civilisés aspirent à tirer leurs frères du triste état où ils vivent, ils ont à faire tout autre chose que ce

qu'ils font, et à demander aux gouvernements tout autre chose que ce qu'ils en obtiennent. Les juifs ne deviendront pas citoyens d'un pays quelconque parce qu'ils y exerceront les droits civils et même une part très-grande de l'autorité, mais seulement lorsqu'ils auront secoué le joug des superstitions qui les entretiennent dans l'ignorance de la loi de Dieu et dans la haine des autres hommes.

III

— 19 NOVEMBRE 1858 —

Graves inconvénients de la diversité des croyances en Algérie. — Une nuit sous la tente — soldats martyrs.

La variété des croyances en Algérie est un fait, et ce fait est, suivant nous, un malheur. Il a d'abord été la cause de la guerre. Les Arabes, sujets des Turcs, habitués à cette domination, sans l'aimer, n'ont point défendu contre nous leur nationalité qui, à bien dire, n'existe pas, mais leur religion. En prenant les armes, ils ont obéi aux prescriptions du Koran. La force de Hadji Abd-el-Kader, homme de rien, était dans l'exaltation religieuse de ses compatriotes ; il l'entretenait et la partageait. Son zèle à prêcher la *guerre sainte* lui en donna la conduite et lui fournit l'unique moyen de la soutenir dix ans. Ce fut par là qu'il s'éleva entre les siens, malgré l'humilité de son origine ; qu'il triompha des jalousies de tribu à tribu, qu'il fit descendre les Kabyles de leurs montagnes et sortir les Maures de leurs villes, pour venir combattre dans la

plaine sous les ordres d'un Bédouin ; qu'il força l'empereur du Maroc de l'assister, et le Grand-Turc lui-même de lui donner des subventions. Tous les vendredis, Abd-el-Kader prêchait ; tous les jours, dans son camp, il présidait la prière publique ; et les cœurs musulmans étaient si bien avec lui, que nos propres auxiliaires priaient pour lui. Sans doute, il avait du courage, de l'habileté politique, du génie guerrier ; mais ce fut au sentiment religieux qu'il dut de résister dix ans, sans munitions, sans arsenaux, sans force régulière, sans artillerie. La France ne put l'abattre qu'au prix de cent mille hommes, et il y fallut encore un grand capitaine, le maréchal Bugeaud.

Dès que les Français se furent mesurés avec les Arabes, ils comprirent cette force redoutable du sentiment religieux, et s'efforcèrent de ne la point irriter. Toutes les proclamations donnèrent aux musulmans l'assurance que leur culte serait respecté. La raison et l'humanité commandaient cette politique ; mais on la suivit avec un empressement qui tenait de la folie et qui, aux yeux des Arabes, prit un caractère de bassesse. Des chrétiens, en petit nombre, Dieu merci, jeunes d'ailleurs et plus ignorants que pervers, crurent fort habile de se faire circoncire. Au lieu d'éloigner ces insensés, le gouvernement les produisit avec une sorte d'emphase. Il était en même temps défendu aux chrétiens d'exercer aucun prosélytisme. Un général qui commandait la province de Constantine demanda l'autorisation de faire arrêter à Bone, aussitôt qu'il débarquerait, un prêtre catholique que l'on disait venir du Liban et qui parlait arabe. On loua la vigilance du général, et le prêtre ne put débarquer, quoique citoyen français (1). On

(1) C'était le révérend père Planchet, qui depuis devint archevêque

n'ignorait pas cependant les fausses idées que les musulmans, Arabes et Maures, se faisaient de la religion chrétienne. Voyant quelque chose du respect des Français pour la croix, ils les croyaient idolâtres, disant qu'ils avaient la religion du bois, *Din el hhatob;* mais, plus scandalisés encore du spectacle des villes, pleines d'ivrognes et de prostituées, de l'absence de toute marque de religion, du silence de toute prière, après avoir détesté les Français comme chrétiens, ils les méprisèrent comme impies.

Nous eûmes occasion, en 1841, de passer quelques nuits sous la tente d'un Arabe de la tribu des Douairs (1), dans une compagnie aussi aimable que singulièrement mêlée, quant aux croyances. Il y avait un musulman, deux renégats un calviniste, un juif, trois philosophes, le premier saint-simonien, le second matérialiste, le troisième humanitaire tournant au christianisme, et enfin un catholique. Ajoutons, pour compléter le tableau, que le matérialiste et l'humanitaire portaient la médaille de la Sainte-Vierge et que les deux renégats ne l'avaient point quittée. Le premier soir le musulman, très-brave soldat, sans se gêner aucunement de la présence de ses hôtes, se prosterna et fit noblement sa prière. Le catholique, un peu intimidé, s'était d'abord proposé de ne choquer personne et de prier à l'écart, caché dans son burnous. La simplicité de foi du musulman lui fit honte. Il ne crut pas qu'il dût montrer moins

d'un diocèse du Liban, où il est mort il n'y a pas longtemps, assassiné par les voleurs de grand chemin.

(1) Mohammed ben Caddour, neveu du vieux Mustapha. C'était un homme magnifique et un bon et fier soldat, mais très-borné. Il sollicitait la permission de venir à Paris pour s'habiller à l'européenne, et pour voir ce que ceux de ses compatriotes qui avaient fait le voyage admiraient le plus : les Franconi et le palais des singes. Ben Caddour a été tué sous le drapeau français avant d'avoir satisfait son désir.

de respect envers Dieu que n'en avait ce pauvre infidèle, et, bravant le respect humain, il se mit à genoux. Le lendemain, la même scène recommença avant le départ. Nous n'oublierons jamais l'accent et le regard avec lesquels le musulman, s'adressant au catholique et lui montrant leurs compagnons, lui dit : *Vois ces chiens... Aucun ne prie !*

Lorsque Abd-el-Kader faisait des prisonniers ou recevait des déserteurs, il leur proposait d'abord d'embrasser l'islamisme. Les déserteurs ne refusaient guère. Abd-el-Kader, d'ailleurs, ne leur confiait des armes et n'était sûr d'eux qu'à cette condition. C'était aussi ce qui les rendait si odieux à nos soldats. Un de ces misérables ayant été tué dans une petite affaire, à l'approche du bois des Oliviers, les soldats placèrent son cadavre sur le talus d'un ravin, et toute la colonne, en passant, lui jeta des exécrations, « parce qu'il avait renié Jésus-Christ. » Beaucoup de nos soldats, faits prisonniers, sont morts martyrs, ayant volontairement et formellement préféré la mort à l'apostasie. Une fois, sous le gouvernement du maréchal Valée, un poste qui s'était mal gardé fut surpris aux environs de la Maison-Carrée, sans coup férir, par les Arabes d'Abd-el-Kader, qui pressèrent aussitôt ces hommes d'opter entre l'abjuration et la mort. L'officier, après un moment de silence, consulta des yeux le tambour, debout près de lui. — Lieutenant, dit l'héroïque soldat, à voix haute, vous ferez ce que vous voudrez ; moi, je ne renie pas mon baptême et mon Dieu. — Ni moi, reprit l'officier. — Ni moi ! — Ni moi ! — Ni moi ! s'écrièrent les uns après les autres, à l'exception de deux seulement, ces saints et glorieux enfants de la France. A l'exception des deux lâches, tous eurent la tête coupée. Les renégats fu-

rent emmenés à Tagdempt ; l'un d'eux y mourut ; l'autre put s'échapper et revint au camp français, où il rendit compte de ces faits. Nous en avons lu le rapport, signé du colonel Lamoricière, et, si nous avons bonne mémoire, écrit de sa main. Il doit se trouver dans les archives du Gouvernement, à Alger.

Mais telle était alors l'inintelligence de certains esprits, qu'un événement si capable d'illustrer notre armée, de frapper d'admiration le monde catholique et de réjouir à jamais l'Église, fut considéré comme insignifiant en soi, et du nombre de ces petits malheurs de guerre qu'il faut taire pour ne pas affecter ce que l'on appelle « le moral du soldat. » Tandis qu'Abd-el-Kader, s'il avait obtenu une apostasie, la faisait publier à son de trompe dans tout le pays arabe, on vouait chez nous à l'oubli les noms des martyrs, et on tremblait au moindre bruit de quelque conversion au christianisme. Il n'était sorte d'obstacle qu'on ne mît au zèle de l'Évêque. On alléguait sans cesse le préjugé religieux des musulmans et la nécessité de ne le point blesser. Sous prétexte de ne le point blesser, on leur donnait toutes les satisfactions qui pouvaient l'exalter et en redoubler l'orgueil. Cela n'a point cessé. Nos vaisseaux portent encore les pèlerins musulmans à la Mecque, aux sources de ce fanatisme dont nous avons récemment vu les effets à Djeddah. On a conservé aux musulmans tant qu'on l'a pu, et souvent plus qu'ils ne le désiraient, leurs institutions et leurs écoles. On leur a bâti des mosquées. Le bon sens militaire, obstrué par quelques sophistes de la plus médiocre valeur, n'a pas compris que les indigènes de nos possessions d'Afrique ne seront Français que lorsqu'ils seront chrétiens. Nous craignons que la plupart des nouveaux fonctionnaires dont on vient

de doter l'Algérie ne le comprennent moins encore.

Il était facile d'amener les indigènes au christianisme, c'est-à-dire à l'unité française, sans aucune violence. Il suffisait de leur ouvrir des écoles et des hôpitaux, et de ne donner d'emploi parmi les chrétiens qu'à ceux qui auraient reçu le baptême, comme on ne donne d'emploi en France qu'à ceux qui ont pris leurs grades aux écoles publiques. Si l'on veut d'ailleurs les garder musulmans, ce qui est politiquement de la plus haute déraison, l'on n'y réussira pas. Un homme qui parle français, qui est en rapport constant avec les Français, ne peut pas être musulman. Ils deviendront donc tout simplement incrédules. Mais l'incrédulité ne les attachera pas à la France et n'en fera pas des sujets plus gouvernables qu'ils ne sont. Ce seront des incrédules sans cet ensemble de mœurs, d'habitudes, de lois encore chrétiennes, qui chez nous soutient encore la société. Nous ne pouvons leur communiquer tout cela. Du passé de la patrie, ils ne peuvent rien recevoir, que la foi catholique.

Il en faut dire autant des juifs. Les juifs d'Alger ne deviendront pas des citoyens français. Autant des protestants étrangers; autant même des Français séparés du culte national, ou tout à fait sans culte, que l'on jette sur ce sol nouveau. Ils deviendront Algériens, peut-être; ils aspireront peut-être à former une nation à part, qui n'aura pas grand'chose à faire pour rétablir la polygamie et ressusciter la piraterie. De vrais fils de la France, c'est plus difficile et moins vraisemblable, s'ils n'ont pas la religion de la France.

Voilà ce que nous avons à dire sur les résultats politiques que promettent la variété et l'égalité absolue des croyances en Algérie. Les résultats sociaux et moraux sont trop évidents pour faire l'objet d'un doute.

IV

— 21 NOVEMBRE 1858 —

Les juifs natifs en Russie.

M. Paradol et M. Plée paraissent trouver très-mauvais qu'en parlant des juifs nous disions les juifs. M. Plée souligne ce mot coupable. M. Paradol, moins discret, crie à l'insolence. C'est ainsi qu'il entend et pratique la politesse. De plus, ce lauréat de l'Académie insinue, en vrai libéral, qu'il y a délit à ne pas approuver les raisons officiellement données pour expliquer l'entrée de quelques enfants d'Israël dans les conseils généraux de l'Algérie; on voit que le fougueux M. Paradol est en tout le disciple de MM. Havin et de la Bédollière. Comme eux, il réclame sans cesse la liberté, mais il ne supporte pas qu'on le contredise librement. On pourrait même montrer dans son article un appel indirect au bras séculier. C'est encore là une des inconséquences auxquelles le *Siècle* nous a habitués. Il nous est, du reste, assez agréable de voir le *Journal des Débats* devenir, grâce aux emportements de MM. Paradol et Alloury, simple succursale du *Siècle*. C'était sa pente, il la descend; nous l'y aiderons de notre mieux.

Mais si M. Paradol trouve mauvais que l'*Univers* appelle juif un juif, que va-t-il penser du *Constitutionnel*, employant le même terme et dénonçant la puissance des juifs comme une plaie pour le présent et un danger ter-

rible pour l'avenir? C'est cependant ce qui vient d'arriver. Oui, le *Constitutionnel*, le propre journal de M. Mirès, fils d'Israël, ne craint pas, au risque de froisser M. Renée, de montrer les juifs sous les traits de vampires menaçant l'ordre social et ruinant le peuple. Il est vrai qu'il s'agit du peuple russe. Mais qu'importe ! s'il est une chose reconnue, c'est que la race juive se reproduit partout sous les mêmes traits, avec les mêmes passions et sans jamais se confondre dans la nation dont elle fait matériellement partie par le hasard de la naissance. Nous ferions tort à M. Paradol en insistant sur ce point. Bornons-nous donc à lui signaler cet article, ainsi qu'à tous les judaïsants du *Siècle*, de la *Presse* et du *Constitutionnel*.

Après avoir raconté son entrée dans un cabaret russe tenu par un juif, le correspondant du *Constitutionnel* ajoute :

« Autour de nous s'empressaient le juif et sa femme, tous deux reconnaissables à leur costume caractéristique. La femme cachait ses cheveux rasés sous une perruque impossible, et ramenait sur sa tête les lambeaux d'un mauvais châle. L'homme, la barbe longue, les cheveux coupés en oreilles de chien, comme on disait sous le Directoire, je crois, disparaissait tout entier sous les plis d'une redingote qui lui tombait aux talons.

« Derrière eux, dans un coin de la chambre, accroupi près d'un tonneau, se tenait un troisième juif présidant à la vente de l'eau-de-vie de grain. Chaque buveur venait à tour de rôle déposer quelques kopecks dans la sébille du détaillant. Celui-ci comptait avec soin cette menue monnaie, livrait à l'acheteur l'unique tasse du débit, tournait avec religion le robinet de la barrique, et, la marchandise livrée, s'emparant d'un morceau de craie, il inscrivait avec scrupule, sur la barrique même, cette grave opération commerciale.

« En général, dans les auberges juives, il n'y a jamais qu'une tasse pour les buveurs d'eau-de-vie de grain. Qu'importent à ces pauvres diables le choquement et la fraternité des verres? ils ne

demandent à l'affreuse boisson que l'étourdissement, l'oubli, l'ivresse égoïste, l'ivresse solitaire que l'on demande ailleurs à l'absinthe, au hachich ou à l'opium. Après avoir bu ils se recueillent un instant, ils attendent venir la chaleur brûlante qui, bientôt, va les dévorer, et, sous son action, ils rient, ils chantent, ils gambadent jusqu'à ce qu'ils retombent épuisés et expient par l'abrutissement les joies fiévreuses de quelques minutes.....

« Le comte me frappa sur l'épaule :

« Votre attention s'égare, me dit-il. Ce n'est pas au cabaret qu'il faut étudier les paysans ; c'est sous leur toit ou en pleine campagne. Laissez-les aller cuver leur eau-de-vie ; nous les retrouverons ailleurs. Ce qui nous reste ici suffit pour exercer toute votre sagacité. Allons, cher curieux, prenez loupe et microscope, — et, me montrant le juif, — je vous livre l'araignée au milieu de sa toile.

« Je fis un geste d'indifférence.

« — Oui-dà ! vous le prenez ainsi ? Vous croyez peut-être que j'appelle votre attention sur la figure niaise d'un cabaretier banal, comme il en pleut en France ?

« Eh bien ! regardez-le, cet homme ; jetez-lui un kopeck, il vous baisera les mains ; deux kopecks, il vous baisera les pieds.

« Et pourtant cet homme est une puissance, et, si ce n'était un blasphème, j'oserais presque dire la seule puissance de nos jours, la puissance de l'argent.

« Son seul commerce apparent est de vendre de l'eau-de-vie à des paysans idiots ; ne croyez pas à l'apparence ! Avez-vous assez d'argent pour acheter le monde ? Il va vous vendre le monde. — Voulez-vous des cannes de chez Verdier ? il en a. — Des meubles de chez Tahan ? il en a. — De la coutellerie anglaise, de la carrosserie viennoise, des tapis persans, des diamants, des cachemires du Thibet ? il en a.

« Oui, cet homme sale, hideux, en haillons, qui se courbe et se prosterne devant vous, a tous ces trésors, et il vous les offre !

« Et ne croyez pas, si vous résistez aujourd'hui à ses offres tentatrices, que vous en avez fini avec lui. Vous le retrouverez demain, debout, à la porte du seigneur, confondu avec la valetaille, hué, conspué par elle. Lui, se complaisant dans son orgueilleuse humilité, il attend son heure, et son heure vient toujours. Vous avez perdu à *la préférence* ? Il vous ouvre sa bourse, vous lui ouvrez vos granges, et tout est dit. — Vous voulez aller à l'étranger, y faire grande figure, jeter l'argent par les rues, en bon

gentilhomme que vous êtes ? Le juif russe est là qui vous sourit, vous encourage au besoin, vous offre de l'or, et ne demande que vos récoltes de quelques années pour sa petite garantie.

« Ces grandes proies ne lui font pas dédaigner les petites. Chez lui, le moindre serf a son compte, ainsi que le haut et puissant prince. Et comme il s'arrange pour se rendre à chacun également nécessaire ! comme il se multiplie ! Il est à la fois meunier, boucher, forgeron, tailleur, menuisier, musicien ; il est tout ! Il prend le grain de blé à la sortie de l'épi, le tronc d'arbre à la sortie de la forêt, le bœuf à la sortie de l'étable, le pain de sucre à la sortie de la fabrique, et le reste le regarde. Le serf laboure et sème, le propriétaire engrange ; seul, le juif russe récolte !

« Mais que fait-il enfin de ces récoltes éternelles ? Je vais vous le dire. Quand il est devenu vingt fois et trente fois millionnaire, et que la vieillesse arrive, il obéit à votre proverbe français : Il se fait ermite. S'il n'a pas d'enfant, il laisse à ses coreligionnaires de riches aumônes ; car personne ne comprend comme le juif russe l'esprit et la solidarité de corps, et, avec le reste, il s'en va rédimer quelques parcelles du patrimoine de ses pères, y bâtit un hôpital, et passe ses derniers jours dans la contemplation des collines de Sion la sainte. Caillou par caillou, maison par maison, rue par rue, il finira par racheter et reconstruire Jérusalem !

« Quelquefois cependant le juif se laisse aller à la contagion du siècle ; lui aussi veut connaître les joies des gentils et jouir, ne fût-ce qu'une heure, du prestige de son or. On l'a vu courir à Paris, ouvrir les salons d'un palais, éblouir de son luxe votre aristocratie financière, faire danser toutes vos jolies femmes, donner la main à tous vos dandys, puis, un beau jour, disparaître et revenir ici, sans hésitation et sans regrets, vendre des petits verres et rogner des roubles.

« Qui sait ? notre hôte, ce sordide mendiant que vous ne regardez qu'avec pitié et dégoût, vous a peut-être, l'hiver dernier, tendu une main bien gantée et offert de splendides soupers, Monsieur le Parisien !

« On m'a dit qu'en France votre révolution avait ôté au juif sa robe de paria pour le revêtir du frac du citoyen, et qu'il avait accepté l'échange. Chez vous, le juif est un Français, rien de moins, mais aussi rien de plus. S'il en est ainsi, votre révolution a été mieux obéie que l'empereur Nicolas, malgré son génie et sa toute-puissance. Il voulut, le redoutable empereur, que, sous

lui, il ne fût plus permis à des sujets de former, pour ainsi dire, un peuple dans un peuple. Il essaya de briser l'isolement volontaire où se renfermaient les juifs, et leur demanda d'abord de renoncer au costume caractéristique qui les distinguait des autres citoyens. Sur leur refus, ses ukases proscrivirent les robes, soumirent à un impôt la longue barbe des hommes, et ordonnèrent aux femmes de ne plus se raser la tête. Les juifs fendirent par devant leurs robes traînantes, ce ne furent plus que des redingotes; ils payèrent l'impôt et gardèrent leurs barbes; les femmes mariées continuèrent de raser leurs cheveux, parce que le Talmud l'ordonne, mais portèrent perruque, pour satisfaire à la loi civile.

« Oh! les Juifs ne heurtent jamais un obstacle : ils le tournent; ils n'obéissent pas : ils se contentent de ne pas désobéir! »

« Je ne sais, Monsieur, quel effet pourra produire sur vos lecteurs cette étrange sortie de mon compagnon de voyage. Ils n'y verront peut-être qu'un thème paradoxal plus ou moins habilement développé, qu'une boutade spirituelle à peine, qu'un caprice littéraire de grand seigneur en vacances, et ils auront tort : c'est tout au plus de la couleur locale.

« Quant à moi, je ne le cache pas : subissant l'influence du milieu où je me trouvais placé, je n'avais pas assez d'yeux pour examiner les bizarres personnages que l'on signalait à mon attention, pas assez d'oreilles pour boire, comme dit Horace, les paroles du comte. Il avait cessé de parler que je l'écoutais encore. Il me semblait être en plein moyen âge; une page d'*Ivanhoë* se déroulait devant moi : ce juif, c'était Isaac; cette femme, c'était Rébecca; mais, ô décevant Walter-Scott, que la tienne est jolie, et que la mienne était laide!

« Sans connaître beaucoup le pays, je le connaissais assez cependant pour deviner ce qui avait dicté au comte ces paroles de colère. Il songeait au rôle que joueront probablement dans la crise qui s'apprête ces pauvres juifs qu'il n'aime pas.

« Certes, ceux qui ont préparé et qui poursuivent l'émancipation des paysans ont en vue de grands et nobles résultats. Sans parler de la dignité humaine, que le servage méconnaît et que l'émancipation affirme de nouveau, dans leurs prévisions patriotiques, cette mesure doit amener en Russie un fait triplement intéressant au point de vue financier : la formation d'une classe moyenne largement constituée.

« Mais une classe moyenne ne se fonde que par le commerce

et l'industrie. Le commerce et l'industrie, à leur tour, ont besoin de trois choses qui manquent ici : centres commerciaux assez rapprochés les uns des autres, voies de communication rapide, protection ! Et, pour ne se préoccuper que du dernier point, quelle protection assez efficace défendra les anciens serfs apprentis-commerçants, industriels novices, contre la puissance des juifs, contre leur expérience acquise et leurs immenses capitaux ? Croit-on qu'ils renonceront sans combat au fructueux monopole dont le passé les a mis en possession ? Et, dans le cas d'une lutte, ne peut-on pas prévoir, sans être accusé de pessimisme, que tous les efforts individuels, si éclairés, si intelligents qu'ils soient, ne triompheront pas d'efforts collectifs ? Car, qu'on ne s'y trompe pas, du jour où s'engagera la lutte, on trouvera devant soi non plus tel ou tel juif, mais une armée juive, sans chefs apparents, sans système préconçu, et cependant obéissant tout entière, comme à un mot d'ordre, à l'instinct de la solidarité fraternelle. Le pauvre, au besoin, prêtera... non ! donnera au riche son dernier kopeck !

« Là-dessus bien des gens s'écrieront, en France : Eh bien ! après tout, dans ces provinces à juifs, que le paysan leur abandonne le commerce et se consacre exclusivement à l'agriculture ; qu'il n'aille pas, déserteur du toit et des travaux paternels, grossir le nombre de ces malheureux que l'ambition et l'espoir d'une vie moins laborieuse attirent dans nos grandes villes et livrent en pâture aux vices, à la corruption et à la misère ; qu'il fasse ce que le paysan français aurait toujours dû faire : qu'il reste chez lui ! sa part sera assez belle encore. Nouveau propriétaire, il s'éprendra pour son petit enclos d'une sollicitude filiale, il améliorera son champ, et, pour en écouler les produits, il s'adressera au juif : il l'aura pour aide au lieu de l'avoir pour rival.

« J'ai essayé, pour mon compte, tous ces beaux raisonnements à la mode chez nous, et, ici, l'on a secoué la tête. On m'a répondu que le juif si habile, si souple, si insinuant près d'un riche propriétaire, et parvenant presque toujours à le ruiner, aurait bien plus d'action sur ces grands enfants qu'on appelle des serfs, mineurs sous le rapport de l'intelligence encore plus que sous le rapport social. On me les a fait voir esclaves de leur paresse et de leur intempérance, troquant leur propriété de la veille contre quelques bouteilles d'eau-de-vie ou contre quelque colifichet.

« En présence d'une pareille éventualité, je me suis demandé

quelles précautions on pourrait prendre. Si l'on déclarait l'humble enclos du paysan incessible et insaisissable ? Mais à quel titre et de quel droit transformer en petit majorat la cabane du pauvre, quand pareil privilége n'a jamais protégé le palais du riche?

« Les faiseurs de projets se sont mis en campagne, et ce ne sont pas les solutions sur le papier qui manquent. On a parlé d'abord de déclarer les serfs mineurs pendant encore une douzaine d'années, et de leur imposer une tutelle. Puis, d'autres sont allés plus loin, et, faisant du moins acte de franchise, ils ont proposé de remplacer le mot *Émancipation* par cet autre : *Amélioration* du sort des paysans.

« J'aurai l'occasion de revenir sur ces différents systèmes et d'en exposer l'économie à mesure qne je rencontrerai les divers personnages qui s'en sont faits les éditeurs responsables ou les propagateurs ardents.

« Ce soir-là, Monsieur, — le soir de l'auberge juive, — je m'étendis tristement sur l'unique botte de foin que la libéralité de notre hôte nous accordait pour couche, et, dans mon sommeil inquiet, je vis ces pauvres Cosaques expropriés, sans ressources et sans asile, ne comprenant pas qu'ils ne devaient leur malheur qu'à eux-mêmes, et s'en prenant à tout le monde, aux juifs, à leurs anciens maîtres. — L'avenir m'apparut difficile, troublé, plein de ces querelles sanglantes que décrit si énergiquement Froissard.

« Le lendemain, je ne dis rien au comte de ma sombre vision. Mais il y a une dizaine de jours, quand nous revînmes à Kiew, un accident de voiture nous arrêta dans la même auberge, et je racontai l'histoire de ma mauvaise nuit.

« — Je ne sais, ajoutai-je, si, de votre côté, vous avez rêvé ; mais je doute que vos rêves d'alors, si vous en avez eu, aient été plus riants que les miens.

« — Non, me répondit-il vivement, je n'ai point partagé vos folles terreurs, et je ne veux pas vous laisser croire d'ailleurs que mes appréhensions iraient jusqu'à me faire désirer des ukases de rigueur contre les juifs, que je ne hais point, ainsi que vous l'avez supposé. Non, non, nous ne demanderons jamais que l'on commette ici le crime politique de Philippe d'Espagne proscrivant les Maures, de Louis XIV proscrivant les protestants de France.

« Les juifs possèdent, il est vrai, une force sociale excessive ; au lieu de la combattre, à notre grand détriment, pourquoi ne chercherait-on pas à l'utiliser? Qui sait? Ce sont peut-être les

mesures violentes prises sous le dernier règne qui, seules, ont créé le péril dont nous nous effrayons aujourd'hui. Quand tout l'empire leur était ouvert, perdus au milieu de cinquante millions d'habitants, ils ne se comptaient pas et portaient partout également leurs capitaux, leur activité et leur intelligence des affaires. On les a proscrits, internés dans quelques provinces; ils se sont tendu la main, et, de foule qu'ils étaient, ils sont devenus légion!

« Quelles que soient, d'ailleurs, les résolutions que l'on adopte à leur endroit, leur présence, après tout, ne constitue qu'un danger tout local, et tout danger prévu d'avance est à moitié vaincu!

« Les fâcheuses perspectives dont vous avez parlé peuvent attrister le cœur d'un honnête homme, elles ne le découragent pas. Le jour où l'on prononça pour la première fois ce grand mot d'émancipation, nous avons compté sur la force et la sagesse de l'Empereur pour ménager une transition aussi prudente que possible entre l'ancien régime et le nouveau, mais nous n'avons jamais cru que cette transition pût s'opérer sans secousses et sans crises douloureuses! — A. Grandguillot. »

— 21 NOVEMBRE 1858 —

La *Patrie* trouve que les discussions religieuses ont des inconvénients, et cela est incontestable. La *Presse* répond que les questions religieuses sont les seules dignes d'occuper l'attention des hommes raisonnables, et cela est la vérité même. Le *Siècle*, de son côté, crie famine, et prétend que si on lui ôte la religion, il ne saura plus de quoi parler : « Dans un temps, dit-il, où le champ des « discussions politiques est étroitement restreint, c'est au « moins un acte de légèreté que d'attirer l'attention du « pouvoir sur des discussions de la nature de celles que « nous venons de résumer. » Le *Siècle* a donc besoin, pour vivre, qu'on lui donne la religion en pâture? Mais

la question est de savoir si le *Siècle* est plus nécessaire que la religion. Stimulé par la crainte de se voir enlever son pain quotidien, il finit par trouver une raison meilleure : « De quelque côté que l'on se tourne, reprend-il, il est « impossible de résoudre une seule des difficultés pen- « dantes aujourd'hui sans toucher à des questions reli- « gieuses. » Rien de plus évident, et il en résulte, ce nous semble, que, dans la réalité, la religion et la politique, le spirituel et le temporel, tiennent étroitement l'un à l'autre. M. Jourdan en conclut, au contraire, que la religion et la politique n'ont aucun rapport, et qu'il faut proclamer « la « séparation du pouvoir spirituel et du pouvoir tempo- « rel. » C'est à peu près comme si l'on disait : L'âme et le corps sont si étroitement unis que la vie de l'un dépend de la vie de l'autre, donc il faut les séparer.

M. Guéroult raisonne mieux que M. Jourdan ; mais, comme son ancien frère en Saint-Simon, il supplée volontiers au défaut d'arguments par des équivoques ou des assertions d'une parfaite mauvaise foi. Voici ce que nous lisons dans la *Presse :*

« L'*Univers* fulmine sans interruption, depuis trois jours, contre le décret qui, sur la proposition du Prince Napoléon, a introduit trois juifs dans les conseils généraux de l'Algérie. La proclamation de l'égalité de tous les cultes devant nos lois excite sa colère, et il s'indigne de voir une race *déicide* prendre place à côté des chrétiens dans nos possessions algériennes. »

Nous n'avons nullement protesté contre l'introduction de trois juifs dans les conseils généraux d'Alger, d'Oran et de Constantine. Il y a des juifs en France dans les fonctions publiques, et nous trouvons très-légal qu'il y en ait en Algérie. Nous avons simplement réclamé contre la doctrine formulée avec éclat à propos de cette introduc-

tion. Du reste, M. Guéroult appuie, sans le vouloir, nos observations. Il dit :

« Ce qui fait précisément la grandeur et la beauté de la législation française, c'est qu'elle ne se mêle *point de prononcer entre les dogmes*. Juifs, protestants, musulmans, catholiques, remplissent leurs devoirs sociaux, sont égaux à ses yeux et jouissent de la même protection. »

C'est justement parce que la législation française ne se mêle pas de prononcer entre les dogmes, qu'un juif ne devrait jamais être appelé à une fonction publique *à titre de juif*. Or, si M. Guéroult veut lire les rapports qui ont précédé les deux décrets relatifs à des nominations de conseillers généraux en Algérie, il reconnaîtra que les premiers conseillers ont été choisis en dehors de toute question de culte, et les derniers parce qu'ils étaient circoncis. Ce n'est pas là laisser de côté *les dogmes*, comme croit le vouloir M. Guéroult.

La *Presse* déclare ensuite que ces nominations étaient opportunes, et que le langage du prince-ministre était plus opportun encore. On nous permettra de nous en tenir sur ces deux points à nos précédentes observations.

— 21 NOVEMBRE 1858 —

Pieux désirs de l'*Indépendance belge*.

Les correspondants parisiens de l'*Indépendance belge* savent ce qui se dit dans le conseil des ministres ; ils ont le privilége de le répéter, et telle est la force de la vérité, que

personne à la frontière n'entreprend d'arrêter ces secrets de l'État lorsqu'ils reviennent de Belgique. En voici un qui nous regarde :

« Il y a eu aujourd'hui conseil des ministres. On assure que les derniers articles de M. Veuillot ont été mis en cause, et qu'il aurait été sérieusement question de faire cesser, par un premier avertissement, les immunités laissées jusqu'à présent au journal *l'Univers*. Le prince Napoléon se serait montré opposé à toute rigueur dans cette circonstance, et l'on ne saurait assez, dans ce cas, féliciter le prince-ministre de son attitude. Il faut espérer seulement, je le répète, que la faculté d'appréciation, même au point de vue de la critique, des actes du pouvoir, sera désormais pour les autres journaux la conséquence de la louable indulgence dont M. Veuillot est l'objet aujourd'hui. »

Ces détails sont assurément très-propres à achalander les journaux belges au détriment des pauvres journaux français, forcés de refuser à leurs lecteurs ce genre de friande pâture ; mais quant à la confiance qu'ils méritent, le plus sage est de faire comme nous, et de n'en pas croire un mot.

Premièrement, les ministres de l'Empereur ne s'emploient pas à faire la fortune des correspondants de l'*Indépendance* en leur livrant les délibérations du Conseil ou en permettant qu'elles leur soient confiées. Secondement, le conseil n'a pu délibérer sur les articles de l'*Univers*, du moins dans le sens indiqué.

Si l'*Univers* avait violé les lois, ce serait à la magistrature d'y pourvoir. Si aucune loi ne défend la critique respectueuse des actes des ministres, quelle serait la matière de la délibération, et quelle indulgence aurait-on à demander pour nous ? Les correspondants de l'*Indépendance* sont de maladroits et impertinents flatteurs ! Nous prétendons vivre sous le régime des lois, et non sous le régime de

l'indulgence ; nous prétendons user d'un droit, et non profiter d'une immunité.

L'étonnement fort peu déguisé de certains journaux, la basse indignation de quelques autres, lorsque nous avons critiqué un acte que la veille ils avaient loué, nous ont fait de la peine. Les lois brident la presse, c'est vrai ; mais ce sont des lois. Elles laissent place à la manifestation d'une opinion loyale et d'un respectueux dissentiment. Qui empêche les journaux d'en user ? Leur propre faute, l'incapacité de courir même la chance lointaine d'un péril. A la seule apparence d'une barrière ils perdent le cœur. Parce qu'on leur impose le respect, ils se jettent dans la servitude, et ils demandent qu'on les délivre. Alors ils abuseront, jusqu'à ce qu'un coup de force vienne leur ôter des libertés qu'ils auront rendues incompatibles avec l'ordre, et remplace les lois impuissantes par le bon plaisir qui les trouvera tremblants. Là où la barrière est levée, sur les questions religieuses, entendez-les, voyez comme ils se comportent !

L'*Indépendance* est l'organe de ce sentiment dans le passage que nous venons de citer ; et nous ne l'avons cité que pour peindre, par un nouveau trait, le lion libéral. Il sollicite du pouvoir la permission d'essayer ses griffes ! S'il ne l'obtient pas, il continuera de faire des *correspondances* et d'injurier l'Église, qui entrave le développement de l'esprit humain !

— 20 NOVEMBRE 1858 —

M. Havin en personne.

Un *Chrétien contre six Juifs !* Ce titre d'un pamphlet de Voltaire nous peint la situation de l'*Univers* au milieu des journaux, en ne prenant chaque journal que pour un seul juif. Mais, hélas ! chaque journal est un relais de juifs. Il y en a trois au *Charivari*, davantage au *Journal des Débats*, et nous ne savons combien au *Siècle*, sans compter les réserves de la province. Tout cela fait rage contre le baptême, et à peu près tout cela pourtant est baptisé. O vrais juifs qui mettez en mouvement ces incirconcis, vous risquez de trop triompher ! retenez vos chrétiens ; car en vérité, s'ils obtiennent la victoire qu'ils désirent, il y aura de gros frais !

Nous le disons en particulier à M. Havin, qui est un homme sage, et qui néanmoins vient aussi de se laisser aller à donner de l'encre dans ce hurrah. Par sa dignité directoriale et par la qualité précieuse qu'il a d'appartenir à toutes les religions, M. Havin est un peu un vrai juif. Il se compromet de diverses façons. Littérairement, que peut-il faire après M. La Bédollière qui donne des fleurs, après M. Jourdan qui donne des perles, après M. Plée qui propose de donner du sang ? Son style, quoique revu, relavé et repurgé pour la circonstance, dénote toujours l'homme spécialement destiné à ne pas écrire. Avoir une si heureuse vocation et la mépriser ! Pouvoir passer pour l'inspirateur de la rédaction du *Siècle*, pour la main qui

lance M. de La Bédollière, qui tient la ficelle de M. Jourdan dans les airs, qui règle les essors de M. Plée, qui discipline les ardeurs de M. Napoléon Bénard, et consentir à paraître le moindre d'entre eux ! Mais ce n'est que la petite faute de M. Havin, une faiblesse « d'homme d'élite. » M. Ingres se pique de jouer du violon, M. Arnal a voulu débuter dans la tragédie, M. Thiers aspire à commander des armées. Ainsi Chateaubriand prétendait faire des vers, ainsi Molière prétendait que sa femme fût fidèle, ainsi M. Havin prétend écrire.

Mais chose tout à fait inconcevable de la part d'un homme sensé, né en Normandie, M. Havin, qui n'aime pas la Révolution, n'écrit et ne fait écrire qu'au profit de la Révolution. — Comment M. Havin n'aime pas la Révolution ? — Pas du tout. Il est propriétaire foncier, donc il déteste la Révolution. Existe-t-il en France un honnête homme de propriétaire foncier, non alléché de bien national, qui désire entendre chanter *guerre aux châteaux*, *paix aux chaumières*, et qui souhaite de payer encore les quarante-cinq centimes, sans compter la réduction ou même la remise totale des loyers, qui serait demandée avec plus d'instances que jamais, non sans cause ! Nous trouvons M. Havin bien léger !

Son zèle déraisonnable pour la Révolution et son antipathie pour l'*Univers* nous ont suggéré il y a longtemps une remarque qu'il nous permettra de lui présenter.

Nous qui avons présentement l'honneur de nous occuper de M. Havin, nous ne sommes rien en ce monde, qu'un humble locataire. La Révolution peut confisquer toutes les propriétés, abolir toutes les dignités, déchirer le Grand-Livre, mettre à sac le Bureau des hypothèques : ces expériences qu'elle rêve de tenter pour le bonheur du

genre humain, nous laisseront aussi approvisionné que nous le sommes, et les réformateurs dont le *Siècle* fraye le chemin n'auraient à nous prendre que la vie ; une chose qui perd de son peu de valeur lorsqu'on les voit régner ! Cependant nous sommes là, en volontaire, de garde à la porte de la propriété de M. Havin, à la porte du banquier de M. Havin, à la porte des temples de M. Havin, à la porte même du *Siècle* de M. Havin, qui ne sera plus assez pur au moment des « justices » révolutionnaires. Nous défendons ses biens, nous défendons ses cultes, nous défendons jusqu'à son bureau ; en même temps nous lui montrons quelquefois comment, même sous un régime de sévérité, l'on peut librement et correctement écrire. Et M. Havin, propriétaire foncier, ancien conseiller d'État, homme religieux de toutes les religions, directeur, enfin, d'un journal qui prétend aspirer à la liberté, M. Havin compromettant à la fois tous ses biens et tout son esprit, ne met la main à la plume que pour nous accabler de malédictions et d'injures ! Qui nous expliquera M. Havin ?

Il dira que l'*Univers* lui est odieux par son fanatisme, par son attachement à une religion unique, etc. Mais M. Havin ne considère pas que la religion de l'*Univers* est aussi une de ses religions, à lui, M. Havin. Il est protestant de toutes les sectes, juif de tous les rites, musulman un peu, parsi peut-être : mais il est aussi catholique, et M. de La Bédollière proclamait l'autre jour que le *Siècle* tient toujours ses yeux attachés amoureusement sur l'Église gallicane. M. Havin, fidèle de toutes les religions, doit donc préférer l'*Univers*, qui n'en reconnaît qu'une, à la Révolution, qui n'en reconnaît aucune.

La formule religieuse générale de M. Havin est certainement le jordanisme : Dieu est Dieu, M. Jourdan est son

prophète. Voilà la foi de M. Havin, et celle de M. de La Bédollière, à laquelle sont fidèles aussi MM. Plée et Napoléon Bénard. Or, M. Jourdan se fâcherait si on le croyait impie. Sa religion ressemble à cette sorte de tourte qu'on appelle *vol-au-vent ;* une pâtisserie légère contenant des champignons, des débris de volailles, des écrevisses, toutes sortes de choses affadies, noyées d'une sauce blanchâtre. Les Parisiens aiment cela. M. Jourdan prétend que son vol-au-vent est une composition onctueuse, faite avec soin et propreté, qui convient à tous les goûts, à tous les estomacs, qui se peut servir à la minute. Il ne dit pas qu'on ne doit rien manger, et qu'un mets franc et sincère, à défaut de vol-au-vent, ne soit préférable à la privation de tout. Eh bien, cette privation totale, c'est précisément ce que la Révolution propose. Sa dernière formule, la seule adoptée et la seule valable, c'est que *Dieu est le mal ;* donc toute religion est mauvaise et tout culte sera supprimé. La Révolution met le pied sur le vol-au-vent Jordanique, comme elle met le marteau sur les églises, sur les temples et sur les synagogues. Lisez le compère Proudhon et le compère Quinet. Comment M. Havin, bedeau de tous les cultes, s'arrange-t-il avec sa conscience pour favoriser toutes les impiétés ?

Ah ! le tableau des labyrinthes de sa pensée serait le sujet d'un beau livre, s'il savait écrire !

— 23 NOVEMBRE 1858 —

Profil de MM. La Bédollière et Louis Jourdan. — M. Léon Plée vu de face.

On est fort échauffé au *Siècle*. Ils sont trois qui se mettent en quatre : M. de La Bédollière s'exerce sur l'article de la *Civiltà;* M. Jourdan expose que « si l'administration veut empêcher les discussions religieuses, elle ne met pas l'interdit sur les questions *cléricales,* » distinction subtile, moyennant laquelle il se promet de ne pas laisser chômer son talent; M. Plée dégaîne ce qu'il annonçait avoir rengaîné pour ne pas se rendre désagréable à l'administration. C'est un article à refrain dont le sacrifice devait trop lui coûter.

Nous ne voyons, quant à présent, aucune nécessité pour nous de continuer la discussion, et elle est close de notre part, comme nous l'avons dit; mais nous ne voulons pas faire tort à nos adversaires en laissant de côté des morceaux qui ont dû leur coûter quelque travail et qui peuvent accroître leur renommée. Citons-les donc :

M. de La Bédollière annonce qu'il aura le dernier mot, pour l'honneur des libertés de l'Église gallicane :

« Demain nous attaquerons de front ce pamphlet du moyen âge (l'article de la *Civiltà*). Puisque l'*Univers* continue la guerre, le gouvernement ne peut avoir deux poids et deux mesures, et nous ne savons pas que M. Veuillot ait des priviléges, si ce n'est ceux d'un insulteur poltron. Le gouvernement, qui a inscrit en tête de sa constitution les principes de 1789, permettra que ceux qui défendent la révolution française, le Code civil, la liberté de

conscience, les libertés de l'Église gallicane, ne s'inclinent pas devant les inquisiteurs et les insulteurs de tout ce que la France a produit de grand et d'honorable depuis un siècle. Le dernier mot dans toutes les causes appartient au défenseur. Nous le dirons demain. »

Mais, si M. de La Bédollière se réserve deux jours pour avoir le dernier mot, c'est donc lui qui a des priviléges ?

M. Jourdan explique le tort qu'on lui fait, ainsi qu'à ses amis du *Siècle*, qui sont tous très-dévots, en les accusant d'attaquer la religion. Ah! combien on les connaît peu! Ils n'en veulent pas aux religions, ils veulent seulement les débarrasser des prêtres.

« Ce n'est pas la religion qui est en cause dans les débats auxquels on a cru devoir mettre un terme, et l'*Univers* le sait bien. Les influences cléricales n'ont rien de commun avec la religion; elles sont à la religion ce que les plantes parasites sont aux troncs vigoureux sur lesquels elles s'appuient et dont elles absorbent la séve.

« Laissons de côté les religions et leurs dogmes. Nous avons dit seulement qu'au temps où nous sommes, les pouvoirs temporels ne pourront maintenir et développer l'ordre social qu'à la condition d'éloigner de leur sphère les pouvoirs spirituels, de ne permettre à ceux-ci aucune incursion sur leur domaine. Quel rapport une pareille proposition peut-elle avoir avec les propositions malveillantes qu'on nous attribue ? »

C'est candide.

La nature a beaucoup refusé à M. Plée ; mais elle lui a donné l'éloquence. Il en use pour venger tout le monde, et spécialement les juifs, qu'il met beaucoup au-dessus des chrétiens, surtout des ultramontains, surtout au-dessus des rédacteurs de l'*Univers*. « Les juifs, dit-il, — les « juifs étrangers, — ne font peut-être pas toujours honnê- « tement leur commerce; — mais quel commerce ne vaut « pas celui que font les rédacteurs de l'*Univers ?* » M. Plée part de ce point que nous voulons faire persécuter les

« Eh bien ! non, vous vous trompez, *éloquent* monsieur Veuillot, les israélites vont devenir populaires, puisque vous les accablez. Il vous plaît de vous moquer de nos armes. Les vôtres ont ce singulier mérite : c'est qu'elles éclatent toujours entre vos mains. Jusqu'à présent, elles n'ont blessé que vous, que vos amis, que la religion elle-même.

« Pauvre religion ! Qui eût dit, au temps des Bossuet, des Fénelon, des Arnauld, qu'elle aurait pour défenseur l'auteur de l'*Honnête Femme !* Si elle n'était impérissable, c'est d'elle qu'on pourrait dire : Ah ! c'est mourir deux fois...

« Mais vous ne voyez donc pas le mal que vous lui faites ? On va juger tous ceux qui la professent sur votre patron. Vous allez peut-être encore attribuer à M. Proudhon, que nous n'avons jamais eu l'honneur de connaître, le nouveau propos que voici. Cependant il faut être franc et vous le dire ce propos. Un bon, un vénérable prêtre s'écriait l'autre jour : « S'il vient jamais une révolution, si cette révolution frappe sur nous comme celle de la fin du dix-huitième siècle, c'est M. Louis Veuillot et les siens qui auront fermé la porte des églises. »

« Les juifs ! Mais ils ont du moins ce mérite : c'est de s'aimer entre eux, de ne persécuter personne. Ils ne font peut-être pas, — je ne parle que des étrangers ; — en France il n'y a pas de juifs, il n'y a que des citoyens israélites, — ils ne font peut-être pas, dis-je, toujours honnêtement leur commerce. Mais le plus mauvais commerce ne vaut-il pas celui que vous faites ? Vous vous piquez de défendre une cause, et, vous l'avouez vous-mêmes, c'est à qui prendra parti contre vous.

« Un rabbin s'appelle Isidore : vous trouvez le nom joli et vous vous en amusez. Je doute fort que cet honnête prêtre israélite voulût changer son nom contre le vôtre. Il fait son métier de rabbin en conscience, et il y réussit. Tout le monde, dans sa religion, l'aime et le vénère ; il a la confiance de tous ses coreligionnaires. Mais quelle est l'honnête femme catholique, puisque vous avez fait l'*Honnête Femme*, qui voulût laisser lire à sa fille les gros mots de l'*Univers ?* Si vous écrivez pour quelqu'un, ce n'est pas pour les enfants, surtout les jours où l'*Univers* explique les mystères de l'immaculée conception. Lélia, qu'il vous plaît de nous donner pour amie, n'a jamais été aussi loin.

« Les juifs ! Que de délices vous ressentez à dire et à redire cette vieille appellation grosse de martyres et de pleurs ! Ah !

l'on était heureux du temps où on les coiffait du bonnet vert, où on les enfermait dans les rues notées d'infamie, où chacun avait licence de les frapper ! C'est ce temps-là que préconisent tous vos écrits. Grand merci d'être écrivain à ce prix-là. Il vaut mieux être pauvre de style, selon votre reproche, et n'avoir jamais lâchement attaqué comme vous les absents, les morts ; les morts surtout !

« Les juifs ! il y en a qui vendent des bijoux faux, de vieux habits, de la friperie. Mais qu'est-ce vraiment que l'*Univers ?* Je vous montrerai quand vous voudrez de vos tournures dans Nonotte, et de vos injures dans pis encore ! Il ne faut pas si mal parler des fripiers quand on travaille soi-même dans le vieux.

« Les juifs !... »

Nous sommes forcé d'abréger ; mais nous ne pouvons passer le paragraphe des gloires juives !...

« Les juifs !... Il y en a eu *de* ministres, et d'éminents ; il y en a eu *d'*artistes, et de très-grands ; nous en avons à l'Institut ; nous en avons à la tête des plus riches entreprises financières. Mais quelle célébrité ont fournie les gens qui professent la même opinion que l'*Univers ?* M. de Montalembert, le seul ultramontain de l'Académie, renie l'*Univers ;* M. Dupanloup, le seul évêque académicien, l'a blâmé. Ce parti n'a pas fourni encore un seul homme. Il en est toujours à M. Coquille, qui n'a été dépassé ni par M. Veuillot le cadet, ni par M. Veuillot l'aîné, ni même par le profond M. Du Lac. On avait beaucoup parlé de je ne sais quel gentilhomme qui s'était compromis avec ces vilains de l'ultramontanisme ; mais sa gentilhommerie a fait long feu, et M. de Maumigny ne s'est pas élevé plus haut que M. Barrier. C'est peu ! »

Enfin, M. Plée, ne sachant plus que dire en l'honneur de ses clients, nous reproche de faire peut-être le négoce !

« Nous connaissons des ultramontains qui, de même que les juifs, ne donnent pas leur argent pour rien, ne font pas, eux non plus, leur métier pour le simple plaisir d'être agréables à Dieu. Or, on pourrait agiter cette question, à savoir si le bruit que cherche à faire l'*Univers* ne serait pas par hasard une spécu-

lation tout industrielle. Voyons, Messieurs, à combien vos actions? Valent-elles celles de MM. Péreire, ou simplement celles des chemins de fer romains ! Il faudrait le savoir.

« Le succès est si capricieux ! » disait un auteur que l'on sifflait. Qu'en pensez-vous? Est-ce que la jalousie ne serait pas un peu le fond de toute cette bile en mouvement qui vous fait croire parfois que vous avez du talent?

On voit que M. Plée a fait ce qu'il a pu, et tout cela mérite beaucoup d'indulgence et fort peu de réponse.

Quant aux grandes résolutions que le *Siècle* annonce, nous en verrons la suite.

— 25 NOVEMBRE 1858 —

Projets du consistoire israélite, contre l'*Univers*.

Nous aurions besoin de reproduire tout ce que disent les correspondants des journaux belges pour faire comprendre à quel point ces vertueux anonymes sont *montés* contre l'*Univers*, et avec quelle rage de piété ils réclament l'anéantissement de cette feuille « funeste à la religion. » Ceux qui travaillent pour le *Nord* ne se distinguent pas moins que les propres fournisseurs de l'*Indépendance*, et ils ont même un certain suc dont ces derniers ne sont point pourvus. Les uns et les autres font assaut de nouvelles ingénieuses, capables d'entretenir l'espérance des gens de bien qui attendent qu'enfin l'*Univers* soit réduit au silence pour le plus grand avantage de la paix religieuse et de la liberté. Nous avons vu comme ils connaissent les secrets de l'État et informent leurs heureux lecteurs de ce qui se passe dans le Conseil des ministres. Voici maintenant qu'ils

leur révèlent des délibérations du consistoire israélite de Paris. Ils annonçaient depuis quelques jours, comme un bruit, que ce consistoire voulait intenter une action judiciaire contre l'*Univers*. Ils l'assurent aujourd'hui et voici ce que nous lisons dans l'*Indépendance*, sous la date de Paris, le 23 novembre :

« Je reviens (à propos du même écrivain) sur le fait que je vous annonçais hier de poursuites intentées à l'*Univers* par le consistoire israélite. Il est réel qu'une plainte a été déposée, au nom du consistoire, entre les mains du ministre de la justice, et que cette plainte a été portée à Compiègne. Toutefois, elle ne pourrait avoir de conséquence judiciaire, à ce qu'on m'annonce, que d'après l'avis conforme du conseil d'État, le consistoire central étant vis-à-vis du pouvoir à cet état de minorité où se trouvent quelques institutions publiques, telles que les conseils de préfecture, etc. Il ne sera pas sans intérêt peut-être de vous donner les noms des hommes qui composent ce consistoire et dont plusieurs sont célèbres à divers titres. Ce sont : MM. Fromenthal Halévy, l'illustre compositeur ; Anspach, conseiller à la Cour impériale ; Franck, Munk, deux notabilités de la science ; Hermann Olinger, avocat ; Furtado, beau-frère de M. Fould ; Cerfbeer, et le président du consistoire, M. le baron de Rothschild. »

Dans un autre article l'*Indépendance*, parlant en son propre nom, s'exprime ainsi sur le même sujet :

« Il se confirme que le consistoire central israélite à Paris a déposé une plainte contre l'*Univers* entre les mains du ministre de la justice. Cette mesure a été précédée d'audiences accordées au grand rabbin de France par M. Rouland, ministre de l'instruction et des cultes, et M. de Royer, ministre de la justice. Mais avant que l'affaire puisse suivre son cours, il faudra encore que le gouvernement autorise le consistoire central à plaider, ce corps se trouvant vis-à-vis de lui dans une espèce de tutelle comme les conseils de préfecture et autres institutions. Il nous paraît douteux que cette autorisation puisse être refusée, si les articles de l'*Univers* donnent prise à une poursuite et s'il est exact que

le procès n'ait été décidé qu'après une démarche préalable faite auprès des deux ministres compétents dans la question.

« Cette façon de procéder contre l'*Univers* est, dans tous les cas, *infiniment préférable aux avertissements dont l'administration eût pu le frapper.* »

Il nous semble que l'*Indépendance*, dans cette dernière phrase, premièrement, oublie un peu son zèle pour la liberté de discussion ; secondement, se hâte un peu d'annoncer les décisions de la justice. Il n'est pas encore prouvé qu'il suffise d'intenter un procès à l'*Univers* pour qu'il soit déclaré coupable. Or, dans le cas où l'*Univers*, accusé par le consistoire, ne serait pas condamné par les juges, l'*Indépendance* trouverait-elle encore la *façon* du consistoire *infiniment préférable* à la bénignité des avertissements que l'administration aurait pu nous donner après les visites que M. le grand rabbin de France aurait faites, probablement dans le but de les obtenir ?

Ceci soit dit sans vouloir influencer en rien les résolutions du consistoire. Un procès de ce genre serait fort intéressant ; et par les enquêtes auxquelles il donnerait lieu, il jetterait d'importantes lumières sur une question qui réclame toute l'attention des peuples chrétiens.

— 5 DÉCEMBRE 1858 —

Hypocrisie libérale de la *Presse* et des journaux russes. — Les enfants juifs en Russie.

On lit dans la *Presse* :

« L'*Univers* est plus naïf qu'on ne croirait. Il signale avec indignation au *Nord* et au *Journal des Débats*, qui trouvent volon-

tiers que les protestants en France ne sont pas assez libres, la correspondance suivante qu'il a reçue de Russie :

2 NOVEMBRE 1858.

« Il est impossible que la nouvelle de la persécution d'un « millier de gens ne soit pas parvenue jusqu'à vous.

« Dziernowicze possède une église qui est, depuis 1844, la « propriété des popes russes. Les malheureux paysans ont été « martyrisés dans toute la force du terme ; plusieurs sont morts « par suite des coups qu'ils ont reçus. On a arraché des enfants « du sein de leurs mères pour les baptiser, et l'une d'elles, Bar- « bara, en est morte de chagrin. »

« Pourquoi l'*Univers* se plaint-il que le Czar arrache des enfants à leurs mères pour les baptiser, lui qui loue le Pape de tenir précisément la même conduite ! Le Czar fait avec les enfants catholiques russes ce que le Pape fait avec le jeune Mortara. Il est vrai que le Pape, suivant l'*Univers*, est dans la vérité ; mais le Czar aussi croit être dans la vérité.

« Permis à nous, qui blâmons l'intolérance religieuse sous toutes les latitudes, de réprouver à la fois la conduite du Pape et celle du Czar ; quant à l'*Univers*, nous ne comprenons pas comment, approuvant Pie IX, il peut blâmer Alexandre.

« AD. GUÉROULT. »

Si l'*Univers* est naïf, la *Presse* ne l'est guère. Les lignes qu'elle cite sont extraites d'une correspondance publiée par l'*Ami de la Religion* et reproduite dans notre numéro du 3 décembre. Pourquoi la *Presse* ne reproduit-elle pas en entier cette correspondance ? Pourquoi a-t-elle absolument passé sous silence la lettre de Pologne, publiée dans notre numéro du 2 décembre, sur les milliers d'enfants juifs qui, depuis vingt-cinq ans, ont été enlevés à leurs parents et violemment baptisés dans l'empire de Russie, en vertu d'un ukase de l'empereur Nicolas ? — Tout en s'attribuant le droit de blâmer l'intolérance sous toutes les latitudes, la *Presse*, à ce qu'il paraît, tient à n'exercer

ce droit qu'avec réserve et modération contre la Russie; elle juge d'ailleurs, sans doute, que si elle avait la naïveté de faire connaître à ses lecteurs les faits qu'elle leur cache, ils pourraient trop aisément apprécier sa bonne foi lorsqu'elle affirme avec tant d'assurance que le Pape tient la même conduite que le Czar.

Les journaux du Czar prétendent, du reste, qu'on ne doit pas le confondre avec le Pape, et ils n'ont pas manqué de se joindre aux feuilles révolutionnaires de toute l'Europe pour anathématiser Rome. Voici, par exemple, comment s'exprimait le journal *le Nord* dans son numéro du 5 novembre :

« En Russie, où les saines idées d'*égalité civile* et de *tolérance religieuse* font chaque jour de nouveaux progrès, l'affaire Mortara a produit une vive et pénible impression. Notre correspondant de Saint-Pétersbourg se prononce très-catégoriquement sur cette déplorable affaire, qui nous ramène en plein moyen-âge. »

Voici les quelques lignes de ce correspondant, revêtues du timbre officiel de la *Gazette de Saint-Pétersbourg*.

« L'affaire Mortara a vivement ému notre public, et la *Presse* n'a pas manqué de se faire l'écho des sentiments de réprobation qui se sont formulés d'une manière si unanime, et qui se trouvent complétement d'accord avec l'opinion publique en Europe. Ainsi, dit à cette occasion la *Gazette de Saint-Pétersbourg*, « on « travaille depuis des siècles à améliorer les choses et les « hommes, et voilà qu'au cœur de l'Europe, à Rome, les droits « de la famille, les droits du père et de la mère, cette pierre an- « gulaire de l'édifice social, non-seulement ne sont pas sauve- « gardés, mais sont foulés aux pieds. Et on discute sur les règle- « ments et les coutumes qui permettent l'enlèvement du jeune « Mortara de la maison paternelle ! Chose inouïe, cet acte trouve « des défenseurs ! il suit le cours d'un procès ordinaire. Quant « à nous, nous ne saurions nous ranger parmi les défenseurs de « cet acte immoral. Il accuse si hautement la société au sein de

« laquelle il s'est accompli que nous n'hésitons pas à le flétrir « comme il le mérite. »

Que l'on veuille bien relire maintenant les détails donnés dans notre numéro du 2 décembre sur l'ukase de 1834, relatif au recrutement des juifs, ukase qui est toujours en vigueur, et l'on pourra comprendre jusqu'où les journalistes russes poussent l'impudence. On nous communique sur le même sujet les extraits suivants d'une lettre écrite à l'époque de la guerre de Crimée par le précepteur français d'un jeune prince russe :

« J'ai vu en Pologne, dans le gouvernement de Kiew et surtout dans les gouvernements de Podolie et de Volhynie, ce que l'on appelle la chasse aux juivrons, c'est-à-dire à de jeunes enfants juifs de l'âge de 6 à 12 et 15 ans. Chaque *kahal*, ou commune de juifs, est tenu de fournir au gouvernement russe, à l'époque du recrutement, qui a lieu d'ordinaire au commencement de l'hiver, un nombre déterminé d'enfants destinés à la marine. Or, si le kahal n'a pas assez de sujets, ou si, comme il arrive toujours, il trouve dans l'amour des parents des résistances invincibles, il se voit dans la nécessité barbare de confier à des traîtres de sa croyance la charge abominable de compléter son contingent de jeune chaire juive par le rapt. A cet effet, ces misérables usent de toutes sortes de subterfuges et de violences. Par exemple, ils attellent de front quatre chevaux à un chariot, traversent au galop les villages et enlèvent lestement les pauvres créatures qu'ils reconnaissent à la calotte dont leur tête rasée est couverte, aux deux mèches de cheveux qui ornent leurs tempes, non moins qu'à leur beauté presque toujours remarquable. Vous ne pouvez vous figurer le désespoir des femmes. Tous mes souvenirs des chefs-d'œuvre de peinture des Écoles italiennes et françaises, dans le sujet, si souvent traité, du massacre des innocents, où l'on voit des mères égarées tordant leurs bras et poussant des cris vers le ciel, pâlissaient en présence de cette effrayante réalité : *Vox in Rama audita est.* Les lamentations du prophète Jérémie revivent dans ces pauvres femmes : *Un grand bruit s'est élevé en haut, on y a ouï des cris mêlés de plaintes et de soupirs, les cris de Rachel qui pleure ses enfants et qui ne peut se consoler, parce qu'ils*

ne sont plus. Un sentiment de haine contre le gouvernement qui provoque et tolère de si criminels abus se mêle à une sourde impression de terreur et pèse longtemps sur l'âme. Les recruteurs reçoivent les pauvres victimes, jettent sur leurs épaules une sorte de collet, fait des restes des casaques militaires hors de service, les *marquent* en coupant une de leurs mèches de cheveux, les coiffent d'un bonnet particulier et les expédient, entassés par 15 ou 20 dans des chars, vers les rives de la Baltique ou de la mer Noire. Un tiers peut-être arrive à destination; le reste meurt en route. J'ai rencontré un jour un vétéran traînant, attaché par une corde, un pauvre enfant juif qui tombait à chaque pas et disparaissait à peu près sous la boue. »

Notre correspondant des frontières de la Pologne nous a dit (voyez notre numéro du 2 décembre) ce que devient la foi de ceux de ces enfants qui survivent à l'enlèvement, et comment ils sont baptisés et élevés dans la religion grecque. En présence de tels faits, n'est-ce pas un prodige d'audace de la part de la *Gazette de Saint-Pétersbourg* et de son écho de Bruxelles, le *Nord*, de parler de tolérance religieuse, du respect dû aux droits de la famille? Quant à la *Presse*, elle ne daigne pas s'occuper de ces faits, et elle ne dit un mot des violences non moins odieuses exercées contre une population catholique que pour y chercher un prétexte de jeter une nouvelle injure au Chef de l'Église. Comment douter, après cela, de la sincérité de son amour pour la tolérance et pour la vérité?

Au surplus, le principe de liberté absolue en matière de religion et de conscience que la *Presse* professe lui conférant le droit de croire, de dire et de faire tout ce qui lui convient, nous ne voyons pas de quoi on pourrait la blâmer. Seulement, comme d'après sa doctrine le Czar et le Pape ont, tout aussi bien que M. Guéroult, le droit qu'il s'attribue de ne reconnaître d'autre règle que leur bon plaisir, nous ne voyons pas bien sur quoi il se fonde

pour les condamner. Tout libre penseur est sceptique, puisque le dogme de la libre pensée suppose l'impossibilité pour l'homme de discerner avec certitude la vérité de l'erreur, le bien du mal, et les sceptiques n'ont le droit ni de nier, ni de blâmer, ni d'approuver. De leur part, toute affirmation, tout blâme est une contradiction et la négation de leur principe de tolérance et de liberté.

Du Lac.

— 9 décembre 1858 —

Une bénédiction rabbinique. — Le style juif pur.

Plusieurs journaux s'affranchissent gaillardement de l'interdiction jetée sur les matières religieuses. De ce nombre sont le *Charivari*, et l'*Univers israélite*, *journal des principes conservateurs du Judaïsme*, tous deux avec distinction. Personne n'ignore ce que le *Charivari* sait faire; mais l'israélite l'emporte sur ce chrétien. Il se considère comme victime, ce qui lui donne le droit de gémir; et en même temps il se proclame vainqueur, d'où il tire naturellement le droit de chanter. Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs un article où il étale ce double caractère. Le spectacle est intéressant. Par la même occasion, nous ferons connaissance avec le style israélite pur, sans aucun profane mélange des vieilles formes chrétiennes dont quelques traces affaiblies se retrouvent encore chez les auxiliaires baptisés de la synagogue.

Le docte rédacteur du *journal des principes conservateurs du Judaïsme*, M. Simon Bloch, n'est pas doux pour la pauvre espèce des chrétiens. Il les accuse de fa-

natisme *aveugle et sauvage*, de fanatisme *exécrable*, qui *refuse aux israélites le droit d'être pères et leur arrache les enfants que Dieu leur a donnés*. Encore si tout cela s'adressait à l'empereur de Russie! Mais M. Bloch, ce lion de Juda, laisse en paix le Czar fourrager les kahals des petits d'Israël. Son énergie se tourne exclusivement contre ceux « qui *se disent les vicaires de la Divinité sur* « *la terre,* et qui brisent en plein jour les portes des ci- « toyens *pour leur voler le plus précieux de leurs* « *biens.* » Notez que l'impétueux M. Bloch, tout en se laissant ainsi tomber sur les catholiques et sur le catholicisme, nous reproche « d'exciter la haine et le mépris « contre une classe de citoyens et contre un culte divine- « nement révélé et politiquement consacré, » c'est-à-dire contre le Judaïsme.

Si la polémique était permise, nous prierions M. Bloch de considérer que les catholiques aussi forment une classe de citoyens, et que le catholicisme aussi est un culte divinement révélé et politiquement consacré. Ce n'est pas tout d'être juif, il faudrait avoir un peu de modestie. M. Bloch, sans doute, n'est ni samaréen ni karaïte ; il est rabbaniste, comme à peu près tous les juifs de la terre. Son judaïsme donc n'est pas le *mosaïsme*, antérieur à l'Évangile, mais le *thalmudisme*, qui lui est postérieur de beaucoup. Or, les rabbins dont les gloses amoncelées du quatrième au quinzième siècle composent le Thalmud, peuvent bien passer aux yeux de M. Bloch pour des hommes divinement inspirés; mais il y a vraiment quelques preuves de plus en faveur de l'inspiration divine dans l'Église. C'est l'aveu du genre humain. Par suite, cette *consécration* politique, à laquelle M. Bloch attache tant de prix, a été donnée à l'Église avec une ampleur que le judaïsme thal-

mudique n'a pas encore obtenue. Ainsi, M. Bloch devrait tout au moins admettre l'Église catholique sur le pied d'égalité, et ne pas l'injurier comme il fait dans son chef et dans ses membres. En supposant que l'éducation chrétienne donnée à un enfant juif baptisée lui paraisse un crime *exécrable*, il sait bien que les annales du judaïsme contiennent des histoires d'enfants chrétiens volés, encore plus étranges et plus tragiques.

Il est vrai que M. Bloch n'est pas dans une situation d'esprit favorable au raisonnement. Il a passé par des émotions fortes : il était éperdu de douleur, il est éperdu de joie. Tout frémissant du fanatisme *exécrable* des catholiques voleurs d'enfants juifs, il se demandait quels châtiments allaient atteindre le monde, lorsque soudain « un acte de magnanime justice et de tolérance apaise la « colère de Dieu et de l'humanité, réconcilie la terre avec « le ciel, la vie des peuples avec l'amour du Seigneur... » Mais laissons-le enfin parler et expliquer la chose :

« DIEU BÉNISSE LA FRANCE !

« Au moment où un crime odieux est commis sous les yeux du monde civilisé et religieux, la France, par un acte de magnanime justice et de tolérance apaise la colère de Dieu et de l'humanité, réconcilie la terre avec le ciel, la vie des peuples avec l'amour du Seigneur, les progrès moraux et civilisateurs du genre humain avec la religion et sa lumière et ses bénédictions, montrant le divin signe de l'alliance au milieu du déluge de la barbarie !...

« C'est au moment où un fanatisme aveugle et sauvage, contestant aux israélites le plus saint des droits, le droit d'être père, leur arrache les enfants que Dieu leur a donnés, viole le sanctuaire de leur foyer domestique et y porte le deuil et la mort ; au moment où l'organe officiel de ce fanatisme exécrable jette à Israël l'insulte et l'outrage et excite la haine et le mépris contre un culte divinement révélé et politiquement consacré, c'est en

ce moment que le gouvernement de l'Empereur nomme trois israélites membres des Conseils généraux de l'Algérie.

« Il leur confère cette haute dignité, non-seulement parce qu'ils sont des hommes honorables et intelligents, des citoyens jouissant d'une grande et légitime considération, mais surtout parce qu'ils sont israélites ; parce que la France veut montrer aux musulmans comme aux Romains qu'elle ne fait pas de distinction entre ses enfants, qu'elle les aime tous d'un égal amour et d'une égale justice, qu'elle respecte mieux les lois éternelles de Dieu, que ceux qui se disent les vicaires de la Divinité sur la terre et qui brisent en plein jour les portes des citoyens pour leur voler le plus précieux de leurs biens !...

« Honneur et bénédiction au magnanime prince français dont la noble initiative a provoqué un acte qui ajoutera à la renommée et à la gloire de notre pays ! Honneur et bénédiction au prince Napoléon, qui a répondu par des paroles admirables de paix et d'amour, inspirées par un grand cœur et un grand génie, aux clameurs de l'inquisition ultramontaine, et qui a repoussé par le flambeau vivifiant de la France les ténèbres homicides de la barbarie ! Gloire et bénédiction à notre grand Souverain, qui, par son décret du 14 novembre, a montré une fois de plus que l'humanité peut compter sur lui, que la justice et le droit sont assis avec LUI sur le trône de France ; que Dieu l'a appelé pour protéger dans le monde la loi, le bien et le juste, la foi et la conscience religieuse des citoyens, qui, chez les israélites, est un divin sanctuaire où l'on prie pour tous les hommes, où l'on prêche toutes les vertus et tous les devoirs, l'amour du prochain, la charité envers tous les pauvres, la loyauté et la probité envers tous nos semblables, la soumission aux lois et aux autorités légales, la fidélité à notre patrie et le plus ardent attachement à Celui que le Seigneur a choisi pour régner sur notre pays, le faire prospérer, élever et bénir à tout jamais parmi les nations et dans l'histoire !

« BLOCH. »

Voilà des sentiments politiques d'une remarquable pureté, exprimés dans une langue remarquablement onctueuse et fleurie. Quant aux injures, elles sont rabbiniques. Nous avons toujours pensé que rabbin venait de *rabies*. Une bénédiction de rabbin ne serait pas complète,

s'il n'y avait point quelque malédiction explicite ou implicite contre les disciples du Crucifié. Ce sont là les *goïm* par excellence, qu'un bon rabbaniste met toujours à l'écart lorsqu'il parle de son amour pour le prochain. D'après le Thalmud, « le meilleur d'entre les non-juifs mérite la mort. » En France, sans doute, cet article de foi est abrogé (ce qui rend l'hypothèse de la révélation divine assez laborieuse); mais il en reste assez d'autres qui expliquent le peu de tendresse avec lequel M. Bloch s'exprime sur notre compte. Nous reçoit-il seulement parmi les Noachides ou fils de Noé, qui seront admis par grâce à servir de valets ou d'ilotes aux juifs, quand viendra le règne du Messie, et qui pourront, au jour du jugement, célébrer la fête des Tabernacles suivant cette *révélation* thalmudique : « On verra accourir à la hâte les « peuples non-juifs, demandant à Dieu qu'il leur per- « mette d'exercer au moins ce jour-là quelque cérémonie « de la loi mosaïque. Voici, leur dira-t-il, une cérémonie « très-facile appelée *Succa* ou fête des Tabernacles. Je « vous permets de l'exercer. Mais il fera en même temps « darder sur eux les rayons du soleil avec tant de force « qu'ils seront obligés de quitter les Tabernacles, et Dieu « les tournera en dérision (1). »

C'est un livre très-curieux que le Thalmud ! On y trouve la raison d'une quantité de choses, même des louanges données dans certains cas aux *goïm*. On y trouve aussi l'explication du style judaïque, lorsqu'il s'élève à l'énergie contre ces mêmes *goïm*, dans les moments de force et de faveur. Nous avons cité, il n'y a pas longtemps, des paroles d'amoureuse reconnaissance que l'assemblée

(1) *Avoda Zara*, ou de l'Idolâtrie.

juive de 1806 adressait aux Souverains Pontifes : il y en avait presque autant qu'aujourd'hui pour l'empereur; et l'on vient d'entendre M. Bloch sur le fanatisme *sauvage* et *exécrable* de ceux qui *se disent les vicaires de la Divinité.* Tout cela est rabbinique : « Trois sortes d'animaux, dit « le Thalmud, *sont capables d'effronterie* sur la terre : « le *juif parmi* les *peuples*, le chien parmi les quadrupè- « des, et le coq parmi les oiseaux. » Cette qualité, qui se voit aussi dans le style, est reconnue aux juifs dans le traité *Betza,* l'un des livres *révélés ;* c'est un article de foi, comme cet autre : « L'impudence est un royaume sans « couronne; elle réussit même contre Dieu. »

Si le terrain était sûr, que de choses à citer dans les livres rabbiniques, soit qu'il s'agisse des juifs, soit qu'il s'agisse des chrétiens !

— 15 DÉCEMBRE 1858 —

M. S. Bloch, rédacteur en chef du journal juif l'*Univers israélite*, nous adresse, par voie d'huissier, une lettre où, sous prétexte de répondre à notre article du 19 de ce mois, il donne son opinion sur l'affaire Mortara, et se répand en attaques rabbiniques contre le Chef de l'Église. Nous avons reproduit intégralement un article de M. Bloch, et nous sommes disposés à insérer toutes lettres où il se contentera de mettre l'*Univers* en cause. Mais il n'a pas le droit d'injurier le Pape dans nos colonnes et nous ne le lui donnerons pas. Nous ne pouvons non plus lui permettre des allusions diffamatoires contre l'homme très-honorable auquel il lui plaît d'attribuer les renseignements que nous avons donnés sur le Thalmud.

— 17 DÉCEMBRE 1858 —

Intervention de M. Alexandre Weill.

Nos affaires juives sont toujours laborieuses. Il ne s'agit plus de procès avec « la communauté israélite de Paris, » et toutefois la paix n'est point faite. Deux ou trois Machabées tiennent la campagne, promettant de multiplier les prouesses. Mais disons d'abord un mot de ce procès, dont on a tant leurré le public. On y renonce ; ce n'est pas faute de bonne volonté. Après avoir rôdé, viré, fait mainte démarche et maint essai, l'opération n'a point paru sûre. « Trois voies étaient ouvertes, dit l'*Indépendance belge*, qui a rang de moniteur en Israël : la plainte, la citation directe, la demande civile. » Malheureusement, sur ces trois voies *ouvertes*, trois étaient fermées, et fermées à ne point laisser passer l'huissier le plus fluet. « Il a été décidé, ajoute tristement l'*Indépendance*, que *cette fois l'Univers* en serait quitte pour la peur. » Car l'*Indépendance* est comme ces gens d'affaires de l'ancienne comédie, qui n'imaginent pas qu'on puisse être menacé de la justice et n'avoir point peur. Pour se consoler de ses espérances frustrées, elle compare « les casuistes de l'*Univers* » à « ces *habiles* qui savent passer entre les blancs du Code. » Les blancs du Code ne sont pas si larges que l'*Indépendance* le croit, et elle est trop instruite pour ne pas connaître au moins un journal à qui il est arrivé d'y laisser un captif de marque (1).

(1) Un rédacteur très-important de l'*Indépendance belge* venait d'être

Revenons à nos moutons. Trois fils choisis de la race élue nous déclarent la guerre. L'un est M. Cahen, traducteur de la Bible, nous ne le croyons pas fanatique; le second est M. Bloch, lequel nous adresse des lettres que nous le prions de modifier; le troisième, M. Alexandre Weill, fait rage dans un journal peu connu, intitulé *le Courrier de Paris*. Nous ne nous occuperons, pour le moment, que de ce dernier, qui nous donne des notes intéressantes sur le Thalmud. La question du Thalmud a plus d'opportunité qu'il ne semble, et il nous plairait assez de la tirer au clair.

M. Alexandre Weill, l'Israélite du *Courrier de Paris*, soutient que nous ne pouvons citer le Thalmud, parce que nous ne savons pas l'hébreu ni le chaldéen, ce qui est très-vrai. Il est très-vrai aussi que le Thalmud n'est ni en chaldéen ni en hébreu; mais, comme nous ne savons pas davantage le rabbinique, langue spéciale du Thalmud, ignorée de la plupart des rabbins français, et peut-être de notre contradicteur lui-même, l'observation de ce savant semblerait fondée. Seulement, il oublie que le Thalmud a été étudié à fond, en latin par Raymond-Martin, par les Buxtorf (1), par Bartolocci (2); en allemand par Lisenmenger (3), en italien par Guilio Morosini (4), en français par Chiarini (5). Moyennant ces clefs, qui ne sont pas les seules, et avec de la bonne volonté, on peut pénétrer dans les ténèbres très-épaisses de la synagogue moderne.

obligé de se vouer pour quelque temps au silence, à la suite d'un entretien devant la police correctionnelle, où il avait fort mal répondu.

(1) *Lexicon chaldaicum, thalmudicum et rabbinicum*. Basle, 1629.

(2) *Bibliotheca magna*, Rome, 1675.

(3) Le *Judaïsme dévoilé*. Kœnisberg, 1711.

(4) *Ira della fede*, Rome, 1783.

(5) *Théorie du Judaïsme*, Paris et Genève, 1830.

Nous y avons fait plusieurs voyages d'agrément, et nous rapportons des textes authentiques.

Du reste, ce juif savant du *Courrier de Paris*, qui a peut-être moins de français que d'hébreu et de chaldéen, semble n'être pas partisan du Thalmud. Nous disons *semble*, parce qu'on n'est jamais certain d'avoir la pensée d'un juif sur ce livre périlleux. Le Thalmud est le code le plus complet de la ruse et de l'équivoque ; et un juif peut être thalmudiste d'autant plus consommé et plus fidèle, qu'il nie le Thalmud plus énergiquement. Cependant, comme le Thalmud n'est pas compatible avec un certain degré de civilisation, nous croyons volontiers que ce juif-ci, très-frotté de littérature légère et de philosophie allemande, est médiocrement thalmudiste, ou même ne l'est pas du tout. Mais, dans la mesure où il se sépare du gros de son peuple, c'est un libre penseur, et tout ce qu'il pourra dire trouvera peu de crédit parmi les siens.

Il prétend que « les commentateurs et casuistes thal-« mudistes sont les Jésuites du mosaïsme, et que ce se-« rait rendre service au judaïsme que de le purifier de « ces scories. » L'assimilation n'est pas exacte. Sans relever la comparaison sur d'autres points, les commentateurs et casuistes catholiques, jésuistes ou autres, ne sont que des interprètes plus ou moins autorisés de la loi ; tandis que les commentateurs et casuistes du Thalmud sont la Loi même, et la loi révélée. Que l'on rendît service au *Judaïsme* en le débarrassant de ces scories, c'est-à-dire en le réduisant au *Mosaïsme*, cela n'est pas douteux ; mais depuis la ruine de Jérusalem, il n'y aurait pas eu de plus grande révolution parmi les Juifs. Écoutons Moïse Maïmonide, surnommé le *Grand Aigle* (hannéscher haygadol) ; son autorité paraîtra supérieure

à celle de M. Alexandre Weill : la Synagogue (1).

« Tout ce qui se trouve dans le Thalmud de Babylone « est obligatoire pour toute la nation israélite. Chaque « ville et chaque pays est tenu de se conformer aux cou- « tumes établies par les savants thalmudiques, de res- « pecter leurs arrêts, de suivre leurs instructions ; car le « corps entier des doctrines du Thalmud a été approuvé « par le peuple israélite, et les savants qui l'ont rédigé « ont reçu par tradition les fondements de toute la loi, « et cela de bouche en bouche, depuis Moïse, notre doc- « teur de bienheureuse mémoire. »

Or, d'après le Thalmud, tout a été révélé à Moïse sur le mont Sinaï, sans en excepter ce que les écoliers demanderont un jour à leur maître d'école ; et les rabbins sont toujours les dépositaires et les révélateurs de ces doctrines traditionnelles. Ils n'ont qu'à se servir de la formule accoutumée : « Je dis au nom de Rabbi N., qui disait au nom de Rabbi N., et celui-ci au nom d'un autre encore... » Et voilà la tradition ramenée à Moïse. Selon les *Midraschim*, livres thalmudiques de l'époque la plus récente, même les discours ordinaires des savants doivent être égalés à la Loi. Les docteurs rabbanistes mettent tant de soin à raffiner sur leurs devanciers, pour faire de nouvelles découvertes dans la tradition, qu'ils arrivent aisément à la folie. Ils prennent au sérieux le *Zohar*, livre thalmudique, où il est dit qu'une parole ou une chose inventée par un rabbin monte et descend, vole et s'agite dans plusieurs mondes et va se mêler avec les paroles de Dieu, pour descendre, monter et s'agiter encore plusieurs fois avant de se déployer et se consolider dans

(1) Les rabbins disent de ce docteur : Depuis Moïse (le législateur) jusqu'à Moïse, il ne s'est pas élevé de pareil à Moïse.

un nouveau firmament. Aussi les plus pieux s'abstiennent-ils de faire de pareilles recherches le jour du sabbat, afin que l'agitation de leurs paroles ne trouble point le repos sacré.

Quoique les thalmudistes reçoivent la Bible, il est aisé de deviner ce qu'elle a pu devenir sous le poids de ces commentaires, sans lesquels on ne l'étudie jamais, et auxquels elle est regardée comme inférieure : Le Thalmud compare la *Mikra* (loi écrite) à l'eau, la *Mischna* (texte de la loi orale) au vin, et les six ordres de la *Gemara* (complétement, commentaires purement rabbiniques) à une liqueur aromatique.

Ce n'est donc pas une petite affaire que de débarrasser le mosaïsme de ces *scories thalmudiques* qui constituent précisément ce que l'on appelle aujourd'hui le judaïsme. Les rabbins, toujours très-influents dans la masse du peuple juif, ne se dessaisiront pas aisément du pouvoir dont le Thalmud les investit. Leur crédit est moins sensible en France, par des raisons politiques ; mais que l'on regarde les juifs d'Allemagne, de Pologne, de Russie et d'Orient : leur étrange et effrayant état social n'a d'explication possible que par le Thalmud ; il ne se modifiera pas sensiblement tant qu'ils conserveront le Thalmud.

Nos lecteurs se souviennent d'un certain juif d'Alger, Yacoub, dont nous leur avons fait un portrait qu'on ne peut accuser de malveillance : « Ce juif d'Alger, nous « dit M. Alexandre Weill, cet imbécile dont M. Veuillot « a raffolé pendant un quart d'heure, *était un fanatique* « *thalmudiste.* » En vérité, il n'était point imbécile : mais thalmudiste, cela est certain, et il n'y en avait point de meilleure preuve que la vigueur de sa haine. Le fond du

Thalmud, c'est la haine du juif contre tous les peuples non juifs, et spécialement contre le chrétien. Un rabbin de bonne humeur l'a expliquée par ce calembour, qui est devenu un dogme : « Que signifie Har Sinaï ? une « montagne (*Har*) d'où la haine (*Sina*) est descendue « contre les peuples du monde. » « En effet, observe « Chiarini, tout le bien que la Loi ordonne, et tout le mal « qu'elle défend, en se servant des expressions : ton *pro-* « *chain*, ton *frère*, ton *compagnon*, on doit l'entendre, « selon le Thalmud, ordonné ou défendu en faveur des « juifs seulement ; car les non-juifs ne sont ni *compa-* « *gnons*, ni *frères*, ni le *prochain* des juifs : « *Cela est* « *dit de ton frère* (les juifs) *pour excepter les autres.* » « L'expression qu'emploie ici le Thalmud est générale. « En la traduisant par *excipit alios*, Buxtorf ajoute : *id* « *est gentes christianas.* »

L'autorité du Thalmud est beaucoup moins grande en France que dans les autres pays, par exemple en Pologne et en Russie, où elle règne absolument ; mais, même chez nous, méprise-t-on le Thalmud autant que le ferait croire le rédacteur juif du *Courrier de Paris ?* L'*Almanach israélite* pour 1850, 5619, publié à Paris, nous dit que « le Thalmud sert de *règle* non-seulement à tout « ce qui a rapport aux cérémonies, mais *même à ce qui* « *concerne les affaires civiles et criminelles* dont les « rabbins eurent autrefois la juridiction. » Et il ajoute aussitôt après : « L'étude du Thalmud, considérée autre- « fois comme obligatoire par les israélites, se perd de « plus en plus, et il n'y a guère que les rabbins qui « s'en occupent, et encore seulement d'une très-petite « partie. » Ces deux assertions sont contradictoires; mais encore une fois les juifs n'aiment pas que les *goïm*

(ce qui signifie les chrétiens, à peu près dans le sens de *giaours*) sachent bien ce qu'ils pensent du Thalmud.

Quand M. Bloch nous permettra de nous occuper de la lettre qu'il nous a écrite, nous verrons s'il est ou n'est pas thalmudiste. Son opinion a du prix, car l'*Indépendance belge* le signale comme *représentant* de la *nationalité juive*. Nous tâcherons d'avoir aussi le sentiment de M. Cahen.

En attendant, voici quelques traits empruntés de Chiarini, qui montreront si le Thalmud a eu peu d'empire sur les juifs de la dispersion. Chiarini observe que, voulant citer seulement ce qui est obligatoire, il se contente de rapporter les opinions rabbiniques les plus modérées; opinions sur lesquelles ont beaucoup enchéri les auteurs des livres juifs *non obligatoires* ou les rabbins postérieurs, comme on peut le voir dans Raymond-Martin, Bartholoni, Morosini, Eisenmenger, Buxtorf et autres.

Les juifs, selon l'auteur du *Yalkout Reoubéni*, doivent être appelés *hommes*, car c'est du premier homme que descendent leurs âmes; mais les idolâtres (c'est-à-dire les non-juifs), dont les âmes dérivent de l'esprit immonde, « doivent être nommés animaux et ne sont proprement « que des cochons. »

Abel, disent les thalmudistes, est fils légitime d'Adam et d'Ève, et Caïn est bâtard d'Ève et du diable. C'est pourquoi l'on trouve dans le Yalkout : « Toutes les âmes « descendent du côté de Caïn et d'Abel, les bonnes du « côté d'Abel, les mauvaises du côté de Caïn. » Or, les juifs seuls descendant en ligne droite d'Adam, d'Abel, d'Abraham, de Moïse, etc., et les autres peuples, particulièrement les chrétiens, ont pour premiers auteurs le diable, Caïn, Ésaü et Jésus-Christ.

« La peau et la chair, dit le même livre, ne sont que « l'habit de l'homme ; mais l'âme qui est dans le corps « mérite seule le titre d'homme. Or, les idolâtres (non-« juifs) ne peuvent pas prétendre à ce titre ; car ils « tiennent leurs âmes de l'esprit immonde, tandis que les « juifs tiennent les leurs du Saint-Esprit. »

Les juifs, comparés aux non-juifs, sont au moins « autant de fils de rois (1), » et un non-juif qui maltraite un juif, « maltraite Dieu même ; et comme il commet un « crime de lèse-majesté, il mérite la mort (2). »

Dieu, en choisissant le peuple juif, l'a constitué maître de tous les autres. Rabbi Abouhou a dit : Il est écrit dans la Bible : « Dieu s'est levé et a mesuré la terre ; il a regardé et *abandonné les peuples à la discrétion des juifs*. » C'est ainsi, remarque Chiarini sur ce texte du *Bava Khamma*, que le Thalmud explique les paroles d'Habacuc, III, 6, et qu'il en étend la force même sur les peuples qui observent les préceptes de Noé. La portée de ce passage a été reconnue par les juifs eux-mêmes, qui l'ont retranché tout entier de l'édition du Thalmud faite à Vienne. Mais ce qui est retranché du livre n'est pas pour cela retranché de la loi, ni des cœurs.

Selon le Thalmud, c'est une grande chose que la circoncision. Dieu n'a créé le monde que pour y mettre ce précepte en pratique, et il est égal en dignité à tous les autres pris ensemble. Tout homme incirconcis est donc abominable aux yeux des juifs ; mais toutefois le plus abominable fut Nabuchodonosor. Les rabbins en donnent une raison que nous ne pouvons indiquer. Il y a de fortes gaietés dans le Thalmud.

(1) Schab.
(2) Sanh.

Il nous semble que ces textes, pris entre cent, expliquent assez bien l'orgueil judaïque. Nous avons plus haut parlé du précepte de la haine. Cependant, les juifs font volontiers étalage de leur charité. Sans nier ce qu'ils pratiquent en France à cet égard, il faut noter que, pour les thalmudistes, cette charité est recommandée seulement entre juifs. Envers les autres, elle est conseillée à titre politique et suivant l'occasion. Il ne faut pas ici alléguer les bonnes œuvres, les larges aumônes que font en France un certain nombre de juifs très-civilisés. Tous les chrétiens qui s'occupent un peu des pauvres témoignent de la bonne grâce avec laquelle les grands juifs qu'ils ont abordés pèchent, au moins sur ce chef, contre les prescriptions rabbiniques. Là où le Thalmud s'efface, l'humanité reparaît. Mais ces quelques juifs ne sont pas la nation juive, et leurs transgressions particulières ni n'abrogent ni ne modifient le sens général des mœurs. Un vrai thalmudiste, en pays de Thalmud, peut consciencieusement nuire à un akkoum (idolâtre, chrétien, et dans l'interprétation usuelle, non-juif). Pourquoi le peut-il ? Voici un exemple des tortures que la glose thalmudique inflige à la loi de Moïse : Le juif peut nuire à un non-juif parce qu'il est écrit : « N'opprime pas ton compagnon. » Or, un akkoum n'est pas le *compagnon* des juifs. De là cette règle générale : « Partout où Moïse dit : *Ton compagnon*, il « ne parle pas des idolâtres ou des non-juifs. » « Les « paroles du Deutéronome : *non inibis cum eis fœdus* « doivent s'entendre des sept peuples canaanites seule- « ment ; mais les autres qui suivent (*nec misereberis* « *eorum*) doivent s'entendre de tous les peuples non « juifs. » « Le précepte d'extirper Amalek, dit le grand « Maïmonide, est obligatoire à jamais. »

Du reste, suivant Chiarini, les juifs, en train de haïr, se haïssent mutuellement. Les savants haïssent tellement les ignorants ou idiots, qu'ils disent hyperboliquement : « Qu'il est permis d'écorcher un idiot comme un pois-« son, pourvu qu'on commence l'opération par le dos. » Cet axiome est tiré du traité *Pesachim*, 49, 2, où la haine contre les *idiots* se peint avec de grands détails. Les rabbanistes haïssent en aveugles les *caraïtes*, qui s'en tiennent à la loi écrite, et les *chasidim*, sectaires adonnés à la Kabbale ; ils en sont haïs de même. Les juifs allemands et les juifs polonais se détestent et traitent de barbares les juifs d'Italie. A travers tout cela, néanmoins, ils s'entendent contre les chrétiens, déguisés sous le nom d'idolâtres, par crainte des investigations de la censure politique ou religieuse. La haine va jusqu'à l'horreur. Le *Schoul'han Arouch* défend aux juifs tout le vin d'un vase qu'un akkoum « aurait seulement touché d'un de ses doigts. » Or, d'après l'Almanach israélite pour 1859, c'est-à-dire pour l'an prochain, — il n'y a rien de plus nouveau, — le *Schoul'han Arouch* est le livre thalmudique « le plus consulté, parce qu'il « contient ce qui est le plus usuel. » Ajoutons que ce livre, qui fait partie des *Tourim*, est un des plus récents.

Il nous serait facile de multiplier ces traits qui éclairent d'une manière si vive la physionomie des populations juives dans le moyen âge et dans les diverses contrées où la civilisation moderne ne les a pas encore entamées. L'occasion se présentera peut-être de poursuivre cette étude. Partout où nous verrons un caractère pénible et fâcheux, un caractère de barbarie, nous pourrons signaler un effet du Thalmud, et nous nous convaincrons que le Thalmud est le véritable obstacle qui empêche les

juifs d'entrer dans la famille des peuples. Il les voue à l'isolement, aux soupçons, à la haine ; il les cloue à leurs superstitions , à leurs misères , à leurs trafics souvent odieux. C'est le Thalmud qui les empêche d'avoir une patrie sur la terre où ils séjournent. Les juifs français parlent souvent de leurs sentiments patriotiques; ils y mettent même un peu d'ostentation. S'ils sont sincères en cela , c'est la preuve qu'ils ne sont plus juifs , ou du moins qu'ils ne sont plus thalmudistes. Pour les vrais juifs, la vraie patrie est en Palestine. Écoutons le Thalmud : « L'air de la terre d'Israël suffit pour rendre « l'homme savant (1). Sa fécondité est si grande, que « l'espace de sol d'une sea rend cinquante mille cors « (cette mesure contient trente fois la sea) (2). Sa sainteté « est si efficace , que quiconque demeure hors de ses « limites est comme s'il n'avait point de Dieu (3). Toute « autre terre est profane et immonde, pleine de mauvaise « odeur et d'idolâtrie, et n'a pas même une étincelle de « la majesté divine. » La résurrection ne peut avoir lieu qu'en Palestine. Par conséquent « Dieu ouvre à côté « des tombeaux des juifs morts dans la captivité, de « longues cavernes, à travers lesquelles leurs cadavres « roulent comme autant de tonneaux (4). » Comment aimeraient-ils ces terres de la captivité , lorsqu'ils se consolent d'y vivre par la pensée qu'au moins Dieu n'y laissera pas leurs ossements ! « Quiconque place cent

(1) Bava Bathva.

(2) Kethouvoth.

(3) *Ib.*

(4) Le *Zohar*, qui dans chaque préjugé fait toujours un pas de plus que le Thalmud, ajoute que si un *idolâtre* ou un non-juif meurt en Palestine, il en sort tout de suite, en passant de révolution en révolution. (*Note de Chariani.*)

« florins dans le commerce aura de la viande et du vin; « mais celui qui les emploie à l'agriculture n'aura que « du sel et des herbes (1). » Cette prescription ne peut faire des agriculteurs. Celle-ci, par où nous terminerons, explique un caractère encore plus marqué : « Écor- « che un cadavre sur la place publique et gagne quelque « chose; ne dis jamais : Je suis grand prêtre, je suis « un homme de qualité, cette occupation ne me convient « pas. » Comment mieux exprimer l'amour et la rage du petit gain?

Sans doute, on rendrait un grand service au judaïsme en le débarrassant de ces scories; le difficile est la manière de s'y prendre.

— 21 DÉCEMBRE 1858 —

M. Bloch, rédacteur en chef de l'*Univers israélite représentant de la nationalité juive*, d'après l'*Indépendance*, nous écrit que rien, à son avis, n'autorise l'*Univers* à refuser l'insertion de la lettre qu'il nous a adressée. Cependant il nous prie de *substituer* certaines phrases à certaines autres; il nous menace, en outre, de demander une *réparation* aux tribunaux.

Nous ne voulons rien devoir à M. Bloch. S'il croit pouvoir nous imposer judiciairement l'insertion de la prétendue réponse qu'il nous a notifiée par huissier, il fera bien de recourir à la justice ; s'il reconnaît la nécessité de se corriger, il prendra la peine, afin d'éviter toute possibilité de mal-entendu, de nous envoyer une nouvelle lettre où il aura fait toutes les corrections qu'il jugera nécessaires. Provisoirement, et pour lui épargner des dépenses inutiles,

(1) Yevamoth.

nous engageons M. Bloch à ne pas trop oublier que le droit de réponse ne lui permet pas d'insulter le Chef de l'Église dans nos colonnes. Il n'est pas ici en pays rabbinique. Ce droit autorise simplement celui qui en use à relever les choses qui lui sont personnelles, comme l'indique le mot *réparation* dont M. Bloch prétend s'armer contre nous. Quand on invoque le droit, il faut premièrement se conformer au droit (1).

(1) Voir la lettre de M. Bloch et la réponse, IIIe partie.

TROISIÈME PARTIE

LE THALMUDISME

— DÉCEMBRE 1858 —

I

Il y a quelque temps, presque le même jour, l'*Univers* et le *Constitutionnel* ont peint chacun de leur côté ce que le premier de ces journaux appelait le juif *natif*. L'un avait pris son modèle en Algérie et l'avait peut-être un peu flatté ; l'autre recevait de Russie un portrait assez semblable à ces photographies qui enlaidissent la nature. L'*Univers* s'était davantage attaché à l'âme ; le *Constitutionnel* au corps. Ces deux peintures, si différentes, offraient pourtant des identités qui en démontraient l'exactitude ; elles laissaient à résoudre les mêmes problèmes. On se demandait pourquoi, en Algérie et en Russie, le juif natif, c'est-à-dire livré à ses seules lois, repousse avec une passion si obstinée les améliorations qu'on lui propose, préfère sa misère, ses ignominies, ses souffrances, et résiste à la douceur des temps modernes, comme il a résisté à la rigueur et aux avanies des temps anciens :

Cette question intéresse l'histoire autant que la société et l'humanité. On ne peut l'éclairer sans en éclairer beaucoup d'autres. Les juifs civilisés, profitant à l'excès des immunités que refuse la masse de leurs frères, accusent de barbarie les vieilles lois chrétiennes, si sévères, si atroces, disent-ils, pour eux. Ils se montrent plus qu'ingrats envers l'Église, constante protectrice de leur nation, ce signe de race est encore visible quand la plupart des autres sont presque effacés. Mais pendant qu'ils déclament contre le moyen âge, nous avons sous les yeux, en divers pays d'Asie et d'Europe, le juif du moyen âge. Il y a quelques années, le procès de Damas nous le montrait dans l'Orient, tel que le dépeignent des traditions inutilement accusées de mensonge; nous l'avons trouvé tel en Algérie ; tel il est encore en Russie et en Pologne, plus esclave de ses coutumes et de ses superstitions que de la haine et de l'horreur séculaires qu'elles ont attirées sur lui. Il campe, il fait un peuple à part, adonné aux basses industries, rongeant par l'usure les fruits de la terre qu'il ne cultive jamais, servile lorsqu'on le foule, ingrat lorsqu'on l'a relevé, insolent dès qu'il se croit fort. Voilà le juif du moyen âge ; il explique trop les duretés, les recrudescences d'aversion du moyen âge.

Sans excuser des excès que la raison trouve à blâmer parmi tous les peuples et dans tous les temps, le véritable philosophe n'accusera pas d'animosité gratuite contre les juifs, des hommes qui les surpassaient de beaucoup en lumières et en humanité. On peut comprendre comment, malgré la charité obstinée des Papes, les enfants d'Israël ont souvent fatigué la patience des rois et des peuples chrétiens. Ainsi déjà, avant la dispersion, leurs ancêtres avaient souvent fatigué la clémence de Dieu.

Saint Louis, non par un acte de bon plaisir, mais d'accord avec ses barons, leur fut sévère : saint Louis prenait-il plaisir à opprimer des innocents ? Philippe le Bel les traita plus rudement encore : est-ce que Philippe le Bel obéissait au fanatisme religieux ? L'infatigable bienveillance des Papes s'est communiquée à beaucoup de souverains catholiques ; elle n'a rencontré chez les juifs qu'une infatigable ingratitude. La philanthropie moderne échoue après la religion : en élevant un certain nombre de juifs à la puissance et à l'incrédulité, elle se voit contrainte d'en laisser le plus grand nombre dans leur primitive et sordide barbarie. Il y a quelque chose en ce peuple qui déconcerte la haine, la faveur et jusqu'à la charité.

Vers les dernières années de son règne, l'empereur de Russie Alexandre Ier, souverain philanthrope, et qui avait des instincts catholiques, fut touché du déplorable état des juifs répandus par millions dans ses provinces. Il institua deux comités de savants, l'un à Saint-Pétersbourg, l'autre à Varsovie, pour s'enquérir des moyens *de rendre les juifs plus heureux, en les rendant plus utiles.* Déjà, nous aurons occasion de le dire plus tard, Napoléon s'était proposé un pareil dessein (1). Trente ou quarante années se sont écoulées, les comités russes ont travaillé ; le *Constitutionnel* nous en a montré le résultat : visiblement, rien n'est fait.

A la vérité, ces comités, s'ils existent toujours, peuvent n'être plus qu'une de ces institutions de parade, comme la Russie en a beaucoup, dont le seul but est d'éblouir l'Europe. Cependant leurs efforts, même sincères, auraient-ils réussi ? Les hommes qu'ils voulaient rendre

(1) Voy. ci-après le paragraphe intitulé : *Dernières notes sur le Thalmud.*

plus heureux auraient-ils accepté la condition de devenir *plus utiles?* Un membre du comité de Varsovie, l'abbé Chiarini, prêtre catholique plein de zèle, savant du premier ordre, avait décrit à ses collègues et à l'Empereur lui-même l'obstacle devant lequel tous les plans d'amélioration purement matérielle et civile avorteraient.

L'obstacle, c'est le Judaïsme, tel qu'il est formulé dans le livre monstrueux et mystérieux qu'on appelle le Thalmud. Pour améliorer les juifs, il faut leur ôter ce livre. Mais ce livre, qui les a faits ce qu'ils sont, est tout pour eux ; c'est leur véritable Code religieux et civil, et en même temps toute leur littérature. Dans les profondeurs du peuple, on l'étudie uniquement. Là est le nerf du judaïsme et la source malheureusement sacrée de cet esprit insociable qui sépare invinciblement les juifs des chrétiens et du reste des hommes.

Les chrétiens croient généralement que la Bible contient la règle de foi des juifs, et les juifs n'ont pas négligé d'accréditer cette erreur, devenue générale en France. Plusieurs petits ouvrages ont été rédigés à cette fin; le plus adroit de ceux que nous connaissons est celui du fameux rabbin Léon de Modène, *Cérémonies et Coutumes qui s'observent aujourd'hui chez les juifs,* dont une traduction estimée fut publiée à Paris en 1674, par Richard Simon. Il y est question du Thalmud avec un certain dédain, comme d'un livre qui contient de bonnes et de mauvaises choses, que quelques Papes ont prohibé, que quelques autres ont souffert, qui ne mérite pas qu'on en parle tant, et qui n'est plus guère étudié. On ne cite souvent que l'Écriture sainte ; on insiste habilement sur le côté biblique du judaïsme, sur les prières ostensibles, sans en révéler, bien entendu, la gnose, toujours connue des fidèles ,

on appuie sur les pratiques de charité, sur la poésie des usages domestiques. Les chrétiens, même savants, s'y sont laissé prendre, et dès lors n'ont plus fait difficulté de réclamer contre l'intolérance chrétienne, comme les juifs eux-mêmes. Le traducteur de Léon de Modène, quoique prêtre, laisse voir combien il s'étonne que les chrétiens et les juifs n'aient pas toujours vécu dans les rapports de la plus intime parenté, lorsque, dit-il, la religion des juifs a les mêmes principes que la religion chrétienne, presque les mêmes prières, la même fête hebdomadaire en mémoire du repos de Dieu, et tant de rubriques semblables dans les offices, et tant de rapports dans les bénédictions ! Il observe encore que les juifs sont très-recueillis au service divin, très-charitables envers les pauvres, très-pénitents ; qu'ils pratiquent généreusement le pardon des injures, qu'ils font l'examen de conscience avec une édifiante rigueur. En même temps, venant à l'éloge de « nos juifs français, » il laisse échapper cette remarque sur les richesses qu'ils possédaient avant qu'on les eût chassés de France. « C'est de là qu'est venu le proverbe : *Il est riche « comme un juif.* Il est certain que dans ces temps-là « ils possédaient les plus belles maisons et les plus belles « terres des environs de Paris. *Les grandes usures* qu'on « leur permettait d'exercer *sous prétexte que le public en « recevait de l'utilité,* les avaient rendus si puissants « qu'on fut obligé de les détruire. » Mais il ne s'inquiète pas de concilier ce fait avec leur zèle pour la Loi mosaïque qui défend l'usure, et avec l'extrême délicatesse de conscience qu'il leur attribue. Il n'a pas surtout l'idée d'en chercher l'explication dans le Thalmud, auquel, dans ce temps-là même, les rabbins ajoutaient des commentaires aussi intolérants qu'à l'époque de la barbarie.

Léon de Modène a eu des imitateurs, et ceux-ci ne se sont pas fait faute de dire nettement que le christianisme n'est qu'une secte du mosaïsme, auquel il a emprunté sa morale, en la chargeant de superstitions. Le rédacteur de l'*Almanach israélite* pour 1859 nous paraît aussi naïf que le traducteur du rabbin italien, sauf qu'il n'attribue pas les anciennes disgrâces des juifs à « leurs grandes usures, » mais uniquement au fanatisme du moyen âge. Après nous avoir donné un précis de la religion juive, qu'il paraît réduire à une sorte de théophilanthropie, illustrée d'un petit nombre de cérémonies domestiques plus ou moins bizarres : « On vient de voir, dit-il, ce qui constitue la « croyance des juifs. *A part* ce qui concerne les *Mystères* « et le *Messie*, qui, pour eux (les juifs), n'est pas encore « arrivé, *en quoi* cette croyance *diffère-t-elle de celle des* « *chrétiens ?* Et lorsque la croyance est *à peu près identi-* « *que*, pourquoi la fraternité ne réunirait-elle pas les « en fants d'un même père ?... Leur morale (des juifs) « est celle que le christianisme leur a *empruntée...* »

Si le rédacteur de l'*Almanach israélite* ne veut pas tromper, il est au moins bien ignorant et du judaïsme et du christianisme. Cependant il paraît assez connaître les usages religieux de sa nation, et il reproduit les treize articles de foi rédigés par Maïmonide, « le plus « grand docteur de la Synagogue, et dont l'enseignement « est obligatoire dans les écoles israélites (1). » Il y a donc lu :

(1) Moïse Ben Maïmon naquit à Cordoue de 1131 à 1139, étudia sous Averroës et passa en Égypte, où il fut premier médecin du sultan Saladin et de ses deux successeurs. Il vécut en grande considération auprès de ces princes et mourut en 1209, comblé d'honneurs et de richesses. Sa réputation est sans égale parmi les juifs qui le nomment le *grand aigle de la Synagogue*, ou par excellence le *Docteur*. Ils l'appellent aussi Moses

« ... VII. Moïse est le plus grand des prophètes. — VIII. La loi tant écrite qu'*orale* que nous suivons est celle que Dieu a donnée à Moïse. — IX. *Dieu ne la changera jamais.* — XII. Dieu, à l'époque qu'il lui a plu de fixer et que lui seul connaît, nous enverra le Messie annoncé par les prophètes, et qui, assisté de la puissance divine, fera triompher la croyance à l'unité de Dieu et fera disparaître de la terre la guerre, les vices et toutes les plaies humaines (1). »

Le rédacteur de l'*Almanach* doit en outre savoir que les treize articles de Maïmonide sont suivis d'un anathème terrible contre quiconque les ébranlera. On doit excommunier ce téméraire (2), le rejeter du peuple juif. « En

Ægyptius à cause de son séjour en Égypte, et Moses Cordubensis. Il est encore désigné par le nom de Rambam, composé des lettres initiales, R. M. B. M. qui indiquent son nom en entier ; c'est-à-dire Rabbi, Moïse, Ben (fils de) Maïmon.

(1) Voici le texte de Maïmonide, traduit par Buxtorf : « VII. Prophetias Mosis magistri nostri, qui requiescat in pace, veras esse, eumque esse patrem omnium sapientium eorum qui præcesserunt, tum *qui subsecuti sunt eorum* (par ces derniers mots, Maïmonide affaiblit l'autorité des prophètes qui ont donné les signes si manifestes auxquels on reconnaîtrait le Messie). — VIII. Totam legem hodie in manibus nostris reperitur, traditam esse Mosi, magistro qui requiescat in pace. — IX. Legem hanc nunquam mutatum iri *nec ullam aliam legem traditam esse à Creatore* c. n. s. b. — XII. Adventum Messiæ credo et etiam si retardet, nihilominus semper illum exspectabo, donec veniat. » — Observons, sur ce douzième article, que les Juifs les plus savants et les plus prudents croient si peu à l'avénement du Messie, ou plutôt, malgré leurs négations, craignent tant qu'il ne soit déjà venu, que tous s'accordent pour défendre sévèrement de se livrer, en ce qui le regarde, à aucun examen ou calcul sur les prophéties.

(2) L'excommunication est prononcée par le rabbin, de son plein pouvoir. Voici ce qu'en dit Léon de Modène : « Quand les rabbins excom-
« munient quelqu'un, ils le maudissent publiquement, après quoi pas un
« juif ne peut parler à l'excommunié, ni approcher de lui d'une toise :
« l'entrée de la synagogue lui est défendue, et il est obligé de s'asseoir
« pieds-nus à terre, comme s'il lui était mort quelque parent, jusqu'à ce
« qu'il soit absous par un ou plusieurs rabbins et béni de nouveau.

« Si l'excommunication doit être solennelle et extraordinaire, on s'as-
« semble dans la synagogue et l'on allume des torches noires ; puis, au
« son d'un cor, ils prononcent malédiction à qui a fait ou fera telle ou

« niant un des principes radicaux, il est hérétique, épicu-« rien, extirpateur, et la loi commande de le *haïr et de* « *procurer sa ruine.* » Depuis sept siècles, l'anathème subsiste encore, puisque l'enseignement du *Credo* de Maïmonide est obligatoire dans les écoles israélites.

Or, si le rédacteur de l'*Almanach* veut méditer les articles reproduits par nous, et considérer ensuite que pour les chrétiens le Messie est venu, accomplissant et complétant la loi de Moïse, et l'enlevant de la pierre où elle était tracée pour l'inscrire radieuse et immortelle dans les cœurs, il avouera lui-même que la croyance des juifs et des chrétiens n'est pas *à peu près identique*. Quant à la *morale*, les chrétiens ne l'ont pas *empruntée* des juifs. On n'emprunte pas ce que l'on possède. La morale des livres saints, *conservés*, non *possédés* par la Synagogue ancienne, était dès l'origine le bien propre de l'Épouse du Christ. Elle l'a reçue de ses mains divines et communiquée à ses enfants avec toutes les lumières dont le Christ l'a revêtue, lumières que la Synagogue, jadis aveugle et infidèle, et maintenant répudiée, ne vit et ne goûta jamais. Loin donc que le christianisme soit une secte du mosaïsme, il est le mosaïsme lui-même, mais ramené à sa pureté et en même temps complété, suivant les promesses divines, par l'avénement du Messie. C'est la même Église. « Nous « pouvons, depuis notre Souverain Pontife, dit Bossuet,

« telle chose : à quoi l'assemblée répond : *Amen.* » (*Cérémonies et coutumes des juifs.*)

Nous ne savons pas si l'excommunication est encore en usage à Paris. D'après l'*Almanach israélite*, « quand un membre de la famille change « de religion, on fait *quelque acte de deuil, comme s'il était mort.* » Au chapitre : *Articles de foi*, nous trouvons cette remarque : « Les cérémo-« nies religieuses *se modernisent*. Les coutumes et les usages se transfor-« ment. Ceux qui sont fondés sur la religion peuvent se modifier, mais au « fond *ils restent;* seulement ils se rapprochent du *goût moderne.* »

« remonter sans interruption jusqu'à saint Pierre, établi « par Jésus-Christ ; d'où, en reprenant les Pontifes de la « Loi, on va jusqu'à Aaron et Moïse, de là jusqu'aux « patriarches et jusqu'à l'origine du monde. » Et le judaïsme actuel, loin d'être judaïsme biblique ou la religion de Moïse, n'est à son origine qu'une hérésie de cette religion véritable ; l'hérésie pharisaïque, laquelle s'entêtant et s'enfonçant de plus en plus dans ses orgueilleuses ténèbres, a fini, comme toutes les hérésies, par devenir une négation radicale de la vérité dont elle s'est emparée. Elle se nomme quelquefois le mosaïsme, elle n'y a aucun droit ; on la nomme le judaïsme, et ce n'est pas encore son nom : elle doit porter un nom plus nouveau, celui du code relativement moderne où s'entasse l'amas confus de ses opinions souvent incompréhensibles et contradictoires ; c'est le *thalmudisme*.

Un juif libre penseur nous disait l'autre jour que les auteurs du Thalmud sont les Jésuites du mosaïsme. Non ; ils en sont les protestants.

Comme les protestants, ils ont protesté contre la parole de Dieu en prétendant l'interpréter ; et leur protestation, s'étendant à la loi de Moïse aussi bien qu'à celle de Jésus-Christ, n'aboutit logiquement qu'à une négation. Ils nient en fait Moïse comme ils nient Jésus-Christ, parce qu'il leur est aussi impossible de ne pas trouver Jésus-Christ dans la loi de Moïse, qu'il est impossible aux protestants de ne pas trouver l'Église catholique dans la loi de Jésus-Christ.

A cause de cette protestation commune, devenue une commune négation, les juifs civilisés s'accordent avec les protestants, quoique ceux-ci soient chrétiens et les aient si âprement haïs, persécutés et méprisés ; et, les protestants,

de leur côté, tendent la main aux juifs, en dépit des anathèmes injurieux et furieux de Luther (1). L'affaiblissement de la foi, de part et d'autre, a fait ce rapprochement, n'ayant laissé dans les âmes que l'animosité contre l'Église catholique, qui est la présence visible et tangible de Jésus-Christ sur la terre. Des deux côtés, les principes antisociaux ont prévalu, ainsi qu'il doit arriver partout où l'on nie le Christ et son Église; et l'ancien antagonisme s'est apaisé entre eux pour pousser en commun à la destruction de tout ce qui s'est élevé au nom du Christ, moins encore par haine contre ce vaste et bel ouvrage que dans l'espérance infernale d'écraser enfin la Croix, fût-ce sous les débris du monde.

La différence entre les juifs et les protestants, c'est que les premiers conservent malgré tout, malgré eux-mêmes, un caractère indélébile, un caractère miraculeux qu'ils ne peuvent effacer. Ces négateurs du Christ fils de Dieu, parmi lesquels s'élèvent tant de négateurs de la divinité, sont dans le monde pour porter un des plus grands miracles dont il a plu à Dieu d'attester la divinité de son Fils. Ils le porteront, ce miracle, jusqu'au temps connu de Dieu seul, sans pouvoir le secouer, sans pouvoir périr; mais au temps marqué, alors ils rentreront comme nation dans la véritable loi de Moïse par la porte de Jésus-Christ; tandis que les protestants ou seront revenus isolément à la vérité, ou disparaîtront isolément dans l'incrédulité

(1) Voici le système conseillé par Luther à l'égard des juifs : « On « aurait dû raser leurs synagogues, disait-il, détruire leurs maisons, leur « ôter leurs livres de prières, le Thalmud et jusqu'à l'Ancien Testament, « défendre aux rabbins d'enseigner, les obliger à gagner leur vie au « moyen de travaux pénibles. » Nous ne rapporterons pas ce qu'il ajoutait à table. Sa fureur était excitée contre les juifs à cause de l'infamie de leurs blasphèmes contre Notre-Seigneur et contre la sainte Vierge.

pure, ne laissant autre chose d'eux qu'un nom sur le catalogue des égarements de l'esprit humain.

Pour revenir à notre sujet, le judaïsme, ou plutôt le *thalmudisme*, produit des traditions pharisaïques, n'a jamais été et n'est encore qu'une secte anti-chrétienne. Autrement nous osons dire que l'histoire des juifs, depuis leur dispersion, serait un mystère inexplicable. L'on ne comprendrait, ni de la part de Dieu ni de la part des hommes, les longues malédictions dont ils traînent encore le poids, ni de leur part cette épaisseur d'entêtement que rien ne brise et que rien n'amollit, et qui ne peut se dissoudre que dans les eaux corrosives de l'incrédulité. Ayant conservé non plus seulement la lettre muette et obscurcie, mais aussi le respect intelligent des livres sacrés, comment auraient-ils vécu tant de siècles parmi les chrétiens qui rêvèrent ces mêmes livres, sans qu'une fusion ardemment désirée par l'Église, alors toute-puissante, s'accomplît enfin? Comment auraient-ils encouru la haine des chrétiens? et si l'on veut que cette haine se soit allumée contre eux sans qu'ils l'aient méritée, comment auraient-ils ressenti des sentiments tout semblables, jusqu'à en remplir encore leurs écrits dogmatiques (1), à l'é-

(1) Les *Tourim*, livres « les plus consultés aujourd'hui, » dit l'*Almanach israélite*, sont un extrait du Thalmud, fait vers l'an 1340 de Jésus-Christ, par Rabbi Jacob, fils de R. Ascher. On y ajoute les commentaires *Beth Yoseph*, de Rabbi Joseph Karo, mort en 1575, et *Beth Chadasch* de Joel Sircks, mort en 1641. Le *Schoul'han Arouch*, qui contient, au rapport du même almanach, « ce qui est le plus usuel, » et que l'on peut dès lors considérer comme le manuel de la synagogue parisienne, est un abrégé des *Tourim*, réduit en forme de thèse, par R. Joseph Karo. Parmi les *Midraschim*, explications mystiques et allégoriques de la Bible, qui n'ont pas moins d'autorité que les *Tourim*, on trouve le Ialkout Reoubéni, recueil (Ialkout) fait par R. Ruben ben Hoschke, mort en 1673. « Les juifs, remarque Chiarini, font allusion à tous ces abrégés modernes, surtout au *Schoul'han Arouch*, lorsqu'ils disent que si l'on veut étudier le

poque même où, dans toute l'Europe, les ressentiments chrétiens tombaient, laissant les savants préparer l'émancipation que devaient bientôt décréter les politiques? Les chrétiens, par diverses voies, ont fait bien des pas vers les juifs; les juifs n'en ont pas fait un seul vers les chrétiens, quoique pratiquant, disent-ils, la même morale, et adressant au même Dieu les mêmes prières! (1)

Un coup d'œil sur le Thalmud nous donnera le mot de l'énigme.

judaïsme d'aujourd'hui, il ne faut pas étudier le *Thalmud*, mais les livres rituels. Ils veulent ainsi éviter les reproches que l'on peut faire à la Synagogue sur la mauvaise tendance du *Thalmud;* mais la tendance de ces livres rituels est plus intolérante que celle du *Thalmud*.

(1) M. Jourdan, grand ami des juifs, vient de faire un singulier éloge de ses protégés. Nous lisons dans le *Journal des Villes et Campagnes :*

« Hier, dans un livre nouvellement publié par M. Jourdan, rédacteur du *Siècle* et coassocié, dit-on, d'un célèbre homme d'affaires d'Israël, je lisais ces curieuses paroles : « Un banquier juif très-célèbre me disait « dernièrement : Nous sommes une douzaine d'Israélites, à Paris, *qui « absorbons toutes les affaires et tous les capitaux*, et patronnons toutes « les entreprises. Heureusement pour vous tous, incirconcis que vous « êtes, nous ne pouvons pas nous souffrir mutuellement; nous nous fai- « sons la guerre à qui mieux mieux, et cependant, *même dans l'état « de lutte et de division où nous sommes, nous vous tondons de très-près.* « Priez Dieu que nous ne nous entendions jamais; *car au lieu de vous « tondre,* NOUS VOUS CROQUERIONS! » (*Les Mauvais Ménages*, p. 47.)

« Voilà certainement des paroles imprudentes, des paroles qui du moins ne feront ni aimer ni considérer les capitalistes juifs; et c'est un juif qui les a prononcées, et un ami qui les rapporte! *O tempora! o mores!* »

VILLENEUVE.

Le petit livre qui contient ce témoignage est une pauvreté en l'honneur du divorce.

II

Un écrivain israélite (1) qualifiait dernièrement le judaïsme de *culte divinement révélé*. Nous lui avons fait observer que cette qualification ne pouvait pas s'appliquer au judaïsme thalmudique. Parmi les juifs de la dispersion, deux sectes seulement se tiennent à la Bible ; ce sont : 1° les *Samaritains* ou *Samaréens*, dont il n'y a plus que quelques restes dispersés dans le Levant : ils reçoivent seulement les cinq livres écrits par Moïse ; 2° les *Karaïtes* (d'un mot hébreu qui signifie : texte de la loi écrite), à peine plus nombreux que les Samaritains, et dont l'origine semble remonter à l'époque de l'introduction du Thalmud : ils se tiennent aux livres de la Bible qui sont dans le canon juif, et sans rejeter absolument la tradition, ils refusent de la croire inspirée. Le reste, la masse de la nation juive, est rabbaniste. Rabbaniste et thalmudiste, c'est tout un, là du moins où il reste de la foi. Écoutons Léon de Modène. Malgré sa prudence cauteleuse, il fait bien des aveux :

« Et parce que la base de *tous les préceptes cérémonies, et coustumes des juifs vient du Thalmud*, et qu'elles en tirent *toute leur autorité*, il est bon de découvrir son origine, et de dire par ordre ce qu'il contient.

« J'ai remarqué (chapitre 1er de son ouvrage) que les juifs ont reçu la loy *écrite* de Moyse, et la loy *orale des rabbins* qui est l'exposition de la première, avec le ramas de toutes leurs autres constitutions. Tant que le Temple a subsisté, les juifs ne pouvaient rien mettre par écrit de cette seconde loy, qu'on appelait

(1) M. Bloch, rédacteur de l'*Univers israélite*. Voy. plus haut.

à cause de cela la *loy orale* ou de *bouche*, parce qu'elle s'enseignait seulement de vive voix, par tradition.

« Mais environ six vingts ans après la destruction du Temple, le rabbin Juda qui vivoit alors, et qui pour la sainteté de sa vie estoit nommé par les juifs *Rabenu acados*, ou *notre saint maître*; ce rabbin, dis-je, qui estoit fort riche, et grand ami de l'empereur le pieux Antonin, voyant que la dispersion des juifs faisoit oublier cette loy de bouche, écrivit tous les sentiments, constitutions, et traditions des rabbins, jusqu'à son temps; et cela assez en abrégé, dans un livre qu'il nomma *Misna* (comme qui diroit répétion de la loy). Il divisa cet ouvrage en six parties, dont la 1re traite de l'*agriculture et des semences*; la 2e des *jours de feste*; la 3e des *mariages* et de ce qui *concerne les femmes*; la 4e des *procez* et des *différends qui naissent des dommages-intérêts*, et de toutes sortes d'affaires civiles; la 5e des *sacrifices*; et la 6e des *puretez* et *impuretez*. Mais comme ce livre estoit fort succinct et peu intelligible, cela donna lieu à beaucoup de disputes, qui, venant à s'augmenter, firent naître l'envie à deux rabbins qui estoient à Babylone, dont l'un se nommoit *Ravena* et l'autre *Ravascé* (1), de recueillir toutes les expositions, disputes, et additions, qui avoient esté faites pendant 350 ans sur la *Misna* : à quoy ils ajoutèrent plusieurs récits, sentences, et dits notables, qui estoient venus à leur connaissance, mettant la *Misna* comme le texte, et le reste en forme d'explication, dont ils formèrent le livre que l'on nomme *Thalmud de Babylone*, ou bien *Ghemara*, divisé en soixante parties, nommées *Massactod*. Quelques années auparavant, un certain rabbin *Yocanan* de Jérusalem, avoit fait un pareil ouvrage, qu'on nomme *Thalmud Gerusalmi, thalmud de Jérusalem*. Mais comme il estoit fort court et d'un style fort rude, le babylonien luy fut préféré, comme plus ample et plus intelligible. Sur ce dernier, le rabbin Salomon, qu'on nomme ordinairement *Rasci* (2), fit un commentaire, à quoy une académie

(1) Rav Asché commença cet ouvrage, selon Buxtorf, l'an 357 de Jésus-Christ. *Et laboravit in eo per annos sexaginta. Ipsi successit* Maremar, *anno* 427, *et tandem* Rabbi Avina, *vulgo* Ravina, *absolutum anno Christi* 500. (Chiarini.)

(2) Ce célèbre rabbin, grand interprète du *Thalmud*, était français, natif de Troyes. Il mourut en 1105. Ses commentaires sur le *Thalmud* sont plus estimés des juifs polonais que tous les autres (Chiarini). D'après le traducteur de Léon de Modène, son vrai nom n'est ni Raschi, ni Jarchi, mais *Itsahaki*, fils d'Isaac. Ce traducteur ajoute : « Je remarque en

de Rabbins ajouta des disputes appelées *tossafod* (additions). De ce Thalmud babylonien on a tiré plusieurs extraits, et surtout de trois traitez compris dans les six dont je viens de parler; parce que ceux de l'*agriculture*, des *sacrifices*, et des *puretez* et *impuretez* ne sont plus maintenant en usage.

« Il y a eu des Papes qui ont défendu le Thalmud, et d'autres qui l'ont souffert; et à présent il est défendu, particulièrement en Italie, où il n'est lu, ni vu. »

L'adroit rabbin sait parler et se taire à propos. Nous l'avons cité pour mettre hors de doute l'origine toute humaine et rabbinique du Thalmud, et prouver à nos contradicteurs israélites que le judaïsme thalmudique ne peut passer pour un *culte divinement révélé*. Nous leur prouverons aussi aisément, s'ils le veulent, qu'il n'est pas davantage *politiquement consacré*, attendu que la loi française n'a nullement entendu consacrer le thalmudisme, et tout au contraire.

Mais si Léon de Modène avoue que tous les préceptes, cérémonies et coutumes des juifs viennent du *Thalmud* et en *tirent leur autorité*, il se garde d'avouer que la loi écrite a complétement disparu sous l'amas des prétendues révélations de la loi orale, comme le premier texte de la *Mischna* elle-même, tel qu'il a été rédigé par Juda le Saint, a disparu sous la *Gemara*, s'éloignant toujours plus du mosaïsme. Il n'avoue pas que la Bible n'est étudiée que peu, et en partie, et jamais sans les commentaires thalmudiques, où le texte sacré devient ce que veulent les rabbins;

« *faveur* de nos juifs français, qu'ils se sont acquis une grande réputation, « pour avoir surpassé les autres dans la connaissance du *Thalmud*, et « principalement les Champenois, qui en ont fait une étude particulière. « Ils sont auteurs d'une bonne partie des *Tosaphot*, additions ou expli- « cations du *Thalmud*. La plupart étaient de Rheims ou de Troyes, et « ils y *enseignaient publiquement le Thalmud à tous les juifs*. » C'est un fait que l'historien des juifs en France ne doit pas perdre de vue.

en sorte que c'est encore le Thalmud, et le Thalmud seul, que l'on voit dans le peu que l'on étudie de la Bible. Il n'avoue pas, il ne donne pas même à entendre que cette *Gemara*, complément ou perfection de la *Mischna*, est un véritable code d'insociabilité et de haine contre tous les peuples non juifs. Suivant la définition thalmudique, la *Gemara* est la liqueur aromatique, la *Mischna* est le vin, la *Mikra* ou loi écrite n'est que de l'eau. Cette eau pure a reçu toutes les couleurs et toutes les saveurs qu'a voulu lui donner le rabbinisme en délire. Elle a changé de figure, de nature et d'esprit sous la multitude des interprétations, mille fois interprétées à leur tour, des commentaires commentés eux-mêmes à l'infini. La somme de ces gloses, de ces légendes, de ces monstrueuses conceptions, forme le vrai Thalmud de Babylone. Véritable océan, dont le lit, primitivement creusé par la tradition pharisaïque et sans cesse élargi, a reçu comme révélations également sacrées tout ce que les rabbins d'Orient et d'Occident ont pu rêver sous l'aiguillon de la haine, durant onze siècles d'ignominie (1).

Nous ne saurions, dans les limites obligées de cet aperçu, donner l'analyse d'un livre aussi compliqué que le Thalmud. Au dire des savants les plus experts, il abonde en choses ingénieuses, brillantes, savantes, sages même et utiles (2) ; mais on ne peut cependant l'ouvrir

(1) La foi des rabbins, et par conséquent celle du peuple, dans la permanence et dans la spontanéité de la révélation parmi eux, est constatée jusqu'au milieu du dix-septième siècle, par le traducteur de Léon de Modène. « Ils ont, dit-il, toujours dans la bouche, *Halaca le Mosce mi Sinai. Cette explication a été donnée à Moïse sur le mont Sinaï.* Il est vrai, ajoute-t-il, que sous le nom de tradition, ils débitent bien souvent des chimères.

(2) Sunt in eo multa juridica, medica, physica, ethica, politica, astronomica et aliarum scientiarum præclara documenta... Sunt in eo illustria

sans y reconnaître l'esprit toujours enfiellé des premiers inspirateurs et rédacteurs, ces pharisiens qui, voyant le Sauveur multiplier les miracles, lui donnaient le nom ignominieux de Belzébut, et qui maudissaient l'aveuglené, parce que Jésus-Christ l'avait guéri : *Maledixerunt ergo ei et dixerunt : Tu discipulus illius sis, nos autem Moysi discipuli sumus*. Jésus, flétrissant leur morale injuste, leur reprochait d'avoir abandonné la loi de Moïse pour suivre les traditions corrompues de leurs pères : « Pourquoi violez-vous le commandement de Dieu par « vos traditions? Dieu dit : Honore ton père et ta mère; « et qui maudira son père et sa mère encourra la mort. « Mais vous, vous dites : Quiconque dira à son père et à « sa mère : Ce qui pourrait soutenir votre vie est con- « sacré à Dieu, et ne leur donnera pas le nécessaire pour « vivre, celui-là agit bien et ne manque pas à la loi. « Je vous dis que celui-là, en omettant d'honorer son « père et sa mère, abandonnera le commandement de « Dieu pour suivre vos traditions (1). » Jésus leur reproche encore leur avarice : « Vous ne pouvez servir Dieu « et l'argent. » Sur quoi les pharisiens le raillent, et le Seigneur ajoute : « Vous passez pour justes aux yeux des « hommes, mais Dieu connaît vos cœurs, et ce qui est « estimé des hommes est en abomination devant Dieu. » On lit encore dans saint Luc : « Les Pharisiens purifient « tout ce qui est hors du calice, c'est-à-dire hors d'eux- « mêmes, et ce qui est à l'intérieur est plein de rapines

ex antiquitate proverbia, insignes sententiæ, acuta apophtegmata, scite prudenterque dicta innumera, quæ lectorem vel meliorem, vel sapientiorem, vel doctiorem reddere possunt, et seu rutilantes gemmæ non minus hebræam linguam exornant quam omnes Latii et Græciæ flosculi suas linguas condecorant. *Buxtorf*.

(1) Matth., xv, et Marc, vii.

« et d'iniquités. » Voilà, en quelques mots, l'esprit du Thalmud : interprétation pharisaïque de la Loi au profit des passions et des convoitises humaines, subtilités et raffinements ridicules dans les pratiques extérieures, orgueil sans bornes envers Dieu et les hommes, haine sans bornes du Christ et des chrétiens.

Or, nous le répétons, durant tout le moyen âge, la synagogue et la nation juive n'ont pas eu d'autres livres. La plupart des rabbins proscrivaient même l'enseignement des langues grecque et latine, comparant celui qui s'y livrait à celui « qui élève un cochon » ; et quant à la langue sainte, elle était à peine moins dédaignée. « Peu de juifs, « disait Léon de Modène, au commencement du dix-sep- « tième siècle, sauraient faire un discours en hébreu, « qu'ils appellent langue sainte ; ils ne sont pas plus ver- « sés dans le chaldéen. Ils parlent la langue du pays qu'ils « habitent, se contentant entre eux d'entremêler quelques « paroles hébraïques corrompues. Les doctes qui possè- « dent l'Écriture sont rares, et il n'y a guère que les rab- « bins qui sachent faire avec esprit un discours de suite en « langue hébraïque. » Aujourd'hui, les rabbins eux-mêmes ne sont plus si clercs. En Pologne et en Russie, où ils passent leur vie à pâlir sur le Thalmud, ils ne savent plus l'hébreu; en France, où, suivant l'*Almanach israélite*, le Thalmud est négligé, les chrétiens, dit le même almanach, « sont plus zélés que les juifs pour l'étude de l'hébreu. » Mais en France et ailleurs, lorsque les juifs étaient savants et connaissaient la Bible, où l'étudiaient-ils ? dans le Thalmud. En discutant avec les chrétiens, ils citaient le texte sacré, gardant pour eux l'interprétation thalmudique et n'en croyant nulle autre.

« Les juifs, dit Chiarini, qui étudient la Bible, en se

« servant de quelques-uns des commentateurs qui ont, à « leurs yeux, la réputation d'être aussi savants que pieux « thalmudistes, font un cours assez étendu de doctrine « thalmudique, et aussi propre que celui du Thalmud à « leur faire perdre le bon sens et à leur corrompre le cœur « au nom de l'Éternel. » Pour preuve, il apporte une « quarantaine de passages du commentaire de Raschi, le plus accrédité et le plus répandu de tous ceux qui existent (1), et que l'on continue de réimprimer (2), quoique plein du fanatisme judaïque du moyen âge. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire tous ces extraits, choisis dans les diverses sections qui divisent la Bible en autant de lectures qu'il y a de semaines dans l'année. Donnons-en cependant ici quelques-uns, pour faire comprendre comment les thalmudistes ont formé et maintenu l'orgueil et l'insociabilité de la *nationalité* juive.

Genèse, I, 1 :

« Pourquoi la *Tora* (la Loi et la Genèse) commence-t-elle par l'histoire de la création du monde, et non par les préceptes de la loi qui forment son objet ? Afin que les juifs pussent dire des autres nations (3) : Toute la terre est de Dieu, car c'est lui qui l'a créée, et par un trait de sa volonté, il l'a ôtée aux autres nations (par exemple aux sept peuples de Chanaan) et nous l'a donnée. En effet, les mots *Beréschith Bara* ne signifient pas que « Dieu a créé le ciel et la terre dans le commencement, » comme on l'explique d'ordinaire, mais que *Dieu les a créés pour les Israélites ;* car ceux-ci sont appelés par Jérémie (II, 3) *Réschith tévuotho* (initium proventus ejus). »

(1) Quia autem inter omnes legis interpretes princeps est (Raschi), ideo posterioribus sapientibus dictus fuit interpres legis. *Buxtorf.*

(2) Chiarini cite trois éditions : Amsterdam (*Biblia magna*), 1724 ; Prague, 1802; Cracovie, 1820-22.

(3) Pour désigner les non-juifs, Raschi se sert souvent d'une expression qui signifie les *peuples du monde*, sans faire la moindre distinction entre les idolâtres de jadis et les peuples non juifs de nos jours.

Ch. XXIV, v. 20 :

« Abraham prit une génisse, une chèvre, un bélier, une tourterelle et un pigeon, et coupa en deux la génisse, la chèvre et le bélier ; mais il ne coupa point les oiseaux, pour signifier que les peuples du monde, dont la génisse, la chèvre et le bélier sont l'emblème, *seront petit à petit anéantis*, tandis que les Israélites, qui sont signifiés par les oiseaux, *existeront à jamais*. »

Ch. XVII, v. 7 et 8 :

« Dieu, qui a établi son alliance avec Abraham, et qui lui a promis la Palestine, s'est servi de cette clause en la lui promettant : « Afin que je sois ton Dieu et le Dieu de ta postérité après toi, » pour faire entendre que les peuples du monde qui n'ont jamais demeuré et qui ne demeurent point *en Palestine sont comme s'ils n'avaient point de Dieu*.

Ch. XXVI, v. 36 :

« Ésaü peut être comparé à un cochon ; car, comme le cochon montre aux juifs ses pieds fendus pour leur persuader qu'il est une bête pure, tandis qu'il ne l'est pas, de même Ésaü a imité quelquefois les mœurs de Jacob pour se faire la réputation d'un juif orthodoxe. »

Il faut se rappeler qu'Ésaü représente les peuples non juifs, et Jacob les juifs. On voit ici quel compliment les juifs veulent intérieurement nous faire, à nous autres chrétiens, et quelle marque d'estime et de confraternité ils pensent nous donner lorsqu'ils daignent nous féliciter d'avoir emprunté leur morale. La même observation s'applique au commentaire suivant, sur le ch. XXIX, v. 13 :

« Laban courut au-devant de Jacob, fils de sa sœur, l'embrassa et le baisa, non par l'affection que lui inspirait l'étroite parenté qui existait entre eux, mais *il courut au-devant de lui* pour voir s'il apportait des richesses. Il *l'embrassa* pour s'assurer s'il avait de l'or dans ses poches. Il *le baisa* parce qu'il soupçonnait qu'il pouvait avoir des perles dans sa bouche. »

Exode, II, 12 :

« Moïse ne se détermina pas à tuer l'Égyptien, parce qu'il avait observé qu'il n'était vu de personne, comme il est écrit dans le texte sacré ; mais parce qu'il avait remarqué qu'*aucun des descendants de ce même Égyptien ne deviendrait prosélyte*. Car l'expression : *Et vidit quod non vir* doit s'entendre d'un homme vertueux, tel qu'un juif ou un prosélyte, et non d'un Égyptien ou non-juif. — Toutefois (ch. VIII, vers. 16), Moïse, reconnaissant du bon office que la terre lui avait rendu en cachant le cadavre de l'Égyptien, ne voulut pas frapper la poussière de sa verge pour en tirer des insectes, et ce fut Aaron qui fit cette besogne. »

Au verset 7 du chapitre XIV de l'Exode, Raschi trouve l'occasion de revenir sur la maxime reçue dans la Synagogue que *le plus juste d'entre les non-juifs mérite la mort*, et il est à remarquer qu'il substitue l'expression de *non-israélite* à celle de *goï* ou d'*idolâtre* (1), ce qui prouve que cette maxime n'est pas applicable aux idolâtres en particulier, mais aux non-juifs en général.

Au verset 5 du chapitre XX, promesse de prédilection faite à Israël *obéissant*, Raschi ajoute que tous les autres peuples ne sont *rien aux yeux de Dieu*, et il le dit formellement des autres peuples non juifs, et non des idolâtres en particulier. Nouvelle preuve que ces deux expressions, idolâtre et non-juif, sont parfaitement synonymes.

Lévitique, XVIII, 4 :

« *Cheminer en suivant les commandements de Dieu* ne veut pas seulement dire qu'il faut que les juifs observent leurs lois, mais qu'ils doivent toujours étudier ces lois *et rien que ces lois*. Ras-

(1) Les juifs qui veulent qu'on les appelle israélites et non pas juifs, ne désignent jamais entre eux les non-juifs que par les qualifications injurieuses de *goï*, pluriel *goïm*; de *nochri*, pluriel *nochrim*; *cuthi*, pluriel *cuthim*, *akkoum*. c'est-à-dire, les étrangers, les autres, les nations du monde, et leur refusent la qualité d'êtres humains.

chi ajoute : « Ne quittez pas l'étude de la loi ; ne dites jamais : J'ai déjà appris les doctrines de mon peuple, je veux aussi apprendre celles des autres peuples. »

Ch. xxv, 17 :

L'étoile qui, selon la prophétie de Balaam, détruira tous les enfants de Seth, est le Messie, *qui détruira tous les non-juifs ;* car les enfants de Seth et les non-juifs sont la même chose. »

Ch. xxxi, 19 :

« Les tombeaux des Araméens, c'est-à-dire des nouveaux juifs, ne rendent pas impur, car la loi parle ici de l'impureté contractée par l'attouchement d'un cadavre d'*homme*, tandis que, selon le témoignage d'Ézéchiel (interprété), les *Juifs seuls sont des hommes* (1). »

Deutéronome, iv, 19 :

« Si Dieu n'a pas empêché les peuples non juifs d'adorer les idoles, mais seulement les juifs, c'est qu'il *compte détruire les premiers et conserver les seconds.* »

Ch. xxiii, 17. Modèle d'interprétation rabbinique :

« Raschi compare les peuples non juifs aux ânes, car il est écrit (*Gen.* xxii, 5) : « Demeurez ici avec l'âne, » en disant : ne lisez pas *Im*, avec ; mais *Am*, *peuple*. Il faudrait donc traduire, selon Raschi : « Demeurez ici, les autres peuples sont des ânes. »

Isaïe, xix, 9 :

« La prophétie qui parle ici des *rois et des nations* nous apprend, selon Raschi, que ces rois, avec tous les princes et princesses qui forment leur cour, méritent d'être comparés aux taureaux et aux vaches ; ce que le commentateur confirme par d'autres passages de la Bible.

(1) Voy. quelques-unes de ces interprétations d'Ézéchiel dans le paragraphe intitulé : *Dernières notes.*

Ch. LXV, 25 :

« Le loup et l'agneau paîtront ensemble, et le lion mangera du fourrage comme le bœuf. » D'où Raschi conclut qu'à l'arrivée du Messie, les non-juifs seront comme les agneaux, comme la paille, etc., et les juifs comme les loups, les lions et les bœufs, et même comme la flamme, pour dévorer et consumer les premiers. Il parle plus particulièrement de la maison de Joseph et de celle d'Esaü, par allusion à celui des deux Messies qui fera la guerre, c'est-à-dire au *fils de Joseph*, et à celui des peuples non juifs qui est le plus en horreur aux juifs, c'est-à-dire les *chrétiens*. — Sur Zacharie, XII, 10, le Prophète annonçant que le Messie sera pleuré comme on pleure la mort d'un fils unique, Raschi observe que cela doit s'entendre du Messie *fils de Joseph*, qui sera tué ; car l'autre Messie, fils de David, *vivet in seculum.* »

Nous ne disons rien des interprétations ridicules, absurdes, indécentes, qui abondent dans ce commentaire et qui ne respectent pas plus la majesté divine que le bon sens humain (1). Ce qui précède suffit pour faire connaître avec quel soin et quelle rage la haine des autres peuples est inculquée aux juifs par le thalmudisme. Il ne se livrait pas à un mouvement de jovialité pure, ce rabbin qui disait : Que signifie Har-Sinaï ? une montagne (*Har*) d'où la haine (*Sina*) est descendue contre tous les peuples ; mais il peignait dans sa profondeur le sentiment par lequel et pour lequel semble avoir vécu ce que l'on appelle la *nationalité juive*. Si l'on observe que ce qui précède n'est pas encore le Thalmud, et n'en est que l'esprit, on

(1) GEN., XXX, V. 10. *Dormivitque cum eâ nocte illa*, cela ne veut pas dire, comme on le croit ordinairement, que Jacob a partagé la couche de Lia, sa femme ; mais, selon Raschi, Dieu lui-même *dormivit cum eâ*, car le prénom *ipse* sans article tient ici la place du nom de Dieu, et c'est Dieu et non Jacob qui est le père d'Issachar. — NUM. XXII, 8. L'Éternel donnait ses réponses à Balaam pendant la nuit ; car ce n'est que pendant la nuit que le Saint-Esprit visite les prophètes des autres nations, *imitant ceux qui vont secrètement visiter leurs maîtresses.* Cette image plaît à Raschi ; il la répète sur Job, IV, 14.

devinera ce que le thalmudisme a fait de la parole de Dieu et ce qu'il faut penser du zèle judaïque pour la morale de Moïse. A supposer que les chrétiens aient emprunté cette morale des juifs, certes les thalmudistes leur en ont bien fait cadeau ! « Le vice capital du Thalmud, de ses extraits, « de ses commentaires, dit Chiarini, ainsi que des com- « mentaires de la Bible, est d'avoir pris l'histoire pour la « loi, ou les actions des hommes pour la volonté de Dieu. « Ainsi, par exemple, la rectriction mentale, le men- « songe, la fraude, le meurtre même dont l'histoire de la « Bible ne manque pas d'accuser les ancêtres des juifs, se « trouvent élevés au rang des lois et sont érigés en règle « de conduite aussi souvent que ces crimes ont été commis « contre des non-juifs. »

Nous ne contestons pas les vertus particulières qui peuvent se trouver partout, et nous ne prétendons point évaluer le niveau des mœurs privées sur les mesures que fournit cet enseignement. Chez les juifs, comme chez les autres hommes, la nature soutient la raison et l'empêche de trop extravaguer, quant à la conduite ; mais l'enseignement est détestable et l'histoire en atteste trop les effets. C'est par là que la masse juive est restée imperméable aux autres peuples et a formé parmi toutes les nations où elle se trouvait répandue une nation distincte et hostile, admirablement insensible aux vexations, il faut le dire, mais non moins merveilleusement insensible aux bienfaits. Sur ce dernier point, ne parlons pas de l'Église catholique : les juifs l'ont parfois solennellement bénie, ils l'ont toujours aussi solennellement haïe, et Pie IX sait présentement ce que vaut leur reconnaissance ; tenons-nous à l'ingratitude politique et civile. L'histoire contemporaine en fournit un exemple qui mérite d'être rappelé.

Les juifs sont prodigues de prières et de bénédictions pour les souverains sous lesquels ils vivent, et l'on a vu dernièrement que les hyperboles ne leur font pas peur (1). Le Thalmud a réglé tout cela avec beaucoup de finesse et de politique. Il ordonne aux juifs de se faire bien venir des non-juifs, quand l'occasion le requiert, afin d'éviter leur haine ; de prendre part à leurs joies, même pendant les fêtes dont le peuple d'Israël doit avoir horreur ; de nourrir les pauvres, de visiter les malades et d'enterrer les morts des non-juifs, uniquement pour l'amour de la paix ; enfin, selon l'expression de Chiarini, les juifs doivent dissimuler la misanthropie de leurs lois, pour ne point rompre ouvertement avec les autres peuples qui leur accordent un asile. Maïmonide (2) veut même que dans certaines occasions où ils peuvent être remarqués, ils se comportent de telle sorte que les non-juifs puissent dire : *Quel peuple que les juifs ! Quelle loyauté ! Quelle religion !* Cette bonne opinion une fois acquise, ils trouveront le moment pour en tirer profit. La même sagesse leur est encore plus recommandée à l'égard des gouvernements. Le Thalmud engage les juifs d'aller à la rencontre d'un roi non juif aussi bien que d'un roi israélite (3). Il compare le royaume du ciel à ceux de la terre, sans en excepter ceux des non-juifs (4). Il inculque plusieurs fois le principe que les lois de tel ou tel royaume où les juifs vivent actuellement doivent être respectées (5). Seulement, il y a une glose. Les juifs doivent aller à la rencontre des rois non juifs, non pour leur rendre le même honneur qu'aux

(1) Voy. plus haut, *les Bénédictions* de M. Bloch.
(2) Jad. Chasaka.
(3) Berac., 9, 2, et 19, 2.
(4) *Ibid.*
(5) Bava Kamma.

rois israélites, mais uniquement pour apprendre à distinguer la gloire des premiers de celle des seconds, et s'écrier, comme observe Raschi : Quelle sera donc la gloire d'un roi israélite à l'arrivée du Messie ! Les deux rabbins, qui dans le Thalmud (*Beracoth*) comparent le royaume du ciel à ceux de la terre, parlent ainsi, le premier, pour flatter un roi non juif, et il se rétracte dès qu'il est sorti de sa présence; le second, uniquement pour prouver qu'autour d'un roi terrestre quelconque, il règne le même silence qu'autour d'un roi céleste. Enfin la maxime souvent répétée d'être fidèles aux lois du pays a donné lieu à de longues discussions, qui l'ont expliquée pour les cas où ces lois ne se trouvent point en collision avec les lois thalmudiques et où le mépris qu'on en ferait pourrait compromettre la Synagogue (1).

Les juifs français n'avaient pas besoin des conseils thalmudiques pour afficher leur reconnaissance envers Napoléon Ier. Il était fort. Ils ne lui marchandèrent point les louanges, le bénissant d'avoir, un peu contre leur gré, en 1808, décrété leur régénération. Ils le vantaient comme leur libérateur, presque comme leur messie. Sans doute, les bienfaits de l'empereur n'engageaient pas tous les juifs du monde; mais enfin, puisqu'il y a une *nationalité* juive, on pouvait croire que partout les juifs lui seraient au moins bienveillants. Hélas ! en 1812, quatre ans après le bienfait, quand l'hosanna judaïque retentissait encore dans les synagogues de France, les juifs de Pologne, parfaits thalmudistes, ne firent pas honneur à leurs frères régénérés ! Écoutons M. le général de Ségur sur cet épisode de la grande retraite : « Les Lithuaniens,

(1) Choschen Hammischpat, 3e partie de Tourim.

« que nous abandonnions après les avoir tant compromis, « recueillirent et secoururent quelques-uns de nos sol- « dats ; mais les juifs, que nous avions protégés, repous- « sèrent les autres. Ils firent bien plus, la vue de tant de « douleurs irrita leur cupidité. Toutefois, si leur infâme « avarice, spéculant sur nos misères, se fût contentée de « vendre au poids de l'or, de faibles secours, l'histoire « dédaignerait de salir ses pages de ce détail dégoûtant ; « mais qu'ils aient attiré nos malheureux blessés dans « leurs demeures pour les dépouiller, et qu'ensuite, à la « vue des Russes, ils aient précipité par les portes et les « fenêtres de leurs maisons ces victimes nues et mouran- « tes ; que là, ils les aient laissés mourir de faim et de « froid ; que même ces vils barbares se soient fait un « mérite aux yeux des Russes de les y torturer : des « crimes si horribles doivent être dénoncés aux siècles « présents et à venir (1). »

Il nous est doux de croire que nos concitoyens les juifs d'Alger sont aujourd'hui aussi bons Français que ceux de France. On ne trouverait plus aujourd'hui parmi eux des *imbéciles*, *fanatiques thalmudistes*, pour nous servir des expressions israélites du *Courrier de Paris*, comme celui avec qui nous avons causé en 1841 et qui préférait le bâton turc à la faveur chrétienne. Ils ont abandonné le Thalmud, ils sont libres penseurs, ils brûlent de servir la France, ils lui seront fidèles, nous le croyons. Mais si l'on avait quelque affaire au Maroc, et qu'il fût question de se confier aux sentiments de gratitude des juifs de ce pays-là, quoique si voisins d'Alger, en vérité nous pensons qu'il y faudrait apporter beaucoup de prudence.

(1) *Hist. de Napoléon et de la Grande Armée* pendant 1812, II, liv. XII.

L'aperçu que nous venons de donner de la doctrine thalmudique sur un seul point, celui de la nationalité, suffit parfaitement, ce nous semble, pour justifier saint Louis d'avoir fait brûler le Thalmud comme livre anti-social.

Nous examinerons le Thalmud au point de vue de l'usure.

— MÊME DATE —

Intervention de M. Cahen, traducteur de la Bible.

Il est délicat de toucher aux enfants d'Israël. Pendant que M. Bloch nous adresse des lettres que nous devons le prier de refaire, un autre savant israélite, rédacteur d'un autre journal, profite de ce que nous l'avons nommé pour tenter une diversion. C'est M. Isidore Cahen, rédacteur de la Bible et directeur des *Archives israélites*. Nous serons obligés de prendre bien garde, si nous ne voulons pas nous attirer les réclamations des douze tribus et nous voir envahis par voie de correspondance. Ces écrivains israélites, si ardents à nous envoyer de la prose, ont pourtant eux-mêmes des journaux, dans lesquels ils attaquent les catholiques avec une violence peu commune.

Le dernier numéro des *Archives israélites*, « recueil religieux, moral et littéraire, » qu'on nous avait dit fort pacifique, est plein d'appels à la guerre contre les *ultramontains* et même contre les chrétiens en général ; il propose divers moyens de les faire rentrer dans le devoir, parmi lesquels il y en a de fort excentriques ; par exemple, de « rompre toute relation avec eux, *dussent-ils eux-mêmes en retirer du profit ! ! !* » On a vu comment, de son côté, M. Bloch nous accommode dans ses bénédictions. Et ces messieurs ne veulent pas qu'on leur réponde, que dis-je, ne veulent pas qu'on les nomme, sous peine de recevoir leurs rouleaux, et bientôt leurs huissiers ! Cela est de très-mauvais genre, de faire ainsi intervenir les

huissiers dans les discussions, lorsqu'on a soi-même un journal pour se défendre et qu'on en use si largement pour attaquer. Que les journalistes israélites prennent exemple des chrétiens. Voient-ils l'*Univers* répondre au *Siècle* dans le *Siècle*, le *Journal des Débats* répondre à l'*Univers* dans l'*Univers ?* Par ces invasions, on a l'air de chercher le combat ; en fait, c'est un moyen de le fuir, mais un mauvais moyen. Les écrivains juifs auront beau nous fatiguer de leurs réclamations et nous annoncer des procès ; ces ruses ne les mettront pas à couvert des vérités que nous leur destinons. Ils les recevront, ils les recevront publiquement, ils les recevront tout entières. La liberté de la presse qu'ils exercent envers les autres s'exercera envers eux. Ainsi, le meilleur pour eux est encore de garder la fierté et les usages de la profession.

Ceci ne s'applique que par précaution à M. Isidore Cahen ; sa lettre est mesurée et polie, il n'attaque aucune autorité respectable, il n'invoque aucun droit, il semble n'avoir d'autre désir que de soulager le judaïsme du poids du Thalmud.

Laissons donc M. Cahen défendre ses frères.

PARIS, le 20 décembre 1858.

« MONSIEUR,

« Ce n'est qu'aujourd'hui que j'ai lu vos articles de samedi dernier et d'hier 19. Comme mon nom s'y trouve mentionné, vous me permettrez peut-être un mot de réponse. Il y a 25 ou 30 ans j'ai publié dans l'*Encyclopédie* de M. Reynaud un article sur le *Thalmud*, où je crois avoir prouvé que cette compilation ne mérite ni tout le bien, ni tout le mal qu'on en a dit. C'est un recueil de dissertations, de conversations, où, à côté de choses très-morales, il y a des inepties et des bizarreries, et c'est à tort que vous confondez les légendes qui se trouvent ailleurs avec le Thalmud, qui, croyez-le bien, n'exerce depuis fort longtemps

aucune influence sur le caractère de mes coreligionnaires. A moins donc d'avoir un intérêt à les rendre odieux, comment peut-on ressasser sur cette collection tout ce qui, à des époques diverses, a été mis à sa charge ? Elle n'a plus qu'un intérêt purement archéologique.

« Pour ce qui concerne la question, si les Israélites ont, oui ou non, conservé l'intégrité du texte de la Bible, sans parler des savants de l'école de Tibériade, qui sont entrés dans des détails minutieux pour conserver à ce texte toute sa pureté, j'attends la liste de vos hébraïsants qui peuvent se mesurer avec les Iona Ben Ganach, avec les Kimhi, les Jbn Esraa ; et dans les temps modernes, avec les hébraïsants de l'époquede Mendelsohn. Ni les Buxtorf, ni les Gesenius, et les Ewald, quoique bons grammairiens, n'auraient pu écrire l'hébreu comme le moindre rabbin. Il n'entrait d'ailleurs pas dans les vues des auteurs du Nouveau Testament d'attacher de l'importance au texte de l'Ancien. La thèse soutenue par M. Renan est donc fondée.

« Si vous croyez qu'il est bon qu'on entende les deux parties, veuillez, je vous prie, insérer cette lettre dans votre journal. »

« J'ai l'honneur de vous saluer avec respect, Monsieur,

« Votre serviteur,

« S. Cahen,

« Directeur des *Archives israélites*. »

Il nous semble que l'article qui précède répond déjà parfaitement aux objections de M. Cahen, et que ces objections laissent parfaitement debout les observations auxquelles elles prétendent répondre.

Nous n'avons pas lu l'article *Thalmud* dans l'Encyclopédie de M. Reynaud. Si M. Cahen l'a fait imprimer à part, nous le prions de nous indiquer où nous pourrons nous le procurer. Nous conjecturons, par la date de ce travail, que M. Cahen a voulu contredire quelques assertions de la *Théorie du judaïsme* de Chiarini, qui a paru vers la même époque. M. Cahen a pu contester l'influence du Thalmud sur les juifs *de France;* mais Chiarini le *constate* invinciblement sur les juifs de Pologne. Ils n'étu-

dient pas d'autre livre : « Le fils de cinq ans à la Bible, « le fils de dix ans à la *Mischna*, le fils de treize ans aux « *Préceptes*, le fils de quinze ans au *Thalmud*, » et cette étude doit durer toute la vie. Telle est la loi rabbinique encore en vigueur.

Mais il ne s'agit pas seulement du Thalmud; il y a aussi les commentaires thalmudiques de l'Écriture sainte, dont nous avons suffisamment fait connaître l'esprit sur un point important, et qui éclairent d'une vive lumière l'histoire des juifs de la dispersion. Ces commentaires sont-ils également abandonnés? Nous voyons dans les journaux juifs qu'il existe en France, parmi les juifs, un parti avancé et un parti *rétrograde;* c'est M. Cahen lui-même qui parle ainsi ; et ce parti rétrograde vient de triompher dans les élections consistoriales. Qu'est-ce que cela veut dire? Il nous semble que tous les Israélites, même à Paris, ne parlent pas du Thalmud avec le même mépris que M. Cahen.

M. Cahen a pris pour épigraphe de ses *Archives israélites* ce verset de la Genèse : *Dieu vit que la lumière était bonne, et il sépara la lumière des ténèbres;* mais M. Bloch a mis pour enseigne à l'*Univers israélite*, ce verset de l'Exode, où il est question des ténèbres de l'Égypte : *Mais la lumière éclairait tous les enfants d'Israël dans tous les lieux de leurs demeures.* Il y a donc en Israël un parti de la *lumière* qui se sépare, et un parti des *ténèbres* qui prétend voir clair. Qu'est-ce que la lumière? qu'est-ce que les ténèbres? Une petite dissertation sur ce point, si M. Cahen voulait l'écrire, pourrait illuminer beaucoup la question du thalmudisme.

Nous avouerons à M. Cahen que nous sommes en peine de sa religion. Il n'est pas rabbiniste, cela est évident; il

se moque dans son dernier numéro d'un *vénérable grand rabbin* du parti rétrograde. Mais est-il samaritain, est-il caraïte, est-il de la secte des *chasidim* ou kabbaliste ?...

S'il se tient à la Bible, comment observe-t-il son culte ? Il n'y a plus ni roi, ni temple, ni sacerdoce. Où est le grand prêtre de la race d'Aaron ? Où sont les lévites ? Où prendre ce clergé légal, investi d'attributions si essentielles que le peuple juif n'a vraiment plus de culte, n'ayant plus de prêtres légitimes ?

Et si M. Cahen est simplement rationaliste, alors que voit-il faire dans cette discussion, puisqu'il n'est pas plus juif que nous ? Car le rationaliste juif est aussi repoussé du juif croyant que le chrétien lui-même. Ce n'est pas la raison, c'est la religion qui *relie* les hommes ; c'est par la foi qu'ils sont frères. Le premier raisonneur, après Satan, fut Caïn. Caïn n'a pas de frères.

M. Cahen nous accuse de vouloir rendre les juifs odieux parce que nous parlons du Thalmud. Lorsqu'il aura lu notre travail, il connaîtra mieux nos intentions. Nous voulons simplement, autant que nous le pourrons, empêcher les juifs de nuire aux chrétiens et de se nuire à eux-mêmes, double résultat où les a conduits l'esprit thalmudique, et où il les conduirait encore, si cet esprit n'était pas abandonné.

Nous ne chicanerons pas M. Cahen sur la supériorité scientifique des hébraïsants de sa nation. Il a bien le droit d'être d'un autre avis que Léon de Modène, Chiarini, l'auteur de l'*Almanach israélite pour* 1859 qui accusent les juifs de ne plus savoir l'hébreu ; il a bien le droit aussi d'appuyer les thèses de M. Renan. M. Renan, quoique chrétien (par le baptême), est un peu le frère de M. Cahen. Et qu'importe après tout que les juifs aient conservé la lettre de la

Bible, s'ils n'en ont plus l'esprit, s'ils n'entendent pas les prophètes, s'ils n'y voient pas Jésus-Christ, s'ils n'y voient plus Dieu ?

Cependant M. Cahen, même comme simple rationaliste et comme simple savant, nous semble se faire le plus grand tort lorsqu'il dit qu'il « n'entrait pas dans les *vues* « des auteurs du Nouveau Testament d'attacher de l'im- « portance au texte de l'Ancien. » Il heurte ici des évidences trop au-dessus de ses forces. Les *auteurs* du Nouveau Testament renvoient sans cesse à l'Ancien, *sicut scriptum est per prophetas*. Nous connaissons la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, fils de David, autant par l'Ancien Testament que par l'Évangile. Il y a des détails de la passion du Sauveur que nous avons par les prophètes ; et le Sauveur lui-même, par un dernier trait de miséricorde, a dit aux Juifs : *Voyez et reconnaissez-moi*, lorsque étant attaché à la croix, il attesta une dernière fois sa mission en chantant, dit saint Jérôme, tout le psaume de David qui annonçait l'accomplissement en lui des promesses faites au genre humain (1) : *In cruce positus psalmum integrum decantabat*.

O aveugles qui avez des yeux ; ô sourds qui avez des oreilles !

— 22 DÉCEMBRE 1858 —

Nous avons dit hier, à l'occasion de M. Cahen, que les juifs, en France comme ailleurs, étaient divisés en deux partis : le parti avancé et le parti *rétrograde*, appelé aussi parti *orthodoxe*. Nous avons ajouté que ce parti venait de triompher dans les éclections consistoriales : un mot

(1) Le psaume XXI : *Deus, Deus, meus, respice in me*, etc. Voy. S. Matth., XXVII, 46, et S. Marc, XV, 34.

oublié a donné à notre parole un peu trop d'étendue. Le parti rétrograde ou orthodoxe n'a triomphé que dans le Haut-Rhin ; là, d'après les feuilles israélites *éclairées*, mais non orthodoxes, ce ne serait pas le Saint-Esprit qui a fait l'élection ; dans les autres consistoires, au contraire, notamment à Paris, la *lumière* a triomphé, et l'orthodoxie est vaincue.

Nous nous sommes demandé ce que croit ce parti orthodoxe et en quoi il diffère de l'autre. « Il ne veut *d'aucun* « *progrès*, dit le *Lien d'Israël*, cité et approuvé par les « *Archives israélites*, et il préfère l'ancienne routine au « système éclairé et civilisateur pratiqué dans le reste de « la France. » M. Cahen lui-même, tout savant qu'il est et du parti des éclairés, ne paraît pas connaître d'autre définition de l'orthodoxie des orthodoxes : « Nous vou- « drions, dit-il, que M. le grand rabbin de Colmar et le « comité des conservateurs de Paris fissent connaître, pour « l'édification des Israélites de France, comment ils en- « tendent l'orthodoxie. » Nous ne pouvons en savoir plus long que M. Cahen, et pour débrouiller ce mystère, nous avons besoin d'entendre les orthodoxes.

Mais en attendant le règlement des articles de foi, les orthodoxes et les éclairés du Haut-Rhin (il y a aussi des éclairés par là) ne laissent pas de se gourmer assez chaudement : et cela va jusque devant la justice. On ne lira pas sans intérêt le compte rendu suivant, tiré du dernier numéro des *Archives israélites :*

« Le 11 septembre, le tribunal correctionnel de Colmar a vu s'asseoir sur le banc de la prévention un pauvre vieillard nommé Bloch, de Wintzenheim, âgé de soixante-douze ans et se qualifiant de rabbin honoraire.

« Voici en résumé l'historique de cette déplorable affaire :

« Le rabbin de Wintzenheim, M. Dietesheim, s'efforce depuis longtemps d'abolir dans sa synagogue tous les usages surannés, d'éloigner même certaines prières qui, selon lui, ne sont plus convenables en France ; c'est ainsi qu'il avait, entre autres, supprimé quelques *selichoth*. Ces modifications n'étaient pas du goût de la communauté, où l'orthodoxie compte encore de nombreux partisans.

« Vous savez aussi qu'il y a deux ans, et sous l'impulsion de quelques personnes éclairées, les élections avaient introduit au Consistoire de Colmar trois hommes appartenant au parti progressiste : c'est le nom que l'on donne communément au parti opposé à l'orthodoxie.

« Le chef des orthodoxes, le grand rabbin Klein, fut vivement contrarié de ce résultat. Homme ardent et passionné, une lutte intérieure d'abord, mais qui bientôt ne fut que trop publique, éclata entre la majorité du Consistoire et M. le grand rabbin.

« Aussi, depuis cette époque, s'est-il, avec une activité fébrile, appliqué à fanatiser les masses, en parcourant sans cesse, depuis bientôt deux ans, jour et nuit, toute la circonscription. Quelques-uns de ses partisans répandirent des mensonges et des calomnies, et bientôt la basse classe , c'est-à-dire la majorité malheureusement des Israélites du Haut-Rhin, fut convaincue que la religion était exposée aux plus grands dangers. C'est à l'aide de ces manœuvres habiles que l'on se préparait aux élections de 1858.

« Ce système fut aussi appliqué à Wintzenheim ; la localité s'y prêtait admirablement. Il y a un an, M. Klein y alla passer un samedi pour prêcher contre les novateurs et préparer les élections. Depuis lors la position du rabbin est devenue impossible, car la coterie orthodoxe, partout indisciplinable, reprenant son naturel et se sachant encouragée et soutenue par M. Klein, ne cessa de l'invectiver et de méconnaître son autorité.

« Pendant les derniers jours de selichoth, le rabbin, ayant officié un matin, comme il le fait depuis de longues années, fut apostrophé de la manière la plus grossière par notre rabbin honoraire, parce que la manière de dire les prières de M. Dietesheim n'était pas de son goût ; le culte fut troublé ; le rabbin, outragé dans l'exercice de ses fonctions, dut quitter la synagogue.

« Poussé à bout, M. Dietesheim se décida à porter plainte au parquet ; une instruction judiciaire s'ensuivit et eut pour résultat d'amener notre homme en police correctionnelle, sous la double

prévention de trouble au culte et d'outrage à un ministre du culte dans l'exercice de ses fonctions.

« Tout le monde était convaincu que ce pauvre vieillard avait été poussé, surexcité par les orthodoxes, qui avaient trouvé en lui un représentant très-convenable à la scène qu'ils voulaient donner au public israélite.

« M. Klein, ne dissimulant pas le rôle qu'il jouait lui-même en tout ceci, a voulu comparaître en qualité de témoin à décharge, malgré l'avis contraire de l'avocat du prévenu, qui avait voulu enlever à cette affaire tout l'éclat que ses auteurs persistaient, au contraire, à lui donner.

« Le grand rabbin a donc volontairement comparu en police correctionnelle, où il fit une déposition si étrange, si contraire à la dignité de ses fonctions, que M. le procureur impérial, qui par exception, et pour cette affaire, était venu occuper le siége lui-même, commença son réquisitoire en ces termes à peu près :

« Nous assistons ici à un spectacle bien déplorable : un rabbin « est grossièrement insulté dans la synagogue, et l'homme qui « représente le chef du culte israélite dans ce pays, vient dé- « fendre non le rabbin offensé, insulté, mais l'insulteur.

« C'est qu'il s'agit ici d'une manœuvre électorale. Dimanche « prochain, en effet, auront lieu les élections consistoriales, et « ce jour-là le scrutin doit décider de la victoire entre les « stationnaires et les progressistes. M. Klein est à la tête des pre- « miers, M. Dietesheim appartient aux progressistes, qui s'ap- « pliquent, par la fondation d'utiles institutions, à faire dispa- « raître de nos rues *ce trafic louche auquel nous faisons la guerre.*

« Aussi M. Klein n'a-t-il pas craint de venir ici, non pas témoi- « gner, mais plaider pour ce pauvre vieillard, qui abrite tout un « parti devant vous. »

« Le procureur impérial démontre sans aucun effort que « Bloch a troublé le culte et outragé le rabbin. Je ne demande « pas, dit-il en terminant, de peine corporelle contre ce vieillard, « qui n'est ici qu'un instrument, mais je vous demande une « forte amende, afin que la condamnation soit sensible aux vé- « ritables auteurs de ce scandale. »

« Le tribunal déclare le prévenu coupable de la double prévention, et faisant droit aux conclusions du ministère public, le condamne à 100 fr. d'amende et aux dépens.

« S. Cahen. »

Ce procès semble démontrer que les orthodoxes, qui forment la masse dans le Haut-Rhin, sont fortement attachés au *trafics louches ;* et en même temps il donne une assez faible idée du respect des progressistes pour les usages de leurs pères. Tous les livres religieux de la Synagogue s'accordent à défendre aux juifs, sous peine d'excommunication, de porter une affaire quelconque devant les tribunaux des non-juifs, quand même la procédure de ces tribunaux suivrait à la rigueur celle qui est prescrite par les lois rabbiniques. Voyez le *Chorchen Hamesch pat*, le *Gettin*, le *Yad Chazaka* et le *Schul'han Arouch*, livre en pleine vigueur, suivant l'*Almanach israélite.*

Si donc M. le grand rabbin de Colmar n'était pas lui-même, hélas ! un peu *éclairé*, il devrait maudire le plaignant et lui interdire l'entrée de la synagogue ; et l'excommunié, pieds nus, assis à terre, privé de la société de ses coreligionnaires, devrait attendre dans cette posture qu'il fût absous par un ou plusieurs rabbins et béni de nouveau. Assurément le rabbin orthodoxe ne fera rien de pareil, et c'est la preuve que les rétrogrades sont eux-mêmes très-avancés. Mais alors que veulent donc les progressistes et jusqu'où va donc le progrès ?

— 24 DÉCEMBRE 1858 —

M. Salomon Cahen, directeur des *Archives israélites* nous adresse une nouvelle lettre. La voici :

PARIS, le 23 décembre 1858.

« MONSIEUR,

« Je ne me flatte pas de voir insérées dans l'*Univers* les lignes suivantes, puisque vous dites que les juifs ayant des journaux doivent s'en contenter.

« Ils s'en contentent effectivement ; mais lorsqu'ils sont attaqués par un journal, à quoi sert une réponse dans leur propre journal ?

« Comme vous n'aimez pas les répliques, et que vous tenez à dire du mal de mes coreligionnaires, en pensant sans doute servir par là votre religion, je termine ici ma correspondance.

« J'ai l'honneur de vous saluer, Monsieur,

« Votre très-humble serviteur,

« S. Cahen. »

Il nous semble que M. Cahen n'est pas précisement de bonne humeur. Peut-être réussirons-nous à le calmer par cette insertion dont il n'osait pas se flatter. Qu'il supporte maintenant une petite observation. Il a plus d'une fois attaqué l'*Univers* dans les *Archives israélites*, mais nous ne croyons pas que jamais il lui soit arrivé de reproduire les articles qu'il attaquait. Songe-t-il à tenir maintenant une autre conduite et se prépare-t-il à mettre sous les yeux de ses lecteurs le travail qui nous a valu ses deux lettres ? Nous ne l'espérons guère. Si nous nous trompons, que M. Cahen veuille bien nous le dire ; mais s'il ne compte pas insérer dans les *Archives israélites* les articles de l'*Univers* sur le Thalmud, pourquoi trouve-t-il mauvais que nous lui demandions de rester chez lui comme nous restons chez nous ?

Et si M. Cahen veut bien relire ce que nous avons répondu à sa première lettre et ce qu'il répond à son tour, il verra que c'est lui qui a sujet de ne pas aimer les répliques.

— MÊME DATE —

(NOTE.)

Nous ne croyons pas devoir remettre à la publication de notre troisième article sur le Thalmud, une explication importante sur le crédit de ce livre religieux parmi les Israélites. Nous avons eu l'occasion de faire remarquer que s'il est renié souvent, on ne peut néanmoins jamais s'assurer du véritable sentiment de ceux qui le renient.

Cette observation va être complétement confirmée.

M. Cahen, en nous écrivant (23 décembre) qu'il a fait jadis un article sur le *Thalmud* où il croit avoir prouvé que « cette compilation ne mérite ni tout le bien ni tout le mal qu'on en dit, » ajoute :

« C'est un recueil de dissertations, de conversations, « où, à côté de choses très-morales, il y a des inepties et « des bizarreries ; et c'est à tort que vous confondez des « légendes qui se trouvent ailleurs avec le Thalmud, qui, « CROYEZ-LE BIEN, *n'exerce depuis fort longtemps* AUCUNE « INFLUENCE *sur mes coreligionnaires*. A moins donc « d'avoir intérêt à les rendre odieux, comment peut-on « ressasser sur cette collection tout ce qui, *à des époques* « *diverses*, a été mis à sa charge ? Elle n'a plus qu'un in- « térêt purement archéologique. »

Voilà un reniement du Thalmud et une négation de son influence tout à fait catégoriques. Nous n'avons pas douté que M. Cahen, homme mûr, savant connu par un important ouvrage, l'un des éclairants du parti des éclairés,

n'eût parlé dans la sincérité de son cœur israélite. Qui ne l'aurait cru comme nous ?

En même temps, néanmoins, nous étions tourmenté d'un certain embarras d'esprit, non-seulement à cause des sous-entendus judaïques auxquels il est prudent de s'attendre lorsqu'il est question du Thalmud entre juifs et chrétiens, mais parce que notre mémoire s'obstinait à nous souffler que M. Cahen lui-même n'avait pas toujours parlé du Thalmud dans le même sens. Il ne nous vint pas en l'esprit de recourir à l'article que M. Cahen voulait bien nous indiquer ; c'était ailleurs que nous avions vu quelque chose qui rendait un autre son, et que M. Cahen semblait avoir oublié plus que nous. Nous en parlâmes à M. Bonnetty, la plus commode et la mieux meublée des bibliothèques catholiques, et qui depuis vingt-huit ans a recueilli avec un soin prévoyant, dans les cinquante-sept volumes de ses *Annales de Philosophie chrétienne*, un si grand nombre de documents précieux.— Mais sans doute, nous dit aussitôt M. Bonnetty ; en 1844, M. Cahen, traducteur de la Bible, c'est bien le vôtre, a publié le prospectus d'une traduction du Thalmud, et il n'en parlait pas comme d'un pur objet d'archéologie. J'ai encouragé le projet et j'ai recueilli le prospectus, qui m'a paru curieux. Voyons donc cela.

M. Bonnetty alla se placer devant sa collection des *Annales*, réfléchit un moment, prit un volume, l'ouvrit : — Tenez, nous dit-il, j'ai eu la main heureuse.

Si M. Cahen le permet, nous allons lire ensemble. *Annales de Philosophie chrétienne*, 3e série, t. IX, 28e de la collection, page 161, 1844 :

Traduction du Thalmud (de Babylone) et du Schoul'han Arouch, code religieux israélite, avec cette épigraphe : « Ils lurent dans

« ce livre, dans la Tora de Dieu, distinctement et intelligible-
« ment; ils comprirent en lisant. (Néhémie, VIII-8.) » A Paris, chez M. CAHEN, au bureau des *Archives israélites de France*, rue Pavée, 1, au Marais.

Après quelques considérations sur l'utilité que présente la traduction des livres religieux des différents peuples, le rédacteur du prospectus, M. Singer, *fondateur propriétaire*, continue en ces termes :

« Chose singulière ! une seule communion dont les membres, dispersés sur toute la surface du globe, semblent, par cette position appeler plus particulièrement la plus grande publicité possible, est précisément celle où l'on n'en trouve *aucune*. Cette communion est *la nôtre* ; ses livres *dogmatiques fondamentaux* sont *beaucoup moins connus* que ceux des habitants de l'extrémité asiatique. Ils sont inconnus non-seulement à ceux qui sont dehors, mais même à nous autres qui vivons dans l'intérieur. En effet, les livres de Moïse, l'*Ancien Testament*, contiennent bien la base primitive de notre culte ; mais sur cette base s'est élevé l'immense édifice de la législation thalmudique renfermée dans la *Guemara* et résumée dans le *Schoul'han Arouch*, code religieux. Hormis les gens de profession, hormis les rabbins, qui de nous connaît ces ouvrages autrement que de nom ? *Ce sont pourtant ces ouvrages qui règlent la vie religieuse du juif depuis la première aspiration jusqu'au dernier soupir*. A cela, on répond que la Guemara dérive de la Bible, que tout le monde peut consulter ; soit, mais il faut considérer que cette dérivation est *tellement compliquée, tellement éloignée* que la connaissance de l'une ne peut donner *aucune idée* de l'autre. Aussi, ceux qui se flattent, au moyen de la Bible, de connaître notre religion *sont dans une complète erreur* ; ils n'en connaissent pas les points les *plus importants*, les *principaux développements*. Je dis cela de moi, et les dix-neuf vingtièmes de mes coreligionnaires sont dans la même position...

« Cette erreur est pourtant la cause du peu d'intérêt que le monde chrétien attache à l'étude du Thalmud ; car ce monde pense que la Bible suffit pour étudier la loi judaïque ; mais on ne veut pas comprendre que la *loi de Moise et la loi du Thalmud sont deux*, qui ont bien quelques points en commun, mais qui *diffèrent radicalement dans l'ensemble*..... Je sais bien qu'on nous

désigne quelquefois sous le nom de sectateurs de Moïse et nous adoptons même ce titre ; mais *cette appellation est fautive*, appartient aux caraïtes, et *ne nous convient nullement* ; car NOUS SOMMES RABBINISTES ESSENTIELLEMENT, tel est notre vrai nom de secte ; je parle de ce qui est et je n'ai pas à m'occuper de ce qui devrait être.

« Jusqu'à ce jour, nous nous sommes donc rapportés *aveuglément* à ce que les rabbins nous ont dit de nos livres de religion. Ils nous ont *probablement* toujours enseigné la vérité, *telle que ces livres l'ont faite*. Je ne prétends nullement affaiblir la confiance que ces théologiens méritent ; mais par le temps qui court, chacun aime à voir clair dans ses affaires, par ses propres yeux et non par ceux d'autrui. Or, le Thalmud, comme nous venons de le dire, *étant le véritable contexte de notre culte et que les théologiens* INVOQUENT SANS CESSE, le temps est venu de voir ce que contient ce Thalmud. Il faut donc que nous puissions lire cet ouvrage dans notre langue maternelle...

« J'ai donc résolu de doter mon pays d'un *Thalmud* français, d'un *Schoul'han Arouch* français. Ce second ouvrage contient la législation, le Code, tandis que le premier présente la discussion et les motifs. Tous les deux sont également indispensables au juif rabbiniste qui veut connaître ses obligations et leurs causes ; au publiciste qui veut porter un jugement éclairé sur nos institutions, et au curieux qui cherche à s'instruire ou simplement à satisfaire sa curiosité.

« L'ouvrage sera publié en 16 volumes in-4° : 12 consacrés au Thalmud et 4 au Schoul'han Arouch... Le travail sera confié à plusieurs israélites versés dans le *Thalmud* et ayant l'habitude des travaux de ce genre, et chacun, mettant son nom à son œuvre, en prend la responsabilité ; *le tout sous la gestion de* M. CAHEN, *l'un des collaborateurs*, déjà connu par la traduction de la Bible. Le prix de chaque volume pourra revenir à 6 fr., et le prix de tout l'ouvrage à 100 fr. »

Nous aurions été inspiré par ce prospectus en entreprenant notre travail sur le thalmudisme, que nous ne l'aurions pas fait autrement. Comment donc M. Cahen peut-il nous accuser de vouloir rendre les juifs odieux, lorsque nous parlons d'un livre qu'il a voulu traduire par les motifs que l'on vient d'entendre, et notamment pour l'a-

vantage de tout *juif rabbiniste qui veut connaître ses obligations et leurs causes?*

Comment nous dit-il, aujourd'hui, que le Thalmud n'exerce plus *depuis longtemps* aucune influence sur le caractère de ses coreligionnaires, lorsque l'on disait « sous « sa gestion, » en 1844, il n'y a pas longtemps, « que « l'immense édifice de la législation thalmudique ren- « fermée dans la *Guemara* et résumée dans le *Schoul'han* « *Arouch* RÈGLE LA VIE RELIGIEUSE DU JUIF, DEPUIS LA PRE- « MIÈRE ASPIRATION JUSQU'AU DERNIER SOUPIR ? »

Pourquoi l'*Almanach israélite* pour 1859, vantant la parfaite clarté et la parfaite morale (empruntée par les chrétiens) des livres religieux judaïques, nous dit-il qu'*on peut les ouvrir*, que *tout est traduit*, que *tout est à jour*, lorsque, d'après M. Singer, écrivant « sous la gestion » de M. Cahen, dix-neuf juifs sur vingt ne connaissent que de nom, même le *Schoul'han Arouch*, le code religieux qui les régit, et s'en rapportent *aveuglément* au dire des rabbins, lesquels leur ont « *probablement* toujours enseigné la vérité *telle que ces livres l'ont faite?* »

Pourquoi M. Cahen nous dit-il de *bien croire* que la *collection* connue sous le nom de *Thalmud* « n'a plus qu'un intérêt purement archéologique, » lorsqu'il demandait en 1844 des souscriptions pour se mettre en état de prouver que le judaïsme actuel n'est nullement dans la Bible, et pour livrer aux fidèles ce Thalmud, qui est le *véritable contexte du culte* et que les rabbins *invoquent sans cesse?*

Est-ce que les juifs ont coutume d'affirmer une chose lorsqu'ils parlent entre eux, et une autre chose lorsqu'ils parlent aux chrétiens? Nous savons bien que c'est une doctrine thalmudique ; mais nous ne pensions point que

M. Cahen fût *orthodoxe,* et nous aurions cru qu'avec la bonne foi de la science et l'audace du progrès, il tenait pour peu correcte cette pratique de tradition non enseignée dans la morale de Moïse, la morale écrite, celle que les chrétiens ont empruntée.

Puisque nous sommes en train de poser des questions, nous voudrions bien savoir pourquoi le projet de traduire le Thalmud n'a pas eu de suite. Peut-être les fonds ont-ils manqué, peut-être aussi le courage. Le plus probable est que les prudents et les savants d'Israël sont intervenus et ont fait agir les puissants. Chiarini disait : « Le « seul moyen de dévoiler autant que possible le judaïsme « est de donner au public une version fidèle et complète « du Thalmud de Babylone. » Il ne doutait pas que ce ne fût le moyen de renverser l'influence des rabbins, dans le pays où elle pèse sur les juifs sans contre-poids. Mais la difficulté et le péril de donner une traduction *fidèle* et *complète* lui semblaient ne pouvoir être vaincus que par un chrétien. Il y a de terribles anathèmes contre les révélateurs. Nous conjecturons que M. Singer, qui ne connaissait pas le Thalmud, a proposé de le traduire pour faire pièce aux rabbins. Il appartenait sans doute au parti éclairé, et M. Cahen, vieil antagoniste des rabbins (en cela il n'a pas changé), lui a promis main-forte. On a vu ensuite l'inconvénient général de cette divulgation, et M. Cahen s'est soumis à l'orthodoxie, qui veut que les mystères de la loi restent clos.

Nous ne le blâmons point; mais ce n'est pas une raison pour nous dire : « Le Thalmud n'est qu'un recueil de « vieux contes qui n'ont plus qu'un intérêt archéologique, « *croyez-le bien.* »

Avec sa permission, nous ne le croyons pas.

III

Ce n'est pas pour rien que juif est partout synonyme d'usurier. L'usure est, comme la haine, un dogme thalmudique.

Il est écrit (Deut., XXIII) : *Non fœnerabis fratri tuo..., sed alieno ;* Tu ne prêteras point à usure à ton frère, mais seulement à l'étranger. L'*étranger*, c'est l'incirconcis. L'interprétation rabbinique a tiré de là, non la *permission du prêt à intérêt*, mais le *précepte de l'usure.*

Les rabbins ont même levé la défense mosaïque qui protége le frère contre le frère, tant l'usure leur paraît une chose bonne et favorable au peuple de Dieu. Deux juifs, pourvu qu'ils soient doctes, peuvent se prendre vingt pour cent. Car, connaissant à fond la loi, ils doivent savoir que l'usure est défendue; donc ils ne sauraient percevoir ce léger intérêt de vingt pour cent qu'à titre de don gracieux offert par Abel endetté à Caïn qui l'oblige.

Quant à l'étranger, c'est-à-dire l'incirconcis, le précepte est positif et d'une largeur infinie dans la pratique. Il remonte à la plus haute antiquité. On le trouve dans le livre *Siphri*, antérieur aux deux Thalmud, et que nul docteur n'oserait contredire. Mais au contraire les docteurs ont exagéré sur le Thalmud et sur le Siphri, et la rage de l'usure s'est accrue à mesure que s'accroissaient les plaintes, les exécrations et les répressions dont elle était l'objet. Quelques novateurs en petit nombre ont osé ne pas condamner le prêt gratuit même à l'égard des non-

juifs. Cette doctrine n'a obtenu aucune considération. Les observateurs et commentateurs thalmudistes l'ont emporté d'un consentement unanime.

Dans le *Piské Thosephoth*, ou *Décisions additionnelles doctrinales* du traité *Avoda Zora*, on trouve ces paroles qui regardent les goïm : « Il est *absolument défendu* de « leur prêter sans usure. »

Maïmonide, traité *Yad Chazaka*, s'exprime sans ambages : « Il dit : Tu ne prendras point d'usure de ton « frère ; cela est donc défendu à l'égard de ton frère, mais « pas défendu pour le reste du monde... Il est dit dans le « Siphri que les paroles *alieno fœnerabis* renferment un « *précepte affirmatif*, et les autres : *fratri tuo non fœne-* « *rabis* un précepte négatif. » Chiarini ajoute : « Les « juifs d'aujourd'hui nous prouvent que cette doctrine « n'a pas vieilli chez eux ; car dans l'*Extrait des Pré-* « *ceptes*, qu'ils lisent chaque année pendant la Pentecôte, « nous trouvons ces paroles : Il est *de précepte* que l'on « prête à l'étranger (au non-juif) lorsqu'il est forcé d'em- « prunter. »

Chiarini parle des juifs de Pologne. Nous ne savons pas si l'*Extrait des Préceptes* est le même dans les synagogues de France ; mais nous nous rappelons que dernièrement, à l'occasion d'un procès entre juifs éclairés et juifs orthodoxes, le procureur impérial reprocha aux orthodoxes de vouloir entretenir les fidèles dans leurs vieilles habitudes de négoce envers l'incirconcis.

Cet énoncé suffit. L'histoire est là, comme nous l'avons dit, pour prouver avec quel zèle les juifs ont mis en pratique le précepte de l'usure. Les contradictions de quelques docteurs sur ce point ont été de tous temps et en tous pays régularisées par l'invariabilité de l'usage. C'est un

ancien caractère des juifs de ne garder parfaitement la loi, même celle du Thalmud, qu'autant qu'elle s'accorde avec leurs intérêts ou avec leurs passions. Sans scrupule ils ont fait l'usure, quelle que fût la loi qui la défendît, quelque péril qu'il y eût à la faire. Une des choses qui étonnent le plus dans leur histoire, c'est l'audace avec laquelle ils ont tout bravé pour conquérir ce lucre odieux. De nos jours, et même *dans les pays où le soleil se lève réellement*, suivant une expression que M. Bloch nous permettra de lui emprunter, il n'est pas rare de rencontrer des israélites, d'ailleurs parfaitement vertueux, qui, parvenus à la plus belle vieillesse et ayant prêté toute leur vie, rendent leur âme à Dieu sans avoir à se reprocher d'avoir jamais prêté au-dessus de quinze pour cent.

Toujours beaucoup chicanés sur ce chapitre, ils se sont toujours défendus faiblement, tantôt en alléguant les doctrines modérées des rabbins, écrites comme à dessein pour leur fournir cette excuse ; tantôt en invoquant les circonstances atténuantes. L'intérêt qu'ils tirent de l'argent, disent-ils, est une compensation des impôts dont on les accable. Sans doute que dans les pays où ils ne paient rien au delà des taxes exigées de tout le monde, le dix, le quinze et le vingt pour cent viennent en indemnité des impôts dont ils furent jadis accablés ! Ils ont dit aussi que dans l'état de servitude et d'ilotisme où ils étaient réduits, force leur était bien de faire l'usure quoique défendue, et que cela était pour eux de droit naturel. Léon de Modène est curieux à entendre.

Ce rabbin très-fin et très-instruit a fourni le meilleur sinon le premier modèle du juif pastoral et théophilanthrope. Rien n'est amusant comme de voir à quel point il sait donner des airs de tourterelle à sa race d'oiseaux de

proie. « Ils se défendent bien plus, dit-il, de tromper quel-
« qu'un qui n'est pas juif qu'un juif, tant parce que l'ac-
« tion est mauvaise en elle-même, qu'à cause que le scan-
« dale en est plus grand ; aussi nomment-ils cette action
« *chillul ascem*, ou *profaner le nom de Dieu*, qui est un
« des plus grands péchés. C'est pourquoi, si quelqu'un
« parmi eux trompe, cela ne doit être imputé qu'à ce par-
« ticulier. Aussi n'y a-t-il pas de vrai juif qui le fasse, la
« tromperie n'étant point permise par la loi, ni soufferte
« en aucune manière par les rabbins. » On le voit, c'est la vertu même ! Mais comment expliquer la renommée ? Rabbi Léon n'en est nullement embarrassé : « Il est bien
« vrai, poursuit-il, que dans le déplorable état où leur dis-
« persion les a réduits, comme il leur est défendu presque
« partout de posséder aucune terre, et tous les grands
« moyens de trafiquer et de s'enrichir leur étant interdits,
« leur esprit peut être baissé et avoir dégénéré de l'an-
« cienne candeur israélitique. Par la même raison, ils se
« sont aussi *émancipés* de donner à usure, fondés sur ce
« passage : *de l'étranger tu prendras usure ; mais de ton*
« *frère tu n'en prendras point.* (Deut., XXII-XIX.) Par
« étrangers, les juifs ne *peuvent entendre* que ces sept
« peuples Hettéens, Amorrhéens, Jébuséens, etc., que
« Dieu avait commandé même de passer au fil de l'épée.
« *Mais* comme la plupart des juifs n'ont pas d'autre moyen
« de subsister, *ils prétendent qu'il leur est permis de le*
« *faire en qualité de frères selon la nature.* » Cette explication n'ayant pas paru suffisante pour protéger la bourse des Hettéens, Amorrhéens et Jébuséens de l'Italie au temps où écrivait Léon de Modène, le bon rabbin ajouta le paragraphe suivant, dans l'édition qu'il donna de son livre à Venise : « Ce n'est donc que de ces sept peuples-

« là qu'il faut entendre les endroits où les rabbins per-
« mettent de faire quelque extorsion, fondés sur ce qu'ils
« sont maudits tant de fois dans la sainte Écriture. Mais
« cela ne s'entend nullement des nations où l'on souffre
« les juifs aujourd'hui et où ils sont traités charitable-
« ment des princes et des peuples, surtout parmi les chré-
« tiens; puisque ce serait une chose non-seulement contre
« la loi écrite, mais contre la loi naturelle. » L'aveu n'est pas dépourvu d'artifice, assurément; cependant il est complet. Les juifs du dix-septième siècle extorquaient le Jébuséen, quoiqu'il les traitât favorablement. Ils ont continué de le faire, nonobstant tout traitement favorable, et l'on connaît encore des pays où ils continueront longtemps.

Il y a deux raisons à cette pratique obstinée. La première, c'est que l'usure est d'un meilleur rapport que toute autre industrie; la seconde, c'est qu'elle est la forme la plus commode du combat contre les non-juifs. Il faut autant que possible, disent les rabbins, diminuer la fortune des *nochrim*. Ainsi l'usure est une sorte de guerre sainte.

Nous ne voudrions pas jurer que, dans certaines extrémités du judaïsme, elle n'est point considérée comme un acte religieux. Les rabbins ont professé et les rabbinistes ont adopté d'étranges maximes. Ils affirment, entre autres choses, que pour l'expiation des péchés, il suffit de certaines pratiques extérieures et de l'exercice des cérémonies légales. Par l'observation d'une seule de ces pratiques l'accomplissement d'une seule de ces cérémonies, on peut mériter la félicité à venir : « Dieu qui veut justifier
« les enfants d'Israël, dit la maxime thalmudique, a mul-
« tiplié pour eux les lois et les préceptes. » En multipliant les préceptes, il a donc multiplié les occasions de parvenir infailliblement à la félicité éternelle; « car les préceptes

étant sans nombre, remarque le grand Maïmonide, il est impossible qu'un juif n'en pratique pas quelqu'un pendant sa vie. » Voilà ce que l'on peut appeler de la dévotion aisée ! En admettant que le précepte de l'usure ne soit pas du nombre de ceux qui ouvrent le paradis, on se demande encore ce que les thalmudistes prétendent avoir gardé de la morale que les chrétiens leur auraient *empruntée?* Le rabbin de Venise, faisant un livre destiné à être lu des *goïm*, étale la morale la plus pure et la plus scrupuleuse. Le Thalmud ne parle pas de même : « Est-il permis à un « homme de bien d'agir en trompeur? Sans doute : avec « l'innocent soyez innocent, et luttez d'impiété avec l'im- « pie. (*Bava Bathra*. 123-1). » Maxime de Rabbi Samuel : « L'erreur du goï est permise. » Et le rabbin daigne éclaircir sa maxime, en achetant lui-même d'un goï une pièce d'or, lorsque le goï croit lui vendre une pièce de fer, et en la payant seulement trois florins au lieu de quatre qu'il avait promis. (*Bava Kamma*. 113-2.)

La haine du chrétien, les mépris du chrétien, l'art de tromper le chrétien, l'espoir de dominer, d'écraser, d'anéantir le chrétien, c'est là l'esprit du Thalmud, qui est beaucoup trop devenu l'esprit du judaïsme.

Il y a dans le *Thephilla*, livre de prières, une prière contre les *minim*. Lorsque les Hettéens, Amorrhéens, Jébuséens et autres goïm font des enquêtes, on leur dit que le *min* est l'hérétique et l'apostat de la Synagogue. Mais Raschi appelle de ce nom les disciples de l'*Homme en question*, les disciples de Jésus. Dans le traité *Éravin*, les chrétiens sont confondus avec les apostats, parce qu'ils ont été autrefois juifs. Voici cette prière contre les *minim*, telle qu'elle se trouve amendée et mitigée dans le *Thephilla* actuellement en usage :

« Que tout délateur soit privé d'espérance ; que tous les hérétiques périssent comme un instant ; oui, que les uns et les autres soient exterminés sur-le-champ. Pour les superbes, déracinez-les, ô mon Dieu, brisez-les, extirpez-les à l'instant ; oui, humiliez-les soudain de nos jours. Béni soit Dieu qui humilie les ennemis et soumet les superbes ! »

Telle est la requête que les juifs thalmudistes, lorsqu'ils ont de la piété, présentent à Dieu, trois fois par jour, *en faveur* de leurs compatriotes de tous les pays (1). Les chrétiens prient aussi chaque jour à l'intention de ceux qui ne partagent pas leur foi. « Seigneur, disent-ils, convertissez les hérétiques et éclairez les infidèles. » Le Vendredi-Saint, l'Église tout entière prie pour les juifs spé-

(1) Cette imprécation est incontestablement dirigée contre les chrétiens *et leur règne*, et notamment contre les israélites qui abjurent le judaïsme ; c'est ce que montrent tous les hébraïsants chrétiens des derniers siècles. Voyez surtout Buxtorf, *Synagoga judaïca*, chap. x. et *Lexicon*, articles *Min* et *Schemad*. Ce savant en donne la traduction latine ; elle fait ressortir toute l'animosité de la haine judaïque contre les *goïm*, et il indique les modifications introduites dans plusieurs éditions modernes, afin de ménager la susceptibilité des chrétiens. Nous avons traduit le texte mitigé.

Le *Thalmud*, traité *Meghilla*, fol. 17 verso, et Maïmonide, *Traité de la Prière*, chap. I, § 4, nous apprennent que la prière dite *des dix-huit bénédictions*, qui se récite à chacun des trois offices du jour, fut composée par les cent vingt docteurs de la *grande synagogue*, dont étaient membres Esdras et d'autres prophètes. Le même *Thalmud*, édition de Cracovie, 1602, au traité *Berachoth*, fol. 28 verso, commenté par *Raschi*, porte que l'imprécation dont il est question fut ajoutée à la prière dite *des dix-huit bénédictions*, « longtemps après l'époque d'Esdras, dans la « ville de *Jabna*, alors siége du Sanhédrin, au temps de Gamaliel (aux « pieds de qui saint Paul avait étudié la loi), vers le temps de la *perver-* « *sion du Nazaréen, qui enseignait une doctrine contraire aux paroles* « *du Dieu vivant.* » — Maïmonide, livre cité, chap. II, § 1, écrit : « Le « nombre des mécréants augmenta considérablement au temps de « Gamaliel ; c'est alors que fut composée contre eux cette dix-neuvième « bénédiction. »

En hébreu, *bénédiction* signifie aussi *malédiction*.

L'époque de l'introduction de cette imprécation dans la liturgie de la Synagogue, dit assez quel en est l'objet. Il suffit de se rappeler que le pre-

cialement : « Demandons au Seigneur notre Dieu qu'il « lève le voile étendu sur leurs cœurs, afin qu'ils recon- « naissent avec nous Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Telle est la malédiction qu'elle leur jette en présence de son Christ injurié, flagellé, attaché sanglant sur la croix.

L'Église a toujours su que la grande source des ténèbres judaïques était dans le Thalmud, et elle a maintes fois ordonné la destruction de ce livre pernicieux. En 1244, le Pape Innocent IV écrivait au roi de France : « Les juifs ne « voient pas qu'ils ne doivent qu'à la pitié compatissante « des chrétiens l'asile qu'ils trouvent parmi eux. Leur « perversité s'emporte à des crimes qui saisissent d'épou- « vante et d'horreur. Ingrats envers le Sauveur Jésus- « Christ, qui attend avec patience leur conversion, ces « malheureux, sans honte de leur faute, sans respect de « la foi chrétienne, ont rejeté la loi, méprisé Moïse et les « prophètes, pour suivre certaines misérables traditions « dans lesquelles ils instruisent et nourrissent leurs en- « fants. Ces traditions sont ramassées dans ce qu'ils nom- « ment en hébreu le Thalmud, lequel est chez eux un « grand livre, plus étendu que la Bible. On y trouve des « blasphèmes manifestes contre Dieu et son Christ, et « contre la bienheureuse Vierge, des fables absurdes, des « illusions de toute sorte, des sottises inouïes. En instrui- « sant leurs enfants suivant ces traditions, qui défigurent

mier noyau de l'Église de Notre-Seigneur Jésus-Christ se composait principalement d'Hébreux, et que les quinze premiers évêques de Jérusalem furent tous de la nation juive.

Dans son commentaire sur Isaïe, chap. XLIX, vers. 7, saint Jérôme s'exprime ainsi sur cette prière rabbinique : « Qui (Christus) abominationi est genti Judæorum, cui *ter per singulos dies*, sub nomine *Nazarenorum*, maledicunt, in synagogis suis. »

« la loi et les prophètes, ils les rendent quasi fous (1). » Le Pape termine en conjurant le roi de faire livrer aux flammes ces livres d'erreurs, suivant les prescriptions que ses prédécesseurs avaient déjà ordonnées.

Trois siècles après, Grégoire XIII proclamait que le peuple chrétien avait besoin d'un surcroît de vigilance contre les entreprises impies des juifs : « Étant devenus « pires que leurs ancêtres, ils ont été expulsés de leur pa- « trie et, dispersés dans toutes les régions du monde, « dévoués à une servitude perpétuelle. Or, ils n'ont ren- « contré nulle part une aussi grande clémence que dans « les pays soumis aux princes chrétiens, mais particuliè- « rement dans le giron de la charité apostolique. Le Saint- « Siége, travaillant pour leur conversion, les accueillit « miséricordieusement et les laissa habiter avec ses pro- « pres sujets, s'efforçant de les attirer à la lumière de la « vérité par des industries toujours pieuses, leur fournis- « sant les choses nécessaires à la vie, les protégeant con- « tre les affronts et les injures, sans parler de beaucoup « d'autres gages de bienfaisance dont il les entoura. Eux, « ne se laissant adoucir par aucun bienfait, n'omettent « rien des anciennes preuves de leur scélératesse. En « effet, ils continuent de persécuter Notre-Seigneur Jé- « sus-Christ, triomphant dans les cieux, soit dans leurs « synagogues, soit partout ailleurs ; et se montrant les « pires ennemis des membres de Jésus-Christ, ils ne ces- « sent pas de pousser plus avant leur audace contre la « religion chrétienne par des forfaits horribles. »

(1) *Magnum Bullarium Romanum,* t. III de la belle et savante édition de Turin, en cours de publication. Nous recommandons aux catholiques cette belle édition d'un recueil incomparable. C'est là que se trouve la vraie histoire de l'Église et du monde catholique.

En conséquence, le Pape ordonne de procéder : « Si un « juif affirme, prêche ou insinue d'une manière privée à « quelqu'un des choses contraires à la foi qui nous est « commune avec eux : par exemple, qu'il n'y a pas de « Dieu, qu'il n'est pas un, éternel, tout-puissant, créateur « de toutes les choses visibles et invisibles, et autres cho- « ses semblables ; s'il invoque les démons ; s'il les con- « sulte ; s'il reçoit leurs réponses ; s'il leur adresse des sa- « crifices et des prières afin d'en obtenir l'art divinatoire « ou pour une autre cause ; s'il leur fait des immolations ; « s'il leur offre de l'encens ou d'autres parfums ou fumi- « gations, ou s'il leur rend d'autres hommages d'impiété ; « s'il a appris ou tenté d'apprendre ces abominables sor- « celleries aux chrétiens, soit par paroles, par actions, « par exemples, ou de toute autre manière ; s'il a soutenu « que notre Sauveur et Seigneur Jésus-Christ était un « pur homme ou même un pécheur ; que la Mère de Dieu « n'était pas vierge, et autres blasphèmes de cette es- « pèce, qu'on appelle hérétiques de leur nature et que les « Juifs osent proférer avec impiété, à la grande ignomi- « nie de la foi chrétienne et pour son affront et corrup- « tion.....

« Si quelqu'un a tenu, gardé ou divulgué ou porté en « divers lieux les livres hérétiques ou thalmudiques, « condamnés de quelque manière que ce soit, ou s'il « a prêté son concours à cet effet ; s'il a tourné en « dérision les chrétiens ainsi que l'hostie salutaire de « notre Rédemption, immolée sur la croix, Jésus-Christ, « notre Seigneur ; s'il les a couverts de mépris en quelque « temps que ce soit, mais particulièrement si, le jour du « Vendredi-Saint, il a attaché à la croix un agneau ou une « brebis, ou autre chose, s'il a arboré cette croix, craché

« sur elle ou commis d'autres outrages ; s'il a gardé par « devers lui les nourrices chrétiennes, malgré les pres- « criptions des saints canons et des Pontifes romains, nos « prédécesseurs, s'il les a forcées de répandre leur lait « dans les latrines, cloaques ou autres lieux dégoûtants, « les jours qu'elles avaient reçu le sacrement de l'Eucha- « ristie, etc. »

On voit par ce tableau à quel point et avec quelle obstination les Juifs s'étaient constitués en état d'hostilité et d'agression permanente au milieu des peuples chrétiens. Le Thalmud produit encore les mêmes effets dans les pays où il garde son influence.

L'abbé Chiarini, après avoir étudié le Thalmud les yeux attachés sur les populations qu'il gouverne, ne voyait rien de plus urgent ni de plus efficace pour en ruiner le crédit, que de le traduire en langue vulgaire. C'était, suivant lui, le seul moyen d'arriver à remplir le programme tracé par l'empereur Alexandre, savoir, *rendre les Juifs plus utiles en les rendant plus heureux*. Il assurait que si le Thalmud était éclairé et rendu accessible par une traduction fidèle, alors les pouvoirs publics en proscriraient l'enseignement, les rabbins eux-mêmes n'oseraient plus l'expliquer, et le peuple, en tout cas, n'y pourrait plus croire. Cela fait, moyennant quelques dispositions exclusivement inspirées par la charité, sans violence, sans contrainte, les Juifs désertant les ténèbres du thalmudisme, reviendraient à la véritable religion de leurs pères, à la loi de Moïse, qui n'a rien d'inconciliable avec la civilisation chrétienne.

Déjà, malgré l'opposition des rabbins et celle de quelques chrétiens peu instruits ou mal inspirés, Chiarini avait mis la main à l'œuvre. Une noble mort l'enleva pré-

maturément, comme il soignait les cholériques dans l'hôpital de Varsovie. Mais Dieu lui avait laissé le temps de publier sa *Théorie du Judaïsme*, dans laquelle il fait voir avec une logique accablante que le funeste état des Juifs de la dispersion, entièrement dû à l'enseignement du Thalmud, restera le même ou deviendra pire tant que ce livre pèsera sur eux.

Les rabbins n'ont pas réfuté la *Théorie du Judaïsme*, appuyée tout entière sur le texte thalmudique. Ils se sont contentés de dire que l'auteur les poursuivait de son fanatisme, de sa haine, de ses diffamations. Mais quiconque le lira verra qu'il ne diffame pas et qu'il n'est pas ennemi.

Si les monstrueuses doctrines qu'il rencontre excitent en lui une indignation dont aucun honnête homme ne peut même songer à se défendre, et s'il en signale les effets, trop manifestes sous ses yeux, ce n'est pas pour le plaisir de décrier des misérables dont le sort excite sa pitié. Il veut au contraire, les délivrer d'un joug qui les réduit à l'esclavage matériel autant qu'à l'esclavage moral, et qui est ainsi la cause capitale de tous leurs maux. En même temps qu'il indique le meilleur moyen, suivant lui, de détruire des superstitions funestes, sa charité sacerdotale demande qu'on prenne soin d'éviter un autre péril, et que l'affranchissement des Juifs ne soit pas effectué de telle sorte qu'ils se précipitent dans l'incrédulité.

Notre juif d'Alger déplorait l'émancipation de ses coreligionnaires, comme également redoutable à leur nationalité et à leur moralité. Les juifs d'Angleterre avaient manifesté les mêmes répugnances lors de l'acte de naturalisation, en 1753. « Les zélateurs, dit Mirabeau, virent « que l'effet probable du bill serait d'affaiblir la doctrine

« religieuse de Moïse (1), de disperser les riches, d'isoler « les pauvres, de recruter insensiblement les chrétiens « aux dépens des Juifs et au détriment de la secte. » Chiarini, prêtre catholique, voit plus loin que le juif et que le philosophe. D'accord avec tous les chrétiens qui ont étudié la nation juive dans le désir de l'élever graduellement au christianisme, c'est-à-dire qui l'ont le plus aimée, il craint que l'émancipation purement civile n'aboutisse à des catastrophes. L'expérience confirme ces appréhensions. Sous le rapport moral, ou l'émancipation n'a rien produit, ou elle a rapidement enfanté l'indifférence et trop souvent l'irréligion. Dans les centres scientifiques et littéraires de l'Allemagne, la Synagogue fournit les têtes du parti de l'impiété. Personne de nos jours, pas même M. Proudhon, n'a blasphémé comme Henri Heine (2). Tout ce qui sort de la Synagogue sans entrer dans l'Église est perdu d'incrédulité. En France, beaucoup de juifs se sont distingués dans les lettres et dans les arts. Sont-ils pieux, exacts observateurs de la loi, animés de son amour? Les juifs zélés les accusent de rationalisme, mais ces zélés ne brillent pas. Déjà, sous la Restauration, Bail faisait cette remarque, après avoir donné

(1) Non pas de Moïse, mais du *Thalmud*. Les juifs anglais étaient thalmudistes ou rabbanites, comme les autres.

(2) Henri Heine, né à Dusseldorf en 1799, embrassa le protestantisme en 1825 par quelque combinaison où la conviction ne fut assurément pour rien. Il disait lui-même qu'il avait quitté le judaïsme pour ôter à M. de Rothschild le droit de le traiter *familièrement*. Comme beaucoup d'autres, il se fit sans doute protestant pour être le moins chrétien possible. Dans la plupart de ses ouvrages il étale une impiété repoussante. Il vécut à Paris, de 1830 à 1856, dans un état de souffrance corporelle effrayant. Il était paralytique et aveugle. Il n'y avait de vivant en lui que sa cervelle qui blasphémait. Louis-Philippe, dit le *dictionnaire Vapereau*, lui faisait une pension sur sa cassette. J'ai parlé d'un ouvrage de Henri Heine dans la première série des *Mélanges*.

quelques détails de statistique : « Les juifs sont à l'abri « des bûchers, des spoliations, de l'exil, de l'opprobre. Ce « qu'ils pourraient peut-être craindre aujourd'hui, c'est « que la tolérance irréfléchie dont ils sont devenus partout « l'objet ne finisse par être fatale à leur croyance, ne les « efface du globe et ne consomme enfin la ruine du ju- « daïsme par l'indifférence religieuse. Alors ils ne seraient « ni juifs ni chrétiens ; privés d'idées religieuses, ils de- « viendraient plus vicieux, plus insociables, et périraient « à jamais. »

Ils ne périront pas, parce que ce n'est pas ainsi qu'ils doivent finir ; et nous, chrétiens, nous attendons leur *retour* et nous ne souhaitons pas qu'ils périssent. Mais lorsque la législation accroît leur force sans qu'ils modifient eux-mêmes leur caractère, lorsqu'elle leur donne des priviléges sans les faire citoyens, ou lorsqu'ils deviennent citoyens sans abjurer ce qui, dans leur religion, les constitue toujours à l'état de peuple séparé et hostile, alors ils doivent craindre comme le *Constitutionnel* l'a prévu en parlant des juifs russes, un réveil de la vieille inimitié populaire : car aussi longtemps qu'ils resteront vraiment juifs, c'est-à-dire juifs selon les prescriptions du *Thalmud*, cette inimitié ne sera jamais qu'endormie ou contrainte. Ni les pouvoirs publics, ni les juifs eux-mêmes, ne doivent perdre de vue une pareille éventualité. Elle n'a rien de chimérique : indiquons tout de suite une des raisons qui nous la font redouter.

Nous avons parlé de « l'insolence naturelle » à ce peuple, levain très-énergique dans les sentiments amers qui fermentent contre lui et dont les sources multiples sont assez connues. Le mot a choqué certaines feuilles

chrétiennes ; elles l'ont relevé comme une insupportable irrévérence envers plusieurs juifs éminents de la Banque, des théâtres et du monde. Il ne s'agissait point de ces grands, aussi civils sans doute que civilisés (1), et ils ne composent point la nation juive. *Trois sortes d'animaux*, dit le Thalmud, *sont capables d'effronterie : les Juifs parmi les peuples, le chien parmi les quadrupèdes, le coq parmi les oiseaux*. Les chrétiens qui ont critiqué notre observation ne sont pas forcés de souscrire le Thalmud ; mais s'ils veulent interroger les auteurs anglais et allemands les plus compétents et les plus favorables aux Juifs modernes, ils s'assureront que le Thalmud n'a pas tort, et que l'insolence est bien un caractère de race. Chose toute simple, d'ailleurs, puisque les thalmudistes doivent, religieusement, se regarder comme supérieurs à tous les hommes, et même comme *étant seuls des hommes* (2).

Or, dans les milieux généralement assez sauvages où les Juifs exercent leurs industries, l'insolence développée par la puissance peut provoquer des réactions tragiques. Voilà pourquoi nous insistons sur cette qualité particulière après l'avoir indiquée. C'est un caractère très-sérieux de la maladie que nous cherchons à guérir.

En vérité, nous avons prétendu étudier une question importante et suffisamment à l'ordre du jour, mais nous ne désirons blesser inutilement personne. On a dit que plusieurs juifs influents s'étaient proposé de nous intenter un procès. Les hommes les plus habiles peuvent faire de fausses manœuvres ; mais celle-ci nous a toujours paru

(1) J'ai le plaisir moi-même d'en connaître un en qui j'aime à dire que j'ai trouvé non-seulement un esprit très-vif, ce qui n'est point rare, mais encore des sentiments très-généreux, ce que je n'ai pas toujours rencontré chez les chrétiens.

(2) Voy. ci-après, *dernières notes*.

invraisemblable. En tout cas, nous ne craignons que ce qui embarrasse notre conscience. Nous n'aurions plus l'âme parfaitement tranquille, si l'attente d'un débat judiciaire pouvait nous empêcher de publier des vérités opportunes, utiles surtout aux juifs. Le Thalmud dans une main, l'histoire dans l'autre, ayant sous les yeux les témoignages contemporains, nous nous sentons en disposition de parler sans haine comme sans peur. Nous sommes ennemis du judaïsme et de la juiverie sans l'être des juifs. A supposer que notre vieux sang chrétien et populaire conserve malgré tout quelque ferment d'antipathie, l'antipathie d'un chrétien est encore chrétienne. Nous n'en voulons pas à la liberté des enfants d'Abraham ; puisque nous souhaitons qu'ils deviennent nos frères, nous ne pouvons trouver mauvais qu'ils soient nos égaux et nos concitoyens.

Mais, suivant nous, ils ne seront partout véritablement affranchis qu'autant qu'ils s'affranchiront eux-mêmes en abandonnant le judaïsme pour le mosaïsme, et le Thalmud, qui est le livre des rabbins, pour la Bible, qui est le livre de Dieu. Voilà où il faut les amener. Nous espérons avoir démontré l'urgence de cette bonne œuvre aux juifs français, toujours si jaloux d'authentiquer leur patriotisme. Déjà fort dégagés des idées rabbiniques, ils sont plus aptes que d'autres à en renverser le mortel empire. Certes, leur patriotisme français ne saurait mieux se signaler ; et s'ils réussissaient dans cette entreprise, leur patriotisme juif ne saurait rien désirer de plus heureux : ils pourraient prétendre au titre de libérateurs d'Israël.

Notre dessein, on le voit, n'est pas si *sauvage* que le prétendent poliment une foule d'écrivains dont le zèle judaïsant nous semble plus prompt qu'éclairé. Au lieu de

défendre contre nous les juifs français, que nous n'attaquons pas, qui ne sont pas à plaindre et qui n'ont rien à craindre, ils feraient mieux de se joindre à nous pour éclairer et pour protéger, autant que la presse le peut faire, les malheureux juifs d'Orient et de Russie, les derniers surtout, plongés dans la double servitude de l'âme et du corps, en proie à des vices sans frein, à des docteurs sans lumière, à des maîtres sans pitié. Nous avons raconté les atrocités dont on les accable, et aucun de ces journaux si ardents à servir la rancune des forts ne nous a fait écho pour le salut des petits. Lorsque le Czar chaque année enlève quelques milliers d'enfants, que leurs parents ne reverront jamais, ils crient, tout enflammés, que nous accusons les juifs illustres de notre âge de faire la Pâque avec le sang d'un enfant ou d'un prêtre chrétien !

Est-ce là ce qui les éloigne de nous donner assistance au profit des juifs de Russie ? Nous pouvons les calmer. Très-sincèrement, nous croyons que nos compatriotes juifs, grands et petits, ne pratiquent point un pareil rite. Le mélange du sang chrétien dans la pâte des azymes n'est pas prescrit par le Thalmud. Le seul délire de l'ignorance, se laissant entraîner jusqu'aux horreurs de la magie, a fait dériver du Thalmud cette abominable superstition, reléguée, suivant nos propres paroles, « dans les lointains pays où les juifs sont descendus au-dessous des derniers barbares. »

Après cela, il ne faut pas se contenter de ricaner et de lancer des points d'interjection ou des assignations en justice. Ce sont là d'inutiles démentis à l'histoire. Il y a des faits et même d'assez récents. On peut interroger Basnage, Bartolocci, Eisenmenger, d'autres encore et en dernier lieu les pièces du procès fait en Syrie aux meurtriers

du Père Thomas. Pourquoi s'irriter contre la raison calme et sincère qui, rencontrant ces aberrations du fanatisme parvenu à sa suprême intensité, les signale pour ce qu'elles sont, et se garde d'outrer l'argument ? Si le fanatisme judaïque a été jusque-là, et encore de nos jours, vous donc, juifs censés et civilisés, à qui ces atrocités n'inspirent pas moins d'horreur qu'à nous, étudiez la plaie qu'elles révèlent, et sachez écouter patiemment ceux qui croient pouvoir indiquer les moyens de la guérir.

— 26 DÉCEMBRE 1858 —

Intervention de M. Bloch.

Le savant directeur de l'*Univers israélite, journal des principes conservateurs du judaïsme*, par qui, suivant son épigraphe, Jacob voit clair au milieu des ténèbres de Paris en Egypte, M. Bloch enfin, nous a fait parvenir vendredi dernier, 24 décembre, sur le soir, une assignation comminatoire renfermant sa lettre expurgée. Nos amis, le voyant tarder après l'avoir vu si prompt, pensaient qu'il renoncerait au plaisir d'injurier le Pape dans nos colonnes, plutôt que d'acheter cette joie au prix d'un procès. Nous disions qu'il nous lancerait un papier timbré, et qu'il nous le lancerait à cette date précisément, pour conserver un principe du judaïsme.

Le 24, c'était la veille de Noël, et de plus, Noël est tombé cette année un samedi, jour de sabbat. Or, le Thalmud (*Avoda Zora*, p. 2) ordonne aux juifs d'avoir soin de chagriner les chrétiens dans le moment que ceux-ci se

préparent à célébrer leurs principales fêtes. « — Avant « les fêtes, dit Rabbi Juda, c'est alors qu'il convient d'exi- « ger une dette des non-juifs ; cela peut les affliger. — « Non, répondent les savants, cette affliction n'est pas « suffisante, surtout si le *goï* peut payer ; car après avoir « payé, il peut s'en réjouir. » L'imagination fertile des rabbins a travaillé sur ce cas, ils ont trouvé que le mieux serait de causer au non-juif une affliction permanente, « pour le détourner de son culte idolâtre, » observe pieusement Rabbi Bartenora. L'attente d'un procès, la contention d'esprit qu'exige le choix du parti à prendre, sont choses parfaites pour détourner un pauvre chrétien de l'application qu'il souhaiterait d'apporter à la prière. Pendant la nuit de Noël, lorsqu'il voudrait contempler la crèche, quel spectre à lui montrer, pour fatiguer son imagination, qu'un juif onglé d'un avocat !

Durant cette nuit de Noël, les Juifs zélés s'abstiennent de lire le Thalmud, de peur que ce livre si *saint* ne profite à Jésus-Christ ; mais lorsqu'ils savent le rabbinique, ils savourent le précieux manuscrit intitulé *Soledot-Yeschu* (Histoire de Jésus) : *Quo post natos homines nullus magis impius magisque detestabilis fuit conscriptus liber*, dit le protestant Wagenseil, qui en a donné une version latine (1). Nous ignorons si notre adversaire pousse jusque-là ses pratiques de piété. Quant à l'huissier, il n'a pas manqué son coup ; il est arrivé le 24, juste au coup des premières vêpres de Noël.

(1) M. le chev. Drach, *De l'Harmonie entre l'Église et la Synagogue*, tom. Ier. Nous regrettons de n'avoir pu consulter plus tôt cet excellent ouvrage, devenu fort rare. Il nous eût beaucoup facilité notre petit travail sur le thalmudisme. Nous espérons que le respectable auteur en donnera bientôt une nouvelle édition. Rien ne serait plus opportun en ce moment d'effervescence rabbinique.

Pourtant M. Bloch a manqué son effet. Nous attendions le papier, dès lors plus de surprise, et notre parti était arrêté. M. Bloch a son dessein, nous avons le nôtre. Il veut se poser ; nous voulons, pardon du mot, qu'il *pose*. Notre intention a toujours été de profiter de sa lettre, après qu'il aurait eu le crève-cœur de l'affadir, et l'ennui de se démunir de quelques sequins ès mains des huissiers. Assurément, si sa réclamation avait été le moins du monde fondée ou le moins du monde convenable, comme celle de M. Cahen, nous n'aurions pas même songé à lui imposer et ces quinze jours de blocus sur le trottoir, et cette cruelle dépense de deux exploits, une quarantaine de francs qu'il pouvait employer à d'autres œuvres pies ! Nous ne voulons jamais refuser la justice, ni la discussion. Mais la lettre de M. Bloch n'étant qu'une volupté judaïque dont il a fantaisie de se régaler chez nous, c'était bien le moins qu'il payât un droit d'entrée. A présent, nous le débloquons, sans autre litige. Plaider serait perdre le temps. D'ailleurs, M. Bloch a dû ne pas se résoudre à plaider sans se proposer d'affiler la langue de son avocat contre les monstrueuses barbaries du gouvernement pontifical. Nous le privons de ce bruit de palais, et nous le réduisons à sa plume émoussée par lui-même. On l'a entendu dans les bénédictions ; on va l'entendre dans les ironies ; *ecce iterum...* ;

« Monsieur,

Vous avez bien voulu vous occuper de moi et de l'*Univers israélite*. Si ce recueil était une publication quotidienne, je vous aurais épargné le désagrément d'accueillir ma prose dans vos savantes colonnes ; mais ne parlant au public qu'une fois par mois, je ne puis vous faire attendre si longtemps ma réponse sans manquer au devoir envers moi-même et à la politesse que je vous dois, et que j'aime à vous témoigner. Mon empressement est une preuve du cas que je fais de vos travaux, alors même

qu'ils sont pour moi pleins de sévérité et de rigueur. J'ose donc espérer que vous mettrez, pour m'accorder un peu d'hospitalité dans l'*Univers*, autant de grâce et d'aménité que vous avez mis de bonne humeur et de gaîté à rédiger votre article de ce jour.

« Car, permettez-moi de vous le dire, tout ne me paraît pas sérieux dans ce travail.

« Vous commencez par faire observer que plusieurs journaux et l'*Univers israélite* s'affranchissent *gaillardement* de l'interdiction jetée sur *les matières religieuses*. J'ose soutenir contre toute votre autorité que le fait déplorable dont l'Europe est émue et attristée depuis trois mois n'a absolument rien d'une discussion religieuse. C'est une question purement sociale, une question de code civil et de code pénal ; elle est, chez tous les peuples civilisés, de la compétence des tribunaux ordinaires et de la police, mais nullement de la religion et de ses ministres. Sans doute, c'est de votre part une tactique fort habile, fort ingénieuse, que de transformer en controverse théologique, dont la solution suprême appartient au Pape, un fait de l'ordre social qui appartient aux cours d'assises et aux gendarmes. Mais si cette tactique peut réussir de l'autre côté des monts, elle n'a aucune chance de succès, croyez-le bien, dans les pays où le soleil se lève réellement.

« Rendez donc à César ce qui est à César !

« Par la même tactique, votre journal maltraite cruellement les juifs et les outrage dans tout ce qui est cher et sacré à l'homme : dans son origine, dans sa famille, dans sa foi religieuse. L'*Univers* cherchant à nous attribuer mille défauts abominables, veut nous mettre hors la loi commune, nous attacher à un signe de Caïn, et nous frapper en masse de cette indignité civile et morale qui fait enlever légalement aux pères de famille la possession et la tutelle de leurs enfants. L'*Univers* attaque les persécutés pour justifier les persécuteurs, pour sanctionner la persécution passée et future. Il lance l'injure et le sarcasme contre les ténèbres et le judaïsme et contre le Thalmud, livre canonique de la Synagogue, dont il fait des citations tronquées. Or, vous oubliez, Monsieur, que les juifs, le Thalmud, les rabbins ne sont point en cause, ne sont point traduits devant le tribunal du monde civilisé pour un fait épouvantable, mais bien les patrons et les clients de l'*Univers*. Défendez-les si vous pouvez, mais n'accusez pas. Le rôle d'accusateur ne convient point à ceux qui se trouvent placés sous une inculpation monstrueuse.

« Continuant à détourner de vos protégés une agression et une punition méritées, vous me reprochez à moi, Monsieur, de n'être pas doux pour la pauvre espèce des chrétiens, de les accuser de fanatisme aveugle et sauvage. Je repousse de toutes les forces de mon âme cette insinuation malveillante qui blesse tous mes sentiments. Je la repousse en vous montrant la collection entière de l'*Univers israélite*, notamment mon numéro du mois de janvier 1857, où j'ai consacré une notice nécrologique bien connue au vertueux archevêque de Paris, assassiné par un homme qui n'était pas né dans les ténèbres du judaïsme. Il ne s'était point inspiré du Thalmud, objet de vos plus exquises plaisanteries. Mais en parlant du fanatisme sauvage et exécrable qui refuse aux israélites le droit d'être pères et leur arrache les enfants que Dieu leur a donnés, croyez-vous sérieusement que j'ai voulu parler des chrétiens et du christianisme, ou plutôt de ceux qui empruntent le manteau de cette religion pour cacher les forfaits les plus abominables ?

« Non, Monsieur, ne confondez pas la malheureuse cause que vous défendez et les principes que vous prêchez avec la cause et les principes du christianisme. On connaît l'arbre par ses fruits, dit l'Évangile. Or, la religion qui dit : « Aimez-vous les uns les autres ; bien heureux ceux qui sont doux et miséricordieux ; faites aux hommes tout ce que vous voulez qu'ils vous fassent ; laissez venir à moi les petits enfants ; » mais qui repousse la main homicide du sbire qui les arrache du sein de leurs père et mère ; la religion qui produit les célestes fruits de la paix, de la tolérance et de la fraternité parmi les hommes, qui couvre tous les enfants du Seigneur de la même protection, de la même tendresse, et leur ouvre à tous son cœur et son ciel, voilà, Monsieur, le christianisme de la France de 1789 et de tous les peuples vraiment chrétiens, ce christianisme que nous reconnaissons pour être un rayon de la vérité israélite et une étincelle des flammes du Sinaï israélite, c'est le christianisme du gouvernement français, qui a dit : Je ne suis pas venu abolir la loi de Dieu, la loi de justice, d'amour et de charité, mais l'accomplir, la pratiquer et la protéger : c'est le christianisme de nos concitoyens, qui nous considèrent et nous traitent comme des membres de la grande famille, comme des collaborateurs appelés par la divine Providence à travailler avec eux à l'édification morale et spirituelle de la patrie, à son avenir et à sa grandeur ; c'est le christianisme des écrivains de cœur et de conscience, qui, dans la presse et

ailleurs, ont défendu la cause de l'opprimé contre l'oppresseur, la cause du pauvre enfant que la tyrannie a rendu orphelin pendant la vie de ses parents déjà..... Ce n'est pas le christianisme de l'inquisition.

« Un journal réellement chrétien ne pourrait pas injurier sans cesse le judaïsme, qui est le foyer d'où la foi chrétienne tire sa lumière et sa vie ; le judaïsme, qui est le fondement de l'édifice chrétien, la base de ses espérances et de son salut. Un journal chrétien ne se moquerait pas plus de notre loi écrite, qui renferme toute la morale chrétienne, que du Thalmud, notre loi traditionnelle, où l'Évangile a pris ses magnifiques paraboles et ses plus sublimes exhortations. Un journal chétien, enfin, n'outragerait pas les juifs, les frères de Rabbi Josué de Nazareth, du Dieu des chrétiens qui, pour se révéler aux hommes, n'a pas trouvé d'autres formes dignes de lui que celle d'un juif !... Vous voyez donc, Monsieur, qu'en parlant de fanatisme aveugle et sauvage, je n'ai pu penser au vrai christianisme, mais à une religion qui n'a pas de nom, ni au ciel, ni sur la terre.

« Vous dites que je gémis et me proclame en même temps vainqueur. Le triomphe des Israélites de France consiste à habiter un pays où la morale et la justice sont assises sur le trône, et où la loi civile, d'accord avec la loi de Dieu, dit aux hommes : Honorez votre père et votre mère, sans donner au commandement du Très-Haut une interprétation pleine de sacrilége et d'horreur, d'après laquelle un père n'est pas un père, et qui met dans la bouche d'un innocent enfant ce mot affreux : Si ma mère me parle encore une fois, *je me figurerai que c'est un morceau de bois qui me parle*.

« Vous reprochez aussi au *Lion de Juda*, comme votre sel attique se plaît à m'appeler, de « laisser en paix le Czar fourrager les kakals des petits d'Israël. » Vous vous trompez. J'ai souvent, dans ma modeste publication, flétri l'oppression dont mes coreligionnaires russes et polonais étaient victimes sous l'empereur Nicolas. Il y a cependant une différence notable entre Pétersbourg et Rome ; le Czar n'a pas la prétention d'être *infaillible*, il peut, comme tous les mortels, commettre des fautes, et puis les réparer. Un pouvoir infaillible pourrait-il réparer le mal qu'il fait ou laisse faire ? ne montrerait-il pas ainsi qu'il peut se tromper ? Du reste, l'empereur Nicolas a été terriblement frappé de la main de Dieu, comme tous les persécuteurs d'Israël. Dieu l'a dit à Abraham, et sa parole se confirme à tout jamais : « Le

peuple qui vous opprimera sera jugé par moi. » (Genèse, xv, 14.) L'heure sonnera pour tous nos persécuteurs.

« Vous nous confondez tous les jours avec les infidèles, les païens, les hérétiques, et les incrédules ; eh bien ! Monsieur, vous vous trompez encore, les Juifs ne sont point incrédules : ils croient au progrès, à la paternité, à l'élévation et à l'avenir du genre humain, malgré les actes de Bologne et malgré les articles de l'*Univers*.

« Veuillez, Monsieur, agréer l'expression de mes sentiments très-respectueux.

S. Bloch,

« Rédacteur en chef de l'*Univers israélite*. »

M. Bloch n'attend certainement pas que nous lui répondions sur le *crime de Bologne;* si on le pressait, il conviendrait sans peine qu'un enfant juif trouvera toujours plus de sûreté dans un séminaire catholique, même à Rome, que le P. Thomas n'en a trouvé dans le quartier des Juifs à Damas. Veut-il que l'on raconte des histoires d'*enfants volés*, pour employer le langage de ses bénédictions, « des faits de l'ordre social qui appartiennent aux cours d'assises et aux gendarmes ? » Il n'a qu'à parler ; on en sait, et plus d'une, et de plus lugubres que celle du petit Mortara, et qui se sont passées il n'y a pas longtemps encore, et dans des pays « où le soleil se lève réellement. »

Nous n'estimons pas non plus fort nécessaire de défendre « les principes que nous prêchons contre un israélite qui reconnaît le Thalmud pour *livre canonique de la Synagogue*, et qui nous donne une définition du christianisme encore plus désavouée par le Thalmud que par l'Évangile. Depuis que M. Bloch a écrit sa lettre, la question du Thalmud et de la religion thalmudique s'est assez éclaircie devant le public pour que ses aveux et ses protestations fassent également sourire. « Je suis thalmudiste, nous dit M. Bloch, et le Thalmud m'apprend que les chrétiens,

comme les Juifs, sont tous les enfants du Seigneur qui leur ouvre à tous son cœur et son ciel. » Nous doutons de ces tendres sentiments ! S'ils sont sincères, ils prouvent que M. Bloch n'a pas lu le Thalmud et que les rabbins qui le lui ont interprété sont philanthropes, mais ne sont pas orthodoxes. On l'abuse.

M. Bloch s'abuse lui-même lorsqu'il avance que « nous « nous moquons de la loi écrite des juifs, qui renferme « toute la morale chrétienne. » La loi écrite ne renferme pas *toute* la morale chrétienne, puisque tout l'amour n'y est pas ; et nous ne nous en moquons pas : ce sont les rédacteurs du *Thalmud* qui s'en sont horriblement moqués, qui l'ont comparée à l'eau, tandis qu'ils comparent leurs gloses effroyables ou ineptes (expression de M. Cahen) au vin et aux liqueurs précieuses. Nous ne nous moquons pas du Thalmud, parce qu'on ne se moque pas de l'horrible. Les armes les plus pernicieuses contre le christianisme, dit l'évêque anglican Kidder, ont été forgées par la Synagogue. L'incrédulité les lui a empruntées, et l'arsenal est ce Thalmud où M. Bloch prétend trouver sa religion d'amour. Il confond le Thalmud et M. Louis Jourdan. Mais qu'il interroge bien son cœur israélite ; il sentira qu'il n'aime pas les chrétiens.

En se proclamant thalmudiste, sans exprimer aucune réserve, il se fait tort ; les juifs français ne le sont plus, pas même ceux que M. Cahen appelle *rétrogrades*. S'ils l'étaient, ils ne l'avoueraient pas. Mais la profonde et violente empreinte thalmudique n'est pas encore assez effacée dans le plus grand nombre pour que leur fusion avec la famille chrétienne s'opère de sitôt. Ils ont beau parler tendrement :

Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille !

La Ghemara est la partie vive du Thalmud. Écoutons ce qu'en dit M. Drach, thalmudiste consommé avant d'être chrétien, et qui depuis n'a pas cessé de poursuivre ses études, animées et éclairées par l'esprit de foi.

« Dans la Ghemara il y a au moins cent passages qui attaquent la mémoire de notre adorable Sauveur, la pureté de sa divine Mère, l'immaculée Reine du ciel, ainsi que le caractère moral des chrétiens, que le Thalmud représente comme adonnés aux vices les plus abominables. On y trouve des passages qui déclarent que les préceptes de justice, d'équité, de charité envers le prochain non-seulement ne sont pas applicables à l'égard du chrétien, mais sont encore un crime à l'égard de celui qui agirait autrement. Le Thalmud défend expressément de sauver un non-juif, de lui rendre ses effets perdus, d'avoir pitié de lui. (*Traité Avoda-Zora* fol. 13 verso, fol. 20 recto; *Traité Bava-Kamma*, fol. 19 verso.) Les rabbins disent encore : *Puisque la vie de l'idolâtre est à la discrétion du Juif, à plus forte raison son bien.* (*Fondement de la Foi*, de R. Joseph Albo, partie III, ch. xxv.) Nous pourrions multiplier les citations à l'infini. »

Chiarini, sur le même sujet, nous apprend comment la loi orale du Thalmud (*notre loi traditionnelle,* dit innocemment M. Bloch) interprète la loi écrite de Moïse, *empruntée* par les chrétiens.

« Non-seulement il est permis à un juif de profiter de l'erreur d'un non-juif, mais il lui est encore permis de retenir en toute sûreté de conscience ce que le dernier perd par hasard et qui tombe entre les mains du premier. Voici la raison qu'en donne le Thalmud (*Bava Kamma,* fol. 113, 2) : « D'où savons-nous que la chose perdue par un goï est permise? » De ce qu'il est écrit *De omni omissione fratris tui* (*Deut.*, xxii, 3.), ce qui veut dire que tu la rendras *à ton frère,* et non à un goï, qui n'est pas ton frère (1). « Qu'il n'attende de Dieu aucun pardon, celui qui « rend à un non-juif la chose qu'il aura perdue par hasard !

(1) Dans le traité Avoda-Zora, on fait valoir ce précepte ou cette permission légale même contre les apostats des juifs.

(*Sanh.*, 76, 2.) Car, selon l'expression de Raschi, « en la lui ren-« dant, il le ferait participer aux prérogatives de la Loi, qui sont « pour les seuls Juifs. »

« On trouve écrit dans la Bible (*Deut.*, XXIV, 14) : *Non opprimes mercenarium afflictum et egenum de fratribus tuis.* La Bible, dit le Thalmud, a voulu dire par là qu'on peut faire le contraire à l'égard des autres. (*Bava-Metzia*, III, 2.) Et qui sont les *autres?* « Ce sont, dit Raschi, les peuples du monde, qui ne sont pas les « frères des juifs. »

« Mais jusqu'à quel point peut aller l'oppression permise par la loi contre les non-juifs? Elle peut aller jusqu'au vol. Il est permis de voler un non-juif, car les paroles de la Bible portent (*Lévitique*, XIX, 13) : *Non opprimes socium tuum neque rapies.* Elles disent *socium tuum*, et non *goï*; un *goï* n'est pas *socius tuus.*) *Bava-Metzia*, III, 2.)

« Enfin le Thalmud défend aux juifs de *tirer ou de délivrer un non-juif de quelque danger grave où il va de la vie.* « Il est défendu de délivrer de la mort un akhoum ou un non-juif. » (*Avoda-Zora*, XXVI, 1. cf. *Schoulhan-Arouch*, *Yore-Deah*, n° 58, etc.) Car délivrer de la mort un akhoum ou un non-juif, c'est en augmenter le nombre. (*Avoda-Zora*, XX, 1, *in Tosephoth.*) Et l'Écriture (*Deut.*, VII, 2) a défendu de s'attendrir sur son sort de quelque manière que ce soit.

« Quand les juifs auront entre les mains le pouvoir qu'ils avaient autrefois dans la terre de Palestine et que le Messie sera arrivé, « ils devront contraindre tous les non-juifs à pratiquer du moins les préceptes des fils de Noach (Noé) et tuer tous ceux qui s'y refusent. (*Yad-Chazaka*, F. IV, l. 8, 10.) Cette ordonnance, selon Maïmonide, a été reçue par Moïse de la bouche même de Dieu (1). »

Nous en pourrions dire davantage; c'en est assez pour prouver que M. Cahen s'était proposé témérairement de traduire le Thalmud, et que M. Bloch est du très-grand nombre de ces juifs français qui ne le liront jamais, quoique ce soit leur *loi traditionnelle.* Mais malheureusement d'autres juifs, en d'autres pays, le connaissent mieux et

(1) Chiarini cite textuellement en rabbinique les passages dont il s'appuie.

en ont gardé l'esprit ; et c'est par cet esprit qu'ils se font détester des peuples qui leur donnent asile. Quant à nous, nous leur offrons le moyen de se rendre aimables en se débarrassant de ce livre redoutable à tout le monde. Voilà ce que M. Bloch paraît n'avoir pu comprendre, quoique nous n'écrivions pas en hébreu.

Cependant, comme nous l'avons fait observer, il y a aussi dans le Thalmud de très-sages et bonnes choses ; entre autres celle-ci, qui s'applique au sujet que M. Bloch a voulu traiter dans sa lettre.

Il est écrit : *Vous respecterez chacun votre père et votre mère, et vous observerez mes sabbats, car je suis le Seigneur votre Dieu,* et le Thalmud dit que ces deux préceptes sont ainsi rapprochés « afin de nous enseigner « que l'obéissance pour les parents ne doit point l'em- « porter sur ce que nous devons à Dieu. » (*Bava-Metzia*, 23, recto.) Si M. Bloch avait lu ce passage de « sa loi traditionnelle, » étant d'ailleurs animé de sentiments si tendres pour les chrétiens et si convaincu qu'il n'y a qu'une religion « qui nous ouvre à tous son ciel et son cœur, » il ne comprendrait pas le bruit que ses coreligionnaires veulent faire à l'occasion du *crime de Bologne*. Il nous paraît clair que M. Bloch est médiocre thalmudiste ; et nous nous assurons qu'il ne prendra pas cette observation pour un mauvais compliment. Mieux vaut, certes, ignorer ce que le Thalmud peut avoir de bon que de l'accepter tout entier ?

Mais à cause de la tendre affection de M. Bloch pour les chrétiens, affection dont il n'excepte que les catholiques, évitons de laisser planer le moindre doute sur sa foi. Les lacunes de son éducation thalmudique ne nous empêchent pas de le tenir pour bon rabbiniste et strict

observateur de la loi dans les parties qui lui peuvent être connues. Nous le croyons incapable de manger d'un poulet qui aurait eu la patte cassée, ni d'un œuf à la coque où il apercevrait le moindre filet de sang. Il ne permettrait pas à sa cuisinière de mettre la viande au pot avant de l'avoir fait mariner dans le sel pendant une heure; il ne connaît pas le goût du civet de lièvre; jamais un jambon n'a passé son seuil pur. S'il veut se régaler de fromage à son dîner, il a soin de manger le fromage avant la viande afin de ne point enfreindre le précepte de l'Exode, qui défend de faire cuire l'agneau dans le lait de la mère, comme font les damnables *goïm;* et il ne mange que du fromage qu'il a vu cailler, pour être bien sûr que les *goïm* n'y ont pas mêlé le lait d'un animal défendu ou ne l'ont pas versé dans un vase qui aurait contenu quelque viande prohibée, ce qui serait abominable devant Dieu.

Sans doute encore M. Bloch n'oublie pas de fêter la nouvelle lune et d'observer les jeûnes prescrits. A l'époque du *Chipour*, il se rend à la synagogue sans souliers et sans bas, et il y passe la nuit en prières. Le 9 du mois d'*Au,* il s'afflige en mémoire du sac du temple par Nabuchodonosor et par Titus; et le 3 du mois de *Tisry*, en mémoire du meurtre de Gadalca, fils d'Achicam; et de même aux autres deuils. Dès le premier jour du mois d'*Elul*, qui précède celui où commence l'année, il a soin de faire des prières, des confessions et des pénitences, et cela dure quarante jours. Tout au moins, s'il a trop d'affaires ou trop peu de ferveur, il emploie en dévotions la semaine avant le *Ros asana,* ou *premier de l'an.* Il consacre cette semaine à se laver et à se faire donner le *malcut,* c'est-à-dire le fouet. Le prend-il de quarante coups suivant la loi écrite, ou de trente-neuf seulement,

suivant la loi orale et traditionnelle ? Nous l'ignorons ; mais il le prend, on peut l'assurer d'un homme si conservateur des principes du judaïsme ; car c'est une pratique infiniment précieuse aux rabbins, qui l'ont toujours beaucoup ordonnée. Ces préceptes, et cent autres, font le parfait israélite ; il n'y a que des téméraires, comme le prétendu parti des *éclairés*, qui puissent s'en affranchir.

Pareillement, qui voudrait mettre en doute la foi des orthodoxes aux treize articles du fils de Maïmon, bien que ce *Credo* écarte tous les non-juifs du cœur et du ciel de Dieu ? Quand le Messie viendra, les non-juifs embrasseront les préceptes des Noachides, et ils se tireront d'affaire par ce moyen. Et M. Bloch, avec tous les orthodoxes, attend fidèlement le Messie, que les vrais Israélites reconnaîtront tout de suite aux signes indiqués par Raschi dans son commentaire de la Bible (Exode, VI, 20) : « Il aura pour monture l'âne sur lequel Moïse conduisit sa femme et ses enfants en Égypte, et qui est le même sur lequel Abraham avait conduit Isaac dans la terre de Moria. »

Et si quelqu'un croit que tout cela est dur à croire et à pratiquer : d'abord, on en prend et on en laisse ; et ensuite, ce quelqu'un-là n'est pas juif et ne connaît pas le charme de haïr Jésus-Christ.

Nos lecteurs désirent probablement savoir ce que disait M. Bloch dans les passages de sa lettre qu'il a dû modifier et dont la non-insertion lui a imposé des frais. Nous ne trouvons aucun inconvénient à leur donner cette petite satisfaction. Le rédacteur de l'*Univers israélite* verra par

là que nous sommes généreux, et s'il a perdu son argent, il n'aura pas perdu sa prose.

1° M. Bloch se permettait une injure contre un homme des plus honorables qui a quitté la Synagogue pour l'Église.

2° Il nous accusait de ne *pas comprendre* ou de ne pas *vouloir comprendre* les citations du Thalmud qui se trouvaient dans nos articles.

3° Il protestait contre l'infaillibilité du Souverain Pontife en s'écriant : Un pouvoir *qui se dit* infaillible *ne peut*, etc.

4° Il prédisait la fin de l'Église. L'*heure sonnera aussi pour Rome*, disait-il éloquemment.

Voilà les belles choses qu'il a retirées.

Assurément tout cela avait peu de portée en soi et n'en pouvait avoir aucune sous la plume de M. Bloch. Il n'en doutera pas lui-même en voyant que nous indiquons ce qu'il a supprimé.

— 31 DÉCEMBRE 1858 —

Alliance israélite universelle ou la franc-maçonnerie juive.

M. le pasteur Coquerel a essayé naguère de machiner une *alliance évangélique universelle*, pour réunir enfin les protestants et les catholiques. Cette entreprise n'a pas réussi. On y devait laisser de côté les dogmes qui gênent, et mettre en lumière, suivant une expression célèbre, ce qui divise le moins. Mais le point de jonction ne s'est pas rencontré, et M. Coquerel a trouvé qu'il n'avait réuni que des protestants. A l'instar de M. Coquerel, M. Cahen veut

réunir ses frères sur son cœur, et propose une *alliance israélite universelle*. Le savant directeur des *Archives israélites* pense qu'il aura plus de succès que son modèle protestant. Il n'appelle à lui que des juifs. Entre juifs, il y a un trait d'union tout trouvé : *Éclairés* et *Orthodoxes* peuvent se mettre d'accord en face du chrétien, surtout en face du catholique, pour *resserrer le lien confraternel de l'israélisme du monde entier*. La chose, dit M. Cahen, est urgente, car la *franc-maçonnerie juive* a perdu beaucoup de son antique vigueur.

L'objet de l'*Alliance israélite universelle* serait de suppléer à la tiédeur des consistoires, contre lesquels M. Cahen a toujours une forte dent. Il ne veut pas cependant détruire ces administrations constituées « qui ont des affaires locales à gérer, le culte à diriger et à *épurer*, » besogne importante ! Mais il veut « multiplier les auxiliaires pour « une grande tâche qui est l'affaire de tous, à savoir, la « lutte contre l'*intolérance*, une ennemie sans trêve ni « pitié. »

Un rabbin lui écrit que les rabbins doivent en être, parce que « plus que tout autre, le rabbin est à même de connaître les manœuvres *conversionnistes* et d'indiquer les moyens de les déjouer. » M. Cahen répond que les rabbins en seront, mais à titre de simples juifs, et que la résistance au conversionnisme « ne saurait former le principal but de l'institution. »

L'alliance israélite étant *universelle*, « tous les israélites sont appelés à y concourir, tous doivent avoir voix au chapitre et déléguer à qui leur conviendra le droit de centraliser les efforts. » Quels efforts ? Quel but ? M. Cahen va le dire, et ce n'est pas peu de chose ! Cela va jusqu'à rayer un mot de la langue française ! un mot bien usuel,

le mot *juif*. Il est vrai que M. Cahen offre une compensation. Pour le mot *juif*, qu'il prétend retirer, il en donne deux autres, le substantif *conversionnisme* et l'adjectif *conversionniste*, avec quoi l'on pourra construire le verbe *conversionner*, ce qui enrichirait beaucoup la langue. Mais fixons-nous sur le but de l'*Alliance Israélite universelle :*

« Son objet, c'est la défense de l'honneur et de la liberté israélites, partout où l'un est outragé, l'autre opprimée ou menacée ; c'est une double mission qu'elle aura également à remplir dans les pays justes et tolérants, comme dans les pays injustes et fanatiques. Dans les premiers, les mœurs ont-elles conservé une partie des instincts fanatiques dont les lois et les institutions sont purgées; existe-t-il, en fait, dans les relations sociales, d'injustes barrières; fait-on du mot juif un usage diffamatoire, impute-t-on à crime à nos coreligionnaires l'usage de certaines professions, où une prétendue monopolisation des sources de la richesse, ce seront là autant d'abus que l'*Alliance* aura à combattre; et d'un autre côté, dans les mêmes pays, se sera-t-il fondé quelque institution utile que le défaut des ressources empêchera d'aboutir; quelque idée juste sera-t-elle éclose qui n'aura besoin que d'être connue pour ne point avorter ; enfin quelque intervention en faveur du dehors aura-t-elle besoin d'être provoquée, et de réunir, pour être imposante, les efforts collectifs de plusieurs contrées, l'*Alliance* sera là pour faire de l'institution, de l'œuvre ou de l'intervention utile la chose de tous ; elle sera le centre de ralliement où viendront converger toutes les bonnes volontés, l'union qui décuple les forces.

« Dans les seconds, c'est-à-dire dans les pays d'oppression et de misère, comme il y en a encore trop pour nous en ce monde, soit l'oppression brutale des peuples barbares, soit l'oppression savante des peuples raffinés, soit celle qui frappe nos coreligionnaires dans leur vie matérielle, soit celle qui guette et épie leurs consciences, soit celle enfin qui en veut à leur honneur, l'*Alliance* sera une sentinelle toujours vigilante à qui n'échappera aucun méfait, la puissance organisée qui s'attachera à la stigmatiser et à en obtenir soit la réparation complète, soit la solennelle flétrissure. Les misérables taquineries de certains can-

tons suisses où la jalousie commerciale prend le masque de la ferveur religieuse, l'étroit piétisme de certains gouvernements allemands qui nous marchandent les franchises les plus élémentaires, les préjugés menaçants de certaines populations de l'Orient, le mépris de toutes les lois de la nature et les agressions sauvages dont l'Italie nous offre en ce moment le spectacle, les vieilles exclusions dont l'Espagne nous frappe encore, les manœuvres du conversionnisme partout, voilà, ce nous semble, un vaste champ à parcourir, et encore n'avons-nous pas prétendu, dans cette succincte énonciation, en mesurer toute l'étendue. »

En effet, le champ est vaste, et nous ajouterons qu'il est laborieux. Il nous semble que l'*Alliance israélite universelle* devra beaucoup plaider, et assez souvent sans succès. Le moyen, par exemple, de nous empêcher, nous autres Français, de parler français, et d'appeler juif les juifs et même quelquefois les chrétiens ? Il faudra faire des corrections dans beaucoup d'auteurs classiques ! M. Cahen a-t-il bien réfléchi à la révolution grammaticale qu'il propose ? « De ce mot, *juif*, dit le dictionnaire de Tré-« voux, sont venus plusieurs proverbes : — J'aimerais « autant être entre les mains des *Juifs ;* pour dire entre « les mains de gens cruels, barbares et impitoyables. — « C'est un homme riche comme un *Juif;* pour dire, fort « riche. On appelle aussi un usurier, un marchand qui « trompe ou qui rançonne, un *Juif*, parce que les juifs « sont de grands usuriers, fripiers et trompeurs. » Ouvrons encore le dictionnaire de l'Académie française, dernière édition, revue par M. Cousin aux lumières de l'esprit de 89 : « Juif, se dit aussi figurément et familiè-« rement, de Celui qui prête à usure ou qui vend « exorbitamment cher, et en général de Quiconque « cherche à gagner de l'argent par des moyens injustes « et sordides. *C'est un juif, il prête à quinze pour cent,* « *Vous êtes un juif, un vrai juif.* »

Si la justice donne dans les idées de M. Cahen, il n'y aura plus de dictionnaire licite, et on ne pourra plus jouer Molière ni Régnard.

Nous prions M. Cahen d'avoir pitié de la langue française.

S'il sent le besoin de diriger et d'épurer son peuple, comme les consistoires sont chargés de diriger et d'*épurer* la religion, nous ne blâmerons pas l'entreprise. Certainement il y a quelque chose à faire, et le but de l'*Alliance* n'est pas tout entier mauvais. Que les droits des juifs soient défendus ; que l'on proteste avec énergie contre les persécutions dont les juifs peuvent être l'objet, comme en Russie ; que l'on proteste avec vigueur même, dans les pays où ces protestations devraient empêcher l'établissement des banques, nous applaudirons tout les premiers. Que, d'un autre côté, des juifs éclairés travaillent à amollir l'endurcissement des juifs orthodoxes, et à les retirer de l'esprit et des habitudes thalmudistes par lesquels il provoquent et justifient tant d'antipathies, nous applaudirons encore. M. Cahen y contribuerait puissamment, s'il voulait reprendre son bon vieux projet de traduire le Thalmud. Mais il faut laisser la langue et l'histoire et la critique aller leur train.

Quant au mot *conversionnisme*, nous le croyons aussi difficile à établir que l'autre à extirper. Néanmoins, si l'on veut l'introduire dans la langue jui..., pardon, israélite, nous n'y voyons pas de mal ; seulement la guerre au *conversionnisme* est trop contraire à l'esprit de tolérance et à l'esprit français. Si vous voulez faire toujours un peuple à part, comment obtiendrez-vous qu'on ne vous traite pas à part ?

Et à ce propos, qui croirait que les... Israélites font

aussi du conversionnisme ? Ils en font pourtant, mais à leur manière. Voici une nouvelle donnée dans le dernier cahier des *Archives israélites*. C'est la petite pièce, après ces grandes considérations et ces menaçants projets dont M. Cahen a entretenu ses lecteurs.

Grand-duché de Posen, 18 juillet. — La ville de Kempen a été récemment le théâtre d'un événement peu commun. Trois ouvriers chrétiens se sont convertis au judaïsme. Deux autres prosélytes ont été refusés, et la prudente communauté ne les admettra qu'après avoir justifié de leurs moyens d'existence. »

Les *prosélytes* ne sont admis dans la Synagogue *qu'après avoir justifié de leurs moyens d'existence !* Ce trait est certainement du plus haut comique, et tout à fait dans le caractère national. Si M. Cahen connaissait un peu mieux les chrétiens, il ne voudrait pas leur raconter de pareilles choses, de peur de les faire trop rire.

— 1er JANVIER 1859 —

Trois enfants chrétiens enlevés par les juifs. — Comment les juifs traitent le cœur paternel.

On a fait entendre aux journalistes juifs que l'on pourrait bien, pour charmer leurs douleurs et apaiser les feux de leur indignation, leur conter quelques histoires d'enfants volés. En voici une tout à fait irrécusable, et qui offre les conditions requises par M. Bloch : trois enfants volés du même coup, un père torturé avec une méchanceté implacable, la police en émoi, la justice informée ; et tout cela, non pas dans un pays barbare et enténébré

comme les États romains, mais en France, « où le soleil se lève réellement. » Alors le soleil était déjà levé : c'était en 1823, près de quarante ans après l'inauguration de ce christianisme de 1789, à qui M. Bloch accorde ses sympathies.

En 1823, notre histoire intéressa grandement le public ; elle paraîtra plus intéressante et plus instructive encore aujourd'hui, à cause des comparaisons qu'elle ne manquera pas de suggérer entre les procédés juifs et les procédés chrétiens. On y verra comment traitent le cœur paternel ces mêmes juifs qui en parlent si emphatiquement, et quel amour ils éprouvent pour ceux d'entre eux qui, adoptant la religion de la France, adoptent véritablement son passé, ses lois, ses mœurs, et deviennent complétement et exclusivement Français. On y verra aussi ce que c'est que l'accord des juifs lorsqu'il s'agit des *goïm*, et quelle est la puissance de cette association de nationalité que les *Archives israélites* appellent fort justement la *franc-maçonnerie juive*.

Le récit qu'on va lire n'a pas été écrit en vue de la situation présente. Il date de trente ans. Nous le copions dans un livre publié en 1844, où il a été reproduit et certifié rigoureusement exact par la victime du rapt, le père des enfants volés. Rabbin converti au christianisme, plein de foi, animé du désir de communiquer à ses anciens coreligionnaires la lumière qu'il avait conquise, il leur adressa ce récit, primitivement rédigé et publié par un autre converti du judaïsme, il voulait leur montrer jusqu'où le fanatisme thalmudique les peut entraîner, et les faire rougir de se livrer à tant de haine contre les chrétiens. Les témoins et les complices du fait étaient encore fort nombreux. Ils se turent patiemment, et par cette sage

tactique l'affaire fut promptement oubliée. Nous-même, nous l'ignorions. Nous l'avons rencontrée sans la chercher, dans un livre où nous colligions des observations sur le Thalmud, pour les transmettre aux savants journalistes juifs qui célèbrent leur « loi traditionnelle » sans savoir (nous aimons à le croire) ce qu'elle contient.

Nous nous félicitons fort de cette trouvaille. Les livres contiennent d'autres histoires plus dramatiques, mais elles sont ou anciennes, ou par trop sauvages. Celle-ci est de notre pays, de notre temps, elle peint les mœurs juives dans leur civilisation et leur douceur actuelles. Quant à l'à-propos de la reproduire, personne ne le contestera, au milieu du tapage injurieux que les juifs ont fait depuis quelques mois et veulent continuer de faire comme si on les égorgeait. Nous avons entendu l'autre jour, ici même, les imprécations de M. Bloch, rédacteur de l'*Univers israélite*. M. Cahen, son frère séparé, qui écrit des lettres si honnêtes, n'est pas moins tragique dans ses *Archives;* et il faudrait transcrire ces deux journaux pour montrer avec quelle unanimité de passion le parti de la *lumière* et le parti des *ténèbres* veulent exploiter l'occasion.

« Sachons avant tout, dit M. Cahen, nous aider nous-« mêmes ; que l'affaire Mortara devienne notre *delenda* « *Carthago !* A qui nous attaque, *jetons-la à la face;* « à qui nous veut du bien, rappelons-la sans cesse : fati-« guons de cette criante iniquité nos amis et nos enne-« mis (1). » Il demande des souscripteurs pour encourager un artiste israélite à faire une gravure représentant « la terrible scène du 24 juin, » afin que « le burin ven-

(1) *Archives israélites*, cahier de décembre 1858.

« geur multiplie les témoins et les châtiments du crime. » Il veut qu'on institue « dans toutes les communautés « israélites du monde entier, un jour de deuil et de « contrition à l'occasion du martyre de la famille Mor- « tara, » et qu'on « insère dans les recueils de prières, « une prière spéciale à ce sujet ; que cette prière soit « récitée chaque année à l'anniversaire. » Tout l'article et même tout le cahier est une véritable marseillaise contre les chrétiens. Ou M. Cahen revient à la religion *de ses pères*, de telle sorte qu'aucun de ses adversaires les rabbins rétrogrades ne peut désirer une conversion plus parfaite, ou l'esprit thalmudique a bien profondément pénétré les juifs, puisque c'est là l'organe du parti philosophique et avancé ! L'antipathie de race et de religion peut-elle, par exemple, se dénoncer plus violemment que dans les lignes suivantes :

« Et peut-être un jour le jeune Edgar Mortara, affranchi par l'âge de l'emprisonnement catéchuménique, ou y échapant habilement, ou bien devenu, par suite de la contrainte et de l'*abêtissement* étranger à nos croyances et à nos idées, peut-être un jour, disons-nous, lirait-il dans nos livres de prières une prière à son adresse qui lui rappellerait ce qu'il a été : la victime de la violence, une *âme ruinée*, un enfant *perdu !* Célébrons donc, tous tant que nous sommes, le service de *ce mort*, jusqu'à sa résurrection ! »

Quoi ! juif éclairé, juif français, juif modéré et philosophe ! cet enfant sera *abêti*, parce qu'il deviendra étranger *à vos croyances*, parce qu'il aura la religion de vos compatriotes français ? Il sera chrétien, donc c'est une *âme ruinée*, un *enfant perdu*, il est MORT ! Si tel est le langage des sages, quels sont donc les sentiments des fanatiques ?

Partout, dans les *Archives israélites*, on pourrait ainsi

prendre les juifs avancés en flagrant délit de judaïsme rétrograde. « Quand un membre de la famille, dit l'*Almanach, change de religion*, on fait quelque acte de deuil *comme s'il était mort.* » Cette pratique, que M. Cahen propose d'étendre, est purement thalmudiste. Chez les chrétiens, la foi survit souvent à la pratique ; chez les juifs, c'est la pratique qui survit à la foi.

Mais venons à notre histoire d'enfants baptisés, ravis par les juifs en haine des chrétiens. Elle modérera, nous l'espérons, l'empressement des journaux israélites à nous *jeter à la face* la perdition, l'abêtissement et la mort du petit Mortara.

Les enfants dont il s'agit, étaient ceux de M. Drach. Cet homme si bon et si honoré raconte avec une éloquente simplicité que lorsqu'il eut résolu d'embrasser la foi catholique, il lui fallut livrer de terribles combats à tout ce qui l'entourait et à son propre cœur. Son existence dépendait alors presque entièrement du consistoire ; il était rabbin, sa carrière s'annonçait facile et belle ; la briser n'était rien encore. Il voyait ses parents presque octogénaires, très-attachés au judaïsme, exposés à cause de lui à la défaveur de la Synagogue. Il était marié et il craignait une rupture avec la famille de sa femme, peut-être avec sa femme elle-même, malheur effroyable pour ses trois enfants, deux filles âgées de trois ou quatre ans et un petit garçon de sept mois. « Il faut, dit-il, s'être trouvé dans « une situation semblable pour s'en faire une idée. » Enfin, il prit cette croix, et il en reçut la force tranquille que la croix donne toujours. Il fit d'abord baptiser son petit garçon, et le Samedi Saint de 1823, en même temps que ses deux filles, il reçut publiquement le baptême dans la cathédrale de Paris. L'Archevêque, Mgr de

Quélen, après lui avoir conféré le sacrement, lui annonça des épreuves. Elles ne tardèrent pas à venir, plus rudes qu'il ne les avait redoutées. Nous laissons ici parler la relation qu'il cite lui-même :

« Peu de jours après le baptême, madame Drach ayant reçu la visite très-longue d'un rabbin, demanda la permission d'aller passer quelques semaines chez son père, donnant pour motif que, malade par suite de la commotion qu'elle venait d'éprouver, elle pouvait mieux y rétablir sa santé. M. Drach y consent. « J'espère, ajouta-t-elle alors, que tu ne me refuseras pas la consolation de garder les enfants avec moi pendant ce peu de jours. Dans ce cas, je ne regretterai pas, j'espère, le mois prochain, que tu les mettes en pension. » M. Drach, qui ne se doutait pas du sens caché de ces dernières paroles, consent encore à se séparer de ses enfants pour plusieurs semaines, bien que cette séparation dût lui être sensible, d'autant plus qu'il ne pouvait les aller voir chez son beau-père, celui-ci étant exaspéré contre lui à cause de sa conversion.

« Ainsi son extrême condescendance pour Sara (1) lui fait commettre la faute irréparable, à moins d'un miracle, de confier à une astucieuse famille juive les trois nouveaux chrétiens en bas âge.

« Sara n'avait demandé à se retirer chez son père qu'afin de se disposer plus librement à la fuite et à l'enlèvement des enfants. A peine installée chez son père, elle va se loger, à l'insu de son mari, dans une autre maison. C'est de là qu'elle disparut avec la jeune famille. Le concours de bien des juifs, et surtout celui de ses parents, ne lui manqua pas dans cette entreprise audacieuse, qui avait pour but de réduire son mari au désespoir. Les ravisseurs prirent si bien leurs mesures que les recherches les plus actives de l'autorité n'ont jamais pu aboutir à découvrir la direction qu'avait prise la fugitive. On sut dérober aux investigations de la police jusqu'à la moindre trace du passage de quatre individus depuis Paris jusqu'à Londres, par Calais et Douvres.

« Qu'on se figure la position du malheureux père, qui ne

(1) La femme de M. Drach avait pour prénom Sara. La relation la désigne souvent sous ce nom.

pouvait vivre sans ses enfants. Ses supplications et ses pleurs pour obtenir de la famille de *Sara* un seul mot qui puisse le rassurer sur leur sort échouent contre la dureté judaïque. Un jour surtout, vaincu par la douleur de ne recevoir aucune réponse à la demande qu'il était allé renouveler avec instance à son beau-père, « si aucun de ses enfants n'avait eu à souffrir de quelqu'un de ces accidents si communs dans les voyages précipités, » il tomba dans un état difficile à décrire. Le vieux père de *Sara* le regarda, avec le flegme de l'indifférence, étendu par terre et livré à de violentes convulsions. Il n'y eut sorte de cruautés qu'on n'exerçât contre mon ami pour violenter sa conscience. Ses beaux-frères et d'autres juifs venaient insulter à son affliction jusque dans sa propre demeure. Ce qui acheva de le désoler, ce fut de recevoir de son épouse rebelle une lettre pleine d'injures et renfermant un poignard dessiné.

« On avait commencé l'instruction d'un procès pour rapt d'enfants mineurs, dans le but, non pas d'atteindre les coupables, mais de retrouver la trace des enfants. Plusieurs mandats de comparution furent décernés contre des israélites que l'on savait être parfaitement instruits de la retraite de madame Drach. Le père de celle-ci, mandé devant le juge d'instruction, pour déposer à titre de renseignement, remit bénévolement au magistrat une lettre qu'il venait de recevoir de sa fille par la poste, et portant la date et le timbre de Berlin ! Un expert appelé sur-le-champ, déclara que la missive était écrite sur papier anglais et en encre anglaise. En effet, madame Drach était à Londres ; et, sauf la précaution de prendre le faux nom d'Élisabeth Goldsmith, elle se montrait publiquement parmi les juifs de cette ville, continuellement en relation avec ceux de Paris. Ces derniers, au reste, savaient très-bien où elle s'était réfugiée, sans avoir besoin de l'apprendre de leurs coreligionnaires de l'autre côté de la Manche. Et la police, pendant près de deux ans, ne sut pas découvrir ce qui était à la connaissance des plus petits enfants juifs, non-seulement en France, non-seulement en Angleterre, mais encore dans tous les pays où est dispersée la race de Jacob. L'incontestable habileté de la police française échoua contre la profonde discrétion que les Juifs savent observer envers les *goïm* (1), toutes les fois qu'il y va de l'intérêt de quelque affaire nationale.

« Le cœur rongé par un profond chagrin, M. Drach était tombé

(1) Non-juifs.

dans un état de langueur, qui, deux fois, avait menacé sérieusement ses jours. Enfin, après quatre longs mois de souffrances, voyant qu'il ne pouvait rien attendre de l'administration, mal servie en cette circonstance par ses agents subalternes, il se décida à voyager, pour aller lui-même à la recherche de ses enfants. L'ensemble des rapports officiels faisait présumer que l'épouse fugitive s'était dirigée vers la frontière d'Allemagne, par Metz, grand quartier général des Israélites de France. M. Drach pouvait donc espérer de réussir de l'autre côté du Rhin. Les personnes qui s'intéressaient à lui tinrent une espèce de conseil. On décida qu'il établirait le centre de ses investigations à Mayence. Cette ville était singulièrement propre pour ses opérations, parce que sa communauté juive, nombreuse et riche, est en relations de commerce avec les Israélites de toutes les parties de l'Allemagne et de l'est de la France ; outre cela beaucoup de négociants juifs, de passage, s'y arrêtent ordinairement quelques jours, et y débitent, avec leurs marchandises, toutes les nouvelles qu'ils ont ramassées en route.

« Il part. Mais à quels dangers personnels ne va-t-il pas s'exposer dans ces contrées où il est étranger, et où les juifs qui le persécutent sont plus puissants et plus nombreux qu'en France ! Et comment espérer de retirer ses enfants, quand même il les découvrirait, d'entre les mains de gens audacieux qui avaient su si bien combiner leur plan, si bien aviser aux mesures d'en assurer l'exécution ? Il mit sa confiance en Celui au saint nom de qui ses enfants n'avaient sans doute pas été baptisés en vain, et comme le saint patriarche de la nation, il *espéra contre toute espérance*. Il s'arrêta à Mayence, but provisoire de son voyage. Là, attaqué encore gravement deux fois par la maladie qui mine une santé si florissante autrefois, il parcourt une grande partie des anneaux douloureux dont se compose la longue chaîne de ses épreuves.

« Au bout de dix mois de séjour dans cette ville, mon pauvre ami n'était pas plus avancé qu'au premier moment de son arrivée. Il se servait d'un juif, agent de la police de Mayence ; cet homme se faisait bien payer, et ne fut pas d'une plus grande utilité qu'un autre juif qui avait été attaché exprès, pour le même objet, à la police de sûreté de Paris. Que peuvent les plus sages mesures des autorités de tous les pays contre la vaste et permanente conjuration d'un peuple qui, réseau vaste autant que solide jeté sur tout le globe, porte ses forces partout où sur-

git un événement qui intéresse le nom israélite (1). Mais quand le Seigneur veut montrer que le secours vient directement de lui, il ne manque jamais de l'envoyer d'une manière qui trompe tous les calculs des hommes.

« Un jeune homme, fils naturel, ou soi-disant tel, d'un riche négociant israélite de Paris, étant venu à Londres, alla rendre visite à Sara, comme faisaient tous les juifs de Paris qui arrivaient dans la capitale de la Grande-Bretagne. C'était une espèce de pèlerinage de curiosité. Il retourna chez elle le lendemain ; mais, soupçonné d'être un émissaire de la police française, on lui refusa la porte. Il y revint cependant à plusieurs reprises, et fut éconduit autant de fois. Piqué au vif de cette méfiance, il résolut de s'en venger. Quelque temps après, dans un voyage qu'il fit à Francfort-sur-le-Mein, il prit sa route par Mayence, et ne manqua pas d'aller trouver M. Drach, pour l'instruire qu'il avait vu sa femme et ses enfants à Londres, et lui indiqua la maison où ils demeuraient. Ce fut pour la première fois, après sa cruelle séparation d'avec ses chers enfants, depuis presque un an, que mon ami eut la consolation d'apprendre que tous les trois existaient encore. Ah ! que dans ce moment il répéta avec attendrissement cette exclamation du vieillard de Chanaan « : C'est assez ! Joseph, mon fils, vit encore ! »

« Le seul moyen de ressaisir ses enfants, et d'arriver peut-être à une réconciliation avec sa femme, c'était de se rendre promptement à Londres, sans laisser le temps à ses persécuteurs de le traverser. M. Drach fut bientôt prêt, et le jour de l'Assomption 1824, il s'embarqua sur le Rhin. Il arriva le 24 suivant à Londres, après un voyage des plus heureux. La veille de son départ, il lui parvint une lettre du prince de Hohenlohe, qui lui annonçait le secours de ses prières. Le thaumaturge allemand lui écrivit spontanément sans en être sollicité. Il était permis de tirer de cette circonstance un bon augure.

« Mais avant de voir la fin de ses maux, il lui fallut encore épuiser une nouvelle série d'anxiétés et de tribulations ; c'est ce qu'il appelle le bouquet de cette triste fête. Sa femme lui refusa

(1) Les assassins du P. Thomas, à Damas, convaincus de leur crime, ont été soustraits à la vengeance de la loi par les efforts réunis des juifs de tous les pays. Une députation d'israélites de marque s'est transportée de France en Orient, pour solliciter du pacha d'Égypte la grâce des coupables. L'argent a joué le principal rôle dans cette affaire. (*Note de M. Drach.*)

de partager son logis, en termes plus clairs, le chassa de chez elle, et ne voulut aucunement avoir de relations avec lui. Tout ce qu'il put obtenir, ce fut de voir les enfants, *de jour*, et *quand elle était à la maison*. Sara voulut cependant garder ses hardes, probablement comme caution, en cas qu'il eût quelque *mauvais projet*. Folle précaution, car ces malles eussent-elles eu des millions de fois leur valeur, M. Drach n'aurait pas hésité un moment à les sacrifier pour le salut de ses enfants.

« Mais comment les obtiendra-t-il, ces petits innocents ? S'adressera-t-il à l'autorité, car la législation anglaise reconnaît comme la nôtre le droit du père sur ses enfants. A sa première démarche, les juifs maîtres de sa famille, usant des grands moyens dont ils disposent, la feront disparaître *pour toujours*. S'en emparera-t-il par surprise ? Cela paraissait impossible avec des gens tels que les juifs. N'importe ; le Ciel lui inspire ce dernier parti, physiquement inexécutable.

« Après avoir étudié le terrain pendant un mois, il arrêta son plan ; mais il lui manquait le point principal, le véhicule de son opération, je veux dire une voiture bourgeoise, ce n'est pas un fiacre qu'il faut dans des expéditions de cette nature, surtout lorsqu'on a affaire à des gens actifs et adroits, comme sont les juifs. Il en écrivit à un ecclésiastique distingué de Paris. Ce digne prêtre ne put qu'après plusieurs semaines lui procurer une recommandation pour l'abbé Weld, depuis un des plus illustres cardinaux de la cour romaine, mais alors simple prêtre. Celui-ci, à son tour, recommanda M. Drach à une dame anglaise, catholique très-pieuse, la comtesse Mazzinghi, qui sanctifiait sa brillante position sociale et sa grande fortune, par l'exercice continuel des œuvres de charité.

« M. Drach avait observé que le dimanche Sara envoyait les enfants jouer pendant toute la matinée au Tower-Hill, place près de la Tour de Londres. Il prend donc ses dispositions. Le jour est fixé ; le dimanche 7 novembre 1824, dès le matin, une chaise de poste tout attelée n'attendait qu'un coup de fouet pour voler vers Douvres. La comtesse Mazzinghi vint de bonne heure, dans son équipage, se poster au Tower-Hill. Elle attend bien longtemps, avec une patience que soutient sa charité. La brume et la bruine de cette matinée-là auraient découragé toute autre personne, d'autant plus qu'il n'y avait pas d'apparence que les enfants fissent leur promenade accoutumée. La noble dame, pleine de cette confiance qui ressemble à une inspiration d'en

haut, tint bon à son poste. Entre onze heures et midi, le brouillard se dissipe comme par enchantement, le ciel se rassérène, le soleil se montre et invite à sortir les trois innocents, qui arrivent accompagnés de leur bonne. M. Drach leur propose une promenade en voiture, qui est acceptée avec un joyeux empressement. On s'achemine, plutôt en bondissant qu'en marchant, vers la belle voiture qui était stationnée là près. Tout le monde pêle-mêle y grimpe, y saute, sans excepter la bonne, qui heureusement était chrétienne; une juive eût été plus défiante. En un instant la place est prise d'assaut. On va d'abord déposer la bonne à un des quartiers les plus éloignés du Tower-Hill. De là, M. Drach se réfugie à l'hôtel de l'ambassade française, pour se mettre avec ses enfants sous la protection de son gouvernement et prendre un passe-port. Enfin, M. Drach put quitter Londres avec les précieux objets de tant de peines et de souffrances, en entonnant l'hymne : *In exitu Israel de Ægypto*. Le lendemain il toucha l'heureuse terre de France. »

M. Drach ajoute les détails suivants, dans l'introduction de son ouvrage intitulé : *De l'harmonie entre l'Église et la Synagogue*, publié vingt ans plus tard :

« Ma femme, restée à Londres malgré mes invitations réitérées, les plus pressantes, les plus tendres, s'obstine jusqu'à ce moment, je ne dis pas dans le judaïsme, mais dans son aversion pour le christianisme, reniant mari et enfants. Elle n'a jamais rien voulu savoir de ses enfants (1). C'est un de ces rares exemples, où l'on a vu une femme étouffer dans son cœur l'amour maternel, amour qui va, dans l'occasion, jusqu'à l'héroïsme, et devant lequel les plus tendres sentiments de la nature ne sont que froideur. »

Ce dernier trait nous semble caractéristique ; plus encore que tout le reste de l'histoire, il met les attendrissements judaïques dont nous sommes aujourd'hui témoins à la juste place où il les faut tenir.

(1) Les filles de M. Drach ont pris le voile, l'une après l'autre, à une année de distance, dans l'ordre de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur d'Angers. Son fils a embrassé l'état ecclésiastique et est aujourd'hui l'un des membres les plus distingués du clergé de Paris.

— 10 JANVIER 1859 —

M. Isidore Cahen, fils de M. Samuel, et comme lui rédacteur des *Archives israélites*, collaborateur en même temps de plusieurs journaux *chrétiens*, tels que le *Journal des Débats* et la *Presse*, voulut comme M. Samuel Cahen et M. Bloch, se donner le plaisir d'écrire à l'*Univers*. On vint de sa part, avec douces manières, nous demander de recevoir une lettre de sa façon. Nous l'avions nommé, il avait donc quelque sorte de droit. Il fut répondu que les colonnes de l'*Univers* lui seraient ouvertes si la lettre était modérée pour l'étendue, convenable dans la forme, et portait sur des questions à lui personnelles. Les remerciements de son ambassadeur étaient à peine écoutés que nous recevions une lettre fort longue, où M. Cahen parlait de tout excepté des choses qui le regardaient, et dont la politesse était toute thalmudique. Elle fut insérée néanmoins, parce que M. Eugène Veuillot voulut profiter de l'occasion pour résumer toute la polémique, qui durait depuis trois mois. Ce résumé n'étant point nécessaire ici, nous nous bornerons à citer la partie de la lettre et de la réponse qui peuvent intéresser le lecteur.

M. Cahen termine ainsi :

« Je m'arrête : entre vous, qui attaquez constamment les *juifs*, et moi qui me suis borné à flétrir des ravisseurs d'enfants, le public jugera quel est celui de nous qui injurie une croyance et excite au mépris d'une communauté religieuse ; entre moi qui maudis tout rapt d'enfant commis pour cause religieuse par un gouvernement quelconque, toute intrusion de la force dans le domaine de la conscience d'une famille, et vous qui applaudissez à la dépossession des Mortara, je ne demande d'autre juge que le bon sens de ceux qui auront eu la patience de nous lire l'un et l'autre.

« Tel est le dernier mot d'un *juif éclairé, français, modéré et philosophe*, comme il vous plaît de qualifier et comme se glorifie de l'être,

« Votre très-humble serviteur,

« ISIDORE CAHEN,

« L'un des rédacteurs des *Archives israélites*. »

M. Cahen possède une remarquable facilité d'affirmation. Il nous reproche d'attaquer les juifs comme *race* et comme *croyance*. Vingt fois dans ce débat nous avons établi qu'il était juste de faire une distinction entre le *mosaïsme* et le *thalmudisme ;* vingt fois nous avons dit qu'il fallait affranchir les juifs du Thalmud pour les ramener à la Bible. Nous n'en sommes pas restés aux affirmations. Des textes nombreux ont passé sous les yeux de nos lecteurs, et nous croyons avoir prouvé que le Thalmud, code de barbarie, de haine, de duplicité, est, partout où on l'admet sincèrement, le véritable obstacle qui empêche les juifs d'entrer dans la famille des peuples, qu'il les voue à l'isolement, aux soupçons, au mépris. M. Cahen glisse sur ce point capital et délicat ; au lieu d'aborder les faits, il se jette dans les récriminations et l'éloquence. Vains efforts ! Il faut que l'on sache partout que le Thalmud, *livre canonique de la Synagogue*, contient des prescriptions qui mettent forcément les juifs en état constant de lutte contre les chrétiens, lutte avouée ou cachée, selon les intérêts des fils d'Israël.

Nous ne contestons pas, nous n'avons jamais contesté les vertus particulières qui se trouvent chez les juifs ; nous avons même refusé de croire que le Thalmud puisse encore avoir grand crédit sur les juifs français. Le directeur des *Archives israélites* a voulu confirmer sur ce point nos appréciations. Il nous écrivait le 20 décembre : « Le « Thalmud contient des *inepties* et des *bizarreries*. Il « n'exerce depuis fort longtemps, *croyez-le bien,* aucune « influence sur le caractère de mes coreligionnaires. » Nous avions d'abord accepté ce reniement, mais quelques jours plus tard nous eûmes l'ennui de mettre sous les yeux de M. Cahen une pièce où il ratifiait cette glorifica-

tion du Thalmud : Ce livre est le *véritable contexte de notre culte*, les théologiens l'*invoquent sans cesse*, il *règle la vie religieuse des juifs ;* les *points les plus importants* de notre religion, ses *principaux développements sont là, et l'on commet une erreur en se flattant de connaître le judaïsme au moyen de la Bible.* Voilà ce que vous avez reconnu, Monsieur Cahen ; nous ne l'oublierons pas, *croyez-le bien.*

Pourquoi M. Cahen ne s'explique-t-il pas sur ce point, le seul qu'il eût le droit de traiter dans nos colonnes ? Gardons-nous d'insister, il nous dirait que cela ne le concerne aucunement. Mais si ce n'est lui, c'est donc son père. Il y a, en effet, deux Cahen, M. Samuel et M. Isidore, celui-ci est fils de celui-là, et tous deux rédigent ensemble les *Archives Israélites.* Or, c'est M. Samuel qui se trouvait en cause dans le reniement et l'éloge du Thalmud ; au lieu de s'expliquer, il s'efface et nous présente M. Isidore. Voilà comment des juifs, même non-thalmudistes, savent se tirer des cas embarrassants. Mais quelle est l'opinion de M. Isidore Cahen sur le Thalmud ? S'il ne l'exprime pas dans sa lettre, peut-être la trouverons-nous ailleurs. Cherchons un peu. On nous signale un petit livre intitulé : *Précis élémentaire d'instructions religieuses et morales pour les jeunes Français israélites ;* c'est une sorte de catéchisme très-répandu parmi les juifs, puisqu'il était en 1848, à sa septième édition. Voici ce que l'on y trouve :

« D. Quel est le livre qui contient les dix commandements ?

« R. C'est le *Pentateuque* ou les cinq livres de Moïse (livre de la loi).

« D. Ce livre renferme-t-il d'autres préceptes ?

« R. Il renferme tous les préceptes de la loi, toute la loi écrite.

« D. Pourquoi dites-vous la loi écrite ?

« R. Parce qu'il y a aussi *la loi orale.*

« D. Qu'est-ce que la loi orale ?

« R. La véritable explication de la loi écrite ; Moïse l'a également reçue de Dieu, mais sans ordre de l'écrire.

« D. Comment la loi orale, n'étant pas écrite, s'est-elle conservée chez nos ancêtres ?

« R. Moïse l'ayant reçue de Dieu, elle s'est conservée de mémoire, en passant de bouche en bouche, aux anciens, aux prophètes, aux chefs de la religion, lesquels l'ont enseignée au peuple d'Israël.

« D. La loi orale n'a-t-elle pas été écrite plus tard ?

« R. Oui ; elle se trouve aujourd'hui mise par écrit.

« D. A quelle époque cette loi a-t-elle été mise par écrit ?

« R. La loi orale fut mise par écrit vers l'époque où les malheurs et les persécutions de nos ancêtres firent craindre que cette partie de la loi ne vînt à être oubliée ou altérée.

« D. Quels sont les livres principaux où cette loi orale se trouve consignée ?

« R. Ces livres sont la *Mishna* et le *Thalmud* ou *Ghemara.* »

N'est-ce pas là l'opinion de M. Isidore Cahen sur l'autorité du Thalmud ? Il voit donc dans ce livre monstrueux *la véritable explication* de la Bible, il y reconnaît donc la parole même de Dieu ! M. Cahen parle cependant de son respect pour les chrétiens ; comment peut-il concilier ce respect et les principes thalmudiques ? Relisez sa lettre. Il y a, dit-il, chrétiens et chrétiens : ceux que je respecte, que j'aime, blâment l'*inquisition* et le *gouvernement romain*, et lorsqu'ils sont catholiques, ou ils ne *pratiquent pas,* ou ils *pratiquent autrement qu'on ne l'entend à Rome.* La plaisanterie est forte pour un homme qui vise au sérieux. M. Bloch était moins comique lorsqu'il s'en tenait au *christianisme de* 89. Nous soupçonnons M. Cahen de n'avoir étudié le catholicisme que dans les articles de ses collaborateurs du *Siècle* et du *Journal des Débats ;* s'il avait puisé à d'autres sources, il saurait que quiconque *pratique le catholicisme autrement qu'on ne l'entend à Rome*, n'est pas catholique.

M. Cahen ne manque pas d'ailleurs d'une certaine logique. Du moment où il refuse d'admettre pour chrétiens et catholiques les fanatiques soumis aux lois de l'Église, il a le droit d'affirmer qu'on ne trouvera dans ses écrits rien d'hostile à la religion chrétienne. Lorsqu'il dit, par exemple, qu'un juif *s'abêtit* en devenant catholique, que c'est une *âme ruinée*, un *mort*, il s'emporte seulement contre le fanatisme. Le tout est de s'entendre et de bien comprendre la valeur des mots français sous une plume juive.

Nous ne voulons pas trop insister. Il nous paraît évident que MM. Cahen ont, au fond, de grands doutes sur l'inspiration divine du Thalmud. Ce n'est pas sans raison qu'ils se déclarent *éclairés* et *philosophes*. Ils consentent au moins à reconnaître pour hommes les non-juifs qui soutiennent partout les intérêts d'Israël afin de faciliter l'œuvre de la Révolution. Nous affirmerions volontiers que ces estimables Israélites ne consacrent pas la semaine du nouvel an à se faire donner le *malcut*, bien que ce soit là une règle thalmudique. Et cependant, ils devraient se livrer à cette pratique :

La foi qui n'agit pas, est-ce une foi sincère ?

Mais il ne suffit point de faire deux parts dans le Thalmud, d'en prendre et d'en laisser, il faudrait s'expliquer, même en face des *Goïm*, sur ce livre où l'on enseigne la haine, le mensonge et l'usure. Au lieu de s'emporter contre nous, M. Cahen devrait nous seconder dans cette entreprise ; il prouverait alors qu'il est véritablement homme de progrès, et il pourrait faire comprendre à ses coreligionnaires quelle conduite ils doivent tenir pour effacer cette parole de Napoléon Ier : Les juifs, véritables nuées de corbeaux, sont une nation dans la nation.

DERNIÈRES NOTES SUR LE THALMUD.

Lorsque la polémique sur les juifs était terminée, un procès se débattit devant la cour impériale d'Aix, dans lequel un célèbre avocat, représentant du judaïsme philosophique qui venait de renier le Thalmud, plaida sans le moindre embarras suivant le sens thalmudiste le plus fanatique. A cette occasion, le respectable M. Drach voulut bien nous apporter quelques notes qui ne furent pas employées parce que j'étais absent et que d'ailleurs des questions plus graves réclamaient l'attention de mes collaborateurs. Il serait malheureux cependant que ces notes fussent perdues. Par des textes nombreux et décisifs, elles confirment tout ce que nous avons dit de la doctrine du Thalmud contre les chrétiens; et le fait à l'occasion duquel elles furent recueillies fait assez voir qu'il existe encore même en France et dans les rangs élevés du judaïsme un certain nombre de thalmudistes très-déterminés.

---

§ Ier. — LA VRAIE DOCTRINE CONTRE LE CHRÉTIEN.

M. Cahen, riche Israélite de Marseille, vient de plaider devant la cour impériale d'Aix, contre son fils dont il veut faire annuler le mariage contracté avec une catholique. Il appelle d'un jugement de première instance qui lui a donné tort. Me Crémieux, son avocat, a développé ce moyen (*Gazette des Tribunaux*, 9 février 1859) que le mariage entre juif et catholique « est nul comme sacrement et par « suite comme contrat, le ministre du culte catholique ne « pouvant marier un juif et une chrétienne, de tels ma-

« riages *étant interdits par la loi religieuse des Israélites*
« et anathématisés par les canons de l'Église catholique,
« aux termes desquels il ne peut être accordé de dispense. »

Me Crémieux se trompe des deux côtés sur la loi véritable, et des deux côtés il y a des exemples notables de dispense. Pour le chrétien, l'empêchement est de simple droit *ecclésiastique* et non de droit naturel ou divin. Il n'y a pas encore longtemps qu'un célèbre banquier israélite, marié à une catholique, a obtenu une grâce de ce genre, et même c'est Mgr l'Evêque de Marseille qui a béni son union. Pour le juif, Joseph, Esther, Moïse se marièrent à des étrangers.

Mais si Me Crémieux parle du *Thalmud*, il a raison. La loi thalmudique n'interdit pas le mariage entre juif et chrétien comme un simple mélange de culte : elle le réprouve et le déclare impossible comme un abominable mélange d'espèces.

M. Cahen père, thalmudiste zélé, a déclaré en plein tribunal, malgré le jugement qui avait déjà validé l'union de son fils, que jamais il ne regardera comme siens les enfants qui naîtront de ce *prétendu mariage*. Le ministère public l'a sévèrement repris là-dessus, mais en vain. M. Cahen père gardera son âpre sentiment, parce qu'en effet, d'après le Thalmud et les docteurs les plus autorisés, *les Goïm ne sont pas susceptibles de recevoir le lien conjugal*.

De ce principe, ils tirent les conséquences suivantes :

1° Le mariage entre juif et goya, ou entre goï et juive est nul.

2° Les fruits d'une pareille union sont *mamzerim*, bâtards et privés de la capacité de s'allier à des enfants d'Israël.

3° Tout ce qui naît de juif et de goya doit être considéré

simplement comme géniture de la mère, cela ne regarde pas le père (1).

4° La cohabitation, dite matrimoniale, de tous les goïm indistinctement n'est autre chose qu'un concubinage de deux individus absolument libres, comme les brutes.

5° Un juif qui aurait des relations coupables avec une goya mariée selon la loi des goïm, ne commettrait nullement le péché d'adultère.

La raison de tout cela est bien simple : les goïm n'appartiennent pas à l'espèce humaine ; ce sont des bêtes, et quelles bêtes ! Les docteurs de la synagogue enseignent en propres termes que le goï ne vaut pas le chien : Le chien est plus estimé (Schehac keleb nichbad mimmennu). On concède au goï le rang de l'âne et du pourceau.

Écoutez les deux recueils que les rabbins consultent ordinairement lorsqu'ils ont à donner des décisions doctrinales.

1° Moïse Maïmonide, le *grand aigle* de la synagogue, dans son *Traité du Mariage* (Hilchot Isschuth), c. IV, § 15, écrit :

« Si quelqu'un (juif) épouse une *goya,* cela n'est pas « un mariage. Cette femme est donc, après ce mariage con- « tracté, comme avant ce mariage. De même, si un goï « épouse une fille d'Israël, leur mariage n'est point un ma- « riage. »

(1) Il est à ma connaissance qu'un des plus célèbres et des plus riches juifs de l'Europe (non Français), n'a jamais voulu assister une fille qui est née de ses relations avec une chrétienne à laquelle, sauf cette faute pleurée, depuis vingt-cinq ans, personne n'a rien à reprocher. Le juif plusieurs fois millionnaire, a vu sa fille aujourd'hui très-honnêtement mariée ; il ne nie pas qu'elle ne soit sa fille ; mais il la laisse dans un état voisin de la gêne, lorsqu'il n'aurait qu'un mot à dire pour lui procurer une situation meilleure, même sans dépenser un schelling. Cela ne le regarde pas. Les chrétiens qui savent cette histoire, ne peuvent se l'expliquer. Qu'ils se fassent expliquer le *Thalmud.*

2° *Schoul'han Arouch*, 3e partie, c. XLIV, § 8 :

« Si quelqu'un épouse une goya, c'est chose nulle, car « les goïm ne sont pas capables de contracter mariage. « Que si un goï épouse une israélite, c'est pareillement « chose nulle. »

Ces décisions sont basées sur un grand nombre de textes du Thalmud. Nous n'avons que l'embarras du choix.

Thalmud, traité *Kidduschin*, fol. 66, verso :

« Quiconque n'est apte ni à donner ni à recevoir le lien « conjugal (Kidduschin), son enfant suit sa condition. Tel « est l'enfant d'une *nochrith*. »

Commentaire de Maïmonide sur ce texte mischnique :

« Jehovah dit au sujet de la *goya : Tu ne donneras pas « la fille de l'infidèle à ton fils; car l'infidèle détourne- « rait ton fils de derrière moi* (Deuter., VII, 4). De ce « texte résulte ceci : ton fils né d'une israélite est appelé « ton fils, tandis que ton fils né d'une *goya* n'est pas censé « ton fils, mais seulement le fils de la *goya*. »

Cette explication est tirée du même traité du Thalmud où il est enseigné que la défense de s'allier avec les nations de Chanaan (Deuter., VII, 3) doit s'entendre de tous les non-juifs, le texte donnant pour motif : la peur que l'israélite ne soit détourné du culte de Jehovah. C'est cette prohibition que Me Crémieux a eu la franchise de mettre en avant dans le sanctuaire de la justice *goï*.

Thalmud, traité *Sota :* « Il n'y a ni veuvage ni divorce « pour le *goï*. »

Glose de Salomon Yarhhi : « Les goïm sont censés des « bêtes, et puisque le mariage ne saurait avoir prise sur « eux, ils n'ont ni veuvage ni divorce. »

Thalmud, traité *Yebamoth :* « La femme d'un nochri « ne peut devenir ni veuve ni divorcée. »

Glose : «L'esclave ni le *nochri* ne sont point susceptibles « de l'état de mariage, car il est écrit (qu'Abraham dit à « ses serviteurs ou esclaves, infidèles) : *Demeurez ici avec « l'âne* (Gen., XXII, 5) ; ce qui veut dire *peuple assimilé « à l'âne.* » Cette singulière explication repose sur un tour de rabbins dont il y a plus d'un exemple : ils changent dans ce verset le mot hébreu *im,* avec, en *am*, peuple; au moyen de ce tour, *avec l'âne* se change en *peuple âne.*

Voyez encore *Yebamoth*, fol. 69, recto, et *Kidduschin*, fol. 75, verso.

On lit dans le Commentaire de Ralbag (R. Levi ben Gerson) : « Tout enfant d'une femme non apte en au- « cune façon à contracter la qualité d'épouse (la *goya* par « exemple) c'est ce que l'on appelle Mamzêr (bâtard). »

Que les juifs fanatiques regardent tous les chrétiens comme bâtards (*mamzerim*), c'est ce que Eisenmenger dans son *Judaïsme dévoilé*, 1re partie, pp. 688 et 689, prouve par un grand nombre d'exemples auxquels on pourrait encore beaucoup ajouter.

Il est écrit dans le Lévitique (XX, 10) que si quelqu'un commet l'adultère avec la femme de son prochain, les deux coupables seront punis de mort. Le Thalmud, *Sanhedrin* 52, verso, enseigne que le texte portant : la femme du *prochain*, la pénalité n'est pas applicable à celui qui aurait des rapports avec la femme d'un *des autres.*

Glose : « *les autres* veut dire les *akoum.* Nous appre- « nons ici une fois pour toutes qu'il n'y a point d'état de « mariage pour l'*akoum.* »

Additions : « Il résulte d'ici que la femme de l'akoum « n'est point son épouse (*deên isschuth leacum*). »

Si le juif profite du bénéfice de l'expression du texte

original *rêêhu* (son prochain), il n'en est pas de même de la *goya* sa complice. Maïmonide, *Traité des actes charnels prohibés* (issurè-biâ), enseigne que la *goya* doit être mise à mort; parce qu'elle a été l'occasion de la chute d'un israélite : « C'est, ajoute-t-il, le cas de la bête. » En rangeant la goya dans la catégorie de la brute, le rabbin lui appliquela disposition de la loi (Lévitique, xx, 15 et 16).

Trois passages seulement du code judaïque prouveront qu'ici le grand aigle de la Synagogue raisonne tout logiquement. Ils ont trait à ces paroles du prophète Ézéchiel (xxxiv, 31), *vous êtes des hommes.*

1° Traité *Yebamoth*, fol. 61, recto : « C'est vous (juifs) « qui êtes appelés *hommes* , mais les *Nochrim* ne sont « pas appelés *hommes.* »

2° Traité *Cherithuth,* fol. 6, verso : « C'est vous qui « êtes appelés hommes, mais les goïm ne sont pas appelés « *hommes.*

3° Traité *Baba Metsia,* fol. 114, verso : « C'est vous « qui êtes appelés *hommes ;* mais les nations du monde ne « sont pas appelés *hommes*, mais *brutes* (ella behêma.) »

Le *Zohar*, ce fameux livre cabalistique, en si grande vénération dans la Sygnagogue, donne trois fois la même interprétation; en voici une : « *Vous êtes hommes*, « vous êtes produits par l'arbre de la vie. Les autres « nations proviennent de l'arbre du bien et du mal, « du permis et du défendu : c'est pouquoi elles sont de « la nature de la brute. » (Zohar, 3e partie, fol. 98, recto.)

Le grand Yalkout Reoubeni ou Recueil de R. Ruben, livre usuel, développe cette donnée (fol. 10, recto), par l'enseignement suivant attribué au prophète Élie : Israël est appelé *homme,* « parce que son âme lui est « descendue de l'homme céleste ; mais les akoum, dont

« l'âme provient de l'esprit immonde sont appelés *pour-*
« *ceaux*. Et par conséquent la personne de l'akoum est
« un corps et une âme de pourceau. »

Le célèbre Abarbanel écrit dans son commentaire sur Osée, c. IV : « La nation élue (Israël) obtient la « vie éternelle : je veux dire que ceux qui en sont ne « meurent pas entièrement, l'âme avec le corps, comme « le cheval, le mulet et les autres bêtes, et comme les « autres nations, lesquelles sont assimilées à l'âne (had- « domoth lahhamor); mais tout Israël a part à la vie future (1). »

Terminons par le texte d'un autre grand docteur. Il est écrit (Exode, XXII, 31) : *Et vous ne mangerez point de la chair d'un animal qui aura été déchiré dans les champs* (par une bête féroce). *Vous la jetterez au chien.*

Dans son commentaire, R. Raschi (Sal. Yarhhi) transcrit un passage de la *Mechiltha*, livre fort ancien et antérieur au Thalmud. Le voici mot à mot : « *Lui* aussi est « comme le chien. Et si l'on voulait soutenir qu'il s'agit « ici d'un véritable chien, je répondrais : Il est écrit au « sujet du cadavre d'une bête morte d'elle-même : *ou* « *vends-le au nochri* (Deuter., XIV, 21). Puisqu'on peut « vendre la bête crevée, à plus forte raison peut-on « tirer parti de la bête déchirée (moins impure et moins « répugnante que l'autre) : pourquoi donc le texte sacré

(1) Ce rabbin, qui excluait les goïm de l'espèce humaine tout simplement, a été honoré pendant une grande partie de sa vie de la confiance de plusieurs souverains goïm. Il a successivement servi, soit en qualité de ministre juif, soit comme diplomate, Ferdinand V, roi de Portugal, Ferdinand le Catholique, roi d'Espagne, Ferdinand Ier, roi de Naples, et son successeur Alfonse, et enfin la république de Venise. Il n'était pas le courtisan le moins poli de ces différents ânes-princes, et la *Biographie nouvelle* de MM. Didot assure qu'il se montra toujours *bienveillant* dans ses rapports personnels avec les chrétiens.

« dit-il : vous *la jetterez au chien?* Afin de te faire « comprendre que le chien est plus estimé que *lui.* »

Plusieurs rabbins ont à leur tour commenté le commentaire de Raschi. E. Behr, qui vivait au dix-septième siècle, se fait une difficulté sur le passage qu'on vient de lire. « Qu'est-ce que ce *lui?* Puisque Raschi n'a pas nommé « précédemment le *goï*, comment savoir à qui se rapporte « ce *lui?* Je pense que Raschi a écrit ainsi : *le goï, lui* « *aussi, est comme le chien.* Mais pour éviter les mur- « mures des *goïm* les imprimeurs (juifs) ont omis à « dessein (*dillegu*) le mot goï, ainsi qu'ils ont fait en « beaucoup d'autres rencontres semblables. » C'est-à-dire, dans beaucoup d'autres passages injurieux pour les chrétiens. Mais ce mot escamoté par la prudence des imprimeurs n'est pas omis dans l'enseignement oral des écoles, et je puis l'attester, dit M. Drach.

Du reste, Raschi répète le même axiome charitable dans sa glose sur le Thalmud, traité *Peçahhin*, fol. 22, recto, et là les imprimeurs n'ont rien passé : « Le chien est plus en « estime que le goï (Nichbad min haggoï) ; car le cadavre « d'une bête crevée d'elle-même se vend au goï, tandis que « l'animal tué par une bête féroce est donné au chien. »

Il est donc certain que d'après le code religieux de la Synagogue actuelle, il n'est pas plus possible d'unir conjugalement un juif à une chrétienne et réciproquement, que de marier ensemble des juifs et des chiens, et encore dans l'ordre de la dignité des créatures, le chrétien est-il au-dessous du chien.

§ II. — DÉGUISEMENTS JUDAÏQUES.

Interpellés sur ce point et sur d'autres doctrines antisociales du Thalmud, les juifs ne se feront pas scrupule

de dissimuler la vérité. Le Thalmud a prévu le cas et leur fournit de quoi se tranquilliser la conscience. *Bababathra,* fol. 23, recto : « Serait-il permis aux justes (*litsigè*, remarquez, même aux justes) de procéder avec fourberie (même envers les infidèles) ? Réponse : Oui certes (*èn*) ; car il est écrit : *Avec les purs tu seras pur, et avec les pervers tu agiras obliquement*, dolosum te geres (2. Sam., XXII, 27, et Ps. XVIII, 27).

En voici un exemple mémorable, et qui dispense d'en chercher d'autres.

Le 30 mai 1806, Napoléon convoque une assemblée de députés juifs par le décret suivant, dont nous recommandons les termes :

« Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie.

« Sur le compte qui nous a été rendu que, dans plusieurs départements septentrionaux de notre empire, certains juifs, n'exerçant d'autre profession que celle de l'usure, ont par l'accumulation des intérêts les plus immodérés, mis beaucoup de cultivateurs de ces pays dans un état de grande détresse,

« Nous avons pensé que nous devons venir au secours de ceux de nos sujets qu'une avidité injuste aurait réduits à de fâcheuses extrémités.

« Ces circonstances nous ont fait en même temps connaître combien il était *urgent* de ranimer parmi ceux qui professent la religion juive dans les pays soumis à notre obéissance *les sentiments de morale civile qui malheureusement ont été amortis chez un grand nombre d'entre eux par l'état d'abaissement dans lequel ils ont longtemps langui.*

« Pour l'accomplissement de ce dessein, nous avons résolu de réunir en une assemblée les premiers d'entre les

juifs et de leur communiquer nos intentions par des commissaires que nous nommerons à cet effet (1) et qui recueilleront en même temps leurs vœux sur les moyens qu'ils estiment les plus expédients pour rappeler parmi leurs frères l'exercice des arts et des professions *utiles*, afin de remplacer *par une industrie honnête les ressources honteuses* auxquelles beaucoup d'entre eux se livrent de père en fils depuis plusieurs siècles.

« A ces causes,

« Sur le rapport de notre grand juge ministre de la justice et de notre ministre de l'intérieur,

« Notre conseil d'État entendu :

« Art. 1er. Il est sursis pendant un an, à compter de la date du présent décret, à toutes exécutions de jugement ou contrat, autrement que par simples actes conservatoires, contre des cultivateurs non négociants de la Sarre, de la Roër, du Mont-Tonnerre, des Haut et Bas-Rhin et Moselle et des Vosges, lorsque les titres contre les cultivateurs auront été consentis par eux en faveur des juifs.

« Art. 2. Il sera formé, au 15 juillet prochain, dans notre bonne ville de Paris, une assemblée d'individus professant la religion juive et habitant le territoire français. »

Le 29 juillet, les commissaires impériaux, au nombre de trois, se rendirent au sein de l'assemblée juive, l'un d'eux, M. Molé, leur tint le discours suivant :

(1) Napoléon ne communiqua avec l'assemblée juive que par l'intermédiaire d'une commission. Ni les députés ni le Sanhédrin ne purent obtenir une audience. Un membre distingué du Sanhédrin, M. Furtado, courut la poste jusqu'en Pologne, dans l'espérance d'être présenté à l'Empereur. Après d'instantes sollicitations, il obtint l'invitation..... de quitter sans délai le quartier général impérial. Tout le temps du règne, le Consistoire fut exclu des réceptions solennelles aux Tuileries.

« Messieurs,

« ... Aucun de vous n'ignore l'objet pour lequel Sa Majesté a voulu vous réunir. Vous le savez, la conduite de plusieurs de ceux de votre religion a excité des plaintes qui sont parvenues au pied du trône. *Ces plaintes étaient fondées ;* et pourtant l'empereur s'est contenté de suspendre le progrès du mal, et il a voulu vous entendre sur les moyens de le guérir. Vous mériterez sans doute des ménagements si paternels, et vous sentirez quelle haute mission vous est confiée... Mais de même que cette assemblée n'a point d'exemples dans les fastes du christianisme, de même pour la première fois, vous allez être jugés avec justice ; et vous allez voir par un prince chrétien votre sort fixé. Sa Majesté veut que vous soyez Français ; c'est à vous d'accepter un pareil titre, et de songer que *ce serait y renoncer que de ne pas vous en rendre dignes.*

« On va vous lire les questions qui vous sont adressées : votre devoir est de *faire connaître sur chacune d'elles la vérité tout entière.* Nous vous le disons aujourd'hui et nous vous le répéterons sans cesse : *lorsqu'un monarque aussi ferme que juste, qui sait également tout connaître, tout récompenser et tout punir, interroge ses sujets, ceux-ci, en ne répondant pas avec franchise, se rendraient aussi coupables qu'ils se montreraient aveugles sur leurs véritables intérêts.* »

Il paraît que Napoléon n'ignorait pas que la vérité judaïque est sujette à caution, et qu'il jugeait à propos d'en avertir. Il fut pris néanmoins, et l'on va voir s'il obtint la vérité tout entière.

QUESTIONS ADRESSÉES PAR SA MAJESTÉ L'EMPEREUR ET ROI A L'ASSEMBLÉE DES JUIFS POUR TRAITER DES INTÉRÊTS QUI LES CONCERNENT.

« ... 3° Une juive peut-elle se marier avec un chrétien « et une chrétienne avec un juif ? ou la loi veut-elle que « les juifs ne se marient qu'entre eux ? »

Réponse de l'assemblée (séance du 4 août) :

« La loi *ne dit point* qu'une juive ne puisse se marier « avec un chrétien, ni une chrétienne avec un juif ; elle « *ne dit pas non plus* que les juifs ne puissent se marier « qu'entre eux.

« La loi ne prohibe *nominativement* les mariages « qu'avec les sept nations chananéennes, avec Amon et « Moab, et avec les Égyptiens... La prohibition ne s'ap- « plique qu'aux peuples idolâtres. Le Thalmud déclare « *formellement* que les nations modernes ne le sont pas, « puisque, *comme nous*, elles adorent le Dieu du ciel et « de la terre. Aussi y a-t-il eu à différentes époques des « mariages entre les juifs et les chrétiens en France, en « Espagne et en Allemagne. »

On peut défier les juifs de déclarer *formellement* qu'ils ne déclarent pas comme une idolâtrie le culte de latrie que nous rendons à Notre-Seigneur Jésus-Christ tant au ciel où il est assis à la droite du Père, que sur nos autels où il est *présent*. On a vu que, d'après le Thalmud et les rabbins, la *défense* du Deutéronome, VII, 4, s'étend à tous les goïm, de peur que la partie juive ne soit *détournée de derrière Jehovah*. Or les juifs blasphèment hautement que Notre-Seigneur Jésus-Christ n'est point Jehovah. On a vu également que non-seulement le mariage entre juif et goï est nul et non avenu, les deux parties restant dans la

même condition qu'avant la cérémonie nuptiale, mais que même le lien conjugal ne *prend pas* aux individus goï et ne leur donne pas la qualité d'époux, même entre eux. C'est ce que Me Crémieux a plaidé à Aix avec la réserve nécessaire, et ce que son client a dit tout haut avec la sincérité brutale de la foi.

Le grand Sanhédrin convoqué à Paris, eut la mission de sanctionner les réponses de l'Assemblée des députés juifs et de les convertir en décisions doctrinales. Dans sa séance du 9 février 1807, il déclara :

« Que les mariages entre Israélites et Chrétiens, con-
« tractés conformément aux lois du Code civil, sont *obli-*
« *gatoires* et valables civilement, et que, bien qu'ils ne
« soient pas susceptibles d'être revêtus des formes reli-
« gieuses, *ils n'entraîneront aucun anathème* (1). »

On pense bien que toutes les réponses de l'assemblée furent à l'avenant. Les quatrième et cinquième se rattachent au sujet que nous traitons.

« 4° Aux yeux des Juifs, les Français sont-ils leurs
« frères, ou sont-ils étrangers ? »

Réponse : « Aux yeux des Juifs les Français sont
« leurs frères et ne sont point étrangers. »

« 5° Dans l'un et dans l'autre cas, quels sont les rap-
« ports que leur loi leur prescrit avec les Français qui ne
« sont pas de leur religion ? »

(1) C'est le cas de rappeler un beau trait de tolérance protestante. Un catholique épousant une juive, s'adressa d'abord à un prêtre catholique pour faire bénir son mariage. Le prêtre, en l'absence de dispense, refusa. On alla chez le rabbin, le rabbin refusa. Cependant ces époux voulaient être bénis. Un pasteur protestant, voyant leur détresse, leur dit : Venez à moi; et comme disent les journaux, très-émerveillés de la tolérance, il *consacra* leur union, en leur donnant la bénédiction désirée au nom de Jésus-Christ. Il faut ajouter que ce pasteur a fait un livre où il laisse parfaitement voir qu'il ne croit pas à la divinité de Jésus-Christ.

Réponse : « Ces rapports sont les mêmes que ceux qui « existent entre un juif et un autre juif. Nous n'admet- « tons d'autre différence que celle d'adorer l'Être su- « prême chacun à sa manière. »

Ces deux réponses sont suivies d'une belle tirade sentimentale dans le goût de M. Bloch. Inutile de les rapprocher du langage que tiennent aujourd'hui les juifs sur la manière chrétienne d'adorer l'Être suprême. Chacun sait aussi bien que les juifs eux-mêmes ce qu'il en faut penser. Le Sanhédrin convertit ses réponses en décisions doctrinales. Contentons-nous d'écrire à la marge la fameuse sentence de Siméon ben Yohhaï, surnommé le *luminaire saint* (botsina quadischa). Elle figure dans le livre ancien *Siphri*, sur l'Exode, IX, 20, fol. II, recto ; dans le Thalmud, traité *Sopherim*, ch. XV, dans le commentaire de Raschi, Exode, XIV, 7, et dans le grand Yalkout Réoubêni, section Beschallahh :

« Le meilleur des goïm, tue-le ; le meilleur des ser- « pents, écrase-lui la tête (1). »

Pour faire entrer les juifs dans la société française, Napoléon, se fiant médiocrement aux décisions du Sanhédrin, ne se contenta pas d'avoir exigé la confession du passé et la promesse de mieux faire à l'avenir, il imposa aux juifs une forte pénitence.

(1) Les additions du *Thalmud*, traité de l'idolâtrie, fol. 26, v°, et le Yalkout offrent cette variante : le *plus innocent des goïm* (Laccascher schebbegoyim). Elles maintiennent le texte contre les omissions des imprimeurs, qui quelquefois n'ont laissé que les serpents. La sentence de R. Siméon annule une décision plusieurs fois répétée dans le *Thalmud*, laquelle ne va qu'à enseigner ceci : « Pour ce qui est des goïm, on ne les « retire pas du danger de mort, mais on ne les y précipite pas non plus. » Une autre supercherie judaïque cherche à atténuer l'odieux de la sentence de R. Siméon en disant qu'elle regarde seulement les goïm avec qui l'on est en guerre. Mais premièrement, le juif est en guerre perpétuelle avec

Le sursis qu'il avait donné à leurs débiteurs pauvres par son décret de 1806 ne fut levé qu'en 1808, le 17 mars, aux conditions suivantes :

1° Annulation de tout engagement pour prêt fait à des mineurs sans autorisation de leurs tuteurs, à des femmes sans autorisation de leur mari, à des soldats et sous-officiers sans autorisation de leur capitaine, à des officiers sans autorisation du chef de corps ;

2° Annulation de toute lettre de change, billet à ordre, obligation ou promesse faite par un Français non commerçant, à moins que le juif détenteur ne puisse prouver que la valeur en a été fournie entière et sans fraude.

3° Réduction judiciaire de toute créance dont le capital sera aggravé d'une manière patente ou cachée par l'accumulation des intérêts à plus de 5 p. 100. Si l'intérêt réuni au capital excède 10 p. 100, la créance sera déclarée usuraire et comme telle annulée.

4° Pour les créances légitimes et non usuraires les tribunaux sont autorisés à accorder aux débiteurs des délais conformes à l'équité.

D'autres dispositions de ce même décret ne méritent pas moins d'être rappelées.

« 7. Désormais, et à dater du 1er juillet prochain, nul juif ne pourra se livrer à un commerce, négoce ou trafic quelconque sans avoir reçu à cet effet une patente du

tous les goïm ; et secondement Siméon se fonde sur ce qui est écrit dans l'Exode, IX, 20, à l'occasion de la plaie de la grêle : *Ceux des serviteurs de Pharaon qui craignaient la parole de Jehovah, firent promptement retirer leurs bêtes dans leurs maisons.* Or, ainsi raisonne le bon rabbin : Si l'on avait premièrement tué ces Égyptiens qui craignaient Jehovah, Pharaon n'aurait pas trouvé plus tard de quoi remonter sa cavalerie et ses chars de guerre pour se mettre à la poursuite des Hébreux. Il s'agit donc bien de tuer le plus innocent des goïm, sans guerre, comme d'écraser la tête au meilleur des serpents.

préfet du département, laquelle ne sera accordée que sur des informations précises et que sur un certificat 1° du conseil municipal constatant que ledit juif ne s'est livré ni à l'usure ni à un trafic illicite, 2° du consistoire dans la circonscription duquel il habite.

« 8. Cette patente sera renouvelée tous les ans.

« 9. Les procureurs généraux sont spécialement chargés de faire révoquer ces patentes par une décision spéciale de la Cour, toutes les fois qu'il sera à leur connaissance qu'un juif patenté fait l'usure ou se livre à un trafic frauduleux.

« 10. Tout acte de commerce fait par un juif non patenté sera nul et de nulle valeur.

« 11. Il en sera de même de toute hypothèque prise par un juif non patenté, lorsqu'il sera prouvé que la créance résulte de lettre de change ou d'un fait quelconque de commerce, négoce ou trafic.

« 14. Nul juif ne pourra prêter sur nantissement à des domestiques ou gens à gages ; et il ne pourra prêter sur nantissement à d'autres personnes, qu'autant qu'il en sera dressé acte par un notaire, lequel certifiera dans l'acte que les espèces ont été comptées en sa présence et celle des témoins, à peine de perdre tout droit sur les gages dont les tribunaux pourront, en ce cas, ordonner la restitution gratuite.

« 15. Les juifs ne pourront, sous les mêmes peines, recevoir en gage les instruments, ustensiles, outils, et vêtements des ouvriers, journaliers et domestiques.

« 16. Aucun juif non actuellement domicilié dans les départements du Haut et du Bas-Rhin ne sera désormais admis à y prendre domicile.

« Aucun juif non actuellement domicilié ne sera admis

à prendre domicile dans les autres départements de l'empire que dans les cas où il y aura fait l'acquisition d'une propriété rurale et se livrera à l'agriculture sans se mêler d'aucun commerce, négoce ou trafic.

« 17. La population juive ne sera point admise à fournir des remplaçants pour la conscription ; en conséquence, tout juif conscrit sera assujetti au service personnel.

« 18. Les dispositions contenues au présent décret auront leur exécution pendant dix ans ; espérant qu'à l'expiration de ce délai et par l'effet des diverses mesures prises à l'égard des juifs, il n'y aura plus alors aucune différence entre eux et les autres citoyens de notre empire ; sauf néanmoins, *si notre espérance était trompée, à en proroger l'exécution pour tel temps qui sera jugé convenable.* »

Les juifs français reçurent ces terribles étrivières avec de grands *alleluia* et proclamèrent que Napoléon les avait régénérés. Napoléon était fort. Et en vérité, il leur aurait rendu un grand service si les réponses de l'assemblée, manifestement contraires à la loi thalmudique, avaient pu la remplacer dans le respect du peuple israélite après qu'elles eurent été converties en décision doctrinale par le grand sanhédrin.

Mais on peut douter que la vraie doctrine du grand sanhédrin ait été telle qu'il la formula, et en tout cas ses formules n'obtinrent aucun crédit en Israël. Elles ont disparu comme par enchantement avec l'homme puissant qui les avait en quelque manière imposées dans le but glorieux mais anti-thalmudique d'élever les juifs au niveau moral des chrétiens. Les exemplaires qui en furent im-

primés devinrent promptement quasi introuvables. Dès les premières années de la restauration, M. de Lancastel, secrétaire de la préfecture du Haut-Rhin, disait (*Considérations sur l'état des juifs dans la société chrétienne*) : « Nous avons eu beaucoup de peine à nous procurer ces « décisions. Dans plusieurs villes où il y a un grand nom- « bre de juifs, nous les avons demandées inutilement. »

Veut-on connaître la fortune toute contraire du Thalmud et l'éclat florissant de ce livre que nos journalistes juifs français prétendent mépriser? on en multiplie les éditions. A l'heure qu'il est (1859) il s'en fait une à Varsovie, et voici en quels termes, d'après le prospectus, le grand rabbin recommande l'entreprise : « Nous voyons « dans la joie de notre cœur que la lecture du Thalmud, « d'*où coule vers tout Israël la sainte loi orale,* est « répandue et désirée dans la maison de Jacob ; et nous « avons appris que tous les milliers d'exemplaires du « Thalmud réimprimés dernièrement ont été enlevés par « les souscripteurs si promptement qu'on ne peut plus « s'en procurer qu'à des prix qui vont toujours en aug- « mentant. »

ATTICISME MODÉRÉ

— 30 MARS 1859. —

Le Secrétaire Tétoin.

Nous avons eu déjà l'occasion de faire connaître les rédactions du lettré Tétoin, secrétaire de l'*Union de l'Ouest*, journal publié sous le patronage de M. de Falloux, membre de l'Académie française, l'honneur du parti de la politesse et de la modération. Nous empruntons à cette école si pure un nouveau modèle de convenance et de courtoisie. Nous le tirons d'une relation de la fête récemment donnée par le célèbre banquier juif M. Mirès.

Après la description des festons et des astragales, qui ont été fort admirés du correspondant de M. Tétoin, on arrive à l'essentiel :

« MM. Émile de Girardin, Granier de Cassagnac et Renée du *Constitutionnel*, figuraient parmi les journalistes à cette fête.

« M. Mirès avait invité également le rédacteur en chef de l'*Univers*, avec qui il vient de faire le voyage de Rome à Paris. M. Louis Veuillot n'a pas accepté l'invitation au bal ; mais il avait assisté à un grand dîner donné deux jours auparavant, en son honneur, par le riche et puissant israélite.

« Il y a deux mois, M. Veuillot tonnait, fulminait contre les juifs, et le voilà maintenant qui trinque avec eux, s'écrient ses adversaires avec indignation ! Pourquoi cette colère, et pourquoi cette injustice ? On se plaira donc toujours à peindre le rédacteur en chef de l'*Univers* sous des traits qui ne sont pas les siens !

« M. Veuillot n'est point un homme farouche, un esprit absolu, un caractère intraitable, un écrivain intolérant et inaccessible aux transactions, comme tant de gens l'imaginent. On a pris au sérieux sa violence qui n'est qu'un masque, et sa rudesse qui n'est qu'un rôle. Pour percer une foule il y a deux manières : s'insinuer, se glisser à travers les rangs de la multitude, ou jouer franchement des poings. M. Veuillot est l'homme de cette seconde manière ; il mord, il rue, il frappe, non pas, croyez-le bien, parce que c'est pour lui un plaisir, mais parce qu'il faut arriver.

« Libéral sous le gouvernement de Juillet, républicain sous la République, M. Veuillot put prévoir comme tout le monde la chute prochaine des institutions nées de la révolution de 1848, mais il ne vit pas tout de suite poindre l'étoile des Napoléons. Il se mit donc un instant au service de M. le comte de Chambord, et déclara qu'il fallait le proclamer roi. Puis, survint le coup d'État. En toute hâte M. Veuillot, fidèle au succès, quitte les fleurs de lis pour les abeilles, la royauté pour l'empire, et s'impose la tâche de conquérir les lecteurs de l'*Univers* à ses opinons nouvelles.

« Non, non, M. Veuillot *n'est point ce qu'un vain peuple pense !* Souple et habile, vraie nature de courtisan, il est bien de son siècle, de ce siècle où l'art de réussir n'est que l'art de changer. Hier à Rome, aujourd'hui fêtant les vins de l'israélite Mirès, le rédacteur en chef de l'*Univers* tient parfaitement son bout dans la comédie contemporaine.

« Quelques personnes prétendent que c'est un méchant homme : je n'en crois rien : c'est tout simplement un ambitieux qui aime la domination et le bruit. On l'accuse d'être irascible et violent jusqu'à la brutalité ; d'oublier toute mesure ; de crier au lieu de parler ; d'insulter au lieu de répondre. C'est vrai, mais encore une fois tout cela n'est qu'un rôle. M. Veuillot, en réalité, est un caractère élastique, une nature facile, et les victorieux l'auront toujours pour ami. S'il prend la plume, c'est un foudre de guerre ; s'il la quitte, il redevient lui-même. Le premier à rire de ses fureurs empruntées, il ne reste du fougueux écrivain qu'un homme charmant et un joyeux convive qui vient bonnement s'asseoir à la table de ses adversaires et s'évertue à leur prouver que son estomac est sans rancune.

Le secrétaire de la rédaction :

TÉTOIN. »

Les intentions du secrétaire Tétoin sont visibles. Il voudrait manifestement détruire l'opinion assez répandue que M. Veuillot est un honnête homme. Nous ne nions pas qu'il ne s'y prenne de son mieux pour arriver là. Mais raisonnons un peu, et comparons la conduite de M. Louis Veuillot à tout ce que le secrétaire Tétoin peut admirer davantage.

M. Veuillot n'a jamais dîné chez M. Mirès. Sur ce point la candeur du secrétaire Tétoin s'est laissé surprendre, et par ce seul point toute sa gracieuse argumentation tombe à terre. Cependant, M. Veuillot s'assoirait à la table d'un Israélite et *trinquerait* avec lui, pour employer les élégances du secrétaire Tétoin, que verrait là de si suspect et de si répréhensible ledit secrétaire Tétoin, certainement grand admirateur de M. de Falloux ? M. de Falloux a gardé le mulet pendant un an ou deux dans les antichambres de trente-neuf chrétiens, la plupart plus que légers, dont se composait l'Académie française ; il s'est imposé cette faction prolongée, afin de s'asseoir au banquet où ces immortels dégustent tant de bonne littérature, et d'où ils expédient au monde tant d'excellentes doctrines religieuses et monarchiques. Rien ne l'y obligeait, et même, ni la nature ni l'art ne l'avaient fait pour cette compagnie. Il s'y est introduit ; le secrétaire Tétoin trouve-t-il que M. de Falloux en soit moins vertueux ? Quand il plaît aux académiciens de s'abreuver ailleurs qu'à l'Hippocrène, assurément, M. de Falloux fait voir sa tolérance, et il ne refuse pas de *trinquer* avec M. un tel, qui est protestant, avec M. un tel, qui est incrédule, avec M. un tel, qui se glorifie de n'être point baptisé. Pourquoi donc M. Louis Veuillot ne pourrait-il pas dîner chez M. Mirès, ou recevoir M. Mirès

à dîner chez lui ? M. Mirès ne fait pas de mauvais livres.

Le secrétaire Tétoin trouve qu'il y a deux manières de percer la foule. La première, c'est de *s'insinuer ;* la seconde, de se faire faire place. S'il n'y a que ces deux manières, et qu'il faille percer la foule, on perce comme on peut, avec les moyens que l'on a. Est-ce donc un crime de percer la foule ? Mais le secrétaire Tétoin veut que l'on s'*insinue.* Il n'est pas juste. Si l'on ne traîne aucun bagage et qu'on ait plus de vanité touchant le but que de scrupules sur le chemin, on s'insinue, on déguise sa voix, sa personne ; on a une cocarde en poche, une autre au chapeau ; et on arrive, et le public éclate de rire.

Mais lorsqu'on porte avec soi des idées et des doctrines et qu'on ne veut rien jeter de ce fardeau précieux ; lorsqu'on se trouve ainsi hors d'état de se glisser sous les barrières, ou d'escalader nuitamment les murs ; lorsqu'on n'a qu'une même cocarde au front et qu'une même réponse à tous les *qui vive*, alors on combat et l'on passe, ou l'on succombe... Soit que l'on tombe ou que l'on arrive, on jette sur les *insinués* un regard qui les fait rougir ; et tout ce qui sort de fumée de toutes les cassolettes de tous les Tétoins, ne peut former un nuage si épais que cette rougeur n'apparaisse à tous les yeux, et qu'une certaine rage ne s'allume au fond du cœur !

M. Veuillot, quoi qu'en dise le secrétaire Tétoin, n'a pas de cocardes de rechange, et ne fut jamais de ceux qu'on appela *cocardiers* (1). S'il a été libéral sous le gouvernement de Juillet, son libéralisme n'a jamais demandé grâce aux ennemis de l'Église, pas plus que son républi-

(1) Ce nom avait été donné dans une fraction du parti légitimiste à la fraction dirigée par M. de Falloux qui proposait de prendre la cocarde tricolore.

canisme sous la République ; et pas plus depuis qu'alors, son attitude, dont les évêques lui donnaient l'exemple, ne s'est formée sur le conseil de son intérêt privé. Regardons encore M. de Falloux.

Sous le gouvernement de Juillet, M. de Falloux était libéral ; sous la République, il trouvait la République si belle que le soleil de mai n'était pas plus radieux, disait-il, que son cœur ; sous la présidence, on le vit ministre. Bien d'autres ont suivi ces phases ; mais tout le monde n'a pas été jusqu'au serment. M. Louis Veuillot s'est contenté de produire et de soutenir loyalement son opinion, sans exprimer celle qu'il n'avait pas, sans servir celle qu'il n'avait plus.

Que veut dire le secrétaire Tétoin, lorsqu'il avance que M. Veuillot s'est mis *un instant* AU SERVICE *de M. le comte de Chambord ?* Le trône était vacant, le rédacteur de l'*Univers* déclara hardiment qu'il y fallait appeler le chef de la maison de Bourbon *avec sa cocarde.* Il ne se mettait pas pour cela *au service* de M. le comte de Chambord, comme M. de Falloux, par exemple, était au service du Président de la République ; il souhaitait simplement que M. le comte de Chambord se mît au service de la France, qu'il nous donnât une vraie monarchie, et non une nouvelle Restauration. La pitoyable presse légitimiste, en ce temps-là, par ses impuissants calculs de libéralisme, méritait que l'*Univers* lui reprochât de rougir de Dieu et du Roi. Nous doutons que le secrétaire Tétoin la relève de ce reproche. Ce ne sont point les injures basses qu'elle reçoit contre nous d'un tas de mains anonymes qui feront des partisans bien sérieux à des opinions qu'elle ne sait pas défendre et pas même honorer. Quant à M. Veuillot, il a été sous la République, comme

sous le gouvernement de Juillet, comme à présent, au service exclusif d'une seule cause, celle de la liberté de l'Église ; et c'est une cause qui ne donnera de longtemps ni place au ministère, ni place à l'Académie.

Si les gens qui *s'insinuent* ont insinué autre chose au secrétaire Tétoin, le secrétaire Tétoin saura que ces gens-là ne prendront jamais ouvertement la responsabilité de ce qu'ils disent à l'oreille des simples, ou de ce qu'ils écrivent à de complaisants acolytes qui font ensuite noblement courir leurs lettres sous le manteau. Ils ne frappent pas, on pourrait leur saisir la main ; ils ne mordent pas : pour mordre, il faut montrer son visage. Mais de quelque abri bien sûr, lancer une flèche empoisonnée, crier une injure par des voix d'emprunt, asperger d'eau malpropre, à défaut de vitriol, l'adversaire qui passe sans défiance ; multiplier les lettres anonymes, les articles anonymes, les mots anonymes, les insinuations de tout genre et rester encore insaisissables lors même qu'ils se montrent, c'est leur art ; ils y sont habiles et hardis. Ils savent ainsi, sans s'exposer le moins du monde, blesser ou contaminer l'adversaire qu'ils ont choisi, et aucun n'est à l'abri de leur misérable fureur. Ils outragent aussi bien la robe de l'évêque que l'habit du séculier. Seulement, quand on les recherche, il n'y a personne. Que le secrétaire Tétoin en prenne note et ne s'aventure pas trop, il ne serait point soutenu.

AVRIL 1859.

Le secrétaire Tétoin, après avoir réfléchi toute la semaine, nous atteste, avec force paroles malhonnêtes, que M. de Falloux est complétement étranger à la rédaction

de l'*Union de l'Ouest*, et il ajoute que nous le savions bien. Non-seulement nous ne le savions pas, mais encore nous n'en croyons rien. Si pourtant la chose est vraie, nous en félicitons M. de Falloux. C'est déjà une chose assez malheureuse pour lui d'avoir fait de tels élèves et de les garder, même de loin, pour amis : ce qu'il peut faire de mieux est de les renier.

Nous n'avons rien de plus à répondre au secrétaire Tétoin. Nous attendrons qu'il sache ou que l'on sache pour lui que des articles comme celui que nous avons cité ne s'écrivent pas sous le masque. Il est vrai que sans masque on ne les écrirait point.

Et jusqu'au jour, probablement fort éloigné, où les inspirateurs du secrétaire Tétoin sauront cette chose élémentaire, on leur répondra ici (autant que leurs attaques en vaudront la peine) en comparant ce qu'ils *calomnient* et ce qu'ils admirent.

ATTICISME LIBÉRAL.

— 5 DÉCEMBRE 1859 —

Propos d'avocats et de journalistes.

Les journaux belges nous apprennent que M. Dufaure a plaidé principalement contre nous dans une cause qui occupe encore l'attention publique (1). Ils nous ont même fait connaître quelques fragments de son discours. Ce n'est pas l'usage général du barreau d'attaquer les absents, surtout lorsque la loi, en interdisant le compte rendu des débats, met l'attaque à l'abri de toute réponse. M. Dufaure s'est donné cette licence; il paraît avoir déchargé son esprit de quelques parties d'un discours qu'il devait prononcer, il y a deux ans, dans un procès en diffamation où l'*Univers* était plaignant contre le client de ce fameux avocat. Nous n'avons rien à dire ; M. Dufaure est couvert. Peu nous importe de savoir si la fierté de ses clients accepte ou refuse les circonstances atténuantes qu'il a voulu, par ce moyen, suggérer en leur faveur.

L'*Indépendance belge*, qui n'est pas fière, triomphe de ce bon tour d'avocat. Elle saisit l'occasion pour mettre ses lecteurs au courant de nos plus secrètes pensées ; car elle a l'oreille à toutes les serrures, et elle sait ce qui se passe chez nous, comme elle sait ce qui se passe dans le conseil des ministres et dans le consistoire israélite de Paris. « Les

(1) Le procès de M. de Montalembert et du *Correspondant*.

« hommes de l'*Univers,* » lui écrit l'agent qu'elle a attaché à notre porte, « sont encore sous le coup des paroles « sévères qui les ont atteints dans la plaidoirie de M. Du- « faure. Ils s'en montrent fort attristés. »

Pour cette fois l'*Indépendance belge* n'a pas tout à fait tort, et il est vrai que cette affaire nous attriste beaucoup. Seulement, l'agent qui la renseigne sur notre compte est myope ; ses pauvres yeux, condamnés à regarder toujours du fond de quelque couloir, ou de la place des gens de service dans les recoins des antichambres, ont bien vu l'air du visage, ils n'ont pas pénétré jusqu'au cœur. L'affliction qu'il a observée est antérieure au plaidoyer de M. Dufaure; elle subsisterait et se manifesterait encore quand même ce grand avocat aurait défendu son client au lieu de nous attaquer. Elle date du jour où la séparation s'est effectuée entre nous et des amis avec qui nous n'avions eu jusqu'alors que des dissentiments plus ou moins vifs, mais toujours passagers. Ce jour-là, nous sentions que la cause catholique perdait une force, et que désormais des préoccupations d'un ordre très-secondaire useraient une ardeur qui devait se ménager pour de plus dignes objets. Nos prévisions d'alors sont aujourd'hui confirmées. Voilà de quoi nous sommes fort attristés.

Nous n'en voulons pas dire davantage. La situation où nous sommes nous fait un double devoir de nous laisser injurier : d'un côté, la loi nous oblige d'ignorer l'injure, et de l'autre, l'intérêt d'un accusé nous oblige de la remettre. On croira sans peine que cette seconde considération adoucit beaucoup ce que la première pourrait avoir de pénible. Laissons donc aller les avocats tant qu'ils voudront. Puisque l'on plaidera encore, ils insulteront encore ; d'avance pardonnons encore.

— 6 DÉCEMBRE —

Le Correspondant myope de l'*Indépendance belge* nous sait fort mauvais gré d'avoir signalé sa myopie (1). Cet homme de lettres (affranchies) avait confectionné un paragraphe sur le chagrin qui nous mine depuis le foudroyant discours de M. Dufaure. Nous l'avons prié d'observer que du lieu où sa condition le retient, et avec l'œil que l'avare nature lui a donné comme à regret, il pouvait bien apercevoir parfois l'air du visage, mais non pas lire dans le cœur. Cette simple réflexion le mortifie extrêmement. Il sent peut-être qu'ayant peu de génie, si l'on venait à douter de la solidité de ses informations, il ne tarderait guère à se trouver dans la peine. Myope, un homme appointé pour tout voir ! Cette pensée mêle aux gloussements précipités de sa colère, un certain gargouillement d'angoisse qui nous attendrit. Nous l'engageons à se rassurer. La promptitude avec laquelle il a compris ce que nous lui disions, prouve qu'au moins il ne manque pas d'oreille ; il ne manque pas non plus de passion ; et enfin, son style franco-belge, réunissant ce qu'il y a de plus lourd et de plus inculte dans le journalisme des deux contrées, l'*Indépendance* sentira qu'elle ne peut être mieux servie que par lui. Il gardera sa place.

Maintenant donnons-lui le plaisir de relire et de savourer sa vengeance. C'est un petit morceau de polémique libérale qui ne figurera pas trop mal à côté des échantillons de polémique juive et de polémique protestante que nous offrons plus haut à nos lecteurs. Ils remarqueront le caractère pieux de celui-ci. Ce n'est pas une nouveauté

(1) M. Paul Foucher, demi-auteur d'un demi-cent de mélodrames et chevalier de la Légion d'honneur.

plus que le reste ; mais on aime à voir que ces excellents employés de l'*Indépendance belge* ne perdent pas leurs sentiments chrétiens ; tout au contraire, les excès de l'*Univers* leur font de plus en plus chérir « la religion de paix et d'amour » pour laquelle ils exécutent de si saints travaux. Ce que c'est pourtant que la conscience ! Voilà des hommes qui passent leur vie à diffamer le catholicisme, et ils apprécient eux-mêmes si bien leur métier coupable, qu'ils voudraient persuader que l'intérêt seul de la foi les anime.

« Je parlais tout à l'heure des panégyristes *de l'affaire* Mortara, *ceci* m'amène naturellement à M. Veuillot, qui a de nouveau recours à l'injure grossière et aux personnalités brutales vis-à-vis de vous et de vos correspondants. *Cela* n'a rien d'étonnant ; c'est *là* un besoin de sa publicité. Si M. Veuillot prêtait tout simplement à son journal le langage d'une religion de paix et de tolérance, il serait plus conforme aux grandes traditions de l'Église ; mais *cela* n'achalanderait guère ses bureaux d'abonnement et favoriserait moins le casuel de la vente au numéro. Il faut donc un peu plus de *montant !* une polémique plus colorée ! Pour qu'on vienne apporter au tronc de la haine et de la diffamation les gros sous que n'eût pas remués la parole digne de l'apôtre, saint Augustin déguisé (et bien déguisé), devenu dans les bureaux de l'*Univers* un jacobin blanc, semble avoir retrouvé, pour s'en revêtir, la souquenille du *père Duchesne* ; le sarcasme se marie si bien à ses fanatiques fureurs que c'est *là* un supplément tout naturel aux distractions publiques, si, par hasard, le *Charivari* manque de gaieté *ou si* le *Figaro* se trouve en baisse ; — *d'autant* qu'on *est sûr* de *retrouver* dans les colonnes du saint journal un fiel *qui serait cherché* en vain dans les feuilles dont je viens de parler, — *et que* les ennemis irréconciliables que M. Veuillot fait tous les jours à la religion *sont sûrs* de ne rien *retrouver* dans son style du catéchisme, si ce n'est du *catéchisme poissard !* »

Excusez les fautes de l'auteur ; il est assez penaud de ne savoir mieux faire.

ATTICISME PROTESTANT.

— 9 DÉCEMBRE 1859 —

Quelques extraits de Marnix de Sainte-Aldegonde.

Monseigneur de Ségur, prélat romain et dignitaire du Chapitre Impérial, vient de publier un petit livre excellent, comme tous ceux que nous a déjà donnés son admirable et infatigable zèle. Celui-ci est intitulé : *Causeries familières sur le Protestantisme*. Il est écrit dans le but de prémunir les populations catholiques contre les efforts si ardents et si exaspérés que fait en France, dans ce moment plus que jamais, la propagande protestante. Ce sont des instructions courtes, nettes et précises sur les points ordinaires de la controverse. Le style de Monseigneur de Ségur, fidèle expression de son aimable esprit, est le plus approprié à ces sortes d'ouvrages. Il connaît le peuple dans le sein duquel il a toujours exercé de préférence sa charité. Son langage est simple sans vulgarité, élevé sans emphase, familier en un mot, mais de cette familiarité qui sait parfaitement de quoi elle parle, et à qui elle parle. Les *Causeries familières sur le Protestantisme* nous semblent appelées au succès des *Réponses*, dont on ne compte plus les éditions.

L'ouvrage se compose de trois parties, divisées chacune en brefs chapitres. La première met en parallèle les catho-

liques et les protestants ; la seconde traite de l'histoire, des doctrines et des variations du protestantisme ; la troisième, de ses pratiques et de ses conséquences. Il n'y a pas une page qui ne contienne un argument vif, souvent original, contre les agressions protestantes : « Car, dit l'auteur, ce livre n'est pas une attaque, ce n'est pas même une controverse ; c'est une œuvre de *préservation* et de *défense*. » S'il fallait démontrer combien l'œuvre était urgente, il suffirait de citer cette parole de M. Agénor de Gasparin, l'un des chefs actuels des protestants, qui disait naguère, en parlant de l'Église catholique : *Il n'est pas permis devant Dieu de la haïr médiocrement*.

Monseigneur de Ségur a consacré à la modération protestante un chapitre que nous reproduisons et qui ne laisse rien à désirer.

« UN EXEMPLE DE LA MODÉRATION PROTESTANTE.

« Par une tactique qui dénote plus d'habileté que de bonne foi, on voit certains protestants se plaindre sans cesse dans leurs journaux, dans leurs documents officieux et officiels, de la violence des écrivains catholiques ; en revanche, ils ne se lassent pas de vanter la douceur et la modération de leur attitude vis-à-vis de l'Église.

« A cette accusation comme à cette prétention, il y a trois choses à répondre :

« Premièrement, ce que les protestants appellent de la violence chez les écrivains catholiques n'est que le zèle ardent de la vérité, ce zèle qui dévorait NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST lui-même, lorsqu'il chassait les vendeurs du Temple et lorsqu'il prononçait contre les pharisiens et les scribes ses foudroyants anathèmes.

« Deuxièmement, les catholiques n'attaquent pas le protestantisme, mais SE DÉFENDENT contre les attaques des protestants. Le protestantisme est une insurrection essentiellement injuste contre la vérité et contre l'Église, et les enfants de l'Église et de la

vérité ne le combattent jamais que pour repousser son agression et conserver leur foi.

« Troisièmement enfin, il en est de cette modération des protestants dans leur polémique comme de leur tolérance, c'est-à-dire qu'elle n'existe pas et que nous pouvons hardiment leur rejeter l'accusation qu'ils portent contre nous. En voici une preuve qui a un caractère général, à cause de la publicité qui l'environne, publicité à laquelle ont concouru les presses protestante et socialiste réunies.

« Il est un livre que les journaux protestants des principales sectes de France, le *Lien*, l'*Espéranee*, les *Archives*, etc., ont annoncé avec un égal empressement, au nombre de leurs livres de propagande les plus recommandés ; un livre qui se vend dans les librairies protestantes de Paris (1), où je me le suis moi-même procuré. Ce livre est l'ancien ouvrage, nouvellement réédité, du luthérien MARNIX DE SAINTE-ALDEGONDE, avec préface de M. QUINET.

« J'ouvre ce livre, contre lequel *aucun* des organes du protestantisme n'a écrit une ligne de blâme, qu'ils ont au contraire annoncé tous *sans restrictions et sans réserves*, et voici ce que j'y trouve.

« Dans la préface, je lis les phrases suivantes :

« Il s'agit ici non-seulement de réfuter le papisme, mais de « l'*extirper*; non-seulement de l'extirper, mais de le *déshonorer*; « non-seulement de le déshonorer, mais..... DE L'ÉTOUFFER DANS « LA BOUE. » Page 7.

« IL FAUT QUE LE CATHOLICISME TOMBE ! »

« Celui qui entreprend de déraciner une *superstition caduque* « *et malfaisante* (le catholicisme...), s'il possède l'autorité, doit « avant tout éloigner cette superstition des yeux des peuples et « en rendre l'exercice *absolument et matériellement impossible*, en « même temps qu'il ôte toute espérance de la voir renaître. » P. 31.

« Le despotisme religieux (c'est-à-dire la *religion catholique*) « ne peut être extirpé sans que l'on sorte de la légalité... Aveu- « gle, il appelle contre soi la *force aveugle*. » P. 37.

« Non, point de trêve avec l'INJUSTE. » P. 42.

« Le principe que toutes les religions sont égales est le con- « traire de toute philosophie, de toute science, de toute his- « toire... Il y a UNE religion qui se glorifie d'être incompatible « avec les libertés modernes ; si la Révolution française avait « clairement vu cette différence, elle aurait pu, en concentrant

(1) Meyrueis, rue de Rivoli, 171 ; Grassart, rue de la Paix, etc.

« ses forces, ses inimitiés, ses décisions, *éliminer* ce culte qui « exclut la civilisation moderne. Mais... ELLE A MANQUÉ D'AUDACE..., « et le culte (catholique) *qu'elle avait mission d'abattre* est sorti « de ses mains plus entier, plus indompté que jamais. NE REFAI- « SONS PAS LA MÊME FAUTE ! » P. 57 et suivantes.

« C'est parler sans déguisement, et au moins nous savons à quoi nous en tenir sur la conduite que tiendrait envers l'Église chrétienne le protestantisme triomphant !

« Devant ces violences ouvertes, ces excitations publiques à la haine et à la destruction de la religion catholique, qui oserait trouver mal que nous autres chrétiens, nous nous levions pour défendre notre foi et notre vie ?

« Voilà pour la préface. — Quant au livre de Marnix lui-même, il est rempli de telles obscénités, d'infamies si révoltantes, qu'à défaut d'indignation chrétienne, le respect de mes lecteurs et de moi-même et la simple pudeur m'empêcheraient de les citer ; je me borne à en rapporter ici les passages suivants, parmi ceux qu'il n'est pas absolument impossible de transcrire.

« Faisant à la manière protestante l'histoire des Papes, telles sont les expressions les moins ordurières qu'emploie ce digne disciple de Luther, que les journaux protestants et révolutionnaires ont porté jusqu'aux nues, et dont on a réédité en Belgique les œuvres immondes au moyen d'une souscription *nationale* :

« Le second rang de cette illustre race, dont la prêtraille est « issue et a foisonné en façon de fourmilière, est composé de « souverains paillards, galifres, adultères, b..... et sodomites : « desquels c'est raison que l'étendard soit donné à la papesse « Jeanne la neuvième (1), puisque d'elle, comme d'une mère « fertile, *est issue la race des ecclésiastiques ainsi que d'une truie « foisonnante en cochons.* » T. IV, p. 148.

« De ce bonhomme de pape Sergius sont issus tous les autres « Papes, et toute la sainte canaille de cafarderie, *comme de gros « vers hors d'une tête de moine bien pourrie.* » T. IV, p. 159.

« Le Saint-Siége de Rome est appelé « *une chaise percée* » ou « bien « *la selle papicolique.* » — La succession des Papes est une « ancienne et continuelle enfilade de vieux patenostres romains, « perpétuée par le fil de la résidence cathédrale ou culative, « c'est-à-dire passant de c.. en c.. et de siége en siége ; car notez

(1) Allusion à une absurde calomnie répandue jadis par les protestants, qui prétendaient que le pape Jean IX avait été une femme.

« que c.. et siége sont corrélatifs comme manche et coignée. » T. I, p. 87. — « Par cette succession culière, culative ou ca-« thédrale, nos Papes et papillons se tiennent l'un l'autre par « le c.. comme des hannetons. » T. I, p. 88.

« D'après Marnix, saint Paul a prophétisé du Pape comme si, « sous ombre de faire office de vicaire, il dût violer la virginité de l'Église et en faire une effrontée p..... » T. II, p. 220. Ailleurs l'Église est nommée « *la vieille caduque, chassieuse, édentée,* « *ianterneuse, mère et commère; l'Église cacolique, apostatique ro-* « *maine.* » T. IV, p. 175.

« Le prêtre se préparant à célébrer l'adorable sacrifice eucharistique est appelé « *Messire Croque-messe lorsqu'il se met en posture de jouer la farce.* » Voici comment il décrit le moment de la sainte communion : « Il prend la pauvre *petite oublie*..... et vous « l'engouffre dans le fourneau creux de sa profonde gueule et « l'avale comme une pilule, et puis empoigne son hanap plein « d'un *vin extravagant*, et ayant fait quelques tours de gobelet, « le jette dans le gosier à tirelarigot, etc. »

« Enfin, achevant son histoire des Souverains-Pontifes, c'est ainsi qu'il dépeint la papauté : « Ce noble estoc et illustre tige « duquel tout notre clergé et tous nos papes triple-couronnés, « tous nos cardinaux pourpres, tous évêques mitrés, abbés cros-« sés, prieurs et prévôts engraissés, moines froqués, chanoines « oiseux, et *sacrificules, croque-messes, avale-dieux* et *lèche-calices*, « avec tous les clercs tonsurés, nonnains et béguines voilées ; et « bref toute la litanie et kyrielle des tondus, est procédée pour « remplir la terre comme une armée de sauterelles. » T. IV, p. 173.

« Et voilà un de ces livres protestants qui se vendent en plein soleil, à Paris, dans un pays catholique ! A côté de celui-là, nous pourrions citer les *Propos de table* de maître Luther, les pamphlets des pasteurs Puaux et Roussel, et de quelques malheureux apostats qui calomnient pour de l'argent l'Église qui les a chassés comme indignes. »

Aux yeux de M. de Gasparin, c'est un péché de haïr médiocrement l'Église catholique ; il peut se rassurer, ses coreligionnaires et leurs alliés ne commettent point ce péché-là.

ROME ET LA GUERRE D'ITALIE

J'étais absent lorsque parut la brochure intitulée *Napoléon III et l'Italie*, et ce fut à Rome même que l'un des premiers je lus cet écrit malheureux, avec une angoisse que je me rappelle encore. Je regrettai de ne pouvoir exprimer les sentiments que j'éprouvais comme tous les catholiques ; mais j'eus du moins le plaisir de lire l'excellente réfutation qui fut faite de ce manifeste révolutionnaire par mon frère et collaborateur, M. Eugène Veuillot. Ce travail comble la lacune que je suis forcé de laisser ici. On le trouvera dans les *Questions d'histoire contemporaine*, livre qui est, à beaucoup d'égards, le complément nécessaire du présent recueil.

A mon retour, je repris la direction de la polémique. J'étais encore tout rempli des impressions de mon trop court séjour à Rome lorsque j'écrivis l'article suivant.

I

Rome devant la guerre.

— 19 MARS 1859 —

Si la guerre éclate en Italie, si la France et l'Autriche évacuent les États de l'Église, que se passera-t-il à Rome ? Verra-t-on la sédition se dresser aussitôt ? Le gouvernement pontifical pourra-t-il la réduire par ses propres forces ? Que deviendra le Saint-Père ?

Ces questions ne nous sont pas adressées par nos amis seulement, dans leur inquiétude filiale, mais par des hommes fort indifférents aux destinées de la religion, ou qui croyaient l'être; hier presque adversaires du gouvernement ecclésiastique, aujourd'hui plus émus que nous-mêmes de ses embarras, qu'ils prennent pour des périls.

Répondre, c'est risquer d'être mauvais politique, et pendant quelque temps du moins s'exposer à passer pour pauvre prophète. D'une autre part, la préoccupation des esprits est si grande sur ce sujet, que nous ne pouvons nous dispenser de communiquer nos pensées. Nous le ferons même assez volontiers ; car nous ne sommes pas de ceux qui désespèrent du présent et qui s'épouvantent de l'avenir.

Assurément, l'horizon est sombre. Un vent peut encore se lever et emporter tous ces nuages. Mais lorsqu'il s'agit de Rome et de l'Eglise, on ne doit pas oublier qu'il y a deux horizons : l'un bas et terrestre, l'autre plus haut, plus profond, tout céleste et qui ne perd jamais sa sérénité. Jetons d'abord un regard sur celui-ci. L'Église ne cesse pas de le voir et comme aucun orage ne lui peut dérober cette lumière, aucun ne l'empêche de se diriger vers ce repos. Elle marche, elle avance invinciblement, sans risquer d'abandonner la route, sans redouter une atteinte mortelle. La foudre ne tombera que sur ses ennemis; eux seuls resteront dans les précipices qu'ils obligent à traverser.

L'Église sait bien que sa vie est laborieuse ; elle a eu le temps et l'occasion de l'apprendre ! De Jésus-Christ à Pie IX, du Golgotha à Gaëte, il y a plus de dix-huit siècles. Entre ces deux calvaires, où furent les jours nous ne dirons pas heureux, mais tranquilles? Le pape se nomme aujourd'hui Pie IX : il s'est appelé Pierre, et il a été

crucifié la tête en bas. Il s'est appelé Clément, Alexandre, Sylvestre, Léon, Grégoire : sous tous les noms qu'il a portés, il a vécu dans les catacombes, il a été exilé, prisonnier, fugitif, calomnié, mutilé, supplicié. Les empereurs d'Allemagne, après ceux de Byzance, ont lancé contre lui leurs armées, ont prétendu lui prendre sa couronne, comme ils lui avaient pris sa terre et ses sujets. Un roi de France l'a souffleté dans l'exil ; d'autres l'ont insulté dans Rome ; d'autres l'ont fait diffamer dans le monde par leurs jurisconsultes, par leurs écrivains, par leurs apostats. Autant en ont fait les séducteurs des peuples, communiquant ce fiel aux multitudes abruties. Ce pape a épuisé l'insolence de Luther, et l'insolence de Voltaire, et l'effort de toutes les brutalités, et la bassesse de toutes les trahisons, et vidé mille fois jusqu'à l'extrême lie le vase toujours plein des iniquités humaines. Pie VI est mort à Valence, pendant que la canaille le sifflait sur les théâtres de Paris. Pie VII était captif à Fontainebleau, et il y avait alors un autre roi de Rome. Pie IX a dû chercher un refuge dans l'exil contre des séditieux et des assassins qu'il avait pardonnés. Voilà l'histoire de la papauté ; mais elle a deux faces. Le Pape est revenu de Gaëte comme il était revenu de Fontainebleau, comme il était revenu d'Avignon, comme il était sorti des catacombes et de toutes ses captivités. Il est revenu dans sa ville, qui meurt sans lui ; il est remonté sur son trône. Ce trône dénué de remparts visibles, la force n'a pu l'usurper, ni la rusele surprendre, ni le temps le dissoudre ; les conquérants n'ont pas pu s'y asseoir, les larrons n'ont pas su s'y cramponner ; plus fort que les siècles, plus fort que les délires du monde, il a résisté à tous les torrents qui ont roulé sur la terre, emportant les institutions, les empires et les peuples.

On parle de la faiblesse du pouvoir pontifical. Tout sceptre qui a frappé cette faiblesse s'est trouvé fragile, et quiconque a cessé de s'appuyer à cette faiblesse a tari en soi-même les nobles et abondantes sources de la vie! Plusieurs se targuent d'avoir rompu avec le Pape et de vivre encore. En présence de son immortalité sans cesse rajeunie, ils allèguent avec orgueil deux ou trois misérables siècles de cette vie séparée. Mais déjà ils ont peur de ne pouvoir longtemps soutenir ce fol isolement. Ou une force invincible les ramène en dépit de leurs désirs contraires, ou ils tombent. Tomber, c'est encore revenir. Pierre ne perdra aucun de ceux qui lui ont été donnés, et la multitude des peuples remplira son bercail. L'ardeur des dissidents à le combattre n'est qu'un effort suprême pour l'entraîner dans leur ruine imminente ou pour lui échapper. Ils tomberont à ses pieds, et sa bénédiction les relèvera. Quant à lui, prince des siècles, pasteur des nations pour toute la durée du temps, qui donc l'a vaincu et se flattera seulement de l'avoir ébranlé? Aux extrêmes confins de l'échelle des intelligences, là où elles rampent encore dans le voisinage du néant, et là où elles commencent à se perdre dans la folie de l'orgueil, on peut nourrir cette chimère; on peut croire qu'enfin l'homme a défait l'œuvre de Dieu; qu'enfin la papauté va disparaître; qu'enfin Rome, fatiguée d'être la capitale du monde chrétien et maîtresse d'abdiquer une telle destinée, va passer à quelque nouveau maître, prince ou assemblée, qui ne sera plus le Pontife romain. Le bon sens du vulgaire rit de ces fumées.

Voilà donc que l'on a remplacé le Pontife! Mais le Pontife lui-même, où le mettra-t-on? Dans la tombe! Il ressuscite. Dans la prison? Il y grandit et fait éclater les murs, et les baisers des fidèles viennent user ses fers. C'est

une erreur de trop mépriser l'espèce humaine, de la croire absolument lâche et servile, et de compter que le mal, parce qu'il sera fort, se verra universellement adoré. Aux pieds de l'innocence opprimée et du droit méconnu, il y a toujours quelques hommes qui aiment mieux se faire tuer là que prospérer ailleurs. Aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ on les verrait en nombre. Les tuera-t-on ! Faible et périlleuse ressource ! A supposer que l'humanité laisse faire et ne se constitue pas immédiatement en cour de justice pour se purger des bourreaux ; à supposer que Dieu aussi veuille attendre, voici ce que l'on a toujours observé : ce sang répandu pour le Pêcheur d'hommes met à flot sa barque et brise les liens qui la tiennent captive. *Duc in altum* (1) ! Le Pêcheur d'hommes va jeter dans la haute mer ses filets qui rompront sous le poids.

Que fait le Pape aujourd'hui, que fera le Pape demain ? Le Pape prie, et il est tranquille. Et si les circonstances deviennent plus menaçantes, ce sera la même chose ; le Pape priera et sera tranquille, assis sur le tombeau de Pierre, les yeux fixés sur la croix de Jésus, entouré du témoignage de dix-huit siècles d'entreprises contre lui, qui sont autant de démonstrations de son éternité. Chaque siècle ou plutôt chaque génération, apportant son tribut de rudes épreuves, a laissé aux générations suivantes une de ces démonstrations toujours recommencées, toujours victorieuses. Les ennemis de l'Église n'ont qu'un rôle bien net ici-bas : ils travaillent à prouver la divinité de l'Eglise. Déjà dans ce siècle ils en ont fourni des preuves assez éclatantes : 93 et Valence, 1813 et Fontainebleau, 1848 et Gaëte, sont des arguments auxquels plus d'un esprit indo-

(1) Saint Luc, ch. v.

cile s'est rendu. Ils prolongent, ils entretiennent, ils fortifient ce miracle plus grand que tous les siens, dont Jésus-Christ a laissé la promesse et la puissance à ses apôtres, ce miracle de la durée de l'Église, plus incompréhensible que le miracle de sa fondation. Par ce moyen encore, avec les facilités de la foi nous en avons les mérites. N'adorerons-nous Jésus-Christ que dans son triomphe, et ne faut-il pas aussi que nous l'adorions dans la continuité de ses humiliations, traîné devant Caïphe et devant Pilate, traîné dans les corps de garde et dans les académies, traîné sur le Calvaire, insulté jusque-là, jouet des histrions, des soldats et des sages, les uns lui criant : Prophétise qui t'a frappé ! les autres lui disant : Sauve-toi si tu es Dieu ! Mais le reniement de Pierre, il ne le souffrira plus. Pierre associé à ses ignominies ne peut plus douter de sa divinité.

Pierre donc n'ignore pas ce que peut se proposer la folie des hommes et n'en est pas surpris. Il n'ignore pas davantage le mystère des souffrances de Dieu et les fruits incomparables que les hommes tireront de sa charité. Il prie pour ceux qui voudront faire le mal, non pour lui, qui le souffrira ; pour ceux qui voudraient follement ôter la pierre de l'angle, non pour cette pierre qui ne sera point déplacée : *Et quiconque tombera sur cette pierre s'y brisera, et elle écrasera celui sur qui elle tombera* (1). Il prie avec larmes, afin que Dieu éclaire les impies et fortifie les fidèles, préservant les uns du sacrilége, les autres de l'apostasie. Il prie et il est tranquille, parce que si la terre est pleine de troubles et de rumeurs, il ne cesse pas de voir au delà de l'horizon cette région céleste qui s'élargit toujours et qui jamais ne perdra sa sérénité.

(1) S. Matthieu, ch. XXI.

Mais l'horizon terrestre est-il si menaçant ?

Disons toute notre pensée. Quoique la guerre semble inévitable, nous nous refusons encore à la croire possible. Nous ne comprenons pas le but de cette guerre. Nous ne comprenons pas que deux princes chrétiens, tels que les deux empereurs, tous deux en quelque manière élus de la Providence et des peuples pour contenir la Révolution, se décident à se faire une guerre que les seuls révolutionnaires désirent ardemment, et viennent à ensanglanter l'Europe pour une cause que le *Moniteur* qualifiait l'autre jour de *vague* et *indéfinie*. On ne met pas de part et d'autre quelques centaines de mille hommes aux mains, afin de leur donner à résoudre des questions vagues, ou des questions qui ne sauraient leur être expliquées ! A travers ses misères trop adulées, notre époque a cependant cela de bon, qu'elle ne permet guère que l'on fasse tuer des hommes sans leur dire au moins pourquoi. Les révolutionnaires prennent ces libertés avec le genre humain, pour le punir de l'absurde confiance qu'il met en eux ; les souverains ne se les accordent pas. Ils se font gloire d'avoir un compte à rendre à leur conscience, à la postérité et à Dieu ; ils veulent s'appuyer d'un droit, d'une adhésion éclairée des peuples, afin que les désastres qui peuvent résulter de l'appel aux armes ne soient point imputés à leur dynastie. Or, si l'on ne peut parvenir à savoir pourquoi l'on se voudrait battre, il y a lieu d'espérer que l'on ne se battra pas ; et si l'on réussit à préciser la cause de la querelle, dès lors la querelle sera plus d'à moitié résolue, et l'on peut fermement attendre de la conscience des empereurs qu'ils feront tout au monde pour la vider pacifiquement. Des âmes si élevées sentiront le poids de leur responsabilité envers le genre humain et sauront mutuellement consentir des sacri-

fices dont l'humanité recevra le prix. Les rois sont forts pour être patients, ils sont guides pour choisir les meilleurs chemins et éviter les abîmes, ils sont maîtres pour être pères. Toutes ces considérations ne sauraient être méprisées ; le *Moniteur* nous avertissait il y a quelques jours qu'elles ne l'étaient pas : elles militent puissamment en faveur de la paix.

Supposons qu'elles échouent et que des considérations plus sérieuses emportent les résolutions des empereurs : il nous semble que le Pape et ses États sont hors de cause, par des raisons que rien ne peut ébranler.

Le Pape n'a rien à faire dans cette guerre. Du moment qu'elle est conduite par des gouvernements réguliers et légitimes, et non par des forbans, il n'en a rien à redouter.

Dès que le Souverain Pontife a entendu dire que la protection qu'il recevait de la France et de l'Autriche devenait une cause de trouble en Europe, quoiqu'il ne le crût point et qu'une certaine protection pût ne pas lui être inutile, cependant il a voulu que, chimérique ou réelle, cette cause de perturbation n'existât plus (1). Il s'est confié à Dieu, il s'est confié à son peuple, il s'est confié à la loyauté même de ceux qui paraissaient las de le secourir. Pour que la guerre devînt plus difficile entre eux, et qu'un sujet de dissentiment leur fût ôté, à ses risques et périls il s'est désarmé. Mais par la dignité de cette mesure, ne voulant d'autre force que son droit, faisant d'abord ce que lui demandait son pacifique et divin caractère, il s'est en réalité donné une protection plus forte que celle des bataillons qu'il congédie : il s'est donné l'opinion, le juge suprême

(1) Le Pape ayant fait savoir aux empereurs qu'il leur laissait le choix d'occuper ou d'évacuer les États pontificaux, on croyait que les Français et les Autrichiens allaient se retirer.

qu'on invoquait récemment contre lui, et qui a parlé si haut pour lui en France et dans toute l'Europe catholique, et à Rome plus qu'ailleurs.

Selon nous, ce n'est pas une chose anormale de voir deux puissances catholiques protéger la sécurité et la liberté du Pontife catholique. Le soldat français ou autrichien qui fait son service dans l'État pontifical ne sert pas à l'étranger, il protége le roi son père. Rien de plus normal, quand même les propres sujets du Pape, atteints jusqu'au dernier de la fièvre révolutionnaire, voudraient unanimement se soustraire à son pouvoir. Il faut que le Père commun des fidèles possède un asile sur la terre : cet asile, la Providence le lui a donné, le lui a assigné, et le peuple romain, pas plus qu'un autre, n'a le droit de le déposséder. Ni le Pape ni sa terre n'appartiennent en propre à un peuple particulier ; c'est la propriété commune de cette famille immense qui chante le *Credo*, et qui l'a achetée de ses tributs et du sang de ses soldats ou de ses martyrs (1).

Il est normal que la Révolution, conjurée contre la loi et contre la famille de Jésus-Christ, attaque l'Église ; il est normal qu'elle suscite dans le domaine de saint Pierre un certain nombre de séditieux, comme elle en entretient partout ; il est normal qu'elle donne à ces conspirateurs misérables le nom de peuple romain ; il est normal que les chefs des deux grandes nations catholiques, méprisant un si clair mensonge, tiennent auprès du Pape un corps de garde pour protéger son vrai peuple et lui-même contre les atteintes d'une populace débridée par quelques scélérats. C'est ainsi que l'on place dans les églises une apparence de

(1) Dans l'Encyclique du 19 janvier 1860, dont la publication par l'*Univers* mit fin à l'existence de ce journal, le Saint-Père, parlant de ses États temporels, dit qu'ils n'appartiennent pas à lui, mais au monde catholique, *ad omnes catholicos*.

force publique, pour empêcher qu'il ne vienne à l'esprit d'un garnement de troubler le culte, désir normal chez tous les garnements; et l'existence des garnements est un fait normal partout où il y a des hommes! Au commencement de l'année, le général en chef de l'armée française à Rome, le très-loyal comte de Goyon, parlant au Souverain Pontife, se glorifiait hautement d'avoir été choisi pour protéger sa liberté, chère *et nécessaire au monde.*

Mais puisque l'on veut trouver extraordinaire et anormal à Rome ce qui est ordinaire et normal partout, c'est-à-dire l'existence des séditieux et des mécontents, et la nécessité correspondante de les tenir en respect, le Pape y a pourvu. Du moins, il a pourvu aux objections de ceux que ce fait si naturel embarrasse. Et comme les œuvres de la Révolution en Europe l'ont obligé d'avoir chez lui une armée, chose anormale aussi, il a dit qu'il maintiendrait chez lui l'ordre public par le moyen de cette armée.

L'armée pontificale pourra-t-elle suffire au service qu'on lui demande? Parmi ceux qui la connaissent, et nous avons à cet égard entendu de bons juges, personne n'en fait le moindre doute. L'armée pontificale, forte de dix-sept mille hommes, est bien formée et bien équipée. Elle a eu de bons instructeurs, et il suffit de dire que M. le général de Goyon y a mis tous ses soins. Le soldat romain est sobre, intelligent, discipliné, infatigable; les sous-officiers sont excellents, peu d'armées en ont de plus capables; les chefs n'ignorent pas le noble et glorieux rôle qu'ils peuvent être appelés à remplir, et le général français s'est fait un devoir de leur dire souvent ce que l'opinion des honnêtes gens en Europe attend de leur courage. Pour contenir ce que les Etats Pontificaux peuvent par eux-mêmes fournir à la Révolution, et pour repousser les

corps-francs qui viendraient du dehors, c'est plus qu'il ne faut. Le peuple romain, le vrai peuple, n'est ni révolutionnaire ni incrédule; il ne se trouve ni opprimé ni spolié; toutes les déclamations du monde ne lui persuaderont pas que le Pape l'asservit, et que M. Mazzini ou M. Sterbini l'affranchiront. Si donc la Révolution dans les Etats Romains restait livrée à ses propres forces, elle serait impuissante.

Mais si cependant elle se montrait plus redoutable qu'on ne le croit? Si ce peuple qui aime son souverain ne sait pas pourtant le défendre? Si l'on parvient à semer la défection dans l'armée, le trouble, la sédition et la terreur dans le pays ?...

Nous disons que ces éventualités ne se présenteront pas, que les puissances ne le permettront pas. Leur honneur, celui de la France surtout, est trop intéressé à ce que rien de pareil n'arrive ou ne soit toléré. La France, condamnée à se trouver sur les champs de bataille à côté des bandes commandées par Garibaldi, ne souffrira pas qu'il parte de là des brandons incendiaires contre l'Église. En ce point, l'Autriche et la France, quoique se combattant partout ailleurs, resteront d'accord, et leurs troupes, ailleurs ennemies, donneront au monde le spectacle d'une indissoluble fraternité dans la maison du père de famille.

Quand on assiége une ville, on respecte les édifices sacrés; un drapeau les désigne, et les bombes ne sont jamais dirigées sur les hôpitaux et sur les églises. Telles sont les lois de la guerre parmi les nobles nations chrétiennes. La Révolution peut en prendre son parti, elle ne fera pas violer ces lois que garantit la conscience du genre humain; et les empereurs catholiques, quoi qu'il arrive, ne lui permettront pas de tirer sur la croix trois fois sainte, au pied de laquelle leur père prosterné demande à Dieu de faire régner la paix.

La *Civiltà cattolica*, recueil publié à Rome par les Pères de la Compagnie de Jésus, publia dans le courant de mars un remarquable travail, intitulé la *Questione italiana*. C'était un résumé très-complet des reproches élevés contre le gouvernement pontifical par la presse révolutionnaire de toute l'Europe. Sophismes la plupart méprisables et d'une évidente mauvaise foi, mais auxquels la fameuse brochure *Napoléon III et l'Italie* venait de donner tant de crédit ou plutôt tant d'importance. Le rédacteur de la *Civiltà cattolica* exposait ainsi lui-même le plan de son ouvrage et nommait les principaux adversaires auxquels il se proposait de répondre.

« En analysant bien l'écrit de M. de la Guéronnière (1), l'ar-
« ticle de M. de Mazade (2), et les discours de lord Derby et de
« M. d'Israëli (en tant qu'ils regardent les États pontificaux),
« on trouve qu'ils se réduisent à supposer certains faits, à affir-
« mer certains droits et à proposer certains remèdes pour amé-
« liorer cette situation de l'Italie qui menace, dit-on, la tran-
« quillité du monde entier. Or, nous pourrions démontrer en
« détail et de la manière la plus évidente, que les faits allégués
« sont, ou étrangement exagérés, ou faux en tout point; que les
« droits invoqués n'ont en justice aucune espèce de fondement,
« et qu'enfin les remèdes proposés auraient une efficacité mer-
« veilleuse pour aggraver le mal que l'on cherche à guérir.
« Mais cela nous forcerait à dépasser encore de beaucoup l'é-
« tendue déjà inusitée que nous avons cru devoir donner à cet
« article. Nous nous bornerons donc à peu près à la première
« partie du travail, c'est-à-dire à ce qui est des faits allégués ;
« nous ne dirons que peu de chose des droits invoqués et des
« remèdes proposés : ces deux points n'ayant de valeur que
« celle qu'ils tirent du premier, ils tomberont par cela seul que
« l'on aura détruit ce qui leur sert de base et d'appui.

(1) Auteur supposé de la brochure *Napoléon III et l'Italie*.

(2) Médiocre et fécond rédacteur de la *Revue des Deux Mondes*. Un de ces écrivains qui se montrent tous les jours sans parvenir jamais à laisser au public ni leur visage ni leur nom.

Les réflexions suivantes accompagnèrent la reproduction dans l'*Univers* du travail de la *Civiltà cattolica*.

— 26 MARS 1859 —

Rome est la capitale de tous les empires. — Lettre de saint Bernard à l'empereur.

La Revue romaine résume très-exactement tous les reproches qu'on a élevés, ou pour mieux dire qu'on a renouvelés dans ces derniers temps contre le gouvernement pontifical, soit en Angleterre, soit en France. Elle n'en laisse aucun sans réponse. Le lecteur verra s'ils sont fondés, et pourra faire à son gré la part de la mauvaise foi et celle de l'ignorance. L'une et l'autre ont beaucoup travaillé dans toute cette affaire! Rien n'est plus instructif et plus positif que l'exposé de la *Civiltà cattolica*. Une passion anti-catholique, souvent anti-chrétienne, est la plupart du temps au fond des attaques dirigées contre le gouvernement pontifical. Dans les esprits où elle existe, cette passion ne se laissera pas vaincre par une démonstration de son injustice, quelle qu'en soit l'évidence ; ces esprits eux-mêmes connaissent trop la valeur des prétextes qu'ils mettent en avant. L'agneau fait en vain observer au loup qu'il ne peut troubler sa boisson : — *Tu la troubles, repart cette bête cruelle*. Qu'importent au protestantisme, à l'incrédulité, à la Révolution, en un mot, toutes les bonnes réponses du gouvernement pontifical! Toutefois, la conscience publique sera éclairée ; il faudra renoncer aux bénéfices de l'hypocrisie, il faudra se rendre

injuste ouvertement et effrontément, aux yeux de tout le genre humain. Si la conscience publique dort trop souvent, quelquefois aussi elle se réveille, et alors elle devient un argument capable d'intimider les passions qui ne se laissent pas convaincre. Les événements semblent se préparer pour procurer à la justice un de ces rares succès qui, malgré toutes les avanies et toutes les défaites qu'elle est condamnée à subir, la maintiennent au rang des puissances de ce monde. L'article de la *Civiltà cattolica* pourra contribuer à ce beau et pacifique triomphe. On ne saurait mieux raisonner, mieux prouver, ni tenir aux hommes sincères un langage auquel il leur soit plus facile d'adhérer.

Les mentors anglais et français du gouvernement pontifical lui imputent des difficultés dont il n'est pas la cause, qui viennent de chez eux, qu'ils créent parfois eux-mêmes, qui existent plus graves, plus nombreuses et plus insolubles autour d'eux. Ils lui conseillent diverses réformes : les unes sont faites, la plupart depuis longtemps, et toutes n'obtiennent pas l'assentiment des populations qui en ont été gratifiées sur l'instance et sur l'insistance des hauts protecteurs étrangers. Les autres sont impraticables ; elles atteindraient l'essence du gouvernement, elles auraient pour résultat certain de multiplier les nécessités qu'on lui reproche de subir et les difficultés où on l'accuse de se trouver. C'est précisément ce que plusieurs de ces bons mentors voudraient ; mais tous ne le peuvent pas vouloir, et il paraît assez naturel que le gouvernement pontifical s'y refuse.

Nous souhaitons ardemment pour le gouvernement pontifical, mais plus encore pour le peuple romain, et aussi pour notre propre pays, que ces lumières du bon

sens et de l'équité rencontrent des yeux disposés à les recevoir. Alors de grandes angoisses seront calmées, et l'on évitera de grands malheurs et de grands mécomptes.

Nous relisions ces jours-ci deux admirables lettres de saint Bernard, écrites à l'occasion de la sédition fomentée dans Rome par Arnold de Brescia. La première est adressée aux Romains, qui avaient chassé le Pape Eugène et qui prétendaient faire revivre la République; la seconde, à l'Empereur, protecteur-né du Souverain Pontife. Ces documents du douzième siècle sont d'un intérêt politique tout actuel. Saint Bernard, le grand Français, *quel gran Francese*, comme l'appelle le Piémontais Gioberti, rappelle aux Romains que Rome est toujours la première victime de ses séditions et de ses ingratitudes. « Faites votre paix, « leur dit-il, avec Pierre et Paul, qui sont les princes du « monde, *de peur que le monde ne vous fasse la guerre*. « Sans leur protection, rien n'est plus faible que vous; « avec leur protection, rien ne vous peut vaincre. Réconciliez-vous avec le monde chrétien scandalisé de votre « attentat. »

Cependant, malgré le sentiment public, le représentant du peuple chrétien, l'Empereur, ne se pressait pas de prendre en main la cause du Pape. Quelque fausse vue de la force ou du droit des révolutionnaires l'arrêtait, autant contre son véritable intérêt que contre son devoir. C'est le malheur de la puissance humaine de ne pas toujours savoir qu'elle n'a de raison d'être que pour protéger la justice, ou de se laisser troubler par les conseils de tant d'habiles avocats qui lui montrent la justice où elle n'est point. De leur côté, les Romains d'Arnold, nécessairement un peu libres-penseurs, n'avaient fait aucune attention à la lettre de l'abbé de Cluny; ils devaient naturellement

beaucoup mépriser les exhortations et les menaces d'un pauvre moine. Saint Bernard écrivit à l'Empereur.

Il lui fait d'abord remarquer que ce qui intéresse le sacerdoce intéresse aussi la royauté. Quoique pris de bien haut pour le temps où nous sommes, ses arguments ne paraîtront point sans valeur : « Le sacerdoce et la royauté, « dit-il, ne pouvaient être unis ensemble par des liens « plus doux et plus forts qu'ils l'ont été dans la personne « de Jésus-Christ, lequel est né prêtre et roi, et qui de « plus a réuni ces deux états dans son corps mystique, « à savoir l'Église, dont il est le chef. Que l'homme donc « ne sépare point ce que Dieu a uni ; que l'un et l'autre « état soit animé d'un même esprit, comme il ne compose « qu'un même corps. *Deux frères*, dit le Sage, *qui se prê-* « *tent un mutuel secours vivront heureux et contents.* » (Prov., VIII, 19.)

Après ces considérations, le Saint presse l'Empereur d'agir contre les persécuteurs de l'Eglise. A cette époque, ils tenaient Rome ; aujourd'hui, ils l'assiégent : c'est toute la différence.

« Si Votre Majesté est persuadée de cette vérité (l'u- « nion du Sacerdoce et de l'Empire), jusqu'à quand souf- « frira-t-elle une injure qui lui est commune avec toute « l'Église ? *Rome n'est-elle pas la capitale de votre em-* « *pire, comme elle est celle de la religion ?* J'ignore ce « que vous conseilleront vos ministres ; mais je ne puis « me retenir de vous déclarer ma pensée. L'Église a « souffert mille persécutions dès sa naissance, et elle en « a toujours été victorieuse. Aussi Votre Majesté doit « être persuadée que le Seigneur ne permettra point que « la Religion soit opprimée. Son bras n'est point raccourci « ni moins puissant qu'il l'était autrefois. Oui, sans

« doute, il délivrera de cette persécution sa chère Épouse,
« qu'il a rachetée de son sang, dotée de son esprit, ornée
« de ses grâces, enrichie même de biens temporels. Je
« laisse à juger à votre conseil s'il est glorieux, s'il est
« avantageux à l'Empire qu'un autre que vous soit le
« ministre de cette délivrance. Armez-vous, faites ren-
« dre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à
« Dieu. En qualité d'Empereur, vous avez deux obliga-
« tions, l'une de défendre votre couronne, et l'autre
« de protéger l'Église. Vous êtes le chef de l'Empire et
« le dépositaire de ses droits, vous êtes le tuteur et l'avo-
« cat de l'Église... S'il se trouve quelqu'un dans le con-
« seil de Votre Majesté qui lui donne un conseil contraire
« au mien (ce que je ne saurais croire), elle le doit regar-
« der comme son ennemi, ou comme un politique mal-
« habile ou intéressé, qui fait voir clairement qu'il ne se
« met guère en peine de Dieu ni de son Prince. »

La situation de 1147 était la même en 1848. En 1848, comme en 1147, le monde chrétien en sentit la honte et le péril; et elle eut la même issue, également prédite par ceux qui la jugeaient du point de vue de saint Bernard, si méprisé des libres-penseurs. Le peuple chrétien, qui se croit à juste titre quelques droits de copropriété sur Rome, ne permit pas aux bandes de M. Mazzini d'en disposer, pas plus qu'il ne l'avait permis aux bandes d'Arnold. Malgré la haute capacité militaire du *général* Garibaldi et le bouillant courage de ses soldats, les républicains furent chassés, non sans dommage pour le pauvre peuple, qui s'était rendu complice de leur attentat, ou qui l'avait trop timidement souffert.

Cette situation menace de se renouveler en 1859, par l'erreur d'une politique qui ne sait pas assez se souvenir

pour prévoir d'assez loin. Les séditieux trop faiblement vaincus à qui l'on a permis d'espérer, ont continué d'agir ; ils comptent prendre une revanche. Ils s'abusent, ou leur revanche sera courte. Aujourd'hui encore *Rome est la capitale de tous les empires catholiques comme elle l'est de la religion*. Si l'usurpation trône dans cette ville, sous quelque nom que ce soit, elle est reine partout, et non-seulement aucun souverain n'est sûr de sa couronne, mais aucun propriétaire n'est sûr de garder sa maison, ni aucun banquier sa caisse. L'ennemi de la propriété, M. Proudhon, sait parfaitement ce qu'il faut faire lorsqu'il recommande à ses amis d'avoir d'abord soin de déposséder Dieu. Mais quand l'incendie est allumé, les plus aveugles voient clair ; on s'arme, on fait de l'ordre à tout prix ; des réactions violentes succèdent à des agressions sauvages, et la liberté n'a plus d'asile que dans le sanctuaire où sa main sacrilége a tenté d'assassiner l'autorité.

LA QUESTION ROMAINE.

PAR M. ABOUT.

— 30 MARS 1859 —

M. About, feuilletoniste attaché au *Moniteur*, fait vendre en Belgique un livre qu'il a intitulé la *Question romaine*, et qu'il eût intitulé plus justement la *Question About*. C'est une vengeance d'homme de lettres. L'été dernier, l'auteur eut le désagrément d'être un peu mis à la porte de Rome. Il s'était établi bien tranquillement sous les ombrages de la villa Medici (1), avec une mission du gouvernement français. Une *mission*, c'est-à-dire des indemnités de route et des frais de séjour. Il écrivait ses *Impressions* en forme de feuilletons pour le *Moniteur;* le *Moniteur* les imprimait, les collait sur les murs, payait M. About, et tout marchait à souhait pour l'amusement des lecteurs du *Moniteur*, — car maintenant les lecteurs du *Moniteur* s'amusent — et pour la gloire de M. About.

Mais quelqu'un troubla la fête...

Une note officielle du *Journal de Rome* qualifia de telle sorte l'ouvrage commencé, que le *Moniteur* se trouva empêché de continuer cette publication aimable, et M. About d'épuiser sa mission.

(1) Académie de France.

Voici cette note. Si la *Question romaine* est enrichie de pièces justificatives, il est probable que ce document n'y figure pas :

« Dans le feuilleton du *Moniteur universel* de Paris on lit quelques articles sous le titre de l'*Italie contemporaine*, signés *About*. Le rapport entre ces articles et l'histoire est précisément celui qu'il y a entre l'exagération, le mensonge, la calomnie et la vérité. »

Que pouvait faire de mieux M. About que de se venger? Il acheva son livre, avec la résolution formée d'anéantir Rome, le gouvernement romain, le pontife romain, l'Église romaine. Le livre est terminé. Le journal russe de Bruxelles, *le Nord*, a paru digne d'en lire les épreuves. D'après ce qu'il en cite, l'injure et la diffamation y atteignent un degré d'effronterie vraiment rare. Voilà pourquoi la *Question romaine* est publiée en Belgique. En France, il y a une police correctionnelle, et la littérature ne peut prendre tout son essor (1).

Puisque l'occasion se présente, un mot sur M. About ne sera pas superflu : cet écrivain ne fait grande figure que dans la petite presse ; le public raisonnable le connaît peu.

M. About est une fleur d'Université, le type du littérateur élevé par l'État. Nourrisson du lycée Charlemagne, prix d'honneur de philosophie, élève de l'École normale, élève de l'École française d'Athènes, voilà bien un produit de l'enseignement officiel. Ces détails sont donnés par le *dictionnaire Vapereau*, qui n'a point été rédigé pour décrier les auteurs édités par la maison Hachette.

(1) On n'imaginait pas encore que l'introduction en France de ce condamnable libelle pût être autorisée.

« Mais, continue M. Vapereau, peu soucieux de s'enfer-
« mer dans des travaux de pure érudition, et, certain de
« trouver par lui-même en dehors de l'Université le
« chemin de la réputation et de la fortune, M. About
« préparait à Athènes les matériaux de quelques livres
« qui n'ont rien de commun avec l'archéologie et le pro-
« fessorat. » C'est bien vrai ! Les livres du lauréat universitaire n'ont rien de commun avec rien de sérieux, ni avec rien d'honnête.

On y trouve un esprit assez salé, peu naturel, ridiculement épris de soi-même, sans la moindre distinction, incapable de la moindre retenue, le plus éloigné possible du beau. Représentez-vous un Almanzor de la Nouveauté, s'élançant des mains du coiffeur, luisant et parfumé, pour éblouir un bal de bourgeoises et tout ravager dans un souper du demi-monde. Il est très-bien là. Plus haut, ses cosmétiques répandent la migraine et il n'a que des grâces de banlieue. Assurément, M. About écrit mieux que M. Paul de Kock, mais il n'a pas sa fraîcheur; et il est plus piquant que M. Scribe, mais il n'a pas son invention. Quelquefois on l'entend comparer à Voltaire : il faut laisser dire, et Voltaire ne l'a pas volé. La vérité est que M. About descend de Voltaire par le *compère Matthieu*. Les bas officiers de la petite presse, chroniqueurs pour les départements, la Belgique et les îles, l'estiment infiniment.

Il ne sera pourtant jamais que le loustic de leur chambrée, inimitable pour eux, dédaigné de quiconque a le sentiment des véritables qualités de l'esprit. La volubilité, les jeux de mots, les antithèses, les grimaces ne font pas un écrivain, pas même un moqueur, mais tout simplement un farceur. Farceur, cela leur semble glorieux et

immense; plus d'un, dans cette foule, y aspire qui n'y arrivera pas : ils ont l'œil terne, la mâchoire lourde, le gosier ingrat. Cependant, le gros public lui-même, lorsqu'il se laisse prendre aux farceurs ne les goûte pas longtemps. Après les avoir fêtés avec enthousiasme, il les délaisse, sans même attendre qu'ils se soient vidés totalement. Ce destin menace M. About.

Pour le moment il est en fleur; il a trouvé « le chemin de la réputation; » mais de cette réputation-là; ce qu'on appelle *une certaine réputation*. Si c'est tout ce qu'il rêvait à Athènes, il était modeste. S'il rêve davantage, il aura besoin de se refaire. Il est décoré, dit l'ami Vapereau. Hélas! croix des braves! Des livres « qui n'ont rien de commun avec l'archéologie et le professorat, » ni avec rien de ce que l'on doit enseigner, quelque chevauchée dans les petits journaux, une comédie qu'il avait de premier jet intitulée *l'Effronté*, et qui a été sifflée merveilleusement, l'ont en trois enjambées introduit dans la Légion d'honneur. Lauréats de philosophie, qu'il vous en souvienne; *sic itur ad astra!* Néanmoins on s'est hâté pour M. About, et tous les jeunes auteurs de mauvais livres ne sont pas à ce point favorisés. L'Université ne les a-t-elle pas élevés comme celui-ci, ou celui-ci la rend-il plus fière?

Il est vrai que le génie de M. About se signale par quelque chose de particulier. C'est une saveur d'impertinence dans l'irréligion que ne possèdent pas à un égal degré les autres jeunes écrivains de ce temps-ci, même ceux qui sortent de l'École normale. M. About n'a d'autre rival que M. Proudhon. Le *Nord*, citant le portrait du Pape dans la *Question romaine*, dit que c'est « un modèle du genre, « un petit chef-d'œuvre d'impiété à l'endroit de l'infailli-

« bilité du Vicaire de Jésus-Christ. » M. Proudhon seul pourrait mériter un semblable éloge. Appliqué à un élève de l'État, lauréat de philosophie et chevalier de la Légion d'honneur, pour un écrit dont le journal officiel avait commencé la publication, cet éloge fait réfléchir.

Voilà le motif de nos observations. Autrement, à quoi bon s'occuper de M. About ? Le *Journal de Rome* a fait assez connaître la valeur de ses critiques. Elles étaient déjà méchantes, ignorantes et mensongères, lorsqu'il ne songeait pas à se venger. M. About paraît doué de cette sorte d'esprit qui naturellement voit tout d'une façon basse et injurieuse, tourne tout en dérision, se plaît à rapetisser tout ce que d'autres naturellement admirent. Décrivant les magnifiques pins et les solennels cyprès qui donnent au paysage romain un si auguste caractère de beauté, il compare le pin au parapluie ouvert et le cyprès au parapluie fermé. En une seule image, c'est tout son pittoresque. Il applique ce procédé aux hommes comme aux choses, mais avec le fiel que ces natures malheureuses ont accoutumé de ressentir devant tout ce qui est plus grand et plus digne de respect. La beauté les irrite, la majesté les offense, elles naissent ennemies de toute grandeur. Il n'y a point de lieu dans le monde où de tels esprits se puissent trouver aussi mal à l'aise qu'à Rome, parce qu'il n'y en a point où l'on rencontre en pareille abondance les spectacles, les hommes, les choses qui éveillent l'amour, qui impriment le respect. Plus ils voient qu'autour d'eux, de toutes parts, on cède à ces nobles sentiments, plus ils sont tourmentés du besoin de dénigrer et d'insulter, et il faut qu'enfin ils vomissent ce qu'ils ont dans le cœur. Chateaubriand, assez médiocre chrétien alors, rencontrait à Rome des choses auxquelles son âme

ne savait pas, ne voulait pas résister; il se jetait à genoux. Suivez M. About aux mêmes endroits : il tire la langue. L'émétique assez doux encore qu'il a reçu du *Journal de Rome* n'était pas nécessaire pour lui arracher des feuilletons; seulement les contorsions manqueraient ou seraient moins exaspérées.

Rien de grand, rien de bon, rien d'auguste et de vénérable n'existant en ce monde qui ne soit soumis à ces avanies de l'insolence humaine, il conviendrait de laisser tout cela tomber dans les bas-fonds où demeure la foule misérable qui s'en assouvit. L'homme qui a écrit de pareilles choses suit son livre, descend une pente qu'il ne remontera plus. Il a son livre au cou : à moins qu'il ne le déchire lui-même ou ne l'efface en pleurant, il est jugé; la société honorable le repousse, quand même il deviendrait officier de la Légion d'honneur, il n'y a pas à craindre qu'on lui permette de faire autre chose que des livres. Et il a grande chance de les faire de plus en plus coupables, c'est-à-dire de plus en plus mauvais et réprouvés.

Mais laissant là M. About, qui se fera lui-même son sort, comme il a trouvé lui-même « le chemin de la réputation et de la fortune, » nous regretterons tout haut la faveur qu'on lui a encore accordée ces jours-ci, en laissant circuler dans Paris et dans la France les numéros du *Nord* qui contenaient des extraits de la *Question romaine*. On sait bien arrêter à la frontière les journaux belges, lorsqu'ils se permettent quelques attaques ou quelques offenses contre le Gouvernement. Devrait-on veiller avec moins de soin à faire respecter la personne du Souverain Pontife et celle de son ministre, outragés l'un et l'autre avec une frénésie révoltante, et telle qu'on devrait encore la

réprimer d'office, quand même il s'agirait d'un simple particulier ? Cela n'est pas seulement douloureux et humiliant pour les catholiques, tous les hommes de bon sens le déplorent. Il est de l'intérêt des gouvernements de veiller à l'honneur des gouvernements. Ce que l'on permet à quelques écrivains contre un prince ou contre un ministre étranger, d'autres écrivains, et peut-être les mêmes, se le permettront dès qu'ils le pourront contre les dépositaires de l'autorité qui donnent de telles licences. La moralité publique n'y gagne rien, l'ordre public pas davantage, et le mépris de tout ce qui exerce une part quelconque de l'autorité se répand de plus en plus dans l'esprit de tout ce qui doit obéir à l'autorité. C'est payer cher l'esprit et les vengeances de M. About et de tant d'autres qui lui ressemblent, plus cher que ne valent les services qu'on peut leur demander !

— 4 AVRIL 1859 —

Le *Nord* se hâte de lâcher M. About, et proteste qu'il ne faut pas confondre sa cause avec celle de cet homme d'esprit. Un tel scrupule, venant de là, est significatif. Dès à présent l'auteur de la *Question romaine* peut comprendre le genre d'estime que le public accorde à son genre de mérite, et dans quelle catégorie son dernier ouvrage l'a placé.

Voici la rétractation du *Nord* :

« Nous avons, il est vrai, reproduit quelques extraits du livre de M. Edmond About à titre de primeur littéraire, de production échappée à la plume d'un écrivain d'un esprit incontestable, quoi qu'en dise l'*Univers*, et quelles que soient d'ailleurs les tendances de son talent. Mais nous avons eu soin en même temps de récuser toute solidarité avec les doctrines et les per-

sonnalités que renferme cet opuscule, et nous renvoyons purement et simplement l'*Univers* à la déclaration explicite que nous avons publiée à ce sujet dans notre numéro du 26 mars, et dans laquelle nous établissons clairement que la sympathie que nous professons pour le talent de M. About ne va pas jusqu'à adopter ses jugements sur les hommes et sur les choses. »

Le repentir a des droits, mais nous ne pouvons pas lui permettre des excuses qui inculperaient notre sincérité. Convaincus que le *Nord* était fort satisfait du livre de M. About, nous n'avons pas dit cependant qu'il l'eût approuvé, mais seulement qu'il *avait été jugé digne d'en lire les épreuves*. On va voir si la manière dont il rend compte de sa lecture n'offre pas tous les caractères de l'approbation et même de l'enthousiasme. Par la même occasion, nous ferons connaître quelques-uns des traits étincelants de ce rare esprit de M. About, si diligemment formé par l'Etat et si bien placé dans le *Moniteur*. On trouvera qu'ils justifient parfaitement et l'admiration du *Nord* et nos critiques, ou plutôt nos mépris.

« Nous avons eu *la bonne fortune* de jeter un coup d'œil sur les épreuves du livre de M. Edmond About : *La Question romaine*. Est-ce un pamphlet politique ? est-ce une étude satirique des mœurs romaines ? Ce n'est ni l'un ni l'autre, et c'est tous les deux à la fois. Les citations que nous avons pu en extraire à la hâte permettront de reconnaître les qualités et les défauts de l'auteur. Son principal défaut, *et il faut bien le lui passer comme les autres*, est l'excès d'une qualité assez rare, l'abus de l'esprit. M. E. About est un homme qui tranche au milieu de ceux qui l'entourent, par son style, peut-être plus encore par sa conversation. Il envisage, il comprend et il exprime tout d'une manière qui lui est propre ; sa conversation, ne l'a-t-on pas dit déjà ! est une cascade. Là où tout autre ne voit rien, il trouve un trait, et le lance aussitôt. L'indépendance d'esprit s'allie chez lui au bon sens, à l'intelligence nette des choses et des hommes. On l'a appelé un fils de Voltaire ; mais il procède de lui bien

plus encore par le bon sens que par l'esprit. L'abus, sous quelque forme qu'il se présente à lui, le frappe, l'irrite ; et cette sorte d'excitation ne se calme qu'après que ses épigrammes ont vengé le bon sens. On lui a reproché parfois la crudité de son style, des fautes de goût. Il se justifie facilement. Il y a des idées délicates à exprimer : le mot propre ne lui fait jamais peur. Point bégueule, il appelle les choses par leur nom ; c'est pourquoi il semble parfois sacrifier les convenances à la netteté.

« Cette originalité de caractère, on la retrouve à chaque pas de son livre : *La Question romaine*. Quelques parties en ont paru déjà dans le *Moniteur universel*. Mais elles ont été retouchées ; elles ont beaucoup gagné à ces corrections, pour le style comme pour les idées. Les citations suivantes ne peuvent manquer d'accroître la curiosité publique, et nous renverrons au livre, qui doit paraître dans huit jours à Bruxelles, le lecteur étonné par la hardiesse des portraits et des jugements.

« Nous suivons l'auteur page par page. Le premier chapitre, intitulé : *Le royaume du Pape*, commence ainsi :

« L'Église catholique, que je respecte sincèrement, se com-
« pose de 139 millions d'individus, sans compter le petit
« Mortara.

« Le Cardinal-Évêque de Rome, qu'on désigne aussi sous le
« nom de Vicaire de Jésus-Christ, de Saint-Père ou de Pape, est
« investi d'une autorité sans bornes sur l'esprit des 139 millions
« de catholiques.

« Cette discipline des intelligences honore infiniment le
« dix-neuvième siècle. La postérité nous en saura gré si elle est
« juste.

« Cette royauté du Pape s'appuie sur de nombreux abus et a
« créé de tous temps des mécontents.

« Défalquez le parti conservateur, c'est-à-dire les hommes
« qui ont un intérêt dans le gouvernement et les malheureux
« qu'il a tout à fait abrutis, il ne reste que des mécontents. »

Nous pensons que c'est assez, et qu'on nous saurait mauvais gré d'en citer plus long ou de répondre autrement, soit au *Nord*, soit à M. About.

— 13 MAI 1859 —

On sait que M. About, feuilletoniste du *Moniteur*, a écrit contre le gouvernement du Souverain Pontife un pamphlet qu'il a intitulé la *Question romaine*. Ce livre, imprimé par prudence à Bruxelles, il y a déjà près d'un mois, se vend publiquement chez les libraires de Paris. Voici en quels termes le *Siècle* annonce le fait :

« L'exacte et consciencieuse étude de M. Edmond About sur les États romains avait été publiée à Bruxelles. On assure que le gouvernement français vient d'autoriser l'introduction en France de ce remarquable ouvrage. »

E. DE LA BÉDOLLIÈRE.

Sur cette annonce modestement triomphante du *Siècle*, le *Pays*, qui a de bons sentiments et qui n'est pas moins modeste, fait les réflexions suivantes :

« Nous croyons que le *Siècle* est dans l'erreur, et que le gouvernement, en refusant l'autorisation d'imprimer le livre de M. Edmond About, a fait tout ce qui était régulièrement en son pouvoir pour en empêcher la publication en France.

« Le livre a paru à Bruxelles.

« Il eût été à désirer que M. Edmond About eût trouvé dans sa sagesse ou dans ses amis autant de résistance que dans le gouvernement. Il se fût épargné la faute en 400 pages qu'il vient de commettre, et dont il sera seul à souffrir, car elle lui aliénera les sympathies de tous les hommes sensés, qui avaient fondé des espérances sur son talent d'écrivain.

« Certainement l'administration des États Romains et la question de l'autorité temporelle du Pape pouvaient être examinées sans inconvénient, même par un administrateur et par un homme d'État aussi consommé que M. Edmond About ; mais ce qui était plein d'inconvénients de toute sorte, et au-dessous d'un esprit qui respecte le sentiment public et sa propre dignité, ce

sont des diatribes vulgaires, comme en trouvait la plume sénile de Voltaire contre les dogmes fondamentaux du catholicisme. »

CH. BOUSQUET.

Nous nous permettrons, modestement aussi, quelques observations à l'adresse du *Pays*. Nous croyons que le *Pays* est dans l'erreur, et que l'administration n'était pas sans moyens, réguliers ou autres, d'opposer une résistance efficace à l'invasion de la France par M. About.

M. Hugo a fait imprimer en Belgique deux ouvrages qui ont pu servir de modèle à M. About l'un en prose, intitulé *Napoléon le Petit*, l'autre en vers, intitulé les *Châtiments*. Il aurait pu parfaitement les intituler la *Question française*, et ils ne sont ni plus ni moins exacts et consciencieux quant aux choses, ni plus ni moins décents quant aux personnes, que ne l'est, en ce qui regarde Rome, la *Question romaine* de M. About. Le Gouvernement a fait « ce qui était régulièrement en son pouvoir » pour empêcher les deux ouvrages de M. Hugo d'entrer en France, et ils n'y sont point entrés. Nous avions quelque droit personnel de lire le pamphlet en vers; mais nul moyen de le tirer de Belgique, et pour que nous connussions au moins les pièces qui nous étaient dédiées, il a fallu que l'un de messieurs les rédacteurs du *Siècle* prît la peine de nous en donner copie.

On a encore interdit l'entrée de deux ouvrages sur l'histoire contemporaine : une *Histoire de la campagne de* 1815, par M. le colonel Charras ; un écrit sur les affaires de l'Italie et le rôle de la France en 1848, par M. Bastide. Ces quatre exemples suffisent ; il y en a d'autres, certainement.

Il est difficile de comprendre comment le Gouverne-

ment, ayant refusé l'autorisation d'imprimer un livre, sans doute parce qu'il le trouvait répréhensible, ne peut pas refuser l'autorisation d'introduire et de répandre ce même livre imprimé en Belgique.

Il est difficile de comprendre pourquoi, tandis que l'on prodigue officiellement au Souverain Pontife tant de marques de respect, à son gouvernement tant d'assurances de bon vouloir, il est permis, officiellement aussi, à un personnage comme M. About, d'insulter la personne même du Souverain-Pontife, et de diffamer son gouvernement plus que ne l'a jamais fait aucun pamphlétaire français ni même belge.

Mais voici quelque chose de plus incompréhensible encore, et qui nous semble aussi étrange que malheureux. On presse les Evêques de demander des prières au peuple chrétien; et en même temps on accorde à un chétif écrivain, amuseur de profession et blasphémateur public, la permission de hurler en France non-seulement des injures contre le chef de la famille chrétienne, mais, suivant le témoignage du *Pays*, des diatribes vulgaires *contre les dogmes fontamentaux du catholicisme*.

Si la foi des peuples paraît digne de mépris, pourquoi lui demander des prières? Si elle paraît digne de respect, pourquoi permettre qu'elle soit insultée?

La simple sagesse politique conseille de ne jamais blesser les hommes sur ce chapitre. Choisir pour les blesser le moment où l'on s'agenouille avec eux, est d'une inconséquence surprenante.

Quant au livre de M. About, nous l'avons parcouru très-vite, comme on traverse les rues occupées par certains ouvriers nocturnes. C'est pis encore : il y règne une odeur de bouc plus répugnante et plus odieuse. Le jour-

nal belge et russe qui s'en est le premier imprégné par faveur, nous avait fidèlement apporté ce parfum. Ne nous condamnons pas une seconde fois à le décrire. Il y a des livres qui relèvent directement de la magistrature. Lorsque, par une mauvaise raison quelconque, ils échappent à la justice, ils n'ont droit qu'au mépris. La *Question romaine* de M. About est principalement une diffamation et une grimace. Jamais on n'a discuté contre les esprits forts qui commettent des irrévérences dans les lieux sacrés. Ou bien on les châtie, ou bien on se détourne.

M. About conclut en exhortant les rois à supprimer le pouvoir temporel du Pape, pour user du droit de légitime défense : « Ils verront que les gouvernements forts sont « ceux qui ont tenu la religion sous leur main ; que le « Sénat de Rome ne laissait pas aux prêtres carthaginois « le privilége de prêcher en Italie ; que la reine d'An- « gleterre et l'empereur de Russie sont les chefs des re- « ligions anglicane et russe, et que la métropole des Égli- « ses de France devrait être légitimement à Paris. » En d'autres termes ; M. About offre à l'Empereur le souverain pontificat. Dans cette organisation ecclésiastique, il serait volontiers cardinal. Rien ne s'y opposerait, et même rien ne pourrait l'empêcher ! Mais ces idées-là, nous les trouverons ailleurs. Les fortes et libérales écoles historiques et philosophiques de notre temps les ont assez répandues pour que nous puissions en combattre la servilité imbécile sans nous condamner par surcroît à barboter dans l'ouvrage et dans l'odeur de M. About.

— 14 MAI 1859 —

Encore un mot de M. About et de son ouvrage. Nous aurions voulu écarter ce sujet; mais il faut que nos lecteurs soient informés. On a donné un scandale, l'opinion s'en occupe ; elle est même assez émue. Elle n'a pas tort. Après tout, cette publication est un signe du temps. Les indifférents, étonnés des contradictions de la circonstance, cherchent à deviner où l'on va et ce que cela veut dire. Chez les honnêtes gens éclate une indignation sur laquelle peut-être on ne comptait pas, et avec laquelle on fera bien de compter. Ailleurs, dans le public à qui l'on destine de pareils livres, tout le succès que peut désirer un pareil auteur. Le livre est infect, il est lâche ; c'est un coup de fusil tiré de l'autre côté de la frontière, ou par rancune, ou pour service, en toute assurance d'impunité; mais tiré contre ce qu'il y a de plus respectable au monde, contre la dignité, contre la majesté, contre la sainteté; ce public-là aime ces coups-là. Il ne demande pas au *bravo* d'être brave. Qu'il vise bien, qu'il touche, que la majesté soit atteinte, et qu'il se sauve pour jouir de sa gloire et de son gain. — Dès ses débuts, dit le bon biographe Vapereau, de la maison Hachette, dès ses débuts, M. About savait bien qu'il trouverait « le chemin de la renommée et de la fortune. » Et le chemin des honneurs aussi, bon Vapereau !

Il y a des gens qui bénissent Philippe le Bel d'avoir fait souffleter le Pape Boniface VIII, fugitif et quasi-prisonnier. En général, ce sont des gens de lettres, et presque tous du même parti. Dans une phrase expressive,

M. Proudhon laisse voir qu'il aurait voulu être Nogaret. M. About, qui passe la frontière pour se soulager du besoin d'écrire, ne serait pas aussi téméraire que M. Proudhon; car enfin il ne faut point s'exposer, et peut-être, auprès de Boniface VIII, se trouvait-il encore quelque vieux serviteur dont le bras n'était pas enchaîné. Mais un rôle que M. About a dû rêver, c'est, dans la passion de Giotto, le rôle de ce soldat qui, tandis que les autres frappent Jésus et lui crachent au visage, pour se faire distinguer par la victime, trouve un moyen plus ignoble de manifester le fond de son cœur. Nul doute que ce soldat ne fût l'homme d'esprit du corps de garde; et certainement M. About a vu cette peinture. Il s'est dit comme Clovis, à sa manière et suivant les inspirations de son héroïsme particulier : Que n'étais-je là, avec mes Francs!

Eh bien! il y est, et ses Francs l'entourent. Voici le Vicaire de Jésus-Christ dans l'angoisse : voici le sceptre de roseau, la couronne d'épines, la pourpre indélébile mais déchirée et teinte de sang; voici la foule savamment ameutée, et de son sein s'élancent les vieux cris de la servilité et de l'ingratitude : les grands : *Non habemus regem, nisi Cæsarem!* la foule : *Tolle hunc, et dimitte nobis Barrabam.* C'est le moment du corps de garde; venez donc, vaillant About, et faites voir vos petits talents. Allez, lâchez-vous; la victime est sans armes, il n'y a point de juges, et le public est bien disposé!

M. About est chef d'emploi. Le renard chasse derrière le lion; d'autres encore suivent le renard. Ils se précipitent sur les pages de la *Question romaine,* ils les découpent par petits morceaux, et, les mains pleines, se retournant vers le Chef de l'Église, ils lui jettent de

l'About. Ils ont la modestie de croire qu'ils ne trouveraient pas si bien, puisant dans leur propre fonds. Ils ne se rendent pas justice, ils ne savent pas ce qu'ils valent ; ils ont oublié ce qu'on leur a vu faire, ce qu'ils sauraient faire encore s'ils avaient la bride sur le cou !

Les endroits qui leur plaisent davantage, sont ceux que le journal belge, premier confident de M. About, avait tout de suite flairés. Le long chapitre où M. About s'applique à diffamer le ministre du Saint-Père, l'éminent cardinal Antonelli, fait particulièrement leurs délices. Il y a si longtemps qu'on n'a plus le plaisir d'insulter un ministre, de traîner un ministre dans la fange, d'imputer à un ministre toutes les bassesses, toutes les trahisons, tous les crimes. Et celui-ci, en outre, est cardinal et ministre du Pape ! Quelle aubaine, quelle curée ! On pourrait observer que ce ministre est pourtant honoré depuis dix ans de la confiance du Pape, et que la confiance du Pape est plus croyable que la rage de M. About. Mais il n'y a pas à craindre que le public fasse des réflexions si simples ; ou s'il les fait, il ne les fait pas tout haut : elles le priveraient de la joie exquise de voir vilipender un ministre, et par suite le souverain qui l'emploie.

Intelligite, erudimini, hommes d'État, qui avez la faiblesse de vous servir des gens de littérature ! voyez comme ils savent arranger les choses, comme ils présentent les figures à l'histoire et à l'opinion. Votre tour viendra, et de tels excès, lorsqu'on les autorise, ne peuvent qu'avancer l'heure. Vous passerez sous la plume. On cherchera d'où vous êtes sortis, ce que vous avez fait, comment vous vous êtes maintenus, si vos parents sont restés pauvres. Lisez ces diatribes envenimées contre un

homme d'État qui n'accepterait pas de tels services; prenez un avant-goût des douceurs qui vous sont préparées. Vous les recevrez du même esprit et peut-être de la même main; car si la matière manque, vous n'avez qu'à tomber, et la rage et l'ingratitude ne manqueront pas, ni les applaudissements (1)!

— 16 MAI 1859. —

Nous lisons ce matin dans le *Constitutionnel :*

« Un journal a prétendu que la circulation en France du livre de M. E. About, intitulé : *la Question romaine*, avait été autorisée. Cette assertion est erronée. Le livre de M. E. About a été saisi par le parquet et déféré aux tribunaux. »

L. BONIFACE.

Nous croyons le *Constitutionnel* bien informé. Cependant, si l'ordre de saisir le pamphlet de M. About a été donné, il n'était pas encore exécuté hier au soir (samedi), car nous l'avons vu à l'étalage d'un grand nombre de libraires.

Quant à la question de savoir si la circulation de ce livre avait été autorisée, nous ne la discuterons pas con-

(1) Après la publication de cet article, le ministre de l'Intérieur, M. le duc de Padoue, nouvellement installé, fit appeler le rédacteur en chef de l'*Univers*, et lui dit, d'ailleurs avec bienveillance, qu'un pareil langage n'était pas tolérable; que le dernier paragraphe de l'article, qui semblait mettre en cause les membres du gouvernement, lui semblait surtout répréhensible; qu'il fallait laisser cette question ou ne la plus traiter avec tant de violence; qu'enfin ayant refusé de donner au journal un avertissement officiel, il devait cependant m'avertir officieusement.

Cette circonstance pouvait décider l'*Univers* à discuter un ouvrage qui ne méritait pas un pareil honneur, mais les journaux du gouvernement annoncèrent que l'auteur allait être poursuivi, et cela le mit à couvert. Nous nous bornâmes aux réflexions suivantes sur le fait annoncé.

tre le *Constitutionnel;* mais ce que nous savons comme tout le monde, c'est que depuis cinq jours il se vendait librement dans tout Paris, et qu'il a jusqu'ici circulé non moins librement dans toute la France.

Il est certain aussi que le pamphlet de M. About a franchi la douane française par milliers d'exemplaires, et qu'aucun des nombreux ouvrages imprimés depuis le 2 décembre en Belgique contre le Gouvernement n'a pu jouir de cet avantage.

Voilà les faits que nous avons exposés ; la note du *Constitutionnel* ne les atteint pas. C'est tout ce qu'il nous convient de dire maintenant.

Le *Charivari* et le *Siècle* prennent la défense du produit de M. About. C'est trop juste ; ils pensent naturellement tout ce qu'il a dit, et s'ils l'osaient, ils le diraient comme lui.

— 3 OCTOBRE 1859 —

A propos d'une nouvelle édition de la *Question romaine.* — La vengeance de M. About.

M. About fait paraître, — toujours dans la même Belgique, — une cinquième édition de son fameux ouvrage, honoré des recherches de la police française et des applaudissements du parti révolutionnaire européen. Cette nouvelle édition est enrichie d'une préface dans laquelle l'auteur, disent les journaux belges, répond à quelques-uns de ses critiques, « et nominativement à M. Veuillot, qui méritait bien de lui cette préférence. » Voilà un compliment assez flatteur. Le Russo-Belge inconnu de qui

nous recevons ce juste hommage, a su se rendre encore plus agréable. Il nous fait connaître l'endroit de la préface où, suivant lui, nous serions crotté. « Un hasard « heureux l'a mis à même d'en offrir la primeur à ses « lecteurs. » Les correspondants des journaux belges ont trop la manie de vouloir étonner le monde ; et ce n'est pas merveille de les voir en relation intime avec M. About. *Qui se ressemble s'assemble.* Il n'y a là que des affinités, et point de hasard.

Donc, le brillant M. About, la fleur de l'École normale, et de l'École d'Athènes, et du feuilleton officiel, se venge de l'opinion que nous avons exprimée touchant son esprit, son talent et son livre. On se souvient, lui du moins ne l'a pas oublié, que ces trois choses nous avaient paru méprisables également. Sa réponse confirme pleinement cette triple appréciation et même y ajoute. On va la lire. Ce bel esprit, dont la politique révolutionnaire se sert pour diffamer le gouvernement du Pape, va nous donner très-parfaitement sa mesure, et la mesure de ceux qui l'admirent, et si on l'emploie, la mesure aussi de ceux qui l'emploient. Son livre, assujetti en France à un certain *incognito,* n'est pas fort connu de nos lecteurs. Ils vont voir tout de suite ce que c'est, et juger de l'œuvre entière sur quelques traits de la main de l'ouvrier. Nous regardons comme une bonne fortune de pouvoir présenter ce cynique, sans lui donner pourtant la consolation de grimacer contre aucune autre personne que nous-même. Le Russo-Belge qui nous a rendu service en cette circonstance, agréera nos remercîments.

L'*Univers* a été naguère averti pour avoir cité quelques lignes d'un libelle diffamatoire imprimé à l'étran-

ger. Nous espérons que ce qui suit passera sans nous attirer aucune réprimande ; d'autant plus que rien n'arrive au public français par ce canal sans avoir été dûment visé :

« Je ne mets pas au rang des malheurs le désagrément d'être injurié par M. Louis Veuillot. Il a vidé sur moi la même botte que sur les plus grands écrivains et les plus honnêtes gens de notre siècle, et cela m'a fait supposer que je valais quelque chose. M. Veuillot est infaillible comme celui qui le paie; ses gros mots ne tombent pas au hasard, et il n'a jamais assommé que l'honnête et le juste. Les têtes qu'il voudrait couper sont toutes d'un certain prix, et, si jamais le gouvernement lui permet d'organiser une Saint-Barthélemy, il ne tuera ni un coquin, ni un hypocrite, ni même un imbécile. Je suis flatté d'apprendre qu'il me veut du mal, ce petit Marat évangélique.

« M. Guizot lui disait un jour, avec l'autorité écrasante que vous connaissez : « Mon pauvre Veuillot, vous n'avez plus même de talent. » Je suis d'avis que le grand et honnête orateur se montrait un peu trop sévère. Certes, il est des choses que M. Veuillot n'a plus ; ses opinions d'autrefois, par exemple. Il est des vertus qui lui ont toujours manqué et que je ne veux pas énumérer ici, de peur d'être trop long. Mais il possède encore, et je crains bien qu'il ne possède toujours, le talent d'agacer les passions, de souffler la haine, de déguiser la foi en mégère et la charité en harengère, de secouer les ferrailles ensanglantées de l'Inquisition au milieu du cortége innocent des petites communiantes, de lâcher les jurons de la halle au travers des hymnes sacrées, et d'effaroucher les vrais chrétiens par le spectacle de sa gaudriole militante et carnavalesque. Il vit dans le parti catholique comme un reître en garnison chez les nonnes : prêt à défendre le couvent si l'ennemi s'en approchait, il s'amuse, en attendant, à vider les calices, à chiffonner les guimpes, à éborgner les tableaux, à décapiter les statues et à faire cent fois plus de mal que le plus impitoyable vainqueur. On dit que le Pape est fort occupé à recruter des mercenaires. S'il pouvait enrôler toute une armée de Veuillots, M. Guizot verrait tous les catholiques de l'Europe se faire Turcs, ou du moins protestants.

« Le talent de M. Veuillot se compose d'intolérance et d'impudence. Si j'osais employer son style, je dirais qu'il est tout en

rage et tout en gueule, mais j'aime mieux lui laisser cette façon d'écrire, qui est sa seule originalité. Il s'est élevé au-dessus de ses complices, en catéchisant les douairières dans le patois des laquais, en recopiant Joseph de Maistre avec la plume du père Duchesne. C'est un Bossuet de la rue Mouffetard, un saint Jean-Baptiste de l'égout. »

. . . . . .

Le Russo-Belge dit qu'il y en a plus long, mais on ne lui a donné que cela. Il n'en faut pas davantage pour connaître à fond le talent politique de M. About : en hauteur, en largeur et en pudeur, il est parfaitement égal à la politique qu'il exprime. C'est dans ce style, avec les idées que ce style peut porter, par les raisons qu'un garçon de ce style peut déduire que M. About juge le gouvernement pontifical, propose de changer l'assiette du monde, et demande le remplacement du catholicisme par le popisme moscovite, qui est sa religion à lui, pour autant qu'il en a.

Cinq éditions d'un pareil livre en français, des traductions en anglais, en italien, en allemand, et nous croyons même en espagnol, cela donne une idée du progrès littéraire et moral de l'Europe depuis quelques années. A ce point de vue, le nom de M. About représente quelque chose d'infiniment plus sérieux que sa personne. C'est un signe du temps ; nous le notons avec une curiosité et une attente tristes. On a vu passer des années qui avaient pris la teinte de M. Sue ; l'heure présente reçoit manifestement la teinte de M. About. Nous verrons comme elle aboutira.

M. ABOUT PEINT PAR LUI-MÊME.

— 21 OCTOBRE 1859 —

Nobles desseins de M. About. — Il est méconnu. — Son odeur. — Son propre style.

M. About n'est pas heureux dans ce moment-ci. Il a cent chagrins, il lui arrive cent disgrâces. On le dépeigne, on le défarde, on le dédore. Il demande miséricorde, et il explique qu'il est un lis de candeur, occupé de mériter le prix Monthyon par son application à *travailler pour instruire ses concitoyens ou pour les amuser*. Payer sa dette à la France, qui l'a élevé, et à l'humanité, dont il fait partie, tels sont les seuls vœux de son âme. Retiré dans le milieu le plus pur, *entouré de sa famille et d'un vieil ami*, il y met la main tous les jours. Rien ne l'arrête, aucun péril ne l'émeut. C'est ainsi qu'il a écrit la *Question romaine*. Il n'ignorait pas que la *haine des prêtres* pourrait l'empêcher d'*avoir un bon emploi* et de *faire un beau mariage*, qu'elle le poursuivrait au contraire jusqu'à la mort et par delà. Il a passé outre; il voulait rendre service à *deux millions de malheureux*, et son livre a paru. Il a été mal payé, ses *alliés* (?) ont fait défection, il a *mécontenté ceux qu'il aime*, la justice l'a poursuivi, il n'a pas fait ses frais, et, chose inconcevable, l'estime publique, sur laquelle il comptait, se fait attendre ! C'est

M. About lui-même qui explique tout cela, sans avoir du tout l'air de comprendre à quel point il est plaisant.

. . . . . Je suis émerveillé
Comme l'eau qu'il secoue aveugle un chien mouillé !

Si M. About est étonné de son sort autant qu'il le veut paraître, c'est un secret entre lui et le vieil ami qui « l'entoure ; » mais vexé, empêtré et démonté, le pauvre garçon l'est pour tout de bon, lui qui se croyait l'effronterie en personne. Nous lui avions annoncé ce résultat, sans l'attendre si prochain et si complet. Il faut que le sentiment public ait donné vigoureusement, pour que le sujet prenne cette piètre contenance. Le sujet, il est vrai, ne semble pas fort ! Après l'idée ridicule de peindre ses vertus, M. About en a une autre, encore plus ahurie : il veut inquiéter la conscience de ceux qui le sifflent, sous prétexte que cette sorte de vent l'enrhume. Il a une fois gardé le lit trois mois pour avoir été sifflé. Ce fut à la suite de son début au Théâtre-Français : « Le lendemain « j'étais au lit, et j'y restai trois mois, *sans m'en vanter* « *à personne.* »

On se demande ce qui peut valoir au public ces gémissements et ces confidences de M. About ! Il s'est fait une affaire avec le *Figaro*, qu'il craint plus que la cour romaine, et qu'il a eu cependant la témérité d'attaquer dans une épître vulgairement insolente et totalement plate adressée à un personnage infiniment au-dessus de lui, lequel l'avait châtié en passant. Il a appelé le *Figaro* « un journal de scandale ». Il lui sied de qualifier ainsi les autres ! Le directeur du *Figaro* a répondu qu'après avoir utilisé trois mois M. About, il l'avait congédié pour un article tellement scandaleux qu'il s'étonnait que le journal

y eût survécu. M. About réplique qu'en effet il a eu le tort d'écrire dans le *Figaro*, mais qu'on l'avait tenté en lui offrant 400 fr. par mois et l'occasion d'abîmer *ses ennemis*. C'est à ce propos qu'il entre dans le détail de ses vertus et de ses malheurs. Il était si jeune alors, dit-il, et il avait déjà tant souffert! « Le vrai salaire de mon tra-« vail, c'était la liberté de corriger publiquement, dans « un journal de scandale, tous ceux qui m'avaient fait « souffrir... On me prêcha si bien, et l'on réveilla si ha-« bilement le souvenir encore cuisant des injustices que « j'avais souffertes, que je me laissai enrôler. Voilà ma « faute. Elle fut profitable au journal plus qu'à moi. Je « vécus un trimestre entier dans la fièvre, frappant à « bras raccourci tous ceux dont j'avais à me plaindre. » Pauvre enfant !

Tout ceci explique bien la confection de la *Question romaine*, puisqu'enfin M. About avait été un peu mis à la porte de Rome, et par suite *suspendu* dans le *Moniteur*, lorsqu'il entreprit ce livre qui devait délivrer *deux millions* de malheureux. On lui avait fait une *injustice*, évidemment, il avait souffert ; il a écrit son livre de scandale pour corriger ceux qui l'avaient fait souffrir. Il demande pardon aujourd'hui d'avoir écrit dans le *Figaro ;* il demandera pardon un jour de s'être laissé enrôler par ces mystérieux alliés dont il parle, et que voilà déjà défectionnaires, comme le *Figaro*. Quels sont donc ces alliés? Comment s'y sont-ils pris pour embaucher M. About? Ont-ils réveillé le souvenir encore cuisant de son départ de Rome et de sa suspension dans le *Moniteur?* Ont-ils abusé de sa jeunesse et de son infortune en lui offrant, *petit serpent à tête folle*, la vengeance de 400 fr. par mois? Ah! que la jeunesse littéraire est malheureuse et environnée d'embûches!

Si ce pauvre jeune About n'avait pas été tenté, les prêtres peut-être l'auraient pris en faveur, l'auraient coulé dans un bon emploi, lui auraient fait faire un beau mariage !

Nous craignons pourtant que M. About, dans l'état d'affliction où il est, ne se rende pas tout à fait justice. Ni ses tentateurs ne nous paraissent si perfides, ni ses alliés si ingrats, ni enfin toutes ses affaires si désespérées.

Pour la tentation, manifestement il y prête trop.

Pour l'ingratitude, il semble considérer comme un phénomène une chose cependant toute simple. L'odeur de son esprit, dont il est si content, voilà ce qui écarte ceux qui d'abord l'ont appelé et sollicité. Cette odeur leur paraissait agréable, par une certaine dépravation de goût très-fréquente en ce temps-ci ; mais au bout de fort peu de temps elle devient insupportable, et on s'en délivre par des procédés plus ou moins obligeants. Au Théâtre-Français, elle a soudain incommodé ceux qui l'avaient aimée ou tolérée dans les livres, et toute la salle s'est révoltée ; au *Figaro*, elle s'est trouvée trop forte ; au *Moniteur*, malsaine ; voici que les *alliés*, pour qui ou au gré de qui fut écrit le pamphlet intitulé la *Question romaine*, se bouchent le nez et détournent la tête. M. About verra que son journal actuel, l'*Opinion nationale*, finira par le prier de sortir (1), et que la librairie Hachette, accoutumée cependant à toutes les senteurs, n'y tiendra pas toujours. Qu'il corrige l'odeur de son esprit ! autrement on le fera toujours souffrir ; il aura toujours besoin de se venger et, dépourvu de moyens de vengeance, il enragera fort désagréablement pour sa famille et pour l'ami qui l'entoure ; et il ne fera pas un beau mariage.

S'il était juste, il comprendrait combien naturellement

(1) Juillet 1860. C'est fait.

on devait l'inviter à quitter Rome, où il portait son odeur sans qu'on l'eût demandée.

Enfin, M. About s'apitoie trop sur lui-même et veut trop persuader qu'il a servi l'humanité à ses dépens. Son livre, dit-il, « a disparu. » Pas tout à fait ; il a « encouru la rigueur ? d'un pouvoir qu'il voulait servir ; » quelle rigueur la « justice l'a poursuivi ; » quelles poursuites ? Ce fameux livre est à sa cinquième édition ; il a donc fait ses frais, et M. About ne veut pas se trouver « un peu plus pauvre que devant, » ou c'est qu'il règle mal ses dépenses. S'il a encouru « la haine des prêtres, » comme il dit, on a lieu de croire qu'il a gagné l'affection des juifs, et tout espoir d'un beau mariage n'est pas perdu. Nous ne voyons en vérité que l'opinion publique, fort différente de l'*Opinion nationale*, qui puisse le gêner un peu ; mais il a la croix d'honneur et le cœur de Perdriou (1).

Si tout cela lui paraît peu de chose sans un certain assentiment général qui jusqu'ici manque à ses travaux et que ses *alliés* mêmes lui refusent, c'est une faiblesse qui l'honore, et où nous l'engageons à persévérer. Pour gagner l'estime publique, voici ce qu'il doit faire : il a écrit un livre misérable, qu'il désavoue ce livre, qu'il demande pardon, et il se trouvera moins sensible au sifflet, parce qu'un puissant rempart le protégera contre ce mauvais vent. Par ce seul acte, il aura d'ailleurs beaucoup atténué ce fumet d'esprit qui le rend si promptement incommode, et il deviendra *un bon jeune homme* (2) qui pourra se marier comme un autre et gagner sa petite vie à faire des chroniques, des feuilletons et des romans.

(1) Un lecteur du *Siècle* que l'on retrouvera plus loin.

(2) M. About intitule les feuilletons de l'*Opinion nationale : Lettres d'un bon jeune homme à sa cousine Madeleine.*

ÉTAT DE L'OPINION.

— 14 AVRIL 1859 —

Les hurleurs. — Les éventualités de la guerre.

Malgré quelques bonnes nouvelles qui ont couru ces jours-ci, les affaires de la paix ne semblent pas très-avancées. On croit savoir où le Congrès se réunira, mais on ne sait pas s'il y aura un congrès. La situation est telle, du moins en apparence, qu'il semblerait moins difficile de faire tout de suite la paix que de s'entendre sur les bases de la discussion diplomatique d'où doit sortir la paix. A travers les bruits et les contradictions qui courent de tous côtés, le public croit démêler une résolution formée de ne point s'entendre.

Ces lenteurs, ces contradictions, ces mystères sont un grand malheur dans une circonstance qui touche de si près à tous les intérêts généraux et particuliers. Il ne faudrait pas oublier que le pays qui attend ainsi avec anxiété la paix ou la guerre, n'a pas eu encore le temps de s'habituer à voir décider de son sort sans prendre part à la délibération. Sans doute, s'il existait des journaux, des tribunes, des partis libres de leur action ou tout au moins de leur langage, le bon sens pourrait n'y pas gagner grand'-chose ; il pourrait même y perdre. Quelques paires d'Aristides et de Démosthènes, déclamant à l'envi les uns

contre les autres, auraient bientôt fait de troubler la raison générale et de la rendre moins saine qu'elle ne l'est en ce moment. Mais le public ne considère point cela. Il sent que l'opinion est contre la guerre, il croit que l'opinion imposerait la paix, et il regrette le temps où l'opinion pouvait parler. Depuis trois mois, le régime politique de la discussion, si aisément renversé en 1851, a reconquis un terrain immense. Il fallait prévoir ce retour. Une résolution prompte et motivée était nécessaire ; elle devient urgente.

Autre malheur, autre faute. Par différents moyens, cette grande opinion qui désire généralement et ardemment la paix, se trouve engagée à la réserve, sinon tout à fait au silence, tandis que le parti de la guerre se fait entendre bruyamment et constamment, de la façon la plus offensante. Deux ou trois chœurs de Tyrtées poussent sans fin des *Marseillaises* sans rime ni raison contre les *Autrichiens*, contre les *Repus*, contre les *Émigrés* qui ne partagent pas leur ébriété belliqueuse. Ces messieurs sont fatigants. La sagesse commanderait de mettre une sourdine à leurs cornes de mardi-gras, qu'ils prennent pour des trompettes guerrières. A quoi servent-ils, d'ailleurs? Uniquement à importuner des esprits déjà suffisamment chagrins. Ils auront beau souffler, ils auront beau promener par les rues leur cotte-d'armes aux couleurs italiennes. Si ce sont eux qui doivent provoquer une levée en masse, nous n'y sommes point !

Quoi que ce soit que l'on se propose, ce serait une excellente mesure politique de leur dire d'abord de se taire, de ne point insulter les gens, de ne point donner à la France une physionomie révolutionnaire qui ne lui sied ni ne la sert en aucune façon. Qui s'intimidera en Europe d'en-

tendre les voix menaçantes du *Constitutionnel*, de la *Patrie*, du *Siècle?* M. Havin lui-même ne porte pas la terreur dans les armées ennemies ; et personne en France n'est entraîné par ses sublimes accents. Mais on est impatienté de ce bruit outrageux et mesquin, de ces sophismes mêlés d'injures, de ces glapissements forcenés contre le patriotisme silencieux qui, prêt à combattre, désire néanmoins éviter une guerre à laquelle il ne connaît pas encore un but et des motifs qu'il puisse approuver. On se demande si ce ne serait pas assez du sang et de l'argent que la guerre pourra coûter, et des conséquences intérieures qui pourront la suivre, sans entendre encore, et dès à présent, M. Limayrac chanter la *Marseillaise*, et M. Havin la *Carmagnole*.

Certainement tout cela n'est pas la tempête ; mais c'est un très-mauvais vent. Aux alarmes de la guerre, il ajoute celles de la Révolution.

La seule attente de la guerre ne suffirait pas pour inquiéter le pays, et l'on y verrait, comme toujours, quelque mélange d'allégresse qui fait en ce moment complétement défaut. Jamais il ne sera difficile d'entraîner la France dans une guerre, lorsqu'il ne s'agira que de la guerre. C'était le cas il y a cinq ans ; le but était connu, il paraissait beau, l'on y allait de grand cœur, quoi qu'il en pût coûter. Aujourd'hui, quoi qu'il en ait coûté, l'ardeur serait égale. Sans attendre que les blessures soient entièrement cicatrisées, il suffit qu'un sang nouveau ait rempli la veine. Mais dans la rencontre présente, il s'agit d'autre chose encore que de la guerre, il s'agit de la Révolution.

La France ne s'effraierait pas de la guerre ; elle s'effraie de la Révolution.

Or, la Révolution est au fond de la guerre qui se prépare. L'opinion le sent, la Révolution elle-même le dit et le proclame ; voilà pourquoi la guerre, si elle éclate, commencera sans le concours de l'opinion. Combien le fardeau paraîtra plus lourd ! Et s'il arrive des revers, quel surcroît d'amertume et de péril la disposition des esprits n'y ajoutera-t-elle pas !

Il n'arrivera point de revers, dit le *Siècle*, avec autant d'assurance que s'il allait prendre la conduite des opérations et que ses rédacteurs dussent donner de leur personne contre le vil amas des Autrichiens. Le *Siècle* a sujet de croire qu'il n'y aura point de revers *pour lui;* point de revers du moins qu'il puisse maintenant prévoir. Parce qu'il a le langage et l'esprit révolutionnaires, le *Siècle* oublie qu'il a le tempérament conservateur ; il ne connaîtra l'heure de l'angoisse que quand celle du triomphe aura sonné. En ce moment, convaincu qu'il est la Révolution, il se livre aux joies de l'espérance. Une vingtaine de villes saccagées (en Italie), un demi-million de Français et d'Allemands mis à mort, qu'est-ce que cela, en comparaison du *progrès* qui sera obtenu par ces légers sacrifices ? Il est trop clair que la Révolution va faire un progrès, un progrès considérable ; et les revers mêmes de nos armes, si la Providence nous réservait cette douleur, n'y nuiraient pas. Au premier revers, la tribune ne sera plus muette, la presse ne sera plus contenue, tous les freins seront relâchés ; au second, ils seront brisés. Voilà le progrès de la Révolution. Il pourrait consoler le *Siècle*, même d'une défaite militaire. Nous demandons au *Constitutionnel* et à la *Patrie* quelle compensation politique ils y sauraient trouver ?

Ceux qui croient que la France a besoin d'ordre, de

sécurité, de durée; ceux qui ont applaudi au 2 décembre comme au fait le plus contre-révolutionnaire de notre histoire ; ceux qui ont accepté l'Empire, parce qu'ils voyaient la France s'épuiser dans les misérables convulsions d'une anarchie renaissante, tous ceux-là, et nous en sommes, ont trop à perdre si la guerre est malheureuse, pour que leurs pensées ne se tournent pas vers des éventualités qui menacent tous les courages et tous les drapeaux. Sans doute, nous avons avec nous M. de Cavour et le général Garibaldi ; cependant c'est Dieu qui donne la victoire. A qui la donnera-t-il ? Nous ignorons si quelque table tournante l'a dit à quelqu'un ; et dans ce cas encore, nous croirions que la victoire reste le secret de Dieu.

Mais tel est le malheur des situations mal prises, que la victoire même n'apparaît pas sans conséquences périlleuses. Le péril se montre de deux côtés.

Nous ferons la guerre en présence de neutres suspects et avec un triste allié. Ce serait une chose tout à fait déraisonnable de compter, en cas de succès, sur une longue neutralité de la part de l'Allemagne et de l'Angleterre. Assurément, la prépondérance que la victoire nous assurerait en Italie déplairait fort à Londres, et tout le monde nomme la main qui s'occuperait aussitôt d'ourdir une coalition. Ce n'est pas en Allemagne que cette main rencontrerait des difficultés.

Est-ce tout ce qui peut arriver de plus malheureux, et la victoire, provoquant une coalition européenne, nous préserve-t-elle au moins de la Révolution ? Non, puisque, contre la coalition, la Révolution peut paraître une arme nécessaire. Et alors la puissance sur la neutralité de laquelle on pourrait compter davantage, la Russie, entre fatalement dans le concert contre la France, car im-

médiatement la Révolution menace aussi le Czar. L'Europe ne sera pas agitée à ce point sans que la Pologne remue, et 1848 recommence.

Mais nous voulons que la neutralité soit gardée partout; que les nations contemplent froidement ce duel de la France et de l'Autriche, et que nous y soyons vainqueurs sans que l'Angleterre en conçoive aucune jalousie, ni l'Allemagne aucune alarme. Les neutres restent neutres; il nous faut compter avec notre allié.

Ici nous ne parlons plus de M. de Cavour. Ce personnage va disparaître. Il a joué son rôle; il a reçu sa récompense. Moyennant trois ou quatre mille hommes et cinquante millions qu'il a fait dépenser à son pays au profit de la France et de l'Angleterre, il a eu la gloire de s'asseoir dans le conseil des grandes puissances et d'y placer quelque harangue. Après ce beau moment, dont il est justement fier, il a senti sur lui les yeux de l'Europe. On a dit : Cavour fait ceci, Cavour fait cela, que fera Cavour? Et l'on a vu les choses se disposer comme M. de Cavour l'entendait; et la France et l'Autriche vont prendre un bain de sang dans la baignoire de M. de Cavour! Mais tout soleil doit venir à son déclin, et voici qu'un nouvel astre se lève. En ce moment, M. de Cavour peut se préparer à écrire ses *Mémoires* : le Piémont ne se nommera pas longtemps encore Cavour; il est en armes, il est en guerre, il s'appelle déjà Garibaldi.

Ce n'est plus le parlementarisme piémontais, c'est-à-dire la Révolution mitigée, c'est le *général* Garibaldi, c'est la révolution italienne sanctionnée et armée qui est l'alliée de la France.

Dès à présent, de ses seules forces, de son propre chef, la révolution italienne possède ce qu'elle n'a jamais

eu une armée de vingt à trente mille hommes.

Une fois l'Autriche vaincue, ce que voudra cette armée, composée et commandée comme elle l'est, aucun gouvernement régulier en France, aucune politique honorable ne le peut vouloir. Le gouvernement actuel ne peut pas ne pas imposer à l'armée de Garibaldi le respect du droit des gens, le respect de la religion, le maintien de certaines souverainetés qu'elle a soif d'anéantir, parce que la Révolution n'arrivera jamais à son but tant que ces souverainetés seront debout.

Que l'on réfléchisse bien à ceci : par conscience, par honneur, par intérêt, par la force des choses, le gouvernement français deviendra, en Italie, le principal, pour ne pas dire le seul obstacle aux plans de la révolution italienne. Précisément à cause de l'appui qu'il lui aura donné et de l'abri qu'elle aura trouvé sous son drapeau, il devra la contenir et la contraindre, l'empêcher d'aller où elle veut, de faire ce qu'elle veut; il annulera cette puissance qu'elle tiendra de lui et qu'elle ne consentira pas à garder oisive et stérile.

Peut-on espérer que l'armée du général Garibaldi, l'armée de la révolution italienne, formée des émigrés et des bannis de tous les États italiens, se mettra de bonne grâce à faire la police, pour le compte du Piémont ou de la France, dans la Lombardie conquise sur l'Autriche et dans les duchés, violemment transformés par une conquête qui sera aussi une guerre civile ?

Il nous semble plus logique de croire que la Révolution, comprimée dans sa victoire par la main du gouvernement français, cherchera tout simplement à se délivrer du gouvernement français. On connaît ses procédés, on sait qu'elle n'a pas de reconnaissance, pas de disci-

pline, et encore moins des scrupules ; elle condamne pour crime de trahison envers elle, quiconque ne la sert pas à son gré.

Elle considérera qu'une révolution en France aurait pour effet certain, ou de faire rentrer l'armée française, ou de la mettre en Italie aux ordres mêmes du parti révolutionnaire. Dans le premier cas, la Révolution a d'incomparables chances de succès ; dans le second cas, sa victoire est assurée.

Quoi que disent les Tyrtées dont nous parlions plus haut, quelle que soit leur éloquence en faveur du sentiment national, nous ne pouvons perdre de vue ces éventualités de la guerre italienne, faite de concert avec la Révolution. Quelque inconvénient qu'il y ait à montrer ces conséquences, notre conscience ne peut s'imposer la honte et la trahison de les taire. Nous aimons trop notre pays, nous avons, depuis le 2 décembre 1851, trop souvent applaudi le Gouvernement qui s'est établi alors, pour ne pas protester à tout risque contre le conseil qui l'engage dans une route semée de si effrayants abîmes.

La France est appelée en Italie par des hommes qui regardent Orsini comme un héros, qui proclament que tous les trônes doivent être abolis, que la Lombardie prise aux Autrichiens n'est que la moindre chose à faire, et que le Vatican est la vraie forteresse qu'il faut détruire. Tels seraient nos alliés, nos seuls alliés dans la guerre italienne. Ces alliés ne travaillent jamais qu'à leur profit et toute voie leur est bonne, mais les plus infernales leur plaisent davantage. A supposer qu'ils eussent en ce moment des chefs moins sauvages qu'eux, la garantie serait nulle, car ils ne veulent et ne gardent pour chefs

que des complices, et le poignard leur fait également raison de quiconque veut rétrograder et de quiconque refuse d'aller en avant.

Pour notre part, nous ne croyons pas à l'immensité des malheurs de l'Italie. Elle a le soleil, les arts, la fécondité de la terre et la fécondité de l'esprit; elle pourrait avoir la paix pour jouir de tous ces biens; ses princes, doux et justes, sont incomparablement plus libéraux que les orgueilleux méchants qui s'offrent pour lui imposer des lois qu'elle ne demande pas et lui ravir des usages auxquels elle est attachée. Mais fût-elle aussi à plaindre qu'on le dit, sa plus grande infortune, son infortune incomparable serait d'être livrée aux essais politiques et sociaux de l'armée de Garibaldi, et si elle y tombe, elle aura bientôt, comme la France en 1851, des couronnes pour qui saura l'affranchir de ces malfaiteurs.

— MÊME DATE —

Signe du progrès révolutionnaire.

Le gouvernement piémontais donne la main aux mazziniens et prend un général dans leurs rangs; la *Patrie* proteste toujours contre la Révolution, mais elle est absolument dévouée à la politique piémontaise, et ce dévouement la conduit à devenir quelque chose comme une seconde édition du *Siècle*. Elle publie en ce moment la traduction d'une brochure allemande intitulée : *L'Allemagne et l'Italie*. Cette brochure, que la *Patrie* admire très-fort, parle de l'Église comme pourrait en

parler Mazzini. Voici le jugement qu'elle porte sur le Concordat autrichien, et que la *Patrie* s'empresse de reproduire :

« Un jour, l'Allemagne ouvrira les yeux, — peut-être sera-t-il trop tard, — sur les conséquences pernicieuses du Concordat que le cabinet de Vienne, sans nécessité aucune, a conclu avec la cour de Rome.

« Il est évident que ce Concordat a été dirigé contre la France, notamment contre un des principes fondamentaux sur lequel repose l'État, c'est-à-dire *contre l'indépendance du pouvoir temporel.*

« Cette indépendance, sans laquelle tout progrès, fait sous la Réforme d'abord, puis depuis la révolution française, devient tout à fait illusoire, cette indépendance pour la conquête de laquelle l'Allemagne a versé des torrents du sang le plus noble, l'Autriche y a renoncé volontairement, tranchons le mot, inconsidérément. Et elle cherche, — espérons que ce sera en vain, — à faire entrer dans cette ornière effondrée toute l'Allemagne méridionale.

« La cour romaine, depuis la Réforme, n'a pas eu à lutter contre un événement plus propre à donner le coup de grâce à sa politique que celui qui a érigé en dogme politique l'indépendance du pouvoir civil.

« Si l'Autriche, ce qui paraît hors de doute, a conclu le Concordat pour distinguer sa politique de celle de la France, en d'autres termes, par haine de la France et en vue de ses possessions d'Italie, si elle a conclu le Concordat dans l'espoir de trouver au sein du clergé satisfait un refuge contre la Révolution, nous craignons bien qu'elle ne ressemble à l'abeille qui se donne la mort en blessant de son dard son ennemi. La blessure qu'elle fait ressemble, hélas! à une piqûre d'épingle.

« Nous ne connaissons pas d'exemple que la cour romaine ait sauvé un trône, mais nombreuses sont les ruines qu'elle a accumulées. Cette cour, d'ailleurs, se prête à toutes les circonstances. Elle l'a prouvé en France en 1848.

« Nous doutons que l'Autriche soit devenue plus populaire en Italie depuis le Concordat. Qu'adviendrait-il, si, demain, l'armée française quittait Rome ? On n'ose même pas s'arrêter à l'idée de l'occupation de Rome par les Autrichiens. »

Ainsi, d'après la brochure allemande et d'après la *Patrie*, le Concordat serait une des raisons qui doivent pousser le gouvernement français à combattre l'Autriche!

Nous signalons ce nouveau point de vue. Nous ne croyons d'ailleurs nullement nécessaire de discuter les assertions injurieuses, méchantes et insensées que contient le morceau qu'on vient de lire. Nous l'avons cité, afin de montrer dans quelle voie l'alliance sarde a déjà poussé la *Patrie*. Les feuilles piémontaises les plus dévouées à la politique de M. de Cavour ne pourraient montrer plus de zèle contre Rome, ni plus de soumission aux exigences du parti révolutionnaire.

SUR UNE NOTE DU *MONITEUR*.

— PARIS, 19 AVRIL 1859. —

On lit ce matin dans le *Moniteur :*

« Après avoir adhéré à la proposition de la cour de Russie de déférer le réglement de l'affaire d'Italie à un congrès, les cinq puissances ont jugé utile de s'entendre sur les bases des délibérations futures, et elles sont tombées d'accord sur les quatre points suivants, proposés par le gouvernement de Sa Majesté Britannique :

« 1° Déterminer les moyens par lesquels la paix peut être maintenue entre l'Autriche et la Sardaigne ;

« 2° Établir comment l'évacuation des États romains par les troupes françaises et autrichiennes peut être le mieux effectuée ;

« 3° Examiner s'il convient d'introduire des réformes dans l'administration intérieure de ces États et des autres États de l'Italie dont l'administration offrirait des défauts qui tendraient évidemment à créer un état permanent et dangereux de trouble et de mécontentement, et quelles seraient ces réformes ;

« 4° Substituer aux traités entre l'Autriche et les duchés une confédération des États de l'Italie entre eux pour leur protection mutuelle, tant intérieure qu'extérieure.

« Postérieurement, le cabinet de Vienne a réclamé le désarmement préalable de la Sardaigne, en déclarant que cette mesure était pour lui une condition absolue de son entrée au congrès. Cette condition ayant soulevé des objections de la part de toutes les puissances, le gouvernement autrichien y a substitué celle d'un désarmement général avant l'ouverture du congrès.

« Le gouvernement de Sa Majesté Britannique a jugé qu'il suffirait d'admettre dès à présent le principe du désarmement général, sauf à en régler l'exécution à l'ouverture même des délibérations des plénipotentiaires.

« Le gouvernement de l'empereur, guidé par les mêmes sentiments de conciliation qui l'ont déterminé à adhérer à la réunion d'un congrès et aux bases de la négociation, n'a pas hésité à donner son assentiment à cette combinaison.

« Il s'est toutefois manifesté depuis un dissentiment sur la question de savoir si l'adhésion officielle de la Sardaigne au principe ainsi admis était ou non préalablement indispensable.

« Le gouvernement de l'empereur a pensé que l'on ne pouvait logiquement et équitablement inviter le Piémont à adhérer à ce principe, si, en même temps, les puissances ne l'appelaient à se faire représenter au congrès.

« Le cabinet anglais ayant insisté vivement pour que la France consentît à engager le cabinet de Turin à acquiescer préalablement au principe du désarmement général, le gouvernement de l'empereur ne s'est point refusé à donner un nouveau témoignage de ses dispositions conciliantes, et il a promis de déférer à cette demande, pourvu qu'il fût convenu que la Sardaigne et tous les autres États italiens seraient invités à faire partie du congrès.

« Dans une circonstance parfaitement analogue, aux conférences de Troppau, en 1820, la cour d'Autriche prit elle-même l'initiative d'une proposition semblable. Son premier plénipotentiaire, M. le prince de Metternich, représenta qu'il était à la fois juste et utile d'inviter les divers États italiens à envoyer des plénipotentiaires au congrès que l'on avait résolu de tenir à Laybach pour s'occuper des affaires d'Italie, et cet avis fut partagé par toutes les puissances.

« Nous trouvons dans ce précédent une raison d'espérer que la condition que nous venons d'indiquer, si conforme d'ailleurs aux principes de l'équité et aux intérêts de toutes les cours de la Péninsule, rencontrera un assentiment unanime.

« Au surplus, en ce qui concerne le désarmement, le gouvernement de l'empereur ayant admis le principe, ne saurait avoir d'objection quant au moment qui pourrait être jugé le plus opportun pour en arrêter l'exécution, et si les puissances étaient d'avis d'y procéder même avant la réunion du congrès, il ne verrait pour sa part aucun motif de ne point se conformer à ce vœu.

« Tout fait donc présumer que si toutes les difficultés ne sont point encore aplanies, l'entente définitive ne tardera pas à s'établir, et que rien ne s'opposera plus à la réunion du congrès. »

Si, comme nous l'espérons, l'exposé du *Moniteur* n'est pas contredit par les nouvelles qui vont arriver d'Angleterre aujourd'hui même, il y a lieu de croire que la guerre n'éclatera point cette année. Que le désarmement général précède le Congrès, ainsi que la France y consent, moyennant des conditions acceptables et déjà peut-être acceptées, les difficultés qui restent encore pourront être noyées dans l'encre des protocoles. Malheureusement, on a souvent expérimenté que les diplomates de notre temps savent mieux éluder un embarras que terminer une affaire. Les affaires se terminent par des principes et non par des expédients. Mais le goût de l'époque est partout aux expédients, beaucoup plus qu'aux principes.

On ne peut pas se dissimuler que l'issue de la contestation élevée entre la France et l'Autriche est remise aux neutres. C'est une application assez pénible de cette théorie des congrès, par laquelle on installe bizarrement le système parlementaire pour le règlement des litiges qui surviennent de puissance à puissance. L'amour-propre national n'en sera pas flatté. Nous convenons que l'amour-propre national peut avoir des susceptibilités déraisonnables, mais il en a aussi de légitimes; celles-ci sont infiniment délicates, et la politique la moins prudente est instinctivement avertie de ne les point froisser. Il est à croire que l'amour-propre national bornera toujours l'emploi des congrès, en gênera le fonctionnement, les obligera de recourir aux expédients, aux demi-mesures, et finalement, rendra leurs décisions promptement caduques.

Autrefois, quand l'Europe était vraiment une famille, la famille chrétienne, un arbitrage général était possible et régulier. Le Père de famille, le Pape, était arbitre entre les enfants; ses décisions, toutes paternelles et toutes de

principe, réglaient les difficultés de rois à peuples et de nations à nations. La force ne se rendait pas toujours immédiatement au droit, mais le droit était la grande force. A présent, la famille est divisée, les croyances sont contraires, elles sont dominées par les intérêts ; on se fie beaucoup aux canons rayés, et enfin la grande force, ou individuelle ou collective, se convainct aisément qu'elle est le véritable droit. Mais Dieu regarde faire et n'a point donné sa démission : à ce droit de la force, il permet beaucoup, mais il ne lui permet point de rendre des décisions stables.

Les promoteurs du Congrès lui donnent à décider (article 3 du programme) s'il convient d'introduire des réformes dans l'*administration intérieure des États romains et des autres États de l'Italie*. Il y a là une assimilation plus que douloureuse pour les cœurs catholiques. Nous n'en voulons pas dire autre chose en ce moment, sinon qu'elle suffirait à nous convaincre de la caducité du Congrès.

Quel spectacle offert à la conscience chrétienne dans le monde entier, que cette réunion des puissances, donnant à leurs plénipotentiaires hérétiques, schismatiques ou incrédules, le soin de contrôler le gouvernement du Saint-Père et d'y faire des réformes ! Nous ignorons ce qui pourrait davantage accélérer la ruine de toute autorité.

Cependant, ôtez cette clause surprenante, et l'on se demande à quoi le Congrès peut aboutir, sinon à laisser parfaitement les choses dans l'état où il les aura prises, sauf que la France et l'Autriche ne menaceront plus d'en venir aux mains immédiatement.

— *Déterminer les moyens par lesquels la paix peut être maintenue entre l'Autriche et la Sardaigne.* Le moyen est bien simple, et le Congrès n'en trouvera pas

deux. L'Autriche gardera la Lombardie, le Piémont cessera de prétendre qu'il doit affranchir les Lombards. C'est ainsi que la paix peut être maintenue, mais pour combien de temps?

— *Etablir les conditions de l'évacuation des États-Romains par la France et l'Autriche.* Lorsque la France, l'Autriche et le Pape peuvent s'entendre, à quoi bon un congrès?

— *Substituer aux traités entre l'Autriche et les duchés une confédération des États de l'Italie entre eux, pour leur protection mutuelle tant intérieure qu'extérieure.* L'Autriche restant puissance italienne, fait nécessairement partie de la Confédération ; dès lors, elle protége et elle est protégée. A quoi bon encore le Congrès ?

Mais à moins qu'on ne réforme aussi l'administration du Piémont, que vaudront les décisions du Congrès ?

On peut donc augurer que le Congrès, s'il a lieu, se bornera à confirmer le désarmement par des protocoles qui laisseront les choses *in statu quo*, moyennant quelques modifications insignifiantes.

En résumé, toute cette agitation de l'Europe, tous ces efforts des gouvernements pour la guerre ou pour la paix, tous ces conseils de diplomates aboutiront à une offense contre le Saint-Père.

Grand Dieu ! la Prusse qui opprime les catholiques rhénans, la Russie qui tient la Pologne, l'Angleterre qui tient Corfou, l'Irlande et les Indes, vont donner au gouvernement du Pape des leçons d'humanité, de justice, de libéralité et de clémence ; et deux grandes nations catholiques y consentiront pour se tirer d'embarras !...

Que la miséricorde divine ait pitié des pauvres peuples ; ce ne sont pas les peuples qui font cela !

DÉNONCIATIONS DES JOURNAUX

CONTRE *L'UNIVERS.*

— 30 AVRIL 1859 —

Le dépit de M. Limayrac. — Nos sentiments sur la guerre d'Italie. — Les deux ennemis de la France. — Réponse à ceux qui nous accusent de n'être point Français.

Certains journaux, qui tiennent en ce moment le haut du pavé, la *Patrie*, le *Charivari*, le *Constitutionnel*, le *Siècle*, ne nous trouvent pas assez de zèle pour la guerre. Ils prennent la peine de le faire remarquer. M. Grandguillot, du *Constitutionnel*, y met du courroux ; M. Paulin Limayrac, de la *Patrie*, y met de l'insistance. Nous serons tout à l'heure suspects, si nous n'imitons pas les mugissements guerriers de ces messieurs ! Ils oublient qu'ils sont modérés, gouvernementaux, conservateurs, et il leur échappe beaucoup de paroles peu conformes au caractère des journaux où ils ont l'honneur d'écrire. Quel profit politique attendent-ils de ces dénonciations passionnées, dont le seul succès serait de donner à la guerre étrangère la physionomie de la guerre civile ? Nous nous permettrons d'engager en particulier M. Limayrac, qui est un peu littérateur, à se garder du dépit d'artiste. Nous le lisons certainement, ainsi que M. Grandguillot et M. Renée, avec toute l'attention que l'on doit accorder à

des hommes informés et peut-être inspirés. Les articles de M. Limayrac ont à nos yeux presque l'importance de ceux qui sont revêtus du nom de M. Tranchant ou de la griffe de M. Boniface ; mais il est positif que les articles de M. Limayrac, même les plus animés, ne nous échauffent point, et plutôt ils nous refroidissent. Que veut-il faire à cela?

En Piémont, le régime parlementaire, se rendant d'ailleurs justice, s'est hâté de voter la dictature. La liberté de la presse est suspendue, il est interdit de penser autrement que les *Patrie* et les *Charivari* de Turin. Nous n'en sommes pas là ; il n'est point nécessaire que l'on y vienne. Tout le monde en France sait parfaitement que ceux qui se taisent, parce que la guerre ne leur sourit point, sauront se comporter aussi bien pour le moins que ceux qui déclament. Ce que M. Limayrac peut imaginer de plus habile à l'égard de ces taciturnes, est de ne point s'occuper d'eux. A quoi bon les vouloir contraindre à déclamer s'ils n'y ont point le cœur, et s'ils trouvent plus digne de faire leur devoir en silence? Sur le passage de nos soldats, on remarque dans le public des expressions très-diverses : il y a des cris, il y a des gestes et des visages enflammés ; il y a aussi des figures muettes, immobiles, des regards fixés sur cette colonne en marche, comme si elle était déjà le torrent de sang généreux qui va tout à l'heure abreuver la terre, hélas ! probablement sans la féconder et sans la purifier. M. Limayrac peut se donner ce spectacle : il verra que ce ne sont pas les moins honnêtes et les moins mâles visages qui pâlissent et qui se baignent de larmes. S'il est disposé à crier, ceux qui ne crient pas supporteront ses clameurs ; qu'il supporte leur taciturnité.

Nous ne sommes point partisan de la guerre actuelle. Nous l'avons dit, suivant notre devoir et suivant notre droit de citoyen. Nous en avons donné les raisons. Ces raisons subsistent sous le fait qui les écrase. Nous savons aussi quelles obligations ce fait nous impose, et nous ne les déclinerons point. Dès que le pays est engagé, il a droit à tous les sacrifices matériels, et même, dans une certaine et large mesure, au silence de la conviction la plus affermie, lorsque cette conviction se trouve malheureusement contraire aux résolutions prises et aux impulsions données. Mais il y a deux choses qu'il ne faut pas entreprendre de forcer. Ces deux choses sont la conscience et la nature. On peut leur demander de se soumettre, de se taire, d'obéir ; vouloir qu'elles se portent avec allégresse à ce qui leur répugne est injuste et imprudent. Laissez quelque dignité à ceux dont les vœux sont trop cruellement déçus.

Si nous avons, comme la *Patrie*, comme le *Charivari*, comme le *Constitutionnel* et comme le *Siècle*, le droit d'aimer une politique plutôt qu'une autre ; si, n'étant pas moins Français qu'eux, nous pouvons nous faire une autre opinion des destinées de la France, nous dirons très-tranquillement, très-sincèrement, que nous sommes encore au point où nous étions il y a huit jours, avant l'entrée de nos troupes en Piémont ; au point où nous étions il y a deux mois, lorsque la guerre ne paraissait ni désirable ni possible ; au point où nous étions il y a un an, lorsqu'il ne paraissait pas que la paix de l'Europe dût être si profondément troublée.

Nous souhaitions alors que la guerre n'éclatât point de longtemps, et que si la France devait tirer l'épée, ce fût contre un autre ennemi. L'Église demande à Dieu de faire

régner la paix entre les princes chrétiens, à plus forte raison entre les nations catholiques. Or, la guerre éclate entre les deux grandes nations catholiques ; elle va fouler et dévaster un sol catholique ; ses brandons menacent de voler jusque sur le Vatican, jusque sur la demeure sacrée du Prince et du Père de la famille catholique. C'est une douleur incomparable, et qui atteint des fibres intactes encore dans les cœurs que le poids de la vie semblait avoir broyés. Ceux qui ne respectent point cette douleur ne sont pas seulement cruels, ils sont insensés.

Pour notre compte, nous ne connaissons à la France que deux ennemis ; mais ce sont deux ennemis de nature : l'Angleterre dans le présent, la Russie dans l'avenir. Nous croyons que la Russie menace la civilisation latine d'une des plus mémorables catastrophes qu'aucune civilisation ait subies. La Russie aspire à l'empire du monde, à Constantinople et à Rome ; et déjà ce rêve de sa vieille ambition ne peut plus exciter le dédain d'aucun esprit sérieux. Moment redoutable pour le genre humain, quand l'esprit de Photius commandera au bras de Mahomet !

La France n'a qu'un rôle véritablement grand. C'est son rôle providentiel, son rôle historique ; la Révolution le lui a fait abandonner, elle ne l'a pas renié, parce que la nature même l'a toujours avertie qu'elle ne le pouvait renier sans descendre. La France doit être le cœur et le bras de la civilisation latine, le bouclier qui couvre Rome, la main qui assiste, qui relève, qui soutient toutes les nations catholiques, qui les pousse à la conquête du monde, non pour dévorer le monde, mais pour y répandre cette vraie et sainte liberté, cette vraie et sainte lumière qui ne rayonnent que de la croix souveraine de Jésus-Christ.

L'Angleterre et la Russie nous ferment le monde et le ferment à l'Évangile. L'Angleterre aujourd'hui, la Russie demain. Les vaisseaux des nations ne parcourent le globe qu'avec un passe-port signé de l'Angleterre. Quand l'Angleterre ne signera plus le passe-port, ce sera la Russie. Par leur prépondérance dans l'extrême Orient, prépondérance qui peut devenir un tranquille empire, l'Angleterre et la Russie réduisent les royaumes de l'Europe à n'être plus bientôt que des provinces menacées. Nous aurions voulu que la France, tutrice des grandes familles européennes, leur donnât le monde en le donnant à Jésus-Christ. Voilà les plans, les rêves, si l'on veut, que la guerre actuelle peut détruire ; ils valent la peine d'être pleurés ! Et jusqu'ici personne ne nous a persuadé qu'il y en eût à former de plus patriotiques, de plus français et de plus chrétiens.

Nous savons nous soumettre ; nous savons espérer contre l'espérance, et rien ne nous fera jamais redouter que la volonté de Dieu ne s'accomplisse pas. *Christus mortuus est, et resurrexit, ut et mortuorum et vivorum dominetur. Fortium dividet spolia.* Ces fermes convictions nous rendent encore l'obéissance facile, même lorsqu'elle est onéreuse, même lorsque nous craignons que le commandement ne s'égare. Si l'heure des sacrifices doit venir, on verra où sont les cœurs dévoués. Nous demandons la permission de l'attendre avec calme, sans renouveler, quoi que l'on puisse dire, ces explications qu'il fallait donner une fois.

Et il est malheureux que des journaux qui ont, d'une certaine manière, l'attache du Gouvernement, obligent d'honnêtes gens à repousser, comme nous venons de le faire, des imputations que devrait seulement se permettre la rage des partis. Quand on nous accuse de n'être

pas Français parce que nous ne sommes pas Piémontais, et quand on nous fait un crime de nos préoccupations les plus naturelles comme fidèles de l'Église catholique, on blesse au cœur plus d'un père de famille dont le cœur est sous les drapeaux. Vaillants qui répandez si abondamment votre encre, permettez au moins le silence à ceux qui donnent plus que leur sang, et souffrez qu'ils ne chantent pas avec vous, — qui êtes d'ailleurs sujets à changer de chanson !

— 10 MAI 1859 —

Protestations réitérées du gouvernement français. — La politique de l'Angleterre. — La Russie et la Révolution.

Sur tout ce qui regarde le Saint-Père dans la crise actuelle, le gouvernement français tient le plus louable langage, et ainsi il allége notablement aux catholiques le plus grand souci que la guerre pût leur inspirer. Cette guerre ne sera point parricide. Non-seulement elle respectera le territoire du Saint-Siége, mais elle s'interdira des entreprises d'un autre genre qui auraient pour but d'y instituer légalement la Révolution. Rien de semblable n'est à craindre ! nous avons la parole de l'Empereur.

Le Piémont victorieux, agrandi peut-être, sera sans doute pour l'Église un dangereux voisin. Que fera le Piémont ? Sollicitera-t-il un concordat ? Une brochure célèbre le donnait à entendre. S'il obtient un concordat, l'exécutera-t-il de bonne foi ? En ceci la France pourra beaucoup. Néanmoins, on doit regretter qu'avant d'ac-

corder au Piémont l'avantage de son alliance, la France ne l'ait pas d'abord obligé de se mettre en règle avec l'Église, qu'il a persécutée et spoliée.

Dans le cas où le pays Lombardo-Vénitien reconquis serait constitué en État séparé, le même doute se présente. Là, comme en Piémont, le peuple est catholique, le parti dominant sera révolutionnaire, c'est-à-dire ennemi de l'Église. La Révolution hait les rois, même ceux qui la servent, plus encore l'Église, qui ne la sert point, et par-dessus tout Jésus-Christ, qui la condamne.

Cependant, d'une part, la nationalité italienne devra tout à la France, et, d'une autre part, la France ne devra rien à la Révolution, qui lui aura été, dans cette guerre, un embarras plutôt qu'un secours. La France ayant vaincu l'Autriche au profit de la nationalité, pourra, devra même, si elle veut affermir son œuvre, se servir de la nationalité pour mater la Révolution. Sous la tutelle de la France, des gouvernements honnêtes pourront s'établir et durer. On promet à l'Italie des gouvernements libéraux. L'Italie, comme tous les pays du monde, a besoin de gouvernements honnêtes. Ils seront libéraux s'ils sont honnêtes, s'ils font régner l'ordre par la justice, s'ils ne conspirent pas les uns contre les autres, s'ils ne s'appliquent point à violenter le sentiment et la conscience des peuples pour ruiner la religion, seule vraie liberté des peuples et seule unité de l'Italie. Alors, il y aura paix, accord possible entre ces nationalités, qui, de longtemps, ne voudront pas se fondre, et qui toutes détesteraient un joug italien à l'égal d'un joug étranger. Il semble que la France, grâce à Dieu, l'entend ainsi. Cela est loin des programmes révolutionnaires ! Les révolutionnaires veulent conquérir pour régner, pour imposer leur incrédu-

lité, agent éternel de tyrannie et de révolution qui ramènerait l'étranger sur des fleuves de sang. La France se proclame catholique ; elle ne cesse de protester contre la conquête et contre la Révolution. C'est la France, et non pas la Révolution, qui doit faire la loi ; elle aura, certes, acheté le droit d'imposer sa volonté, fallût-il supprimer la Révolution décidément rebelle, et employer la justice là où la reconnaissance ne voudrait rien donner et la clémence ne saurait rien obtenir.

En même temps que l'horizon s'éclaircit par les protestations réitérées du gouvernement français, on voit poindre dans les États neutres d'Europe la résolution de plus en plus formée de limiter, ou, comme on dit, de localiser la guerre. L'Angleterre se réserve même d'en borner la durée. Un journal devenu très-belliqueux, après l'avoir été fort peu, le *Constitutionnel*, citait l'autre jour avec trop d'éloges, à notre avis, un article du *Morning-Herald* où il est dit que le gouvernement anglais, tout en observant une stricte neutralité, usera de son influence pour restreindre la lutte au théâtre sur lequel elle a commencé, et pour en adoucir les horreurs. « Les ressources de la Grande-Bretagne, dit le *Morning-* « *Herald* n'ont pas été négligées. Sa politique est paci- « fique, mais elle est puissante. » Ceci n'est pas exempt de quelque amertume. L'Angleterre s'installe juge du camp, avec la prétention de mettre le holà, comme elle le fit autrefois entre le Turc et l'Égyptien, et de régler les conditions de la paix ! Mais il ne faut voir ici qu'une neutralité de plus en plus dessinée, et c'est un avantage. Quelque jour nous connaîtrons les vrais motifs de l'Angleterre, et probablement, en rendant toute justice à sa prudence, nous n'aurons pas lieu d'admirer sa générosité.

Enfin, il nous est agréable d'entendre démentir de toutes parts l'existence d'un traité d'alliance offensive entre la France et la Russie. Sans mépriser le moins du monde l'armée autrichienne, qui est une belle et forte armée et un ennemi très-digne de nos soldats, nous croyons que la France n'a pas besoin contre elle du secours de la Russie, et qu'elle pourrait même se passer de celui de Garibaldi et des garibaldiens. L'alliance russe, à notre avis, deviendrait vite onéreuse. Quel pourrait en être le prix, sinon l'anéantissement de la glorieuse, mais rude et terrible guerre de Crimée? Déchirer le traité de Paris, ce serait léguer à l'avenir de la France et de l'Europe un péril que l'affranchissement de la Lombardie et l'affaiblissement de l'Autriche ne compenseraient pas.

La *Patrie*, journal du soir, qui voit tout en rose et qui ne craint rien depuis qu'elle tire à trente ou quarante mille exemplaires, ne craint pas les projets de la Russie. Elle assure même, par la belle voix militaire de M. Paulin Limayrac, que ceux qui affecteraient de craindre la Russie conspireraient pour l'Autriche. La *Patrie* a pris cette vue surfine dans un mémoire secret publié par l'auteur anonyme d'une brochure peu publique, intitulée : *L'Autriche, Machiavel et l'Italie ;* et elle cite de ce mémoire secret un passage fort court, mais suffisant pour révéler chez son auteur un peu plus de simplicité qu'il n'en paraît dans le commun des brochuriers et faiseurs de mémoires secrets. Il propose à l'Autriche un bon moyen de combattre « la « coalition de la Révolution, représentée par la France, « avec l'absolutisme pur s'identifiant dans la Russie. » Ce moyen est de leur opposer « la propagande catho- « lique *unie à la propagande révolutionnaire*, tout op- « posées qu'elles sont entre elles ! » M. Limayrac trouve

ce programme *odieux et cynique*. M. Limayrac est bien honnête. A supposer qu'il y ait quelque chose d'odieux à combattre l'absolutisme et quelque chose de cynique à combattre la Révolution, l'idée d'unir dans ce but la propagande catholique et la propagande révolutionnaire est simplement absurde et n'a pu se former que dans un esprit également incapable de comprendre ce que c'est que le catholicisme et ce que c'est que la Révolution. Une cervelle qui enfante de pareilles combinaisons se trompe d'adresse en les soumettant au sens des hommes d'Etat; cela est purement à la mesure de quarante mille abonnés.

La *Patrie* trouve pourtant que la moitié du programme secret est déjà réalisée, et l'autre en voie d'exécution. « Jusqu'ici, dit M. Limayrac, les journaux allemands, inspirés par le cabinet de Vienne, ont ameuté l'opinion publique en Europe, et surtout en Allemagne, contre la France. En attendant que l'excitation à la haine contre la Russie se développe dans les journaux autrichiens, elle a *commencé* dans un journal français, l'*Univers*. »

M. Limayrac nous fait tort. L'*Univers* a maintenant vingt-huit ans d'existence, et il y a vingt-huit ans qu'il a commencé de combattre la Russie comme l'ennemi le plus prochain et le plus redoutable de la civilisation latine. Nous avons toujours dit qu'il fallait lui fermer Constantinople. Nous disions en 1842 que l'Europe devrait un jour démanteler Sébastopol, et depuis que Sébastopol est démantelé, nous n'avons jamais cru qu'il fallût permettre à la Russie de le reconstruire. On n'est pas forcé de connaître tous les antécédents des adversaires que l'on rencontre et de lire tout ce qu'ils ont écrit. Si nous savons que M. Limayrac est auteur de l'*Ombre d'Éric* et des *Coups de plumes sincères*, c'est pur hasard, et cet écrivain pourrait bien nous

mettre au défi de citer une seule des phrases rouges dont il fleurissait naguère le rez-de-chaussée de M. de Girardin. Rien ne sort de notre mémoire plus facilement que le Limayrac.

Mais puisqu'enfin M. Limayrac nous fait un crime de n'aimer point la Russie, qu'il sache au moins que nous n'avons pas *commencé* hier; et sauf les miracles que peut produire son éloquence, nous risquons fort de ne pas finir demain. La Russie est l'ennemie de la civilisation latine, parce qu'elle a une autre civilisation à donner au monde. La Russie s'accordera toujours avec la Révolution, parce que la Révolution poursuit avant tout de sa haine ingrate et sauvage ce que la Russie veut abattre et remplacer, le pontificat romain et catholique; et la Révolution sera toujours ouvertement ou secrètement favorable à la Russie, parce que la Révolution, qui déteste toutes les autorités, aime, sert et pratique tous les despotismes. L'autorité, d'institution divine, est la force bonne, légitime, ordonnée et pondérée qui veut et qui fait le bien; le despotisme, d'invention humaine, est la force rebelle, tyrannique et subversive qui veut et qui fait le mal. L'autorité maintient la hiérarchie et impose le devoir; le despotisme impose l'esclavage, mais moyennant l'esclavage il donne la licence et fait régner sous ses pieds cette basse égalité qui est l'ignoble rêve et l'ignoble flagellation de l'orgueil. Cherchez dans tous les systèmes sociaux philosophiques et religieux que ce siècle a enfantés depuis Voltaire, et trouvez-en un seul qui n'ait pas besoin du despotisme pour s'établir! Allez au fond de tous les instincts révolutionnaires, et montrez-en un seul qui puisse recevoir d'une autre main que celle du despotisme ses misérables assouvissements!

Mais, encore une fois, il n'est pas question d'alliance avec la Russie, et le moment présent semble trop grave pour qu'il convienne de réfuter davantage les mémoires secrets dont se préoccupe l'auteur de l'*Ombre d'Eric*.

Demain l'Empereur ira prendre congé de la France au pied des saints autels, à Notre-Dame. Là, Napoléon III, plus d'une fois, est venu rendre grâces au Dieu tout-puissant qui tient dans ses mains les destinées des peuples et des rois, qui fait miséricorde et qui fait justice, qui abat et qui relève, qui donne les siècles et qui retire les instants ; là, son mariage a été bénit ; là, il a remercié Dieu de la gloire de Sébastopol ; là, son fils a été baptisé, et sur cet enfant, qui naissait entre la victoire et la paix, les Evêques, d'un cœur unanime, ont appelé les bénédictions célestes, afin que comme il était présenté à l'entrée de la vie chrétienne par les mains du Pape et par les mains de l'Empereur, il fût vraiment un fils de France et un filleul de l'Église catholique. L'Empereur n'a pas oublié les bontés de Dieu. Demain, dans cette scène solennelle, à la veille d'un de ces moments où la Providence se déclare, il le sentira mieux encore, et il n'emportera aucune pensée qui ne soit d'un roi chrétien, du chef de la nation que Dieu a faite et qui veut rester la fille aînée de l'Église. Laissons donc de vaines contestations et prions Dieu de protéger la France et l'Empereur.

MORT DE FERDINAND II.

— 25 MAI 1859 —

Un roi. — Nouveaux traits de perfidie anglaise. — La Révolution à Naples. — Devoirs du nouveau roi.

Dieu a rappelé à lui l'âme généreuse et chrétienne de Ferdinand, roi des Deux-Siciles. Depuis quelques mois, cette grave nouvelle était attendue d'heure en heure; plus d'une fois les journaux l'avaient donnée. Elle est maintenant certaine, et ceux dont l'impatience devançait le moment de Dieu peuvent se réjouir. L'Europe a perdu un homme ; un homme fait pour être encore compté dans une époque où cette espèce aurait été moins rare ; un homme et un roi ! Et quoiqu'il y ait loin de ce petit trône de Naples et de l'histoire de Ferdinand au trône et à l'histoire de Louis XIV, cependant il ne s'en faut pas de beaucoup, peut-être, que l'on puisse dire aujourd'hui ce que l'on disait en Europe, lorsque Louis XIV venait de quitter la vie : Le Roi est mort !

Né dans l'exil, en 1810, pendant le règne de Murat, couronné en 1830, au début du règne de Louis-Philippe, Ferdinand a gouverné près de trente ans. Durant cette longue période, l'une des plus périlleuses où les trônes se soient vus engagés et qui n'est pas franchie, il a tenu les rênes sans douter de son droit et sans le laisser entamer,

sans douter de son peuple et sans le trahir. Il n'a pas conspiré contre son peuple ni contre lui-même avec la Révolution, soit par aveuglement d'esprit, soit par faiblesse de cœur. Des rois de son temps, peu auront mérité cet éloge. Son oncle Louis-Philippe, politique admiré, lui conseillait de mollir, de livrer quelque chose. Il répondit qu'il avait reçu la couronne tout entière, qu'il la laisserait tout entière à son héritier. Il s'est tenu parole. Malgré les attaques de la Révolution, malgré les succès qu'elle a obtenus ailleurs, malgré les brillantes alliances qu'elle a formées, il a vécu roi, il est mort roi.

Il laisse à son héritier légitime une couronne intacte, un État prospère ; et le fils de Ferdinand, s'il veut suivre ses maximes, peut résister glorieusement aux ennemis que son père a vaincus.

Le roi Ferdinand devait naturellement mourir dans la disgrâce des hommes de désordre, ne s'étant laissé ni battre, ni tromper par eux. A deux reprises, au début et dans la seconde moitié de son règne, la première fois cédant peut-être à de généreuses illusions, la seconde fois pour ouvrir une issue au torrent qui menaçait d'emporter les digues, il donna, dans une certaine mesure, ce que l'on appelle des institutions libérales. Comme il ne les avait pas données pour qu'elles servissent contre lui et contre la paix publique, il les reprit dès qu'il vit que la fourberie révolutionnaire en faisait cet usage. Le peuple des Deux-Siciles comprit que l'autorité de son roi lui valait mieux que le joug des factions ; il prêta main-forte pour maintenir l'intégrité de la couronne. Sous cette couronne il se sentait libre et respecté, défendu contre ces faquins, ces insolents et ces pervers qui, pleins de folie, d'orgueil et d'avidité, se déclarent les juges et les maîtres

de leurs concitoyens et veulent à main armée leur imposer des lois étrangères. Lorsque dernièrement une bande de ces législateurs, partie du Piémont, mais formée en Angleterre, voulut envahir le sol napolitain, les paysans eux-mêmes la mirent en déroute. Ainsi, ce roi qui savait et qui voulait rester roi, chose dès longtemps, en plus d'un pays, passée de coutume, il était en même temps, autre singularité, un roi populaire. Ce que le vrai peuple demande aux rois, c'est d'être de vrais rois.

Mais ce qui doit plus étonner que la popularité de Ferdinand, c'est que ce roi qui meurt dans la disgrâce des révolutionnaires, meurt aussi dans la disgrâce des rois.

Les souverains ont oublié qu'ils sont à certains égards solidaires. Ceux qui ont le bon sens de se mettre chez eux à l'abri des outrages de la presse, donnent aux vils et redoutables ennemis qu'ils écartent de leur personne toute licence d'outrager les autres rois. Ils ne considèrent pas qu'ainsi la royauté elle-même devient parmi les peuples un sujet d'incomparable haine, une institution monstrueuse, ennemie de toute liberté, de toute justice, de toute dignité humaine, et par laquelle un peuple est livré au bon plaisir de la sottise et de la férocité. Aucun prince de nos jours n'a été plus longuement, plus savamment, plus impudemment calomnié que le roi de Naples.

Il y a huit ou dix ans, un Anglais assez considéré dans son île, un de ces cafards anglais qui vont faire donner l'estrapade à leurs sujets des colonies, et qui, après une tournée de philanthropie en Europe, de retour à Londres, dénoncent les méfaits et les cruautés des gouvernements catholiques ; un de ces vertueux dont la Grande-Bretagne abonde, prit la direction de la guerre des pamphlets contre le roi Ferdinand. Il inventa l'innocent Poërio et ses inno-

cents compagnons, et leur fameux martyre, et les cachots affreux, et les tortures affreuses, et tout ce que l'on a tant répété. C'était pendant que l'Angleterre faisait ces douces répressions des mécontentements de l'Ionie; à la veille de ces douces répressions de la révolte des Indes, où les capitaines anglais allaient être félicités par leurs généraux pour avoir fait fusiller, en une seule séance, six cents hommes qui se croyaient couverts par une capitulation. Malgré Corfou, malgré les Indes et malgré l'Irlande, le pamphlet du très-honorable M. Gladstone fut reçu comme la vérité même. Par l'ensemble et par la frénésie des commentaires, le roi Ferdinand, si populaire chez lui, devint le personnage le plus impopulaire de l'Europe. L'Angleterre poussa ferme; elle y avait son intérêt. Les déclamations contre le roi de Naples en faveur de la liberté et de l'humanité couvrent une vieille entreprise commerciale et politique sur les soufres et les ports de la Sicile. Mais qu'importe à la Révolution! Tant de cris et de clameurs finirent par dominer tout. Le roi de Naples trouva peu de défenseurs dans le monde trompé ou intimidé. Les hommes les plus intéressés à la conservation, c'est-à-dire à l'honneur de la monarchie, abandonnèrent la cause de ce monarque, auquel ils ne pouvaient refuser ni leur estime ni leur admiration. La Révolution l'avait trop pris en haine; le « Bourbon de Naples » était pestiféré. L'autre jour encore, le jour même où Ferdinand mourait, de misérables bouffons pouvaient impunément se livrer sur son compte à leurs lazzis accoutumés, et qui n'ont pas cessé durant cette agonie de deux mois. Jusqu'à l'heure suprême, ils ont à loisir insulté la double majesté de la couronne et de la mort. Le dégoût même étant forcé de se taire, tout s'est tû.

Un roi pourtant n'a pas détourné sa tête ni sa main, ni laissé ignorer les sentiments de son cœur. Le Souverain-Pontife, du haut de son trône environné de tant d'ennemis, au fort de la tempête, élevant sa voix sainte, a prié pour la conservation des jours de Ferdinand. Les desseins de la sagesse divine étaient inébranlables, puisque cette prière ne les a pu changer. Pie IX ne demandait pas seulement à Dieu de laisser sur la terre un roi catholique, plein de foi et d'énergiques vertus ; il priait pour l'hôte généreux qui jadis, avec un dévouement filial, lui avait donné asile. Mais si l'auguste mourant a vu que le trône périssable de la terre ne lui serait pas laissé plus longtemps, avec quelle ferme espérance, aux dernières fêtes de Pâques, n'a-t-il pas dû entendre les promesses que le Roi des rois, prêt à monter sur le Calvaire, adresse à ceux qui ne l'auront point trahi : « C'est vous « qui êtes demeurés fermes dans mes tentations et dans « mes maux ; c'est pourquoi je vous prépare le Royaume, « comme mon Père me l'a préparé. »

La Révolution, pressée de voir Ferdinand mourir, a lâché sur lui ses sicaires. Dieu l'a mis à l'abri des sicaires, comme la fidélité de son peuple a mis sa couronne à l'abri des séditieux. Ce n'est pas le poignard d'un assassin qui lui ôte la vie, ce n'est pas une sédition qui lui ôte le trône. Il meurt entouré de respect, entouré de son armée et de son peuple à genoux, son sceptre à la main, assez ferme encore dans cette main mourante pour qu'aucune audace n'ait entrepris de l'arracher. Et sa mort sera pleurée, et on le portera glorieusement au tombeau de ses pères, et son souvenir protégera les premiers pas de son fils.

De grandes difficultés attendent le jeune roi. Si nous

jugeons le parti révolutionnaire napolitain d'après ses panégyristes, il est prêt à tout. Ces patriotes par excellence seraient prêts même à livrer la capitale (1). Il paraît dès lors superflu de leur faire des concessions politiques. Le jeune roi fera mieux de ne les pas craindre, et de pourvoir à d'autres périls que son auguste père n'a malheureusement pas assez considérés. L'Église, favorisée peut-être dans l'État napolitain, n'y est pas libre. C'est de ce côté que le Roi doit porter son attention, afin de se créer de nouveaux titres à la protection divine : elle ne sera pas de trop ! La liberté de l'Église est la source féconde et pure de toutes les libertés. C'est par elle que le frein de la conscience remplace, à l'honneur des peuples et pour la sûreté des gouvernements, le frein de la force politique, prêt à céder partout sous l'effort de la Révolution, qui le rétablira cent fois plus humiliant et plus dur. Mais qu'en affranchissant l'Église et en reconnaissant le droit de Dieu, le Roi, dans le reste des choses du gouvernement, ne craigne pas d'affermir et de maintenir son propre droit.

Le roi chrétien qui affirme son droit pour en user en chrétien, affirme en même temps tous les autres droits ; et tous ces droits affirmés et confirmés se rangeant autour du droit royal lui font un invincible rempart. On dit que les rois s'en vont. Si les rois s'en vont, les tyrans viennent. O rois ! si vous voulez durer, défendez-nous des tyrans !

(1) M. l'abbé Michon, prêtre très-avancé, raconte, dans un ouvrage récent, qu'un jeune Napolitain, de ses amis sans doute, lui disait : « Si « les Français venaient nous délivrer, il serait bien facile de leur donner « le moyen de s'emparer de Naples sans résistance. Je me chargerais de « les guider à Baïa. Il n'est pas difficile de prendre le château ; là on est « maître de toute la provision de poudre de Naples. Que feraient les « troupes sans munitions ? »

Que la religion, que la famille, que la propriété, menacées de toutes parts, soient gardées par vous ! Nous ne vous demandons pas des charges de cour, des faveurs, de vaines pompes. Nous vous fournirons, même au prix de notre sang, tout ce qu'il faut pour entretenir tout cela, pour suffire aux besoins et à la splendeur du trône ; mais garantissez-nous la liberté de l'autel, l'honneur de la conscience, la sécurité du foyer ! Pour sauver ces biens qui sont en péril, affirmez la justice ; et ne craignez pas qu'il manque autour de vous des bras et des cœurs pour soutenir le trône, et des poitrines pour vous faire un rempart contre les assassins.

LA QUESTION ITALIENNE

ET L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS.

— 31 MAI 1859. —

Nous lisons dans la *Patrie :*

« Il nous était impossible de reproduire *in extenso* toutes les lettres pastorales de NN. SS. les Evêques de France à l'occasion de la guerre d'Italie. Nous avons dû nous borner à mettre sous les yeux de nos lecteurs les premières qui ont paru et celle de S. Em. le Cardinal-Archevêque de Paris. Mais nous laisserions ignorer une vérité extrêmement importante si nous ne constations pas aujourd'hui que, dans les lettres dont il s'agit, l'épiscopat tout entier s'est rallié avec empressement et sans réserve à la politique de l'Empereur.

« Le temps n'est plus, grâce à Dieu, de ces luttes entre le clergé catholique et le pouvoir, qui ont été, sous le gouvernement de Juillet, un des éléments les plus actifs de nos dissensions, un des plus regrettables empêchements à notre grandeur nationale. Salué par l'Eglise, dès 1848, comme l'homme de la droite de Dieu, Napoléon III a vu, dans toutes les circonstances solennelles de son règne, le corps épiscopal s'associer à ses pensées, favoriser ses desseins, applaudir à ses œuvres. Ce qui vient de se produire n'a donc rien qui nous étonne.

« Pour qu'une scission éclatât, à propos de la question italienne, entre les tendances de l'Empire et les sympathies du clergé, il eût fallu ou que l'Empereur déviât de son programme, dès longtemps connu en ce qui concerne le respect de la religion et le dévouement au Saint-Siége, — c'était impossible; ou que le clergé rompît avec ses vieilles traditions de haute sagesse et de patriotisme : — nul n'avait droit de le craindre.

« Il s'est trouvé, sans doute, des hommes assez mal inspirés pour concevoir l'espérance qu'en parant du beau nom de zèle pour l'Eglise leur aveugle attachement aux intérêts autrichiens, ils surprendraient la bonne foi des pasteurs et des fidèles. On sait leurs énergiques, mais vains efforts dans ce sens. Ils n'ont reculé devant aucune équivoque d'argumentation pour arriver à leurs fins. Confondant, de propos délibéré, le gouvernement politique d'un État avec le régime propre de l'Église, ils ont attaqué des critiques de celle-ci les justes observations faites sur celui-là. Les réformes administratives proposées pour le domaine temporel par la brochure *Napoléon III et l'Italie*, dans le but de consolider, ont été travesties par eux en aspirations insurrectionnelles contre la foi.

« La brochure avait insisté sur la *nécessité de respecter le double caractère* du Souverain-Pontife et de *concilier* les deux puissances distinctes réunies en sa personne auguste. Elle avait signalé en termes également formels l'impossibilité d'une alliance entre la Révolution et la cause de l'indépendance. N'importe ! ils n'en accusaient pas moins ceux qui la défendaient de patronner, ce faisant, des doctrines révolutionnaires et subversives du trône pontifical.

« Qu'ont-ils recueilli de ces manœuvres ? La honte non-seulement d'être réduits plus tard à se déjuger, mais encore à se voir désavouer par ceux au nom de qui ils avaient affiché la prétention de porter la parole.

« Leur obstination volontaire a eu cela de bon qu'elle a donné lieu peut-être aux déclarations si catégoriques de la proclamation de l'Empereur et de la belle circulaire du ministre des cultes. De ce moment, il leur a bien fallu accepter pour concluantes, dans leur expression officielle, les assurances auxquelles ils avaient jusque-là dénié toute valeur. Plus de malentendu possible, et ce qui est plus cruel pour eux, l'épiscopat tout entier s'est montré pleinement satisfait de ce qu'ils repoussaient de toutes leurs forces.

« En effet, s'ils voulaient le maintien de l'oppression autrichienne en Italie, c'était surtout comme un obstacle invincible à tout projet de réforme. Or, l'Empereur a déclaré que nous allions, en chassant l'Autriche, contribuer à fonder l'ordre dans toute la Péninsule sur les *intérêts légitimes satisfaits*. L'épiscopat, à qui n'a pas échappé la gravité de cette parole, n'en a fait l'objet d'aucune restriction. Il n'adhère pas moins aux plans de l'Empereur

en ce qui concerne l'amélioration ultérieure du sort de tous les Italiens qu'à la ferme résolution de conserver intact le grand et salutaire principe de l'indépendance politique du Saint-Siége.

« Cet assentiment donné par NN. SS. les Évêques aux tendances de notre politique met d'autant plus en évidence la sagesse et le patriotisme du clergé français, que les hommes sur lesquels l'Autriche a droit de compter, et qui sont en situation, à Rome ou ailleurs, d'exercer une influence sur le monde catholique, n'ont perdu depuis quelques mois aucun de leurs moyens d'action.

« Dieu, qui protége la France, ne lui a pas seulement accordé, dans son incomparable armée, une puissance matérielle irrésistible : il l'a dotée, en outre, du premier clergé du monde, d'un épiscopat dont les lumières et les vertus élèvent au plus haut degré notre niveau moral. Ainsi se justifie cette parole de Bossuet, citée avec autant d'à-propos que d'autorité par S. Em. le Cardinal-Archevêque de Paris : « Dieu semble avoir ressenti pour la France, dans tous les temps, quelque chose de plus paternel et de plus tendre que pour les autres nations. »

C. Lefèvre.

Cet article est excellent pour donner une idée claire et parfaite du genre de zèle qui anime la *Patrie*, et des bons offices que peuvent rendre ces journaux officieux. Celui-ci étant d'ailleurs très-malhabile, nous n'avons pas à rectifier ce qu'il y a d'erroné dans la manière dont il apprécie des documents que nous prenons soin de mettre tous et en entier sous les yeux de nos lecteurs.

La *Patrie*, si nous la comprenons bien, voit l'expression d'une même pensée et honore d'une même admiration les plans exposés dans la brochure anonyme intitulée : *Napoléon III et l'Italie*, et les déclarations et assurances subséquentes données officiellement, soit par l'Empereur lui-même, soit par M. le ministre des cultes. Il n'y a que la *Patrie* pour faire cette confusion fort irrévérencieuse et fort impolitique. En dehors de ce cénacle

d'inconnus et d'anonymes, tout le monde distingue. La Brochure, publiée avec tant de bruit, avait grandement inquiété les catholiques; les paroles de l'Empereur et les circulaires du ministre sont de nature à les rassurer. Il est facile de voir la trace de ces deux sentiments dans les lettres pastorales de nos Évêques à l'occasion de la guerre : elle y est assez marquée.

Si l'on pouvait attribuer à la *Patrie* une importance qu'elle n'a pas, et contre laquelle protestent plus haut que tout la qualité et la notoriété des talents qu'elle emploie, quelques articles comme celui que nous venons de reproduire nous paraîtraient tout à fait propres à détruire les bons effets qu'elle croit devoir signaler.

Le rédacteur religieux de la *Patrie*, M. Lefèvre, fera bien de se persuader qu'il n'est pas fin, et que ceux qu'il accuse de « parer du beau nom de zèle pour l'Église leur « aveugle attachement aux Autrichiens, » ne perdront pas pour cela la faculté d'ouvrir les yeux, ni le courage de dire la vérité.

— 17 JUIN 1859 —

A propos du service religieux de l'armée d'Italie.

Au milieu des inquiétudes de tout genre que leur faisait éprouver le caractère de plus en plus marqué de la guerre d'Italie, les catholiques avaient encore la douleur de voir que le service religieux des ambulances et hôpitaux s'organisait très-lentement ou plutôt ne s'organisait pas. De toutes parts nous recevons à ce sujet des plaintes auxquelles nous n'osions faire écho, dans la crainte de gêner et peut-être de froisser Son Eminence le Cardinal Morlot, grand aumônier, qui sans doute s'occupait de cet objet important, et qui peut-être rencontrait certaines difficultés

que des réclamations publiques trop pressantes auraient pu aggraver. Il est certain que le service religieux de l'armée d'Italie a laissé immensément à désirer.

L'*Univers* essaya de faire quelque chose, et cependant de ne rien compromettre, par l'article suivant, que je tirai d'une lettre particulière de M. le comte Charles de Guitaut :

On nous communique une idée née dans un entretien entre deux pères de famille, l'un qui vient de perdre un enfant, et l'autre qui attend d'un moment à l'autre le départ de son fils pour le champ de bataille. Nous sommes invités à livrer cette idée à nos lecteurs, si nous le jugeons à propos. La voici telle qu'elle nous est présentée :

« ..... Nous avons causé de la guerre d'Italie, et nous « nous sommes affligés de la pénurie des secours reli- « gieux. Je vois mon fils blessé, dans un hôpital, sans « prêtre ; j'entends sa mère et ses sœurs ! et que d'au- « tres portent comme moi et plus que moi ce cruel « souci !.... Voici ce que je veux vous proposer : M. de B. « et le docteur E. se chargeront de leur arrondissement, « moi du mien. Nous pensons pouvoir trouver, rien que « dans ces deux arrondissements, une souscription an- « nuelle de mille à onze cents francs. En d'autres pays, « on trouverait davantage. Mille à onze cents francs, c'est « ce qu'il faut pour un prêtre tel qu'on doit le désirer, « c'est-à-dire qui se contentera de n'être à charge à per- « sonne. Il me semble que cette idée, jetée en avant dans « l'*Univers*, ferait vite son chemin, et que d'ici à quel- « ques jours on pourrait avoir soixante ou quatre-vingts « prêtres français en Italie. Plus il y en aura, mieux cela « vaudra, car on ne peut pas trouver de meilleurs infir- « miers. Vous verrez arriver non-seulement de l'argent, « mais des prêtres. Nos voisins du monastère nous don- « neront un de ces bons religieux qui étaient si dévoués

« à l'époque du choléra, quand certaines personnes qui « devaient rester en place ne songeaient qu'à changer « d'air.

« Les dernières nouvelles que vous nous avez données « sont moins désolantes ; mais, en vérité, les administra- « tions ne prennent point le pas de course, comme la « mort. La foi du pays gagnera de vitesse ces lentes et sa- « vantes organisations. Les administrations donnent des « places ; la foi appelle des dévouements. Point d'imma- « triculation, point d'appointements, point de décoration, « point de retraite, et un travail effroyable ; mais aussi « des douleurs à consoler et des âmes à sauver, voilà ce « qui pourrait séduire... »

Nous n'avons rien à ajouter, sinon que nous croyons être sûrs que notre honorable correspondant n'attend rien de trop de la générosité du clergé. Nous savons que déjà le digne supérieur d'une congrégation établie à Paris a offert deux religieux de sa communauté et qu'ils sont prêts à partir. Beaucoup d'autres offres semblables ont dû être faites. Ce ne sont point les dévouements qui manqueront, et nous pensons que l'argent ne manquera pas non plus. Quant aux autres moyens d'exécution, il y a, Dieu merci, une haute autorité qui a toute volonté et tout crédit pour les régler : c'est S. E. le Cardinal Grand-Aumônier, dont la piété et la charité ont déjà beaucoup obtenu. Les secours d'argent et les offres de services devront lui être transmis ; il saura tout utiliser. Pour nous, nous avons fait tout ce qui nous appartient en donnant la publicité nécessaire à un projet dont la réalisation peut sauver tant d'âmes et alléger tant de douleurs.

— 5 JUILLET 1859 —

L'illustre M. Delamarre, grand épicier et grand politique.

« La France, en combattant l'Autriche, n'affaiblira pas « la Papauté, comme le prétendait l'*Univers*, — journal « plus autrichien que catholique : — elle l'affranchira, « et par conséquent lui rendra sa grandeur et sa force. » Nous trouvons cette assurance dans la *Patrie*, — journal plus macaronique que français. — Et ce n'est pas M. Limayrac qui parle ainsi, c'est M. Delamarre. Or, M. Delamarre est à la *Patrie* ce que M. Havin est au *Siècle* : il n'y a rien de plus grand ni de plus sérieux.

Nous sommes enchanté d'avoir un moment M. Delamarre sous la main.

M. Delamarre est un homme occupé. En même temps que son journal, il dirige une opération de haute épicerie. Sa capacité suffit à cette double tâche. Néanmoins, l'application qu'exige le mouvement des denrées semble lui faire perdre quelque chose du mouvement des opinions. Déguster une partie de fromages, décider l'achat d'une partie de cafés, prononcer sur les sirops, les saucissons, les primeurs, la pâtisserie sèche (car que n'embrasse pas aujourd'hui l'épicerie !), et tout à la fois donner un avis sur la Papauté, sur les intérêts de la Papauté, sur la situation prise par les défenseurs de la Papauté, c'est risquer d'errer en quelques points. M. Delamarre peut objecter que Charlemagne savait tout à la fois gouverner ses fermes et le monde. Oui, mais ni les affaires privées de Charlemagne

ni les affaires du monde n'étaient aussi compliquées qu'aujourd'hui l'épicerie et la politique. Malgré le soin avec lequel M. Delamarre choisit ses ministres au département de l'humanité, — hier M. de Brémont, aujourd'hui M. Limayrac, — il nous paraît clair que cet illustre épicier ne sait pas toujours s'il a dans sa puissante main le fromage de Hollande ou le globe du monde, — ronds tous deux.

Il se trompe sur l'opinion que nous avons soutenue, et avant la guerre, et depuis que la guerre est engagée. Nous n'avons jamais pensé que l'affaiblissement de l'Autriche dût être l'affaiblissement de la Papauté. La force de la Papauté n'était pas en Autriche et n'est pas même en France ; elle est en elle-même et dans la parole de Dieu. Notre point de vue, à nous, est que les nations qui se séparent de la Papauté s'affaiblissent, et cette thèse nous semble prouvée par l'histoire la plus moderne. Nous croyons qu'alors les nations perdent la vraie civilisation ; nous croyons qu'elles perdent la vraie liberté ; nous croyons que, rejetant le joug de Dieu, elles tombent sous le joug de l'homme. Et si nous aimons la Papauté, parce que premièrement et avant tout nous sommes catholiques, nous l'aimons aussi et nous la voulons défendre au prix même de la liberté et de la vie, parce que nous ne connaissons pas sur la terre ni un rôle plus illustre pour la France, ni une autre sauvegarde des droits de la conscience humaine. Comme Jésus-Christ possédera le monde, l'aînée des nations, la grande nation sera nécessairement celle qui restera fidèle au vicaire de Jésus-Christ ; et nécessairement cette nation sera libre, de la noble et vraie liberté chrétienne, parce que, gardant le christianisme dans ses lois et dans ses mœurs, elle saura se soustraire

à ce despotisme et à cette adoration de l'homme vers laquelle le monde incrédule s'achemine à pas pressés.

Hors du christianisme, point de gloire solide pour les peuples et point de prospérité qui ne soit passagère ; on triomphe, et on tombe. Point de liberté non plus. Il ne faut pas confondre la liberté avec le droit de publier des journaux et d'absorber tout dans l'épicerie, même la charcuterie et la littérature ! Les gouvernements sont exposés aux émeutes, les libertés aux coups d'État, l'épicerie et la littérature elles-mêmes finissent par être gênées. Le christianisme seul maintient tout ; et quand tout périclite, gouvernement, liberté publique, industrie et commerce, seul il peut tout relever.

Mais le christianisme, c'est la Papauté. La Papauté de moins, le christianisme change de nom et surtout d'espèce : c'est l'anglicanisme, le prussianisme, le moscovitisme ; c'est une forme politique qui met l'âme du sujet dans la main du prince, et César est souverain-pontife. Quand César est souverain-pontife, le clergé fait partie intégrante de la police, ou n'est rien du tout. Que le clergé fasse partie de la police ou qu'il ne soit rien, nous défions tout le génie de M. Delamarre de trouver une formule de despotisme plus carrée que celle-là, puisqu'elle suppose une société dans laquelle la conscience ou n'existe plus, ou n'a plus aucun droit.

Ce qui nous a, dès l'origine, attachés à Louis-Napoléon Bonaparte, aujourd'hui puissant empereur des Français, c'est que son langage public a toujours dénoté l'intelligence de ce rôle salutaire et suprême de la Papauté dans le monde. Nous avons espéré pour lui des destinées et mis en lui une confiance que n'ont méritées depuis longtemps le langage et les actes d'aucun souverain, sauf toutefois

le Concordat fait par l'empereur d'Autriche. A travers beaucoup de sujets d'inquiétude, parmi lesquels certains écrits, plus ou moins autorisés, ne comptent pas pour peu, cette confiance subsiste. Que la France reste attachée au siége de Saint-Pierre, qu'elle le protége, qu'elle lui assure l'intégrité de ses domaines et l'intégrité de sa liberté, nous ne sommes point en peine de l'avenir ; tout marchera, se rectifiera, se relèvera. La France sera grande et libre.

Quant au Saint-Siége, il aura toujours plusieurs protecteurs très-puissants sur la terre. Entre tous ces protecteurs, nous n'en nommerons qu'un : le temps. Celui-là n'a jamais manqué et ne manquera jamais : il permet d'en refuser d'autres qui voudraient se rendre trop onéreux. Avec l'éternité, on peut attendre, même dans les catacombes. Mais si la Papauté devait redescendre dans les catacombes, cela ferait au milieu du monde un grand creux ! Beaucoup de trônes et même beaucoup de peuples y tomberaient, qui n'en sortiraient pas comme la Papauté.

Rien sans doute ne peut affaiblir la foi qui est due aux paroles publiques de l'Empereur ; autrement le langage et l'attitude de certains empressés obtiendraient ce résultat. Avec une physionomie de gens qui en savent plus qu'ils ne disent, ces officieux font assez voir qu'ils n'ont pas sur la Papauté les mêmes idées que le Pape. Les ministres de M. Delamarre au département des affaires politiques égareraient volontiers l'opinion. Ils ont certainement égaré M. Delamarre, et jusqu'à le faire sortir des convenances autant que du bon sens.

L'article de M. Delamarre est intitulé : *Pie IX et Antonelli*. Il a pour but d'établir que la France a bien le droit de changer le gouvernement romain, et que le *Siècle* n'a pas tort de s'élever contre « le joug abrutissant des

Cardinaux, » puisque Pie IX a auprès de lui pour ministre « un ami de l'Autriche. » Si M. Delamarre était ministre, et que l'on fît un article intitulé : *Napoléon et Delamarre,* l'illustre patron de M. Limayrac trouverait ce titre fort peu décent, et il aurait raison ; et si l'article concluait que Napoléon, en prennant M. Delamarre pour ministre, soumet la France au joug abrutissant des épiciers, M. Delamarre trouverait assurément ce raisonnement fort médiocre, et il aurait encore raison.

M. Delamarre remarque que le cardinal Antonelli n'est pas prêtre, et il ajoute :

« La haute dignité dont il porte le nom n'est qu'un chapeau, il ne porte pas sur le front le caractère sacerdotal; c'est un Autrichien revêtu de la pourpre sacrée. Nous pouvons *donc* le juger, sans manquer au respect que nous avons toujours eu pour les prêtres de Dieu, à tous les degrés de la hiérarchie. »

Cette logique politique trahit de vives préoccupations sur la situation présente de la haute épicerie. Il faut que quelque chose cloche dans le commerce des denrées; autrement un homme aussi sérieux que M. Delamarre n'oublierait pas que Pie IX, qui a choisi le cardinal Antonelli pour ministre, est « un prêtre de Dieu. »

M. Delamarre, dit que le cardinal Antonelli est responsable de la « lutte douloureusement regrettable » engagée à Pérouse. Il ne veut pas oublier les odieux *canards* (qu'on nous pardonne le mot) qui ont été édités dans la *Patrie* au sujet de cette lutte, avant même que les détails en fussent connus (1). L'air qui souffle en ce moment ra-

(1) Les journaux révolutionnaires, et à leur exemple les journaux officieux du genre de la *Patrie*, publiaient tous les jours quelque récit des prétendues atrocités commises à Pérouse par les soldats pontificaux qui venaient de reprendre bravement cette ville sur les insurgés. Cependant,

vive au cœur de M. Limayrac des sentiments trop nouvellement abandonnés. Cet ancien rédacteur de la *Presse* démocratique est toujours disposé à croire que les gouvernements ne peuvent pas réprimer une sédition sans commettre des crimes, et que du moment qu'un homme est ministre, il est nécessairement pervers. Nous ne saurions trop engager M. Delamarre à se garder de ces fausses idées. Cela n'est pas bon à jeter dans le peuple, fort enclin à détester toute puissance et à mépriser toute autorité. S. Em. le cardinal Antonelli est tout aussi honnête homme et a tout autant d'humanité que n'importe quel ministre de S. M. l'Empereur des Français. Il ne faut pas admettre tout ce que dit M. About dans un livre qui est sous la main de la justice, et que serre de plus près encore l'opinion des honnêtes gens.

En réprimant la sédition de Pérouse, le ministre du Pape a fait son devoir, et il a rendu aux puissances humaines le très-grand service d'affirmer par cet acte le droit de l'autorité. Il n'a pas rendu un moindre service aux bons citoyens de Pérouse, qu'il a délivrés du joug des factieux. Nous ne pensons pas que M. Delamarre en soit à ne reconnaître pour bons citoyens que ceux qui se soulèvent contre la loi, et pour loyaux soldats que ceux qui oublient leurs serments et trahissent leur prince.

le *Moniteur*, en reproduisant le rapport officiel publié par le *Journal de Rome*, l'avait fait précéder des observations suivantes :

« Ce rapport a été rédigé par le colonel Schmidt, chargé par le gouvernement pontifical de faire rentrer cette ville sous l'autorité du Saint-Siége. Le nom seul de cet officier, qui a été au service de la France et a été récemment décoré par l'Empereur, suffirait pour faire tomber la plupart des allégations dénuées de fondement à l'aide desquelles on s'est efforcé de jeter le blâme sur la conduite des troupes du Saint-Père. »

Mais les journaux officieux savaient en cette rencontre s'éloigner des indications du journal officiel, qu'ils suivent d'ordinaire si docilement.

Sur ces événements de Pérouse *douloureusement regrettables*, comme il dit, mais qui ne sont pas sans consolation, M. Delamarre nous paraît s'exposer encore à faire fausse route. Il semble tout prêt à accepter l'enquête que font les Toscans pour prouver la barbarie et la férocité des troupes pontificales. Nous ignorons ce que les Toscans s'amuseront à dire ; mais s'il le fallait deviner, nous ne serions pas bien embarrassés. Nous avons entre les mains l'enquête que firent, après le 2 décembre 1851, d'autres Toscans réfugiés en Belgique, sur les événements de cette journée et des journées qui suivirent. Quand l'enquête des Toscans sur Pérouse sera terminée et livrée au public, nous prévenons M. Delamarre que nous nous empresserons de lui fournir les mêmes faits, et de meilleurs encore, attestés par des témoignages qui auront exactement la même valeur.

LE SENTIMENT NATIONAL

ET L'ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE.

— 6 JUILLET 1859 —

Les bachi-bouzouks parisiens. — Politique de l'esprit révolutionnaire.

La presse parisienne possède un certain bataillon de bachi-bouzouks qu'il nous semble urgent de soumettre à quelque discipline. Toutes les fois que nos soldats enlèvent une redoute, ces Messieurs sabrent une opinion. N'objectez rien, bornez vos regards où ils jugent bon de borner les leurs, ne vous permettez pas même le silence, sinon vous serez traité d'*Autrichien*. Nos bachi-bouzouks veulent donner à la guerre étrangère une physionomie de guerre civile. Parce qu'ils prétendent combattre, ils prétendent trouver des vaincus. Triste et répugnant spectacle, de les voir à califourchon sur le canon de Magenta et de Solferino, poussant leurs petits cris aigres contre quiconque n'allume pas à leur gré assez de lampions ! Ce ne serait point une chose impolitique de les brider un peu. Les victoires de la France sont à tout le monde en France, achetées des sacrifices, des vœux, du sang, des larmes, des prières de tout le monde. En quoi peut-il profiter à la république et à l'Empereur, qu'un petit nombre d'impertinents

s'efforcent de confisquer la gloire commune et fassent de l'œuvre de la France le triomphe d'un parti ?

Aucun de nos généraux n'est homme de parti ; plusieurs comptent parmi ceux qui, de 1848 à 1851, ont combattu la révolution ; qui, en 1851, ont prêté leur épée pour abaisser tous les partis sous la main d'un fondé de pouvoirs de la France. Nos soldats sont d'honnêtes enfants des campagnes, la plupart bons chrétiens ; ils portent l'image de la sainte Vierge, comme leurs chefs, à qui les mains pieuses de l'Impératrice l'ont donnée (1) ; ils demandent des prêtres ; ils ne sollicitent nullement l'Empereur de les employer à délivrer les Romains du « joug abrutissant des cardinaux. » Si les opinions de M. About et du *Siècle* ont un écho, c'est ailleurs que dans ces nobles rangs. Conservatrice et catholique, telle est l'armée française. Hors de là, c'est autre chose ; il y a du mélange.

Des manifestes importants ont soigneusement distingué, pour ce qui regarde l'Italie, entre le *sentiment national* et l'*esprit révolutionnaire*. On veut faire triompher le sentiment national ; l'*esprit révolutionnaire*, il n'est question que de le contenir, et même de le supprimer. Puisque cette distinction a été faite, pourquoi ne la ferions-nous pas ? Et si, après l'avoir faite, on venait à l'oublier, pourquoi ne la rappellerions-nous pas ?

L'esprit révolutionnaire, qu'on a distingué très-sagement, se distingue lui-même très-nettement. Il ne faut qu'ouvrir les oreilles et les yeux pour constater ses efforts en faveur du héros de la révolution, et ce héros n'est pas le roi Victor-Emmanuel, et encore moins le pauvre

(1) L'Impératrice avait distribué la médaille de la sainte Vierge aux généraux et officiers supérieurs qui s'étaient trouvés admis à l'honneur de saluer S. M. avant de partir pour la guerre.

M. de Cavour, bien distancé aujourd'hui. Aux vitres des marchands d'estampes, pour un portrait du duc de Magenta ou du maréchal Niel, il y en a dix de Garibaldi, et seul, jusqu'à présent, Garibaldi a l'honneur du portrait équestre. Un quatrain gravé au bas de cette pompeuse image, le traite de *fils des dieux*. Les lithographies et les biographies à cinq centimes sont sans nombre. On aurait tort de mépriser ce signe. C'est ainsi que l'esprit révolutionnaire se met à part; peu autrichien, certainement, mais beaucoup plus cosmopolite que français.

En Italie, ses actes sont tout autre chose que catholiques, conservateurs et français. Pointez la carte politique, comme on pointe la carte topographique ; rapprochez les faits révolutionnaires des déclarations officielles qui se font ici et des déclarations confidentielles que l'on sait avoir été faites ailleurs : vous verrez que l'esprit révolutionnaire ne déploie pas moins d'audace et de persévérance que de ruses. Il manœuvre contre la France, pour engager ce que la France veut dégager, pour renverser ce que la France veut maintenir. Il manœuvre contre le Pape et contre la Papauté : dans les Romagnes, contre le Pape souverain temporel ; à Milan, dans la question des Évêques récemment institués, contre le Pape souverain spirituel. Matériellement, il cherche à mettre la main sur les Légations, et en attendant il y nie les droits du Pontife ; spirituellement, il marche au schisme. Dans la brochure *Napoléon III et l'Italie*, l'intervention de la France était cependant présentée comme une mesure propre aussi à prévenir le schisme, devenu imminent.

La politique de l'esprit révolutionnaire nous fait un tort considérable. Outre l'indignation qu'elle excite dans les esprits par ses fourberies cyniques, elle semble sur le point

de nous faire perdre la plus belle position qu'il nous fût possible de désirer dans l'état actuel des choses. La retraite inopinée des Autrichiens, se souciant peu de créer des embarras au Souverain-Pontife, pourvu que ces embarras retombassent sur l'Empereur, nous mettait dans les mains une glorieuse et légitime influence. Tant que les Autrichiens occupaient encore Bologne et Ancône, le Saint-Siége avait contre la Révolution un autre protecteur que nous. Leur retraite nous laissait ce grand rôle tout entier. *Défenseur de l'Église!* il n'y a rien de plus auguste dans le monde. C'était le titre de Charlemagne. *Karolus gratia Dei rex, regnique Francorum rector, et devotus Ecclesiæ defensor, atque adjutor in omnibus Apostolicæ Sedis.* Ce titre magnifique, ce gage de durée, cet honneur incomparable, l'esprit révolutionnaire entasse ruses sur ruses et combinaisons sur combinaisons pour empêcher qu'il ne tombe au souverain de la France. Il fait plus, il voudrait visiblement annuler la parole impériale qui garantit dans son intégrité le double pouvoir temporel et spirituel du Saint-Siége apostolique. Ah! nous nous en remettons avec confiance au jugement de la postérité : elle dira si ce sont les catholiques ou leurs adversaires qui ont été les ennemis de la gloire de l'Empereur et de la gloire de la France!

Nous ne contestons pas la sincérité du parti national italien. Nous verrons ce qu'il saura faire quand la guerre sera finie. Mais le parti révolutionnaire, nous le connaissons dès longtemps, nous pouvons le juger dès maintenant : il est hostile à l'Eglise; il sera traître à la France. Et ceux qui se montrent disposés à le servir ou à le laisser se servir peuvent être de très-bons Français, mais ils sont plus certainement encore de très-médiocres et très-imprévoyants politiques.

LA QUESTION ROMAINE.

— 8 JUILLET 1859 —

L'opinion. — Le peuple romain. — Solution pacifique et libérale. — A propos de l'armistice.

Beaucoup d'honnêtes lecteurs de journaux sont fort en train de s'apitoyer sur la population des États de l'Église. Ils en causent à la porte des cafés, tout en se plaignant de la chaleur. La dépense de deux à trois cent mille chrétiens, évaluée nécessaire pour affranchir la Lombardie, sans compter les autres frais, n'affecte pas démesurément les humanitaires qui ont versé tant de pleurs sur l'inconsolable mère du petit Mortara; mais la pensée que les Romains pourraient demeurer « esclaves » au milieu de l'Italie « régénérée, » les attendrit tout à fait. Ils prennent une glace, ils vident une chope, et ils concluent qu'il faut aussi régénérer Rome, advienne qu'advienne, et quand même on y devrait mettre cent mille hommes de plus. Pour eux, leur dépense sera de lampions.

Cette niaiserie d'oisifs et d'ignorants n'est pas risible, elle est redoutable. Cette niaiserie d'oisifs et d'ignorants, serviles échos de la presse, c'est ce que l'on appelle l'opinion : *L'opinione, regina del mondo !*

Infaillible résultat des pamphlets et des déclamations

dont se moquaient récemment encore certains journalistes conservateurs. « Quoi ! disaient-ils, nous inquiéter de cela, de ces écrits ineptes, de ces écrivains décriés ! » Avec ces beaux dédains, ils n'ont pas empêché les écrits ineptes et les écrivains décriés de former l'opinion suivant les vues les plus dangereusement révolutionnaires. Maintenant, s'ils la veulent combattre, ils la trouveront plus forte qu'eux.

Il y a deux ou trois mois, l'opinion ne se souciait guère de l'indépendance des Romains. Elle apportera tout à l'heure l'appui de sa masse aux volontés habiles qui, sous prétexte de procurer l'indépendance des Romains, veulent ruiner l'indépendance du Saint-Père. Et comme toute puissance aveugle et irresponsable est naturellement impérieuse, les contestations contre l'engouement de l'opinion seront longtemps inutiles. Pour qu'elle voie clair désormais sur la question romaine, il faudra que quelque grand feu s'allume... On peut d'ailleurs s'assurer que ce fanal ne manquera point !

Nous ne sommes pas de ceux qui se piquent de marcher avec l'opinion ; nous ne sommes pas non plus de ceux qui se flattent de lui faire rebrousser chemin en lui opposant des raisons et même des évidences. Devant un auditoire formé par les journaux, Bossuet, reparût-il avec toute sa renommée, ajoutée à tout son génie, ne l'emporterait pas sur M. de la Bédollière.

« Dieu, répéterait Bossuet, a voulu que l'Église ro-
« maine, la Mère commune de tous les royaumes, ne
« fût dépendante d'aucun dans le temporel, et que le
« Siége où tous les fidèles doivent garder l'unité, fût
« mis au-dessus des partialités que les divers intérêts
« et les jalousies d'État pourraient causer. Aussi, que

« le siége de Pierre ait reçu la souveraineté de la ville « de Rome et d'autres pays, pour exercer plus libre- « ment la puissance Apostolique par tout l'univers, nous « en félicitons non-seulement le Saint-Siége lui-même, « mais toute l'Église, et nous demandons au Ciel de « tous nos vœux que cette Principauté sacrée demeure « de toutes manières sauve et intacte. »

On répondrait à Bossuet qu'il est plus Autrichien que catholique; et la sagesse humaine, s'approchant sous les traits de Saint-Évremond, lui dirait : — Monseigneur, « il faut ménager l'opinion des sots. » Et Bossuet se sentirait battu. Il y a certains moments de triste présage où tout succès semble assuré à l'erreur. Elle peut se présenter alors sous n'importe quelle figure, parler n'importe quelle langue, jeter en avant n'importe quelle folie; elle peut insulter au bon droit, au bon sens, à l'évidence, mentir et publier qu'elle ment : le pavé lui appartient, et ceux qui marchent à l'encontre n'ont guère que deux ressources : ou se mettre à l'écart, ou se faire écraser.

Moments néfastes, en vérité! Fuir devant ces mérites-là, ou se faire écraser sous ces pieds-là! On a beau savoir que la vérité est éternelle, qu'elle ne fuira pas avec nous si nous acceptons cette ignominie, qu'elle ne sera pas écrasée en nous si nous préférons ce martyre : l'option est dure!

Il y a pourtant plus dur encore : c'est la contagion de déraison et de lâcheté que répand ce courant d'air corrompu de l'opinion. Des cœurs droits fléchissent; des intelligences jusque-là fermes et saines se troublent, et après avoir feint de ne pas voir la vérité pour s'excuser de l'abandonner, elles finissent par la perdre de vue

en effet. Résolus à ne point se compromettre, ceux-là maudissent quiconque ne fuit pas. Ils imaginent que si tout le monde fuyait, leur conscience serait plus tranquille, et ils calomnient la constance parce qu'elle élève une protestation suprême en faveur du droit outragé, qu'ils osent croire vaincu.

Cependant, le parti le plus honnête et le plus sûr n'est pas de se taire et de s'enfuir. Pour la vie présente comme pour la vie future, mieux vaut encore affronter l'écrasement. Si la vérité pouvait être vaincue, rien, premièrement, ne serait plus à désirer que d'être vaincu avec elle. Mais la vérité, habituellement outragée, n'est jamais vaincue, et même elle ne subit d'éclipse qu'autant que ceux à qui elle s'est révélée le veulent bien. Dieu lui a donné pour force ici-bas l'hommage et la confession des cœurs fidèles. C'est peu de chose aux yeux du monde : avec cela, néanmoins, elle a dompté le monde. Confessons-la seulement. Rien n'est si haut que la conscience chrétienne. Sur ce sommet, dans cette lumière, aucune erreur ne peut complétement voiler la vérité. Il y a eu des époques et des pays où la vérité s'est trouvée réduite pour ainsi dire à un seul défenseur, et ce seul défenseur a été abattu ; mais l'erreur qui avait passé sur son corps n'a pu passer sur son tombeau. Et M. de la Bédollière, et M. Delamarre, et M. Pelloquet, et toutes les autres sirènes dont l'erreur emprunte en ce moment la voix, n'ont de fascination que pour un temps.

Quant à la question romaine, si le fol engouement de l'opinion l'empêche de rien entendre, ce n'est pas qu'il n'y ait rien à dire. Le prétendu problème posé par la Révolution entre la plénitude des droits du Souverain-

Pontife et la plénitude des droits de son peuple, n'est pas plus insoluble qu'un autre; on le trancherait aisément avec un peu de bonne volonté et de sincérité. Le difficile n'est pas de mettre l'ordre et la liberté dans Rome, et le travail est tout au contraire de les ôter, afin d'y mettre la Révolution. La Révolution ne se propose nullement d'affranchir les Romains, mais uniquement de renverser le trône pontifical. Elle le veut renverser, par la raison décisive pour elle que ce trône, dit Joseph de Maistre, EST FAIT POUR ENNOBLIR ET CONSOLIDER LES AUTRES. Il y a des trônes qui ne le savent pas : la Révolution le sait bien !

La population des États de l'Église peut être révolutionnée, elle n'est pas révolutionnaire, M. le Marquis Pepoli, de Bologne, idéal de M. About, M. le comte Rusponi, de Ravenne, Mme veuve Valentini (1) de Pérouse, représentent la population romaine comme MM. Ledru-Rollin, Félix Pyat, Louis Blanc, représentent la France. Cette population n'est nullement esclave, ne prétend point l'être et ne le deviendrait pas aisément. Nous doutons qu'il en existe une plus fière. Tout autre gouvernement que le gouvernement clérical, même celui des princes susnommés, la trouverait difficile à manier. Il ne faudrait pas lui proposer de s'enfouir dans les mines et de se machiniser dans les fabriques, comme le peuple anglais; de se laisser atteler le dimanche à de vils fardeaux, comme des bêtes de somme ou comme nos ouvriers libres-penseurs; de s'embrigader dans la dure servitude de ces grandes administrations où le subordonné, gouverné plus que mi-

(1) Née, Bonaparte. MM. Pepoli et Rusponi sont également alliés de la famille impériale.

litairement, est excommunié, c'est-à-dire perd sa place et son pain, s'il fait une réponse trop verte à son supérieur, ou s'il prend dans le cours de l'année un jour pour le donner à ses enfants, une heure pour la donner à Dieu. Les Romains ignorent ces disciplines! Aucun écrivain, si hostile qu'il soit, incrédule ou protestant, n'a décrit le peuple de Rome sous les couleurs que le ministre de l'Intérieur a dû employer récemment pour peindre la population suburbaine de Paris : mais si la police ne rencontre pas là les obstacles qui la découragent chez nous, l'administration n'y trouverait pas non plus la docilité qu'elle a su obtenir des peuples *libres*. M. About prétend que les Romains sont faits pour porter le fusil. S'il s'agit du fusil de chasse et de défense, la plupart des campagnards romains ont le leur; s'il s'agit du fusil de munition, il y aura du mécompte. La conscription, établie dans les États-Romains, n'y créerait guère moins de réfractaires que de soldats.

Le peuple romain, qui n'est pas esclave, n'est pas non plus stupide. Un publiciste anglais prétend que la plèbe anglaise est ce qu'il y a de plus ignare et de plus corrompu au monde. Si quelque autre plèbe peut le disputer sous ce rapport à la plèbe anglaise, ce n'est pas la plèbe romaine. Cette plèbe romaine sait lire et écrire; elle connaît Jésus-Christ, elle a des orateurs qui lui en parlent assidûment; elle n'ignore pas pourquoi Jésus-Christ est venu sur la terre, ses orateurs ont soin de l'en instruire; elle sait qu'étant gouvernée par le Pape, elle est gouvernée par le Vicaire de Jésus-Christ, et le Vicaire de Jésus-Christ la gouverne par des hommes sortis de son sein plus directement que nos députés, nos sénateurs, nos conseillers d'État, nos préfets et nos ministres ne sortent de notre

sein à nous, peuples libres. Le Pape ne se contente pas de prendre dans le clergé catholique le petit nombre de fonctionnaires ecclésiastiques qu'il emploie; il les prend dans le clergé romain, et le gouvernement clérical est donc aussi parfaitement national qu'aucun autre. Mais il n'y a guère d'autre gouvernement dont les fonctionnaires soient aussi empressés à faire connaître au peuple les devoirs de la souveraineté envers lui, que ses devoirs à lui, peuple, envers la souveraineté. Un éminent Évêque remarque que le peuple romain est ici-bas la forme et l'exemplaire du peuple à venir. Ce que la race choisie figurait avant Jésus-Christ pour l'ordre de la grâce, il le figure après lui pour l'ordre de la gloire. « Il a en soi l'ombre des biens futurs; « il garde en sa constitution sur la terre les rudiments de « la constitution qui doit nous régir au ciel. Peuple libre, « beaucoup mieux que sous ses consuls, *peuple-roi* à « meilleur titre qu'au temps de ses conquêtes, car il n'a « que Jésus-Christ pour maître et seigneur (1). » Le peuple romain, en dépit de la Révolution et des révolutionnaires, n'ignore pas que Dieu lui a fait cette dignité; si elle lui était retirée, il s'en souviendrait au péril de ses nouveaux maîtres.

Si dans un moment de folie, cependant, il prétendait abdiquer sa propre grandeur, rejeter le Vicaire de Jésus-Christ pour se donner et donner avec lui Rome, qui ne lui appartient pas, et le Pontife, qui lui appartient moins encore, à quelque démagogue ou à quelque prince de hasard; s'il voulait perdre et engloutir sa nationalité si magnifiquement ancienne et distincte, dans quelque confédéra-

(1) Monseigneur P. de Dreux-Brézé, évêque de Moulins. *Instruction pastorale à l'occasion de l'Allocution pontificale prononcée en Consistoire, le 25 septembre* 1857. Moulins, 1858.

tion dont il subirait désormais les vicissitudes, ce serait l'intérêt et le devoir de la chrétienté de ramener le peuple romain à la raison, de lui remettre sur le front sa couronne, d'employer la force pour contraindre sa stupide ingratitude à porter le don de Dieu.

Le Pape ne peut pas être un prince italien, ni dépendre d'un prince italien ou d'une confédération italienne : il est le Pape. De même, le peuple romain ne peut pas se donner à un autre prince, ni faire partie d'une confédération quelconque, ni devenir un peuple italien : il est le peuple romain, le peuple de saint Pierre, le peuple de Jésus-Christ. La paix, la liberté, la dignité du peuple chrétien répandu sur toute la terre exigent que le peuple romain conserve la constitution particulière qui lui est assignée pour remplir un rôle à part dans la famille humaine. Il n'a pas plus le droit de refuser ce service, les conditions, les honneurs et les charges de ce service, qu'un citoyen n'a le droit de refuser le service militaire.

La constitution du peuple romain sous la houlette de Pierre, est la consécration du plus grand et du plus salutaire des principes sur lesquels repose la société, Jésus-Christ a voulu que l'autorité parmi les hommes fût un service. Il a dit à ses Apôtres : « Les princes des nations « les dominent en maîtres ; il n'en sera pas ainsi de vous, « et vous ne serez que leurs serviteurs. » La liberté civile découle de là. L'autorité séculière, si dure lorsque cette parole fut prononcée, a été dès lors elle-même ramenée à sa notion primitive. Elle était la domination sur les corps, elle est redevenue un service au profit des âmes. Et pour empêcher les princes de s'écarter de cette condition nouvelle du pouvoir, Jésus-Christ leur en a laissé le type permanent et perpétuellement visible dans l'autorité du

Souverain-Pontife, autorité spirituelle en son fond et en son essence, temporelle par accident, comme la puissance accordée à l'humanité du Sauveur. Mais, poursuit l'éloquent prélat que nous avons cité : « Effacez ce peuple « gouverné par le premier *de tous les serviteurs*, et le « signe visible de la noble servitude du commandement « disparaît ; de ministres des nations, les princes rede- « viennent leurs maîtres. Otez cette royauté des âmes « personnifiée dans le Pape, la matière prend le dessus, « et, à la place de l'honorable soumission des esprits, si « glorieuse aux chefs des sociétés chrétiennes, vous n'avez « plus que l'abjecte domination sur le corps. » Dans royauté visible de son représentant sur la terre Jésus-Christ nous a donc donné « l'image et comme le sacre- « ment de la royauté. Par là, sans la compromettre, il « modère la puissance des princes, exposée à monter trop « haut et à se perdre ; par là, sans la diminuer, il relève la « dépendance des peuples, menacée de descendre trop bas « et de s'avilir. »

Supposons un sol privilégié, où germerait une plante nécessaire au genre humain ; et sur ce même sol, un peuple assez fou pour vouloir détruire la précieuse plante, sous prétexte qu'on vient de toutes parts la visiter et que les soins qu'exige sa culture le privent de certains avantages dont les autres peuples sont en possession, par exemple de faire la guerre à ses voisins et d'être envahi et rançonné par eux, d'entretenir des Chambres, de soulever et d'apaiser des émeutes, de changer sans cesse de gouvernement et de lois, etc., etc., se ferait-on grand scrupule de mettre garnison chez ce peuple insensé, pour l'obliger à vivre en paix des tributs des autres nations?

Or, la Papauté, qui a son sol naturel à Rome et non

ailleurs, est une plante dont le monde peut moins se passer que de quinquina ou de blé.

Qu'un Romain se plaigne d'être né à Rome, il mérite tout autant d'être écouté qu'un Parisien qui se plaindrait d'être né à Paris, et qui voudrait que Paris changeât de gouvernement et de climat pour lui faire plaisir. Les hommes naissent où il plaît à Dieu, et chaque climat est tel que Dieu l'a fait.

Mais les Romains paraissent-ils décidément trop malheureux de n'être point appelés à porter leur part des glorieux fardeaux de la civilisation libérale? Importe-t-il décidément à la conscience moderne qu'ils aient, comme d'autres, la faculté de devenir soldats, orateurs, journalistes, vaudevillistes, employés des chemins de fer? Il y a un moyen simple de les contenter, sans bouleverser le monde en bouleversant l'économie du christianisme.

Ce moyen, c'est d'accorder à tout sujet pontifical la plénitude du droit de citoyen dans tout pays catholique. Que la France commence et donne l'exemple. Que tout Romain, muni de son seul acte de naissance, puisse se présenter à l'entrée de toutes les carrières civiles et politiques, sans autres conditions que celles qui sont imposées aux citoyens français; c'est-à-dire, subir les examens et payer les diplômes. Qu'il puisse ensuite devenir soldat, officier, magistrat, fonctionnaire, député, ministre, suivant son mérite ou sa chance. Rien ne nous semble d'une réalisation plus facile, rien ne témoignerait mieux de nos sentiments fraternels pour les Romains. La France sera leur patrie, et ils ne cesseront pas d'être Romains; seulement, à Rome, ils seront soumis aux lois de Rome, comme en France aux lois de la France; et des torrents de sang fran-

çais ne couleront pas pour leur procurer la satisfaction, dont ils seraient d'ailleurs promptement lassés, d'avoir M. le marquis Pepoli pour consul et le royaume de la Haute-Italie pour protecteur, au lieu d'avoir simplement Pie IX pour roi.

Voilà un élément de solution pacifique et en même temps libéral et philanthropique pour la question romaine. Nous verrons ce que le parti de la Fraternité des nations en dira. Il y en a un autre, infiniment plus simple : c'est de donner une suite effective aux assurances de protection et de respect de tous ses droits que le Saint-Père a reçues. Que l'on remette d'abord Bologne sous son obéissance, cela se peut faire sans effusion de sang : et que l'on déclare haut et ferme que si les besoins et les vœux légitimes des Romains peuvent tout attendre de la justice et de la libéralité de Pie IX, la Révolution n'a rien à prétendre, ni sur son pouvoir, ni sur son territoire. Immédiatement la question romaine sera finie ; il n'y aura plus de question romaine, il n'y aura qu'un peuple soumis sous un chef juste et clément, constamment occupé devant Dieu de réaliser toutes les améliorations que la raison peut désirer, et de réparer des maux dont nul cœur au monde n'est plus affligé que le sien.

Nous faisons des vœux ardents pour que la suspension d'armes qui vient d'être conclue soit un acheminement à la paix de l'Italie, et permette en tous cas de prendre les mesures nécessaires pour terminer le trouble, calmer l'angoisse, et, nous osons le dire, mettre fin au scandale de ce que l'on appelle la question romaine. Les âmes catholiques sont en proie à des sentiments que nous n'essaierons pas de décrire, lorsqu'elles voient à quel point la Révolution peut se jouer des droits les plus sacrés, malgré la parole

qui la garantit. Il est urgent de ramener l'opinion qui s'égare, urgent de donner un frein à des passions et à des entreprises qui n'en portent plus. Si l'on enlève au Souverain-Pontife une partie de ses provinces, pourquoi ne pas le dire, et ne pas dire sur quel droit on prétend s'appuyer? Si l'on ne les lui enlève pas, pourquoi en dispose-t-on cependant, et de quel droit? Pourquoi la France tolère-t-elle ces félonies et les admet-elle à l'honneur de son alliance? Voilà les questions que l'on ne peut empêcher la conscience de se poser. Dans l'incertitude où tant de paroles et d'œuvres contradictoires l'entretiennent, elle y fait des réponses douloureuses.

Que les ennemis de Rome et de la Papauté, qui se croient en ce moment si bien maîtres de l'avenir, ne se trompent pas sur notre pensée. La douleur dont nous parlons n'est empoisonnée d'aucun doute sur la solidité des promesses divines. Ce n'est pas Dieu qui manquera de parole, et ce n'est pas la Papauté qui succombera le jour où triompheront ses ennemis. La société seule est menacée. Malheur à la société qui verra ce triomphe ! Enveloppée dans le désastre, l'œuvre de Dieu ne périra pas. Le désastre n'arrivera que pour la venger et la rajeunir. A cet égard, nos espérances n'ont pas besoin des garanties et des lumières humaines, et nous vivons en sécurité au milieu des ténèbres du moment, comme un enfant qui, la nuit, sent l'haleine de sa mère près de son berceau.

— MÊME DATE —

Nous n'avons pas besoin de dire quelle sensation a causée dans Paris la nouvelle de la suspension d'armes

annoncée par l'édition extraordinaire du *Moniteur*. Ce matin, le journal du Gouvernement accompagne cette dépêche de la note que voici :

« Il ne faudrait pas qu'on se méprît sur la portée de la suspension d'armes convenue entre l'empereur des Français et l'empereur d'Autriche. Il ne s'agit que d'une trêve entre les armées belligérantes, qui, tout en laissant le champ libre aux négociations, ne saurait faire prévoir dès à présent la fin de la guerre. »

Nous trouvons, d'autre part, dans le *Constitutionnel* les lignes qui suivent :

« Il serait prématuré d'attacher à cette nouvelle une trop grande importance ; il ne s'agit encore que d'un fait militaire, et non d'un arrangement diplomatique. »

Le *Siècle* donne ces mêmes lignes, en les faisant suivre du mot *communiqué*.

Le même journal a une correspondance datée de Valeggio, le 4 juillet, où l'on remarque le passage suivant :

« Au moment où je rentrais à Valeggio, j'apprenais qu'un parlementaire venait d'arriver au quartier général. Ce parlementaire est le fils du général Urban, commandant la place de Vérone. Il était chargé de remettre une lettre à l'Empereur. La venue de ce parlementaire a donné lieu à toutes sortes de suppositions contradictoires.

« Les uns parlaient de propositions de paix offertes par l'empereur d'Autriche ; d'autres prétendaient qu'il ne s'agissait que d'un simple échange de prisonniers. Le parlementaire, après être resté un quart d'heure à Valeggio, a été reconduit jusqu'aux avant-postes. »

Ainsi, dès le 4 juillet, des propositions auraient été faites par l'empereur d'Autriche, et le 7, la suspension

d'armes était convenue. Elle n'est sans doute « qu'un fait militaire, » mais elle laisse « le champ libre aux négociations. » C'est une porte ouverte à la paix, et de toutes parts les prières monteront vers Dieu pour qu'elle ne soit pas fermée.

— 10 JUILLET 1859 —

Sur un article de M. Granier de Cassagnac.

Nous lisons dans le *Pays* un article excellent de M. Granier de Cassagnac sur le *Pouvoir temporel du Pape*. C'est une page faite de bon savoir, de bon sens et de bonne littérature. Il n'est pas rare à M. Granier de Cassagnac d'en écrire de cette façon, mais cette façon est très-rare dans les journaux de la nuance à laquelle appartient le *Pays*. On a pu voir que leur langage, lorsqu'il s'agit du pouvoir pontifical, ne les distingue guère des plus révolutionnaires et des plus inintelligents. Malgré le peu d'autorité qu'on leur attribue, ils ont souvent, depuis deux mois, révolté beaucoup de consciences catholiques et semé parmi nous de très-graves inquiétudes, sans illustrer d'ailleurs d'aucune manière le genre de littérature ni le genre de service auquel ils sont consacrés. Nous souhaitons que l'article de M. Granier de Cassagnac rectifie leurs idées, ou tout au moins leur apprenne qu'il y a des idées devant lesquelles il convient que les écrivains qui passent pour avoir quelque commerce avec le Gouvernement soient respectueux, même lorsqu'ils ne sont pas instruits.

Nous laissons parler M. Granier de Cassagnac :

« Si la royauté des papes ne s'était pas produite, maintenue, et ne faisait point partie de l'agencement général de l'Europe, depuis mille ans, nul ne peut dire quelle organisation aurait reçue le temporel de l'Église; mais il serait aujourd'hui, le voulût-on, aussi difficile de revenir à la situation primitive de l'Église catholique, que de ramener la monarchie française à ses anciennes limites, ou de reconstituer les anciennes communes seigneuriales et justicières, et les anciens grands vassaux.

« La juridiction religieuse exercée par le pape dans tous les États catholiques, soit en vertu des traditions anciennes, soit en vertu des concordats, est si immense et si profonde, qu'il est du plus grand intérêt pour ces nations que le pape soit maintenu et puisse agir, à leur égard, dans un état de pleine indépendance et de libre arbitre parfait. Pourquoi Henri IV attachait-il tant de prix à réduire dans de justes limites l'influence autrichienne en Italie ? Afin, dit le cardinal d'Ossat, notre ambassadeur à Rome, que « le pape ne pût pas être le chapelain de Philippe II. »

« Si le pape n'était pas chez lui, il faudrait bien qu'il fût chez quelqu'un, car l'ancien axiome féodal : *nulle terre sans seigneur*, est toujours vrai, et il n'y a pas au monde une ville qui n'appartienne à quelque souverain.

« Il est manifeste que la France ne consentirait jamais à ce que la papauté fût transférée en Autriche, et il ne l'est pas moins que l'Autriche ne consentirait jamais à ce que la papauté fût transférée en France.

« Comme les dispositions de toutes les nations catholiques seraient évidemment les mêmes, on voit clairement que l'intérêt commun de tous les pays catholiques exige impérieusement que le pape soit chez lui, dans ses États, et que par conséquent il soit roi; car son autorité religieuse sera détruite, si un pouvoir civil latéral s'immisçait, soit dans la nature, la forme ou le mode des cérémonies, soit dans le nombre ou le but des congrégations qu'il jugerait utile d'établir.

« En disant que le pape est un souverain comme un autre, nous avons évidemment fait une concession, et voulu montrer que, même à ce point de vue, les droits de la papauté sont aussi sacrés que ceux de tous les autres souverains.

« Mais le pape n'est pas un souverain comme un autre; il exerce en outre, comme souverain pontife, une influence religieuse immense et sans rivale sur les âmes, dans toutes les nations catholiques. A ce titre il est, aux yeux de ces nations, invio-

lable et sacré, et il ne serait pas possible de toucher, sans les révolter profondément, à la souveraineté temporelle du saint-siége, parce qu'elle est, à leurs yeux, le gage de la pleine indépendance et de la complète dignité de son autorité religieuse.

« Ce que l'intérêt politique fait vouloir aux souverains et aux nations catholiques, le bon sens et le sentiment religieux le font vouloir à tous les membres de la catholicité.

« Les membres de la catholicité, répandus sur la surface entière du monde, sont individuellement fondés à désirer et à vouloir le maintien de l'autorité temporelle des papes. Le vœu, sinon l'espoir de tout catholique, est de visiter un jour la ville sainte, qui est Rome et ne peut être que Rome, car là se sont établis le centre et le siége de l'Église, là les doctrines se sont fécondées et développées par la piété et par le sacrifice.

« Il n'est pas possible de supposer et de concevoir qu'en allant visiter la ville sainte et se jeter aux pieds du représentant visible de Dieu, les catholiques du monde entier ne voulussent pas se sentir et ne fussent pas réellement chez eux.

« En effet, Rome n'est pas seulement, de sa nature, la capitale du catholicisme; elle est encore, en équité et en bon sens, la propriété du monde catholique.

« A quoi serviraient les trois cent soixante églises de Rome, les siéges si nombreux de ses couvents et de ses congrégations, si elle n'était le siége d'une papauté indépendante et souveraine? Est-ce la municipalité d'une ville de l'importance de Bordeaux, et bien moins riche, qui pourrait posséder et entretenir de pareils monuments?

« D'un autre côté, est-ce véritablement Rome, ville pauvre, sans commerce, sans industrie, vivant péniblement des ressources bornées d'une agriculture pastorale, et dont la meilleure provende est l'or des voyageurs et des pèlerins, qui aurait pu bâtir les innombrables églises ou palais qui la remplissent?

« C'est l'argent de la catholicité qui a relevé les vieilles ruines de Rome et qui a édifié ses monuments; ce sont les redevances régulières payées pendant des siècles sur la mutation des bénéfices, en Espagne, en Portugal, en Angleterre, en Allemagne, en France, au Mexique, au Pérou, qui ont payé les travaux de Bramante, de Michel-Ange, de Raphaël, de Bernin et de tant d'autres; qui ont tour à tour enrichi les familles des papes, construit leurs palais, formé leurs musées, décoré leurs villas.

« Sans les papes et sans les richesses immenses que l'établissement de la papauté a attirées à Rome, l'ancienne ville des Césars, tant de fois brûlée et détruite, serait une vaste ruine et un cloaque pestilentiel.

« Rome est donc bien réellement l'œuvre de la catholicité. Non-seulement les Romains ne l'ont pas bâtie et ornée, mais ils seraient aujourd'hui hors d'état d'entretenir ses incomparables monuments.

« Ainsi la tradition, les traités, l'intérêt moral et politique de l'Europe, la conscience et la volonté des souverains catholiques, l'inébranlable résolution des populations françaises, espagnoles, italiennes, autrichiennes, irlandaises, les vœux des catholiques du monde entier, il faudrait tout braver, tout nier, tout bouleverser, si l'on voulait porter atteinte à l'autorité temporelle, à la souveraineté, à la royauté, à l'indépendance du pape; — et lorsqu'on se demande dans quel intérêt serait entreprise une telle révolution, on a beau chercher, on n'en trouve aucun, absolument aucun !

« Quelques journaux, car nous en sommes réduits là, insinuent qu'il serait bien malheureux pour les Romains et pour les sujets du pape de ne pouvoir pas avoir un souverain ou un gouvernement de leur choix.

« Admettons pour un moment ce qui n'est pas, ce qui est absurde, que la majorité des Romains et des sujets du saint-père eussent la moindre envie de passer sous la domination d'un autre souverain, ou de se constituer en république, en vue de faire dans le monde la figure des habitants du Wurtemberg, ou de la ville libre de Hambourg : — en auraient-ils le droit ? — Non !

« Il existe une société européenne générale, dont toutes les parties sont liées entre elles par une étroite solidarité. Si le grand-duché de Bade ou tout autre voulait, pour une raison quelconque, se donner à la Russie, à l'Angleterre, à la Prusse, il ne le pourrait pas ; l'Europe ne le souffrirait pas. En 1830, la Belgique demanda solennellement de se réunir à la France: ce ne fut point possible ; l'Europe s'y opposa.

« Rome et les États romains, en leur en supposant le désir, n'auraient donc point le droit de disposer d'eux-mêmes sans l'aveu de l'Europe.

« Le sacrifice des volontés individuelles aux convenances collectives est le fondement de tout ordre et de toute société. Aux

États-Unis, pays de libre arbitre, s'il en fut, il a paru utile à l'indépendance absolue du Congrès que la ville de Washington, où il se réunit, n'eût pas d'élections et pas de représentants. Les habitants de Washington ne se considèrent pas, pour cela, comme des victimes.

« Ainsi, en supposant aux habitants des États de l'Église des sentiments qu'ils sont, en général, fort éloignés d'avoir, il ne s'ensuit pas qu'ils eussent le droit d'y donner cours et de violenter les convenances de l'Europe et de la catholicité, dans l'intérêt exclusif et isolé de leurs convenances propres.

« Les habitants des États de l'Église n'ont qu'un droit évident, et incontestable : — c'est celui d'être bien administrés et bien gouvernés.

« En retour de l'ordre qu'elle impose à tous ses membres, la société européenne leur doit la justice.

« L'Église catholique est-elle capable de bien administrer et de bien gouverner ses sujets? — Il serait ridicule de discuter une telle question. La poser, c'est la résoudre. La puissance morale qui a civilisé le monde peut naturellement conduire un petit État. Ximenès, d'Amboise, Richelieu, Mazarin, Fleury, sont des noms de ministres qu'aucun autre, sans exception, n'éclipsera jamais.

« Qui dit clergé, dit classe nécessairement instruite, morale, décente, laborieuse, désintéressée. Être du clergé, cela seul, sans doute, ne donne pas la capacité administrative; mais cela ne l'exclut pas.

« La papauté doit donc à ses sujets une bonne administration et un bon gouvernement. Elle s'appliquera à les donner, et elle les donnera.

« Les partis qui la chicanent sur ce point seraient plus modérés et plus modestes, s'ils faisaient un retour sur eux-mêmes.

« Qui a su bien gouverner, en France, depuis un demi-siècle ? — Les légitimistes ? — Il paraît que non, car leur régime n'a pu durer que quinze ans.— Les orléanistes? Il paraît également que non, car ils sont tombés au bout de dix-sept ans. — Les républicains ? Hélas ! ceux-ci, qui sont les plus rogues envers le pape, ont montré le fond de leur sac en quelques mois.

« C'est donc une chose difficile pour tout le monde que de bien gouverner un État, petit ou grand ; et il n'est ni raisonnable, ni juste, d'imputer exclusivement à la papauté des difficul-

tés qui ont éclaté sous nos yeux dans tous les gouvernements de l'Europe.

« Les grands événements qui s'accomplissent en Italie auront pour résultat certain de rendre le gouvernement de tous les États de la Péninsule bien moins difficile, et c'est précisément en vue de ce résultat que la guerre a été entreprise.

« Les obstacles que le saint-père a rencontrés jusqu'ici sont principalement imputables à des circonstances que la papauté n'a pas créées, mais subies; et l'on sait par expérience que le désir de bien faire est rendu quelquefois stérile dans les cœurs les plus droits et dans les intelligences les plus élevées.

« Pie IX a montré ce qu'il y a de libéralisme dans son caractère et de bonté dans son âme. Le temps approche où ce vénéré pontife pourra donner cours à ses désirs. L'orage au milieu duquel il lutte le laissera plus ferme que jamais sur son trône; et la papauté paraîtra manifestement aux yeux de tous ce qu'elle est en réalité : la plus grande gloire de l'Italie.

« A. Granier de Cassagnac,
« *député au Corps Législatif.* »

Il n'y a rien à ajouter aux paroles de l'habile et savant écrivain ; mais on trouve toujours à dire quelque chose sur cette grande question de la Papauté, et nous donnerons place ici à une observation que nous adressait dernièrement un vénérable prêtre corse, né la même année que Napoléon, et qui aime également la France et l'Italie.

Le gouvernement romain, qui est le plus libéral de tous, et qui, en réalité, dans sa constitution, participe le plus de la démocratie, est en même temps le seul gouvernement italien qui soit parfaitement national, qui ne tienne rien de l'étranger. Ne parlons pas des parties de l'Italie qui n'appartiennent plus à l'Italie et qui sont complétement dénationalisées, comme la Corse, française, et Malte, anglaise (!). Mais le Piémont et la Sardaigne ont une dynastie venue de Savoie ; Naples, une dynastie venue de France ; la Lombardie et la Toscane, hier autri-

chiennes, recevront de l'étranger leur gouvernement nouveau, quel qu'il soit ; Pise, maintenant délivrée comme Florence, était une conquête de Florence ; Gênes est encore une conquête du Piémont, et une conquête où le canon du général La Marmora, un peu plus rude que celui du général Schmidt, a dû faire régner l'ordre, il n'y a pas longtemps.

Rome seule n'a reçu de l'étranger ni ses princes ni ses lois ; Rome seule, dans cette perpétuelle mutation des choses humaines et dans ces perpétuelles révolutions de l'Italie, n'a rien perdu de sa grandeur. Venise et Florence ne sont plus, Gênes n'est plus, Milan n'est plus, Turin n'est pas encore, et l'on peut douter qu'il soit jamais. Rome se sent immortelle ; elle n'a pas cessé d'être et n'a pas cessé de régner. Aujourd'hui encore, ses poëtes pourraient lui dire ce que chantait Virgile : « Que d'autres fassent vivre le marbre et l'airain, qu'ils cultivent les vanités de la parole, des arts et des sciences, qu'ils fassent les profits du commerce, qu'ils se couvrent des vanités de la gloire : toi, Rome, debout, ton sceptre étendu sur les humbles pour les protéger, sur les superbes pour les dompter, qu'il te souvienne de soumettre les peuples à ton empire ; impose les lois de la paix ! »

Que serait l'Italie sans Rome, et sans Rome, que resterait-il de l'Italie ? Ce n'est pas d'une province qu'il faudrait aujourd'hui chasser un maître étranger ; depuis longtemps l'étranger posséderait toute la Péninsule et il y serait inexpugnable. Rome n'est pas seulement la gloire, elle est la liberté de l'Italie.

— MÊME DATE —

La liberté des cultes en Lombardie.

La *Gazette piémontaise* du 3 juillet publie le décret suivant, qui établit la liberté des cultes en Lombardie :

« Le gouverneur-général de la Lombardie, considérant que la différence existant en Lombardie, conformément à la législation de l'ancien gouvernement, entre les habitants, à raison du culte religieux qu'ils professent, est contraire à la parfaite égalité de droit observée dans les autres parties des États royaux, et n'est pas compatible avec les principes de la civilisation moderne, a décrété et décrète :

« Art. 1er. Dans les provinces lombardes, tous les citoyens sont égaux devant la loi, quel que soit le culte religieux qu'ils professent, ainsi que cela est observé dans les anciennes provinces du royaume ; ils jouissent également de tous les droits civils et politiques.

« Art. 2. Toute disposition contraire du Code civil et de procédure et des autres lois et dispositions, tant civiles que politiques, est abrogée.

« Art. 3. Il n'est rien innové en tout ce qui concerne les dispositions réglant l'exercice du culte, tant des catholiques que des israélites.

« Donné à Milan, au palais du gouverneur, le 4 juillet 1859.

« Signé VIGLIANI. »

Ainsi, voilà un avocat piémontais venu en Lombardie à la suite des armées étrangères, qui, de sa pleine puissance et de son bon plaisir, sans consulter aucunement ses sujets, institue parmi eux, sous le nom de liberté des

cultes, la division religieuse, qu'ils ne connaissaient pas.

C'est un acte de mépris envers la vérité, sans doute ; mais quel plus grand mépris pour les peuples !

— 12 JUILLET 1859 —

Attente de la paix. — Politique de M. de Cavour. — Nécessité de prendre Nice et la Savoie. — La politique de la Providence.

L'assistance demandée par l'Autriche à la Confédération germanique est le plus éloquent et le plus irrécusable bulletin de la victoire française. En deux mois, une grande et valeureuse armée, parfaitement munie, se voit brisée sur un terrain qui était comme son champ d'école et de manœuvre ; elle est déjouée, rompue, défaite, acculée dans ses forteresses, incapable de s'y défendre seule, et le prestige de ces fameux remparts est déjà perdu comme le prestige des drapeaux ; en deux mois l'Italie est aux mains des Français ! Voilà ce que confesse lui-même un ennemi fier et brave, et qui ne se retirera pas sans honneur de la lutte où il a été si malheureux. Il y a eu du côté vainqueur, dans ce prompt et immense résultat, beaucoup de talent militaire, beaucoup de talent politique, et ce qu'il faut avoir encore et dont personne n'est assuré, beaucoup de bonheur. Il ne suffisait pas que nos soldats fussent vaillants et leur général habile ; au milieu des circonstances de cette guerre, sous tant de regards jaloux, il fallait encore que l'Empereur fût heureux ; il l'a été.

Indépendamment de ce que Dieu peut y mettre, pour

des raisons à lui connues et qui demeurent plus ou moins longtemps son secret, ce bonheur s'explique, comme autre chose, par les qualités de l'homme heureux. Une des qualités de l'Empereur, qualité particulièrement rare en ce temps, c'est de savoir ce qu'il veut. L'ennemi a hésité, les neutres ont hésité, faisant tous beaucoup de discours. Au milieu de ces hésitations, il a marché d'un pas ferme dans ces plans hardis qui sont toujours déclarés et qui restent toujours un mystère, et il est arrivé. Être né avec ce don de voir et de vouloir, c'est ce que l'on appelle avoir une *étoile*. Dieu donne cette étoile à certains ouvriers, pour certaines grandes œuvres qu'il tourne ensuite à ses desseins. Ces ouvriers de Dieu, sans connaître ce que Dieu se réserve, se sentent poussés et emportés vers le but que Dieu veut atteindre. On rapporte qu'avant de partir, l'Empereur a dit : « Je ferai la paix sur le Mincio ou je la ferai à Vienne. » Arrivé sur le Mincio, il donne à l'ennemi le loisir d'acheminer les choses vers la paix. C'est un acte d'humanité, c'est aussi un acte de grande politique. Aux yeux du monde entier, sans contestation aucune, la paix est dans ses mains. Le monde tout entier, menacé de la guerre, désire la paix. La France, qui ne s'était pas portée volontiers à cette guerre, sait gré à l'Empereur d'avoir conduit ses armes de telle sorte qu'elle ajoute à sa gloire en désirant aussi la paix. L'Empereur est l'arbitre du monde, il peut en être le bienfaiteur. Si cependant la paix ne lui est pas demandée suivant des vues que l'opinion lui reconnaîtra le droit de faire prévaloir, alors il continue la guerre avec le concours de l'opinion ; et sans avoir rien perdu de ses avantages en Italie, il est prêt sur le Rhin. Ce surcroît d'affaires serait loin d'abattre chez nous les courages. Les dispositions sont plus générales à passer le

Rhin qu'à passer les Alpes. L'on peut, d'une certaine manière, trouver en France des Autrichiens ; il serait aussi difficile d'y trouver des Prussiens que des Anglais.

Nous n'avons nullement la prétention d'entrevoir les conditions de la paix. On peut espérer beaucoup de la modération de l'Empereur. Il faut prier Dieu d'inspirer à l'Autriche et au reste de l'Europe la sagesse. A vrai dire, il nous semble que le canon de Solferino a fait naître partout des dispositions raisonnables.

L'Autriche n'a plus d'espoir en Italie. Un traité peut lui laisser quelque chose ; une bataille perdue devant Vérone ne lui laisserait rien et ouvrirait la route de Vienne. Cette bataille, le secours de la Confédération germanique ne saurait l'empêcher. L'Empereur l'a sous la main et peut la gagner du 15 au 20 août. La situation de l'Autriche en Allemagne n'en serait pas améliorée, et la Hongrie est déjà difficile à tenir. De son côté, la Prusse rencontrerait dans notre armée du Rhin un redoutable désir d'égaler l'armée d'Italie, et sa landwehr et sa landsturm auraient un cruel apprentissage à faire avant que leur valeur connue leur permît de soutenir le choc de ces régiments toujours jeunes et toujours expérimentés. Ces considérations ne peuvent pas échapper à des politiques qui, depuis quelques mois, se sont montrés si prudents. On peut prévoir que la participation de l'Allemagne à la guerre y ferait entrer aussi la Russie du côté de la France, et que la participation de l'Angleterre y amènerait encore les États-Unis du côté de la Russie. Entre les États-Unis et la Russie, il existe une amitié qui s'est montrée assez clairement pendant la guerre de Crimée, et que n'affaiblirait pas, sans doute, l'éventualité d'enlever le Canada à l'Angleterre et Cuba

à l'Espagne, à qui Gibraltar et une part du Maroc pourraient servir de compensation. L'Angleterre, toujours préoccupée des Indes, quoi qu'elle en dise, n'est pas restée neutre par de purs motifs d'humanité. Au fond, elle n'a plus toutes les prétentions qu'elle affiche encore sur le règlement des affaires du monde. Si la France, la Russie et les États-Unis sont d'accord, le blocus continental est fait, et sans qu'il soit besoin d'emporter les *murailles de bois* (qui pourraient néanmoins n'être pas à l'abri d'un assaut), l'Angleterre est dévorée par ses propres machines, affamées en rien de temps. Voilà une possibilité qui engagera l'Angleterre à maintenir sa neutralité et même à travailler pour obtenir la neutralité des autres nations, avec autant d'énergie qu'elle en a mis dans l'affaire du docteur Bernard à maintenir son précieux droit d'hospitalité.

L'obstacle le plus sérieux au rétablissement de la paix, c'est le Piémont, ou plutôt M. de Cavour. Par ambition personnelle, ou par frénésie de sectaire, ou par besoin de se faire absoudre d'avoir précipité son petit pays dans des affaires où il a dépensé tant d'or et tant de sang, et probablement par tous ces motifs à la fois, cet homme d'État, doué d'ailleurs d'audace et d'obstination, veut se voir à la tête d'un véritable royaume italien, prépondérant dès son origine, bientôt tout à fait dominateur. L'influence excessive que l'on a reprochée à l'Autriche en Italie, passerait tout entière, et encore accrue, au Piémont, agrandi de la Lombardie, de la Vénétie et des duchés de Parme et de Modène.

Ces prétentions sont formellement exprimées dans les récentes circulaires de M. de Cavour aux agents diplomatiques de la Sardaigne. Elles sont développées

dans un très-curieux article publié hier par le *Journal des Débats*. Nous ne serions pas surpris que ce *factum* fût sorti de la plume même de M. de Cavour. Personne ne serait à ce point au courant de ses secrets et n'en parlerait avec cette complaisance ; aucun écrivain français surtout ne mettrait si complétement de côté l'intérêt de la France.

Dans les combinaisons de M. de Cavour, la France, ayant créé le royaume d'Italie, se retire purement et simplement, emportant les remerciements du nouveau roi et la reconnaissance des Lombards, des Vénitiens, des Parmesans et des Modenois, heureux d'être devenus Piémontais.

Nous craignons que cela ne semble un peu difficile, un peu chiche et un peu imprudent.

Créer en Italie, après y avoir détruit l'Autriche, une nouvelle Autriche, avec cette seule différence qu'elle serait plus puissante, et par-dessus le marché révolutionnaire et probablement bientôt schismatique, c'est un plan qui ne semble pas devoir établir la paix en Italie, et qui, suivant nous, n'offrirait de sécurité ni à la France ni à l'Allemagne.

En Italie, tout ce qui n'appartiendra pas à la Révolution et tout ce qui ne voudra pas tendre au schisme, sera nécessairement persécuté. Ni la Toscane, qui échappe pour le moment, ni Naples, ni surtout le Pape, ne sont en assurance ; et bientôt toute la péninsule devra, de façon ou d'autre, s'unifier sous la main prépondérante du Piémont. Dans le *factum* publié par le *Journal des Débats*, M. de Cavour abandonne les Romagnes. Oui, mais si elles veulent « se donner, » qui les retiendra ?

Et cette Italie, tout à la fois unifiée et révolutionnaire, quelles garanties offre-t-elle, d'un côté à l'Allemagne, de

l'autre à la France ? « Le cabinet de Saint-Pétersbourg, « qui ne dissimule point ses sympathies pour le gouver- « nement piémontais, dit le *factum* sarde, reconnaît la « nécessité de créer au nord de l'Italie un grand royaume « qui servirait de barrière entre la France et l'Autriche. » Cela se conçoit parfaitement de la part du cabinet de Saint-Pétersbourg, surtout s'il est assuré des sympathies réciproques du cabinet de Turin et s'il lui achète un poste dans la Méditerranée. Mais une *barrière* qui est en même temps *un grand royaume*, possède naturellement la faculté de s'ouvrir quand elle veut, comme elle veut, à qui elle veut; et il en résulte que tantôt l'Allemagne, tantôt la France, n'ont plus de barrière.

Il faut prendre garde à la politique traditionnelle du Piémont, politique de marchandage, toujours au plus offrant. M. Hugo l'a ridiculement mais brièvement et exactement dépeinte :

La Savoie et son duc sont pleins de précipices!

Donc, au Piémont aussi, s'il doit être agrandi, il faut des barrières, et son agrandissement n'est acceptable, soit pour la France, soit pour l'Autriche, qu'à cette condition. Il est toujours prudent de ne pas compter sur la reconnaissance des individus ; il est essentiel de ne point compter sur celle des peuples, qui ne se trouvent jamais engagés à cet égard envers personne, ni homme, ni dynastie, ni nation. Et nous sommes en un temps où, plus que jamais, la politique se montre ingrate ! Nous n'avons pas à dire ce que l'Autriche doit désirer et ce que l'Allemagne peut demander du côté de l'Italie piémontaise. Quant à la France, il nous semble qu'elle pourrait amèrement regretter un jour d'avoir fondé *le royaume d'Italie*, s'il

était possible d'en ouvrir la porte sur elle ou de la lui fermer sans sa permission. Personne ne pourrait l'accuser d'avoir fait une conquête, parce qu'elle se donnerait une muraille. M. de Cavour justifie ses prétentions au royaume d'Italie, par la raison que ce royaume serait « naturellement indiqué par la configuration géographique et par « l'unité de race, de langue et de mœurs. » Cette raison nous donne Nice et la Savoie.

Il y a un autre point qui intéresse davantage la France. Par la conduite des agents piémontais en Lombardie, à Modène et dans la Romagne, il est évident que les tendances du Piémont sont schismatiques. On ne profite pas des occasions qui se présentent, on les cherche, on se hâte. Déjà cette âpreté de sectaire a créé des complications à l'action de la France; elle lui en créera davantage. Pour peu qu'elle soit encore tolérée, elle ne deviendra guère moins nuisible en France qu'en Italie. La Révolution s'en félicite et les catholiques en sont inquiets, mais la Révolution est ingrate et les catholiques sont persévérants. La paix perdrait à leurs yeux beaucoup de son prix, la France y laisserait beaucoup de sa gloire, si le Saint-Père et la religion devaient rester en proie au fanatisme d'incrédulité qui agite le Piémont. Sous ce rapport surtout, il nous paraît essentiel de réduire les exorbitantes prétentions de M. de Cavour, et de l'obliger à vouloir, comme tout le monde, la paix et les conditions de la paix.

Nous ne saurions abandonner ce sujet sans faire relire à nos lecteurs les admirables considérations de Bossuet sur le gouvernement de la Providence. Il nous semble que ces paroles si hautes renferment la seule lumière qui puisse éclairer suffisamment les circonstances où se trouve aujourd'hui l'Europe :

« Ce long enchaînement des causes particulières qui font et défont les empires dépend des ordres secrets de la divine Providence. Dieu tient du plus haut des cieux les rênes de tous les royaumes, il a tous les cœurs dans sa main : tantôt il retient les passions, tantôt il leur lâche la bride ; et par là il remue tout le genre humain.

« Veut-il faire des conquérants : il fait marcher l'épouvante devant eux, et il inspire à eux et à leurs soldats une hardiesse invincible. Veut-il faire des législateurs : il leur envoie son esprit de sagesse et de prévoyance ; il leur fait prévenir les maux qui menacent les États et poser les fondements de la tranquillité publique.

« Dieu connaît la sagesse humaine, toujours courte par quelque endroit ; il l'éclaire et étend ses vues, et puis il l'abandonne à ses ignorances ; il l'aveugle et la précipite, il la confond par elle-même ; elle s'enveloppe, elle s'embarrasse dans ses propres subtilités, et ses précautions lui sont un piége.

« Dieu exerce, par ce moyen, ses redoutables jugements selon les règles de sa justice toujours infaillible. C'est lui qui prépare les effets dans les causes les plus éloignées, et qui frappe ces grands coups dont le contre-coup porte si loin ; quand il veut lâcher le dernier et renverser les empires, tout est faible et irrégulier dans les conseils.

« Mais que les hommes ne s'y trompent point ; Dieu redresse quand il lui plaît le sens égaré ; et celui qui insultait à l'aveuglement des autres, tombe lui-même dans des ténèbres plus épaisses, sans qu'il faille souvent autre chose, pour lui renverser le sens, que ses longues prospérités.

« C'est ainsi que Dieu règne sur tous les peuples. Ne parlons plus ni de hasard, ni de fortune, ou parlons-en seulement comme d'un mot dont nous couvrons notre ignorance. Ce qui est hasard à l'égard de nos conseils incertains, est un dessein concerté dans un conseil plus haut, c'est-à-dire dans ce conseil qui renferme toutes les causes et tous les effets dans un même ordre. De cette sorte, tout concourt à la même fin, et c'est faute d'entendre le tout, que nous trouvons du hasard ou de l'irrégularité dans les rencontres particulières.

« Par là se vérifie ce que dit l'Apôtre : « Dieu est heureux et le seul puissant, Roi des rois et Seigneur des seigneurs. » Heureux, dont le repos est inaltérable, qui voit tout changer sans changer lui-même, et qui fait tous les changements par un con-

seil immuable ; qui donne et qui ôte la puissance ; qui la transporte d'un homme à un autre, d'une maison à une autre, d'un peuple à un autre, pour montrer qu'ils ne l'ont tous que par emprunt et qu'il est le seul en qui elle réside naturellement.

« C'est pourquoi tous ceux qui gouvernent se sentent assujettis à une force majeure. Ils font plus ou moins qu'ils ne pensent, et leurs conseils n'ont jamais manqué d'avoir des effets imprévus. Ni ils ne sont maîtres des dispositions que les siècles passés ont mises dans les affaires, ni ils ne peuvent prévoir le cours que prendra l'avenir, loin qu'ils le puissent forcer. Celui-là seul tient tout en sa main qui sait le nom de ce qui est et de ce qui n'est pas encore, qui préside à tous les temps et prévient tous les conseils.

« En un mot, il n'y a point de puissance humaine qui ne serve malgré elle à d'autres desseins que les siens. Dieu seul sait tout réduire à sa volonté. C'est pourquoi tout est surprenant, à ne regarder que les causes particulières, et néanmoins tout s'avance avec une suite réglée.

« Pendant qu'on voit tomber les grands empires, presque tous d'eux-mêmes, et qu'on voit la religion se soutenir par sa propre force, on connaît aisément quelle est la solide grandeur, et où un homme sensé doit mettre son espérance (1). »

Bonté de Dieu, qui a donné la sagesse et la majesté de cette solide espérance au plus humble des mortels qui croit en lui !

(1) *Disc. sur l'Hist. univ.*

UNE ENQUÊTE SUR LE 2 DÉCEMBRE.

— 10 JUILLET 1859 —

A propos des récits sur les événements de Pérouse.

Il y a de grandes affinités d'opinion, de génie et de style entre le *Siècle* et la *Patrie*. Ils s'accordent tout à fait en religion pratique, et se prêtent main-forte contre le gouvernement de l'Église, qu'ils calomnient avec la même ardeur et les mêmes répugnantes affectations de respect. Ils donnent présentement le même crédit à l'enquête des Toscans touchant les prétendues atrocités commises par les soldats pontificaux qui les ont chassés de Pérouse. Nous leur offrons à tous deux une enquête du même genre, un récit des atrocités imputées par les républicains français aux soldats français qui les ont battus à Paris, en décembre 1851. Ce tableau était promis à la *Patrie* spécialement, parce qu'elle est gouvernementale : elle le lira avec d'autant plus d'intérêt qu'il est dû aux amis de ses amis du *Siècle*, et ces derniers pourront lui certifier l'exactitude des citations qui vont suivre. Nous les tirons d'un document assez difficile à se procurer en France, malgré la facilité avec laquelle s'introduisent les livres imprimés en Belgique. Mais le *Siècle* nous a lui-même appris qu'il recevait les écrits des réfugiés ; il a sans doute conservé celui dont nous allons nous servir.

Il est intitulé : ENQUÊTE SUR LE 2 DÉCEMBRE ET LES FAITS QUI LE SUIVENT. *Premier cahier, le coup d'État à Paris. — Bruxelles,* 1852. *Imprimerie de A. Labroue et Compagnie.* Nous ne possédons que ce premier cahier. Il comprend 54 pages en caractères microscopiques, contenant la matière d'un volume ordinaire. Point de nom d'auteur. Le rédacteur anonyme dit qu'il écrit dix mois après les événements. Son style n'est pas d'une brute ; il est assez courant, presque calme, sauf quand il cite un certain livre de M. Hugo, dont il fait d'ailleurs grand usage. Il parle en nom collectif :

« Il n'y a parmi nous ni légitimistes, ni orléanistes, ni républicains. Nous sommes des témoins qui viennent déposer de ce qu'ils ont vu et de ce qu'ils savent devant la conscience de leur pays. Ce livre n'est pas autre chose que le procès-verbal d'une enquête ouverte le 2 décembre. Un crime immense a été commis ; la justice l'a laissé passer en s'inclinant devant les coupables. Nous suppléons à son silence et à son inaction. »

Viennent ensuite de très-amples serments de ne dire que la vérité. La main sur la conscience, l'honneur invoqué, Dieu attesté, rien n'est omis ; et si l'on ne nomme pas les témoins qui ont déposé dans « l'enquête, » c'est uniquement pour ne pas les exposer à la fureur du tyran. Assurément, le *Siècle* et la *Patrie* n'en demanderont pas davantage aux honnêtes gens de Pérouse, qui n'en diront pas moins.

Le premier chapitre est intitulé : « Les hommes du 2 décembre. » Militaires et civils, chacun a son paragraphe. Avant que le ministre du Saint-Père, « Antonelli, » comme dit la plume épicée de M. Delamarre, eût été passé à l'encre pure et vengeresse de M. About, peu de personnages publics avaient été arrangés de cette façon. Il y a

même des ingrédients qui manquent à l'encre de M. About. On n'a pas dit que le Cardinal Antonelli, étant derrière le Pape, à la messe, eût coupé un gland d'or du trône et l'eût mis dans sa poche. C'est une des moindres peccadilles de jeunesse alléguées contre l'un des « hommes du 2 décembre. » Il y a infiniment mieux que cela contre la maturité de la plupart des autres. Et voilà comme les auteurs de l'enquête française posent tout de suite les héros de la scène, avec un talent auquel les auteurs de l'enquête de Pérouse ne s'élèveront que plus tard. Si le général Kalbermatten prend Bologne, nous espérons que dans l'enquête qui suivra, on l'accusera d'avoir volé le dôme de Saint-Pierre, ou tout au moins la mosaïque de la Transfiguration.

Les chapitres suivants décrivent l'arrestation des représentants du peuple et les autres mesures prises pendant la nuit pour assurer le coup d'État. L'*enquête* fait remarquer qu'on occupa militairement les bureaux et les imprimeries de tous les journaux, à l'exception de la *Patrie*, du *Constitutionnel* et du *Journal des Débats*. Hélas! on ne daigna pas non plus craindre la résistance de l'*Univers*. Les « hommes du 2 décembre » sont repris là, et injuriés de nouveau, particulièrement les généraux, accusés de s'être *vendus*. Saint-Arnaud, qui a gagné la bataille de l'Alma; de Lourmel, mort à Sébastopol; Espinasse, mort à Magenta; Forey, Canrobert, etc., aucun n'est épargné. Quant aux soldats, « tout le monde a remarqué leur état d'ivresse. » On commence aussi à voir les actions illustres des députés rouges, notamment de M. Hugo, qui fait plusieurs belles harangues et *dicte* plusieurs belles proclamations. Il est question aussi des proclamations du Gouvernement, et surtout de celle où il était dit que qui-

conque tenterait de construire une barricade, serait sur-le-champ FUSILLÉ, en grosses lettres. Ces détails laissent déjà loin tout ce que l'on sait dire de Pérouse ; mais il faut arriver au moment de la lutte, au 4 décembre.

Le récit de la journée commence par une proclamation de M. Victor Hugo à l'armée. Il l'exhorte en fortes antithèses à désobéir au Président et à le livrer à la loi :

« Soldats ! c'est un faux Napoléon. Un vrai Napoléon vous ferait recommencer Marengo; lui, il vous fait recommencer Transnonain. »

Le diagnostic s'est mal vérifié, et la prédiction ne s'est pas trouvée juste. Il ajoute ces paroles :

« Tournez vos yeux sur la vraie fonction de l'armée française. Protéger la patrie, propager la Révolution, délivrer les peuples, soutenir les nationalités, affranchir le continent, briser les chaînes partout, défendre partout le droit, voilà votre rôle parmi les armées d'Europe; vous êtes dignes des grands champs de bataille. Soldats ! l'armée française est l'avant-garde de l'humanité..... »

Mais que faire entendre à des soldats qu'on avait méchamment grisés d'eau-de-vie pour les rendre sourds à l'éloquence et les entraîner au crime?

« Un nouveau plan, dit l'enquête, a été arrêté à l'Élysée. On veut laisser les représentants républicains s'engager dans la lutte, dans l'*espoir d'obtenir un massacre général*. Les complices tiennent à compromettre l'armée et à lui faire partager la responsabilité de l'attentat. *Les distributions d'argent, de vin, d'eau-de-vie* recommencent. Beaucoup de marchands de vin *sont payés en pièces d'or par les soldats.* »

Voilà, d'après l'*enquête*, le secret du dévouement des

généraux et du courage et de la discipline des soldats français au 2 décembre ! Les petits copistes qui diffament aujourd'hui les troupes pontificales n'osent pas dire davantage, ni même autant. Mais où ils sont tout à fait surpassés, c'est dans le détail des faits. On ne voit qu'officiers anonymes brûlant la cervelle à des passants anonymes aussi, et que soldats s'amusant à mutiler les cadavres. Il est grandement question de femmes et d'enfants tués à Pérouse ; cela est raconté platement et sans tournure : écoutez ce qui suit, et reconnaissez la supériorité d'un commissaire d'enquête qui a travaillé dans la littérature. Nous nous contentons de copier, c'est le rédacteur qui souligne :

« En différents endroits, on a vu les soldats, abrutis par la boisson, *s'exercer au tir*, prenant pour *cible* des passants. Une femme, conduisant un enfant par la main, traversait la rue Montmartre, vers l'église Saint-Eustache, pour aller chercher quelques provisions. A quelque distance se trouvait un peloton de chasseurs de Vincennes. L'un de ces misérables désigne cette femme à quelques camarades, et *voulant leur prouver son adresse*, il l'ajuste. Le coup part, la femme tombe. Jaloux de ce *succès*, un autre chasseur ajuste l'enfant, qui tombe mortellement frappé sur le cadavre de sa mère. Des actes de cette nature, dont beaucoup de témoins sont prêts à déposer dès qu'il y aura une justice en France, ont été accomplis dans plusieurs quartiers. »

Ce tableau principal est entouré d'épisodes dans le même goût :

« Une véritable armée de sergents de ville fouille toutes les rues, arrête, frappe ou massacre les passants, sans distinction de rang, d'âge ou de sexe.» — « Sur le boulevard, près du Gymnase, le citoyen Xavier Durrieu voit des groupes de citoyens repoussés brutalement et frappés par des soldats et des sergents de ville. Un cri déchirant se fait entendre tout à coup : on fusille une femme sur laquelle on a trouvé une proclamation ! »

Une proclamation est faite par les représentants du peuple « insultés, traqués, arrêtés, *assassinés* par l'infâme « police de Bonaparte. » On lit avec surprise la signature de quelques-uns de ces assassinés, encore vivants aujourd'hui et disposés à vivre longtemps. L'un d'eux, M. Émile de Girardin, avait son *idée* ce jour-là comme les autres jours. Il proposait que tous les représentants se fissent arrêter et qu'on suspendît entièrement la vie industrielle jusqu'à la chute de l'usurpateur. L'élément comique se glisse dans toutes les tragédies humaines !

L'*enquête* sur le *Deux décembre* est déjà plus riche que les premiers récits des évadés de Pérouse, mais ce n'est rien encore. Les bons témoins que l'on vient d'entendre ont réservé leur imagination pour la journée du 4. Voici le premier paragraphe de cette dernière partie, de ce bouquet :

« Dès le matin, de sinistres bruits circulent dans tout Paris. Pendant la nuit, de *fréquentes détonations* ont été entendues par les habitants des quartiers qui *avoisinent le Champ-de-Mars, les quais et la Préfecture de police.* Des cris et des gémissements ont succédé aux coups de fusil. La population apprend ce qui s'est passé. Des *fusillades en masse ont été exécutées en ces différents endroits ;* un grand nombre de citoyens, arrêtés le 2 et le 3 décembre, ont été *froidement massacrés.* Combien de victimes sont tombées sous les coups des soldats de Bonaparte ? C'est ce qu'il nous a été impossible de connaître, jusqu'à ce jour, avec exactitude. Un voile épais couvre ces massacres nocturnes. Si nous en croyons quelques *historiens,* HUIT CENTS PERSONNES ENVIRON auraient succombé dans ces atroces tueries. »

Tel est le début de la relation du 4 décembre, et tout va *crescendo* et *rinforzando* jusqu'à la fin, suivant les prescriptions de l'art. C'est ici que, pour soutenir son génie épuisé, le narrateur emploie la voix de M. Hugo.

La manœuvre décisive, précédemment indiquée par le général Changarnier, qui coupa l'émeute sur le boulevard, est peinte comme un carnage médité, voulu, provoqué par le machiavélisme de l'Élysée, et on l'appelle le *massacre des passants*. On tue tout :

« Les morts jonchent la chaussée. Des jeunes gens tombent le cigare à la bouche; des femmes en robe de velours sont tuées roide par les biscaïens ; deux libraires sont arquebusés au seuil de leur boutique, sans savoir ce qu'on leur veut; le bazar est criblé d'obus et de boulets ; l'hôtel Sallandrouze bombardé, la Maison d'Or mitraillée, Tortoni pris d'assaut. »

Ce passage est de M. Hugo ; on l'a reconnu à ces deux libraires tués « sans savoir ce qu'on leur veut. » Dans le détail, l'enquête s'applique à montrer les soldats massacrant de préférence les passants inoffensifs et les tuant par plaisir. On voit reparaître les gens qui servent de cible, les enfants, les femmes et les vieillards percés de coups de fusil, lardés au sabre et à la baïonnette. Un huissier reçoit treize balles dans le corps pendant qu'il demande grâce à genoux ; un vieillard de quatre-vingts ans, « trouvé on ne sait où, » est fusillé sur un monceau de cadavres, ce qui fait rire les soldats. Il y a cent épisodes de ce genre, plus atroces les uns que les autres, et qui mettent nos soldats au-dessous des bêtes les plus féroces et les plus viles. Il y a des infamies pires encore :

« — Partez, disent des officiers aux citoyens inoffensifs qui leur demandent protection. A cette parole, ceux-ci s'éloignent bien vite et avec confiance ; mais ce n'est là qu'un mot d'ordre qui signifie *mort* ; et, en effet, à peine ont-ils fait quelques pas qu'ils tombent à la renverse.... — Un capitaine, les yeux hors de la tête, crie aux soldats : Pas de quartier ! Un chef de bataillon vocifère : Entrez dans les maisons et tuez tout !... »

On raconte que quelques soldats, à Pérouse, ont volé

un Américain. Cela peut-être ; nous attendrons pour en être convaincu d'autres preuves que la parole de l'Américain et celle des Toscans. Il en a été dit autant des soldats du 4 décembre :

« Un caissier va rue Bergère toucher un effet, revient avec de l'argent, est tué sur le boulevard. Quand on releva son cadavre, il n'avait plus sur lui ni sa montre, ni sa bague, ni la somme d'argent qu'il rapportait... Maîtres de la rue Rambuteau, les soldats entrent dans les maisons et saccagent l'intérieur des appartements et les magasins de cette rue opulente. »

Ces faits et cent autres sont rapportés par M. Hugo, et l'on y reconnaît son imagination. Elle se montre mieux encore dans la description d'une orgie de vin, qu'il mêle à cette orgie de sang :

« Vers onze heures du soir, quand les bivouacs furent dressés partout, M. Bonaparte permit qu'on s'amusât. Il y eut sur le boulevard comme une fête de nuit. Les soldats riaient et chantaient... des tables étaient dressées dans les bivouacs; officiers et soldats y buvaient. La flamme des brasiers se reflétait sur les visages joyeux. Les bouchons et les capsules blanches du vin de Champagne surnageaient sur les ruisseaux rouges de sang. De bivouac à bivouac, on s'appelait avec de grands cris et des plaisanteries obscènes. On entendait le choc des verres et le bruit de bouteilles brisées. Çà et là, dans l'ombre, une bougie de cire jaune ou une lanterne à la main, des femmes rôdaient parmi des cadavres, regardant l'une après l'autre ces faces pâles, et cherchant, celle-ci son fils, celle-ci son père, celle-là son mari.... »

A la fin, on fait le compte des morts :

« Un officier supérieur (anonyme) a fait l'aveu que le chiffre des morts, *rien que sur les boulevards*, devait s'élever à *plus de douze cents*. Nous appuyant sur un grand nombre de témoignages (anonymes), nous avons la conviction que ce chiffre a été *de beaucoup dépassé*. Quant aux assassinats commis en dehors des boulevards, ils échappent *à toute évaluation*. »

Après avoir raconté la prise de la dernière barricade, rue du Cadran, « où plus de cent cadavres mutilés mar- « quèrent le passage de ces soldats excités au meurtre « par l'exemple et la voix de leurs chefs, » l'*enquête* est terminée par ces mots :

« Ainsi s'accomplit le coup d'État de l'homme que la magistrature de France complimente et que le clergé encense depuis dix mois. »

Ainsi, ajouterons-nous, après dix mois de réflexions, le parti qui avait surpris la France en février 1848, et qui, après quatre années de folies et de menaces, vaincu par le mépris et la crainte qu'il inspirait, se l'était laissé reprendre en une nuit ; ainsi ce parti se vengeait en diffamant l'armée et la France. Il multipliait, il multiplie encore des pamphlets sordides, dans le genre de celui que nous venons d'analyser ; il en inonde l'Europe, cherchant partout à susciter des séditions qui lui rendent le pouvoir, et ne refusant pas même le concours des assassins, dont ses écrits enflamment et justifient d'avance la brutalité.

C'est ce même parti qui fait des enquêtes sur sa défaite à Pérouse, ou plutôt qui fait la même enquête que toujours, échafaudant les mêmes mensonges et les mêmes infamies dans le même but. Tout ce qui le réprime est inique. Il a une vieille haine contre tous les gouvernements, contre toutes les magistratures ; il n'honore que les soldats qui mettent la crosse en l'air devant lui, qui trahissent leurs princes et font déserter leur drapeau.

Nous ne savons pas ce que la *Patrie*, qui n'a point reçu de garnison le 2 décembre, pense aujourd'hui du droit du Président sur les institutions républicaines. Nous croyons qu'en cela elle se sépare du *Siècle*. Dans tous les

cas, elle nous accordera bien encore que le droit du Pape sur Pérouse était pour le moins aussi certain que celui dont le Président s'est emparé. Le Pape pouvait donc très-légitimement rétablir son autorité. Il l'a fait par la force, après avoir essayé inutilement de la douceur. S'il est regrettable que la force ait dû intervenir, la faute en est à ceux qui l'ont rendue nécessaire, et il serait infiniment plus regrettable ou que la force eût manqué, ou qu'elle eût été vaincue. Lorsque la force régulière et légitime fait défaut, c'est une autre force qui triomphe, et celle-ci ne permet point que l'on fasse d'enquête sur ses œuvres, ou n'en prend nul souci. Et quant à la véracité des enquêtes qu'elle a coutume de faire elle-même contre ses vainqueurs, ce que l'on vient de lire suffit pour édifier là-dessus les gens de bonne foi. Nous espérons que la *Patrie* ne parlera plus des atrocités de Pérouse. Si le *Siècle* veut en parler encore, nous lui rappellerons les *enquêtes* faites par les journaux socialistes après les journées de Juin contre le *boucher* Cavaignac ; il verra qu'ici encore l'imagination étrusque est fort distancée.

AVERTISSEMENT DONNÉ AU JOURNAL.

(Publié dans le numéro du 12 juillet).

L'an mil huit cent cinquante-neuf, le douze juillet, à dix heures du matin,

Nous, Charles-Gabriel Nusse, commissaire de police de la ville de Paris, officier de police judiciaire, auxiliaire de M. le procureur impérial,

Avons notifié à MM. Taconet, gérant du journal l'*Univers*, et Louis Veuillot, rédacteur,

Dans les bureaux du journal, situés rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 13, en parlant à M. Taconet,

L'arrêté dont la teneur suit :

Le ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur,

Vu l'article 32 du décret organique sur la presse du 17 février 1852 ;

Vu le premier avertissement officiel donné au journal l'*Univers* à la date du 26 mars 1857 ;

Vu l'article publié par cette feuille dans son numéro du 10 juillet 1859, sous la signature Louis Veuillot, et commençant par ces mots : « Il y a de grandes affinités. »

Considérant que cet article donne une publicité coupable à des pamphlets imprimés à l'étranger et qui contiennent les attaques les plus odieuses contre le peuple français, le Gouvernement, la religion et l'armée ;

Considérant que les extraits de ces publications insérés

dans l'*Univers* sont de nature à exciter la haine entre la population et l'armée, unies dans un sentiment commun d'ordre et de gloire nationale ;

Considérant enfin que le même article contient une attaque et un outrage contre l'origine du pouvoir que l'Empereur a reçu du suffrage universel,

Arrête :

Art. 1er. Un deuxième avertissement est donné au journal l'*Univers*, dans la personne de M. Taconet, gérant, et de M. Louis Veuillot, signataire de l'article.

Art. 2. M. le préfet de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 11 juillet 1859.

Signé : Duc de Padoue.

Pour amplication :

Le conseiller d'État en mission,

A. de La Guéronnière.

Et pour que MM. Taconet et Louis Veuillot n'en ignorent, nous leur avons laissé la présente copie.

Ch. Nusse.

Cet avertissement étonna le public, et l'on y remarqua surtout le contre-seing de M. Arthur de la Guéronnière, qui avait fait une année auparavant, dans la *Patrie*, sous le nom de Brémont, une si vive campagne contre l'*Univers* (1).

La jurisprudence sur les avertissements ne permettant pas de les discuter, à peine de second avertissement, celui-ci fut publié

(1) Voy. t. IV, p. 30 et suiv.

purement et simplement. Cependant le rédacteur en chef de l'*Univers* crut de son droit et de son devoir d'adresser la lettre suivante à M. le duc de Padoue, alors ministre de l'intérieur :

PARIS, 13 juillet.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai publié sans observations l'avertissement qui m'a été donné hier ; j'ai craint que les observations ne fussent pas permises sur les avertissements comme elles paraissent l'être sur les *communiqués*, que l'on semblait vouloir mettre en usage, et dont l'*Univers* n'a pas obtenu le bénéfice.

Cependant je me crois en droit de protester devant Votre Excellence contre les motifs de cet avertissement, rédigés comme si l'on s'était principalement proposé d'égarer le public non-seulement sur l'article averti, mais sur toute les opinions et sur toute la conduite du journal.

Le grief « d'avoir donné une publicité *coupable* à un livre imprimé à l'étranger, » n'avait jusqu'ici été imputé à personne, quoique souvent commis. A mon égard, il n'est aucunement fondé : le pamphlet que j'ai cité est certainement coupable, mais je ne l'ai cité qu'avec mépris et pour donner une idée de l'audace du mensonge, le réfutant sans cesse par mes réflexions, par son absurdité même, et enfin par le but de mon article, qui était d'établir et de venger les droits des gouvernements contre la révolte armée.

J'ose dire que les journaux qui méritaient d'être avertis sont ceux qui, méconnaissant leur position quasi officielle, se sont accordés avec les révolutionnaires pour diffamer un gouvernement ami qui a défendu son droit, et de braves soldats qui ont fait honnêtement leur devoir.

M'imputer la pensée d'avoir voulu mettre la division entre le peuple et l'armée, d'avoir voulu outrager l'armée, le peuple, le gouvernement, la religion, c'est me reprocher précisément ce que je combats tous les jours depuis vingt ans dans la presse révolutionnaire. J'affirme avec toute l'énergie de ma conscience que je n'ai pas donné lieu à ce reproche et qu'aucun tribunal ne le ratifierait. Ici donc, monsieur le Ministre, non-seulement je proteste, mais je me plains. Je me plains d'un outrage gratuit à mon caractère et aux travaux de toute ma vie.

Le dernier motif de l'*avertissement* fait véritablement crier la bonne foi. On veut que j'aie attaqué les droits que l'Empereur tient du suffrage universel ! Le 4 décembre 1851, pendant que l'on se battait, je me suis prononcé le premier et seul dans la presse indépendante pour le coup d'État. Le rédacteur de l'*avertissement* aurait pu s'en souvenir (1). Alors le suffrage universel n'avait point parlé, et je ne l'ai point attendu. Depuis, je n'ai pas cessé de soutenir la nécessité et la légalité du régime impérial. C'est là ce qui m'a séparé d'un grand nombre de mes anciens amis, et ce qui plus que tout le reste a rendu l'*Univers* odieux à toute la presse des partis.

Permettez-moi d'ajouter, monsieur le Ministre, que l'avertissement, qui est un bon moyen de répression, deviendrait promptement impraticable si l'on en faisait souvent un pareil usage. On pourrait tuer ainsi deux ou trois journaux, non pas les plus redoutables, mais le frein se-

(1) M. A. de la Guéronnière, alors rédacteur du *Pays*, s'était prononcé avec zèle contre le Président et le coup d'État, et il avait poussé la vertu jusqu'à donner la démission d'un sien frère, sous-préfet. Il est vrai que ce zèle dura peu.

rait brisé. L'avertissement a la valeur d'un arrêt. Ceux qui le prononcent ne doivent pas oublier qu'ils jugent sans délai, sans débat, sans appel, et qu'il leur importe d'autant plus d'être justes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur le Ministre, etc.

LOUIS VEUILLOT.

ANNONCE DE LA PAIX.

— 12 JUILLET —

La dépêche suivante vient d'être affichée à la Bourse :

VALLEGGIO, le 11 juillet 1859.

L'EMPEREUR A L'IMPÉRATRICE.

« La paix est signée entre l'empereur d'Autriche et « Moi.

« Les bases de la paix sont :

« Confédération italienne, sous la présidence hono- « raire du Pape.

« L'empereur d'Autriche cède ses droits sur la Lom- « bardie à l'empereur des Français, qui les remet au roi « de Sardaigne.

« L'empereur d'Autriche conserve la Vénétie ; mais « elle fait partie intégrante de la Confédération italienne.

« Amnistie générale. »

Le canon des Invalides avait annoncé cette bonne et glorieuse nouvelle avant que les détails en fussent connus. Nous n'avons pas besoin de dire avec quels sentiments de bonheur et d'admiration elle a été accueillie. La joie de la paix est doublée par la manière dont l'Empereur l'a conclue, en dehors de ces prudents conseils qui s'apprêtaient à profiter du sang qu'ils ont laissé verser.

L'empereur d'Autriche ayant voix dans la Confédération italienne, les États de l'Église y seront sauvegardés.

Gloire aux deux empereurs catholiques, qui ont fait entre eux la paix du monde, et qui se réservent la protection de l'Église !

— MÊME DATE —

M. Havin explique dans le *Siècle* à quelles conditions il entend que la paix se fasse : nous reproduisons la fin de cet article, sans perdre le temps à le discuter (1).

« Ce que nous croyons pouvoir dire aux adversaires de la guerre d'Italie, aux spéculateurs politiques du lendemain, c'est qu'en dehors du programme annoncé à l'ouverture de la campagne, tout nous semble mensonge, tout doit être mensonge. Qu'un soldat autrichien reste officiellement en Italie, que la plus petite influence autrichienne y demeure, et tout serait à recommencer dans peu d'années ; le courage invincible de nos soldats, leur sang généreux versé auraient été inutiles, l'histoire nous apprend comment l'Autriche opère en matière de domination.

« Ainsi, *aucun Autrichien, aucune influence autrichienne en Italie*, voilà, selon notre opinion, qui, grâce au ciel, a beaucoup d'adhérents, voilà l'exécution stricte du programme français.

« Le corollaire de ce programme, c'est l'expulsion complète de tous ces petits princes qui, depuis 1815, étaient en complicité permanente avec l'Autriche pour l'absorption de l'Italie. Si on en tolérait un seul, il est évident que ses États deviendraient le foyer de la contre-révolution, non-seulement italienne mais même européenne.

« Quant au pouvoir pontifical, notre opinion est bien connue ; c'est selon nous un pouvoir qui ne devrait rien demander à la force matérielle : c'est sur les âmes que devrait s'exercer uniquement son empire. Nous croyons fermement que si la ville de Rome, comme ville libre, était garantie au Pape, que si cette

(1) Cet article du *Siècle* a une valeur historique. C'est le programme des suites de Villafranca, et la plume qui l'a écrit n'est certainement pas la plume lourde et maladroite du signataire.

grande cité était pour ainsi dire le palais du chef de l'Église catholique, que si une liste civile considérable lui était donnée par toute la chrétienté pour verser les trésors de sa charité sur tous les points du globe, la Papauté, disons-nous, serait plus grande, plus respectée ; et la religion, n'étant plus mêlée à toutes les misères des choses humaines, dominerait de toute sa hauteur les rois et les peuples.

« Nous n'avons pas l'espoir que notre opinion triomphe dans le prochain congrès ; mais si le Pape, dans le cas même où ses États seraient diminués, doit continuer à avoir un pouvoir temporel, le moment est venu d'appliquer les principes de la lettre célèbre que nous avons citée plus d'une fois : on ne peut plus différer la sécularisation du Gouvernement, la promulgation du Code civil, et, avant tout, la reconnaissance de la liberté de conscience, cette divine garantie que réclamèrent les premiers chrétiens dans Rome même, alors que leur croyance et leur foi étaient persécutées.

« Le règne des oppresseurs des États romains est fini. Les cardinaux, qui ont depuis dix ans compromis la popularité et l'autorité temporelle du Pape, n'ont plus que quelques jours à exercer un pouvoir qu'ils avaient rendu odieux. Nos armes n'ont pas seulement vaincu les Autrichiens, elles ont assuré le triomphe de la morale sublime sur laquelle repose le christianisme.

« Nous ne dirons que peu de mots de Naples ; des événements plus ou moins prochains décideront de ses destinées. Quand l'Italie sera libre, libre comme l'entend la France, il faudra bien que Naples subisse cette grande et douce loi de la liberté.

« On nous a accusés de favoriser outre mesure le Piémont, nous n'avons été que justes envers son valeureux roi, envers son libéral gouvernement. Si le Piémont a eu nos sympathies, c'est qu'il nous a semblé l'instrument italien par excellence de l'œuvre de la délivrance. Mais, qu'on le sache bien, nous sommes avant tout dévoués à cette grande œuvre, nous sommes avant tout dévoués à la politique française.

« Enfin, pour le dire en un mot, nous sommes depuis la trêve ce que nous étions auparavant, et le *Siècle*, dont les opinions n'ont jamais varié, défendra, en suivant les débats diplomatiques de l'Europe, la politique qui se trouvait engagée dans les batailles de Montebello, de Palestro, de Magenta, de Marignan et de Solferino, et qui se résume ainsi : indépendance de l'Italie,

expulsion complète des Autrichiens, sécularisation du gouvernement papal et établissement d'une constitution à Naples.

L. Havin. »

— 13 juillet 1859 —

Fin de la guerre. — Cession de la Lombardie, — Prétentions des puissances. — Devoirs du Piémont.

Paris était hier en fête ; la fête continue et redouble aujourd'hui. La population goûte profondément non-seulement la joie, mais la gloire de la paix ; gloire qui égale, qui surpasse presque celle de la guerre, et qui n'est troublée d'aucune inquiétude. Sans doute, il y aura des difficultés ; rien de ce que veulent faire les hommes, rien de bien, surtout, ne s'accomplit qu'avec labeur. Mais enfin la paix est conclue, glorieusement conclue ; elle met la France dans un rang incomparable, et celui qui l'a placée là saura l'y maintenir.

Nous voici hors de cette guerre, qui nous faisait tant craindre que la Révolution n'en profitât plus que la liberté. La guerre se termine au profit de la liberté italienne, sans aucune consécration des principes révolutionnaires, qui reçoivent, au contraire, par sa conclusion, un éclatant démenti. Subissant les conséquences de la guerre, qui est restée pour les empires ce qu'elle était jadis pour les individus, le jugement de Dieu, l'empereur d'Autriche cède à l'empereur ses *droits* sur la Lombardie. Il abandonne en roi ce qu'il a perdu comme roi : et l'empereur des Français, à son tour, donnant la Lombardie au roi de Piémont, son allié, dispose en roi de ce qu'il a ga-

gné comme roi. C'est la tradition monarchique toute pure. Il n'est pas question du droit de la révolte : ce n'est pas la Lombardie qui se donne ; elle est cédée par François-Joseph, elle est donnée par Napoléon. Le prétendu droit de 1848, invoqué par M. de Cavour, et qu'il prétendait tenir de la sédition, est nul et non avenu. Ainsi est brisée et anéantie l'ambitieuse espérance qui comptait se faire un titre valable de la félonie, et, à force de trahisons, se bâtir un fantôme d'empire, destiné à dégénérer promptement en anarchie. En affranchissant l'Italie de l'occupation étrangère, Napoléon n'a pas voulu que l'ordre légitime pût être renversé et que les populations qu'il délivrait tombassent sous le joug cent fois plus dur des séditieux, pour revenir bientôt sous la main de l'étranger. L'Italie est libre ; mais partout, en même temps que des gardiens de son indépendance, elle a des gardiens de la loi. Une amnistie générale la rouvre à tous les exilés ; mais ceux qui n'accepteraient pas la nouvelle vie qui leur est offerte et qui voudraient recommencer des entreprises désormais sans excuse, rencontreront la sévérité aussi légitime que nécessaire des tribunaux. Nous avouons que nous n'espérions pas ce résultat. Napoléon l'a su réaliser à force de courage, de génie et de bonheur.

A côté des prétentions des révolutionnaires s'en élevaient d'autres, non moins dangereuses, qu'il n'a pas su moins admirablement déjouer. C'étaient celles des Puissances. S'étant tenues, par une habileté peu chevaleresque, à l'écart de la guerre, où elles croyaient trouver leur compte, les puissances se proposaient d'intervenir dès qu'elles verraient ou la France ou l'Autriche assez affaiblie, et alors d'imposer la paix et de régler dans leur congrès, à la majorité des forces, les affaires de l'Italie. La

Prusse y tenait beaucoup, l'Angleterre extrêmement. Ces protestants se flattaient surtout d'introduire des améliorations capitales dans le gouvernement du domaine de saint Pierre, et nous en lisions tous les jours le programme, dressé par les journaux anglais. Les amis du principe monarchique redoutaient avec raison ce congrès où des souverains seraient traduits plutôt qu'appelés pour rendre compte à d'autres souverains, devenus en quelque sorte les avocats et les juges-commissaires de la Révolution contre la Souveraineté. Les catholiques se demandaient avec angoisse si le Saint-Père, refusant l'affront de comparaître, serait jugé comme contumax par ces hérétiques et ces incrédules, qui prétendraient disposer de ses inaliénables droits?

Mais, grâce à Dieu, ce congrès qui apparaissait comme la dernière et la plus redoutable conséquence de la guerre, ou n'aura pas lieu, ou ne se réunira que pour s'occuper de ce qui peut le regarder en dehors du droit essentiel des souverains. En traitant directement avec S. M. l'Empereur d'Autriche, notre Empereur a rendu au principe monarchique un service pour le moins égal à celui qu'il venait de rendre au principe de nationalité. Peuples et couronnes ont été affranchis du même coup. En même temps que la fierté française en est satisfaite, l'esprit français, il faut bien le dire, s'en amuse, et l'on recueille dans les rues plus d'un joyeux propos sur le désappointement du Prussien et de l'Anglais.

Nous espérons que personne en France n'aura la folie d'être désappointé comme ces bons compères, qui croyaient si bien tenir leur congrès. Hier encore, certains journaux nous traçaient des programmes à la prussienne et à l'anglaise pour le règlement des affaires en Italie et à Rome,

nous leur conseillons de sacrifier de bon cœur ce qui se trouve aujourd'hui biffé. La main qui a fait ces ratures a été plus sage que leur plume, elle a mieux installé et mieux garanti la liberté de l'Italie, mieux disposé toutes choses pour l'avenir de la France.

Quant à nous, malgré la visite inattendue et déplaisante que nous avons reçue hier (1), mettant de côté toute fausse pudeur, nous battons des mains dans la foule et nous nous déclarons contents. Aussi sincèrement que nous avons manifesté nos doutes et laissé voir nos alarmes avant et pendant la guerre, nous nous réjouissons du résultat de la guerre terminée. Puisque ce résultat ne répond pas à nos pronostics, nous sommes battus, cela est évident ; mais nous ne nous estimons pas battus d'une manière qui nous donne tout à fait tort et qui nous humilie sans retour. Il nous est agréable de n'avoir point poursuivi de sottes injures un noble et vaillant ennemi; il nous est agréable que cet ennemi ne soit point écrasé; il nous est agréable d'entrevoir le jour où les drapeaux catholiques de France, d'Autriche et d'Italie seront unis sur le même champ de bataille pour une de ces causes de Dieu dont le triomphe sauve et agrandit les civilisations. Nous tremblions que le résultat de la guerre ne fût une nation catholique de moins ; nous espérons maintenant qu'il pourra, au contraire, donner une nation catholique de plus. Dieu le veuille ! et puisse le Piémont y concourir, pour se relever aux yeux du monde du discrédit que la frénésie inepte de ses légistes et de ses révolutionnaires jette sur sa politique et fait rejaillir jusque sur la valeur de ses soldats ! Pendant que M. l'a-

(1) Celle de M. Nusse, l'huissier du ministère de l'Intérieur.

vocat Vigliani, l'illustre proconsul de Milan, permettait à ses sujets le noble divertissement de brûler l'effigie du Père commun de la famille catholique, les deux Empereurs catholiques, de leur propre conseil et sans appeler un tiers à leur conférence, donnaient au Pape la présidence honoraire de la Confédération italienne. Dieu tient entre ses mains le cœur des rois, et les événements prennent le cours qu'il veut, dans le moment où les hommes s'efforcent de lui en donner un autre ! La paix a été signée le jour de saint Pie, premier du nom, Pape et martyr. Ce jour-là, malgré le génie de M. de Cavour et la valeur de M. d'Azeglio, Bologne est rentrée dans l'obéissance du Saint-Père. Si M. de Cavour aime son pays, il le fera rentrer lui-même dans la communion des fidèles. Hors de là, le Piémont n'ira pas loin.

— MÊME DATE —

Réponse à la *Revue européenne*.

La *Revue européenne* publie *un mot aux catholiques, à propos de la question italienne,* que nous regrettons de n'avoir pas lu plus tôt. Ce mot est du 1er juillet : il n'a que dix jours, mais nous ne l'avons lu que le neuvième jour, le lendemain du dernier coup de télégraphe, et ce coup de télégraphe l'a fait beaucoup vieillir. Nous y trouvons néanmoins quelque chose à prendre et quelque chose à reprendre ; mais disons d'abord à qui nous parlons. La *Revue européenne* est nouvelle et peu connue.

Épouse, sœur ou fille, la *Revue européenne* tient de

près au *Moniteur* et fait ménage avec lui, d'où elle tire une autorité que ses talents affermiront. Son langage annonce des sentiments plus religieux que ceux du journal officiel et des goûts moins folâtres. Est-ce convenance de sexe, ou conviction assurée ? Nous ne le saurions dire encore. Nous ne voulons pas juger précipitamment une feuille de si bon lieu. Jusqu'à présent (mais c'est une première impression) elle nous représente ces personnes qui vont à la messe sans bien savoir pourquoi, et qui, contentes de ce devoir rempli, n'éprouvent pas le moindre désir d'entretenir d'autres rapports avec l'Église, — et pas la moindre difficulté d'enseigner aux autres fidèles et même à leur curé la vraie pratique de la vraie religion.

La *Revue européenne,* s'adressant à « un certain côté de la presse religieuse où la politique impériale était habituée à trouver jusqu'à ce jour plus de justice, » lui reproche « au moins de la tiédeur pour la cause que nos armes soutiennent en Italie. » Elle trouve à ce certain côté de la presse religieuse : — « Une crainte exagérée de « tout changement, de toute réforme, de tout mouvement « national dont le contre-coup, éveillant les mauvaises « passions, pourrait se faire sentir jusqu'à Rome, —une an- « tipathie prononcée contre certaines influences et certains « noms que la force d'une pensée commune a groupés et « retenus dans ces derniers temps autour du trône et de « la maison de Savoie ; — une passion religieuse qu'une « violence sincère égare ; — un dévouement ardent plus « qu'éclairé aux intérêts du Saint-Siége, qu'il est permis de « comprendre tout différemment et de défendre d'une tout « autre manière. »

Tels sont les reproches de la *Revue européenne*, et nous croyons pouvoir les prendre pour nous. Ils ne nous alar-

ment point. Si nous désenveloppons et désembrouillons ce langage énigmatique et qui prend à tâche d'éviter le mot juste, nous nous trouverons d'accord avec la *Revue*.

Jusqu'à présent, malgré nous, la cause que soutiennent nos armes en Italie est double. D'un côté, c'est l'indépendance ; de l'autre, c'est la Révolution. De ce mélange provient notre tiédeur. Si la *Revue* était moins tiède que nous, elle rendrait moins de justice à la politique impériale, qui a soigneusement distingué ces deux causes et qui ne veut pas être soupçonnée de les confondre. Le langage de la *Revue* fait honorablement comprendre qu'elle éprouve aussi quelque tiédeur pour la cause de la Révolution, tout en s'efforçant de ne pas voir par quels liens habiles et multipliés la Révolution s'attache et se mêle à la cause de l'indépendance. Pour nous, nous déclarons que nous n'aurions eu rien à dire, si la distinction avait pu s'opérer en effets comme en paroles, et que le jour où la séparation sera nettement accomplie, nous rendrons grâces à Dieu et à l'Empereur.

Nous craignons « tout changement, toute réforme, tout « mouvement national dont le contre-coup, *éveillant les* « *mauvaises passions*, se ferait sentir jusqu'à Rome. » En effet, tout changement qui aurait ce résultat serait un changement en mal, toute réforme de ce genre serait une source d'effroyables et tragiques abus. La *Revue* les doit craindre et les craint comme nous ; mais notre crainte est *exagérée* et la sienne ne l'est pas. Qu'est-ce que c'est qu'une crainte *exagérée ?* Lorsque l'on apprend que des conspirateurs sont réunis pour faire un mauvais coup, est-ce une crainte exagérée de cerner la maison ? Le parquet, en déférant les mauvaises doctrines aux tribunaux, a-t-il une crainte exagérée du mal qu'elles peuvent produire ? La

crainte qui ne dirait rien, qui ne ferait rien, serait imprudente ou complice. Ce qui se passe dans les Romagnes fait voir si nous avions tort de craindre tant de paroles et d'écrits calculés pour exciter toutes les *mauvaises passions* contre le gouvernement du Saint-Père. Quelle absence de bonne foi chez ces conservateurs qui ne veulent pas qu'on s'inquiète de rien quand il s'agit du Saint-Père, qui trouvent bon qu'on le livre à toutes les morsures de la presse, et qui certainement ne voudraient pas affronter pour eux-mêmes un pareil régime ! Après 1848 et 1849, après tant d'ingratitudes forcenées, après ces changements, ces réformes et ces prétendus mouvements de nationalité qui ont jeté Pie IX à Gaëte et porté Mazzini au Vatican ; lorsqu'il a fallu reprendre Rome contre Garibaldi, lorsqu'il faut reprendre Bologne sur Azeglio, que c'est une chose adroite et triomphante de nous reprocher des craintes *exagérées*, et de se vanter de n'en éprouver que de modérées, c'est-à-dire oisives !

Nous avons « une passion religieuse qu'une violence sincère égare. » La *Revue* ne veut rien nous dire de désobligeant et réussit à merveille. La passion religieuse est certainement la plus noble et la plus digne du cœur de l'homme ; et quand cette passion embrasse la religion catholique, elle s'appelle aussi la passion pour la vérité. On peut se laisser accuser de cela ! Une *violence sincère* n'est pas non plus une chose dont on doive rougir. La violence sincère unie à la passion pour la vérité, nous semble revenir à ce que nous appelons en bon gros français de tous les jours, la CONSCIENCE. C'est un beau défaut ! Il égare, dit-on. Oui, beaucoup de sages, parmi ceux dont la sagesse a été courte, beaucoup de politiques dont la politique s'est

trouvée fausse, en ont toujours jugé ainsi, et l'histoire en a toujours jugé autrement.

« La passion religieuse égarée par une violence sincère » a fait les Croisades, dont le principe au moins ne sera pas contesté de ceux qui applaudissent aux guerres de Crimée et d'Italie. Saint Louis fut un de ces sincères que la violence égara. Tel fut encore l'égarement des martyrs. Tel est encore l'égarement des Papes : une violence sincère les empêche de sacrifier le droit aux exigences de la politique, et depuis dix-huit siècles ils vivent ainsi, entourés de quelques fidèles qu'une multitude de fiers personnages ont toujours beaucoup haïs et beaucoup méprisés. Quelles bonnes et mordantes railleries devait lancer le spirituel phalanstérien Frédéric II, empereur d'Allemagne, contre le jésuite Louis IX, roi de France ! Tout entouré de ces pauvres fidèles, parmi lesquels on n'a pas vu beaucoup de saint Louis, et pressé de ces grands sires qui n'ont jamais manqué, le petit trône pontifical a pourtant résisté aux innombrables torrents qui ont arraché, roulé, broyé tant de glaives et de marottes, tant de couperets et tant de trônes. A quoi doit-il sa merveilleuse solidité ? A cette « passion religieuse qu'une violence sincère égare » jusqu'à l'empêcher de dire *oui* et *non* au gré de la politique, contre l'avis de la conscience. Otez-lui cela, il croule, et l'humanité se trouve soudain aux prises avec une nécessité dont la *Revue* semble n'avoir pas mesuré la difficulté et l'importance : celle de créer la vérité ! Quand la *violence sincère* en question ne servirait qu'à maintenir la vérité dans le monde, elle mériterait encore la bienveillance que la *Revue européenne* semble d'ailleurs disposée à lui accorder. Nous remercions la *Revue européenne*, et pour n'être pas en reste de courtoisie, puisqu'elle a déjà quelque sentiment

religieux, nous lui souhaitons de s'élever jusqu'à la passion et jusqu'à la violence sincère.

Reste « le dévouement ardent plus qu'éclairé aux intérêts du Saint-Siége. » Nous ne comprenons pas bien la distinction. La *Revue* veut-elle nous comparer à un brasier et se comparer à une chandelle? Si la chandelle jette plus de lumière, elle s'allume néanmoins au brasier, et la vigueur du brasier sert pour différentes choses très-essentielles auxquelles la chandelle ne pourrait suffire. Mais tout ceci est subtil et trop tiré. Ce qui donne la chaleur donne aussi la lumière ; et en général, mieux vaut moins de lumière, que moins de chaleur. Quand Dieu apparut à Moïse dans un buisson ardent, nous ne lisons pas que Moïse l'ait trouvé plus ardent qu'éclairé. L'ardeur est évidemment un nouveau nom de guerre, comme la *violence sincère*, pour exprimer la force de la conscience. Que de discussions seraient évitées par le seul fait de parler français, et comme on penserait tout de suite plus droit, rien qu'en prenant soin de s'exprimer plus juste ! Si le Saint-Siége est le trône du Vicaire de Jésus-Christ, quel dévouement trop ardent saurait-on lui offrir? Et lorsque ce dévouement se pique surtout d'obéir, de quelle façon pourrait-il être plus éclairé? « Il est permis, dit la *Revue*, de com-« prendre tout différemment les intérêts du Saint-Siége « et de les défendre d'une tout autre manière. » Sans doute cela est permis... par les lois de l'Empire. Mais en tout il y a une bonne manière, il y en a une moins bonne, il y en a une qui n'est pas bonne du tout.

Sur la cause que nos armes soutiennent en Italie, la *Patrie* doit trouver à la *Revue* un dévouement plus éclairé qu'ardent ; la *Revue* doit trouver à la *Patrie* un dévouement plus ardent qu'éclairé. Il est *permis* de comprendre

les intérêts de la France dans cette cause d'une tout autre manière que la *Revue* et la *Patrie;* seulement la *Revue* et la *Patrie* prétendent en même temps que cette tout autre manière, s'éloignant de la politique impériale, manque à la fois de dévouement, d'ardeur et de lumière. Elles ne le diraient peut-être plus depuis le dernier coup de télégraphe; mais enfin la bonne manière, il y a huit jours, la manière dévouée, ardente et éclairée de considérer la question italienne, c'était de la prendre comme il leur plaisait de dire que l'Empereur la prenait ; et il n'y avait là rien d'illogique, puisqu'on est toujours fondé à croire que le souverain a grâce d'état pour voir plus juste que les sujets sur des questions qu'il connaît mieux, qu'il embrasse de plus haut, et qui engagent bien plus étroitement sa conscience et sa responsabilité. Or, le Pape se connaît aux intérêts de l'Église comme l'Empereur se connaît aux intérêts de l'Empire : il les envisage de haut, il les étudie avec conscience, il a grâce d'état; donc, la bonne manière de comprendre et de défendre les intérêts du Saint-Siége, c'est de les comprendre et les défendre comme le Pape les comprend et les défend.

C'est aussi de cette manière que nous les avons défendus, ainsi qu'on peut s'en convaincre en lisant l'Encyclique et l'Allocution du Saint-Père, récemment publiées. La *Revue* est trop décente pour s'échapper, comme la *Patrie* ou le *Siècle*, sous le prétexte que ces documents sont émanés « d'Antonelli, » et non de Pie IX. Reconnaissant donc que notre dévouement n'est pas moins éclairé qu'ardent, elle le prendra pour modèle, et toute autre manière de défendre les intérêts du Saint-Siége lui paraîtra bonne pour M. Limayrac ou M. Jourdan.

Après l'Encyclique et l'Allocution du Saint-Père, la

Revue comprend parfaitement l'inutilité d'alléguer une prétendue lettre du R. P. Lacordaire que personne n'a lue en entier, et qui, après avoir couru de main en main, a fini par être publiée en fragments, sans aucune autorisation de l'auteur. Le R. P. Lacordaire a le droit de n'être pas jugé sur ce chiffon de papier. Son opinion, d'ailleurs, quand le Saint-Père a parlé, peut paraître plus répréhensible que celle du premier venu, mais ne saurait avoir plus de poids. Si l'ancien rédacteur de l'*Avenir* a des opinions qui ne sont pas celles du Saint-Siége, il se trompe encore une fois, et voilà tout.

Pour conclure, la *Revue européenne* pense à peu près comme nous sur la cause que nous soutenons en Italie. Elle y aime quelque chose que nous acceptons, et elle y craint quelque chose que nous craignons. Sa crainte, il est vrai, n'est pas *exagérée;* mais nous espérons qu'elle ne sera pas toujours imprévoyante. Elle nous reproche une passion que tout homme doit s'enorgueillir d'éprouver, qui est fort utile au monde, et que nous lui souhaitons d'éprouver un jour. Elle nous impute un dévouement plus ardent qu'éclairé pour les intérêts du Saint-Siége; mais, d'après son aveu, c'est le dévouement qu'il faut avoir. Nous ne voyons pas ce qui nous divise, si ce n'est sa confiance dans l'avenir, qui pouvait nous paraître exagérée il y a quelques jours, qui nous paraît plus fondée en ce moment, et que nous ne demandons qu'à partager tout à fait.

— 19 JUILLET 1859 —

Avantages de la paix pour l'Italie et pour la civilisation. — Permanence du péril révolutionnaire.

On sait maintenant quelle double illumination de conscience et de génie a fait spontanément conclure et pour ainsi dire précipiter la paix. L'Empereur, victorieux, n'a voulu ni de l'extension que la guerre allait prendre en Europe, ni de l'extension que la Révolution prenait en Italie. On argumente beaucoup sur cette partie du programme : *l'Italie libre jusqu'à l'Adriatique.* Nous la trouvons, quant à nous, parfaitement remplie. Ceux qui prétendaient davantage taisent une autre partie du programme, qu'ils ont très-audacieusement essayé de biffer, mais que l'Empereur ne pouvait ni ne voulait oublier, la neutralité de l'État pontifical pendant la guerre, son intégrité après. Il y a autre chose en France et en Italie que ce parti révolutionnaire qui veut renverser toute souveraineté, et plus particulièrement la souveraineté du Pape. Il y a des conservateurs, il y a des catholiques ; il y a l'esprit, tout différent de l'esprit révolutionnaire, qui a fait le 10 décembre 1848, le 2 décembre 1851, le 20 décembre 1852. Cet esprit-là n'aimait pas la guerre et ne l'envisageait qu'avec angoisse. Il en a néanmoins généreusement accepté les sacrifices. L'Empereur, pour le rassurer, avait promis que la guerre ne se ferait pas au profit de la Révolution ni au détriment de l'Église. La Révolution

voulait annuler la parole impériale ; les efforts qu'elle a faits dans ce but ont hâté la paix.

Il en faut féliciter l'Italie, et la France, et le monde. Par cette paix, l'Italie obtient plus qu'elle n'aurait su conquérir et plus qu'elle n'aurait su garder, si par hasard elle l'avait conquis. Qu'elle rende grâce à la Papauté ! encore une fois la Papauté a été son salut. Sans le territoire sacré que la Papauté occupe, et dont la Providence et la conscience humaine ne permettent pas qu'aucun conquérant s'empare, l'Italie, depuis longtemps, serait au pouvoir de l'étranger. A défaut d'autre force, ceux qu'elle nomme ridiculement des *Barbares* auraient contre elle l'interminable fureur de ses dissensions, auxquels la division religieuse ajouterait de nouveaux et implacables ferments. Se figure-t-on l'Italie en partie protestante, et avec ce surcroît, présent de l'Angleterre par les mains de la Révolution, cherchant l'unité ou seulement la paix ? Otons la Papauté et faisons-nous une idée du sort de l'Italie. Si, en 1849, la France n'avait pas rétabli le Souverain-Pontife, l'Italie, après une phase de guerre civile et de guerre étrangère, aurait pu devenir française, allemande, anglaise, russe même ; certainement elle ne serait pas restée Italie. Si, en 1859, la France, cédant aux vues parricides de M. de Cavour, avait permis d'entamer le domaine de saint Pierre, à quelle combinaison se fût-on arrêté qui pût maintenir la paix du monde et l'intégrité de l'Italie ? Là où viennent de passer les armées, les routes sont coupées, les ponts sont rompus, les arbres abattus pour faire des chevaux de frise, les champs ravagés et noyés, les fermes et les villages en ruines, le bétail mangé. Trente années ne répareront pas tant de désastres. Et cela n'a duré que deux mois, et la guerre n'a pas touché aux

villes ! Supposez qu'au lieu d'être ce sol essentiellement neutre et incessible devant lequel mille raisons de politique et de conscience obligent à reculer, le domaine de saint Pierre eût formé un État comme un autre, aux mains de n'importe quel prince national ou étranger : soit qu'il voulût se donner, soit qu'on le voulût prendre, la guerre continuait. Ce n'était plus une faible partie du Piémont et de la Lombardie, mais l'Italie entière qui se voyait piétinée, Dieu sait pour combien de temps, par les armées de toute l'Europe. Et en se continuant, la guerre se généralisait ; cette guerre perfectionnée de l'ère du progrès, qui laisse sur le champ de bataille, à chaque grande rencontre, autant d'hommes que l'on en comptait dans les armées réunies de Montécuculli et de Turenne ! La guerre se continuant, toute l'Europe y serait venue, toutes les villes italiennes y auraient passé. Et le résultat pour l'Italie ? Nos gens de lettres, voyant ces pays navrés, se raffermissent le cœur en disant que le paysan s'estime trop heureux, parce qu'au moins *l'Italie sera libre*... Ah oui, cela est croyable ! le paysan piémontais, et même le paysan lombard, assis sans ressources à la place où s'élevait leur maison, se nourrissent de la pensée que l'Italie sera libre ! Mais après une visite armée de l'Europe, que serait-il resté de cette belle espérance ? Ou la domination de l'étranger, ou la domination d'un parti prétendu national, restauré par l'étranger, appuyé sur l'étranger. Déjà ce que l'on a fait n'obtient pas une approbation incontestée. Dans quelques jours nous serions bien étonnés d'entendre les coryphées du patriotisme lombard se féliciter de leur annexion au Piémont, et les conservateurs piémontais se réjouir de leur annexion à la Lombardie.

Cependant la solution donnée à la difficulté italienne est

de beaucoup la meilleure, la plus sage et la plus libérale que la guerre pût fournir. Il ne s'agit plus de savoir s'il fallait faire la guerre. Nous aurions souhaité qu'on ne la fît pas ; nous ne sommes point de ceux qui estiment qu'on l'aura faite en vain. Elle a été heureuse, nous croyons qu'elle aura d'heureuses conséquences ailleurs qu'en Italie. Les souvenirs du Mincio ne seront pas inutiles, s'il nous survient des affaires sur le Rhin, et nous avons gagné là, sans y paraître, au moins une bataille d'avant-garde. Mais ne parlons que de l'Italie.

Il faut tenir compte des idées régnantes, de la situation qu'elles ont créée par un concours de faits, d'erreurs si l'on veut, dont la responsabilité n'excepte personne et ne pèse sur personne exclusivement. Qui ne s'est pas trompé, et qui accusera-t-on de s'être trompé sans excuse ? N'oublions pas ce que Bossuet appelle *les dispositions que les siècles passés ont mises dans les affaires,* et dont les hommes ne peuvent entièrement forcer ni arrêter le cours. Il a paru que l'esprit révolutionnaire avait en Italie une excuse qui lui manque chez nous ; qu'il était comme une fièvre du sentiment national trop cruellement froissé. On a voulu ôter cette cause de perturbation, pensant pouvoir le faire sans déchaîner des maux plus grands. Trente ou quarante mille Français sacrifiés dans cette entreprise sont une assez belle offrande aux douleurs de l'Italie ; et le but se trouve atteint, puisqu'en effet l'Italie est libre du joug étranger. Les *patriotes* italiens peuvent bien se relâcher d'une partie de leurs prétentions et abandonner le luxe, lorsqu'ils ont le nécessaire. Les familles frappées, celles qui craignaient le même sort, ne trouvent pas qu'il en coûte si peu de remplir tout le plan de M. de Cavour ; elles plaignent médiocrement ce fameux homme d'État de

la goutte d'amertume tombée au fond de la coupe d'honneur que lui a décernée M. Havin. Fallait-il donc faire couler plus de sang, dans la seule vue d'épargner aux Lombards l'ennui d'avoir l'Autriche pour confédérée après l'avoir eue pour reine, et d'être aussi les confédérés du Pape, lorsqu'il leur aurait plu que le Pape cessât d'être roi ?

L'Empereur a très-bien fait ce qu'il fallait faire pour l'Italie comme pour la France. Il a été plus prévoyant, il a eu plus de souci de la liberté générale et de l'avenir de l'Italie que tous ces brouillons dont l'ingratitude murmure contre son bienfait. C'est lui qui a voulu que l'Italie fût libre ; eux ne se préoccupaient que d'y régner. Il a mis l'Italie en position de devenir une nation ; par le Pape et par l'Autriche, elle pourra s'élever et se maintenir à ce haut rang. L'adjonction de l'Autriche à la Confédération est une grande garantie de liberté, parce qu'elle est une grande garantie d'ordre. La présence du Saint-Père est une grande garantie de force et de durée, parce qu'elle est une grande garantie pour la seule unité de l'Italie, l'unité religieuse. L'Autriche empêchera le Piémont de se livrer contre les autres pays italiens, et jusqu'à un certain point contre lui-même, aux détestables et tyranniques fantaisies de l'esprit révolutionnaire. Le Pape l'empêchera de travailler avec autant de succès qu'il le voudrait à dissoudre l'unité catholique. Sans ce double frein, le Piémont, conservant l'esprit qui l'anime, aurait bientôt fait d'introduire partout ces troubles qui appellent partout la force militaire et finissent par créer une certaine légitimité au profit même de l'oppression.

Mais la paix ne se borne pas à constituer l'Italie ; elle fait quelque chose de plus grand et de plus général ; elle

donne un répit à la civilisation menacée, elle l'arrête sur le versant de l'abîme, et lui ouvre encore une fois la route du progrès véritable et de la véritable liberté. L'instinct de la conservation en est averti. Il sent que le monde vient d'échapper à un péril immense. Par malheur, cet instinct jadis si sage, se montre ici, comme toujours, terriblement affaibli. Il doute de lui-même, il lutte contre lui-même, il aspire en quelque sorte à se laisser vaincre par l'instinct contraire, l'instinct de révolution et de destruction.

Celui-ci, de son côté, ne manquera pas de travailler, et déjà il est à l'œuvre. Malgré l'échec qu'il vient de subir, ses efforts ne sont pas à mépriser ! Puissant par lui-même, il reçoit habituellement de ceux qui doivent et qui croient le combattre l'assistance qui lui procure la victoire. Il voulait la guerre pour un autre but que celui qui était déclaré et qui est atteint. Il demandait audacieusement la destruction de la souveraineté, hypocritement, mais clairement, la destruction de la Papauté. Déjoué, il ne croit pas, il ne veut pas être vaincu. Il se tait maintenant en France, mais son silence parle. Bientôt, en France comme ailleurs, il se fera mieux comprendre. Il profitera de tant de passions remuées, de tant de mauvaises paroles et de mauvaises idées remises en circulation, de tant de complications qui restent à résoudre. Comptons pour beaucoup, parmi les charges et les plaies de la guerre, cet impur déchaînement contre la royauté, contre l'autorité, contre toute légalité et contre toute justice, dont l'exemple a été scandaleusement donné par des journaux qui en devaient donner un tout contraire. De médiocres écrivains, malheureusement engagés sous les drapeaux de l'ordre, ont dansé pendant deux mois une sara-

bande révolutionnaire qui a fait voir combien ils ont toujours le cœur à leur ancien métier. Ils ont pris le plaisir d'outrager toutes les vérités, tous les principes, toutes les convenances qui font la force des gouvernements. Ils ont applaudi les soldats qui trahissaient, et diffamé le courage de ceux qui restaient fidèles ; ils ont contesté aux pouvoirs les plus légitimes et les plus sacrés le droit de se défendre ; ils ont injurié et calomnié le patriotisme sincère qui refusait de hurler avec eux et qui croyait n'avoir pas besoin de sacrifier la dignité du présent et la sécurité de l'avenir pour attester son dévouement ; ils ont fait cent autres odieuses fredaines, propres à corrompre l'esprit public au profit de la Révolution. Ce mardi-gras est fini maintenant, et, comme on pouvait le prévoir, nos Tyrtées à trois sous vont chanter d'autres airs. Mais le mal est fait, et quoique ces messieurs ne soient pas forts, ils ont prouvé à quel point la Révolution est forte, et peut espérer de raviver le péril.

Espérons que le pouvoir ne perdra pas de vue ce grand intérêt. Il n'a pas de légères commotions à prévoir et à faire avorter, mais la société même à sauver : une société allanguie, aussi incertaine et molle devant le sophisme que ses armées se montrent vigoureuses devant le canon. Des choses nouvelles sont dans le monde ; elles l'exposent au plus grand désastre qu'il ait jamais couru, elles peuvent aussi lui ouvrir les plus brillantes destinées. Les chefs ont à choisir. Parmi les chefs actuels du monde, aucun n'est aussi puissant dans son peuple que l'empereur des Français, et les Français marchent à la tête des peuples.

Quand nous voudrons jeter un regard sur ces deux routes ouvertes devant la civilisation, l'une de paix et de gloire,

l'autre de totale perdition, plusieurs de nos idées risqueront de déplaire. Nous parlerons néanmoins en toute liberté, comme si un acte récent ne nous avait pas placés sous le coup de la suspension, et comme si nous n'avions pas, d'un autre côté, le péril d'être calomniés par des hommes qui devraient n'être qu'adversaires et qui prennent le rôle d'ennemis. Le jour où nous ne pourrions plus, dans cette feuille, parler suivant la sincérité de nos cœurs, nous ne tiendrions nullement à conserver la faculté de distribuer des *faits divers*, et peu nous importe que ce jour, s'il doit venir, soit aujourd'hui ou demain.

Nous demandons à nos contradicteurs accoutumés de nous écouter de bonne foi. Nous écrivons contre leurs idées, mais non pas contre leurs désirs, si, comme nous le croyons de quelques-uns d'entre eux, ils aiment vraiment la liberté. Ils ne savent pas quelle route ils prennent ni à quel résultat elle aboutit ! Ce qu'ils veulent sauver est précisément ce qu'ils mettent dans un suprême péril, faute de bien comprendre la pente fatale et le but de la Révolution. La Révolution prépare un état social où il n'y aura plus même l'ombre de la liberté et où la dignité de l'homme sera plus avilie, plus niée, plus inconnue qu'elle ne le fut en aucun temps, sous aucune tyrannie.

— 26 JUILLET 1859 —

Théologie de M. Louis Jourdan. — Pensées pieuses de M. Limayrac.

M. Louis Jourdan, du *Siècle*, prend la peine de raisonner longuement sur la lettre récente du Saint-Père à

S. Em. le Cardinal-vicaire. Son intention n'est pas, dit-il, « d'apprécier cet *étrange document* au point de vue des conséquences de la paix de Villafranca. » Il semble avoir deviné que M. Limayrac s'en chargerait, commeon va le voir. Pour lui, il veut seulement « relever quelques mots « qui, sauf le respect qu'il doit au Saint-Père, lui parais- « sent mal sonnants. »

Voici ces mots dont l'oreille de M. Jourdan est blessée :

« Dans nos provinces, une autorité usurpatrice étran- « gère proclame que Dieu a fait l'homme libre de ses pro- « pres opinions, soit politiques, soit religieuses, mécon- « naissant ainsi les autorités *établies par Dieu sur la terre*, « auxquelles sont dus l'obéissance et le respect, et oubliant « également l'immortalité de l'âme, qui, alors qu'elle passe « du transitoire à l'éternel, doit rendre un compte tout « spécial de ses opinions religieuses au juge inexorable, « et dont la sentence lui apprend alors, mais trop tard, « qu'il n'y a qu'un Dieu et qu'une foi, et que quiconque « sort de l'*arche de l'unité* sera submergé dans le déluge « des peines éternelles. »

Sur ces paroles du Souverain-Pontife, le docteur du *Siècle* ajuste une dissertation qu'il a dû trouver toute faite quelque part, malgré la modestie avec laquelle il s'accuse de l'avoir composée. Il cite plusieurs Papes, plusieurs conciles, et surtout le « grand théologien Legros. » Il explique qu'il a pris tant de peine par égard pour le Saint-Père ; car « contre un si haut *adversaire*, » le docteur du *Siècle* avoue que son « sentiment » aurait pu ne pas suffire. Mais après avoir opposé « à la théorie de Pie IX » les autorités « puissantes et irréfutables » des Papes, des conciles et du grand Legros, « il est, dit-il, permis de conclure que, contrai- « rement à la pensée exprimée dans la lettre adressée à

« l'Évêque d'Albano, nulle autorité n'a été instituée de « Dieu pour déterminer l'opinion de chaque homme en « matière politique ou en matière religieuse. »

Nous avons plusieurs fois présenté à nos lecteurs M. Louis Jourdan, apôtre et presque inventeur d'une religion qui s'adapte merveilleusement à l'esprit de M. Havin. Nous ne croyons pas que jamais il se soit offert dans un jour qui permette mieux d'apprécier son génie. Voilà l'esprit d'un journal qui compte trente ou quarante mille abonnés, et un écrivain incomparablement plus lu que tous les illustres du temps ! Il est à ce degré de perfection dans son genre, de ne se douter même pas de son immense ridicule. Il entreprend de réfuter le Pape sur un point de doctrine ; il fait cela comme autre chose, sans inquiétude. Il cite des conciles, des Papes, des théologiens, tout ce que le hasard lui fourre sous la main, comme cela se trouve. « J'ai, dit-il, demandé aux théologiens, aux Papes, aux « conciles leurs avis, et à l'*unanimité*, ils ont répondu que « le Pape peut errer, et que tout fidèle a le droit de dis- « cerner, c'est-à-dire d'avoir une opinion. » Il signe, il se carre, il est convaincu qu'il a compris la *théorie* de Pie IX et qu'il l'a réfutée par l'autorité des théologiens, des Papes et des conciles !

Avec tout cela, la *Patrie* est en voie de nous faire estimer prodigieusement le *Siècle*. Sauf cette faiblesse orgueilleuse de M. Jourdan, qui veut raisonner, comme le loup de La Fontaine voulait faire l'herboriste, le *Siècle* sait parfaitement que les bons arguments contre la théorie de Pie IX sont dans les manches de Garibaldi et de Mazzini, et non pas dans la collection des conciles : il a des moments de franchise où il en convient ; et enfin, il fait son métier de révolutionnaire. Mais la *Patrie*, qui est pu-

rement et simplement le *Siècle* embrigadé, veut passer pour un journal conservateur, et même religieux, et même catholique. Elle a de certains signes de croix, elle débite de certaines patenôtres... Il est désagréable de la voir et de l'entendre !

La *Patrie* s'occupe aussi du Saint-Père : elle commence par le louer d'avoir ordonné de solennelles actions de grâces pour le rétablissement de la paix : « C'est une noble tradition de l'Église, à laquelle le monde catholique tout entier s'associera *pieusement*. » Voilà le signe de croix. Voici les patenôtres :

« Ce n'est donc pas, *à Dieu ne plaise*, contre les actions de grâce et les prières demandées par le Pape à l'occasion du rétablissement de la paix que *nous voudrions nous élever* ; nous nous y associons au contraire de *grand cœur*. »

Après s'être ainsi mise en prières, la *Patrie* vient à son objet, qui est de préparer l'opinion pour tout ce que l'on voudra dire et tout ce que l'on pourra faire contre le Pape, s'il n'accepte pas d'entrer dans la Confédération à des conditions qui secondent les vues de MM. Rattazzi, Cavour et autres :

« Qu'on nous permette de regretter que dans la notification du Saint-Père, en apparence purement religieuse, la politique ait sa part, et une politique qui nous paraît malheureusement trop sujette à contestation.

« En effet, lorsque le Saint-Père déclare qu'il n'a eu *en vue dans la guerre autre chose que le rétablissement de la paix*, il émet un sentiment qui peut n'être pas approuvé de tout le monde. Sans doute, la paix est un grand bienfait du ciel ; mais la paix est de plusieurs sortes. La fin de la guerre n'est pas toujours la paix, et quand il s'agit de délivrer un peuple et de le rétablir dans sa nationalité, ce n'est peut-être pas assez que de souhaiter la fin de la guerre.

« Nous craignons bien que, sous ce rapport, la pensée du

Saint-Siége ne soit mal interprétée par les uns et perfidement exploitée par les autres. Les ennemis du Pape en tant que prince italien, s'en feront très-certainement une arme contre lui, et, de son côté, l'ultramontanisme aveugle partira de là pour préparer des complications nouvelles. Du reste, il reprend déjà peu à peu son rôle. La paix, qu'il avait acclamée d'abord avec tant d'ostentation, lui inspire aujourd'hui presque autant d'inquiétudes que la guerre. Déjà, il recommence à confondre le mot réforme avec le mot révolution, et il ne se gêne pas pour dire que si la Confédération italienne, dont le principe a été adopté par les deux Empereurs à Villafranca, devait avoir pour conséquences nécessaires la moindre réforme dans le gouvernement pontifical, ce serait un malheur plus grand que tous ceux auxquels on vient d'échapper.

« Que parlez-vous de nécessité, à propos du gouvernement pontifical ? s'écrient ce matin même ces conseillers funestes, confondant ainsi le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, et s'obstinant à ne pas voir que si le Saint-Père n'a pas d'autre loi que sa conscience, le souverain des Etats Pontificaux n'en est pas moins forcé de compter avec des nécessités qui le dominent souvent. Est-ce que l'occupation de Rome par une armée étrangère n'est pas une nécessité politique ?

« Oui, sans doute, pour le Pape *les conseils de la raison sont pris dans la conscience* ; et c'est précisément ce qui nous rassure, car, malgré la haute estime dans laquelle nous tenons la conscience de l'*Univers* et celle du cardinal Antonelli, on nous permettra d'avoir plus de confiance dans la conscience de Pie IX.

— Paulin Limayrac. »

Nos lecteurs retrouveront ici l'esprit des correspondances envoyées de Paris aux journaux révolutionnaires déguisés. Nous prenons note de cet indice, sans nous en exagérer l'importance. Le langage de la *Patrie* fait connaître de quel côté elle croit que peut souffler le vent, rien de plus ; et l'on a vu par ses mouvements désordonnés depuis la paix de Villafranca, qu'elle n'a pas toujours autant d'adresse que de bonne volonté.

ESPÉRANCES DE LA RÉVOLUTION.

— 9 SEPTEMBRE 1859 —

La révolution reprend ses avantages. — M. Joncières de la *Patrie* et M. Jules Viard du *Vrai Polichinelle*.

Les révolutionnaires se sont toujours entendus pour faire souffrir la conscience humaine ; rarement ils y ont mieux réussi qu'en ce moment. Ils commettent tous les méfaits au nom du droit, toutes les violences au nom de la liberté ; ils instituent un ordre légal pour consacrer le désordre, une loi pour violer la loi, un culte pour insulter la religion ; ils font dire des messes du Saint-Esprit avant d'ouvrir les délibérations où ils ont résolu de prendre des résolutions sacriléges.

A quoi bon ce luxe d'hypocrisies ? Veut-on tromper le peuple ? Tout cela se passe au sein d'un peuple divisé en deux parts : une minorité qui opprime et qui ne demande pas d'être trompée sur ce qu'elle fait ; une majorité qui se laisse opprimer, mais qui ne se laisse pas tromper. La minorité oppressive, lorsqu'elle vote, sait parfaitement qu'elle use et abuse de la force ; la minorité opprimée, lorsqu'on l'admet ou lorsqu'on l'oblige à voter, sait parfaitement qu'elle ne vote pas. Là on exclut les vieillards, là ceux qui ne savent pas lire, et aussi ceux qui ne savent pas penser et écrire comme il faut ; là, le vote se

pratique sur des registres présentés par les sbires, et quels sbires ! Voyez-vous les vigilants rouges de Sobrier, en 1848, allant de porte en porte recueillir les *libres* suffrages des bourgeois ! Et pas de réunions, pas de journaux pour les suspects. C'est ce que l'on appelle en Italie le suffrage universel.

Veut-on tromper l'Europe? Les deux mêmes partis s'y rencontrent : le parti révolutionnaire avec une complicité effrontée ; le parti conservateur étonné, désorganisé, dans l'attente et dans l'inquiétude, mais non pas trompé ; d'autant plus indigné des iniquités qu'il voit et de celles qui s'annoncent, qu'elles prétendent davantage se farder de justice.

Le mal est toujours insolent, son insolence est toujours odieuse ; mais le comble de l'insolence du mal, c'est de se donner pour le bien. Il aime cela, et cela est dans sa nature insolente : — Je suis le mensonge, je veux passer pour la sincérité , je suis la spoliation, je veux passer pour la probité; je suis le despotisme injurieux et cruel, je veux passer pour la liberté et pour l'humanité ; je suis le sacrilége, enfin, je veux passer pour la piété, et j'étonnerai le monde du faste de mes signes de croix et de mes prières. Je serai ouvertement fourbe, je me moquerai ouvertement de la conscience publique, et ceux que je foule et que j'opprime et que je trahis, m'entendront nommer de tous les noms qu'ils honorent. Ce serait trop peu de les tourmenter, de les ruiner, d'emporter leurs dépouilles ; je leur dirai et on leur dira que je suis la délivrance, l'honneur, même la religion. Je leur verserai encore ce fiel, je me donnerai encore ce plaisir !

Ainsi fait la Révolution en ce moment ; elle savoure cette suprême volupté du mal. *Suavis est homini panis*

mendacii. Eh bien, nous croyons qu'elle a tort ! Elle est forte, mais pas assez pour étaler tant d'impudence.

Sans doute, ses affaires ont belle apparence. Jamais elles n'ont paru si habilement ni si sûrement menées. Il y a deux mois, les préliminaires de Villafranca éclataient tout à coup sur elle comme un désastre, comme un autre Deux décembre : une paix essentiellement monarchique terminait soudain une guerre devenue essentiellement révolutionnaire. Et voilà que par un nouveau changement de scène, à peine moins soudain, cent fois plus imprévu, la Révolution, démontée il y a deux mois, se trouve en meilleure posture qu'au premier signal de cette guerre si redoutée des intérêts conservateurs !

Avant la guerre, en effet, la Révolution n'avait que des espérances, et même des espérances contestées. On distinguait solennellement entre le *sentiment national* et l'*esprit révolutionnaire*, on promettait tout au premier, rien au second, et il s'agissait même de l'éteindre. On voulait chasser l'*étranger*, mais non pas déposséder les souverains nationaux. Surtout on signifiait à la Révolution de perdre tout espoir sur le point qu'elle avait le plus à cœur incomparablement : l'intégrité du pouvoir pontifical. Il lui était déclaré qu'elle ne l'entamerait pas. Dans sa proclamation au peuple français, l'empereur Napoléon, reniant l'esprit de conquête et l'esprit d'anarchie, disait : « Le but de cette guerre est de rendre l'Italie à elle-même « et *non de la faire changer de maître.* » Il ajoutait, d'une façon plus nette, contre l'esprit révolutionnaire : « Nous n'allons pas en Italie *fomenter le désordre* ni « *ébranler le pouvoir du Saint-Père*, que nous avons « replacé sur son trône, mais le soustraire à cette pression « étrangère qui s'appesantit sur toute la péninsule, contri-

« buer à y fonder l'ordre sur les intérêts légitimes satis-
« faits. » Le lendemain, M. le ministre des cultes, commentant pour les catholiques spécialement ces paroles déjà si claires, disait dans une circulaire à NN. SS. les Évêques :

« Il importe d'éclairer le clergé sur les conséquences d'une lutte devenue inévitable... L'Empereur y a songé devant Dieu, et sa sagesse, son énergie et sa loyauté bien connues ne feront défaut ni à la religion, ni au pays.

« Le Prince qui a donné à la religion tant de témoignages de déférence et d'attachement ; qui, après les mauvais jours de 1848, a ramené le Saint-Père au Vatican, est le plus ferme soutien de l'unité catholique, et il veut que le Chef de l'Eglise soit respecté dans *tous ses droits de souverain temporel.* Le Prince qui a sauvé la France de l'invasion de l'esprit démagogique *ne saurait accepter ni ses doctrines, ni sa domination en Italie.* »

La Révolution espérait, néanmoins, lorsque nous cessions de craindre. Bientôt, par l'audace impunie de ses œuvres, elle donna lieu de croire qu'elle avait raison d'espérer. Malgré la présence de l'armée française, les princes légitimes étaient expulsés de leurs trônes, les Romagnes étaient soulevées, les droits temporels du Chef de l'Église méconnus ; l'esprit démagogique faisait invasion en Italie, y établissait ses doctrines et sa domination, annonçait hautement l'intention d'y fonder un ordre qui n'était pas à coup sûr celui des intérêts légitimes satisfaits.

Mais, avec une facilité merveilleuse, les préliminaires de Villafranca remirent tous les principes en honneur, gage certain, il le semblait, que toutes les choses seraient remises en place. L'ambition du Piémont était limitée, les princes rétablis, l'Italie affranchie et pacifiée, les nations étrangères noblement exclues d'une cause qui ne les regarde point. Les conditions généreuses de la paix jetaient

les fondements d'une alliance qui, ayant pour instruments les deux plus mâles et plus belles armées de l'Europe, pouvait tout entreprendre et tout ordonner dans le monde.

Nous crûmes, nous devons l'avouer, et nous le croyons encore, que si la Révolution pouvait être vaincue, c'était en ce moment. Nous crûmes qu'elle l'était ; elle le crut aussi. La Révolution, dans son essence et dans son but, c'est l'anticatholicisme. Elle veut renverser et détruire l'Église catholique et ne veut pas autre chose. Elle a ce sentiment partout, sur les trônes, autour des trônes, dans les parlements, dans les académies et bureaux d'esprit, aussi bien que dans les clubs, les bouges et les bagnes. C'est le sentiment du pair d'Angleterre, du pasteur de l'Évangile prussien, du pope et du chambellan moscovites, autant et plus peut-être que des *bravi* de sociétés secrètes à qui Mazzini donne cinquante francs et un pistolet pour assassiner quelque prince. Là-dessus tous les révolutionnaires s'entendent et s'entendront toujours. L'Anglais y mettra son éloquence et sa diplomatie, le Moscovite ses armées d'esclaves, le Prussien sa landsturm, l'Italien son stylet, le penseur français son trognon de plume, instrument néfaste, qui, plus que tout autre, a souillé le cœur et perverti le bon sens du genre humain. Pour cet intérêt suprême, la destruction de l'Église, ils feront bon marché du surplus de leurs doctrines, trop assurés d'en atteindre le but.

Or, une alliance entre les deux puissances catholiques, telle que semblaient l'annoncer les préliminaires de Villafranca, alliance où seraient bientôt entrées toutes les puissances catholiques secondaires, devenait par le fait une alliance religieuse et anéantissait le plan de la Révolution. Cette alliance dissolvait la Confédération germanique,

ressuscitait l'Espagne, confédérait et ranimait véritablement l'Italie. D'un côté, elle atteignait plus sûrement la Russie qu'une campagne de Moscou ; de l'autre, malgré l'Angleterre, elle forçait la barrière des mers, elle ouvrait au labarum de l'Europe cet extrême Orient, dont la porte est maintenant à Périm, mais dont la clé est à Londres. Une immense voie d'expansion extérieure était ouverte à tout ce monde européen tenu comme en prison par la rapacité anglaise, et qui s'épuise dans l'abominable travail des révolutions, faute de trouver assez d'aliments à ses appétits surexcités. L'Italie reprenait Malte et l'Espagne Gibraltar, et le Portugal pouvait revivre dans ses Indes déchirées. Venise renaissait, Rhodes et Gênes avaient encore un pavillon, Naples et Ancône pouvaient trouver des colonies, l'Afrique et l'extrême Orient recevaient la civilisation chrétienne. Et dans l'allégresse et la fécondité de ces grands et fraternels labeurs, le monde catholique conquérait de glorieux siècles de paix.

Liberté de l'Église catholique, expansion extérieure ou liberté des mers, telles sont les conditions de la pacification civile dans l'Europe. Elles ne peuvent être réalisées que par une alliance cordiale de la France et de l'Autriche; nous crûmes qu'elles avaient été posées et admises à Villafranca.

La Révolution en eut peur, l'Angleterre aussi. On se rappelle l'air défait du *Siècle*, les grossièretés de la Chambre des Lords, la mauvaise humeur peu déguisée de la Russie, les risibles étonnements de la Prusse effarée.

Mais si nous en croyons la joie sensible des journaux révolutionnaires en France et la physionomie toute rassérénée des patriotes anglais, russes et prussiens, les craintes

de la Révolution étaient trop promptes et nos espérances ont été prématurées.

C'est la Révolution qui aujourd'hui a de nouveau les espérances; elle peut dire même qu'elle a quelque chose de plus. Elle a une armée à elle, elle a des provinces, elle a ce que l'on appelle les « faits accomplis ; » elle compte sur un congrès de rois pour sanctionner l'œuvre qu'ont opérée, sous sa direction, ce qu'elle appelle les peuples ; et au nombre de ces *faits accomplis* dans cette œuvre populaire, elle signale avec un juste triomphe la dépossession du Saint-Père, que la France « a rétabli en 1848 sur son trône. »

Elle a gagné tout cela sans que l'on sache comment. Son général est bien plus grand homme qu'elle-même ne le dit ! Avec toute la bonne volonté du monde, les journaux n'ont pu faire remporter à M. Garibaldi que deux ou trois victoires dont on ne sait pas bien les noms. Peu d'Italiens y ont péri. Mais M. Garibaldi a le gros gain de Montebello, de Magenta et de Solferino. Il a Parme, Modène, Florence; il a Bologne, qui vaut mieux pour la Révolution que tout le reste, y compris Milan. C'est pour donner Bologne au roi galant-homme et à M. Garibaldi que nos Français seraient morts ! Le roi galant-homme et M. Garibaldi ont sujet d'être contents !...

Il est vrai, la Vénétie manque au programme de la guerre; mais c'est une assez belle compensation que Bologne, qui n'était pas dans le programme de la paix. Tout les révolutionnaires intelligents de l'Italie et du monde doivent préférer cent fois les Romagnes prises sur le Saint-Père, à la Vénétie prise sur l'Autriche.

Si nous ne pouvons pas bien comprendre encore comment ils en sont là, nous comprenons du moins parfaite-

ment le ton superbe avec lequel ils nous parlent. Les choses étant ce qu'ils disent et telles qu'on les voit maintenant, ils sont victorieux, nous sommes battus, rien de plus clair; et l'Église catholique, plus menacée qu'en 1848, est à la veille de franchir une de ces épreuves dont le monde se souvient longtemps.

Mais le dernier mot n'est pas prononcé là-dessus. Déterminés, pour notre part, à ne plus lâcher bride à nos espérances, nous croyons encore que celles des révolutionnaires se hâtent trop.

Quand nous disons que nous n'admettons pas que la France se puisse prêter à une spoliation, ouverte ou déguisée, du domaine de saint Pierre, M. Joncières, de la *Patrie*, et M. Jules Viard, de l'*Opinion nationale*, anciennement du *Vrai Polichinelle*, nous répondent en ricanant « qu'il y a beaucoup de choses que l'*Univers* n'admet pas et qui se passent parfaitement de sa permission! » Rien n'est plus plausible assurément, en un sens, que cette réponse de M. le rédacteur de la *Patrie* et de M. l'ancien rédacteur du *Vrai Polichinelle*.

Cependant, si beaucoup de choses arrivent, quoique nous ne les admettions pas, beaucoup de choses aussi peuvent n'arriver pas, quoique ces messieurs et beaucoup d'autres messieurs non moins graves les admettent et les permettent.

Pour notre part, jusqu'à preuve officielle du contraire, nous continuons de n'admettre pas que rien se puisse faire en Italie malgré l'empereur Napoléon et contre sa parole; nous ne croyons pas qu'on puisse violer sa parole, nous ne croyons pas qu'il la retire.

A notre avis, il eût mieux valu ne pas laisser les révolutionnaires aller si loin, insulter tant de choses, accumu-

ler tant de ruines, compromettre tant de pauvres lâches qui prennent des engagements contre leurs souverains et qui seront ensuite bien embarrassés. Il eût mieux valu ne pas exposer les souverains eux-mêmes aux cruels embarras où les mettra la nécessité de réparer tous ces désastres. Il peut toutefois y avoir des raisons à cette politique, quoique nous ne les comprenions point. Ce qui ne se peut pas, c'est que cette politique soit poussée jusqu'à l'oubli, jusqu'à l'annulation de la parole impériale engagée aux catholiques de la France et du monde entier. On se trompe sur les desseins de l'Empereur, parce qu'ils sont secrets et patients. Tout secrets et tout patients qu'ils sont, l'Empereur n'a point voulu que le parti de l'ordre européen en pût ignorer la ligne générale : « Le Prince qui, après « les mauvais jours de 1848, a ramené le Saint-Père au « Vatican, veut que le chef de l'Église soit respecté dans « TOUS SES DROITS de souverain temporel. Le Prince qui a « sauvé la France de l'invasion de l'esprit démagogique, « ne saurait accepter *ni ses doctrines* ni sa domination « en Italie. »

Telle sera l'issue des complications actuelles, quand même M. Joncières de la *Patrie* et M. Jules Viard de l'*Opinion nationale* ne l'admettraient pas (1).

(1) Lorsque j'écrivis ce que l'on vient de lire, j'avais sous les yeux l'article suivant, publié le même jour dans le journal officiel. C'est un document historique à conserver, et l'on verra qu'il n'était pas de nature à nous inquiéter sur les intérêts du gouvernement temporel, du moins quant à l'intégrité des possessions qui lui restaient.

7 SEPTEMBRE 1859.

On lit dans le *Moniteur :*

« Quand les faits parlent d'eux-mêmes, il semble, au premier abord, inutile de les expliquer. Cependant, lorsque la passion ou l'intrigue défigurent les choses les plus simples, il devient indispensable d'en rétablir le caractère, afin que chacun puisse apprécier en connaissance de cause la marche des événements.

« Au mois de juillet dernier, les armées franco-sardes et autrichienne étaient en présence entre l'Adige et le Mincio, les chances étaient à peu près égales des deux côtés : car, si l'armée franco-sarde avait pour elle l'influence morale des succès obtenus, l'armée autrichienne était numériquement plus forte et s'appuyait non-seulement sur des forteresses redoutables, mais encore sur toute l'Allemagne, prête, au premier signal, à prendre fait et cause pour elle. Cette éventualité se réalisant, l'empereur Napoléon était forcé de retirer ses troupes des bords de l'Adige pour les porter sur le Rhin, et dès lors la cause italienne, pour laquelle la guerre avait été entreprise, se trouvait sinon perdue, du moins grandement compromise.

« Dans ces graves circonstances, l'Empereur pensa qu'il serait avantageux pour la France d'abord, pour l'Italie ensuite, de conclure la paix, pourvu que les conditions fussent conformes au programme qu'il s'était imposé et utiles à la cause qu'il voulait servir.

« La première question était de savoir si l'Autriche céderait par traité le territoire conquis ; la seconde, si elle abandonnerait franchement la suprématie qu'elle s'était acquise dans toute la Péninsule ; si elle reconnaîtrait le principe d'une nationalité italienne, en admettant un système fédératif ; si, enfin, elle consentirait à doter la Vénétie d'institutions qui en fissent une véritable province italienne.

« Relativement au premier point, l'empereur d'Autriche céda sans contestation le territoire conquis, et, relativement au second, il promit les plus larges concessions pour la Vénétie, admettant pour son organisation future la position du Luxembourg vis-à-vis de la Confédération germanique ; mais il mettait à ces concessions, pour condition *sine quâ non*, le retour des archiducs dans leurs États.

« Ainsi la question se trouvait bien nettement posée à Villa-

franca : ou l'Empereur ne devait rien stipuler pour la Vénétie et se borner aux avantages acquis par ses armes, ou bien, pour obtenir des concessions importantes et la reconnaissance du principe de la nationalité, il devait donner son adhésion au retour des Archiducs. Le bon sens traçait donc sa conduite, car il ne s'agissait nullement de ramener les Archiducs avec le concours des troupes étrangères, mais au contraire de les faire rentrer, avec des garanties sérieuses, par la libre volonté des populations, auxquelles on ferait comprendre combien ce retour était dans les intérêts de la grande patrie italienne.

« Voici, en peu de mots, l'exposé véritable de la négociation de Villafranca, et, pour tout esprit impartial, il est évident que l'empereur Napoléon obtenait par le traité de paix autant et plus peut-être qu'il n'avait conquis par les armes. Il faut même bien le reconnaître, ce n'est pas sans un sentiment de profonde sympathie que l'empereur Napoléon vit avec quelle franchise et quelle résolution l'empereur François-Joseph renonçait, dans l'intérêt de la paix européenne et dans le désir de rétablir de bonnes relations avec la France, non-seulement à une de ses plus belles provinces, mais encore à la politique dangereuse peut-être, en tout cas non dépourvue de gloire, qui avait assuré à l'Autriche la domination de l'Italie.

« En effet, si le traité était sincèrement exécuté, l'Autriche n'était plus pour la Péninsule cette puissance ennemie et redoutable, contrariant toutes les aspirations nationales, depuis Parme jusqu'à Rome, et depuis Florence jusqu'à Naples ; mais elle devenait au contraire une puissance amie, puisqu'elle consentait de plein gré à ne plus être puissance allemande de ce côté des Alpes et à développer elle-même la nationalité italienne jusqu'aux rivages de l'Adriatique.

« D'après ce qui précède, il est facile de comprendre que si, après la paix, les destinées de l'Italie eussent été confiées à des hommes plus préoccupés de l'avenir de la patrie commune que de petits succès partiels, le but de leurs efforts aurait été de développer et non d'entraver les conséquences du traité de Villafranca. Quoi de plus simple et de plus patriotique, en effet, que de dire à l'Autriche : Vous désirez le retour des Archiducs ? Eh bien ! soit ; mais alors exécutez loyalement vos promesses concernant la Vénétie : qu'elle reçoive une vie à elle propre ; qu'elle ait une administration et une armée italiennes ; en un mot, que l'empereur d'Autriche ne soit plus, de ce côté des

Alpes, que le grand-duc de la Vénétie, comme le roi des Pays-Bas n'est pour l'Allemagne que le grand-duc du Luxembourg.

« Il est possible même que, par suite de négociations franches et amicales, on eût amené l'empereur d'Autriche à adopter des combinaisons plus en rapport avec les vœux manifestés par les duchés de Modène et de Parme.

« L'empereur Napoléon, après ce qui s'était passé, devait compter sur le bon sens et le patriotisme de l'Italie, et croire qu'elle comprendrait le mobile de sa politique, qui se résume par ces paroles : « Au lieu de risquer une guerre européenne, « et par conséquent l'indépendance de son pays; au lieu de « dépenser encore 300 millions et de répandre le sang de « 50,000 de ses soldats, l'empereur Napoléon a accepté une paix « qui sanctionne, pour la première fois depuis des siècles, la « nationalité de la Péninsule. Le Piémont, qui représente plus « particulièrement la cause italienne, trouve sa puissance con- « sidérablement augmentée, et si la Confédération s'établit, il « y jouera le principal rôle ; mais une seule condition est mise « à tous ces avantages, c'est le retour des anciennes maisons « souveraines dans leurs États. »

« Ce langage, nous le croyons encore, sera compris de la partie saine de la nation, car sans cela qu'arrivera-t-il ? Le gouvernement français l'a déjà déclaré : les Archiducs ne seront pas ramenés dans leurs États par une force étrangère, mais une partie des conditions de la paix de Villafranca n'étant pas exécutée, l'empereur d'Autriche se trouvera délié de tous les engagements pris en faveur de la Vénétie. Inquiété par des démonstrations hostiles sur la rive droite du Pô, il se maintiendra en état de guerre sur la rive gauche, et au lieu d'une politique de conciliation et de paix, on verra renaître une politique de défiance et de haine qui amènera de nouveaux troubles et de nouveaux malheurs.

« On semble espérer beaucoup d'un congrès européen ; nous l'appelons nous-mêmes de tous nos vœux, mais nous doutons fort qu'un congrès obtienne de meilleures conditions pour l'Italie. Un congrès ne demandera que ce qui est juste ; et serait-il juste de demander à une grande puissance d'importantes concessions sans lui offrir en échange des compensations équitables ? Le seul moyen serait la guerre ; mais que l'Italie ne s'y trompe pas, il n'y a qu'une seule puissance en Europe qui fasse la guerre *pour une idée* : c'est la France, et la France a accompli sa tâche.

— 3 OCTOBRE 1859. —

Les correspondants belges. — Une parole de l'Évêque de Tulle. — Les reproches du *Journal des Débats*.

Divers journaux révolutionnaires continuent de dénoncer en même temps au Gouvernement et à la passion de leurs lecteurs les Lettres pastorales des Évêques qui ont ordonné des prières pour le Pape. Ils sont secondés par les correspondants des journaux belges, et ces derniers demandent aussi quelque chose contre un évêque qui n'a pas écrit, mais qui a parlé, Mgr l'Évêque de Tulle.

Nous avons cité un mot de cette bouche éloquente. Deux correspondants pour la Belgique, partant là-dessus avec un ensemble qui trahit la source d'ailleurs bien connue de leurs informations et de leurs inspirations, trouvent ce mot trop hardi et demandent s'il n'y a pas un moyen de fermer la bouche séditieuse de l'Évêque de Tulle. Ce sont les mêmes qui admirent M. About et qu'un heureux hasard met en passe de lire ses papiers inédits ; les mêmes qui font semblant de réclamer la liberté de la presse, comme s'ils ne savaient pas qu'elle ferait tomber leur industrie, ou comme s'ils se croyaient capables d'écrire en France. Ces habiles gens cherchent encore à faire croire qu'ils avaient une oreille collée à la chapelle du grand séminaire, où Mgr l'Évêque de Tulle a prêché la retraite pastorale, sous la présidence de S. Em. le Cardinal-Archevêque de Paris ; et ils ont entendu des choses effroyables ; et ils ont même vu, par le trou de la

serrure, le Cardinal, épouvanté, agiter la main pour calmer et contenir la fougue de l'orateur! Déjà, l'hiver dernier, ils avaient vu ainsi le Cardinal s'empresser d'étouffer la voix du P. Félix prêchant dans Notre-Dame. Ils précisaient le jour, car ils sont bien informés. Ce jour-là, précisément, le Cardinal n'assistait pas au sermon.

Ils sont bien impudents, mais ils sont bien simples! Si, au lieu de prétendre qu'ils ont écouté aux portes, ils allaient tout simplement dans les églises, écouter ce qui se dit là tout haut pour tout le monde, ils auraient un prélat séditieux de plus à dénoncer, l'Archevêque de Paris lui-même. Après le sermon de clôture, prononcé publiquement à Saint-Sulpice et dans lequel Monseigneur l'Évêque de Tulle a insisté sur la nécessité de prier, afin que Dieu arrêtât ces larmes du Vicaire de Jésus-Christ, « terribles à qui les fait couler, » l'éminent Cardinal a pris la parole. Il a loué magnifiquement le grand orateur qui venait de donner aux prêtres du diocèse de si belles et de si saintes instructions; il l'a remercié avec effusion du bien que cette mémorable retraite ne manquerait pas d'opérer, puisque le clergé, unanime dans les sentiments du pasteur, y avait reçu un accroissement de science et de charité. Venant ensuite à la grande préoccupation de l'auditoire et de tous les cœurs catholiques, Son Éminence a parlé des douleurs du Souverain-Pontife, et de l'amour et du devoir des fidèles, comme doit en parler un cardinal de la sainte Église romaine et un évêque; comme Monseigneur l'Évêque de Tulle venait d'en parler. Voilà ce que les correspondants des journaux belges auraient pu entendre aussi bien que nous, et de quoi ils auraient pu faire profit avec tout l'honneur que comporte leur profession, au lieu de ga-

gner leur journée en envoyant à ces pauvres Belges des impertinences qui n'ont pas le moindre fondement.

Quant aux journaux parisiens qui se jettent sur les évêques dont la voix s'élève pour le Souverain-Pontife, ils ne font rien en cela que de conforme à eux-mêmes; rien non plus à quoi les Evêques ne fussent aussi préparés et ne soient aussi indifférents que le premier venu d'entre les fidèles. C'est sans doute une chose douloureuse d'entendre le mélange d'impiétés et de pauvretés qui compose l'argumentation des journaux contre le droit à la prière, et l'âpreté sans nulle vergogne de cet appétit de servitude avec lequel l'un d'eux, le *Siècle*, déclare que « les lettres, « paroles ou mandements des évêques d'Alger, d'Arras « et de Tulle, sont répréhensibles et qu'il y aurait lieu « à l'appel comme d'abus, si le bon sens de notre pays « n'avait fait bonne et entière justice de ces excitations « maladroites et de ces reproches mal fondés. » Ce langage dénote un état de civilisation étrange et humiliant, mais ne peut être considéré comme un obstacle à l'exercice de la liberté pastorale. Le bon sens de notre pays, quoique fort gâté, ne permet pas encore qu'un évêque soit moins libre que M. Havin de donner son avis sur les questions qui intéressent l'Église. Et si le bon sens public est jamais renversé jusque-là, tant d'autres choses seront renversées du même coup, qu'il n'y aura plus d'appel comme d'abus, ou que l'appel comme d'abus sera remplacé par l'appel comme de crime.

Les journaux révolutionnaires jouent leur jeu en excitant le Gouvernement à froisser les catholiques, à frapper l'Église. Ce serait à la fois le moyen le plus ingénieux de porter préjudice au Gouvernement et de se venger de l'adhésion que les catholiques, depuis 1852, n'ont cessé

de donner au Gouvernement. Les catholiques ont été moins attaqués, moins injuriés et moins diffamés pour les dogmes qu'ils professent que pour leur attitude politique, et ceux qui étalent un certain vernis d'opposition (ils prennent soin, il est vrai, de ne pas se compromettre trop dans la défense des principes religieux) jouissent d'une certaine tolérance. Le langage, en général, si affectueux et si confiant des Évêques, les marques solennelles qu'un grand nombre d'entre eux ont données de leur attachement pour l'Empereur, leur concours souvent demandé et toujours si promptement accordé, voilà le grief immédiat du parti révolutionnaire. Il n'est pas nécessaire, et il serait superflu de s'en défendre. L'Église n'est jamais ennemie des gouvernements, ne se pique pas d'ingratitude envers ceux qui la protégent, ne s'est jamais justifiée ni de ne les avoir point combattus dans les choses de leur ressort, ni d'avoir patiemment attendu qu'ils eussent l'inspiration de faire le bien, ou qu'ils voulussent résister à l'inspiration de faire le mal. Notre-Seigneur disait à ceux qui cherchaient à le faire mourir : *Quis ex vobis arguet me de peccato ?* Si l'Église posait cette question aux ennemis du Gouvernement et qu'ils fussent sincères, ils lui diraient : Ton péché contre nous, c'est d'avoir favorisé le Gouvernement devant qui nous t'accusons. — Mais, à la même question, le Gouvernement n'aurait certainement rien à répondre ; il ne peut accuser l'Église d'avoir péché contre lui.

En ce moment, que font les Évêques, et que trouvent à leur reprocher les journaux qui les dénoncent ? Rien autre chose qu'un délit qu'ils commettent eux-mêmes, si c'en est un, par une interprétation toute gratuite des paroles pastorales adressées aux fidèles. Les persécuteurs

du Souverain-Pontife, contre qui les Évêques et le Souverain-Pontife lui-même réclament le secours de la prière catholique, sont, à l'étranger, les révolutionnaires qu ont usurpé une partie du domaine de saint Pierre ; en France, les écrivains qui applaudissent à cette spoliation et qui veulent la justifier par l'abondance des injures e des calomnies qu'ils jettent au gouvernement pontifical. Tels sont ces persécuteurs, et jusqu'à présent les catholiques n'en connaissent pas d'autres. Si nos adversaires prétendent que l'on ne peut blâmer les actes des révolutionnaires à l'étranger et en France sans accuser le Gouvernement, ils outragent le Gouvernement en lui imputant une solidarité qu'il n'a pas acceptée, et que jusqu'ici tous ses actes officiels répudient. A cet égard, nous en sommes encore à la proclamation de l'Empereur et aux circulaires par lesquelles M. le ministre des cultes et de l'instruction publique a sollicité lui-même l'intervention de l'épiscopat dans les préoccupations politiques et religieuses que soulevait la guerre d'Italie.

Si nous avons bonne mémoire, la *Patrie*, qui ne veut pas citer la lettre pastorale de Mgr l'Évêque d'Arras, *par convenance*, trouvait alors que les Évêques tardaient bien à parler et à rassurer les fidèles.

Les journaux tiennent fort peu de compte de la logique, de l'équité, de la dignité, lorsqu'elles commandent des choses qui les contrarient. Ils se dispensent de tout devoir envers l'opinion, comme l'opinion se dispense de toute estime pour eux. Mais ce qu'ils rejettent n'est pas anéanti pour cela, et personne ne comprendrait que les Évêques qui sont invités à publier les circulaires de M. le ministre des cultes, dussent s'abstenir de publier les encycliques du Souverain-Pontife.

— MÊME DATE. —

Le *Journal des Débats* ne s'y prend pas tout à fait comme les autres. Il tolère que les Évêques réclament des prières pour le Souverain-Pontife :

« Nous sommes loin de trouver mauvais que les évêques français prennent en main la cause du Pape et de son gouvernement, et qu'ils cherchent à le défendre devant l'opinion publique dans la situation critique où l'ont placé les derniers événements ; c'est un usage légitime et opportun que les évêques font de la presse, et qui, pour le dire en passant, prouve que la presse est bonne à quelque chose. Nous pouvons même dire que sur un point essentiel nous sommes d'accord avec l'épiscopat français ; nous croyons comme lui que l'indépendance du Pape est une condition nécessaire à l'exercice de son pouvoir spirituel. Il est évident qu'un Pape français, autrichien ou piémontais ne serait pas un Pape indépendant. Le pouvoir temporel du Pape est-il la garantie unique de son indépendance, et dans ce cas, comment le maintien de ce pouvoir pourrait-il se concilier avec les difficultés de la situation actuelle ? C'est une question qu'il ne nous appartient pas de résoudre. »

Mais le *Journal des Débats* reproche autre chose à Mgr l'Évêque de Poitiers personnellement, et trouve dans la lettre de ce prélat une question qu'il lui appartient de résoudre. Selon lui, Mgr l'Évêque de Poitiers a grand tort de croire à la supériorité des institutions romaines et de penser que le gouvernement romain, dans son Chef, dans ses hauts dignitaires et dans ses représentants actuels, n'est inférieur à aucun gouvernement contemporain. Le *Journal des Débats* conclut de là, sincèrement, que « M. l'É-« vêque de Poitiers servirait mieux le pouvoir temporel

« du Pape en le défendant avec plus de tact, de prudence « et de mesure. » C'est M. Alloury qui parle.

Comme M. Alloury, en sa qualité de rédacteur du *Journal des Débats*, a reçu jadis quelques leçons de Mgr l'Évêque de Poitiers, il a voulu sans doute prendre sa revanche. Le passage que nous venons de reproduire n'en est pas moins fort bon et témoigne en faveur de son jugement.

— MÊME DATE —

Le *Journal des Débats* nous prouve aujourd'hui que l'on ne peut soutenir la cause du Piémont sans perdre toute idée du droit, toute notion du juste et de l'injuste. Voici, en effet, l'étrange observation que nous trouvons dans cette feuille :

« S'il fallait en croire une dépêche télégraphique de Rome que nous recevons à l'instant, ce ne serait malheureusement pas le parti de la modération qui l'aurait emporté dans les conseils du Souverain-Pontife. D'après cette dépêche, le Pape, en apprenant la réponse faite par le roi Victor-Emmanuel à la députation des Romagnes, aurait fait délivrer ses passe-ports au représentant de la Sardaigne à Rome. »

Ainsi le *Journal des Débats* trouve bon que Victor-Emmanuel, oubliant toutes les conventions internationales, toutes les règles du droit européen, toutes les conditions du pouvoir régulier, se déclare l'allié des insurgés romagnols et s'engage solennellement à faire tous ses efforts pour dépouiller le Pape ; mais il reproche au souverain légitime de manquer de *modération* en ne gardant pas près de lui l'ambassadeur de son ennemi, d'un ennemi qui fait la guerre sans la déclarer.

Le *Journal des Débats* croit-il que jamais souverain ait montré la condescendance, la mansuétude dont Pie IX vient de faire preuve au sujet de Victor-Emmanuel? Voilà plusieurs mois que ce roi galant-homme est visiblement le chef des insurgés romagnols; qu'il leur envoie, en pleine paix, des officiers, des soldats et des armes; qu'il les pousse à la révolte, tout en protestant de ses bonnes intentions, de son respect et même de sa piété. Après avoir donné M. d'Azeglio pour dictateur aux Bolonais, il les a gratifiés d'un de ses colonels pour gouverneur, et d'un de ses généraux pour chef militaire. Quel souverain n'eût pas, en pareille circonstance, chassé l'ambassadeur de l'*allié* coupable d'actes aussi inouïs? Le Pape a voulu attendre, et il a fallu, pour lasser sa patience, que Victor-Emmanuel prît enfin ouvertement, officiellement, à la face du monde, la direction du mouvement révolutionnaire. Le *Journal des Débats* ne sait-il pas que le roi de Piémont vient, par sa réponse à la députation des Romagnes, de se déclarer le complice des insurgés, de leur promettre son appui, de se reconnaître leur roi?

Si le Pape avait encore gardé le silence, il eût abdiqué. Le *Journal des Débats* le comprend comme tout le monde, et c'est justement parce que Pie IX a fait acte de souverain qu'il lui reproche de n'être pas modéré.

L'EUROPE EN ASIE.

— 7 OCTOBRE 1859. —

Le canon chinois n'a pas seulement déchiré le traité de Tien-Tsin et détruit le prestige des armes européennes dans l'extrême Asie ; il dissipe en même temps les illusions, très-caressées à Londres, qui montraient la Chine déjà ouverte, quand l'Inde commence à se fermer. Ces illusions s'évanouissent ; elles sont remplacées par des réalités formidables pour l'Angleterre, sérieuses et redoutables aussi, quoique moins immédiatement, pour la France et pour toute la race latine. La terrible fumée qui s'est élevée des forts de Takou peut être comparée à ces nuages de théâtre qui apparaissent soudain, qui passent vite, et derrière lesquels tout l'horizon a subitement changé.

La flottille anglaise s'avançait, croyant n'avoir affaire qu'aux *braves* de Canton, qui naguère fuyaient dans la proportion de mille devant un. Quelques petits navires et moins de deux mille hommes, c'était assez pour aller chercher à Pékin même la signature de l'Empereur. Tout à coup, les forts silencieux s'allument, le feu éclate, et quand le vent a chassé la fumée, non-seulement il n'y a plus de traité, mais il n'y a plus de route. Quatre navires de guerre anglais ont coulé, le reste se retire ; et dans le lointain, au lieu du ridicule étendard chinois, un

aigle bien connu, portant dans ses serres les foudres savantes de l'Europe, plane vainqueur et protecteur sur les murs de Pékin.

L'orgueil chinois niait la défaite de Canton. A présent il l'avoue comme un outrage qui doit exciter à la vengeance. Il sent que la vengeance est possible. Depuis le 45e jusqu'au 22e parallèle, c'est un même cri, poussé par des millions et des millions d'hommes : Mort aux étrangers ! Les marchands hongs ne se soucient plus de fournir des fonds aux trafiquants du Royaume-Uni, l'opium est menacé d'une interdiction prochaine ; Manchester et Liverpool sont à la veille de se voir fermer le plus riche marché du monde. Le juste effroi des Anglais résidant en Chine éveille à Londres des échos irrités. On dédaigne d'examiner si la conduite des ambassadeurs européensa été suffisamment prudente ; encore plus de savoir si elle a été suffisamment légale. On demande que la Chine soit punie de manière à se souvenir longtemps de la punition. C'est ainsi que l'on réclamait naguère la punition de l'Inde. Mais depuis que l'Inde a été châtiée, il paraît plus difficile de châtier la Chine. Les journaux anglais peuvent toujours s'écrier que l'Angleterre doit briser tout ce qui lui fait obstacle. Pour ce qui regarde l'extrême Orient, ces mouvements de l'orgueil ne sont plus de saison. Les Chinois disent aujourd'hui aux hommes roux : *Vous avez perdu la face.*

Par avidité pour le gain, l'Angleterre a méprisé, a détesté tous les conseils de la sagesse dans ses rapports avec les immenses populations de l'extrême Asie. Elle a vraiment tué la poule aux œufs d'or. Quant à la France, une incurie incomparable, tantôt l'a éloignée de ce théâtre des plus grands intérêts du monde, comme si elle n'avait

aucun besoin d'expansion extérieure ; tantôt elle s'y est portée par boutades, sans idée arrêtée, annonçant de grandes choses, n'en faisant que de mesquines, abandonnant la gloire, abandonnant l'intérêt, avançant pour se donner le souci de reculer, semant pour acquérir le lustre de ne recueillir jamais.

Au point où en sont les choses dans l'extrême Asie, il semble impossible que la France, ni même l'Angleterre agissant isolément, y puissent rien opérer de sérieux, ou qui seulement jette un certain éclat, comme serait par exemple une stérile vengeance. Mais, réunies, la France et l'Angleterre peuvent-elles réparer le préjudice que l'aveuglement de la première et la cruelle avidité de la seconde ont causé aux intérêts de la civilisation et de l'humanité dans ces contrées pleines de ténèbres, de crimes et de souffrances, où l'Occident doit porter le salut, sous peine d'en recevoir la ruine ?

Telle est la question grave et surprenante que les esprits vraiment politiques doivent se poser. Malheur à l'Europe, si ses chefs n'osent pas l'aborder ou ne savent pas la résoudre !

Jetons un coup d'œil sur les faits. Ils n'ont pas besoin maintenant d'être longuement développés, et ils n'exigent point de longs commentaires.

Les forts de Takou ont été relevés dans les règles les plus habiles de la défense des places ;

Ils étaient munis d'une artillerie supérieure par le calibre et par la portée ;

La nombreuse infanterie qui les défendait était armée de carabines Minié ;

Le tir des artilleurs et des fusiliers, aussi juste, aussi rapide que celui des soldats européens les mieux exercés,

a fait promptement éprouver aux assaillants des pertes considérables.

On sait où en étaient, il y a deux ans, l'esprit et l'instruction militaires et l'armement des Chinois. Leur progrès sous ce triple rapport a été étrangement rapide ! Après en avoir fait la dure expérience, il n'a pas été difficile de s'en rendre raison. Chacun a d'abord dénoncé la politique, les conseils, les engins, et enfin la main même de la Russie. Plus tard, comme si cette dernière révélation avait quelque chose de trop effrayant, on a mis en doute la coopération directe du Czar. On a dit qu'il n'était pas prouvé qu'un officier anglais eût entendu des commandements en langue russe retentir dans les forts attaqués, et que d'ailleurs il pouvait se trouver là des *volontaires*. La présence de ces volontaires russes en Chine serait déjà un fait significatif. Mais nos renseignements nous disent davantage. Ils rappellent des incidents d'un autre ordre, tout à fait dignes de l'attention de la diplomatie européenne, qui semble tout à fait les ignorer, et que la diplomatie française entre toutes a enveloppés de ses plus nobles dédains, chaque fois qu'ils lui ont été dénoncés.

Où trouver la mesure intellectuelle de certains diplomates français ! Nous en pourrions nommer un qui, dans ses pérégrinations et triomphes à travers la Chine, a pris soin de voir tout le monde, excepté, autant qu'il l'a pu, les missionnaires et les évêques catholiques français. Par ce seul moyen, ce diplomate très-ingénieux est parvenu à un double résultat : premièrement, il n'a pas fait ce qu'il devait surtout faire ; secondement, il n'a pas su ce qu'il devait surtout apprendre. Mais voyons ce qui a échappé à ses regards si intelligents.

Les monts Karbett, territoire des zibelines, restés en

litige après le traité négocié par le P. Gerbillon (1668), entre les Moscovites et l'empereur Chang-Hi, sont devenus russes comme toutes les terres situées au nord de l'Amour et sur la rive droite de ce fleuve puissant. En même temps, aucune stipulation n'arrête l'extension russe vers le Sud! Le vice-roi Mouravieff peut donc s'étendre jusqu'auprès de Hang-Tchung, la ville septentrionale de la riche Corée. Déjà les Russes élèvent des cités sur la magnifique côte de Tartarie. Ils auront le pied sur la tête de la route qui traverse la grande forêt impériale, ils prendront le véritable port de Hang-Tchung, et la clef de Wang-Hung, la Mecque des Chinois, berceau de la dynastie tartare ; ils toucheront en quelque sorte à la province du Chil-Hi, dont Pékin est la capitale. De la Sibérie occidentale à Irkust, et d'Irkust, chef-lieu de la Sibérie orientale, à la Corée, les étapes sont marquées. Les cours d'eau et les glaces permettent aux armées de se mouvoir ; des patins à vapeur courront sur la vaste étendue des neiges comme sur des rails naturels; l'ancien obstacle est devenu moyen.

Comment le gouvernement Chinois s'est-il décidé à abandonner aux Russes ces fertiles terres de Tartarie et de Mantchourie, qu'une tradition jusqu'ici scrupuleusement respectée l'obligeait de maintenir à l'état de désert, afin que les Tartares y pussent trouver un asile le jour où ils seraient forcés de quitter la Chine ?

La réponse est dans les écrits de Lin, ce fameux mandarin avec qui notre diplomatie a traité, et dont les travaux ont exercé une influence puissante sur le cabinet de Pékin. Lin avait compris la situation de l'empire du Milieu en face de l'Europe, et sa conclusion, enfin acceptée, était *qu'il fallait opposer les Barbares aux Barbares*. De là

des propositions faites aux agents de la France contre les Anglais. Elles ont été repoussées. Les Russes les ont entendues à leur tour et les avaient peut-être sollicitées. Armes de toutes sortes, munitions de guerre, ingénieurs-instructeurs, il était facile aux Russes de tout fournir aux Chinois, non-seulement sans opposition, mais sans contrôle de la France et de l'Angleterre. La catastrophe de Takou vient de révéler au monde l'état actuel des négociations entre Saint-Pétersbourg et Pékin.

On dit que ce sont les Mongols et non les Chinois qui viennent de battre les Anglais. Mongols ou Chinois, il est sûr que les défenseurs de Takou se sont montrés fort bons et habiles soldats. Il est à croire que même des Mongols, quel que fût le mérite de leurs instructeurs, n'auraient pas acquis en moins de deux ans cette promptitude et cette assurance qui révèlent l'habitude du feu.

On a d'ailleurs d'autres preuves encore de l'alliance entre le Fils du Ciel et le Grand Hetman des Cosaques. Le représentant de ce dernier est arrivé à Pékin comme en triomphe. Il a été reçu à *Kiakta,* frontière septentrionale, avec des honneurs tout à fait inusités. Un détail sans précédents montre même que les Chinois aussi savent se mettre au-dessus des préjugés de religion. Les grands mandarins, — ces grands mandarins qui font mourir nos missionnaires dans les plus infâmes supplices, — ont assisté à la messe solennelle qui a été célébrée avant le départ de la mission moscovite, pour lui obtenir le secours du Ciel dans le long voyage qu'elle devait faire à travers les pays désolés des Khanatts.

Quant au titre officiel de l'envoyé moscovite auprès du maître de l'empire du Milieu, on l'ignore. Est-ce un ambassadeur, un ministre, un chargé d'affaires, un courtier

de commerce? Peu importe, et chacun le tient pour ami intime.

Le 1er août, on apprenait à Hong-Kong que les forts de Takou avaient été défendus par 30,000 soldats, et que dans ce nombre il y avait 8,000 Russes. Le fait ne semblait invraisemblable à aucun des hommes qui sont le mieux et le plus anciennement au courant de la situation du Céleste-Empire, des immenses ambitions et des immenses progrès de la Russie. Le 9, les grandes maisons anglaises étaient consternées : on disait que le premier interprète juré de l'ambassade d'Angleterre, M. Wade, avait eu communication du traité russe, lequel disposerait que les Russes doivent, à toute réquisition, fournir aux Chinois un corps permanent de 8,000 hommes d'élite. Ainsi, *le Fils du Ciel a contracté une alliance offensive et défensive avec le Czar.*

Ce fait est gros de conséquences redoutables pour l'Europe latine. Si nos lecteurs veulent bien se reporter aux articles intitulés : *l'Europe en Asie,* que nous avons publiés l'an dernier (1), ils y trouveront des renseignements qui pouvaient alors paraître aventurés, mais que les événements présents éclairent du jour de l'évidence. Puissent les nations catholiques comprendre à quel point l'intérêt de leur conservation les presse de s'unir étroitement!

Le poids des affaires de Chine porte principalement sur l'Angleterre. C'est elle qui est plus prochainement et plus irrémédiablement menacée. Mais nos propres affaires à nous, France, dans ces lointaines contrées, ne sont pas sans gravité et sans douleur.

On croyait en Chine, à la date du 8 août, que notre

(1) Voyez tome IV, p. 154 et suiv.

traité avec l'empire d'Annam répondra fort mal aux motifs qui nous ont fait entreprendre la guerre. Nos opérations, lentes et indécises, ont donné aux Cochinchinois le temps de se raffermir, aux maladies le temps de ravager notre petite troupe. La nécessité de secourir les Européens établis en Chine, dominant cette situation déjà mauvaise, va nous obliger de ne laisser à Touranne que quelques centaines d'hommes dans un réduit, et peut-être d'évacuer Saïgon, dont la garde exigerait plus de forces que nous n'en possédons par là. Il devient clair que Tu-Duc, avec ses propositions de paix, éternelle ruse des barbares, s'est entièrement joué de nous. Retiré dans sa capitale, Hué, où il a cessé de trembler, il se proclame vainqueur de la France et de l'Espagne. Notre position dans l'empire annamite est incomparablement plus misérable qu'avant la guerre, et les infortunés chrétiens paieront par des centaines et par des milliers de martyrs le secours que la France leur a fait espérer.

Si, en France, l'insouciance, ou l'ignorance, ou l'entêtement le plus incompréhensible dans les préjugés les plus épais, empêchent de suivre les habiles mouvements des Russes en Asie ; si tout cri d'alarme jeté sur ce fait qui constitue le grand acte politique des temps modernes, n'excite chez nous que l'invincible dédain de la paresse et de l'incapacité, il n'en est pas de même en Angleterre, et c'est là, on va le voir, un de nos périls. A Londres, on peut se faire d'orgueilleuses illusions sur l'avenir, on ne s'abuse pas sur les efforts qu'il exige dans le présent. Dites à Paris, dans les centres d'affaires les plus élevés, que *plus de quatre cents navires à vapeur sillonnent le Volga*, on vous regardera avec des yeux étonnés de l'intérêt que vous semblez prendre à une chose si simple. Dans la

cité de Londres, ces mots si simples sonnent comme le tocsin. On comprend qu'une puissante armée russe peut être transportée en quelques jours, avec tout son matériel de guerre, d'Astracan à Asderabad, — Asderabad, dont la rade est devenue récemment le centre d'une station navale russe ; — et cette armée une fois débarquée, arriverait en peu de jours à Hérat, d'où elle pénétrerait dans les belliqueuses vallées de l'Afghanistan pour les convier au sac de l'Inde.

Le moment viendra, il approche, où la Russie, reine depuis les rives de la mer Jaune jusqu'au Bosphore, maîtresse d'innombrables hordes qu'elle aura disciplinées, maîtresse aussi de tous les secrets de la science, assez civilisée pour les perfectionner encore, assez barbare pour en user sans scrupule, avouera ses prétentions à la domination et à la possession de l'Europe. Que saura faire alors l'Europe, pourrie d'impiété, perdue de révolution et de dissensions intestines, sans chefs, ou n'en ayant plus que de mal assurés et disposés à la trahir, disposée à se trahir elle-même, parce que tout la façonne à adorer la force ?

Ah ! nous sommes occupés de ce brigandage qui s'opère en Italie, et c'est notre grande affaire ! Nous attendons de savoir à qui seront les Duchés, et par quel moyen les Lombards pourront voler ou seront contraints de restituer au Pape les territoires qu'ils lui avaient déjà dérobés du temps de Pépin le Bref et que la France d'alors lui fit rendre, du droit de sa noble épée. Pendant que nous donnons notre attention à ce drame, si glorieux pour les spectateurs, d'autres questions de territoire se posent, qui nous toucheront de près ; des questions dans lesquelles la « nationalité italienne » nous sera d'un petit secours et

se secourra peu elle-même ! Pour l'amour de leur propre conservation, que les nations de l'Europe jettent donc les yeux sur l'horizon qui s'éclaire chaque jour davantage en Asie. Il est temps !

Comprenons bien, en France, la position que nous fait, dès à présent, la situation particulièrement critique de l'Angleterre. Bientôt ce dangereux allié nous demandera des sacrifices. Sans nous, il ne peut plus rien en Chine, où ses intérêts sont autrement engagés que les nôtres. Pour réparer l'échec de Takou, il faut des soldats. L'Angleterre n'en a pas. Si donc elle parvient à nous entraîner là-bas avec l'attirail militaire nécessaire pour n'y pas rester ou n'en pas revenir honteusement, stipulons de manière à prendre enfin possession de nos droits sur une partie de l'extrême Asie. Assurément, la France n'admettrait pas qu'après avoir combattu en Italie pour *une idée* restée indécise, nous allassions, à plus grands frais encore, aux confins du monde, répandre notre sang pour une autre idée, cette fois bien définie, et manifestement et exclusivement anglaise.

On peut le dire en toute assurance : si l'Angleterre reste isolée, le monde ne tardera pas à voir son impuissance absolue devant l'Asie appuyée de la Russie et résolue d'expulser les Anglais de tous ses rivages.

Quatre cents familles, depuis trois siècles, ont établi la prospérité des intérêts anglais sur la ruine des intérêts et des croyances des peuples de l'Occident. Qu'elles subissent la force brutale qui se substitue à celle dont elles ont si injurieusement usé, ou qu'elles comprennent que le moment est venu de partager l'empire, et que le salut de l'Angleterre est désormais dans une alliance où la France ne veut pas être dupe plus longtemps !

Il faut, en Europe, laisser en paix les croyances et les peuples catholiques ; il faut, dans le reste du monde, souffrir que la France marche sur une ligne parallèle avec l'Angleterre.

Relier nos établissements du Pacifique à la Chine et au Japon par des nids d'aigle, centres de ravitaillement et de radoub, centres de commerce, d'influence politique, de propagande religieuse, positions à la fois militaires, maritimes, commerciales et civilisatrices ; prendre toute la Cochinchine, c'est-à-dire avoir place et pied en maître sur l'océan Indien et la mer de Chine, établir le canal qui doit les unir, se rendre à jamais possesseur de cette voie, l'un des trois grands chemins du monde ; ressaisir Madagascar ; annexer le barbare Maroc à l'Algérie ou à l'Espagne, dans l'un et dans l'autre cas à l'Europe et au catholicisme, — tel est le but auquel la France doit prétendre, telles sont les conditions de l'expansion extérieure à laquelle elle doit aspirer et pour son propre intérêt et pour ne point abjurer sa mission dans l'Humanité.

Et, fait digne de toute attention au point de vue des avantages matériels et politiques, les seuls que l'Angleterre connaisse, l'exécution de ce plan importe plus à l'Angleterre qu'à la France elle-même. Car le jour où l'aigle russe prendra son essor de Pékin et de Calcutta, il lui sera facile de s'abattre sur la tour de Londres ; mais la France aura encore des armées.

Malgré l'évidence des faits, nous sentons que ces prévisions peuvent encore paraître exagérées. Nous sommes si pleins de la joie de l'heure qui passe, et nous avons tant besoin de nous en assouvir sans penser à l'heure qui vient ! Nous conjurons pourtant les hommes politiques de l'Europe d'y songer. Qu'ils regardent ces chemins de fer dont

le réseau commence à s'étendre dans le vaste empire des Czars, effaçant chaque jour les distances qui naguère rendaient le colosse impuissant par l'effet même de ses dimensions. Au moyen de ces chemins, les masses humaines pourront apporter la domination aux insensés et aux superbes. Que l'Angleterre approfondisse les conséquences immédiates de cette voie ferrée, qui, remplaçant un canal des anciennes civilisations depuis des siècles comblé, va mettre en communication facile et rapide la Caspienne et l'Aral. Que l'Europe méridionale n'oublie pas un autre fait, récemment accompli : la conquête et la pacification du Caucase, maintenant effectuées, augmentent les armées du Czar de 150,000 hommes entièrement disponibles.

Si l'Europe continue d'attendre, si elle continue d'appliquer son activité de façon à la rendre plus désastreuse pour elle-même que ne le serait son oisiveté en présence d'un ennemi à ce point hardi et entreprenant ; si elle continue de laisser les révolutions la dissoudre, en dissolvant le patriotisme et le sentiment religieux, la postérité portera un arrêt étrange et que nous n'aurions pas prévu il y a quelques années. Elle dira : De la guerre de Crimée date l'ère de la véritable grandeur des Czars ; la chute de Sébastopol leur a fait comprendre que les clés de l'Europe étaient plus loin dans l'Asie. Ils ont perdu momentanément quelque chose de leur crédit en Allemagne ; mais la politique qui les a diminués à Dresde et à Carlsruhe les a laissés grandir à Pékin, et leur a mis dans les mains le sceptre du monde.

— 11 OCTOBRE 1859. —

Avertissement donné au journal *l'Univers* au sujet de l'article précédent.

L'an 1859, le mardi 11 octobre, nous, Armand Marseille, commissaire de police de la ville de Paris, plus spécialement chargé de la section du Palais-de-Justice, officier de police judiciaire, auxiliaire de M. le procureur impérial,

En exécution des ordres de M. le préfet de police,

Notifions à M. Taconet, propriétaire-gérant du journal l'*Univers*, et à M. Louis Veuillot, l'un des rédacteurs dudit journal, en parlant à M. Eugène Veuillot,

L'arrêté ainsi conçu de M. le ministre de l'Instruction publique et des Cultes, chargé par intérim du département de l'Intérieur:

« Le ministre de l'Instruction publique et des Cultes, chargé par intérim du département de l'Intérieur,

« Vu l'article 32 du décret organique sur la presse du 17 février 1852 ;

« Vu l'article publié par l'*Univers* dans son numéro du 8 octobre sous le titre : « *L'Europe en Asie*, » et sous la signature « Louis Veuillot ; »

« Vu notamment les passages suivants :

« Quant à la France, une incurie incomparable tantôt l'a éloi-
« gnée de ce théâtre.... tantôt elle s'y est portée par boutades,
« sans idée arrêtée, annonçant de grandes choses, n'en faisant
« que de mesquines, abandonnant l'intérêt, avançant pour se
« donner le souci de reculer, semant pour acquérir le lustre de
« ne recueillir jamais..... »

« Notre position dans l'empire annamite est incomparable-
« ment plus misérable qu'avant la guerre, et les infortunés chré-
« tiens paieront par des centaines et par des milliers de martyrs
« le secours que la France leur a fait espérer.... »

« Si en France, l'insouciance, l'ignorance, ou l'entêtement le
« plus incompréhensible dans les préjugés les plus épais empê-
« chent de suivre les habiles mouvements des Russes en Asie ;
« si tout cri d'alarme jeté sur ce fait n'excite chez nous que
« l'invincible dédain de la paresse et de l'incapacité..... »

« Que saura dire alors l'Europe, pourrie d'impiétés, perdue « de révolution et de dissensions intestines, sans chefs ou n'en « ayant plus que de mal assurés et disposés à la trahir, disposée « à se trahir elle-même, parce que tout la façonne à adorer « la force..... »

« Considérant que cet article insulte et calomnie le gouvernement de l'Empereur, en lui reprochant son incurie et sa faiblesse, en l'accusant d'abandonner la gloire et l'intérêt du pays dans les affaires d'Asie ;

« Qu'il représente l'expédition de Cochinchine, si généreusement entreprise au profit du christianisme et de la civilisation, comme devant entraîner le martyre de milliers de chrétiens (1) ;

« Considérant que ces attaques, aussi injustes au fond que violentes en la forme, sont encore aggravées par des outrages à la France et à l'Europe, et qu'elles ont pour but de provoquer au mépris du gouvernement de l'empereur,

« Arrête :

« Art. 1er. Un premier avertissement est donné au journal *l'Univers*, dans la personne de M. Taconet, propriétaire-gérant, et de M. Louis Veuillot, signataire de l'article sus-visé.

« Art. 2. Le préfet de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

« Paris, le 11 octobre 1859

« Signé : ROULAND. »

« Et pour que MM. Taconet et Veuillot n'en ignorent, etc.

« *Le commissaire de police*, A. MARSEILLE. »

(1) Au moment où je relis cet avertissement (20 octobre 1860), je trouve le passage suivant dans une lettre écrite de Hong-Kong, le 25 août, au journal *le Monde :* « L'œuvre de sang et de destruction continue en Cochinchine : tous les jours ce sont de nouveaux martyres. Les chrétiens se laissent égorger comme sous Néron et Dioclétien, sans chercher à se révolter, pendant qu'on les traite de rebelles, de traitres à la patrie, d'amis des Français. Tous les Européens qui savent ce qui se passe en ce moment dans cet infortuné pays, désirent ardemment que l'expédition de Chine puisse se terminer promptement, afin que les troupes françaises aient le loisir de se rendre en Cochinchine pour achever l'œuvre commencée et si malheureusemeut interrompue. Quand finira cette persécution qui dure depuis trente ans, et que les tentatives de répression faites par la France n'ont fait qu'activer? »

PROTESTATION DE L'*UNIVERS*.

— 15 OCTOBRE 1859. —

Depuis deux jours, l'*Univers* a cessé la publication des circulaires ou mandements de NN. SS. les Évêques sur la situation du Souverain-Pontife. Ce n'est pas que cette manifestation de la pensée et du cœur des catholiques ait discontinué ; mais nous avons reçu du Gouvernement l'injonction de ne plus dorénavant reproduire aucun de ces actes ; injonction d'autant plus sérieuse, que le journal venait d'être frappé d'un premier avertissement.

Nous devons aujourd'hui un mot d'explication à nos lecteurs, et plus encore aux vénérables prélats qui nous ont fait l'honneur de nous adresser leurs mandements. Ce sont, jusqu'à ce moment : Son Eminence le Cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, et NN. SS. les Évêques de Moulins, Vannes, Soissons, Quimper, Nevers, Versailles et Digne.

L'injonction qui nous est faite nous paraît essentiellement temporaire. Elle a pour but, nous a-t-on dit, de soustraire les actes et la dignité des Évêques à la violence des journaux. Mais d'un autre côté, la parole des Évêques a été la force des catholiques dans toutes les circonstances si graves où l'Église et la société se sont

trouvées depuis trente ans. Jamais elle ne s'est élevée sans provoquer comme aujourd'hui une tempête d'injures ; elle ne s'est point tue pour cela, et elle a prévalu, parce qu'inspirée par les plus nobles sentiments, elle les inspirait à son tour. Le gouvernement de Napoléon III a toujours très-vivement protesté de son respect pour les droits de l'Église ; on ne comprendrait pas qu'il voulût enlever aux Évêques la publicité de la presse, dont tout le monde peut user, et priver les catholiques de cette voix collective des premiers pasteurs qui leur a toujours si fortement recommandé l'amour de l'ordre, de la justice et de la liberté.

Quant à nous, si cette défense devait être maintenue, nous croirions que la part la plus précieuse de la liberté civile et religieuse nous est enlevée ; nous nous trouverions sans règle, sans lumière et sans égide ; et nous verrions dans un avenir prochain le moment où la presse catholique n'aurait plus de place dans ce vaste champ des opinions où nous voulons jusqu'au dernier instant remplir honorablement tout notre devoir.

LOUIS VEUILLOT, *rédacteur en chef.*
EUGÈNE TACONET, *propriétaire gérant.*

LA PAPAUTÉ.

— 8 NOVEMBRE 1859 —

Julien l'Apostat guerroyait chez les Perses, afin de paraître aussi grand guerrier qu'il s'estimait grand philosophe, et de restaurer la gloire militaire de l'empire en même temps qu'il relevait les autels des faux dieux. Les païens étaient pleins d'espérance, ceux du moins qui ne trouvaient pas Julien trop ridicule. L'un de ces derniers voulut s'amuser d'un chrétien qui lui parut triste. Il lui demanda ce que faisait en ce moment le Fils du Charpentier? Le chrétien répondit : Il fait un cercueil.

Avant Julien, le Fils du Charpentier avait déjà fait beaucoup de cercueils ; depuis Julien, il en a fait beaucoup. Le *Siècle* paraît croire qu'il n'en fait plus, qu'il n'en sait plus faire. Nous croyons que le *Siècle* se trompe. Mais il y a une besogne à laquelle, de leur côté, les adversaires du Fils du Charpentier n'ont pas cessé de se livrer, et qu'il leur laisse parfois poursuivre, comme pour se donner à lui-même le loisir de prendre leur mesure. Ce continuel travail des ennemis de Jésus-Christ, c'est la démonstration de la divinité de l'œuvre par excellence de Jésus-Christ, l'Église. Néron, le premier, y a mis la main : il a arrosé, le premier, l'arbre transplanté du Calvaire. Ses successeurs l'ont imité. Julien est venu à son

tour, perfectionnant toutes les anciennes méthodes. Jusqu'alors on n'avait su qu'égorger ; Julien était baptisé, il sut trahir. Ce fut un maître. Dieu lui laissa deux ans. D'autres ont eu dix ans, d'autres davantage ; d'autres, se perpétuant par leurs disciples, ont eu des siècles. Le cercueil a été taillé à la mesure des écoles et des nations comme à la mesure des individus. Quelle apologie de l'Église, quelle démonstration de sa divinité que le seul fait de son existence après dix-neuf siècles d'un pareil combat !

Dans cette démonstration, dans ce combat, l'épisode de l'époque présente restera célèbre. Sans rien offrir de nouveau, il porte des caractères particulièrement redoutables. Les esprits ne manquent pas, qui s'en réjouissent ou qui s'en épouvantent. Le nombre des ennemis, leur confiance qui n'est plus même de l'audace, tant ils rencontrent d'appui sur la terre et de patience au ciel, la défaillance apparente des peuples, la facilité évidente d'étouffer jusqu'au murmure, l'abondance et la perfection des engins de combat, redoutables dans les plus débiles mains, tous ces traits sont capables non pas d'éteindre, mais d'effrayer la foi. On croit voir approcher cette heure suprême où la Mère du monde chrétien, reniée par la folie, abandonnée par l'ingratitude, nourrie d'humiliations, baignée de larmes, trempée de sang, vaincue jusque dans son amour, ne verra quasi plus de fronts où ses bénédictions puissent descendre, et devra elle-même dénoncer à son Époux irrité les parricides qui veulent lui ôter l'honneur et la vie.

Il y aura en effet un jour dans lequel l'orgueil de l'homme et la puissance de Dieu échangeront leur dernier mot. Ce jour terrible, *dies illa,* sera venu, sans doute, quand le péché actuel de l'Europe deviendra le

péché général du monde, qui, s'étant vu rangé tout entier sous la loi du Christ, l'abandonnera tout entier. Alors l'Église subira sa suprême défaite, ou plutôt sa seule défaite véritable, car jusqu'à ce moment elle aura triomphé ; et cette défaite sera encore un triomphe, puisque le Fils de l'Homme paraîtra dans les nues et d'un souffle de sa bouche anéantira le prince de la terre, et la terre elle-même, désormais stérile pour le ciel. Mais que ce jour-là soit proche ou soit éloigné, nous croyons, pour notre part, qu'aucun homme aujourd'hui vivant ne le verra, et que les châtiments qui s'annoncent seront des châtiments de miséricorde.

Nous regardons ce qui se fait, nous entendons ce qui se dit. La société, de jour en jour, avec une ardeur plus effrénée, chasse Dieu de ses lois, de ses sciences, de ses arts, de ses mœurs ; elle le chasse du cœur des peuples ; le blasphème public et perpétuel est organisé comme autrefois la prière ; il y a une tendance des nations à ne pas laisser sur la terre une ombre visible du gouvernement divin, à reléguer la religion dans le rang abaissé des services publics, à ne pas lui permettre même une crainte ; et, pour tout dire, la pensée dominante en Europe trouve peut-être son expression la plus parfaite dans le *Siècle*. Nous avons donc affaire à plus forte partie que la passion ; nous avons affaire à la cécité, à la surdité, à l'orgueil inexorable et content de l'ignorance. Nous savons cela. Mais quoi ! les trois quarts du genre humain attendent encore la bonne nouvelle du salut, sont encore assis dans les ténèbres de la mort. Du sein de ces ténèbres jaillit pour les yeux de la foi une lumière qui éclaire même les ombres dont nous sommes enveloppés, et nous avons malgré tout le pressentiment d'une victoire immense.

L'humanité ne formera qu'un seul troupeau, ce troupeau n'aura qu'un seul pasteur. Qui donc amènera les brebis errantes dans l'unique bercail, si ce n'est l'Église? qui donc sera pasteur, si ce n'est Pierre? Et comment l'Église ferait-elle ce grand ouvrage si elle était asservie, et comment Pierre tiendrait-il le sceptre dans une prison?

Depuis qu'il a pris possession de Rome, Pierre est roi pour la durée des siècles. Les hommes, les passions, les empires se conjureront en vain contre lui, *non prævalebunt*. Il est roi, il sera roi, et l'humanité, rangée sous différents chefs, n'a plus eu et n'aura plus de roi universel que lui. Jésus-Christ a brisé ces grands empires qui mettaient le monde sous la loi d'un seul homme, et ce n'est pas la moindre grâce qu'il ait apportée au genre humain. Sur les ruines de l'empire, les nations sont nées du Christianisme, pour qu'il y eût toujours quelque part une terre fidèle à Dieu, un bras armé pour les combats de Dieu, une arche où l'Évangile et la liberté puissent trouver un refuge. Là, Pierre régnera ; de là il reprendra ce qu'on lui avait ôté et fera des conquêtes nouvelles. Telle fut la France aux jours de Clovis, aux jours de Pépin et de Charlemagne, et elle n'a pas encore épuisé cette bénédiction de son berceau, renouvelée dans sa jeunesse. Quand un homme reconstituera l'empire universel, quand Pierre ne sera plus roi et n'aura plus de peuple qui combatte pour lui, alors Dieu et la liberté auront quitté la terre, et rien ne tombera plus du ciel que la foudre ; mais ce sera le châtiment de la défection et non de l'ignorance. Auparavant les peuples et les rois auront été courbés, pleins de reconnaissance et d'amour, devant le pasteur de tous les peuples, roi de tous les rois.

On entend des voix qui demandent des miracles. C'est

une des dérisions de ces forts penseurs du *Siècle*. Ceux qui demandent des miracles ne les veulent point voir. Dieu les sert à leur gré. Ils ont et ils auront ce miracle de l'invincible durée de l'Église ; miracle au milieu duquel ils vivent, dont ils sont eux-mêmes les principaux instruments, et qu'ils ne voient point. Lorsqu'on le leur montre, ils font de beaux rires ; mais il y a longtemps qu'ils rient, et l'Église subsiste, elle marche, laissant derrière elle des pierres tumulaires qui marquent la fin des plus longues et des plus fières destinées. Le miracle de son établissement s'est renouvelé bien des fois, rarement avec plus d'éclat que de nos jours. Il y a soixante-cinq ans, où était l'Église, où était son Chef, où étaient ses prêtres, où était son peuple? On a ri beaucoup de l'Église, en ce temps-là. Elle s'est rétablie telle que nous la voyons, *sans avoir répandu d'autre sang que le sien*. Est-ce que, sincèrement, la fécondité du sang chrétien a paru épuisée ? Est-ce que ce n'est plus ce sang dont parlait Tertullien, ce sang du témoignage, qui du tombeau de chaque martyr faisait le berceau d'une église? Ceux qui le prétendent ne veulent point voir ; et si leur volontaire aveuglement ne nous faisait pas pitié, nous aussi nous pourrions rire. A travers leurs risées, Dieu marche son pas tranquille et rapide, détruisant les obstacles, abaissant les montagnes, jetant des ponts sur la mer, ouvrant à son Église des champs nouveaux, hier encore inabordables ou encore inconnus.

L'Europe semble à la veille de persécuter la Papauté ; c'est l'apparence d'aujourd'hui ; nous verrons le résultat de demain. En attendant, l'Europe achève les croisades, et une main qui violente sa mesquine sagesse la force à donner du bélier contre la muraille de la Chine. La

brèche sera pratiquée pour faire entrer le coton et l'opium et pour faire sortir le thé, soit ; mais l'Évangile y passera.

Il y a dans l'Europe une nation orgueilleuse et avare, séparée de l'Église depuis trois siècles, et depuis lors sa plus âpre ennemie. Durant trois siècles, cette nation s'est appliquée à s'isoler de l'apostolat catholique et à lui fermer autant qu'elle l'a pu les routes du monde. Tout à coup, elle a vu l'apostolat catholique surgir de son propre sein, et nous sommes les témoins de cette merveille, et depuis trente ans l'Angleterre a transporté sur ses vaisseaux plus de missionnaires catholiques qu'elle n'en a jadis égorgé. Néanmoins l'Angleterre est toujours l'ennemie de l'Église, le grand artisan des complots ourdis contre Rome. Elle creuse et mine le terrain autour de la Papauté ; ne pouvant la renverser, elle veut l'enfermer dans une enceinte de précipices ; mais quand même elle réussirait à cette œuvre impie, ce ne serait que la joie d'un moment, suivie de prompts et cruels retours. Ceux qui creusent des fossés autour de l'action divine, doivent trembler que Dieu ne se contente pas de franchir ces vains obstacles, et qu'il ne les veuille combler. Il y peut jeter la puissante Angleterre comme autre chose ; l'œil d'un prophète n'est pas nécessaire pour voir que les préparatifs sont déjà faits. S'il faut que l'Angleterre ou l'Église périsse, ce n'est pas l'Angleterre qui a reçu les promesses éternelles ; ce n'est pas l'Angleterre qui est protégée par la conscience du genre humain, facile à réveiller quand Dieu le veut, et qui sera surtout facilement réveillée sur ce chapitre-là. L'Angleterre, alors, ne paraîtra pas nécessaire au salut du monde. Le *Siècle*, qui tient présentement cette thèse extravagante, se verra seul de son avis, ou changera d'avis, ou parlera contre son

avis. Il fera comme ce prophète dont la monture devint rétive lorsqu'il cheminait pour aller maudire Israël. Au lieu de malédictions, les bénédictions se pressèrent sur ses lèvres, et en même temps qu'il vit l'étoile dominatrice qui sortirait de Jacob, il annonça la ruine d'Amalec : « Amalec a été le premier des peuples, et à la « fin il périra presque entièrement. »

Dieu, disait ce même prophète, homme droit et sincère : « Dieu n'est point comme l'homme pour être capable de « mentir et sujet au changement. Quand il a dit une « chose, ne la fera-t-il pas? Quand il a parlé, n'accom- « plira-t-il pas sa parole ? » Or, Dieu a dit des choses, touchant le Siége de Saint-Pierre, que la politique humaine a souvent voulu contredire, et qu'il n'en a pas moins, jusqu'à présent, parfaitement maintenues ; il a prononcé des paroles, il a fait des promesses qui ont résisté aux entreprises des empereurs de Rome, aux trahisons des empereurs de Byzance, aux forces de beaucoup d'autres souverains, aux trahisons de beaucoup d'autres sectaires, aux défections des peuples, et que la coalition de toutes les violences, de toutes les trahisons et de toutes les défections, ne l'empêchera pas d'accomplir.

Les pontifes de la libre pensée, qui parlent en ce moment contre l'Église avec tant d'abondance, tant d'allégresse et tant de sécurité, et qui se trouvent si bien à couvert des objections de l'Église, ne veulent pas que l'accomplissement des promesses faites à l'Église tienne du miracle. Nous leur ferons une concession pour les engager à réfléchir plus sérieusement qu'ils n'en ont l'habitude. Nous leur concéderons qu'il n'y a pas de miracle, qu'il n'y en a pas eu jusqu'ici, qu'il n'y en aura pas. Quoique cette raison du miracle nous paraisse la plus évi-

dente de toutes et la plus accessible à l'intelligence humaine, nous concevons qu'elle les gêne : leur superbe craint de rencontrer Dieu, ils aiment mieux s'incliner devant la matière. Étrange goût ! Mais il suffit d'avoir de l'orgueil pour être tout de suite condamné à cet abaissement. Plions-nous à leur infirmité. Écartons Dieu de l'histoire de l'Église, comme les grands esprits des temps modernes ont eu soin de l'écarter de toutes les histoires, afin qu'elles fussent plus claires et plus instructives. Considérons cette importune institution de la Papauté, de l'œil dont pourrait la considérer M. Havin, s'il avait un peu de lecture. La vie de la Papauté, depuis dix-neuf siècles, offre un côté purement historique et naturel qui est encore assez intéressant à étudier, et qui rend assez difficile de croire à sa fin prochaine. Dieu n'est plus là ; mais il y a autre chose. Cette autre chose à quoi il faut bien donner un nom, puisque ce n'est plus Dieu, nous l'appellerons la *Force des choses*. Nous ne voyons pas que l'on puisse qualifier autrement ce je ne sais quoi d'invincible qui, sans concours et sans intervention de Dieu, a jusqu'ici vérifié si pleinement les promesses que l'Église a toujours dit avoir reçues de Dieu.

Les pontifes, les prêtres et les prophètes de l'esprit moderne qui siégent au *Siècle*, d'où ils enseignent et endoctrinent quotidiennement trois cent mille hommes sur les affaires de l'Eglise catholique, nous obligeront s'ils veulent bien nous dire comment ils expliquent la *Force des choses*.

PERDRIOU (1).

I

— 3 OCTOBRE 1859. —

Il est mort dernièrement à Paris un certain Seymour, Anglais de distinction, très-riche, qui jouissait depuis longtemps d'une réputation de bizarrerie scandaleuse. On l'appelait familièrement lord *l'Arsouille*. Il paraît n'avoir pas été indigne de ce petit nom d'amitié. Il a fini par enfler et par mourir à peu près d'ennui; enseignement philosophique de cette vie moins qu'inutile! Soit regret tardif d'une pareille existence, soit pour tâcher d'être original encore, à quoi il s'est toujours fort appliqué sans avoir merveilleusement réussi, ce Seymour a eu l'idée — qu'il ne méritait pas — de léguer son bien aux

(1) Nous suspendons ici la reproduction des principaux articles de M. L. Veuillot, sur la question romaine. Le volume suivant, sixième et dernier de la seconde série des *Mélanges*, comprendra toute la polémique soutenue par l'auteur, à l'occasion de la brochure *le Pape et le Congrès*, les dernières protestations de l'*Univers*, et l'histoire de la suppression de ce journal.

La place eût manqué dans le cinquième volume pour donner au tableau de ces dernières luttes le développement que M. Veuillot lui réserve. Les articles suivants viennent du reste fort bien à la place que nous leur donnons : ils sont de la même année que tous ceux qu'on vient de lire.

(*Note des éditeurs.*)

hospices de Paris et de Londres. Il n'en a distrait que quelques legs de mince et égale valeur, les uns pour ses chevaux, les autres pour ses bâtards. La presse travaille présentement à le canoniser. Les chroniqueurs ramassent et racontent ses beaux traits, colligent et publient ses lettres, adressées aux demoiselles de sa société intime. Il n'y a pas pour deux liards d'esprit. Ce sont les jovialités et les sentimentalités d'un Anglais qui pèse cent kilos et qui ne digère plus. La corruption du Seymour était plate. Les chroniqueurs admirent cela, les journaux acceptent cela, et n'en a pas qui veut. Voici le rayon le plus nouveau de cette apothéose :

« Henri de Pène a publié dernièrement des lettres fort intéressantes ; je puis à mon tour en donner une qui présente le noble excentrique sous un autre jour. Elle est datée du 24 janvier 1837; elle est adressée à une beauté qui brillait à cette époque au zénith du demi-monde, bien que le demi-monde ne fût pas encore inventé, et qui maintenant tient un des beaux hôtels garnis des environs de la place Vendôme.

« Voici cette lettre ou plutôt ce billet:

« Ma chère Claire,

« Venez demain à Sablonville, à neuf heures du matin. John « vous introduira dans ma chambre. Asseyez-vous près de mon « lit et gardez-vous bien de me réveiller. Soyez assez bonne pour « me regarder dormir. Vos beaux yeux me serviront de veil- « leuse et calmeront mon sommeil, qui est bien agité depuis « quelque temps.

« Comptez sur ma reconnaissance.

« Bien tout à vous, Henry. »

« Que dites-vous de cette idée de Sybarite blasé, prier une belle femme de le regarder dormir ? Les riches qui ont la fureur d'acheter des tableaux merveilleux pour les enfouir dans des greniers où ils ne regardent jamais, sont de la même force. Lord Hertford, frère de lord Seymour, possède en Angleterre et en

Écosse quatre terres magnifiques avec quatre châteaux splendides. Il n'y va jamais. Mais chacun de ces châteaux est prêt à le recevoir. Si lord Hertford donne à quelqu'un un mot de sa main qui l'autorise à chasser dans une de ses terres, à quelque heure du jour ou de la nuit que cet hôte se présente, sans que lord Hertford ait prévenu de son arrivée, il est sûr de trouver un dîner chaud servi, et, l'attendant dans le vestibule, de grands laquais en grande livrée prêts à le débarrasser de son manteau et à le conduire dans son appartement. Cela ressemble aux merveilles des châteaux magiques que l'on rencontre dans les contes de fées; et cependant il y a de l'analogie entre ces dîners qui attendent sans cesse et cette femme qui regarde dormir.

« C'est à Sablonville que lord Seymour a conçu l'idée de fonder la Société d'encouragement. C'est là qu'il aimait à s'enfermer pour composer son livre de paris, toujours si habilement fait.

« La maison, située entre cour et jardin, est délicieuse; mais ce qui fait surtout l'admiration des connaisseurs, ce sont les dépendances; la basse-cour, la porcherie, la laiterie, les vastes écuries, les remises, la sellerie, le magasin à fourrages, etc. On a cherché bien souvent, depuis lord Seymour, à imiter le grand luxe bien entendu des écuries, mais on ne l'a jamais dépassé, ni même atteint. En Angleterre même, on en trouve de plus considérables, on en trouve qui peuvent leur être comparées, on n'en trouve pas de mieux aménagées et de mieux entendues. » (*Figaro.*)

PAUL D'IVOY.

C'est charmant; et ces deux nobles frères sont des héros tout à fait dignes des soins de la chronique. Il y a un inconvénient pourtant à de pareilles exhibitions et aux admirations qu'elles provoquent. Nous cherchons ce que l'on pourra dire, en bonne conscience, à la foule des gens sans Dieu et sans chemise qui finiront par avoir envie de contempler de leurs yeux ces porcheries et ces boudoirs si bien aménagés, et de manger ces dîners qui attendent, même sans être envoyés par le propriétaire.

L'on charge de tous côtés bien effroyablement la conscience publique! Et John et Claire eux-mêmes, malgré

leur dégradation, doivent faire des réflexions périlleuses pour l'avenir de la propriété.

Nous nous rappelons la stupéfaction profonde avec laquelle M. Thiers, en 1848, s'écriait : Quoi, nous avons à défendre la famille! Quoi, nous avons à défendre la propriété! Quoi, c'est là que nous en sommes! Il fallait avoir été un homme d'Etat de Louis-Philippe pour éprouver de pareils étonnements ; mais à présent les hommes d'État eux-mêmes ne devraient plus s'étonner.

II

— 10 OCTOBRE 1859. —

Le *Siècle* exprime l'espérance que les assassins du comte Anviti ne font point partie de la « population honnête » de Parme. Cela va sans dire! La population honnête de Parme est celle qui est arrivée une heure ou deux heures après l'accident, en armes, pour relever le cadavre et rétablir la circulation. Cette population honnête est fort connue et ne s'est pas toujours aussi bien montrée. A Paris, dans la première Révolution, elle n'a point paru au massacre des prisons, elle se contentait de faire la haie sur le passage des charrettes qui menaient au supplice le Roi, et Marie-Antoinette, et tant d'autres. En 1848, pendant quelques jours, toute bande qui passait avec un drapeau et des tambours, aurait pu tuer sur le seuil de sa porte tout bourgeois dont la figure lui aurait déplu, et il n'est pas sûr que les voisins honnêtes du bourgeois l'eussent ramassé. Nous avons vu un vieux général traîné dans la rue par des invalides révoltés : ils ne l'ont pas jeté à la Seine ; ils l'au-

raient pu faire sans aucun empêchement de la population honnête. A Rome, à la même époque, la population honnête n'a pas relevé tout de suite le cadavre de Rossi, elle a donné à l'assassin le temps de disparaître ; elle n'a pas empêché Zambianchi et ses sicaires d'égorger autant de prêtres qu'ils l'ont voulu. A Francfort, il y avait aussi une population honnête : elle a laissé les assassins du comte Lichnowsky traîner et mutiler son cadavre. A Prague, la princesse Vindischgraetz a été massacrée sous les yeux de la population honnête. On pourrait citer beaucoup de traits pareils, et nous avons entendu nos révolutionnaires regretter hautement et amèrement de n'avoir pas su tout ce que la population honnête pouvait tolérer. A Turin et dans les autres villes du Piémont, en ce moment même, la population honnête n'arrache pas de l'étalage des libraires et marchands d'estampes les portraits d'Orsini ; bien plus, comme les vendeurs, gens établis, font nécessairement partie de la population honnête, la population honnête s'associe elle-même à cette apothéose d'un assassin. Et monsieur Hugo, et monsieur Pyat, et d'autres qui n'ont pas déguisé leurs sympathies pour le martyr de la liberté italienne, dans quelle catégorie les classe le *Siècle?* Font-ils ou ne font-ils pas partie de la population honnête ?

Le *Siècle* paraît ne pas savoir que quand une certaine classe de libres penseurs a été mûrie et amenée à point pour assassiner les gens, la population honnête se divise en deux parts : l'une qui ne verserait point le sang, mais qui n'est pas absolument fâchée qu'on le verse ; l'autre qui a peur et qui fuit, sauf à revenir un peu plus tard pour ramasser le cadavre, en criant : Vive la liberté !

Il nous semble que le *Siècle*, dans sa candeur, ignore

aussi une chose bien simple et bien connue : savoir, la manière de s'y prendre pour trouver, pour créer dans une population honnête, non-seulement la lâche terreur qui laisse accomplir les forfaits, mais la brutalité même qui fournit les assassins et désigne les victimes. La presse fait cela très-facilement. Nous en avons justement un exemple sous la main.

Toutes les fois que nous discutons avec le *Siècle*, ou même simplement lorsque, sans polémique de notre part, le *Siècle* traduit, interprète et commente un de nos articles, nous sommes assurés de recevoir plusieurs lettres anonymes, en général sans orthographe, dans lesquelles les traductions, interprétations et commentaires du *Siècle* sont à leur tour traduits, interprétés et commentés en un style qui pourrait être celui de M. le chevalier About, si le chevalier About n'avait pas été poli à l'École normale. Ces lettres nous annoncent la vengeance du peuple, que nous voulons, disent-elles, réduire en esclavage et ramener sous le joug de la superstition. Toutes les réflexions du *Siècle* sur les récentes circulaires de nos Évêques nous reviennent par cette voie et avec cet accent. M. de la Bédollière ayant exprimé la crainte que les catholiques, fanatisés par l'épiscopat, n'en vinssent à organiser une Saint-Barthélemy, nos correspondants anonymes ont bien voulu nous avertir qu'ils prenaient acte de ces mauvais desseins, et que la vengeance du peuple saurait bien prévenir les effets de notre férocité.

Il y a quelques jours, nous parlions de cet Anglais qui, après avoir amusé l'oisiveté de son indigne vie aux dépens de l'honneur et de la moralité du peuple, a eu l'idée — *qu'il ne méritait pas* — de léguer son bien aux hospices. M. de la Bédollière a traduit que nous blâmions l'Anglais

d'avoir testé en faveur des hospices. Le lendemain, nous avons reçu la lettre suivante :

A M. LOUIS VEUILLOT, RÉDACTEUR EN CHEF DE L'*UNIVERS*.

« BERCY, le 6 octobre 1859.

« MONSIEUR,

« Vos articles, depuis quelques jours, ne sont pas digne (*sic*) d'un homme qui sort du peuple. Vous avez été jusqu'à blâmer les dons que lord Semour (*sic*) a faits en faveur des hospices de France et d'Angleterre. Je ne crois pas vous insulter en vous disant que vous n'êtes qu'un crétin et un homme sans conscience.

« Recevez mes salutations,

« PERDRIOU,

32, Rue Gallois, à Bercy. »

Si le lecteur du *Siècle* ne croit pas insulter les gens en leur écrivant ainsi, pourquoi, dans la *population honnête* à qui s'adressent les journaux garibaldiens de l'Italie, ne se trouverait-il pas des lecteurs qui ne croiraient faire aucun tort aux « crétins et hommes sans conscience » qu'on leur dénonce en leur coupant la tête?

Notre Perdriou peut être un fort honnête homme, très-innocent de tout ce que M. de la Bédollière et M. Havin font entrer dans sa pauvre cervelle. Certainement, le *Siècle* ne niera pas que Perdriou ne fasse partie de la population honnête : il lit, il croit, il sait écrire, il a quelque orthographe, il offre ses salutations, il affranchit ses lettres, il honore les bienfaiteurs de l'humanité : Perdriou est galantuomo! Cependant si d'autres vengeurs de *lord Semour*, d'autres lecteurs de M. de la Bédollière voulaient un jour piller nos bureaux, Perdriou aurait besoin d'être un héros pour s'y opposer.

Vous voyez, gentilhomme Bédollière, comment on gâte les *populations honnêtes.*

Quant à vous, Perdriou, vous avez eu raison de croire que vous ne m'insultez pas; et lors même que vous auriez cru m'insulter, ce serait encore la même chose. Vous n'êtes pas responsable de ce que vous fait dire le gentilhomme Bédollière, qui lui-même n'insulte pas, non plus que le chevalier About.

III

— 14 OCTOBRE 1859. —

M. de la Bédollière est vraiment industrieux. On a vu la lettre de son lecteur Perdriou, et l'on a pu croire qu'il en serait embarrassé. L'habile homme, au contraire, en profite. Il a d'abord un moment de faiblesse ; il renie un peu le Perdriou. Qui prouve, dit-il, que Perdriou lit le *Siècle ?* comme si Perdriou pouvait lire autre chose ! Mais aussitôt, craignant que Perdriou ne soit ébranlé, il le confirme avec une audace qui n'existe que dans ces régions et dans ces esprits.

Perdriou, copiant le *Siècle,* nous a écrit des injures, parce qu'il avait lu dans le *Siècle* que nous blâmions l'Anglais Seymour d'avoir légué son bien aux hospices. M. de la Bédollière n'a pas pitié de cet innocent et répète carrément le mensonge qui l'a aveuglé ; puis il fait entendre qu'à son avis Perdriou pourrait n'avoir pas tort de mettre en doute la conscience du rédacteur de l'*Univers.* Le gentilhomme La Bédollière n'est pas bien sûr qu'on ait de la conscience par ici ! Si le gentilhomme La

Bédollière croit que c'est un grand défaut d'être sans conscience, nous n'en voudrions pas jurer. Mais cela est bon à dire pour Perdriou. Il faut entretenir Perdriou dans l'estime de lui-même, et que le jour où l'on pourra le lâcher, il soit fermement convaincu de ne s'employer qu'à purger la terre.

Le gentilhomme Bédollière, qui fait ce beau métier d'enflammer les Perdriou par ces industrieux moyens, a rencontré un disciple ; c'est le chrétien Limayrac. Ce vertueux avait oublié de jeter son bouquet d'immortelles sur la tombe du seigneur Seymour. Il le fait aujourd'hui, en ajoutant une imprécation contre l'impie *Univers*, qui « ne craint pas de manquer de respect aux tombeaux ! » M. Limayrac a le culte des tombeaux. Il n'en excepte que le tombeau d'Anviti, ce coupable, dit la *Patrie*, qu'on a eu tort de tuer, mais qui méritait bien la mort pour tous les forfaits qu'il avait commis vivant. Point de culte, point de larmes pour le tombeau d'Anviti, qui d'ailleurs n'a point de tombeau. La *Patrie* fait observer que dans ses fonctions de juge, Anviti s'est montré très-rigoureux : il a sévèrement appliqué la loi ; il a fait donner des bastonnades, il a prononcé des emprisonnements ; donc, si la mort ne lui était pas due, il l'avait au moins méritée, comme tout juge la mérite. Et il est trop simple que la population (honnête ?) qu'Anviti avait bâtonnée et emprisonnée, se soit portée contre lui à ce mouvement de vivacité de cinq heures, à la suite duquel il s'est trouvé hors d'état de juger désormais. Non, non, le chrétien Limayrac ne saurait jeter des fleurs sur un cadavre qui n'a point trouvé grâce devant les yeux de son rédacteur en chef et propriétaire, le seigneur Delamarre ! Mais M. Limayrac n'en a pas moins

le culte des tombeaux ; et le tombeau du seigneur Seymour, qui mena une vie si exemplaire, lui inspire une particulière dévotion. Il est là, non loin du gentilhomme Bédollière, à deux pas du groupe des chroniqueurs munis de leurs encensoirs encore fumants, entre le fidèle John et la dolente Clara, prosterné, versant des larmes. S'il se dérange, c'est pour prendre les passants au collet et les forcer de pleurer avec lui ; il y met du feu, il entre en fureur ; sa fureur pousse de petits cris drôlets.

On se rappelle que nous avons parlé de la mort de ce fameux Seymour pour signaler l'apothéose dont il était l'objet de la part des chroniqueurs attachés à certains journaux. Cela se faisait avec une production de pièces et des enthousiasmes dont le cynisme, offensant pour la morale publique, méritait une réprimande. Il est curieux d'observer combien cette entreprise de canonisation est sérieuse, et de voir que M. de la Bédollière et M. Limayrac, c'est-à-dire le *Siècle* et la *Patrie*, ont vraiment des saints qu'ils offrent à la vénération du peuple.

Autrefois, l'école du *Siècle* ne tarissait pas en déclamations contre l'Église, si clémente aux grands pécheurs du moyen âge parce qu'ils avaient racheté leurs péchés en fondant des monastères, c'est-à-dire des hospices et des écoles, des centres de civilisation, de lumières et de charité. Il semblait aux libres penseurs que l'Église pardonnait à bon marché ; ils lui reprochaient le scandale de ses absolutions. Cependant, l'Église n'avait pas permis à ces pécheurs d'attendre la mort pour réparer leurs offenses envers Dieu et le peuple. Elle avait exigé d'eux, vivants, des marques de repentir. Ils s'étaient

confessés, ils avaient sollicité et attendu l'absolution ; ils avaient pleuré, ils avaient porté le cilice ; et leurs fondations pieuses demeuraient moins comme les témoignages de leur générosité que comme l'aveu prolongé de leurs fautes et la protestation solennelle de leurs regrets. Ainsi parlaient encore leurs tombeaux, ces tombeaux que les libres penseurs reprochent à l'Église d'avoir bénis et honorés. Si les pécheurs du moyen âge avaient prétendu mourir dans la pratique et dans l'orgueil de la prévarication, n'offrant, au lieu de repentir, que le reste de leurs richesses employées à corrompre les âmes, voulant acheter l'absolution au lieu de la mériter, l'Église aurait répondu ce que saint Pierre répondit à Simon : *Pecunia tua tecum sit in perditionem.*

Les libres penseurs n'y font pas tant de façons. Voilà un homme qui ne s'est pas gêné dans sa vie pour avilir les pauvres gens. Il condamnait ses domestiques à un métier et à des spectacles qui ne devaient pas les relever à leurs propres yeux plus qu'aux siens. Il s'entourait d'une société de femmes incorrectes, dont les offices, caractérisés dans les correspondances insolemment placées sous les yeux du public, n'étaient pas remplis gratuitement. Ces malheureuses créatures ne venaient point à lui des hauts rangs de la société. Le peuple, l'éternelle victime de toutes les dépravations, le peuple tout seul fournissait aux plaisirs de ce Louis XV d'écurie. Croyez-vous, Perdriou, homme du peuple, que Clara était fille d'une marquise, et que les autres demoiselles qui ont donné à votre seigneur *Semour* des héritiers auxquels il a laissé les mêmes pensions qu'à ses chevaux, croyez-vous que ces demoiselles appartenaient aux premières maisons de France et d'Angleterre, et que dans leurs veines cou-

lait le noble sang des Bédollière et des Limayrac ? Moi, je ne le crois pas ; je crois que ces demoiselles étaient des enfants du peuple, comme vous et moi, Perdriou.

Cependant, cet homme meurt et on lui fait une pompe funèbre qui traîne quinze jours dans les journaux. Nous laissons d'abord passer la pompe ; mais enfin, voyant que ce scandale ne finit pas et que cette immoralité ne garde plus de mesure, nous élevons la voix pour en montrer tout à la fois l'ignominie et le danger politique. Alors une véritable colère éclate parmi les thuriféraires. Le gentilhomme Bédollière nous accuse d'outrager un bienfaiteur des pauvres ; le chrétien Limayrac vient avec sa crécelle nous reprocher d'insulter les tombeaux, et Perdriou, produit populaire de l'un et de l'autre, se met en frais d'écriture pour nous prouver que nous ne méritons pas de sortir du peuple.

C'est très-drôle, et toutefois cela finira par n'être pas gai.

LA PRESSE ET LES PROCÈS SCANDALEUX.

I

— 17 DÉCEMBRE 1859. —

Nous n'avons qu'indiqué plusieurs procès hideux qui viennent d'occuper diverses Cours d'assises. Les journaux, suivant l'usage, se sont remplis de ces détails infâmes et immondes. Quelques-uns en ont demandé pardon. Notre position est plus heureuse. Si nous nous étions mis dans le cas de solliciter de pareilles excuses, nos lecteurs ne nous les accorderaient pas. La raison à laquelle ont cédé ces feuilles timorées est propre à faire réfléchir. Il faut, disent-elles, contenter l'abonné et l'acheteur ; il faut soutenir la concurrence. Elles ajoutent que le Gouvernement devrait interdire cette publicité de certains débats judiciaires, qui est une effroyable aggravation de peine pour les accusés, en même temps qu'une effroyable source de démoralisation publique.

Quand les journaux éprouvent de tels scrupules, ou tout au moins croient devoir les feindre, on peut deviner à quoi leur volontaire métier de greffiers de Cour d'assises les a contraints !

Ces scrupuleux ont néanmoins passé outre, parce que l'autorité publique n'ayant pas jugé à propos d'imposer

généralement la réserve, il n'y a aucune concurrence possible contre l'effronterie. Les journaux honnêtes ont déjà un désavantage si marqué! c'est une si grande infirmité de soutenir la cause de l'ordre ! S'ils sont encore obligés de respecter la pudeur, les honnêtes gens qui se résignaient à supporter ces honnêtes journaux ne les supporteront plus. En vain ils auront, comme les autres, leurs romans-feuilletons, dignes des autres, leurs chroniqueurs, leur compte rendu peu mitigé du vaudeville, et enfin leur petit fonds de tendresse assez visible pour toutes les doctrines de la Révolution. Ce n'est pas assez. Le père de famille veut recevoir dans sa maison un journal dont il soit obligé d'interdire la lecture à ses enfants. Il l'interdit s'il le juge à propos, ou s'il y pense ; mais il lui faut cela, sinon il renonce à son journal bien pensant et dévoué aux institutions. Voilà ce que signifient les gémissements des journaux qui voudraient bien supprimer leur feuilleton de Cour d'assises, mais qui ont besoin que le Gouvernement leur impose la vertu. C'est une lumière qui ne laisse pas d'éclairer assez les choses du temps ; elle ajoute à la clarté que répandent les fanaux toujours allumés des Cours d'assises, lesquels, jetant un éclat plus vif tantôt sur un point, tantôt sur un autre, finissent, dans le cours d'une année, par briller sur toute l'échelle des conditions sociales.

Sans ressentir pour nous-mêmes le préjudice que la décence et la réserve occasionnent aux journaux conservateurs, nous appuyons d'ailleurs le vœu qu'ils ont formé. Nous le trouvons bien motivé, mille fois légitime. Abandonné au sens moral et aux instincts dramatiques des sténographes choisis par les différentes entreprises de publicité, le compte-rendu des procès criminels réunit les deux inconvénients d'être fort inhumain et fort corrup-

teur. Pourles accusés, avant même qu'ils soient déclarés coupables, c'est déjà une peine dure et irrémédiable, que la loi n'a pas portée, qu'elle a même voulu abolir. Cette peine commence par la publication de l'acte d'accusation, généralement enluminé de trop de couleur littéraire ; elle se poursuit par le tableau des débats, plus pittoresque encore ; elle s'éternise par les recueils illustrés que la spéculation répand ensuite, pour le peuple. La philanthropie de 1830 a supprimé l'exposition publique et la flétrissure ; mais quel criminel, lorsqu'il lui reste un peu de cœur, ne préférerait une heure de carcan et le fer rouge, à ce pilori perpétuel et universel où il est accroché maintenant, où toute sa vie est affichée avec toutes les gloses des journalistes, toutes celles des témoins, toutes celles de l'accusation ? Est-il cependant insensible à ce supplice effroyable et qui va par delà la mort, et qui suivra ses enfants et sa famille ? alors la publicité le caresse dans la plus monstrueuse et infâme vanité qui se puisse élever des fanges du cœur humain, la vanité du crime !

Quant à l'effet sur le public, il suffit d'avoir ouvert les yeux et les oreilles ces jours-ci ; — et qui a pu ne pas les ouvrir, ne pas connaître l'effet public de ces horreurs, ne pas voir tout ce que souillent et écrasent d'un côté, tout ce que font d'un autre côté germer et mûrir ces averses d'infamies ! Quelles dérisions, quels mépris, quelles sympathies même, et au milieu de cette rumeur, quels sinistres craquements ! Croit-on sérieusement que tout un peuple, jusqu'aux dernières profondeurs, un peuple déjà ébranlé par de si terribles secousses et pénétré de tant de redoutables doctrines, puisse impunément repaître sa passion de pareils tableaux ?

La loi a soumis les délibérations du Corps Législatif à

un compte-rendu abrégé et officiel ; elle interdit la divulgation des opinions formulées à la tribune par les représentants légaux du pays, et ceux qui veulent faire connaître leurs discours tels qu'ils les ont prononcés doivent en obtenir l'autorisation, qui peut toujours être refusée. Il suffit qu'un avertissement officieux soit donné du ministère de l'Intérieur pour que les journaux s'abstiennent de reproduire un article des journaux étrangers, ou une nouvelle qui court, ou de traiter une question mise à l'*index*, ou de faire mention de n'importe quel procès civil. On a exigé et l'on exige davantage encore depuis quelque temps : tout un ordre de documents qui touchent au plus grave intérêt de ce monde, est présentement retiré de la publicité des journaux. Il serait tout simple que les débats de Cour d'assises, qui deviennent par le fait les compositions dramatiques les plus démoralisatrices qu'il soit possible d'imaginer, et telles que l'écrivain le plus téméraire et le plus corrompu n'oserait pas les signer, perdissent un privilége refusé dans une si large mesure à tant de matières qui intéressent l'opinion et à tant de documents qui pourraient l'éclairer.

Il est vrai, d'un autre côté, que le public y perdrait sans grand profit une distraction dont il se montre de plus en plus avide. Les sources du mal sont nombreuses et fécondes ; et l'on peut croire que quand même celle-là serait supprimée, il n'y paraîtrait pas.

La littérature courante était fort impliquée dans ces procès, dans le dernier surtout, le plus abominable. Il s'agissait d'une fille de seize ans, déshonorée dans la maison de sa mère. Tout le monde sait, hélas ! comment cette mère, femme du monde, cultivée, et qui avait de la lecture et de la philosophie, a imaginé de sauver le cher

honneur de sa fille. Le procureur général a dit comment l'honneur de la jeune fille, avant qu'il fût nécessaire de le sauver, avait été gardé et comment il s'est perdu. Citons ces paroles, dignes du rôle auguste de la magistrature. Elles n'ont pas besoin de commentaire.

« Et pourtant l'étonnement cesse quand on se rappelle à quelle mère sa jeunesse a été confiée. Madame Lemoine était séparée depuis 1851. La justice a cru (hélas! elle s'était bien trompée!), elle a cru que la mère était plus digne que le père de la garde de ses enfants. Vous savez avec quelle négligence coupable elle laissait errer sa fille dans les boutiques des artisans; elle lui laissait en toutes choses une liberté qui devait porter les plus détestables fruits. Vous avez entendu hier les époux Lemaître; ils vous ont raconté tous les propos inconvenants d'Angélina, et ils vous ont dit combien ils ont été choqués de la légèreté de ses allures et de ses paroles; elle provoquait les hommes du regard, etc.

« Angélina eut un autre malheur, elle n'a pas été élevée dans les sentiments de religion qui seuls pouvaient combattre de détestables instincts; et qui donc lui eût donné cet enseignement religieux? Était-ce une mère qui se vantait d'être philosophe? Etait-ce une mère qui ne croit pas en Dieu, elle l'a dit! Est-ce une mère qui lui laissait entre les mains les livres les plus pernicieux pour une fille de quinze ans?

« Angélina, vous le savez, lisait les romans de madame George Sand; elle lisait d'autres romans publiés par le journal que recevait sa mère. Elle faisait ses délices d'un livre particulièrement immoral : les *Confessions de Marion Delorme*. L'histoire d'une courtisane avait pour cette malheureuse jeune fille un attrait particulier. Était-ce dans cette lecture qu'elle pouvait apprendre à maîtriser ses passions, à lutter, à combattre contre ces excitations dangereuses de la jeunesse et des sens? Elle y apprenait que le mariage était une chose insensée, une sotte institution sociale, qu'on n'a pas craint d'appeler la prostitution jurée!

« On lui représentait les passions comme données par la Divinité, et que c'était folie d'y résister. Voilà ses enseignements. Ne vous étonnez donc pas si elle est tombée si bas! »

Voilà le mal. A ce mal, quel homme de sens, s'il ne veut compter que sur les forces de la société, se vantera

d'indiquer un remède ? Nous pensons que personne ne sera bien étonné d'apprendre que les paroles que l'on vient de lire ont servi de *réclame* au roman qui a joué un si grand rôle dans la destinée d'Angélina Lemoine, et que ce livre, encore plus inepte que corrupteur, a reparu aux étalages des libraires, d'où son mérite littéraire l'avait banni depuis longtemps.

Il y a des coïncidences significatives dans les choses de ce monde, mais elles n'existent que pour les yeux qui veulent voir. Il est remarquable que de telles aventures éclatent et que la justice humaine soit amenée à tenir un pareil langage au moment où la religion est si formidablement menacée dans la personne et dans l'indépendance politique de son Chef. Un auteur fort digne d'être lu et goûté de cette jeune fille instruite en littérature, fort digne surtout des sympathies de madame sa mère, vient de proposer avec toute sorte de succès de supprimer le Pape, et d'avoir désormais un pape particulier pour la France, à l'instar de la Russie et de quelques autres nations policées. Nous voudrions savoir si les magistrats de Tours sont disposés à croire que la religion organisée à nouveau, suivant les données qui prévalent parmi les publicistes et les politiques de l'école About, serait propre à diminuer les rudes besognes de la justice.

Ces publicistes qui trouvent que la religion gêne l'esprit humain, et qui la veulent réformer à cause de cela, peuvent voir aussi qu'ils ne sont pas au moment de terminer leur tâche. Après avoir réformé la religion, ils auront encore à réformer sur le même plan la justice, pour achever d'affranchir l'esprit humain. Il n'a pas échappé à leur esprit perspicace que la justice a retenu de la religion des principes absolus et des pratiques que l'É-

glise avait beaucoup adoucies. La confession publique, par exemple, qui n'est plus en usage dans l'Église, demeure en pleine vigueur dans les tribunaux. On s'y confesse, et rudement ! Ces deux femmes se sont confessées d'une terrible manière ; aucun détail n'a été passé, aucune circonstance omise ; il a fallu tout dire, et rien n'y manque, que le repentir et l'absolution.

Pauvre libre pensée !

II

— 21 DÉCEMBRE 1859. —

Le *Journal des Débats* est en grande délicatesse avec le *Siècle* sur le propos de Béranger. Il a, l'autre jour, fort abîmé ce défunt, par la plume de M. Renan. L'article est joli, quelquefois admirable ; le *Siècle* ne l'a pu lire sans horreur, et M. de la Bédollière a même promis de détruire M. Renan, qu'il accuse de s'être converti et qu'il trouve digne d'écrire dans l'*Univers*. Cette excommunication, fulminée par le *Siècle*, inquiète peut-être le *Journal des Débats*.

De plus, M. Alloury, qui n'est pas moins chevalier de Cicéron que M. de la Bédollière n'est écuyer de Béranger, et qui se pique de cicéroniser comme M. de la Bédollière de chanter ; M. Alloury s'est donné l'autre jour le chagrin de lire dans l'*Univers* un cruel jugement du docteur Moomsen sur Cicéron. Il en a été fort agacé, et l'a laissé voir ; d'autant que le docteur Moomsen ne laisse guère prise aux cicéroniens. Du moins, M. Alloury ne s'est pas senti de force. Il rôde passionnément autour du docteur, il se hérisse, et, après tout, il décampe, en disant que cet Alle-

mand lui paraît bien osé. Selon toute apparence, quelque semblable réflexion paraîtra suffisante à M. de la Bédollière pour consommer la destruction de M. Renan.

Ces deux bons compères, M. de la Bédollière et M. Alloury, si bien faits pour s'accorder et si ordinairement d'accord, sont donc aujourd'hui exactement dans le même malheur et dans le même embarras. Il est piquant pour eux de se trouver en même temps aux prises, réduits à se gourmer.

Nous ne pouvons attribuer qu'au malaise de cette situation intérieure le surcroît d'humeur et d'injustice avec lequel M. Alloury conteste nos observations sur la publicité de certains débats de Cour d'assises. Jamais M. Alloury, lorsqu'il est question de l'*Univers,* ne garde parfaitement ce calme qui distingue le sage. Cependant, par respect pour ses traditions, le *Journal des Débats* évite ordinairement, même à notre égard, d'employer le langage trop peu cultivé et les pratiques trop peu scrupuleuses du *Siècle*. A propos de ce même article, le *Siècle* s'était écrié : « Ce qu'il faut à l'*Univers,* c'est qu'un immense éteignoir « *soit posé sur les lumières humaines !* » Voilà une parole digne du *Siècle* et de M. la Bédollière. Mais est-il digne du *Journal des Débats*, et même de M. Alloury, d'allonger cela en deux colonnes, sans autre but que de falsifier l'opinion qu'il prétend discuter ?

Le *Journal des Débats*, comme le *Siècle*, se nourrit beaucoup de la friandise judiciaire. Il prétend néanmoins qu'il lui est arrivé souvent de supprimer les morceaux les plus savoureux. Nous n'avons guère observé qu'il prît ce soin ; mais s'il le prend, c'est donc que cette nourriture si recherchée du public lui paraît trop malsaine, comme à nous. Et alors, au fond, que nous reproche-t-il ?

Il nous reproche de battre en brèche, de vouloir anéantir « un principe ; un des principes les *plus tutélaires* et « les *plus sacrés* que la révolution de 1789 ait inscrits dans « nos codes, une des conquêtes *les plus précieuses* que « l'humanité doive à la civilisation et à la philosophie mo- « dernes. » Ce principe des plus sacrés et cette conquête des plus précieuses, c'est la publicité des débats judiciaires. Après l'avoir nommé, M. Alloury reprend son vol : « La publicité des débats judiciaires n'est pas seulement « une garantie pour les accusés ; elle est encore une ga- « rantie pour la société, pour la justice et pour la magis- « trature ; *oui*, pour la magistrature elle-même, car... »

Mais pourquoi M. Alloury, qui n'a plus besoin de prouver son éloquence, s'échauffe-t-il ainsi, puisque nous ne demandons point qu'on supprime la publicité des débats judiciaires ? Si son dessein n'est pas uniquement d'adoucir le courroux du *Siècle*, en lui montrant qu'il y a encore des têtes innocentes dans le *Journal des Débats*, nous le prions de relire l'article contre lequel il s'escrime ; il sera consterné des iniquités où sa passion entraîne sa vertu. Que réclamons-nous, en effet ? Tout simplement que dans certains cas, pour le bien de la moralité publique, l'administration fasse faire généralement ce que fait, suivant M. Alloury, le *Journal des Débats* lui-même, et qu'elle impose aux journaux cette décence qu'ils avouent nécessaire, mais que pourtant ils n'osent pas ou ne veulent pas s'imposer.

Nous sommes pleins de commisération pour M. Alloury : il entend peu, il raisonne peu, il est fanatique, et surtout il est homme de collége ; il a un plein bissac de vieilles tournures qu'il s'est habitué à placer, et qui lui semblent ragaillardir la phrase : *Les bûchers de l'Inquisition, — la*

nuit du moyen âge, — les traits ineffaçables du sombre tableau des abus et des iniquités qui ont voué ce temps malheureux à la réprobation du nôtre, etc., etc., et les pendants, formant antithèse : *Les principes les plus tutélaires et les plus sacrés que la révolution de* 1789 *ait inscrits dans nos Codes, — les conquêtes les plus précieuses que l'humanité doive à la civilisation et à la philosophie modernes, — cet esprit, nous le répétons, c'est l'esprit de la Révolution française*, etc., etc. Locutions impérieuses et commodes, avec lesquelles tant de gens ont vécu et desquelles tant de gens vivent. Certes, nous ne les voulons retirer de la bouche de personne ! L'entreprise serait téméraire, et cruelle, et inutile. Laissons à M. de la Bédollière ces allourysmes, laissons ces bédolliérismes à M. Alloury.

Mais encore faudrait-il les employer à propos et avec une ombre d'honnêteté. Aujourd'hui, M. Alloury nous permettra de lui dire que l'emploi qu'il en fait n'est pas honnête. Pourquoi induit-il ses respectables lecteurs à supposer que nous réclamons la suppression des débats judiciaires, quand nous conseillons simplement, et dans certains cas déterminés, l'extension de ce voile très-légal du huis clos, qu'il a lui-même, s'il faut l'en croire, posé plusieurs fois de ses pudiques mains, sans y être autrement forcé que par sa pudique conscience ?

Nous avons énuméré quelques-unes des restrictions que la législation actuelle impose à la presse, non pour y applaudir et pour demander qu'on y ajoute encore celle-là, mais pour montrer que celle-là, qui est si réclamée, se pourrait facilement obtenir. M. Alloury reproduit cette énumération, qui lui paraît de bonne prise, et il y trouve un accent de *triomphe :*

« L'*Univers* demande que la publicité des débats judi-
« ciaires soit interdite, et il triomphe en espérance de cette
« restriction nouvelle. Il faut voir avec quel art délicat,
« avec quelle candeur et quelle grâce ingénue il remplit *ce*
« *noble rôle*. Ainsi, selon la logique de M. Louis Veuillot,
« qui tient ce gracieux langage parce que l'on a supprimé
« les comptes-rendus non officiels des débats législatifs,
« il faut supprimer le compte-rendu des débats judiciai-
« res. Il faut tout supprimer, et quand on aura fait table
« rase, l'*Univers* sera content. » Ainsi, suivant la logique de M. Louis Alloury, qui tient ce gracieux langage parce que nous réclamons la mitigation des enseignements obscènes et hideux qui résultent de certains tableaux de Cour d'assises, nous applaudissons à toutes les interdictions que subit la presse, et notamment à celle qui regarde les actes épiscopaux ! M. Alloury est-il bien sûr de croire ce qu'il dit là ? Nous croyons, nous, qu'il ne le croit pas. Quelque noble rôle que sa logique soit prête à remplir, nous ne la supposons pas capable de conclure en conscience que les honnêtes gens qui réclameraient en vain l'interdiction de certains ouvrages très-connus de Voltaire, de Parny et de Diderot, seraient fort aises de voir du moins supprimer *Athalie*, *Polyeucte* et les *Oraisons funèbres*.

Il faut bien admettre que de pareils raisonnements se peuvent offrir à diverses classes d'abonnés ; mais les écrivains qui les élaborent sont trop résignés à ne convaincre personne. On écrit ainsi pour écrire, pour avoir l'air de répondre, peut-être aussi pour faire sa page, et c'est ce qu'on appelle sauver l'honneur. Le *Siècle* est habitué à sauver l'honneur de cette façon-là ; un temps fut où le *Journal des Débats* et M. Alloury étaient plus fiers.

Par égard pour notre commune profession, qu'il se

piquait autrefois d'honorer, et qui a bien des malheurs depuis quelques années, nous exhortons le *Journal des Débats* à rentrer en lui-même et à ne plus suivre le *Siècle* de si près. La presse a grand besoin de l'estime publique ; il n'est vraiment pas sain pour elle de voir le *Journal des Débats* raisonner avec cette pauvreté inique, pour conserver l'avantage de débiter l'odieuse venaison que la publicité va chasser en Cour d'assises, au grand détriment des mœurs. Jamais un peuple n'est solidement attaché à ce qui le corrompt.

III

— 22 DÉCEMBRE 1859. —

Le *Constitutionnel* publie ce matin l'annonce suivante.

« *Affaires Lemoine, Léonie Chéreau, époux Defert.* — Débats complets, réunis en une brochure de la Bibliothèque pour tous, à 50 c. Pour recevoir immédiatement *franco*, envoyer 60 c. en timbres-poste. (Affranchir.) »

Si cette annonce a passé sous les yeux de M. Alloury, il pourra regretter de ne l'avoir pas lue dans le *Journal des Débats ;* mais, comme d'ailleurs le *Journal des Débats* est bien au-dessus d'un bénéfice de huit ou dix francs, M. Alloury ne pourra être que charmé de l'application qui est faite ici du principe de la publicité des débats judiciaires. Ce principe, « des plus salutaires » et « des plus sacrés » est bien définitivement hors d'atteinte ; il est entré dans les mœurs, et même dans l'industrie. Nous pensons qu'il ne tardera pas à vivifier aussi les arts ; et que ces trois crimes si justement nommés des *affaires,* seront prochainement

racontés en édition illustrée, en faveur des enfants et des citoyens qui ne savent pas lire.

M. Alloury, qui s'est livré à de si beaux raisonnements pour maintenir sans restriction le principe sacré de la publicité des débats judiciaires, a oublié de nous dire pourquoi le supplice de l'exposition et celui de la flétrissure ont été abolis. Nous aurions désiré l'entendre là-dessus. Nous voudrions qu'il nous prouvât que cette pénalité, qui parut à la fois cruelle et immorale, n'est pas aujourd'hui plus que restituée sous ce double caractère par la spéculation que nous signalons à sa philanthropie et à sa pudeur.

QUATRE CHAPITRES SUR LA RUSSIE

PAR JOSEPH DE MAISTRE.

— 26 AVRIL 1859. —

M. le comte Rodolphe de Maistre va publier un ouvrage inédit de son illustre père. Quand même cet écrit nous serait donné par une autre main, l'authenticité n'en saurait être contestée. Il suffit d'en lire une page pour reconnaître l'auteur. C'est lui, esprit et corps, lui tout entier, avec sa vue de prophète, sa science vaste et sûre, son vaillant langage d'honnête homme et d'homme d'État.

Dernièrement, M. de Cavour, par un petit trait qui ressemble à tous les grands traits sous lesquels il se fait voir, a entrepris d'enrôler Joseph de Maistre dans le beau parti des cavouriens. Il confia ses correspondances diplomatiques les plus intimes à un jeune basochien de Chambéry, lequel, plein de zèle, travailla là-dessus à la cavourienne, pour prouver que Joseph de Maistre, en politique et en religion, ne s'éloignait pas tant de M. de Cavour. Le monde libéral a besoin de foi ; il voulut croire cela. Vingt hommes de mérite se jetèrent dans ce panneau, attestant que le basochien de Chambéry raisonnait fort juste, qu'on s'était jusqu'ici trompé sur Joseph de Maistre, ou que Joseph de Maistre avait jusqu'ici trompé le monde ; mais on tenait enfin le véritable Joseph de Maistre, et il

était véritablement galant homme, beaucoup moins catholique et chrétien qu'on ne l'avait cru, et plutôt penseur constitutionnel, voire un peu saint-simonien et jordaniste.

Le public n'éclata point de rire. Le public est très-bon et plein de gens qui aiment à pardonner. Il a une certaine aversion pour ceux qui montent ; mais si l'un de ceux-là vient tout à coup à descendre, il lui tend les bras. Quoi, vraiment ! vous n'étiez pas ce que vous sembliez être, ou vous ne l'êtes plus ? Vous n'aviez de principes que pour la situation et la montre, mais au fond vous appartenziez à la libre pensée, ou vous y venez enfin ? Vous étiez traître, ou vous êtes apostat ? Touchez là ; nous vous estimons de tout notre cœur ! On a vu le moment que Joseph de Maistre allait devenir populaire. Si le jeune basochien de Chambéry avait été tant soit peu plus ingénieux dans ses gloses, ou si M. de Cavour avait pu lui fournir encore deux ou trois pièces d'où l'on pût tirer deux ou trois phrases simplement louches, l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg* et du *Pape* devenait aussi estimable que M. de la Mennais, et on l'inscrivait de force parmi ces grands repentants qui rendent enfin hommage aux nobles doctrines pour lesquelles combat M. de la Bédollière.

En a-t-on conservé l'espérance ? Nous l'ignorons. Il nous semble que la thèse du jeune fils de Chambéry a vécu ce que vivent les *Memorandums* de M. de Cavour, la vie des roses ! Et Joseph de Maistre, après ce petit tapage, est resté ce qu'il était, sauf un accroissement de sa haute renommée, à laquelle ont involontairement contribué tous ces gens de mérite dont nous parlions tout à l'heure. Car autant ils avaient affecté de le mépriser, autant ils ont confessé son génie, dès qu'ils ont cru voir

jour à le confisquer pour eux. Mais l'entreprise échoue, et voilà Joseph de Maistre qui se remet à sa place, les pieds sur toutes ces têtes trop empressées de le compter à leur niveau.

Le nouvel écrit, daté de 1811, paraît, au bout d'un demi-siècle, dans les conditions les plus vives de l'opportunité. Il est intitulé : *Quatre chapitres sur la Russie.* C'est un mémoire confidentiel sur la question des serfs. On sentait dès lors en Russie la nécessité constante et l'impossibilité prochaine de maintenir l'esclavage. M. de Maistre traite ce grand sujet en philosophe et en homme d'État. Il ne sait pas si la Russie pourra maintenir l'esclavage, mais il dit que telle qu'elle est, telle que l'ont faite le schisme et la civilisation moderne, elle ne peut s'en passer.

La société catholique a pu abolir l'esclavage, qui était l'ancre de la société antique, parce qu'elle a remplacé l'esclavage par la religion. La société russe, quoique chrétienne, n'est point catholique et n'a point cette ressource. Elle n'a point de frein qu'elle puisse faire accepter de l'affranchi, lorsqu'elle l'aura soustrait à l'autorité de son maître. La magistrature et la loi sont ce qu'il y a de plus faible dans l'Empire, et d'ailleurs aucune nation n'a pu ni ne pourra jamais être gouvernée seulement par les lois. L'affranchissement, dès qu'on y aura mis la main, ne pourra pas même s'accomplir légalement : « Dès qu'une fois l'impulsion légale sera donnée, il se « formera une certaine opinion, un certain esprit gé- « néral qui entraînera tout ; ce sera une mode, puis une « passion, puis une fureur. La loi commencera, et la « rébellion achèvera. Et le danger sera porté à un point « qu'il est impossible d'exprimer, par le caractère de la

« nation la plus mobile, la plus impétueuse, la plus en-
« treprenante de l'univers. » Ces prévisions sont en voie de se vérifier ; la Russie n'y échappera momentanément que si elle peut se livrer à d'autres entreprises. Il y a là pour elle une nécessité parfaitement d'accord avec son tempérament, et sur laquelle l'Europe devrait réfléchir davantage.

Mais nous ne voulons pas analyser les *Quatre chapitres sur la Russie.* Le lecteur aimera mieux entendre M. de Maistre lui-même. Nous leur recommandons particulièrement le chapitre qui traite de la science et de sa soudaine invasion en Russie. La science russe n'est pas le moindre péril de l'Empire et le moindre obstacle à la pacifique abolition de l'esclavage. En lisant ces pages admirables, le public se convaincra que jamais, en aucun temps, d'aucune façon, Joseph de Maistre n'a pu se trouver dans les voies de M. de Cavour.

L'ÉDITEUR CHARPENTIER

ET L'AUTEUR DARGAUD.

— 5 DÉCEMBRE 1859. —

Un libraire et un auteur viennent de s'associer pour sauver enfin l'intelligence humaine et la vraie religion de l'Évangile, cruellement menacées par l'impiété catholique. Le péril était grand, mais le voilà conjuré. Le libraire lui-même en assure le public, dans la quatrième page des journaux. Ce libraire est doué d'une âme ardente et d'un style étonnant. Huret, Fichet, Fattet sont distancés ; le docteur de Saint-Gervais lui-même, ce Havin de la quatrième page, ne donne pas si bien le coup de trombone en faveur de son Rob Boyveau ; feu l'illustre Aymès, fondateur du Bazar Provençal, annonçait moins galamment ses sirops « parfumés à la violette des champs agrestes de Marseille» et ses « haricots des princes, sans parfums. » Semblable libraire n'a peut-être jamais paru. On en connaît qui jettent des livres sur le pavé et qui ne prennent pas souci de les lire. Celui-ci est écrivain et penseur ; il a lu son auteur, il l'a étudié, il l'a médité, il l'a goûté, il l'a imité. Il n'épargne pas la dépense pour le faire admirer. Sans l'émonder d'un seul adjectif, il étale la queue velue et prolongée de ses phrases laudatives sur ce territoire dévorant de l'annonce, où le moindre mot paie sa place au prix des

pilules. Quel libraire! quel libraire! Ses fautes de grammaire ne sont pas trop violentes. Il se nomme Charpentier.

L'auteur pour qui le libraire Charpentier fait ces fastueuses folies, se nomme J.-M. Dargaud. Il n'est point du commun. Il a réussi dès longtemps à se faire connaître parmi ceux qui ne réussissent pas à se faire lire. Divers volumes de sa composition, magnifiquement imprimés, errent sur les parapets du quai Voltaire, champs élyséens de ces sortes d'ombres. Une fois, en passant, de loin, du bout du doigt, du bout des yeux, nous en avons questionné un. Chose étrange! ces volumes qu'on ne lit pas, ont tout à fait l'accent, le tour, la pensée du libraire Charpentier, qu'on lit avec délices. Pourquoi lit-on le libraire Charpentier, qui écrit aussi ridiculement que l'auteur Dargaud, et pourquoi ne lit-on pas l'auteur Dargaud, qui écrit aussi noblement que le libraire Charpentier? La pauvre intelligence humaine se heurte partout à quelque mystère!

Monsieur J.-M. Dargaud pourrait bien descendre directement d'Oronte, le gentilhomme au sonnet. Mais ses sonnets sont de forts in-octavo; de là, peut-être, le guignon qui les contraint d'errer sur le parapet, en compagnie de l'*Ombre d'Eric*, de M. Limayrac, et des *Portraits politiques*, du vicomte de la Guéronnière. On nous reproche d'aimer le passé. Heureux passé, quand Oronte se contentait de produire des sonnets! Et heureux Oronte, car il ne rencontrait pas partout un Alceste, et en abusant un peu de la politesse des gens de cour, il parvenait encore à loger ses quatorze vers! Ainsi quelque petite espérance et quelque légère fumée de gloire berçaient un temps son ennui. A présent, point de milieu : Oronte a de la chance, et c'est l'Académie; ou il a du guignon, et c'est le parapet.

Nous sommes portés à croire que cette alternative cruelle a suscité les prodigieuses inventions de l'annonce, qui joue présentement un si grand rôle dans la république des lettres. Oronte, désespéré, s'est mis dans les mains de Fontanarose ; Fontanarose, sans vergogne, lui a montré l'équipage, l'orchestre, le plumet, l'heureuse fortune de Mangin : et voilà comment le gentilhomme au sonnet est devenu l'émule de l'homme aux crayons. On ne s'arrêtera pas là. Oronte finira par offrir des primes à ses lecteurs : il leur arrachera une dent, ou il leur fournira leur portrait photographié ; et néanmoins il ne se tirera point du parapet. Ah ! le guignon dans les lettres ! quand il tient un homme, c'est pour toujours. Le littérateur enguignonné peut réussir dans la politique ou dans l'industrie ; dans les lettres, jamais. M. Limayrac pourra fonder une grande épicerie, ou devenir directeur de l'esprit public dans les États-Sardes ; jamais l'auteur des *Coups de plume sincères* ne fera un livre qui ne tombe d'une pente invincible au parapet.

Je ne crains pas de promettre le même destin au nouveau livre de M. Dargaud. Il n'est pas né, et déjà je le vois sur le bord de la tombe. Sa tombe sera la case inférieure où l'attendent ses aînés, une *Marie Stuart* et je ne sais quoi encore, à côté de l'*Ombre d'Éric* et de beaucoup de produits d'académiciens. *Lasciate ogni speranza,* dit le guignon.

Et pourtant, quel éditeur il a trouvé ! Avec quelle candeur d'ignorance et quelle ingénuité de fanatisme cet incomparable éditeur l'admire ! C'est-à-dire que M. Dargaud lui-même, tout fils d'Oronte qu'il est, ne peut pas s'admirer davantage, je l'en défie. Le guignon prévaudra ; il lui fera connaître encore une fois l'opprobre du parapet ; mais

son libraire lui sera fidèle, et je ne m'étonnerais pas qu'il le voulût régaler d'une seconde édition. De quoi n'est pas capable le libraire qui a pu écrire ou signer le prospectus qu'on va lire!

Je le donne en entier, ce prospectus sans pareil; je me reprocherais d'y retrancher une syllabe. Outre qu'il n'a guère paru depuis longtemps de document plus ineffable sur l'état de certains esprits et qui fasse mieux apprécier certaines pratiques de l'industrie littéraire, j'y vois le seul compte-rendu possible et approprié à l'*Univers* de tous les ouvrages passés, présents et futurs de M. J.-M. Dargaud. Voilà donc un ennemi de l'Église catholique peint intellectuellement par lui-même. Je me contente de souligner certains passages qui me semblent particulièrement lumineux dans ce chef-d'œuvre de justice involontaire, et je déclare en conscience que je ne vois rien à ajouter.

Pour paraître samedi prochain 19, *les deux premiers volumes de* L'

HISTOIRE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE ET DE SES FONDATEURS.

Par M. J.-M. DARGAUD.

L'ouvrage aura 4 volumes de la Bibliothèque-Charpentier.
Prix : 3 fr. 50 le volume. 14 fr. l'ouvrage complet.

Prospectus.

« La liberté religieuse, qui a fait sortir le monde moderne des ténèbres *où il croupissait depuis tant de siècles*, ce bien précieux qui a enfanté tous les autres et que des insensés contestent encore çà et là, nous le devons aux plus douloureux sacrifices de nos pères.

« Au commencement du seizième siècle, le vieil et dur esprit romain, qui avait déjà si longtemps pesé sur le monde et qui depuis était reparu sous une autre forme, asservissait les âmes au nom d'une religion d'amour et de charité. Il était alors arrivé à l'état de corruption où tombent tous les pouvoirs dominateurs

et exclusifs, quand cet éternel besoin de vérité, qui est l'honneur de l'espèce humaine, se fit jour à travers tous les obstacles.

« Alors une lutte effroyable surgit entre l'esprit de vie et l'esprit des ténèbres.

« D'un côté, tout ce qui avait de la *pureté au cœur*, de la noblesse dans l'âme, de l'élévation dans les idées; tous ceux qui croient en la bonté de Dieu et pensent que son œuvre peut être fécondée par le progrès; *ceux-là*, ensemble ou séparément, se levèrent et combattirent, chacun selon ses forces et son aptitude, l'amas d'erreurs, d'obscurités, de mensonges et de tyrannies qui enchaînaient l'homme à l'ignorance et à la misère.

« De l'autre côté, tous les esprits étroits, bas, tous les cœurs corrompus, les consciences souillées, en un mot les plus mauvais instincts et les plus détestables passions qui trouvaient leur satisfaction dans l'atmosphère morbide où était l'humanité, se *réunirent en commun* pour résister à l'esprit nouveau, qui paraissait ou plutôt qui reparaissait *au monde*, car c'est celui de l'Évangile : l'esprit de liberté, de tolérance et d'égalité.

« Ceux-là (M. Charpentier veut évidemment dire *ceux-ci*) ne reculèrent devant aucun moyen, devant aucun crime. Ils égorgèrent par masses, sans distinction d'âge ni de sexe; ils inventèrent de nouveaux supplices; ils proscrivirent la science, le commerce, l'industrie, le travail, et, *nous le répétons*, ils commirent toutes ces monstruosités au nom d'un Dieu de paix et de miséricorde!

« La victoire est restée à la bonne cause; la liberté religieuse a triomphé, et l'on peut juger de ses bienfaits en comparant l'état actuel de l'homme à ce qu'il était au commencement du seizième siècle : la force brutale comprimée, le travail en honneur, les sciences, le commerce et l'industrie créant chaque jour de nouvelles richesses, les forces de la nature domptées et mises au service de l'homme, de grands continents arrachés à l'état sauvage, la civilisation chrétienne pénétrant partout; les famines, la peste et d'autres grands maux disparus ou amoindris; la vie de l'homme prolongée; tous ces biens, *tous ces trésors*, nous les devons à la liberté religieuse, cette mère féconde de toutes les autres libertés.

« C'est l'histoire de ces grands événements que M. Dargaud a écrite et que nous annonçons. C'est la lutte des plus grandes passions et des plus grands intérêts, la peinture des plus grands

crimes et des plus nobles vertus, le tableau des plus grands faits des temps modernes.

« Avant de l'écrire, M. Dargaud l'avait préparée par de grandes recherches et des études approfondies *sur tous les éléments qui la composent*. Il a tout *fouillé*, tout compulsé, cherchant la vérité partout, dans les livres, dans les manuscrits, les correspondances privées, les pièces détachées; il a interrogé jusqu'à la gravure, jusqu'au marbre, *et la numismatique*, pour y saisir la physionomie des personnages ou la couleur des faits qu'ils reproduisent (! !).

« M. Dargaud est un écrivain, *il l'a prouvé dans son Histoire de Marie Stuart*; il est peut-être encore plus *un peintre et un statuaire*. Il retrace les événements avec un pinceau ferme et coloré qui leur donne tout le relief de la réalité; il *moule* ses personnages avec une vigueur et *une intelligence* qui leur rend la vie. Aussi son livre a-t-il tout le caractère de force, d'énergie et *de couleur* que le sujet comportait. Quoique passionné pour les idées libérales, M. Dargaud n'en est pas moins impartial et modéré dans ses jugements sur les hommes et sur les choses. Il a écrit, sans parti pris, pour ou contre les acteurs des grands drames qu'il a retracés. Il a été juste envers tous, quelle qu'ait été leur foi religieuse ou politique, plus heureux, quand il en trouvait l'occasion, de signaler le bien que de flétrir le vice et de maudire le crime.

« A notre époque, le fanatisme religieux n'a pas encore disparu *entièrement*, et ce monstre, qui a dévoré tant de victimes humaines, reparaîtrait bientôt si nous nous endormions dans une fausse sécurité. Il a pour lui les âmes les plus tendres, les plus sincères et les plus naïves, mais aussi les plus faciles à égarer, *comme il a aussi* pour instruments les esprits les plus actifs, les plus sombres et les plus pervers. Quand on le croit abattu, il reparaît, sous un voile de candeur et d'innocence qui le fait accueillir par les cœurs simples et généreux, jusqu'au moment où il croit pouvoir saisir sa proie et *la dévorer*. Cette proie, c'est la paix, la tolérance et la liberté, nos plus grands biens.

« C'est la crainte de ce danger qui a entraîné M. Dargaud à écrire l'*Histoire de la liberté religieuse en France*; C'EST LE MÊME SENTIMENT QUI NOUS LA FAIT PUBLIER.

« CHARPENTIER. »

M. Charpentier a jadis eu la faiblesse d'éditer *Le Pape*, de Joseph de Maistre, un de ces « esprits bas » et de ces

« monstres » enfantés par « le fanatisme qui a dévoré tant « de victimes humaines. » En éditant Joseph de Maistre, il faisait une bonne opération de librairie. En éditant M. Dargaud, il risque de boire ce qu'en langage industriel on appelle un affreux bouillon ; mais, aussi, comme il répare noblement son tort !

M. TAXILE DELORD.

— 8 DÉCEMBRE 1859. —

Les débris du *Charivari*, mutilés par la foudre du désabonnement, se sont retrouvés et réagglomérés dans l'établissement du libraire Charpentier, le même qui édite les peintures en prose du grand statuaire Dargaud. Là ils tricotent une revue destinée à remplacer par la suite des temps le recueil rose de M. Buloz, qui fait encore bonne figure sous le nom de *Revue des Deux-Mondes*, grâce à divers hommes de mérite nommés Forcade, Mazade et La Pouyade.

Le coq du recueil Charpentier est M. Taxile Delord, ancien coq du *Charivari*, où il se montre encore quelquefois; coq aussi du *Siècle*, où il ne paraît que tous les quinze jours, sans doute pour ne pas trop éteindre les autres. Ce coq, non, ce lion qui nourrit trois journaux de sa moëlle, fournit au recueil Charpentier des chapitres de critique dont il a trouvé le titre dans Fréron, l'*Année littéraire*. Voltaire disait : l'*Ane littéraire*, et l'on s'en souvient involontairement. Il faut que nos voltairiens d'à présent soient bien vidés et effondrés, pour piller jusqu'aux ennemis de Voltaire. Ils n'en sont pas, d'ailleurs, autrement humiliés. M. Taxile Delord, avec le fonds de talent que ce plagiat révèle, s'attaque tranquillement à Bonald et à Joseph de Maistre ; pas davantage. Franchement, cela nous

étonne et nous fait plaisir ! Nous n'aurions pas cru que l'on pût conserver cette innocence de courage à l'âge très-raisonnable où M. Delord a dû arriver, tout en gambadant sur ses anciens petits tréteaux. Il s'attaque à Joseph de Maistre et à Bonald, et les extermine. Nous pensons que nos lecteurs ne seront pas fâchés de voir cette exécution. Ainsi ils pourront apprécier par eux-mêmes l'état intellectuel où est parvenue la lignée de Voltaire, et nous rendrons en même temps à M. Delord ce qui lui est dû. Plus d'une fois nous l'avons fait poser dans son costume de plaisantin, lorsqu'il faisait ses petits exercices entre M. Caraguel et M. Frémy : la justice veut que nous montrions comme il est beau dans le genre sérieux :

« Pendant que les lecteurs de Molière, de Voltaire et de Rousseau, de Pascal, augmentent tous les jours, ceux des grands hommes de l'ultramontanisme diminuent. Quoique, avec ces trois ou quatre paradoxes auxquels il revient sans cesse, M. de Bonald me rappelle un peu ces anciens beaux qui, n'ayant que cinq ou six cheveux derrière la tête, les ramènent sur le front et essaient de s'en faire une mèche, il n'en est pas moins, avec M. de Maistre, une des colonnes du temple. Allez chez tous les libraires de Paris, et proposez-leur de rééditer les œuvres de M. de Bonald, vous verrez comment vous serez reçu. On lit encore un peu M. de Maistre, parce qu'au fond il est amusant avec son bourreau transformé en clef de voûte de l'édifice social, et sa grande théorie de l'expiation. Cet homme aimable ne comprend l'expiation que par le sang ; à propos de rien, il vous recommande de vous fouetter jusqu'au rouge. Ne sortez jamais sans une petite discipline dans votre poche, on ne sait pas ce qui peut arriver, et une peccadille est bien vite commise, même dans la rue ; alors vous entrez dans une allée ou sous une porte cochère, vous tirez votre discipline de votre poche, et vous vous donnez le fouet sous les yeux d'un concierge ébahi. C'est ainsi que doit se comporter tout vrai disciple de Loyola. Il va sans dire que s'il s'agit d'autre chose que d'une simple peccadille, la loi du sang ne se montre que plus exigeante ; mais comme on ne peut se couper la tête à

soi-même, chez soi ou sous une porte cochère, aussi facilement qu'on se donne la discipline, on va trouver le bourreau, qui est la clef de voûte de l'édifice social, et on lui dit poliment : Voulez-vous me faire le plaisir de me guillotiner?

« Telles sont les folâtres idées de ce grand M. de Maistre, de ce superbe sophiste. Supposez la terre peuplée de disciples de M. de Maistre. Quelle délicieuse société! quel Eden enchanteur! Et quels arguments en faveur de cette aimable doctrine n'avons-nous pas lus autrefois dans l'*Univers !...*

« Quand les Grecs immolaient Iphigénie pour apaiser les vents, ils pratiquaient la doctrine que M. de Maistre devait formuler, et que l'*Univers* devait soutenir avec tant d'éloquence. Quand les druides brûlaient de pauvres diables en l'honneur de Teutatès, ils préparaient les voies à l'école philosophique que les penseurs de l'*Univers* représentent avec tant d'éclat. Aujourd'hui encore, les sacrifices humains existent dans l'Inde et chez quelques peuples sauvages qui font de la philosophie de maistrienne sans le savoir, comme M. Jourdain faisait de la prose. Seulement, il y a de ces peuples qui, après avoir immolé des victimes humaines aux dieux, les font rôtir et les mangent. Est-ce trop de zèle et de logique? Peut-être, en effet, ces sauvages outrent-ils un peu la doctrine de l'expiation. Nous prions M. Veuillot, s'il a un peu de temps de reste, de vouloir bien nous éclairer sur ce point.

« Il est vrai que les explications à ce sujet ne sont plus aussi nécessaires depuis qu'on est fixé sur le véritable sens des ouvrages de M. de Maistre; c'est un homme d'esprit qui, sur un thème philosophique peut-être un peu trop lugubre, s'est amusé à broder des variations facétieuses. Son but a été de vexer les rationalistes et les libres penseurs, de les *faire aller*, comme on dit vulgairement. Pour le reste, il s'en moquait, comme on a pu le voir par la récente publication de sa correspondance, où les papes et les rois sont assez lestement traités. Les rationalistes lisent encore M. de Maistre, à cause de son style, mais il y a longtemps que les catholiques le trouvent insuffisant comme penseur et comme écrivain.

« ..... Les jésuites se jettent dans la facétie. Les bedeaux font des calembours contre Voltaire; il existe à Paris un caveau ultramontain. On ne m'a pas dit chez quel marchand de vin se réunissent ses membres; mais voici un échantillon des couplets qu'on y chante :

Au clair de la lune,
Jean-Jacques Rousseau

Disait à sa brune :
Je suis un pourceau.
Aussitôt la belle
Lui donne un soufflet :
Oui, répondit-elle,
Un pourceau bien laid.

« Du premier coup, la poésie cléricale s'est mise au niveau de la prose de l'*Univers*. »

Voilà le coq du recueil Charpentier. Il faut avouer que l'éditeur du recueil-Rose, M. Buloz, a du bonheur ! N'oublions pas que M. Delord, incontinent après avoir détruit Bonald et J. de Maistre, se livre à la plus franche admiration pour le statuaire Dargaud, édité par la maison Charpentier. « L'ouvrage de M. Dargaud, dit-il, met le parti ultramontain hors de lui-même. » Rarement M. Delord se montre sévère pour les éditions Charpentier.

Et néanmoins l'éditeur Buloz a plus de chance que l'éditeur Charpentier.

NOTRE-DAME-DES-BONNES-ŒUVRES.

— 21 AVRIL 1859. —

Le mardi saint, à huit heures du soir, M. le curé de Saint-Sulpice a ouvert la retraite des jeunes apprentis et des ouvriers, dans la chapelle de *Notre-Dame-des-Bonnes-Œuvres*, rue de l'Ouest.

Nous avons, il y a quelque temps, publié le rapport prononcé par M. le curé de Saint-Sulpice à l'occasion de la bénédiction de cette chapelle, qui est comme le centre et le cœur d'un ensemble admirable d'institutions de charité, mais de la charité la plus noble et la plus nécessaire, celle qui s'adresse à l'esprit pour l'éclairer, au cœur pour le purifier, à l'âme pour l'élever. Cette charité-là fait mieux que donner du pain, elle apprend à en gagner ; elle fait mieux qu'apprendre à gagner du pain, elle apprend à acquérir des vertus. Elle révèle à l'homme sa véritable dignité, et lui enseigne à ne la perdre jamais ; elle lui dit d'où il vient, où il va, ce qu'il doit faire pour mériter et forcer le respect des autres en se respectant lui-même ; elle le délivre des préjugés et des ignorances qui flattent son orgueil aux dépens de sa liberté et le réduisent à n'être qu'une machine redoutable sous le frein de la force, lorsque Dieu avait fait de lui une créature libre, qui se donne noblement à elle-même le frein du devoir.

C'est là ce que M. le curé de Saint-Sulpice a voulu, en entreprenant ce grand et magnifique établissement de Notre-Dame-des-Bonnes-Œuvres ; et c'est ce qu'il a exécuté seul, sans aucun secours de la puissance publique, par un miracle de confiance en Dieu. Sa paroisse manquait d'écoles pour les enfants et les adultes, manquait de lieux de réunion suffisants pour les associations de charité, pour les instructions et les offices religieux spécialement destinés aux pauvres et aux ouvriers. Il se voyait ainsi contraint d'abandonner une grande partie de son troupeau, la plus dépourvue, par conséquent la plus chère ; et, d'un autre côté, les écoles protestantes l'envahissaient. Il ne s'est pas senti le courage d'hésiter, et il a résolûment pris un fardeau capable d'épouvanter quiconque n'aurait pas eu le cœur d'un père. L'établissement de Notre-Dame-des-Bonnes-Œuvres devait lui coûter plus de 500,000 fr., qu'il fallait demander à la Providence. Il les a demandés, et aussitôt il s'est mis au travail. En moins d'une année, tout a été fait : le terrain a été acheté, la chapelle et les écoles sont sorties de terre, les Frères s'y sont installés, les écoliers sont venus ; le bon pasteur a donné à ses brebis errantes l'utile et magnifique bercail qu'il avait rêvé pour elles. Il n'y a plus qu'à payer ; cela seul n'est pas fait. Mais les enfants sont instruits, les adultes peuvent s'instruire, et ceux qui demandaient le pain de la parole n'ont qu'à s'approcher. Le reste regarde la Providence ; elle y pourvoira, elle a déjà commencé. Grâce à Dieu, la charité n'a jamais manqué aux appels qu'on lui adresse en faveur de ceux qui manquent de lumière et de ceux qui manquent de pain. Les hommes qui, pour faire le bien, se confient aux ressources de la Providence, ont toujours la joie de les trouver inépuisables ; elle leur permet de mé-

priser les règles de la prudence et de s'avancer bien au delà du possible. Des dons inattendus, inespérés, semblent tomber du ciel, et les plus larges sont faits par des mains qui restent inconnues. Si l'on voulait écrire l'histoire des œuvres de charité, ce serait une histoire pleine de miracles ; si l'on additionnait les sommes que la charité donne en secret tous les ans, il faudrait compter par milliards.

M. le curé de Saint-Sulpice a reçu mardi dernier une récompense plus douce que ne le serait même l'acquittement de sa dette. Il a trouvé toute la nef de la chapelle de Notre-Dame-des-Bonnes-Œuvres remplie par une assistance tranquille, attentive et d'une tenue parfaite. Il a regretté d'avoir dans son rapport censuré un peu sévèrement l'esprit général des ateliers. « Voyez, disait-il, « si j'ai eu raison de songer aux besoins spirituels des ou- « vriers, et de leur offrir un lieu de réunion à part et des « exercices appropriés à la situation que leur font les né- « cessités du travail ! Je suis heureux du magnifique « démenti qu'ils viennent donner à mes reproches. « Je parlais d'après le passé, ce que je vois me prouve « que le présent vaut mieux, j'espère tout de l'avenir. »

Montant en chaire sous l'impression de ces sentiments, M. le Curé a épanché la joie de son cœur. Il a dit à ses auditeurs qu'il fallait que cette première retraite prêchée dans la chapelle de Notre-Dame-des-Bonnes-Œuvres devînt le modèle de toutes les retraites à venir, et il leur a donné de paternels avis pour bien profiter de ces saints exercices.

Après un cantique chanté avec âme, le R. P. Sicard a prononcé le sermon, qui a été suivi de la bénédiction du Saint-Sacrement et de la prière du soir. Mgr de Ségur a ensuite entendu les confessions. Elles ont été nombreuses.

Les ouvriers fidèles à Dieu et à leur baptême qui se trouvaient là, occupés tout le jour à leurs travaux, n'ont que la nuit pour se confesser. Mgr de Ségur et d'autres prêtres qu'il s'est adjoints, passeront la nuit pour les entendre. On a étudié Paris sous bien des aspects, en voici un que l'on ne connaît guère et qui n'est pas le moins admirable et le moins touchant : des prêtres et des ouvriers qui veillent après une journée de rudes labeurs, les uns pour donner, les autres pour recevoir le pardon de Dieu. Combien sont dignes d'estime et de respect ces ouvriers chrétiens ! La religion qu'ils pratiquent leur rendra au centuple, même dans la vie présente, l'avantage qu'elle reçoit d'eux. Qu'ils voient seulement ce qu'elle a entrepris, ce qu'elle a réalisé à leur profit sur la paroisse de Saint-Sulpice, depuis six ans.

Pour les petits orphelins, elle a élevé l'*Orphelinat Saint-Charles*, rue Méchain, 10, qui compte 115 enfants ; pour les petites orphelines, l'*Orphelinat Saint-Sulpice*, rue de Bagneux, 10, qui en compte 80 ; pour l'enfant plus avancé en âge, les grandes écoles de la rue de l'Ouest ; pour l'apprenti et l'ouvrier, un asile où ils pourront se distraire sans frais et sans regrets les dimanches et fêtes ; enfin pour les vieillards des deux sexes, la grande maison de l'impasse Royer-Collard, où les Petites-Sœurs des Pauvres, ces anges de la charité, leur prodiguent les plus tendres soins. Voilà ce que la religion fait pour les ouvriers, et si M. le curé de Saint-Sulpice a conçu et exécuté ces œuvres si nombreuses, c'est que la religion qui les lui a inspirées lui donnait en même temps le courage de les entreprendre et le moyen de les accomplir.

En retour, que demande la religion aux pauvres et aux ouvriers pour qui elle fait tout cela ? que leur demande-

t-elle, même lorsqu'elle croit devoir employer ces paroles sévères, quoique toujours amies, qu'elle a le droit et le devoir de dire à tous les hommes et qu'elle adresse surtout aux puissants de la terre? Elle leur demande de se souvenir qu'ils ont une âme immortelle, de ne pas se laisser asservir par la matière, et de garder leur dignité d'enfants de Dieu.

LE *CROISE*.

— SEPTEMBRE 1859. —

Si nos lecteurs se souviennent du *Réveil*, que nous leur avions recommandé, il a tristement fini. Il avait été créé pour se promener vaillamment sur la route et donner la chasse aux gens de mauvaise doctrine et de mauvaise figure. Il est mort dans un prétendu *Salon de Paris,* où le dé de la conversation est tenu par M. Pelloquet, et même quelquefois, si nous ne nous trompons, par M. de la Bédollière. Voilà un salon ! Ce serait chose bien inutile et peut-être cruelle de chercher comment et pourquoi ce pauvre *Réveil*, qui semblait si bien constitué, s'en est allé mourir par là. On n'est jamais forcé de vivre, pas plus journal que journaliste ; mais le bon hôpital pour des gens un peu fiers, c'est le champ de bataille, c'est le grand chemin. Il faut croire que le *Réveil* n'était pas de race héroïque. Néanmoins, nous ne regrettons pas de l'avoir recommandé, croyant qu'il pouvait vivre. Et nous croyons encore qu'il pouvait vivre, quoiqu'il n'ait pas vécu. Nous sommes persuadé qu'il y a place pour un journal de ce genre, et même que « le besoin s'en fait sentir. » Un journal qui ferait très-honnêtement et très-chrétiennement de la littérature légère. Il nous semble que le *Réveil* voulait bien être honnête, avait bonne envie d'être léger, mais craignait un peu plus que le désabonnement d'être trop

chrétien. Hélas ! c'est peut-être ce qui l'a conduit au *Salon !* On a dit de lui bien du mal qu'il ne méritait pas.

Plusieurs jeunes écrivains d'un vrai mérite, ayant à leur tête M. Ernest Hello, dont le mérite n'est pas seulement vrai, mais grand et très-grand, ont pensé comme nous que cette place mal remplie et mal vidée était à prendre. Le destin du *Réveil* ne les a pas épouvantés. S'ils ne peuvent en éviter l'amertume, ils sont assurés du moins d'en éviter l'humiliation ridicule, et ils ont bravement fondé le petit journal nécessaire que nous désirons. Il s'appelle *le Croisé*. Ce n'est pas l'inconvénient de paraître trop chrétiens qu'ils compteront pour quelque chose, et la poussière pour dernier lit leur paraîtra certainement préférable à ce canapé où M. Pelloquet jette gracieusement la balle à M. de la Bédollière.

Nous avons craint ce grand titre, le *Croisé :* nous aurions mieux aimé la chose que le mot ; nous redoutions l'embarras et le poids de l'armure. Et quoique pressé de donner à ces nouveaux et généreux confrères un signe de bienvenue, nous avons voulu attendre qu'ils eussent fait quelques expéditions. Nous pouvons assurer que ce sont des hommes d'armes, qui savent chevaucher et en découdre, et parfaitement rompus à cette manœuvre du *sac à terre,* par laquelle on se rend leste à la poursuite et à l'assaut.

Il a déjà paru onze numéros du *Croisé*. Tous sont pleins de verve, de sincérité, de jeunesse, et cependant la gravité et la doctrine n'y manquent pas. Quant à ce dernier point, il suffit de dire que le R. P. Ventura donne généreusement son concours à nos nouveaux confrères. L'on sait d'ailleurs que M. Hello n'a pas moins de force dans la pensée que de grâce dans l'esprit. Les autres collaborateurs du *Croisé*,

M. Georges Seigneur, notamment, et M. Léon Gautier, jeune savant qui vient de publier un très-beau travail sur Adam de Saint-Victor, sont aussi très-remarquables sous ce rapport ; en général, la solidité des études et la vigueur de la dialectique brillent dans les qualités de cette jeune rédaction.

VIE DE LA MÈRE ÉMILIE

PAR LÉON AUBINEAU.

— 10 NOVEMBRE 1859 —

Notre collaborateur, M. Léon Aubineau, a publié une *Vie de la révérende Mère Émilie, fondatrice et première supérieure générale des religieux de la Sainte-Famille de Villefranche de Rouergue* (1). Ce livre a paru en 1855. Après l'avoir lu avec beaucoup d'intérêt et beaucoup d'édification, j'avais réclamé le plaisir d'en rendre compte. J'ai attendu cinq ans. On ne nous accusera pas de mettre trop de hâte à nous louer les uns les autres! J'aurais pu attendre plus longtemps. Mon très-cher ami et collaborateur, qui n'a pas oublié son héroïne, prend moins d'intérêt à son livre, et ne m'a pas pressé de rendre publics les éloges très-sincères que je lui en ai faits. Mais, hier, en repassant dans mon esprit cette merveilleuse suite de belles et grandes âmes que Dieu suscite sans relâche pour la gloire et l'accroissement de son Église, et qui font dans l'obscurité tant de belles et grandes choses, je me suis rappelé d'une façon particulière cette Mère Émilie, qui a donné sous nos yeux, à l'une de nos provinces, une famille religieuse, c'est-à-dire, ce qu'un peuple chrétien peut recevoir de plus précieux.

(1) Un vol. in-12, 450 p. Chez Vivès.

J'ai résolu de laisser mon ouvrage commencé, et de payer aussitôt ma dette, dussé-je ne le pas faire aussi complétement que je voudrais. Je ne m'éloigne pas d'ailleurs de la Papauté. Les familles religieuses naissent d'elle, fruits vivants et salutaires de la séve qu'elle entretient dans le monde, et ne viennent à leur maturité qu'autant qu'elle y a mis la main. Quant au livre de M. Aubineau, le peu que j'en pourrai dire suffira pour donner un aperçu de ce qu'il contient, et les lecteurs de l'*Univers* connaissent trop le talent et le solide esprit de l'auteur pour ne pas deviner avec quel mérite il a su traiter un sujet par lui-même si intéressant. Ils retrouveront dans la *Vie de la Mère Émilie* la fermeté ordinaire de son style, la rectitude et l'élévation de ses vues, mais avec un accent d'émotion et des grâces de langage que les objets ordinaires et le ton inévitable de la critique ne permettent pas souvent. Dans un journal, il faut être premièrement journaliste. Il faut être bref, il faut parler haut, il faut combattre. Dans un livre, on peut être écrivain, quand il plaît à Dieu qu'on soit écrivain en même temps que journaliste. On peut exposer, s'étendre, décrire. M. Aubineau est écrivain en même temps que journaliste, et si l'un des deux côtés de son talent l'emporte sur l'autre, c'est le talent de l'écrivain. Il sait s'étendre sans être long, décrire sans se perdre. Il sait ordonner les diverses parties de son sujet ; il l'aime dans les détails et dans l'ensemble, grand secret pour le faire aimer.

Aimer un sujet comme celui que lui offrait la Vie de la Mère Émilie n'était pas d'ailleurs difficile ; un chrétien moins ferme, moins instruit et moins respectueux que M. Aubineau aurait pu encore s'y plaire. La Mère

Émilie était une sainte de l'espèce héroïque, forte contre elle-même et contre le monde, animée de toutes les ardeurs de la foi et de l'amour, grande dans ses pensées et dans son cœur, toute à Dieu, toute aux pauvres, toute au salut des âmes. A travers des difficultés innombrables, sans appui humain au commencement, et sans qu'ensuite aucune contradiction ait manqué à son entreprise, elle a édifié une de ces œuvres laborieuses et ardues dont l'accomplissement étonne plus encore que le dessein, et qui, en effet, ne sont jamais menées à bien que par l'assistance divine. Il n'y a rien de beau à étudier comme le mystère d'une âme sainte qui veut tenter l'impossible pour l'amour de Dieu ; rien de beau comme ces marques de l'amour de Dieu qui lui font réaliser, au delà même de ses espérances, l'impossible qu'elle a voulu tenter. Mais tous les esprits ne sont pas propres à de telles études. Plusieurs s'y engagent avec goût et intelligence, qui ne savent pas cependant saisir dans ses variétés quasi infinies ce qu'il y a de particulier à chaque serviteur de Dieu dans le spectacle uniforme de la vie des saints. Car tous les saints aiment Dieu et les âmes, sont courageux contre le monde et contre eux-mêmes, et tentant l'impossible contre eux-mêmes et contre le monde, en viennent à bout par le secours de Dieu.

Mademoiselle Émilie Rodat naquit à Rodez, en 1787, d'une famille de bonne condition, respectée dans le pays par ses vertus chrétiennes, célèbre même et honorée par son amour pour les pauvres. La Révolution, qui se proposait d'anéantir l'Église, et qui porta sa rage sur les couvents, oublia ce berceau dans lequel Dieu avait mis le germe d'une congrégation religieuse. Après la tempête, plusieurs *victimes cloîtrées* d'avant 1789 se réunirent

à Villefranche, pour reprendre, sinon leur ancienne vie, au moins la pratique essentielle de ces vœux dont on avait prétendu les délivrer. Afin de se rendre utiles, afin de gagner leur vie, elles ouvrirent des classes. Émilie y reçut le complément de son éducation commencée au milieu des angoisses et des ruines. La piété, la miséricorde, l'amour de Dieu étaient déjà dans son cœur. Un prêtre savant et pieux, autre débris qui dirigeait cette communauté de débris, cultiva ses dispositions, nourries plutôt que combattues par toutes les fiertés et toutes les ardeurs d'une âme généreuse. La jeune fille tourna vers Dieu la flamme qui l'emportait vers le monde. Elle voulait être religieuse ; mais assurée de sa vocation, elle ignorait encore le genre de vie et d'œuvres auquel elle était spécialement appelée. Elle frappa à la porte de quatre ou cinq congrégations différentes, commença quatre ou cinq noviciats, fut autant de fois refusée. Ces échecs si humiliants ne la déconcertèrent pas ; et peut-être que dans tout le cours de sa vie pleine de terribles labeurs et d'effrayantes épreuves, rien ne donne une plus haute idée de la force de son âme ! Enfin, un jour, visitant une pauvre femme malade, elle l'entendit se plaindre avec amertume de l'abandon où le défaut de tout établissement d'éducation pour les petites filles pauvres l'obligeait de laisser ses enfants. En effet, dans tout Villefranche, il n'existait pas d'école pour les petites filles pauvres. La Révolution avait tout détruit et n'avait rien remplacé. Emilie sut alors ce que Dieu voulait d'elle. Elle vit aussi, avec le regard des saints, qu'il lui avait donné les moyens de le réaliser; non pas de l'argent ni aucun bien de ce monde, mais trois jeunes personnes, animées du même désir de servir Dieu, d'assister les pauvres et de sauver des âmes.

Sauf leur bonne volonté, ni Émilie ni ses compagnes ne possédaient rien ; deux étaient mineures, deux autres n'avaient pas la jouissance de leur fortune, et lorsque leur dessein fut connu, il n'y eut qu'un cri parmi les parents et dans la ville pour le blâmer. Des remontrances, on vint à la colère, et enfin, lorsqu'elles eurent commencé, on y joignit les huées. Le bas peuple et les pauvres, lorsqu'elles paraissaient dans la rue, leur jetaient des pierres. Elles n'en continuèrent pas moins ; Dieu, comme on peut le penser, ne les assista pas moins. M. Aubineau raconte avec un charme rempli d'attendrissement ces luttes cachées et pourtant si grandes, mais bientôt triomphantes. Il peint merveilleusement cette pauvreté, ce courage, cette allégresse, ces miracles que l'on retrouve à l'origine héroïque de toutes les familles religieuses, et qui, d'âge en âge, nous font voir de nos yeux et toucher de nos mains ce qui pourrait nous sembler de plus incroyable dans l'histoire des saints.

Mais ce qu'il y a de plus beau dans ce récit, ce n'est pas l'assistance miraculeuse que l'œuvre reçoit matériellement ; c'est le secours surnaturel que Dieu donne aux âmes, et qu'il prodigue en particulier à la Fondatrice. Au physique, elle était accablée de maladies et toujours mourante ; au moral, elle était criblée d'angoisses, de tentations, de peines intérieures. C'est avec ce fardeau personnel qu'elle porta trente-six ans le fardeau de la supériorité, sans cesse accru jusqu'au dernier jour par le succès même qui bénit ses efforts.

La Sainte-Famille avait été fondée pour donner l'éducation aux enfants pauvres par les classes entièrement gratuites, les pensionnats à bas prix et l'adoption des orphelines. On y ajouta bientôt les écoles dans les campa-

gnes, la visite des pauvres, celle des prisonniers, et l'œuvre si charitable des Refuges. Aux religieuses cloîtrées on ajouta les Sœurs sans clôture, réunissant ainsi la vie de Marthe et celle de Marie. Et lorsque la Mère Émilie mourut, le 19 septembre 1852, la congrégation comptait dans le diocèse de Rodez et dans les diocèses environnants cinq maisons cloîtrées, trente-deux maisons d'école et d'œuvres extérieures de miséricorde ; elle instruisait environ 5,000 enfants, près de 1,800 recevaient l'instruction gratuite, 120 orphelines étaient adoptées. Les Sœurs de la Sainte-Famille se portaient en outre à toutes les œuvres de charité qui se présentaient ; elles gouvernaient huit salles d'asile, elles faisaient la visite des pauvres et des prisonniers, elles distribuaient les secours des bureaux de bienfaisance. A Villefranche, elles tenaient la maison du refuge. Ces chiffres sont maintenant dépassés de beaucoup, et partout, comme du vivant de leur Mère, les Sœurs de la Sainte-Famille font connaître, aimer et servir Jésus-Christ.

Sur le simple énoncé de ce prompt et radieux développement, les esprits qui sont un peu versés dans la connaissance de la vie et des œuvres des saints devineront qu'il a fallu beaucoup de sacrifices pour obtenir du Ciel une si ample bénédiction. Les sacrifices furent sans nombre, mais la vertu était pour ainsi dire sans mesure. La charité surtout et la confiance en Dieu brillaient d'un éclat véritablement céleste dans le cœur de la Mère, et elle avait communiqué à ses compagnes ce caractère particulier de sa piété, j'ai presque dit de son génie ; elle les enflammait par l'éloquence de sa parole, par l'éloquence plus grande encore de ses exemples. Lorsque la charité semblait l'avoir entraînée trop loin, lorsqu'il semblait que

sa confiance dans le secours divin s'était aventurée au delà des règles de la sagesse, elle sortait d'embarras par un excès plus démesuré de charité et de confiance. Dans les années de cherté, elle diminuait le prix de la pension; dans les moments de disette elle adoptait de nouvelles orphelines. — Que ferons-nous? lui disait-on au milieu de ces embarras. — « Que fait, répondait-elle, un « enfant endormi dans le sein de sa mère? » Cependant cette sainte femme n'était rien moins que téméraire. Elle mettait simplement en pratique le grand secret des saints : elle obéissait aux conseils du guide de sa conscience et elle priait. Parce qu'elle n'avait rien entrepris que pour obéir, elle ne doutait pas du succès de tout ce qu'elle osait entreprendre.

Après avoir été une sorte de scandale aux prudents et aux sages du siècle, et un objet de dérision pour les ignorants et pour les impies ; après avoir rencontré toute sa vie et jusqu'au milieu de ses succès les contradictions les plus poignantes, la Mère Émilie mourut à soixante-cinq ans, entourée de la vénération publique, glorifiée des hommes et de Dieu. Ses funérailles furent un triomphe auquel prit part toute cette ville où elle s'était vue d'abord si durement traitée; mais où, depuis longtemps, chacun rendait hommage à son mérite et à ses vertus. Villefranche jouit de ses bienfaits, bénit sa mémoire, s'honore de posséder son tombeau. Il y a lieu de croire que la vie de Mère Émilie n'est pas terminée. Elle vit dans ses enfants, elle vit dans sa tombe, sur laquelle la piété de ses concitoyens vient solliciter des grâces souvent obtenues. Encore quelques années, et le nom de cette femme, qui fut un modèle d'humilité et d'obéissance autant qu'un modèle de charité, sera peut-être inscrit au catalogue des saints. Il y figurera avec d'autres

de la même époque, et de la même génération. Et c'est ainsi que Dieu et son Église répondront à cette époque et à cette génération qui se sont dressées pour abattre les autels, qui ont eu toute-puissance pour le faire, et qui crurent l'avoir fait.

Je m'étais flatté de donner une idée du beau livre de M. Aubineau. Si je m'adressais à d'autres lecteurs, je craindrais de n'avoir pas réussi. Il y a mille détails que je n'ai pu même indiquer, et qui élèvent l'esprit et font battre le cœur. Mais j'aurai tout dit pour ceux qui m'écoutent, en ajoutant un seul mot : ce livre, imprégné de l'esprit de foi et de prière, est écrit avec toute l'étude et tout le respect que l'on peut attendre d'un fidèle inspiré par le désir de faire comprendre combien Dieu est admirable dans ses saints.

M. CHARLES LENORMANT.

— 9 DÉCEMBRE 1859. —

Obéissant à un usage qui prévaut contre les antipathies du sentiment chrétien, M. Wallon a prononcé un discours sur la tombe de M. Charles Lenormant. De tous les collègues de l'illustre et regrettable défunt, aucun peut-être n'était plus capable de parler de lui, en cette circonstance, comme il convenait d'en parler. Il a crayonné sa vie toute vouée à la science, indiqué les divers groupes de ses nombreux travaux, et répandu sur ce tableau qui appartient au monde, quelque chose de l'émotion qui pleurait et pleurera longtemps dans le secret des cœurs amis. La présence du cercueil ne permettait pas davantage à un chrétien; il en sort une voix qui supplie l'orateur d'épargner la louange et de ne provoquer que la prière. Mais en même temps, M. Wallon a su parler comme ceux dont la prière est pleine d'espérance. Les détails que l'on possède sur les derniers jours de M. Lenormant ont montré que Dieu lui a fait la grâce de mourir comme il avait vécu. L'éloquente parole qui s'est élevée sur son tombeau consolera les amis inconnus qu'avait alarmés cette mort si prompte sur un sol deux fois étranger. Dieu, qu'il voulait aussi servir dans ce pèlerinage entrepris pour la science, n'a point oublié le serviteur qui ne l'oubliait pas. Les bénédictions de l'Église l'attendaient ; elles lui ont été données dans la langue de

la patrie, et lui ont ouvert les portes qui mènent à une vie meilleure.

Parmi les traits sobres et justes qu'il a employés pour caractériser M. Lenormant, M. Wallon a dit qu'il apportait dans les discussions, avec un savoir presque universel, l'ardeur et l'entrain qu'il mettait à toute chose; et que s'il a trouvé des contradicteurs, il n'a pas laissé d'ennemi; « car si sa parole était quelquefois vive, son cœur était tou- « jours bon : et c'était là tout l'homme. » En effet, et plus d'une rencontre nous l'a prouvé. Sur différentes questions de politique et de littérature, nous l'avons contredit, après avoir eu longtemps la joie et l'honneur de marcher avec lui pleinement d'accord. Dans la chaleur d'une de ces contestations, il accourut auprès de son contradicteur frappé d'un coup terrible, pour lui apporter le secours de la compassion la plus sincère et la plus touchante. Le combat continua, parce que de part et d'autre on croyait voir une vérité à défendre; mais il y avait entre les cœurs des adversaires, comme entre leurs esprits, des liens que rien ne pouvait rompre.

Nous lui reprochions trop de goût pour l'antiquité païenne. Hélas! que ne l'a-t-il, en effet, aimée moins! Mais sa ferveur n'altérait pas en lui la foi et la confiance humble du catholique. Comme Donoso Cortès, qui faisait un pèlerinage à la sainte robe d'Argenteuil afin de remercier Dieu d'une grâce reçue, Charles Lenormant, mourant, faisait un vœu pour obtenir la grâce d'arriver au moins à Athènes. Il promettait de fonder une messe à Notre-Dame-des-Victoires pour la réunion de l'Église grecque à l'Église latine. Le triomphe de l'Église était le grand désir de son âme; il ne se trouvait jamais indifférent aux angoisses de cette Mère divine. Laissons-le, là-

dessus, parler lui-même. Les lignes que l'on va lire sont peut-être les dernières que sa main a tracées. Elles rendent témoignage de son amour pour l'Église de Dieu.

« En mer, entre la Sicile et la Grèce,
le 12 octobre 1859.

« . . . . . .
. . . . . .
. . . . . Que se passe-t-il dans le monde occidental, pendant que nous sommes séparés du reste des hommes? Probablement rien de bon, et beaucoup de mal. Je jetais, en passant, un regard bien triste sur l'Italie! Je pensais au pauvre pape, et le souci de la situation présente et prochaine me suit dans cette excursion si bien commencée. Nous avons à bord tout l'agrément possible, jusqu'au concert. Un des lieutenants du bord a un talent facile et naturel sur le piano. Il nous a distraits et presque charmés pendant plus d'une heure, hier au soir, après dîner. Le temps était assez sombre, la mer grondait un peu, et je trouvais à ces notes sautillantes quelque chose d'oublieux, d'ingrat et presque d'insolent envers Dieu.

« L'avant-veille, presque à la même heure, j'avais vu le rocher où, en 1854, s'est perdue la frégate *la Sémillante*, où 700 hommes ont été surpris pendant leur sommeil, et ont passé de la vie à la mort, sans qu'un seul en ait échappé pour raconter leur désastre. J'aurais trouvé une prière du soir mieux à sa place qu'un galop ou une mazourka. Au reste, l'élément catholique et religieux manque absolument à notre traversée : nous n'avons ni prêtres, ni moines, ni religieuses; et pas un des individus qui nous entourent ne se soucie du sort de l'Eglise. Je vis dans un isolement intellectuel et moral qui me paraît singulier. Je me reproche presque de ne pas souffrir de l'inquiétude commune. »

« Athènes, le 13 octobre.

« . . . . . .

« Je suis de loin, avec attention, la lutte commencée.....

« Hier, j'ai été visiter les religieuses de Saint-Joseph, qui ont une école catholique à Athènes. Ces pauvres filles en ouvrent en

ce moment une seconde au Pirée, qui manque complétement pour les enfants catholiques. Ici, sur 40,000 âmes, il y a plus de 2,000 catholiques; au Pirée, ils sont plus de 500. Indépendamment de l'Œuvre des Ecoles d'Orient, qui pourra venir au secours de ces bonnes religieuses, j'ai promis que tu t'intéresserais à leurs progrès. Si elles font une loterie pour l'école du Pirée, tu pourras leur venir en aide d'une manière efficace. J'ai promis que nous leur procurerions au moins 300 francs sur les 800, prix du loyer de la première année. Elles sont ici fort isolées; pourtant elles ont déjà plusieurs Grecques parmi leurs 80 pensionnaires; et si elles continuent à réussir dans leurs soins, elles feront tomber bien des préventions. Elles seules peuvent donner ce qui manque le plus à l'Orient, la bonne éducation des femmes.

« Je rencontre ici une diminution sensible dans le préjugé anti-catholique; il dépend de notre clergé de développer ces heureux symptômes..... »

Certes! l'homme était bon, et il était chrétien !

UN MOIS DE MARIE ILLUSTRÉ.

La dévotion du *Mois de Marie* a créé une littérature dont l'extrême abondance n'est que le moindre défaut. Dans l'immense quantité de volumes qu'elle produit, ou plutôt qu'elle appelle chaque année, à peine en trouve-t-on quelques-uns qui ne laissent pas tout à désirer. Déclamations gauches et froides, textes mal ramassés, leçons sans doctrine, sans amour, trop souvent sans grammaire. On s'étonne que le zèle qui fait lire ces pauvretés, inspire si mal ceux qui les écrivent ; on admire que cette avidité et cette détresse des écrivains ne parviennent pas à fatiguer l'ardeur des fidèles. Cependant la matière est riche ; elle est inépuisable, puisque tant de mains s'y mettant à la fois n'ont pu l'épuiser. Prenons patience ; le pitoyable torrent des mauvais livres passera sans doute, et il en viendra de bons. Il y en a déjà. Des ouvrages composés à différents points de vue par des hommes pieux, instruits et qui savent écrire, montrent, dans leur heureuse diversité, que ce champ de mauvaises et folles herbes peut devenir un parterre charmant et un plantureux verger. Nous nous contenterons d'en rappeler deux que l'*Univers* a particulièrement loués. L'un, donné l'an dernier par un prêtre de Saint-Sulpice, et que l'on vient de réimprimer (car le public ne demanderait pas mieux que d'être bien traité) ; l'autre, auquel nous osons promettre le même succès, pu-

blié cette année par le R. P. Gratry, de l'Oratoire. Le premier, plein d'une onction simple, d'une science du cœur qui se cache et qui se sent ; l'autre, d'un style de maître, savant, théologique, philosophique, parfois presque politique. Le premier échauffe le cœur et fait prier, le second éclaire l'esprit et fait penser. Ce mois de Marie de l'*Immaculée-Conception*, par le R. P. Gratry, est un beau livre, qui peut servir toute l'année.

Voici un troisième essai, d'un tout autre genre, et qui, excellent par le fond, se place d'emblée, par la forme, au rang des plus beaux produits de la typographie moderne. L'auteur de ce *Mois de Marie* illustré est le R. P. Martin, de la Compagnie de Jésus, dont l'Église, la science et les arts déplorent la fin prématurée. Mais le livre est devenu l'œuvre de l'imprimeur plus que celle de l'écrivain. Un tribut particulier d'éloges est dû à l'artisan supérieur qui, voulant créer un monument de son art, a voulu le consacrer à la gloire de Marie. Ce grand nom de *monument* n'est pas au-dessus du mérite de l'ouvrage intitulé : *La Vie et les Mystères de la bienheureuse vierge Marie, mère de Dieu, distribués en lecture pour tous les jours du mois de mai*, que publie en ce moment M. Henri Charpentier, imprimeur-éditeur à Paris et à Nantes.

Il y a encore quelques imprimeurs qui sont de véritables artistes ; il y en a peu ; M. H. Charpentier en est un. La pensée de faire un *Mois de Marie* magnifique, lui vint lorsque Pie IX promulgua le dogme de l'Immaculée-Conception. Il y a travaillé depuis lors avec la résolution de demander à la typographie toutes ses ressources. En homme intelligent, il s'assura d'abord d'un texte qui fût digne de l'opulente ornementation dont il voulait l'entourer. Il trouva dans le R. P. Arthur Martin, non-seulement

le théologien exact et l'écrivain expérimenté qu'il lui fallait, mais encore un artiste ardent, le plus capable de faire exécuter matériellement un livre qui devait surpasser ce que nous a laissé de plus beau la main patiente et féconde du Moyen-Age. Le R. P. Martin n'était pas homme à conseiller l'économie. Voyant un éditeur si disposé à bien faire, il se mit à l'œuvre comme théologien et dévot serviteur de Marie, comme archéologue, comme dessinateur. Son texte, à peu près terminé et auquel il ne manquait que certains compléments qui ont été faits par un religieux de la Compagnie de Jésus, approche de la perfection. C'est un exposé simple et net des mystères et de la vie de la sainte Vierge, d'après les théologiens les plus autorisés, formant le développement de quelques paroles de la sainte Écriture, toujours admirablement choisies. A ce texte, il a ajouté tantôt un thème de méditation, tantôt de courtes prières.

Sous sa direction, des artistes éprouvés ont étudié les meilleurs modèles contenus dans les manuscrits des diverses époques du Moyen-Age : c'était la science propre et particulière du R. P. Arthur Martin. On ne se proposait pas de copier ces modèles, mais seulement d'y puiser des inspirations et des matériaux. La récolte a été abondante ; elle a servi à composer les miniatures et les encadrements qui, malgré la valeur éminente du texte, sont devenus, il faut l'avouer, le principal mérite de l'ouvrage.

Le travail entier se compose de quatre-vingt-seize planches imprimées en chromolithographie sur papier carton in-folio, avec un nombre de couleurs variant de sept à seize. Indépendamment de leurs beaux encadrements, qui donnent un *specimen* de l'art pendant une période de huit à dix siècles, trente et une de ces planches sont enri-

chies de miniatures ou petits tableaux représentant les traits les plus saillants de la vie de la sainte Vierge. Le texte, imprimé par M. Charpentier en beaux caractères gothiques, sur une teinte de parchemin, s'épanouit dans cette richesse et donne son fruit au milieu de ces fleurs. Aucun manuscrit du Moyen-Age, quelle qu'en soit la conservation, n'offre un aspect général si attrayant.

Cet ingénieux procédé de la *chromolithographie* (impression lithographique en couleurs), n'est pas encore très-connu du public. Les difficultés qu'il présente ajoutent au prix de l'œuvre parfaitement réussieque nous avons sous les yeux. Avec son seul rouleau, l'ouvrier doit reproduire l'image qui a été tracée par le pinceau chargé de toutes les richesses de la palette. L'artiste lithographe, ayant sous les yeux le modèle exécuté à la main, prend autant de pierres différentes qu'il a besoin de tons différents. Il dépose sur chacune de ces pierres la couleur qui dans l'ensemble, soit seule, soit superposée ou mêlée avec d'autres, reproduira l'harmonie du modèle. Il faut calculer et imaginer, deviner l'effet qui ne sera visible que par le rapprochement de toutes ces parties dispersées. Voici une figure ; le contour ou tracé est sur une pierre, le ton des chairs sur plusieurs autres, les yeux sur une autre, les cheveux, les ombres du visage encore sur d'autres. Autant il y a de pierres, autant de fois la même feuille y devra passer. Si le travail a été bien fait, le résultat, sans avoir besoin de retouches au pinceau, donnera ce que nous admirons ici, pureté de dessin, fraîcheur de coloris, harmonie de tons. L'or, l'argent, qui rehaussent les sujets, sont appliqués par le même moyen que les couleurs. Quand l'épreuve sort des mains de l'ouvrier, elle est bonne à livrer au public ; mais plus d'une n'a été terminée qu'après seize ou

même vingt impressions. Ajoutez qu'il a fallu quelquefois entre chacune de ces impressions un délai assez considérable pour donner aux couleurs grasses distribuées sur la feuille le temps de sécher complétement ; ajoutez encore la double impression typographique du texte, qu'il faut encadrer avec une rigoureuse précision dans sa bordure de couleurs. Voilà une idée de l'extrême patience, du soin, de l'exactitude dans les repérages, du goût dans le choix des couleurs, de l'adresse dans le tour de main qu'exige la *chromolithographie*.

Avec tout cela, c'est de l'art démocratique, on ne peut le dissimuler. Ses produits en ont les avantages : l'abondance; ils en ont aussi les inconvénients : l'abondance ! Renonçons à la délicatesse de posséder une chose unique et exquise de tout point. La main de l'artiste mettra toujours à ses œuvres une fleur que l'on ne saurait retirer du moule ni créer au compas; dans les miniatures, le pinceau qui enlumina les vieux missels conserve fréquemment sa supériorité sur le rouleau de l'imprimeur. Pour les encadrements, c'est autre chose, et le pinceau n'arrive plus à la précision de l'outil. Le luxe, l'harmonie, la gentillesse et la richesse de ces encadrements ne se peuvent décrire. Il y a là une invention qui étonne. Fleurs, fruits, feuillages, métaux et pierreries, oiseaux, reptiles et chimères, tout ce que la nature nous donne, tout ce que l'imagination peut rêver, symétries savantes, rencontres soudaines, caprices heureux, un monde, ou plutôt deux mondes, le monde de la réalité et le monde sans limites du rêve, courent et se jouent sur ces marges couvertes d'une végétation plus touffue que le bord des fleuves et la lisière des forêts, rassemblant et conviant toutes choses pour former des couronnes et chanter des cantiques à la Reine des cieux.

Tel est le *Mois de Marie* de M. Charpentier. Ce sera le mois de Marie des riches. A ce chef-d'œuvre de typographie, on ne peut guère se dispenser d'ajouter un chef-d'œuvre de reliure, et le tout n'est pas d'un prix léger. Néanmoins, ce coûteux ouvrage ne vieillira point chez l'éditeur intelligent qui l'a créé, et les amateurs de beaux et bons livres lui en demanderont encore des exemplaires lorsqu'il n'en aura plus.

UN TABLEAU DU TITIEN.

Un graveur très-consciencieux, en même temps que très-original et très-hardi, M. Pascal, vient de graver un Titien de la galerie du Louvre, non pas jusqu'ici des plus renommés. C'est une femme tenant sur ses genoux un enfant et se préparant à lui donner le sein, en présence de trois personnages qui prennent assez peu d'intérêt à la scène. M. Pascal a voulu graver un tableau religieux. J'honore son intention. Cette femme, dit-on, est la sainte Vierge; cet enfant est l'enfant Jésus ; ces trois personnages sont saint Ambroise, saint Étienne et saint Maurice. Si le peintre l'a dit, les spectateurs sont bien libres de le croire; pour moi, je n'en crois rien, et plus je regarde ce tableau dans la gravure de M. Pascal, moins je le crois.

Titien a nommé ses personnages comme il lui a plu, mais il n'a voulu faire qu'un Titien, et il n'a fait qu'un Titien.

Cette femme, fort belle, point indécente, est une fraîche et robuste Vénitienne, qui allaite son frais et robuste enfant. Pourquoi ce personnage à longue barbe, à figure militaire, coiffé sur l'oreille du bonnet vénitien? et que lit ce prétendu saint Ambroise dans le livre ouvert sur lequel le prétendu saint Maurice, placé derrière lui, jette aussi les yeux avec une curiosité distraite? Si la question a été posée au peintre, il a ri, ou il a répondu qu'il avait voulu

peindre une longue barbe et une figure militaire avec un bonnet sur l'oreille et un vêtement riche à beaux plis. D'ailleurs, l'homme à la longue barbe tient un livre, donc, c'est un docteur ; pourquoi pas saint Ambroise ? Les deux autres, qui remplissent le fond du tableau, portent des palmes, donc, ce sont des martyrs : pourquoi pas saint Étienne et saint Maurice? La tête de l'enfant jette des rayons, donc, c'est l'Enfant-Dieu ; et que peut être la femme qui tient l'Enfant-Dieu sur ses genoux et qui va le nourrir de son lait, sinon la sainte Vierge, mère de Dieu ! Ainsi, il n'y a pas de doute, c'est un tableau de piété. Les journaux qui ont rendu compte de la très-belle gravure de M. Pascal développent longuement et chaudement les impressions pieuses qu'ils en ont reçues ; ils s'extasient sur cette maternité chaste, sur cette grâce divine, sur ce recueillement ; ils sont dans le ciel. La quantité de plaisanteries que font les journaux, sans aucunement y prétendre, est inimaginable !

Tous les peintres anciens ont traité le sujet que Titien a abordé ici avec son habileté et sa puissance de main ordinaires, mais d'un esprit si indifférent et d'un cœur si attiédi. Il n'y a pas de petit musée en Italie où l'on ne voie plusieurs fois la Vierge sur son trône, debout ou assise, l'enfant Jésus dans les bras, et autour des divins personnages, quelques saints qui paraissent pris au hasard, mais qui sont les patrons du peintre ou ceux du particulier qui a commandé le tableau. La peinture a vécu de la piété qui vouait ces images et lui a dû ses plus aimables chefs-d'œuvres. Dans l'incomparable trésor du Vatican, il y en a deux qui surpassent tous les autres ; le meilleur des deux n'est pas celui que Raphaël a signé. Certes, la fameuse Vierge *au donataire* n'égale pas en sereine beauté

la Madone *aux quatre saints* du Pérugin. Dans l'enfant, quelle majesté naïve! dans la Vierge, quelle humilité divine! dans les saints, quel amour ! Comme ils sont pénétrés, comme ils adorent ! Titien n'a pas même l'idée de ces sentiments augustes et profonds. Sa Vierge est une gracieuse nourrice, son enfant un poupon bien venu, ses saints, trois Vénitiens, différents d'âge et de condition, qui ne savent pas plus que le spectateur pourquoi ils se trouvent rassemblés autour de ce poupon et de cette nourrice.

Raphaël penche déjà vers le naturalisme. Par là, quant à l'intelligence du sujet, il est inférieur au Pérugin et même à de moindres maîtres ; mais un trait de génie rachète cette déviation du sens religieux. Ayant représenté le Donataire, et ne pouvant, à cause de ce personnage, placer toute la scène dans le ciel, il a mis les saints aussi sur la terre, et il en a profité pour marquer par un trait sublime la distance qui existe encore entre la piété la plus vive et la sainteté. Le Donataire prie tranquillement, comme un honnête homme qui pense à Dieu de tout son cœur, mais qui a pris racine en ce monde et qui n'éprouve aucun désir de le quitter. De l'autre côté, saint François d'Assise, les yeux fixés sur le ciel, y voit le Rédempteur et sa Mère ; sa prière se change en extase, et par une force irrésistible le tire où toute son âme est déjà. Il est ravi, il prend son vol. Que les riches vêtements du bon chrétien sont lourds et le tiennent puissamment attaché à la terre ! Que la bure du saint est légère et cède facilement à ce souffle de l'âme qui l'emporte aux cieux ! Raphaël est un grand et sérieux génie ; il sait enseigner comme il sait plaire, et rarement il manque à ce qu'il se doit. Je ne crois pas qu'il eût jamais voulu ni même pu faire quelque chose

d'aussi indifférent que ce tableau de Titien qui nous occupe ; cinq figures réunies pour ne rien dire à personne et ne se rien dire à elles-mêmes, ni entre elles! Dans le tableau de Raphaël, il y a un personnage que je serais tenté de trouver de trop. C'est le saint, d'ailleurs admirable de couleur et de dessin, qui, debout derrière saint François, parle au spectateur, d'un geste qui me semble emphatique et commun. J'ai sans doute tort, et je suis très-disposé à croire que je me trompe ou que je ne comprends pas, quand je trouve dans l'œuvre d'un homme de génie quelque chose que je n'aime pas. Je me dis qu'il s'y entend mieux que moi. Mais enfin, devant l'image du Sauveur et de sa Mère, je n'ai pas besoin que qui que ce soit, pas même saint Jean Baptiste ou saint Paul, sorte de sa contemplation pour me dire : Vois et adore! Saint François, qui ne s'occupe pas de moi, me touche bien davantage ; le *Donataire* lui-même, dans sa placidité, me parle plus haut. Cependant cette exhortation directe que Raphaël a crue nécessaire ne sort pas des convenances du sujet; tandis que le tableau tout entier du Titien est inconvenant et hors du sujet.

Il est temps de dire le bien, après s'être arrêté sur le mal. Le bien qui est à dire ici, c'est ce qu'il faut dire toujours lorsqu'il est question du Titien. Il est riche, ample, aisé. S'il n'a pas eu la prétention de faire un tableau de piété, s'il ne s'agit que d'une patricienne de Venise qui allaite un bel enfant en présence de son père, de son mari et de quelque autre petit parent, l'œuvre est charmante et parfaite. Applaudissons au sourire délicieux de la jeune mère, à la belle barbe du vieillard, à la distinction des types : l'enfance, l'adolescence, la jeunesse, la virilité sont très-bien personnifiées ; la couleur est puissante et aimable, rien n'égale l'heureuse facilité de la main ; le tout est ex-

cellent pour décorer une maison bourgeoise où l'on ne veut rien de scandaleux.

Voilà comment je ferais la part du peintre, et je crois que je n'y changerais pas grand'chose, quand même je me connaîtrais en peinture. Car, que la touche du maître se distingue par tel ou tel mérite, et que cette draperie ou cette armure ou cette barbe atteigne la limite de l'art et que rien ne soit plus beau en fait de barbe, de draperie ou d'armure, il m'importe peu ! Si l'on me présente des saints, je veux des saints, et non pas des barbes, des cuirasses et des draperies. Le grand peintre, comme le grand poëte, est celui qui donne des sentiments et des pensées, non pas celui qui prodigue des couleurs et des rimes.

Le graveur ne répond pas des torts du peintre. M. Pascal, sauf qu'il aurait pu mieux choisir, me semble mériter un éloge sans restriction. Sa planche est véritablement admirable, et, pour tout dire d'un seul mot, c'est parfaitement un Titien. On s'étonne que la gravure puisse rendre si bien ce maître, qui vaut surtout par le coloris. En se faisant un procédé particulier du mélange et de l'emploi simultané des divers procédés en usage, M. Pascal a peint plutôt qu'il n'a gravé. L'ampleur des draperies, la légèreté des voiles, la délicatesse et la fermeté des chairs, l'harmonieuse distribution de la lumière, tout ce qui se trouve sur la toile est venu sur l'acier avec une fidélité merveilleuse. Le succès vient de même, et je n'en suis pas étonné. A peine publiée, la gravure de M. Pascal est déjà au rang des travaux les plus distingués en ce genre ; elle montera et restera au rang des plus célèbres.

J'ai lu dernièrement, et je crois même à propos du bel ouvrage de M. Pascal, que la gravure avait fait son temps, que la photographie allait la remplacer. L'à-propos était

le plus possible hors de propos. Je défie la photographie de jamais rien produire de pareil à la gravure de M. Pascal. Non-seulement la photographie ne fera jamais un portrait, mais même elle ne copiera jamais un tableau ni un monument. Il y a dans les choses une vie, elles ont une physionomie que l'artiste seul sait saisir et exprimer. L'artiste ne copie pas : il sent, il interprète, il explique, il fait sentir. Comment la machine rendrait-elle ce qu'elle ne sent pas ? Si l'on veut jeter un coup d'œil sur les photographies des monuments de Rome, il y en a d'admirables ; si l'on regarde ensuite la gravure des mêmes monuments par le Piranèse, on verra que l'artiste a saisi la belle et grande vérité, la vérité poétique, et que la machine l'a manquée. Photographiez le tableau du Titien que M. Pascal vient de graver, vous aurez une lourde exactitude, point de ressemblance ; il y aura la même différence entre cette photograpie et la gravure qu'entre le premier venu qui lirait couramment une fable de La Fontaine, et Delsarte qui l'interpréterait. Le premier venu bredouille une platitude, Delsarte vous fait goûter un chef-d'œuvre inimitable. Tous deux cependant prononcent les mêmes mots, font pause aux mêmes virgules. Il en sera de la photographie comme de tant d'autres belles inventions qui doivent établir l'égalité entre tous les hommes : elles ne supprimeront pas le génie, et le génie qu'elles prétendent suppléer les reléguera au rang des choses utiles.

LES CONTES DE MADAME DE SÉGUR.

— 31 DÉCEMBRE 1859 —

Chacun connaît la rareté de ce quel'on appelle les *bons* livres. Ce n'est pas qu'il ne s'en confectionne beaucoup. Si l'on jette les yeux sur la page d'annonces du premier journal venu, toutes les librairies sont autant de *Belles Jardinières* de la littérature morale, où l'on trouve tout ce qu'il y a de mieux et de plus nouveau pour orner sainement l'esprit et corriger le cœur, à juste prix. Tous les journaux d'images en offrent autant. Il y a des librairies spéciales, qui travaillent pour la morale et pour la vertu non-seulement aux approches du jour de l'an, mais toute l'année. Là, du moins, on ne peut pas nier les bonnes intentions ; auteurs et libraires veulent sincèrement et en conscience produire de bons livres. Malheureusement il y a presque toujours quelque chose, et quelque grosse chose, à reprendre. Le bon livre manque de simplicité, ou il est trop simple ; il manque d'intérêt, ou il tombe dans le drame et dans le mélodrame ; il manque de style, il est plat ou enflé, rarement correct, même dans la platitude. Par-dessus tout, le bon livre manque de morale. Certainement, il combat le vice et il honore la vertu ; mais cette pauvre vertu se ravale dans des conditions si vulgaires, elle est si bête, elle fait tant de phrases, que tous ses malheurs sont trop justifiés. Si telle était la vertu lors-

qu'elle apparut à Hercule au début de la vie, assurément le héros ne l'a pas suivie pour l'avoir trouvée plus belle! Dans un mouvement de bon cœur, il s'est mis à sa suite afin de lui assurer le secours de ses poings, la voyant si disgraciée, et maussade, et incapable de se défendre elle-même.

Mais le bon livre le plus affreux, c'est en général le bon livre pour les enfants. Quiconque a des enfants dans sa maison, se sent pressé de rendre grâces à la Providence qui veille sur ces êtres si frêles et seule les préserve de la mort. Le miracle n'est pas moins fréquent dans l'ordre intellectuel et moral. L'on se demande comment l'esprit et le cœur des enfants résistent aux causes de perversion qui les entourent du côté des domestiques, des parents, des amis, des maîtres, surtout des livres. On n'imagine pas ce que renferment ces malheureux livres à l'usage de l'enfance et de l'adolescence ; je parle des meilleurs, de ceux qui ont été faits avec scrupule par des gens de bien. J'ai eu dernièrement l'occasion d'en examiner un assez grand nombre. Presque tous sont ineptes ; la plupart sont corrupteurs. Je n'en excepte pas les fameux contes du chanoine Schmid, jadis si courus, maintenant, grâce à Dieu, passés de mode. Toutefois, ce ne sont pas les plus mauvais. En général, les qualités des enfants se développent dans ces livres par les épreuves auxquelles les soumettent des pères bourrus, violents ou insensés, des marâtres effroyables, des tantes imbéciles. L'enfant bon et vertueux est victime de l'injustice et finit par prospérer ; l'enfant préféré est un monstre qui finit mal. Ces maladroits auteurs prennent les éléments sacrés de la famille pour construire quelque mélodrame absurde, où le traître, le niais, le criminel, l'infâme, sont toujours au nombre des plus proches parents ;

et le jeune lecteur peut aisément croire que le monde est une caverne dont la famille forme le plus redoutable recoin. Les passions viennent y jouer leur rôle. Une niaiserie inqualifiable se pique de composer des romans, de vrais romans, et au goût du jour, pour des lecteurs et des lectrices de dix à quatorze ans. J'en ai lu un, œuvre d'une très-respectable demoiselle, qui a pour but de faire connaître les dangers de la vanité. L'héroïne s'oublie jusqu'à recevoir « une déclaration en forme, » à la suite de quoi elle « promet son cœur ; » puis elle est épousée par un mauvais sujet qui l'oblige de devenir actrice ; et enfin elle meurt très-triste, sans autre consolation que d'être réépousée au lit de mort par le garçon vertueux qui méritait son amour. Tout cela se machine par les mauvais conseils d'une belle-mère et par la faiblesse d'un père qui ne sait pas surveiller ses enfants. Ce livre est destiné aux petites filles ! Il y en a d'autres où les parents jouent un rôle encore plus odieux. Bref, le défaut presque invariable de ces sortes de livres est d'être composés par des célibataires qui ne connaissent ni la vie, ni le monde, ni la littérature, et souvent pas même la grammaire.

Cette critique est le meilleur éloge que je puisse faire des contes de madame de Ségur. Madame la comtesse de Ségur a élevé beaucoup d'enfants, qui lui ont donné beaucoup de petits-enfants. Comme moi et comme un grand nombre d'autres, elle a longtemps cherché des livres pour les enfants. N'en trouvant que fort peu, elle s'est décidée à en écrire. Elle ne s'y serait pas décidée si elle n'avait pas en même temps senti qu'elle possédait le don. Elle le possède à un degré rare, et je dirais volontiers parfait. Elle connaît bien les enfants, parce qu'elle les aime. On ne les connaît bien qu'à ce prix. Je ne sais si elle ne

les aime pas un peu trop, avec un peu de faiblesse ; mais c'est peut-être ainsi qu'il faut les aimer, et du moins une certaine mesure de faiblesse est nécessaire dans l'amour. Une tante, qui se trouvait inopinément chargée d'élever des orphelins, demandait à Dieu « toutes les tendresses et toutes les faiblesses d'une mère. » Quelle est l'exacte mesure de la faiblesse ? Dieu la connaît, et Dieu la donne.

Je dois dire que cette tante, qui me semble avoir été très-bien exaucée dans sa prière très-sincère et très-persévérante, n'a pas rejeté l'antique secours des verges, si recommandé dans l'Écriture sainte. Elle a donné le fouet avec beaucoup d'exactitude, et ses élèves l'ont reçu avec beaucoup de fruit, et lui en ont su beaucoup de gré. Madame la comtesse de Ségur est d'une école plus moderne. On lui voit même une certaine irritation contre les parents qui donnent le fouet. J'en préviens ceux qui sont attachés à cet usage, que j'ose encore croire excellent. C'est un des points très-rares où je trouverais matière à critiquer. Le seul personnage odieux qui traverse les récits de madame de Ségur est une marâtre qui tape à tort et à travers avec fureur ; les verges ne paraissent que dans cette main détestable. Mais c'est un caractère chargé et qui a le tort de faire confondre les verges très-salutaires de l'autorité avec celles de la colère et de l'injustice. Le fouet doit être patient comme la justice, ferme comme la pénitence, miséricordieux comme l'absolution. Mais madame de Ségur ne l'admet à aucun titre. Elle a fait, il est vrai, des éducations qui plaident en faveur de son système ; cependant, il n'en faut pas dégoûter les autres. Je cesserai de croire le fouet nécessaire quand la vertu publique permettra de licencier tous les tribunaux, et que quelques admonitions

paternelles ou quelques petits raisonnements suffiront à conduire et à ramener tous les hommes dans la voie du devoir. Et encore ai-je idée que ces hommes si sages et si respectueux pour l'autorité auront été des enfants fouettés avec une certaine rigueur.

A part ce dissentiment, j'admire les livres de madame de Ségur, sauf pourtant le volume de contes de fées. J'ai aussi une prévention contre les contes de fées. Ceux de madame de Ségur sont vifs, bien imaginés, très-surprenants, très-intéressants; plus d'un m'a été récité dans tous ses détails après une seule audition, par deux des juges que l'auteur avait choisis et qui ne savaient pas encore lire. Aucun mauvais effet ne se faisait sentir chez ces juges si compétents, que j'étudiais à mon tour. Néanmoins je crois que les contes de fées, en général, ne sont pas une lecture saine et qui puisse bien former le jugement. On peut intéresser les enfants sans le secours de l'impossible. Je ne sais si madame de Ségur l'a reconnu, mais elle l'a parfaitement prouvé. Après un premier essai, elle a laissé la baguette et appelé son petit monde en pleine réalité. Comme elle s'y trouve bien, et comme ils y sont bien avec elle! Elle connaît les enfants parce qu'elle les aime, et elle enseigne à les connaître et à les aimer. En même temps qu'elle les occupe, elle les peint. Ce sont de délicieuses peintures. Ils parlent, ils pensent ils courent, ils complotent, ils jouent; on les a sous les yeux. Au milieu de ce joyeux tapage, la voix grave et douce des mamans se fait entendre, donnant de courtes et exquises leçons. J'ai lu les *Vacances*, les *Petites Filles modèles*, les *Malheurs de Sophie* pour mon utilité, mais je les ai lus aussi pour mon plaisir; et j'ai vu comme

on les lisait. Point de jeu qui paraisse aussi attrayant.

Il y a un art profond, bien que peut-être il s'ignore lui-même, dans ces scènes de la vie enfantine, et cela est charmant comme la nature. Quant au style, il pourrait servir de modèle dans son genre, comme celui de madame de Sévigné, s'il y avait des copies possibles de tels modèles. Il est simple, rapide, soudain, plein de grâce, tout ce qu'il doit être. Voilà où se montre le *don*, la chose introuvable qu'il faut avoir reçue et qu'on ne peut acquérir. Madame la comtesse de Ségur, *née Rostopchine*, fille du vaillant général et du grand citoyen qui a brûlé Moscou, est née en Russie ; elle y a été nourrie et elle y a demeuré jusqu'au moment de son mariage, où elle a changé l'un des noms les plus russes qu'il y ait en Russie pour l'un des noms les plus français qu'il y ait en France. N'est-il pas merveilleux qu'une Rostopchine, une petite-fille de Gengis-Khan, soit devenue Française à ce point, de ne plus vouloir qu'on fouette les enfants qui ne sont pas sages, et d'écrire le français, je ne dirai pas avec cette correction et cette pureté, ce ne serait rien, mais avec cette grâce et cette élégance ? En vérité, je ne sais comment on gouvernait l'éducation chez les Rostopchine ; mais le fouet y aurait eu quelque rôle, que cela ne serait pas pour le faire mépriser. Voilà bien la preuve qu'il n'éteint pas l'ardeur et l'agrément de l'esprit. A travers le livre, on voit l'auteur. Ceux qui ont vu de plus près encore, et que leur heureuse destinée a placés dans le rayonnement de ce foyer de bonté, de charité, de grandeur et de douceur d'âme, ceux-là éprouvent une autre sorte d'étonnement. Ils admirent qu'un esprit si cultivé, si haut et si fier, se plie avec tant de charme à ces simplicités et à ces enfances de grand'maman. Mais que ne

savent pas faire de petit un grand esprit et un grand cœur?

Madame la comtesse de Ségur, entourée du joyeux et nombreux essaim de ses petits-enfants, n'a vu qu'eux et n'a écrit que pour eux. Tous ses petits personnages sont riches et gentilshommes. Ils habitent des châteaux, ils jouent dans des parcs, on leur donne des jouets magnifiques. Cela est très-bien, mais je désirerais qu'elle voulût abaisser et élargir la scène, et que dans quelques ouvrages encore qui suivront, je l'espère bien, les personnages fussent un peu transportés en dehors de ces splendeurs. Au temps où nous sommes, ces châteaux, ces parcs, ces voitures, pourraient faire pousser de trop gros soupirs; il faut songer à la condition démocratique des lecteurs.

Ce souvenir de la démocratie m'oblige à signaler une faute de l'éditeur. Tous les volumes de madame de Ségur sont *illustrés* avec profusion. M. Gustave Doré a fait de jolis dessins fantastiques pour les *Contes*, et M. Horace Castelli n'a pas moins réussi pour les *Malheurs de Sophie;* mais M. Bertall a trouvé bon de jeter dans ces pages si douces et si pures, particulièrement dans les *Petites Filles modèles*, certaines figures qui ont toute la grossièreté et souvent tout le venin de la caricature politique. Vrais serpents parmi ces fruits et ces fleurs.

FIN DU TOME CINQUIÈME DE LA DEUXIÈME SÉRIE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE CINQUIÈME VOLUME.

LES JUIFS..... 1

PREMIÈRE PARTIE.

L'AFFAIRE MORTARA. — I. M. Renée, rédacteur en chef du *Constitutionnel*, défend la conscience humaine contre les lois de l'Église. — Il enseigne au Pape comment il doit conduire les fidèles. — Intervention du gouvernement français. — II. Observations du *Siècle* et du *Journal des Débats* sur l'article du *Constitutionnel*. — Ils demandent davantage. — M. Alloury et M. de la Bédollière. — III. Plainte du *Constitutionnel*. — Le fâcheux abbé Delacouture. — M. Alloury, son garçon théologien. — IV. Ce qu'il y a sous le masque. — Le fait. — La synagogue et la Révolution. — Attitude des journaux dans les cas analogues qui regardent les catholiques, en Russie et en Angleterre. — Pie IX. — V. Une flèche du *Constitutionnel*. — VI. Une excursion savante du *Siècle*. — VII. Ce que c'est que le baptême. — VIII. Un journal catholique allié du *Constitutionnel*. — La raison civile. — IX. Où en est aujourd'hui le sentiment paternel. — Le tendre cœur de monsieur Alloury. — X. Autre excursion savante du *Siècle*. — XI. Opinion de saint Thomas. — Connaissances théologiques de la *Patrie*. — XII. Le journalisme juif. — Pourquoi il existe. — Double but qu'il se propose. — XIII. La doctrine canonique. — Encore M. Delacouture. — Actions de grâces des Juifs envers la Papauté. — Les masques politiques. — Un mot sur le *droit naturel*. — XIV. Histoire rétrospective de la cause. — Comment le petit Mortara fut baptisé. — Réponse à M. Guéroult. — Fantaisies gallicanes de la *Gazette de France*. — XV. Idées belliqueuses de M. Plée, empruntées de M. Proudhon. — Diverses figures de l'hypocrisie. — L'enfance sous le régime de l'Église..... 3—133

DEUXIÈME PARTIE.

LA PRESSE JUIVE. — I. Faveur politique accordée aux Juifs algériens. — Un mot sur l'unité religieuse, et sur l'irréligion gouvernementale.

— II. Le juif natif en Algérie. — III. Graves inconvénients de la diversité des croyances en Algérie. — Une nuit sous la tente. — Soldats martyrs. — IV. Les juifs natifs en Russie. — Pieux désirs de l'*Indépendance belge*. — M. Havin en personne. — Profil de MM. La Bédollière et Louis Jourdan. — M. Léon Plée vu de face. — Projets du consistoire israélite contre l'*Univers*. — Hypocrisie libérale de la *Presse* et des journaux russes. — Les enfants juifs en Russie. Une bénédiction rabbinique. — Le style juif pur. —Intervention de monsieur Alexandre Weill..... 133—203

TROISIÈME PARTIE.

LE THALMUDISME. — M. de Cahen, traducteur de la Bible. — Intervention de M. Block. — Alliance israélite universelle ou la franc-maçonnerie juive. — Trois enfants chrétiens enlevés par les juifs. — Comment les juifs traitent le cœur paternel..... 203
Dernières notes sur le thalmud..... 299

ATTICISME MODÉRÉ. — Le secrétaire Tétoin..... 317
ATTICISME LIBÉRAL. — Propos d'avocats et de journalistes..... 324
ATTICISME PROTESTANT. — Quelques extraits de Marnix de Sainte-Aldegonde..... 328

ROME ET LA GUERRE D'ITALIE. — Rome devant la guerre. — Rome est la capitale de tous les empires. — Lettres de saint Bernard à l'Empereur..... 332
LA *QUESTION ROMAINE*. — PAR M. ABOUT. — A propos d'une nouvelle édition de la *QUESTION ROMAINE*. — La vengeance de M. About..... 351
M. ABOUT PEINT PAR LUI-MÊME. — Nobles desseins de M. About. — Il est méconnu. — Son odeur. — Son propre style..... 372
ÉTAT DE L'OPINION. — Les hurleurs. — Les éventualités de la guerre. — Ligue du progrès révolutionnaire..... 377
SUR UNE NOTE DU *MONITEUR*..... 388
DÉNONCIATION DES JOURNAUX CONTRE L'*UNIVERS*. — Le dépit de M. Limayrac. — Nos sentiments sur la guerre d'Italie. — Les deux ennemis de la France. — Réponse à ceux qui nous accusent de n'être point Français..... 393
MORT DE FERDINAND II. — Un roi. — Nouveaux traits de perfidie anglaise. — La Révolution à Naples. — Devoirs du nouveau roi..... 405
LA QUESTION ITALIENNE ET L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS. — A propos du service religieux de l'armée d'Italie. — L'illustre M. Delamarre, grand épicier et grand politique..... 412

LE SENTIMENT NATIONAL ET L'ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE. — Les bachi-bouzouks parisiens. — Politique de l'esprit révolutionnaire..... 425
LA QUESTION ROMAINE. — L'opinion. — Le peuple romain. — Solution pacifique et libérale. — A propos de l'armistice. — Sur un article de M. Granier de Cassagnac. — La liberté des cultes en Lombardie. — Attente de la paix. — Politique de M. de Cavour. — Nécessité de prendre Nice et la Savoie. — La politique de la Providence.... 429
UNE ENQUÊTE SUR LE 2 DÉCEMBRE. — A propos des récits sur les événements de Pérouse. — Avertissement donné au journal. — Lettre du Rédacteur en chef de l'*Univers* au Ministre de l'intérieur..... 459
ANNONCE DE LA PAIX. — Fin de la guerre. — Cession de la Lombardie. — Prétentions des puissances. — Devoirs du Piémont. — Réponse à la *Revue européenne*. — Avantage de la paix pour l'Italie et pour la civilisation. — Permanence du péril révolutionnaire. — Théologie de M. Louis Jourdan. — Pensées pieuses de M. Limayrac. — La révolution reprend ses avantages. — M. Joncières, de la *Patrie*, et M. Jules Viard, du *Vrai Polichinelle*. — Excitations et dénonciations des journaux contre l'Église. — Les correspondants belges. — Une parole de l'évêque de Tulle..... 474
L'EUROPE EN ASIE. — Avertissement donné au journal *l'UNIVERS* au sujet de l'article précédent..... 521
PROTESTATION DE L'*UNIVERS*..... 525
LA PAPAUTÉ..... 537

PERDRIOU..... 545
LA PRESSE ET LES PROCÈS SCANDALEUX..... 557
QUATRE CHAPITRES SUR LA RUSSIE PAR JOSEPH DE MAISTRE..... 570
L'ÉDITEUR CHARPENTIER ET L'AUTEUR DARGAUD..... 574
M. TAXILE DELORD..... 581
NOTRE-DAME-DES-BONNES-ŒUVRES..... 585
LE *CROISÉ*..... 590
VIE DE LA MÈRE ÉMILIE, PAR LÉON AUBINEAU..... 593
M. CHARLES LENORMANT..... 601
UN MOIS DE MARIE ILLUSTRÉ..... 605
UN TABLEAU DU TITIEN..... 611
LES CONTES DE MADAME DE SÉGUR..... 617

FIN DE LA TABLE DU TOME CINQUIÈME.

CORBEIL. — Typographie et stéréotypie de CRÉTÉ

LF
V594me

402457

Veuillot, Louis François
Mélanges religieux, historiques,
politiques et littéraires.

Series. 2. Vol.5

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED